

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

« Ayons aussi une poésie nationale. » La littérature suisse en orbite (1730-1830)

Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur ès lettres

PAR TIMOTHÉE LÉCHOT

Soutenue le 28 mai 2015

Acceptée sur proposition du jury :

Prof. Claire Jaquier, Université de Neuchâtel, directrice
Prof. ém. Bernard Andrès, Université du Québec à Montréal, rapporteur
Prof. Daniel Maggetti, Université de Lausanne, rapporteur
Prof. François Rosset, Université de Lausanne, rapporteur

2015

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de Mme Claire Jaquier, directrice de thèse, professeure à l'Université de Neuchâtel ; M. Bernard Andès, professeur émérite, Université du Québec à Montréal (UQAM) ; M. François Rosset, professeur, Université de Lausanne ; M. Daniel Maggetti, professeur, Université de Lausanne, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Thimothée Léchat en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 28 mai 2015

Pierre van Hest, p.o.
(vice-doyen)
La doyenne
Geneviève de Weck

Remerciements

La présente étude a bénéficié d'un encadrement particulièrement favorable à l'Institut de littérature française de l'Université de Neuchâtel et au sein du programme doctoral « La Suisse dans les Lumières européennes » placé sous l'égide du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Mes remerciements empressés vont à madame le professeur Claire Jaquier qui a dirigé cette recherche avec une infaillible disponibilité et beaucoup de tact. Son expertise et ses encouragements ont été décisifs à chaque étape. Ayant accepté de former le jury de thèse, messieurs les professeurs Bernard Andrès, Daniel Maggetti et François Rosset m'ont tous trois gratifié de généreux conseils et d'éclairages érudits : qu'ils soient vivement remerciés pour leur investissement intellectuel. En amont, ce travail a profité d'échanges constants et fructueux avec plusieurs collègues, au premier rang desquels Séverine Huguenin, Béatrice Lovis et Sylvie Moret Petrini à l'Université de Lausanne, et Rossella Baldi à l'Université de Neuchâtel. Je suis également redevable à la précieuse coopération des conservateurs et des bibliothécaires documentalistes de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et de la Bibliothèque de Genève, de même qu'au personnel des Archives de la Ville de Lausanne et des Archives littéraires suisses à Berne.

De sincères remerciements reviennent encore à Célestine Donzé pour sa contribution à la réalisation de l'index, ainsi qu'à Candice Léchoy pour ses relectures attentives et pour son œil de politologue. Monsieur David Bouthillier et sa famille m'ont ouvert leurs archives privées avec une générosité et une amabilité dont je leur sais gré. Puissent enfin mes parents trouver ici la gratitude qui leur est due, tout comme mes proches et mes amis, tant pour leur aide que pour les divertissements salutaires auxquels ils ont pris soin de m'astreindre.

Table des matières

Introduction	9
Le développement d'une périphérie littéraire	9
Le « modèle gravitationnel » transposé au siècle des Lumières	18
Première partie : les fondations poétiques de la médiocrité romande	27
1. Rejet littéraire	28
1.1. Savoir condamner	28
1.2. Les refuges de la poésie	32
2. Récupération idéologique	36
2.1. La <i>mediocritas</i> ennoblie	36
2.1.1. Les vertus fédératrices du patrimoine littéraire	36
2.1.2. Le pont « helvétiste »	38
2.1.3. Des cautions scientifiques	40
2.2. La médiocrité comme symptôme	44
2.2.1. Postérité du modèle	44
2.2.2. Cynisme et révolte	46
2.2.3. Mise à distance critique	47
Deuxième partie : négocier une position	51
3. L'institution du littéraire entre 1730 et 1780	52
3.1. La place des belles-lettres dans l'enseignement	52
3.2. Académies parisiennes et sociétés littéraires suisses	58
3.3. Les livres, les périodiques et leurs publics	64
3.3.1. L'institution éditoriale	64

3.3.2. Le <i>Journal helvétique</i> et la constitution d'un espace littéraire.....	67
3.3.3. La distinction des productions suisses	73
4. Expulsion et propulsion.....	79
4.1. L'expérience de l'illégitimité	79
4.2. L'apanage du bel esprit français.....	85
4.2.1. François de Callières : la poésie et le bel esprit	85
4.2.2. Beat Ludwig von Muralt : le bel esprit et la France.....	88
4.3. Les enjeux d'une double légitimation	93
4.3.1. Perfectionnement de l'esprit.....	93
4.3.2. Polissage des mœurs.....	99
4.4. Un débat polarisé : la question des logogripes	102
4.4.1. Du salon au périodique et d'un <i>Mercur</i> à l'autre	102
4.4.2. Équilibrisme éditorial.....	107
4.4.3. Le vers suisse à l'épreuve de l'autocritique	112
4.5. Sous le signe de l'insécurité littéraire	118
4.5.1. L'insécurité linguistique et ses déclinaisons littéraires	118
4.5.2. Samuel Henzi : le gruyère et le bon goût	126
5. Le choix d'une position subalterne	135
5.1. Les hérauts du bon sens.....	135
5.1.1. Jean-Baptiste Tollot et les frontières morales de la poésie	135
5.1.2. Gabriel Seigneux de Correvon à la recherche d'un appui.....	144
5.2. Repli descriptif	155
5.2.1. Un petit Olympe sans Apollon.....	155
5.2.2. Une « montagne rôturière » en marge du Parnasse.....	163
5.3. Traducteurs et imitateurs à l'abri de leurs modèles.....	169
5.3.1. L'opportunisme de la médiation culturelle	169
5.3.2. La filiation française : traduire les psaumes en imitant Lefranc	173

5.3.3. Les bénéfices du polycentrisme : chanter la Suisse en imitant Hervey	181
5.3.4. La voie de l'audace : faire peser l'élément germanique.....	186
5.4. Poids français, contrepoids alémanique	191
5.4.1. Albrecht von Haller : un modèle ambigu	191
5.4.2. Salomon Gessner entre l'Allemagne et la France	195
Troisième partie : établir des programmes.....	203
6. L'institution du littéraire entre 1780 et 1830	204
6.1. Permanences et révolutions : remarques introductives	204
6.2. Le collège et l'académie : vers un enseignement spécialisé	206
6.3. Du <i>Journal helvétique</i> à la <i>Revue suisse</i>	213
6.3.1. Un critique professionnel : Henri-David Chaillet	213
6.3.2. Les périodiques littéraires suisses en français.....	217
6.4. La reconfiguration du milieu éditorial	223
6.5. Sociétés littéraires et sentiment d'appartenance institutionnelle.....	228
6.5.1. Le polymorphisme de la sociabilité littéraire	228
6.5.2. L'affirmation des sociétés locales	235
7. Recentrage et regroupement.....	241
7.1. La poésie nationale de Philippe-Sirice Bridel et sa réception.....	241
7.1.1. Faire corps avec la Suisse alémanique : l'esquive linguistique	241
7.1.2. Une poésie définie par un cadre géographique, culturel et social.....	246
7.1.3. « Enfin, notre Suisse française a donc aussi son poète ! »	251
7.1.4. Une caution littéraire francophone	255
7.2. Retrouver la Suisse hors du vers français.....	263
7.2.1. Le Léman au centre de la francophonie	263
7.2.2. L'option dialectale.....	269
7.3. Forces centripètes et décentrement	275
7.3.1. Deux cosmopolites : Frossard de Saugy et Samuel-Élisée Bridel	275

7.3.2. Contestation et réaffirmation paradoxale du centre	282
7.3.3. La tentation du didactisme	289
7.3.4. Emmanuel Salchli à la lisière de l'usage.....	294
7.3.5. Le Parnasse français vu de l'extérieur.....	300
8. Le ciment de l'union fédérale.....	311
8.1. En quête de matériaux bruts	311
8.1.1. Histoire et poésie : point de contact et point de fusion	311
8.1.2. L'épopée et le roman.....	316
8.1.3. La matière genevoise.....	320
8.1.4. Ralliement littéraire et changement d'optique	325
8.1.5. La brique onomastique	332
8.2. La dernière naissance de la poésie nationale.....	340
8.2.1. Un double trait d'union : Charles François Recordon.....	340
8.2.2. Le genre de l'helvétienne	346
8.2.3. Envol suisse, atterrissage français	350
8.2.4. Juste Olivier, héritage ou fondation ?.....	355
Conclusion.....	365
Annexes	373
A. La diffusion des <i>Muses helvétiques</i> par la STN (1775-1779)	375
B. La « Table des auteurs » des <i>Odes sacrées</i> (1764).....	376
C. La « Table des matières » d'un cours de Charles Monnard (1837).....	378
D. Les pages de titre de l' <i>Introduction à la lecture des odes de Pindare</i> (1785) ...	379
E. Publication de brochures poétiques à Genève (1730-1798)	380
Bibliographie.....	381
Sources	381
Études	397
Index.....	423

Introduction

Satellite oublié de la planète reine
Dont l'orbite puissante à grands bonds nous entraîne,
Jouïrions-nous donc toujours ce rôle humiliant ?
Ou peut-être (on le dit ; moi-même dans mon âme
Souvent de cet espoir je sens brûler la flamme)
Monte-t-elle déjà l'aube d'un jour brillant ?¹

Juste Olivier, *Le Canton de Vaud* (1831)

Le développement d'une périphérie littéraire

En 1781, le système solaire s'élargit lorsque William Herschel découvre Uranus. Bientôt, l'astronome germano-britannique identifie les premières lunes de cette planète, qu'on nommera au XIX^e siècle Titania et Obéron en référence à une comédie anglaise, *Le Songe d'une nuit d'été*. Aujourd'hui, on connaît vingt-sept satellites d'Uranus : chacun d'entre eux porte le nom d'un personnage créé par William Shakespeare ou Alexander Pope². Or, si la littérature nous aide à déchiffrer le ciel, la voûte céleste ne pourrait-elle pas nous guider dans l'exploration de l'espace littéraire ?

Les vers de Juste Olivier nous y invitent. En 1831, le poète suisse recourt à des métaphores astronomiques pour figurer le rapport qu'entretient son canton de Vaud avec cette « planète reine » qu'est la France. Un espace culturel est entraîné dans l'orbite d'un autre : leur destin est lié, mais le premier dépend du second et il cherche à sortir de son ombre. Comment la Suisse francophone s'est-elle constituée en un corps plus ou moins distinct, plus ou moins homogène ? Comment a-t-elle négocié sa place au sein ou en marge de diverses aires politiques, culturelles et linguistiques ? À ces questions, notre étude se propose

¹ Juste Olivier, *Le Canton de Vaud*. Par J. Olivier, Lausanne, 1831, p. 13.

² Voir Jürgen Blunck, *Solar system moons. Discovery and mythology*, Berlin, Heidelberg, Springer-Verlag, 2010.

d'apporter des éléments de réponse en embrassant cent ans d'histoire littéraire et en se focalisant sur le destin d'un genre particulier, la poésie.

La mise en orbite de la littérature suisse francophone est un processus pluriséculaire. Daniel Maggetti en a étudié une des phases décisives, celle qui voit, entre 1830 et 1910, le développement d'une littérature « romande » se dotant de solides institutions et acquérant une certaine autonomie par rapport au champ français³. Dans le prolongement de cet effort d'autonomisation, une autre conquête laborieuse se fait au XX^e siècle, celle de délester l'écrivain du poids identitaire de l'étiquette *romande* : celui-ci peut désormais faire valoir son statut d'auteur indépendamment de son lieu de naissance ou d'attache⁴. Si l'auteur romand est libre de tout déterminisme climatérique ou national, est-ce que l'objet « littérature romande » reste pertinent pour la critique ? Au moment où les essayistes et les chercheurs abandonnent une approche immanente de la littérature romande – moment que Claire Jaquier situe dans les années 1980 et 1990⁵ –, ils redécouvrent le satellite oublié de la Suisse francophone sous une nouvelle lumière et le regardent désormais dans le prisme d'approches critiques qui privilégient « la comparaison et la mise en relation »⁶. Parmi ces diverses « approches horizontales »⁷, celles qui émanent des sciences sociales tentent de resituer la littérature romande ou ses agents parmi d'autres espaces littéraires, déplaçant les questions définitionnelles des caractéristiques intrinsèques aux propriétés extrinsèques ou relationnelles. « La littérature romande n'existe pas... sauf en sciences sociales ! », s'exclame Maggetti en 2006⁸.

Penser la littérature romande en termes de « marge » ou de « périphérie » consiste à choisir une perspective horizontale parmi d'autres possibles : il s'agit de définir cette littérature dans son rapport avec un ou plusieurs « centres ». Trouvant son origine dans le domaine de la géographie et de l'économie, le binôme « centre / périphérie » est mobilisé de manière récurrente par la critique littéraire et notamment par les études francophones. C'est un couple à succès selon Lieven D'Hulst qui, en 2003, remarque que la banalisation de son

³ Daniel Maggetti, *L'invention de la littérature romande 1830-1910*, Lausanne, Éditions Payot, 1995.

⁴ Cela n'empêche pas que la problématique de l'identité nationale ou communautaire, bien présente dans l'Europe actuelle, ne soit thématisée par des auteurs contemporains. Voir les pages que Roger Francillon consacre aux écrivains romands du XXI^e siècle dans *De Rousseau à Starobinski. Littérature et identité suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, p. 131-133.

⁵ Claire Jaquier, « Littérature romande et questions d'identité », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 4, p. 409-421. Nous reviendrons sur ce tournant critique : voir *infra*, le point 2.2.3.

⁶ Claire Jaquier, art. cit., p. 416.

⁷ *Ibid.*

⁸ Daniel Maggetti, « La littérature romande n'existe pas... sauf en sciences sociales ! », in Raphaël Baroni, Jérôme Meizoz, Giuseppe Merrone (dir.), *Littérature et sciences sociales dans l'espace romand, A contrario*, 2006, t. 4, n° 2, p. 19-24.

emploi est susceptible de figer les réalités auxquelles il renvoie, au risque de masquer la complexité des échanges entre les différents ensembles littéraires⁹. Plus récemment, Nelly Blanchard et Mannaig Thomas plaident eux aussi pour une approche qui dépasse la métaphore géographique : « Le rapport centre / périphérie n'est pas qu'un rapport spatial, n'est pas qu'un rapport au territoire, il est aussi un rapport à l'espace social et donc un rapport de pouvoir fluctuant dans le temps [...] »¹⁰. Dans une perspective historique, on peut postuler que le centre et la périphérie littéraires émergent conjointement à partir du moment où un tel rapport de pouvoir se manifeste, soit à travers des effets objectifs et mesurables, soit dans les représentations que les écrivains et les autres agents d'un milieu littéraire ont de leur propre situation. Le phénomène peut se produire très tôt. Yves Le Berre, par exemple, analyse la Bretagne littéraire de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne comme une périphérie qui tente d'affirmer son appartenance à plusieurs centres, géographiques et sociaux, et qui devient même « un sous-centre »¹¹ recréant autour de lui une nouvelle périphérie.

Ainsi, un avantage du concept de « périphérie » consiste à repenser des espaces littéraires antérieurement à leur autonomisation en tant que champs sociaux. À l'égard de la Suisse romande, il permet de porter le regard du critique en amont du XIX^e siècle pour y découvrir une littérature d'expression française qui n'est ni compréhensible comme une entité autonome, ni réductible à la littérature française proprement dite. Pour l'aire qui nous concerne, jusqu'où peut-on faire remonter ce statut particulier ? Il paraît qu'aux XIV^e et XV^e siècles, les poètes attachés à des territoires qui constitueront bien plus tard la « Suisse romande » sont perçus sans difficulté comme des auteurs français. C'est le cas d'Othon de Grandson (mort en 1397) qui passe pour « la fleur des poètes de France »¹² selon son contemporain anglais Geoffrey Chaucer, ou de Martin Le Franc (mort en 1461) qui destine ses textes littéraires français à la cour de Bourgogne et à la maison de Savoie¹³. Au XVI^e siècle, la question se pose différemment : les villes de Genève et de Lausanne deviennent successivement d'importants centres intellectuels du protestantisme. On s'y interroge en

⁹ Lieven D'Hulst, « Quel(s) centre(s) et quelle(s) périphérie(s) ? », in Lieven D'Hulst, Jean-Marc Moura (dir.), *Les études francophones : état des lieux. Actes du colloque organisé par les Universités de Leuven, Kortrijk et de Lille 2-4 mai 2002*, Lille, Éditions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2003, p. 85-98. Voir aussi Lieven D'Hulst, « Centre / périphérie », in Michel Beniamino, Lise Gauvin (dir.), *Vocabulaire des études francophones. Les concepts de base*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p. 32-36.

¹⁰ Nelly Blanchard, Mannaig Thomas, « Prologue. Qu'est-ce qu'une périphérie littéraire ? », in Nelly Blanchard, Mannaig Thomas (dir.), *Des littératures périphériques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 11.

¹¹ Yves Le Berre, « Au bord du centre. L'écriture du breton aux XV^e et XVI^e siècles », in *ibid.*, p. 167.

¹² Marc-René Jung, « La vie littéraire en Suisse romande aux XIV^e et XV^e siècles », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 25.

¹³ Voir *ibid.*, p. 28-32.

profondeur sur la lexicographie française, la grammaire, la rhétorique, la poésie, le théâtre et l'on y imprime de nombreux textes. Selon Olivier Pot, « la Réforme suscite l'éclosion, en terre romande, d'une littérature originale et homogène »¹⁴. À plusieurs égards, on peut appliquer le concept de périphérie à cette littérature. Jean Tagaut (mort en 1560) et Théodore de Bèze (1519-1605) dialoguent avec des modèles littéraires français, ceux de la Pléiade¹⁵. Certains éprouvent une gêne à l'égard de leur maîtrise du français, trahissant une domination linguistique de la France : Pierre Viret (mort en 1571), théologien à Lausanne puis à Genève, attribue à sa position régionale la rudesse de son style par trop « éloigné de la pureté de la langue française »¹⁶. D'autres réfléchissent à la meilleure manière de « parler et écrire chrestienement »¹⁷, cherchant dans la simplicité un langage distinct de celui des cours françaises. Mais cette production littéraire se rattache à un espace idéologique et culturel – celui du protestantisme – qui déborde le cadre de la Suisse francophone. De nombreux auteurs qui s'y expriment sont d'origine française et ils se positionnent avant tout par rapport à des centres religieux.

Quant à la Suisse francophone du XVII^e siècle, elle reste pour nous une *terra quasi incognita* dans le domaine de la production littéraire, hors de la théologie. Il y aurait certainement des textes à rouvrir pour y traquer les modalités particulières selon lesquelles l'auteur suisse se situe dans l'espace littéraire. Dans une *Comédie du cosmopolite* (1605) en vers, par exemple, dame Helvétie accueille chez elle un Cosmopolite qui tente de s'acclimater¹⁸. Plus tard, en 1630, un certain Pierre Bosson (né en 1576) met en rime des *Regrets* où un « Philomuse » français vient à Lausanne pour y cultiver les lettres ; il y rencontre un « Polymuse » qui lui chante les mérites de l'Académie locale¹⁹. À Genève, tout au long du siècle, les littérateurs cultivent le souvenir de l'Escalade (1602), victoire militaire de la petite république contre l'assaillant savoyard. Outre des chansons, on produit en référence à cet événement deux *Genève délivrée* – une comédie et une épopée – qui relèvent

¹⁴ Olivier Pot, « Poésie et théâtre protestants au XVI^e siècle », in *ibid.*, p. 127.

¹⁵ Sur la poésie de Tagaut, voir Marcel Raymond, « Jean Tagaut. Poète français et bourgeois de Genève », *Revue du seizième siècle*, 1925, t. 12, p. 98-140.

¹⁶ Cité par Olivier Pot, art. cit., p. 127.

¹⁷ Ces mots de Henri Estienne (1528-1598), imprimeur français établi à Genève, sont cités par *ibid.*

¹⁸ Pierre de Losea, *Comédie du cosmopolite, représentée en la ville de Mouldon, le dimanche 14 jour d'octobre 1604, à l'entrée de son nouveau Baillif, magnifique & très honnoré seigneur Hans Rudolph d'Erlach, gentilhomme de la cité de Berne. Composée par Pierre de l'Eausea, Suisse*, [Genève], 1605. Voir Eusèbe-Henri Gaullieur, « Des mystères et de l'art dramatique en Suisse après la Réforme, ou essai sur quelques drames en langue française, des XVI^e et XVII^e siècles », *Revue suisse*, 1848, t. 11, p. 202-206 ; et Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours*, Genève, Bâle, Lyon, Paris, 1889-1891, t. 1, p. 462-470.

¹⁹ Voir *ibid.* ; et André Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1853, p. 396-407. Les *Regrets* sont joués au château de Lausanne en 1630 et paraissent en 1632, sans indication de lieu.

déjà d'une poésie cherchant ses ressources dans la voix du patriotisme²⁰. Dans leurs travaux d'histoire littéraire, Eusèbe-Henri Gaullieur et Virgile Rossel alignent d'autres noms d'auteurs suisses s'exprimant en français qui attendent toujours d'être relus. À défaut d'une vue surplombante, on peut tout de même douter que la Suisse francophone forme, au XVII^e siècle et au début du XVIII^e, un espace de production et de réception périphérique. D'une part, l'institution éditoriale n'y fleurit pas et les textes imprimés restent trop peu nombreux pour lui conférer une visibilité suffisante dans l'espace public²¹. D'autre part, le rapport aux belles-lettres françaises et à leurs auteurs phares ne constitue pas encore une préoccupation prégnante. David Constant, un professeur de l'Académie de Lausanne, né dans cette ville en 1638 et issu d'une famille française émigrée au XVI^e siècle, n'éprouve aucune difficulté à rassembler autour de lui « tous les serviteurs d'Apollon » pour les enjoindre à prendre la plume, certain que le dieu de la poésie leur « applasira les sentiers du Parnasse »²² : vivre hors de France ne constitue pas nécessairement un inconvénient pour s'exprimer en vers.

En revanche, au cours du XVIII^e siècle, le sentiment d'un écart avec la France se développe chez les auteurs suisses, non seulement en termes de différenciation culturelle entre deux peuples ou deux « nations » au caractère distinct, mais encore et surtout par la mise en question de leur légitimité à s'exprimer dans le domaine des belles-lettres. Paris, avec son élite intellectuelle et sociale, et avec ses institutions littéraires déjà bien établies, apparaît comme un centre auprès duquel il est particulièrement difficile d'obtenir une forme de reconnaissance. Réciproquement, le lecteur suisse ne se retrouve pas toujours dans les productions littéraires qui émanent de l'espace français. À plusieurs égards, avant l'affirmation des littératures nationales, la Suisse francophone abrite bien le laboratoire d'une véritable périphérie littéraire qui se désolidarise partiellement d'un centre.

²⁰ De provenance incertaine, la première œuvre est composée en 1662 et imprimée au XIX^e siècle, avec une erreur dans l'attribution de l'auteur : *Genève délivrée. Comédie sur l'Escalade, composée en 1662, par Samuel Chappuzeau, homme de lettres*, Jean-Barthélémy-Gaïfre Galiffe, Édouard Fick (éd.), Genève, 1862. La seconde œuvre est celle de Chapuzeau. Composée à la même époque que la première, elle n'est publiée qu'en 1702 : Samuel Chapuzeau, *Genève délivrée. Poème pour la fête séculaire dite l'Escalade, qui se célèbre tous les ans dans cette ville, en mémoire du péril éminent dont Dieu la sauva, la nuit du 12 décembre 1702 [sic], où l'on trouvera une description de Genève, de la ville, de ses habitants, avec un abrégé de l'histoire de l'Escalade, de quelques événements qui la précédèrent et de ceux qui arrivèrent jusqu'à la paix de St-Julien*, [Zell], 1702. Voir Virgile Rossel, *op. cit.*, p. 470-480.

²¹ Robert Netz propose des données chiffrées pour l'édition vaudoise du XVII^e siècle : sur 160 ouvrages imprimés dans la ville de Lausanne, deux seulement sont relatifs aux belles-lettres. Voir Robert Netz, « Bilan de l'édition lausannoise au XVII^e siècle », in Silvio Corsini (dir.), *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie 1493-1993*, Lausanne, Éditions Payot, 1993, p. 44.

²² Ces propos, tirés de « Stances irrégulières » de David Constant (1638-1733), sont cités par Philippe-Sirice Bridel dans l'article « Littérature » du *Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, 1814, t. 5, p. 486.

C'est donc, si l'on veut, à un double travail d'astronome et d'archéologue que nous nous livrerons ici, en explorant une strate historique qui, pour être antérieure à l'édification de la littérature romande, n'en constituera pas moins son assise. Si nous avons concentré nos recherches sur la poésie, c'est notamment pour constituer un corpus de sources cohérent qui permette de suivre dans une chronologie large le développement de pratiques littéraires particulières et l'évolution des problématiques qui leur sont liées. Mais surtout, la poésie joue un rôle de premier plan dans la propulsion de l'espace littéraire suisse francophone vers la périphérie. Le bât de l'illégitimité pèse d'abord sur elle lorsque, dans les années 1730, les contributeurs du *Journal helvétique* doivent prendre position face à une image que leur renvoie la France : celle d'une nation grossière et inapte à la composition des ouvrages d'esprit. C'est également dans le domaine de la poésie que, au tournant des années 1780, Philippe-Sirice Bridel conçoit le programme d'une littérature nationale qui tente de déplacer le centre de gravité de la France vers la Suisse alémanique, espace culturel qui travaille lui aussi à cerner son unité en marge de l'espace germanique²³. Enfin, dans les années 1820, c'est encore la poésie patriotique que de jeunes écrivains de la génération romantique regardent comme une des portes d'entrée les plus favorables dans la carrière littéraire. À chacun de ces moments, les auteurs de Genève, de Lausanne ou de Neuchâtel sont confrontés à eux-mêmes lorsqu'ils choisissent d'écrire en vers, c'est-à-dire qu'ils doivent tenir compte de leur statut particulier de francophones non français. Et s'ils ne prennent pas eux-mêmes une position par rapport au centre parisien, les instances qui se répartissent le pouvoir de légitimation ont vite fait de leur fermer l'accès au « Parnasse » – l'expression allégorique privilégiée de la consécration poétique.

Encore faut-il savoir ce que nous entendons par *poésie*, sans quoi nous risquerions de lire nos sources dans le prisme d'une conception anachronique du genre en question. La poésie est-elle seulement un genre définissable comme tel avant le XIX^e siècle ? Par pure commodité, nous parlerons souvent de genre poétique et nous suivrons Sylvain Menant qui « appelle poésie ce que chacun entendait par là au dix-huitième siècle : l'emploi des vers ou, par exception, d'une prose démarquée des vers », définition formelle qui « a résisté aux débats »²⁴. Ces débats théoriques sont pourtant nombreux, comme Menant le montre en étudiant la « crise de la poésie française » entre 1700 et 1750 ; ils questionnent tous les

²³ Voir Michael Böhler, « The construction of cultural space. Processes of differentiation and integration between German-speaking Switzerland and Germany in the eighteenth century », in Patrick Coleman, Anne Hofmann, Simone Zurbuchen (dir.), *Reconceptualizing Nature, Science and Aesthetic. Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques*, Genève, Éditions Slatkine, 1998, p. 117-134.

²⁴ Sylvain Menant, *La chute d'Icare. La crise de la poésie française (1700-1750)*, Genève, Librairie Droz, 1981, p. 5.

principes, toutes les conventions et tous les procédés qu'on a fixés ou entérinés au temps de Nicolas Boileau, soit à l'égard de la poésie elle-même, soit à l'égard de ses déclinaisons génériques (l'ode, l'idylle, l'épopée, etc.). Les apports des poètes et des journalistes suisses à ces interrogations littéraires, esthétiques et philosophiques nous intéresseront à chaque fois qu'ils croisent la problématique d'une distinction ou d'une assimilation à l'espace français, mais ils sont trop rares ou trop épars pour constituer la ligne de force de notre analyse. Dans tous les cas, il faut insister d'emblée sur le fait que les traits définitoires de la poésie et les réalités textuelles que celle-ci recouvre ne sont pas toujours les mêmes d'une région à l'autre, d'un auteur ou d'un commentateur à l'autre, et bien sûr d'une époque à l'autre.

D'un côté, la poésie française du XVIII^e siècle dialogue avec des modèles : des attentes formulées ou non formulées pèsent sur tous ses aspects formels et sur le répertoire d'images, de motifs ou de figures qu'elle déploie dans chaque genre. Le poète est supposé se conformer à ces modèles et, par conséquent, le moindre écart qu'il se permettra peut s'avérer significatif, s'il ne relève pas d'une simple maladresse. Dans la mesure où elle forme un domaine particulièrement normé, en comparaison à d'autres discours, la poésie constitue une des principales pierres d'achoppement contre laquelle butent les littérateurs suisses, méfiants vis-à-vis d'un système de valeurs littéraires qui reflète l'organisation sociale et politique d'un grand royaume. Mais d'un autre côté, en France même, peu d'auteurs s'accordent à réduire la poésie à sa dimension codifiée. L'essence de la poésie peut résider, selon les uns, dans l'inversion et le tour particulier du phrasé poétique (Jean-Antoine du Cerceau), dans la gêne de la versification surmontée (Fontenelle) ou, selon les autres, dans la peinture des passions humaines (Jean-Baptiste Dubos), dans l'imitation de la belle nature (Charles Batteux), dans un enthousiasme de provenance divine (Louis Racine)²⁵... Par ailleurs, on parle de plus en plus fréquemment de poème en prose, après la parution des *Aventures de Télémaque* (1699) de Fénelon, et de « poésie du style » à partir des *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture* (1719) de Dubos, si bien que la poésie consiste avant tout en « un mode d'expression, susceptible d'être utilisé sur la scène aussi bien que dans un récit »²⁶.

En tant que mode d'expression, la poésie transcende donc les genres littéraires. Mais à une époque où le littéraire ne constitue ni un champ social autonome, ni un type de discours

²⁵ Outre l'étude de Sylvain Menant, voir les synthèses et les orientations bibliographiques que proposent Alain Génétiot, « La Poésie (XVII^e-XVIII^e siècles) », in Jean-Charles Darmon, Michel Delon (dir.), *Histoire de la France littéraire. Classicismes XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 587-628 ; Édouard Guitton, « Poésie en France », in Michel Delon (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 1012-1017 ; Catriona Seth, « Poésie en Europe » in *ibid.*, p. 1006-1012 ; et Nathalie Kremer, *Préliminaires à la théorie esthétique du XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Kimé, 2008.

²⁶ Michel Delon, « Préface », in *Anthologie de la poésie française du XVIII^e siècle*, Michel Delon (éd.), Paris, Gallimard, 1997, p. 9.

bien délimité, la poésie est proche parente de l'éloquence et doit être envisagée comme une des facettes d'un ensemble à géométrie variable : les belles-lettres²⁷. Nous le verrons : c'est bien parce que la poésie est inaliénable aux belles-lettres et donc aux lettres dans leur ensemble, que des questions culturelles et sociales qui la dépassent peuvent se cristalliser sur elle. Cependant, l'alliance de la poésie française avec les belles-lettres commence à se relâcher entre le milieu du XVIII^e siècle et les premières décennies du XIX^e siècle, tandis que s'impose le concept d'une « littérature » définie par sa visée esthétique et que l'écriture en vers devient le médium privilégié du lyrisme intime, de la spiritualité, du sentiment national ou encore d'une irrationalité qui s'oppose à la pensée raisonneuse. Cet « art romantique par excellence »²⁸ qu'est la poésie au temps de Lamartine devient le porte-drapeau d'une nouvelle sensibilité et d'une nouvelle manière de concevoir la littérature, mais elle n'en demeure pas moins le lieu d'une rencontre entre de nombreux discours (historique, religieux, patriotique, etc.). Là encore, plutôt que d'appréhender la poésie comme un objet d'étude qui se suffirait à lui-même, nous serons attentifs à de telles interférences qui remplissent d'ailleurs une fonction primordiale dans l'émergence d'une littérature suisse francophone.

Pour retracer les premières étapes de cette longue émergence, nous avons choisi de prendre en compte un corpus de sources « ouvert », au sens où il s'étend à toutes les publications poétiques ou relatives aux belles-lettres – indépendamment de leur longueur, de leur qualité ou de l'importance de leur diffusion –, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. En particulier, nous nous concentrerons sauf exception sur les sources imprimées au détriment des pièces restées manuscrites qui, patiemment récoltées dans les fonds d'archives, nous permettraient sans nul doute d'élargir certains pans de notre réflexion et de rendre un meilleur compte de la diffusion orale ou épistolaire des œuvres²⁹. Ce choix est d'abord motivé par la difficulté qu'aurait demandée un repérage systématique des sources manuscrites sur une période si étendue. Or, en grande partie inexploité jusqu'ici, le corpus d'imprimés a une consistance suffisante pour proposer une analyse originale et pour poser des jalons en attendant l'apport d'études plus ciblées. Ensuite, les auteurs que nous aborderons considèrent

²⁷ Voir Franck Salaün (dir.), *Entre belles-lettres et disciplines. Les savoirs au XVIII^e siècle*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2011.

²⁸ Alain Vaillant, « Poésie », in Alain Vaillant (dir.), *Dictionnaire du romantisme*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 571.

²⁹ Ce parti pris exclut par exemple un auteur comme César d'Ivernois (1771-1842), conseiller d'État neuchâtelois, maire de Colombier et ami d'Isabelle de Charrière, dont l'œuvre est essentiellement manuscrite. Certaines de ses poésies – en français mais aussi en dialecte – sont publiées à la toute fin de sa vie ou de manière posthume ; elles reçoivent un accueil favorable au milieu du XIX^e siècle. De nombreux vers d'Ivernois et d'autres documents sont rassemblés par Dorette Berthoud, *César d'Ivernois ou le poète enjoué*, Lausanne, Éditions Spes, 1932. Voir aussi *Poètes neuchâtelois. Fragments & notices par la section neuchâteloise de la Société de Zofingue*, Genève, Neuchâtel, 1879, p. 71-135.

souvent le passage du manuscrit à l'imprimé comme une décision importante qu'ils s'appliquent à justifier dans leurs préfaces : c'est cette confrontation au lecteur, au critique, au pair littéraire ou à la « postérité » qui nous intéressera au premier chef. Enfin, nous porterons une attention toute particulière aux pièces qui mettent en scène les rapports de la Suisse avec différents espaces culturels et à celles qui déploient une intertextualité significative. À côté des poésies suisses parues entre 1730 et 1830, nous mobiliserons parfois des œuvres écrites de part et d'autre de ces balises temporelles, de même que des publications suisses alémaniques et étrangères. Cet élargissement nous offrira un recul analytique en synchronie et en diachronie, qu'il s'agisse de percevoir certains phénomènes dans un cadre étendu à d'autres espaces littéraires, ou qu'il s'agisse de saisir des processus amorcés en amont de la période ou prolongés en aval.

Certains poètes suisses francophones ont fait l'objet d'une biographie intellectuelle parfois datée sur le plan méthodologique, mais précieuse en termes d'érudition historique. C'est notamment le cas de Gabriel Seigneux de Correvon, de Philippe-Sirice Bridel et de Charles Didier³⁰. En ce qui concerne de nombreux autres poètes, nous ne pouvons nous appuyer sur aucune étude monographique. Jean-Baptiste Tollot, Samuel-Élisée Bridel et Emmanuel Salchli comptent parmi eux³¹. Nous étudierons les conditions du silence, voir du mépris qui a longtemps caractérisé le traitement historiographique des versificateurs suisses à la différence d'autres catégories d'auteurs³². Reste que les enquêtes ponctuelles menées dans les fonds d'archives ne suffisent pas toujours à combler des lacunes qui nous privent d'éléments importants pour comprendre la trajectoire des personnalités concernées ou pour connaître, par exemple, l'extension et la nature de leurs relations dans les milieux littéraires et savants³³. Cependant, ces inégalités ne sont pas rédhibitoires, dans la mesure où nous cherchons avant tout à saisir les représentations de l'espace littéraire dans les œuvres mêmes ou dans les textes qui les commentent.

³⁰ Paul Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein schweizerischer Kosmopolit 1695-1775*, Florence, Leo S. Olschki, 1947 ; Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande. Étude sur l'helvétisme littéraire au XVIII^e siècle*, Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1909 ; John Sellards, *Dans le sillage du romantisme. Charles Didier (1805-1864)*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1933.

³¹ Ces deux derniers auteurs ont cependant intéressé un spécialiste de la poésie française du XVIII^e siècle, Jean-Noël Pascal, qui a étudié quelques-unes de leurs publications poétiques. Voir *infra*, p. 284, 300.

³² Voir *infra*, le point 1.1.

³³ Dans les notes et dans la bibliographie, nous rétablissons pour une meilleure lisibilité les noms et prénoms complets des auteurs, quelles que soient les formes sous lesquelles ils apparaissent en tête de leurs ouvrages. Nous appliquons également ce principe aux auteurs modernes comme, par exemple, Charles Ferdinand Ramuz qui a l'habitude de signer ses œuvres « C. F. Ramuz ».

L'approche que nous avons retenue fait dialoguer la sociologie de la littérature avec l'histoire littéraire et l'histoire culturelle. Dans un article qui a fortement stimulé notre réflexion, François Rosset remarque en 2011 que, « pendant tout le XVIII^e siècle, un point crucial d'incompréhension entre Suisses et Français s'est constitué autour des questions liées à la valorisation des formes et des pratiques de la poésie »³⁴. En effet, les sources qu'il rassemble manifestent un rejet de la poésie suisse francophone par des auteurs français, aussi bien que « le malaise d'une attirance-répulsion »³⁵ des Suisses à l'égard de la poésie française. À travers ces dissensions, l'analyste est confronté à « une question de littérature qui relève moins du fonctionnement social des textes et des auteurs, que de la conception même de la littérature ou, plus précisément, de la poésie »³⁶. L'histoire littéraire est donc sollicitée en tant que discipline qui se propose de cerner dans une perspective évolutive et dans des contextes particuliers les définitions de la littérarité ou de la poéticité.

Mais les dissensions franco-suisse en matière de poésie participent surtout d'un « contentieux culturel entre la Suisse et Paris »³⁷ qui subsume les querelles proprement littéraires. À ce titre, la problématique relève d'une histoire culturelle qui s'intéresse aux échanges de valeurs et de références entre différents groupes d'individus : les débats relatifs à la poésie nourrissent la construction d'une identité suisse qui, dès le XVIII^e siècle, se fait tout à la fois en réaction à l'universalité postulée de la culture française et en dialogue avec elle, avec la culture allemande et avec le fonds commun de la culture européenne. Nous nous appuyons dans ce domaine sur les travaux de Claude Reichler retraçant l'élaboration d'une caractériologie nationale et d'une mythographie suisse qui coïncide remarquablement avec la période que nous étudions³⁸. Il est nécessaire d'adopter le double point de vue d'un historien de la littérature et de la culture pour comprendre, par exemple, la hantise de la frivolité qui

³⁴ François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », in Marie-Jeanne Heger-Étienvre, Guillaume Poisson (dir.), *Entre attraction et rejet : deux siècles de contacts franco-suisses (XVIII^e-XIX^e s.)*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2011, p. 133.

³⁵ *Ibid.*, p. 138.

³⁶ *Ibid.*, p. 133.

³⁷ *Ibid.*, p. 134.

³⁸ Voir notamment Claude Reichler, « Préface. Dans un monde qui n'a plus de centre », in Marie-Jeanne Heger-Étienvre, Guillaume Poisson (dir.), *op. cit.*, p. 5-14 ; « Fabrication symbolique et histoire littéraire nationale. Gonzague de Reynold et l'“esprit suisse” », *Les temps modernes*, n° 550, mai 1992, p. 171-185 ; « Le rapatriement des différences : Beat-Ludwig de Muralt entre deux mondes », *Rivista di letteratura moderna e comparate*, 1995, t. 48, n° 2, p. 141-154 ; et l'introduction et les notices de Claude Reichler et Roland Ruffieux (éd.), *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998. Sur le « mythe suisse », voir encore Uwe Hentschel, *Mythos Schweiz. Zum deutschen literarischen Philhellenismus zwischen 1700 und 1850*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2002.

caractérise les poètes suisses du XVIII^e siècle : d'un côté, la question de l'inutilité ou de la futilité de la poésie touche à son essence et préoccupe également des théoriciens français³⁹ ; d'un autre côté, les Suisses associent volontiers la frivolité à un vice du caractère français dont ils veulent se préserver avec une vigueur qui a de fortes résonances identitaires.

Quel sera l'apport de la sociologie de la littérature ? Nous l'avons déjà suggéré en décrivant les années 1730 à 1830 comme la première phase d'émergence d'une littérature périphérique suisse francophone. Dans son article, Rosset signale l'intérêt des recherches « d'obédience sociologique »⁴⁰ qui ont été menées ces dernières décennies pour étudier la littérature romande du XIX^e à aujourd'hui, mais il prend ses distances avec cette approche pour se pencher sur les Suisses du XVIII^e siècle et leur rapport au genre poétique. Parler de « champs littéraires », de « postures d'auteurs » et de « domination symbolique »⁴¹ dans une perspective trop étroitement bourdieusienne présupposerait en effet que la littérature de ce temps forme un champ social qui profite déjà d'une forte autonomie, ce qui réduirait les échanges entre espaces littéraires à des rapports de force. Dès le milieu des années 1960, le sociologue Pierre Bourdieu a développé une théorie du champ littéraire qu'il formule dans plusieurs articles et qu'il applique à la littérature française du Second Empire dans *Les règles de l'art*⁴². Cette théorie, qui permet de comprendre les effets d'une domination symbolique entre différents acteurs du milieu littéraire, a marqué en profondeur l'histoire littéraire et notamment l'étude des littératures périphériques. Elle a fait l'objet de critiques et de réajustements dont Alain Vaillant propose une synthèse dans un ouvrage récent⁴³. Un des problèmes que pose la théorie des champs est celle de sa transposition à différentes époques. En effet, tel que Bourdieu le conçoit, le champ littéraire est structuré autour de deux pôles, le pôle « autonome » et le pôle « hétéronome », dont les tenants privilégient respectivement la recherche d'un capital symbolique et celle d'un capital économique. Comme dans un champ magnétique où chacun des deux pôles ne peut être séparé de son homologue, les pôles du champ littéraire ne sont pas concevables l'un sans l'autre. De là découle une représentation du système littéraire qui n'est pas fonctionnelle à une époque où le marché des biens culturels ne participe pas d'un système économique de type capitaliste.

³⁹ Voir Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 63-74.

⁴⁰ François Rosset, art. cit., p. 132.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éditions du Seuil, 1998 [1^{ère} édition : 1992].

⁴³ Voir le chapitre intitulé « Institution, système, champ » dans Alain Vaillant, *L'histoire littéraire*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 209-227.

Pourtant, si l'espace littéraire français de l'Ancien Régime ne forme pas un « champ » clairement polarisé entre le succès commercial et la reconnaissance symbolique, et s'il n'est pas encore possible de présenter la Suisse francophone comme un « sous-champ dominé », la prégnance des instances de consécration et du marché français sont déjà fortement palpables. La question de la domination ne peut donc pas être écartée complètement. Dans un article aussi bref que célèbre sur la littérature belge des XIX^e et XX^e siècles, Bourdieu propose une autre forme de polarisation pour comprendre le fonctionnement d'un espace dominé :

Tout se passe comme si tout écrivain de nationalité belge (comme tout écrivain français d'origine provinciale) balançait entre deux stratégies, donc deux identités littéraires, une stratégie d'identification à la littérature dominante et une stratégie de repli sur le marché national et la revendication de l'identité belge. La seconde s'imposant de plus en plus à mesure que déclinent les chances de réussite de la première.⁴⁴

Ces deux « stratégies », l'identification au modèle dominant et le repli sur l'altérité, déplacent la question de l'autonomie d'un champ littéraire périphérique. Celui-ci est moins appréhendé dans son rapport à d'autres champs (économiques, politiques, etc.) du monde social, que dans sa dépendance à l'égard d'un autre champ littéraire qui l'englobe en lui dictant ses lois. Mais le problème subsiste de réduire le fonctionnement du champ périphérique à deux stratégies littéraires mutuellement dépendantes et conjointement exclusives d'autres attitudes possibles face au champ central, voire hors d'une relation centre-périphérie. Un tel réductionnisme semble d'autant plus embarrassant que le champ central n'est pas encore totalement autorégulé et qu'il ne forme pas un espace homogène, cohérent et bien délimité, comme c'est bien sûr le cas au XVIII^e siècle.

Malgré tout, les belles-lettres d'avant 1800 forment une pratique sociale et, à ce titre, la sociologie des ensembles littéraires doit pouvoir s'en emparer. Dans son ouvrage sur la *Naissance de l'écrivain*, Alain Viala adapte la théorie des champs à la littérature française du XVII^e siècle, cherchant à décrire la structure et les mutations de ce « premier champ littéraire »⁴⁵ conformément aux valeurs symboliques propres à ce contexte. Pour cela, il prend ses distances avec la dichotomie autonome-hétéronome⁴⁶. Certes, le modèle qu'il propose n'est pas applicable à la Suisse du XVIII^e siècle. D'abord, la stratification sociale du royaume de France offre des possibilités de carrière aux écrivains que la Suisse ne connaîtra jamais. Ensuite, la France possède déjà de puissantes institutions littéraires – les académies, les théâtres, les salons ou le mécénat – qui continueront de jouer un rôle central dans la

⁴⁴ Pierre Bourdieu, « Existe-t-il une littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », *Études de lettres. Revue de la Faculté des lettres. Université de Lausanne*, octobre-décembre 1985, p. 3.

⁴⁵ Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Les éditions de minuit, 1985, p. 13 et *passim*.

⁴⁶ Voir *ibid.*, p. 185 n. 3.

reconnaissance ou la consécration de l'écrivain au XVIII^e siècle, mais qui resteront généralement fermées aux Suisses dont le paysage institutionnel est incomparablement moins riche. Il n'empêche que l'étude de Viala reste inspirante dans le sens où elle met au jour des logiques de distinction propres à ces premiers auteurs qu'on est peut-être en droit d'appeler « écrivains » sans anachronisme. *Mutatis mutandis*, certaines attitudes adoptées (face à la presse périodique, aux canons, aux filiations littéraires) se retrouvent chez les poètes suisses que nous étudierons.

Comme Bourdieu, Viala mobilise le concept de « stratégie » et lui donne une grande importance dans son analyse. Selon lui, les « premières stratégies d'écrivains »⁴⁷ sont en effet corrélatives de l'émergence du champ littéraire. Cependant, bien conscient que les auteurs du XVII^e siècle ne sont pas réductibles à des stratèges et que le champ littéraire dont il souligne l'« ambiguïté constitutive »⁴⁸ n'est pas un champ de bataille précisément cartographié, le critique donne une définition elle-même ambiguë des stratégies d'écrivains :

Stratégies à envisager à partir des trajectoires observées, et non dans la perspective de désirs ou de calculs avoués : une stratégie mêle toujours du conscient et de l'inconscient, du calcul et de l'irrationnel, des choix libres et des contraintes, souvent même pas perçues comme telles. Elle fait intervenir une part de « flair », de sens des placements avantageux ; elle ne peut se comprendre que comme une réalité construite par l'observation historique.⁴⁹

Stratégies sans manœuvres, donc. Si la notion est problématique, elle possède néanmoins une force heuristique que Viala exploite et dont nous ne pouvons faire l'économie pour rendre compte des prises de positions, conquérantes ou défensives, de certains auteurs suisses face aux instances de légitimation françaises : leurs propos tactiques et parfois militaires nous y invitent, surtout après 1780. Mais ce qui frappe, chez la plupart des poètes et des acteurs culturels qui les soutiennent, c'est le caractère diffus et tâtonnant des choix littéraires et éditoriaux susceptibles de valoriser les œuvres en vers ou de leur donner une forme de légitimité. Or, ce tâtonnement même nous intéressera en tout premier lieu, parce qu'il explore les logiques de distinction accessibles ou pertinentes, et parce qu'il découvre progressivement les limites d'un espace littéraire périphérique.

L'étude d'un espace littéraire mal défini profite encore et à plus forte raison des travaux que Bernard Andrès a consacrés au Canada francophone et qu'il synthétise dans ses *Histoires*

⁴⁷ *Ibid.*, p. 184.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 185 n.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 184.

*littéraires des Canadiens au XVIII^e siècle*⁵⁰. Bien que la Province de Québec puis celle du Bas-Canada soient séparées du Vieux Continent par une frontière qui a la taille d'un océan, ce qui a des conséquences sur le rythme des échanges, les premières générations de lettrés canadiens cherchent également à se situer par rapport au centre français et à ses canons. Remarquant qu'« une conquête des Lettres a suivi la conquête militaire » britannique de 1763, Andrès perçoit dans le Canada francophone de la fin du XVIII^e siècle « l'émergence [d'un] nouvel espace public et de [...] nouvelles pratiques littéraires »⁵¹, phase qui précède de loin l'autonomisation du littéraire au Québec. Dans cette perspective, des rapprochements sont possibles avec ce qui se passe en Suisse à la même époque. Cependant, ce Canada-là ne dispose pas des mêmes institutions littéraires que les territoires helvétiques. Le développement de l'appareil éditorial, en particulier, y est moins avancé : la première presse est implantée dans la région en 1764 et le premier périodique littéraire, la *Gazette littéraire de Montréal*, est lancé en 1778. Conséquemment, Andrès se propose d'élaborer une « archéologie du littéraire » et d'y chercher à travers plusieurs types de sources – canadiennes et européennes, manuscrites et imprimées – des « protoscripteurs » et des « protorécits » plutôt que des écrivains confirmés ou des œuvres canadiennes profitant d'une forte légitimité⁵². En dépit de tout ce qui les distingue, les espaces suisse et canadien ont en commun de traverser une « phase de “constitution” » : la méthode que développe Andrès pour « repenser l'histoire littéraire québécoise non pas comme un phénomène institué, mais comme un processus instituant »⁵³ offre des repères et des outils pour aborder l'histoire littéraire suisse hors d'une logique d'autonomisation. Les productions de la Suisse francophone méritent en effet d'être considérées dans le prisme d'une « institutionnalisation du littéraire »⁵⁴ saisie dans sa dynamique évolutive. Non seulement cette précaution évite de projeter sur les textes antérieurs à 1830 des attentes qu'aurait forgées ultérieurement l'institution romande, mais elle nous encourage à évaluer, au fil du temps, le rôle de la presse, de l'école ou encore de la sociabilité littéraire dans l'avènement d'un public suisse francophone et dans la valorisation de certaines pratiques d'écriture comme la poésie.

⁵⁰ Bernard Andrès, *Histoires littéraires des Canadiens au XVIII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012. Les articles d'Andrès portant sur le Canada littéraire du XVIII^e siècle sont répertoriés dans la bibliographie de cet ouvrage.

⁵¹ *Ibid.*, p. 225.

⁵² Voir *ibid.*, p. 52-55.

⁵³ *Ibid.*, p. 43. Voir aussi Bernard Andrès, *Écrire le Québec. De la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres*, Montréal, XYZ, 2001, p. 27-30 ; et « La constitution des Lettres au Québec. (Archéologie de l'institution aux XVII^e et XVIII^e) », in Lise Gauvin, Jean-Marie Klinkenberg (dir.), *Trajectoires : littérature & institutions au Québec & en Belgique francophones*, Bruxelles, Éditions Labor, 1985, p. 93-102.

⁵⁴ Bernard Andrès, *Histoires littéraires des Canadiens au XVIII^e siècle*, éd. cit. p. 46.

Voilà pour l'archéologie. Revenons maintenant à l'astronomie, c'est-à-dire à l'analyse des interactions entre les centres et les périphéries. Cette fois, c'est aux études belges que nous emprunterons un modèle théorique pour l'ajuster à notre objet. Ayant consacré de nombreuses études à la littérature francophone de Belgique dans une perspective sociologique et sociolinguistique, Jean-Marie Klinkenberg a établi avec son collègue de l'Université de Liège Benoît Denis un « modèle gravitationnel » qu'il présente avec une grande clarté dans deux ouvrages⁵⁵. Il justifie ainsi son recours à la métaphore du système solaire :

De même que chaque corps céleste décrit une orbite autour du corps central, et reste sur cette orbite grâce aux forces gravitationnelles, la trajectoire des littératures périphériques est tributaire du rapport qu'elles entretiennent avec la littérature centrale. C'est dire que ces littératures subissent à la fois des forces centripètes qui les attirent vers le centre, et des forces centrifuges, qui les en tiennent éloignées. [...] Et de même que chaque corps céleste a un mouvement de rotation, suscité par des forces qui lui sont propres, l'évolution de chaque littérature du système dépend également de facteurs historiques qui lui sont spécifiques. Enfin, la force de gravité agit entre tous les corps de l'univers, de sorte qu'aucun système solaire n'est isolé ; de même, aucun système littéraire n'est complètement indépendant des systèmes voisins, par lesquels il peut être attiré, et desquels il doit se différencier.⁵⁶

Ce qui séduit d'emblée, c'est la plasticité d'un modèle qui propose de conjuguer l'attraction de la périphérie vers un centre (les forces « centripètes ») et ses efforts pour s'en éloigner (les forces « centrifuges ») selon une dialectique « d'assimilation et de différenciation »⁵⁷ se modifiant dans le temps. En outre, Klinkenberg ne réduit pas les littératures périphériques à leur rapport au centre : il veut tenir compte des facteurs historiques internes qui contribuent à les définir, en même temps que des ensembles littéraires proches (géographiquement ou linguistiquement) dont la pesanteur peut aussi infléchir l'orbite.

Le modèle gravitationnel enrichit l'analyse des « stratégies de légitimation »⁵⁸, soit collectives soit individuelles, qui se traduisent en attitudes privilégiant l'assimilation ou la différenciation et qui articulent ces deux attitudes pour développer parfois des « tactiques subtiles »⁵⁹. Cependant, Klinkenberg pense souvent les relations entre le centre et la périphérie en termes de domination symbolique. Or, il nous semble possible de comprendre la notion d'*attraction* dans un sens moins fort, sinon à l'égard des ensembles littéraires pris comme un tout, au moins à l'égard des individus qui s'y trouvent : parce qu'il condense une

⁵⁵ Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Lovreval, Éditions Labor, 2005 ; Jean-Marie Klinkenberg, *Périphériques nord. Fragments d'une histoire sociale de la littérature francophone en Belgique*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège, 2010 [1^{ère} édition : 2005]. Les chapitres consacrés à l'exposition du « modèle gravitationnel » dans ces deux publications se recoupent presque entièrement.

⁵⁶ Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*, éd. cit., p. 34-35.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 38.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 39.

partie importante du pouvoir de légitimation ou, si l'on veut, du capital symbolique, le centre exerce un « attrait » sur la périphérie littéraire plutôt qu'une attraction absolument irrésistible. Quoi qu'il en soit, le modèle gravitationnel est conçu pour étudier les littératures francophones sous un régime d'autonomie du littéraire, autonomie qui se manifeste d'abord dans les ensembles littéraires les plus importants et qui augmente considérablement leur pouvoir d'attraction. Ainsi, Klinkenberg ne s'intéresse aux littératures périphériques non coloniales (belge, romande et québécoise notamment) qu'au moment où elles « sont repérables comme ensembles cohérents et isolables »⁶⁰, soit à partir du début du XIX^e siècle. Les périodes antérieures traversées par ces ensembles sont reléguées à « une préhistoire qui les inscrit de plein droit dans la littérature française »⁶¹. Les travaux d'Andrès sur l'espace canadien suffiraient à infirmer ce postulat que nous devons également dépasser en ce qui regarde la Suisse francophone.

En transposant l'analyse gravitationnelle au XVIII^e siècle, nous nous proposons donc d'élargir la portée du modèle de Klinkenberg. Nous verrons en effet comment des poètes suisses éprouvent, parfois très vivement, l'attrait du centre et le besoin de se différencier – pour des motifs culturels, mais aussi dans la perspective de se distinguer comme auteurs. Des notions chères à Klinkenberg restent parfaitement opératoires. C'est le cas de l'« entrisme », attitude qui consiste à s'assimiler au centre⁶², ou encore de la « reconnaissance », de la « consécration », de certaines formes de « repli »... Entre autres, le bagage conceptuel issu de la sociolinguistique – l'« insécurité », l'« hypercorrectisme », l'« autodépréciation »⁶³ – s'avère également précieux pour éclairer le rapport des auteurs suisses aux normes édictées par le centre, comme l'a déjà montré Jérôme Meizoz⁶⁴.

Toutefois, il est vrai que la Suisse francophone ne forme pas un « ensemble cohérent et isolable », loin de là. Elle est à la croisée de différentes aires qui se superposent sans se recouper. Par sa langue écrite, elle fait partie de l'aire francophone, mais on y pratique à l'oral plusieurs dialectes issus du franco-provençal : ce substrat la distingue de l'aire d'oïl et de l'aire occitane. D'un autre point de vue, l'aire francophone peut être étendue à l'aire « francophile » : au sein du canton germanophone de Berne, par exemple, l'élite sociale maîtrise en général parfaitement le français et possède une solide culture des lettres françaises. En matière d'aires politiques, la Suisse francophone est très composite sous

⁶⁰ *Ibid.*, p. 51.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Voir *ibid.*, p. 157-159.

⁶³ Voir *ibid.*, p. 58-62.

⁶⁴ Jérôme Meizoz, *Le droit de « mal écrire » : quand les auteurs romands déjouent le « français de Paris »*, Genève, Éditions Zoé, 1998.

l'Ancien Régime : les régions ont des statuts différents, allant de l'État autonome (la République de Genève) et du canton souverain (Fribourg) au territoire sujet (le Pays de Vaud et le Bas-Valais) ou au territoire allié (la Principauté de Neuchâtel). Ces statuts particuliers n'empêchent pas que chaque territoire entretienne d'étroits rapports économiques et militaires avec le Corps helvétique. On peut se considérer comme « suisse » dans chacun de ces « petits Etats qui n'ont point de centre commun »⁶⁵, pour reprendre l'expression du poète Jean-Louis Mallet deux ans avant l'avènement de la République helvétique.

Voilà donc une aire bien problématique que cette Suisse francophone. Pourtant, au XVIII^e siècle, il arrive parfois qu'on lui attribue une certaine cohérence et même qu'on l'appelle déjà « romande ». Dans les années 1723-1725, l'historien vaudois Abraham Ruchat prépare une « Histoire de la Suisse romande » qui restera manuscrite⁶⁶. Autre fait significatif, le territoire de la « Suisse romande » profite dès 1781 d'une représentation cartographique réalisée par un géographe genevois, Henri Mallet, quoiqu'elle n'inclue pas les parties francophones rattachées politiquement au canton de Fribourg, au Valais ou à l'Évêché de Bâle⁶⁷. Cependant, l'expression « Suisse romande » demeure rare et la variété des dénominations qu'on rencontre à l'époque – « Suisse française », « Suisse occidentale », « Helvétie romane », parmi d'autres – révèle aussi bien la perception d'un territoire englobant les différents petits États qui le composent que la pluralité des discours portant sur ce territoire. Nous verrons comment l'institution littéraire contribue à donner une expression spécifique à la Suisse francophone, mais nous rencontrerons également des auteurs dont les propos n'engagent pas une communauté qui coïnciderait avec cet espace. À Genève, par exemple, on peut encore parler vers 1830 de « littérature nationale » en désignant ainsi la seule production de ce canton. Notons d'emblée que la densité de personnes publiant des vers est également tributaire d'un espace socio-économique, socio-culturel et confessionnel. Ce nombre augmente autour des régions protestantes les plus urbanisées, où les institutions littéraires sont plus concentrées. Même si de nombreux poètes chantent les joies d'une vie retirée à la campagne, la plupart d'entre eux viennent en effet de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel ou de Berne. Chacune de ces villes réformées constitue un petit centre, alors que

⁶⁵ Jean-Louis Mallet, *Marcoméris ou le beau troubadour. Nouvelle de chevalerie. Suivi de contes en vers*. Par J. L. Mallet, Genève, 1796, p. 124.

⁶⁶ Voir Georges Andrey, *La Suisse romande. Une histoire à nulle autre pareille !*, Fleurier, Pontarlier, Éditions du Belvédère, 2012, p. 62.

⁶⁷ L'ouvrage de Georges Andrey contient (*ibid.*, s. p.) une reproduction de la *Carte de la Suisse romande qui comprend le Pays de Vaud et le gouvernement d'Aigle, dépendant du Canton de Berne, divisés en leurs Bailliages*, où l'on a distingué ceux qui appartiennent au Canton de Fribourg et ceux qui sont possédés en commun par ces deux Républiques, ainsi que les Etats et Pays adjacens, levée par Henri Mallet en 1781.

les vers en provenance de Fribourg, des territoires jurassiens de l'Évêché de Bâle et du Valais francophone sont beaucoup plus rares⁶⁸.

Le caractère inégal, pluriel et diffus de l'espace littéraire suisse francophone a des conséquences sur notre analyse. Il n'est pas possible de proposer, comme le fait Klinkenberg pour la littérature belge⁶⁹, une périodisation historique en plusieurs phases consécutives soit centrifuges, soit centripètes, soit « dialectiques » qui refléteraient les tendances des stratégies collectives. Tout au mieux pouvons-nous déceler des « moments » où les forces centrifuges s'expriment plus vivement, par exemple dans les années 1730 et dans les années 1780. Les représentations que les poètes suisses ont de leur situation périphérique et les positions qu'ils adoptent à l'égard du centre varient pourtant dans le temps et elles s'enrichissent au cours de la période. Cet enrichissement est motivé par l'évolution du centre français et des nouvelles autorités littéraires qui s'y imposent, mais aussi par l'émergence de centres alternatifs en Suisse alémanique et en Allemagne, ainsi que par les réaménagements propres aux institutions littéraires de la Suisse francophone. Après avoir proposé un bilan historiographique qui mette en évidence le rôle paradoxal que la poésie suisse des années 1730-1830 a joué dans la construction de l'identité romande aux XIX^e et XX^e siècles, nous exhumons cette poésie dans deux parties successives consacrées à l'étude des textes et des institutions. Chacune de ces parties couvre cinquante ans d'histoire littéraire, selon un découpage qui ne se veut en aucun cas rigide, mais qui rend l'analyse plus commode. Dans l'une d'elles, nous verrons les poètes et les journalistes négocier avec le centre les termes d'une existence littéraire légitime. Dans l'autre, nous verrons se développer de nouvelles logiques de distinction en même temps que s'affirment les premières autorités poétiques indigènes. Puisse le lecteur, à la fin de ce parcours, avoir glané quelques motifs de scruter encore plus intensément le satellite suisse de la galaxie littéraire francophone : alors notre objectif serait atteint.

⁶⁸ Notre corpus de poésies imprimées ne comporte aucune pièce en provenance du Valais. Dans une anthologie des *Poètes du Valais romand*, Henri Bioley ne nous donne qu'un seul nom relatif à la période qui nous intéresse, celui de Pierre-Joseph de Riedmatten (1744-1812). Ce notable de Sion, militaire et diplomate ayant résidé à Paris, a laissé près de 4 000 vers manuscrits dans un « Recueil de poésies ». Voir Henri Bioley (éd.), *Les poètes du Valais romand. Anthologie*, Lausanne, Imprimerie J. Couchoud, 1903, p. 17-37 ; et Maurice Zermatten, « Note sur le poète Pierre-Joseph de Riedmatten », *Annales valaisannes. Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 1940, t. 4, n° 20, p. 49-56.

⁶⁹ Voir Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.*, p. 64-65.

Première partie :

les fondations poétiques de la médiocrité romande

Peut-on se pencher sur la Suisse du XVIII^e siècle sans mobiliser le concept d'« helvétisme » ? Peut-on aborder les poètes francophones sans se focaliser, d'une part, sur leur rôle d'intermédiaire culturel et, d'autre part, sur la naissance d'une conscience nationale dont leurs œuvres témoigneraient ? Enfin, peut-on relire ces auteurs sans les considérer *a priori* comme des écrivains « médiocres » ? Pour montrer l'importance d'une réponse positive à ces trois questions, il faut prendre un recul critique sur le traitement historiographique dont la poésie suisse des Lumières a été l'objet.

Au XIX^e siècle, ce traitement consiste en un rejet vigoureux qui s'explique par des motifs internes aussi bien qu'externes à l'espace romand. À la suite des travaux de Gonzague de Reynold sur l'helvétisme littéraire, les vers de Bridel et du *Journal helvétique* sont paradoxalement réinvestis par un discours identitaire empreint d'une forte idéologie ; ils marqueront, fût-ce en creux, la quête d'une essence romande au XX^e siècle. Aujourd'hui, le mythe du désert poétique des Lumières et celui de la médiocrité romande sont minés de toutes parts. Et pourtant, un malaise subsiste à l'égard des poètes suisses qui forment toujours une tache aveugle dans l'histoire littéraire.

1. REJET LITTÉRAIRE

1.1. Savoir condamner

Le XVIII^e siècle a contribué à la formation d'une identité nationale suisse et à la constitution d'un réservoir de symboles dans lequel ont puisé les écrivains et les historiens des XIX^e et XX^e siècles. Comme Daniel Maggetti l'a montré, les efforts de l'Ancien Régime pour penser la Suisse comme un lieu d'exception marquent des auteurs qui, d'Eugène Rambert à Gonzague de Reynold, puisent dans ce réservoir le ciment culturel d'une nation désormais pensable dans un cadre théorique herdérien⁷⁰. Ce faisant, les historiens se réapproprient des idées ou tentent de réactiver un « esprit national », mais ils ne se donnent pas toujours la peine de revaloriser les œuvres littéraires du passé – en particulier dans le domaine de la poésie. La postérité historiographique de Philippe-Sirice Bridel (1757-1845), qui nous servira de fil conducteur dans les pages suivantes, est significative sur ce point. Vers 1775, ce jeune Vaudois théorise une poésie nationale qui nourrira tout à la fois, à l'égard des intentions qu'il formule, une réflexion portant sur la culture suisse et, à l'égard de ses pièces versifiées, ce qu'on pourrait désigner comme la construction de la médiocrité romande.

Resté fidèle à son engagement patriotique et aux principes littéraires qu'il a établis avant ses trente ans, Bridel continue d'incarner une certaine vision de la poésie nationale jusqu'à sa mort en 1845, ou du moins jusqu'à l'interruption des *Étrennes helvétiques et patriotiques* (1783-1831). Fondateur et principal auteur de cette publication annuelle, il y cite et y republie parfois des poésies de sa jeunesse ou d'autres textes de ses contemporains, tout en proposant, d'une part, de nouvelles pièces versifiées dans le goût de ses premiers recueils et, d'autre part, quantité d'anecdotes historiques ou de documents relatifs aux différents territoires suisses. Les *Étrennes* profitent d'une importante diffusion⁷¹ ; après leur fin, elles restent pratiquées par les générations ultérieures d'historiens. Pourtant, cette postérité n'est pas tributaire du talent littéraire de Bridel. En 1837, Juste Olivier extrait des *Étrennes* une abondante matière pour nourrir ses recherches historiques sur le *Canton de Vaud* mais, lorsque ses réflexions sur la littérature vaudoise touchent la question de la poésie suisse francophone, c'est pour remarquer que celle-ci n'existe pas encore : les vers écrits aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

⁷⁰ Voir Daniel Maggetti, *op. cit.* ; et notamment le sous-chapitre « L'helvétisme : réservoir symbolique et premières appropriations », p. 19-22.

⁷¹ Les *Étrennes* sont tirées à environ mille exemplaires. Voir Silvio Corsini, « Les Étrennes du doyen Bridel », in Silvio Corsini (dir.), *op. cit.*, p. 69.

manquent selon lui d'inspiration, de caractère et de couleur locale⁷². Quant à Eusèbe-Henri Gaullieur (1808-1859) qui, en 1845, tente de relancer les *Étrennes* de Bridel, il loue celui-ci d'avoir mis « notre génération sur la voie de l'étude du passé »⁷³, mais il tient à se distinguer de son prédécesseur en retranchant les pièces en vers : en ce « siècle positif », « les séductions d'un style fleuri et les descriptions pittoresques »⁷⁴ ne conviennent plus aux lecteurs d'ouvrages historiques.

Dix ans plus tard, dans ses *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française*, Gaullieur condamne sans appel la poésie suisse du siècle antérieur. Ce pionnier de l'histoire littéraire romande pointe « les hésitations, les tâtonnements, quelque chose d'incomplet, de maladroit et de gauche, de lourd, si l'on veut, dans les premières productions littéraires de la Suisse française au XVIII^e siècle »⁷⁵. À la lecture du *Journal helvétique*, imprimé de 1732 à 1782 et rempli de poésies fugitives, « on reste convaincu que la veine poétique fut longtemps dans les pays romans à peu près stérile »⁷⁶. Et si cette stérilité s'atténue à partir de 1775, ce n'est pas en vertu de « la qualité » des textes, mais de leur « quantité »⁷⁷. À travers ce premier travail de synthèse historique portant sur la vie littéraire de la « Suisse française », où la deuxième partie du XVIII^e siècle est présentée comme l'époque d'un véritable essor, la poésie incarne le talon d'Achille d'une littérature qu'on cherche à revaloriser. Tout en sélectionnant des pièces dignes d'être ressuscitées, Gaullieur se montre mal à l'aise à l'égard du genre ; il tempère ses approbations et s'applique à souligner les vers trop faciles ou trop négligés, ainsi que les entorses faites au bon usage de la langue.

Une étude comme celle de Gaullieur manifeste un sentiment d'insécurité linguistique d'une région francophone comme la Suisse romande à l'égard du français de Paris. Conjointement s'exprime un sentiment d'insécurité *littéraire*, phénomène caractéristique des espaces littéraires périphériques⁷⁸, à l'égard d'œuvres en train d'accéder, par le travail de l'historien, au statut de monument. Ce double malaise est particulièrement palpable à l'égard de la poésie, le genre qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, se situe au sommet de la hiérarchie des formes d'expression littéraire.

⁷² Voir Juste Olivier, *Le Canton de Vaud. Sa vie et son histoire*, Lausanne, 1837-1841, t. 1, p. 510 sq.

⁷³ *Étrennes nationales, faisant suite au Conservateur suisse, ou Mélanges helvétiques d'histoire, de biographie et de bibliographie*, Lausanne, 1845, p. V.

⁷⁴ *Ibid.*, p. VI.

⁷⁵ Eusèbe-Henri Gaullieur, *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Genève, 1856, p. 29. Le mémoire de Gaullieur paraît d'abord dans le *Bulletin de l'Institut national genevois* d'octobre 1855.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 248.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 254.

⁷⁸ Nous développerons plus loin la question de l'insécurité littéraire. Voir *infra*, le point 4.5.

Six ans après Gaullieur, dans son histoire littéraire du *Dix-huitième siècle à l'étranger*, le professeur de rhétorique et belles-lettres Pierre-André Sayous (1808-1870) est confronté au même malaise, quoique la perspective de son ouvrage soit très différente. Le Genevois établi à Paris tente d'élargir les frontières de la littérature française aux œuvres écrites à l'étranger, en vertu du principe selon lequel la communauté de langue définit seule les contours d'une littérature nationale. Dès lors, l'enjeu est de montrer que les littératures francophones participent de la littérature française : elles méritent ainsi d'être reconsidérées dans leurs rapports avec un centre unique, la France, qui incarne le « point de départ ou de convergence des idées »⁷⁹ et qui canalise tous les regards et toutes les pensées. Mais les vers suisses du XVIII^e siècle font triste figure dans cet espace littéraire élargi, où ils sont rapatriés. Sayous se désole que la poésie française des Suisses n'ait différé de la poésie française des Français « que par son infériorité en tous sens »⁸⁰. « Le génie de la poésie » n'étant rien d'autre que « le génie même de la langue, dans ce qu'elle a de plus pur et de plus parfait », les Suisses qui s'essayaient à la poésie sont à tout prendre de « médiocres praticiens »⁸¹.

À la fin du XIX^e siècle, les deux grandes entreprises d'histoire littéraire de la Suisse romande – contemporaines et rivales, mais convergentes dans les grandes lignes de leur propos⁸² – ne montrent guère plus d'enthousiasme à l'égard de la poésie suisse. Cependant, elles mettent l'accent sur d'autres motifs d'éviction, au premier rang desquels une soumission trop évidente aux modes littéraires françaises. En 1890, dans son *Histoire littéraire de la Suisse française*, Philippe Godet (1850-1922) rejette ainsi toute la poésie du *Journal helvétique* :

On est frappé surtout du caractère d'imitation servile et de convention qui distingue – ou plutôt ne distingue pas – les poésies insérées dans le *Mercure* : l'inspiration absente est remplacée par l'acceptation d'un type importé de France, la couleur locale par une banale rhétorique superstitieusement respectée. Rien d'indigène dans ces vers, rien qui trahisse un sentiment personnel, une vue directe de la nature, une émotion vécue.⁸³

Cette poésie indigène, qui doit offrir un sentiment nu et une peinture originale de la nature, Godet la découvre en germe dans les essais théoriques de Bridel, mais, « chose curieuse, celui qui a si bien esquissé la théorie de la poésie nationale, n'a pas su la réaliser dans ses vers. Il

⁷⁹ Pierre-André Sayous, *Le dix-huitième siècle à l'étranger. Histoire de la littérature française dans les divers pays de l'Europe depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la Révolution française*, Paris, 1861, t. 1, p. VI.

⁸⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 89.

⁸¹ *Ibid.* Voir Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 46-48.

⁸² Voir Daniel Maggetti, « L'âge d'or de la "littérature nationale" », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 135-158.

⁸³ Philippe Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel, 1890, p. 365.

entrevoit la terre promise, la montre du doigt, mais n'y entre pas »⁸⁴. Il faut, selon l'historien, attendre le XIX^e siècle pour que le pas soit franchi vers la substitution de l'inspiration nationale et personnelle aux motifs convenus d'une poésie par trop allégorique. À son tour, dans l'*Histoire littéraire de la Suisse romande*, Virgile Rossel (1858-1933) nie l'existence d'une activité poétique vraiment digne de ce nom à l'âge classique et, en particulier, dans la première moitié du XVIII^e siècle : « La Muse romande est, de 1700 à 1750, plus stérile encore, s'il est possible, que pendant le XVII^{me} siècle. Je serais fort embarrassé de citer, non point une œuvre marquante ou un nom connu, mais seulement deux douzaines d'alexandrins bien tournés. »⁸⁵. Principal organe de publication des « poétereaux de l'époque »⁸⁶, le *Journal helvétique* n'aurait pas su séparer le bon grain de l'ivraie, ce qui a eu des conséquences néfastes sur la culture du bon goût dans la littérature romande :

La presse était, au XVIII^{me} siècle, ce qu'elle n'a pas cessé d'être. Le bon, le médiocre et le mauvais s'y mêlent fraternellement. Si le *Mercure suisse*, en particulier, nous donna la conscience de notre valeur, s'il affirma la vitalité de la littérature romande, il n'en fut pas moins un stimulant pour la tourbe des gâte-métier, des gens sans vocation et sans talent. Comme il était fort accueillant, il fut assailli de prose et de vers ; il accepta tout, sans choix.⁸⁷

L'*Histoire littéraire* de Rossel, comme celle de Godet, considère la publication des *Poésies helvétiques* de Bridel et du « Discours préliminaire » sur la poésie nationale qui ouvre le volume comme un moment clef, celui d'une prise de conscience du potentiel poétique de deux sources nationales d'inspiration : l'histoire et la nature suisses. Mais, une fois de plus, un décalage est constaté entre les intentions louables de l'auteur et leur décevante mise en œuvre littéraire :

Nous voudrions que Bridel eût devancé Albert Richard et Juste Olivier ; il a bien été de son époque, et c'est bien une façon de Delille helvétique, plus sincère mais plus gauche que l'autre. Il avait, un jour, consigné dans son calepin, cette pensée qui aurait pu servir d'épigraphe à ses *Poésies* : « Il suffit d'avoir fait quatre bons vers, pour se croire le droit d'en faire cent mauvais. » Un « quatre pour cent » de bons vers ? Je ne crois pas que Bridel ait jamais dépassé ce taux modeste. Encore une fois, remercions-le d'avoir compris que la Suisse était assez riche, par l'éclat de son histoire et les splendeurs de sa nature, pour avoir une poésie nationale ; ne nous évertuons pas à goûter les « Helvétiques » de Bridel !⁸⁸

Bridel en tête, la poésie du XVIII^e siècle se présente aux portes du XX^e siècle sous le signe du rebut. Il ne faut donc pas s'étonner que Gonzague de Reynold (1880-1970), qui publie en 1909 une thèse sur Bridel et « l'helvétisme littéraire », se dépêche d'entériner un jugement devenu *topos* : « Ce livre, je l'avoue dès le début, est consacré à un écrivain

⁸⁴ *Ibid.*, p. 324.

⁸⁵ Virgile Rossel, *op. cit.*, t. 2, p. 64.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*, p. 60.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 283.

médiocre, dont les titres les moins contestables sont les treize volumes d'un almanach. »⁸⁹ *Médiocre* : dans la seule introduction de l'ouvrage, le mot revient neuf fois en douze pages. Avant Bridel, la « poésie romande » n'est pas même médiocre, mais « fort pitoyable »⁹⁰. Nous verrons plus loin l'intérêt, pour l'historien fribourgeois, de se pencher malgré tout sur un écrivain de second ordre. Contentons-nous d'un constat provisoire, en attendant de le nuancer : à première vue, la poésie suisse francophone d'Ancien Régime ne semble apporter aucune pierre aux constructions historiographiques qui, entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, viennent consolider l'édifice littéraire romand en train de s'imposer comme une entité autonome dans le paysage francophone.

Cette poésie déclassée est cependant l'occasion, pour les historiens suisses, de montrer que l'institution littéraire romande est désormais capable de séparer la « bonne » littérature de la « mauvaise » et en l'occurrence de distinguer la « vraie poésie », définie selon des critères hérités du romantisme : l'originalité, le rapport personnel à un terroir et l'authenticité des sentiments. Il y a plus : sous un régime d'autonomie du littéraire, la poésie « nationale » de Bridel et de ses prédécesseurs représente un art fortement soumis à un dessein patriotique et à un discours moral. En termes bourdieusiens, elle trouve sa légitimité hors du champ littéraire et se situe donc aux antipodes d'une quelconque idée de l'art pour l'art, c'est-à-dire du pôle de la production artistique qui, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, concentre la plus grande partie du capital symbolique. Chez des historiens qui contribuent à l'émergence d'une littérature, il est naturel de rejeter des œuvres qui paraissent à la fois copiées sur des modèles français et déposées sur l'autel de la patrie. Significativement, Reynold pousse cette logique jusqu'au point de n'épargner, chez Bridel, que les pièces de poésie qui révèlent le plus haut degré d'autonomie : « Les meilleurs vers de Philippe-Sirice sont tout simplement les rares pièces qui sont dénuées de toute prétention nationale ; [...] »⁹¹.

1.2. Les refuges de la poésie

S'accordant mal avec le culte du nouveau et de l'originalité qui caractérise la modernité littéraire, la littérature suisse francophone antérieure au romantisme a encore le défaut de ne compter aucun écrivain qui ferait figure de précurseur dans le domaine de la poésie, à la manière d'un André Chénier en France. En effet, aux XIX^e et XX^e siècles, les historiens

⁸⁹ Gonzague de Reynold, *op. cit.*, p. 3. Reynold fait ici références aux volumes du *Conservateur suisse*.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁹¹ *Ibid.*, p. 296.

mesurent des auteurs comme Samuel Henzi (1701-1749), Seigneux de Correvon (1695-1775), Bridel et son frère Samuel-Élisée (1761-1728) à l'aune de la poésie française romantique ou « préromantique ». Sous la plume de Gaullieur, Henzi est comparé à Chénier en vertu de son action politique et de sa fin tragique : à quarante-cinq ans de distance, les deux hommes meurent décapités. Mais les vers du Suisse restent « médiocrement rimés » et ses œuvres « ne valent pas celles de Chénier »⁹². Cent ans plus tard, dans sa monographie sur le polygraphe vaudois Gabriel Seigneux de Correvon, Paul Nordmann remarque encore que, parmi les poètes français et francophones sans valeur qui précèdent Chénier, l'auteur des *Muses helvétiques* « macht [...] keine Ausnahme »⁹³.

Pas plus que Seigneux et Henzi, Bridel ne sera le Chénier ou le Larmartine suisse. Nous l'avons vu, Godet regrettait que le Vaudois n'eût fait qu'entrevoir « la terre promise », celle d'une poésie personnelle que prôneraient les générations suivantes. Quant à Rossel, il aurait voulu que Bridel devançât Albert Richard et Juste Olivier. C'est encore vrai pour Reynold, qui remarque que les élégies de Philippe-Sirice et Samuel-Élisée Bridel – manquant de sensualité et de sentiment, et marquées au coin de « l'esprit protestant » – ne sont guère comparables à celles de Chénier ou d'Évariste de Parny⁹⁴. La faute est imputée au XVIII^e siècle :

Bridel, avec l'aide de son frère, a tenté un double effort : définir la poésie suisse d'expression française, – et la créer. L'échec fut lamentable : rien ne subsiste de son œuvre lyrique, sinon des fragments. Le doyen n'est cependant point complètement responsable : il est né trop tôt. S'il avait vécu au commencement du romantisme, il aurait pu, – mieux que Juste Olivier auquel il est supérieur par son idéal, son éducation, et le style, – créer cette poésie romande que la froide correction et la rhétorique du XVIII^e siècle ont étouffée dans le berceau.⁹⁵

Reynold estime que le poète « eut le désavantage de se survivre »⁹⁶, sans se renouveler. Il le situe cependant à une époque de transition, celle de « la décadence d'un art trop classique » et des « débuts incertains d'un romantisme artificiel et inconscient »⁹⁷, mais ce qu'il y a de « préromantique » dans son œuvre – quelques sursauts lyriques et personnels, une mélancolie inspirée des Anglais, un sentiment de la nature hérité de Rousseau – relève d'un « préromantisme avorté »⁹⁸, encore trop intellectuel, encore trop peu sincère.

⁹² Eusèbe-Henri Gaullieur, « Les œuvres poétiques de Samuel Henzi », in *Étrennes nationales, faisant suite au Conservateur suisse, ou Mélanges helvétiques d'histoire, de biographie et de bibliographie*, éd. cit., p. 215.

⁹³ Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 62.

⁹⁴ Voir Gonzague de Reynold, *op. cit.*, p. 308-309.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 319.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 281.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 263.

Ainsi, le désert poétique de la France des Lumières inclut la Suisse francophone. Cette constatation est encore valable à la fin du XX^e siècle dans l'*Histoire de la littérature en Suisse romande*, où l'argument est invoqué pour passer aussi vite que possible sur les genres poétique et dramatique : si, contrairement au roman, le théâtre « ne donne guère de chefs-d'œuvre qui mériteraient une étude », la poésie ne vaut pas mieux, « victime qu'elle est, du reste, du néo-classicisme qui sévit également en France (qui lit encore Louis Racine, l'abbé Delille ou Saint-Lambert ?) »⁹⁹.

Quels sont donc, non les auteurs, mais les poèmes qui méritent d'échapper à la condamnation générale ? Là aussi, la tradition historiographique est d'accord : elle désigne une poignée d'œuvres descriptives qui sont empreintes d'un lyrisme pas encore lamartinien, mais du moins un peu personnel. Il s'agit notamment de *La Vue d'Anet*¹⁰⁰, écrite par le juriconsulte Sigmund Ludwig Lerber et consacrée à la nature qui environne le village bernois d'Anet ; c'est un « petit chef-d'œuvre de poésie descriptive »¹⁰¹ selon Gaullieur et, selon Reynold, « un phénomène isolé » qui recèle « les meilleurs vers de la poésie romande au XVIII^e siècle »¹⁰². De même, lorsqu'on s'attaque à l'œuvre de Philippe-Sirice Bridel, on épargne en général un poème descriptif intitulé « Le Lac Léman » où l'auteur teinte de mélancolie sa peinture contrastée du paysage lacustre et alpestre. Enfin, Gaullieur, Rossel et Reynold¹⁰³ approuvent tous les trois – mais non sans réserves – une description versifiée du Val-de-Travers : *La Ruillière* du Neuchâtelois Jean-Laurent Garcin¹⁰⁴. À travers ces quelques cas, on devine que les historiens de la littérature du XIX^e siècle ont cherché, sans le trouver, le pendant francophone de *Die Alpen* (1729) d'Albrecht von Haller, le poème suisse le plus loué pour l'originalité de la description qu'il propose et pour l'énergie du langage poétique qu'il met en œuvre.

Les poèmes dignes d'être cités pour leur qualité littéraire se comptent donc sur les doigts d'une seule main. Cependant, si la tradition historiographique réserve un mauvais accueil aux versificateurs suisses des XVII^e et XVIII^e siècles, elle n'exile pas pour autant la poésie elle-même. Celle-ci a trouvé refuge dans la prose : le véritable poète de la Suisse francophone, c'est Jean-Jacques Rousseau. Godet parle de lui comme du « grand poète français du

⁹⁹ Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 170.

¹⁰⁰ Sigmund Ludwig Lerber, *La Vue d'Anet. Poème*, s. l., 1756.

¹⁰¹ Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 259.

¹⁰² Gonzague de Reynold, *op. cit.*, p. 127.

¹⁰³ Cf. Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 254-256 ; Virgile Rossel, *op. cit.*, p. 247-248 ; et Gonzague de Reynold, *op. cit.*, p. 108-109.

¹⁰⁴ Jean-Laurent Garcin, *La Ruillière. Épître à Monsieur ****, Paris, 1760.

protestantisme »¹⁰⁵, celui qui aurait tiré de « l'idée protestante » une poésie du tragique de la destinée humaine, de l'amour de la patrie, des liens mystérieux entre la nature et l'âme, de la vie intime : « Cette poésie d'une essence toute nouvelle – et toute romande – coule à pleins bords dans l'épopée-idylle appelée la *Nouvelle Héloïse*. »¹⁰⁶. Plutôt que citoyen genevois ou auteur français, le Rousseau de *Julie* apparaît comme un « écrivain suisse et romand » ; c'est le premier qui « a senti, a exprimé la poésie de nos rivages »¹⁰⁷.

Pour Reynold aussi, « le plus suisse des poètes genevois, c'est encore *Jean-Jacques Rousseau* »¹⁰⁸, moins en vertu de ses quelques pièces en vers que de son œuvre en prose. Fort de sentiments patriotiques et d'un certain « esprit romand »¹⁰⁹, l'auteur de *La Nouvelle Héloïse* dévoile les beautés de la Suisse à ses habitants et notamment aux Vaudois. Rousseau est non seulement présenté comme un poète suisse mais, en amont de Bridel, comme le fondateur même de la poésie romande à laquelle il a révélé la puissance inspiratrice de la nature locale : « De ce jour, la poésie romande fut créée et Bridel exista. Car, ce que Rousseau a célébré : la beauté des lacs et du Léman, la promenade à pied, la course de montagne, c'est l'œuvre entière du doyen. »¹¹⁰. Celui-ci n'est d'ailleurs poète qu'en prose, comme Reynold l'affirme dans son introduction : « [...] il y a, non pas dans les vers, mais dans la prose de Bridel, une poésie véritable, et qui possède toute la valeur d'une poésie inspirée directement de la nature. »¹¹¹. Le critique fribourgeois renchérit ainsi sur Godet qui avait émis le même avis vingt ans plus tôt : « [...] c'est surtout par sa prose qu'il [Bridel] a servi la poésie. »¹¹².

Prosaïque ou versifiée, la véritable poésie suisse du XVIII^e siècle se confond donc, dans la conception que véhiculent les premiers grands travaux d'histoire littéraire de la Suisse romande, avec la description littéraire de réalités locales. C'est, en dernière analyse, dans le paysage suisse – ou, pour reprendre une expression chère à la génération romantique, dans le « génie du lieu » – que se cache la poésie. À sa manière, Bridel l'avait déjà exprimé en tentant d'esquisser une poétique de l'observation directe, prétendument débarrassée de toute médiation littéraire. Là encore, la dimension programmatique de son œuvre sera récupérée par Reynold : c'est dans le décalage entre l'intention et la réalisation qu'il trouvera de l'espace pour développer son propre discours sur l'« esprit suisse ».

¹⁰⁵ Philippe Godet, *op. cit.*, p. 276.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 277.

¹⁰⁸ Gonzague de Reynold, *op. cit.*, p. 106.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 86.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 15.

¹¹² Philippe Godet, *op. cit.*, p. 325.

2. RÉCUPÉRATION IDÉOLOGIQUE

2.1. La *mediocritas* ennoblie

2.1.1. Les vertus fédératrices du patrimoine littéraire

La reconsidération politique et culturelle d'un patrimoine littéraire suisse antérieur au romantisme se prépare, en amont de Reynold, dès le milieu du XIX^e siècle. Fédérale, égalitaire, démocratique et dotée d'institutions politiques plus fortes, la Confédération helvétique de 1848 est désormais pensable en termes d'« unités homogènes »¹¹³, comme le souligne Daniel Maggetti : des écrivains et des historiens s'appliquent à construire ou à consolider les ensembles que forment la « littérature suisse » ou la « littérature romande ». Henri-Frédéric Amiel (1821-1881) l'exprime clairement dans un essai célèbre : l'espace francophone apparaît comme un « corps » dont la nouvelle Confédération vient d'assembler les « membres » et dont il faut désormais définir l'unité spirituelle¹¹⁴.

Cet effort concerne aussi l'érudition historique. Alain Clavien et François Vallotton remarquent qu'un enjeu consiste, pour les historiens de la littérature, à « se reconstruire un passé littéraire qui sert de preuve ontologique de la littérature romande »¹¹⁵. C'est pourquoi Gaullieur exhume, dans la décennie qui suit 1848, de nombreuses œuvres d'Ancien Régime à travers les articles qu'il donne à la *Revue suisse* et dans ses *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française*. Celles-ci paraissent sous les auspices de l'Institut national genevois, dont l'historien compte parmi les membres fondateurs, à l'occasion d'un concours ouvert par la section de littérature. Dans l'avant-propos, Gaullieur justifie ainsi sa participation : « Si le concours était resté *en blanc*, sans doute que cela n'aurait rien ôté au mérite de nos auteurs romands ; mais ce résultat négatif n'aurait-il pas donné des armes à ceux qui ne sont que trop portés à dire que nous n'avons rien en propre, ni en littérature, ni en politique ? »¹¹⁶. Mettre en avant des spécificités littéraires et politiques : ces deux objectifs se rejoignent souvent chez le publiciste radical, désormais professeur d'histoire à l'Académie de Genève. Par le truchement

¹¹³ Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 53. Nous revoyons en particulier aux chapitres 2 à 6 de la partie « Programmes ».

¹¹⁴ Henri-Frédéric Amiel, *Du mouvement littéraire dans la Suisse romane, et de son avenir*, Genève, 1849. Voir Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 67-92.

¹¹⁵ Alain Clavien, François Vallotton, « Les supports de la critique littéraire en Suisse romande : grandes revues, "variétés" et suppléments littéraires 1830-1960 », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 2007, n° 59, p. 347.

¹¹⁶ Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 6-7.

d'une tragi-comédie en vers du XVI^e siècle, il célèbre « l'union fédérale et la mère-patrie »¹¹⁷ et prêche la concorde aux cantons suisses tout juste sortis de la guerre du Sonderbund. Par l'intermédiaire d'une comédie du XVII^e siècle, il offre un véritable « cours de politique fédérale »¹¹⁸ aux lecteurs de la *Revue suisse*, à une époque où radicaux et libéraux luttent pour imposer leur idée respective d'une Suisse à reconstruire. C'est encore leur teneur politique qui motive l'exhumation d'œuvres en vers du XVIII^e siècle telles que la *Messagerie du Pinde* de Samuel Henzi¹¹⁹, un *Carnaval de la Barbarie*¹²⁰ fribourgeois, des stances vaudoises¹²¹ ou encore des satires genevoises¹²². Enfin, la littérature romande devra, pour sortir de l'enfance, traverser l'époque révolutionnaire et s'assujettir complètement, l'espace de quelques années, aux préoccupations politiques : elle gagnera ainsi ce « quelque chose de sérieux, d'indépendant et de mâle » qui, jusque-là, lui avait « un peu fait défaut »¹²³.

Comme Gaullieur, Aimé Steinlen (1821-1862) associe étroitement le littéraire et le politique, mais l'entité qu'il cherche à définir n'est pas la même. Ce conservateur vaudois, favorable au resserrement des liens fédéraux, dispense à l'Académie de Lausanne dès 1850 un « cours sur l'histoire littéraire nationale » dont il publie l'introduction dans la *Revue suisse*¹²⁴. Son intérêt est de montrer l'existence non pas d'une littérature romande, mais d'une littérature proprement suisse. Forte d'un « intérêt patriotique »¹²⁵, l'étude historique de cette littérature doit contribuer à construire une culture suisse « solide », à trouver dans l'histoire et la littérature nationales un « point d'appui [...] pour notre activité extérieure »¹²⁶ et, en bref, à creuser dans le passé pour mettre au jour les fondations littéraires, historiques et morales d'une nation à consolider. Passant outre les différences linguistiques, ethniques et confessionnelles qui caractérisent la Suisse, Steinlen cherche à cerner les contours d'une unité

¹¹⁷ Eusèbe-Henri Gaullieur, « Des mystères et de l'art dramatique en Suisse après la Réforme, ou essai sur quelques drames en langue française, des XVI^e et XVII^e siècles », art. cit., p. 144. Cet article paraît dans les livraisons de mars et avril 1848, c'est-à-dire entre la fin de la guerre du Sonderbund et la votation de la constitution fédérale, et juste après la Révolution française de 1848. Il est republié en tête des *Étrennes nationales* de Gaullieur, aux pages 9 à 35 du volume de 1854. L'auteur concerné ici est Joseph du Chesne ; parue à Genève en 1584, la pièce s'intitule *L'Ombre de Garnier Stoffacher* et célèbre l'issue des guerres de religion en Suisse par la signature du pacte de combourgeoisie entre Genève, Berne et Zurich.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 204. La citation désigne le discours de dame Helvétie, un personnage de la *Comédie du cosmopolite* (éd. cit.) de Pierre de Losea.

¹¹⁹ Outre l'article déjà cité, voir Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 44-45.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 248.

¹²¹ *Ibid.*, p. 16.

¹²² *Ibid.*, p. 294.

¹²³ *Ibid.*, p. 296.

¹²⁴ Aimé Steinlen, « De la littérature suisse. Introduction d'un cours sur l'histoire littéraire nationale », *Revue suisse*, t. 14, 1851, p. 740-753. Sur Steinlen et sur l'aspect programmatique de ses leçons, voir Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 53-66.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*, p. 741.

morale helvétique : une même lutte contre l'infécondité du sol, le partage d'une relative pauvreté, l'établissement d'institutions républicaines et démocratiques et, conséquence de tout cela, « le sentiment d'une existence à part » ont formé « l'esprit suisse »¹²⁷. Constitué progressivement, au cours de l'histoire, cet esprit national peut continuer de s'affermir avec le temps. Trouvant sa force et son caractère transcendant dans une vision providentialiste de l'histoire, l'unité morale des Suisses est lisible dans la littérature nationale qui, à son tour, se définit par une « réunion des contrastes », un « mélange de deux races, ou plutôt de deux familles de langues », et par un « sentiment du réel ou sentiment moral »¹²⁸. Mettre l'érudition historique au service d'une lecture politisée de la littérature romande d'Ancien Régime, faire rejaillir de la littérature suisse un esprit national à la fois perçu comme un produit de l'histoire et comme le ciment culturel d'un État fédéral encore en chantier : voilà deux perspectives que l'helvétisme de Reynold fera converger¹²⁹.

2.1.2. Le pont « helvétiste »

La genèse, les ressorts idéologiques et l'évolution de sa doctrine « helvétiste » sont bien connus¹³⁰. Pendant son élaboration, la thèse de Reynold sur *Le doyen Bridel [...] et les origines de la littérature suisse romande* est rapidement pensée comme le premier volume d'une ambitieuse *Histoire littéraire de la Suisse au XVIII^e siècle*. Paraissant en 1909, après plusieurs conférences et articles de revues, l'ouvrage précède de trois ans la publication d'une seconde étude, consacrée à Johann Jakob Bodmer (1698-1783) et à l'« École suisse » qui l'entoure¹³¹. D'un livre ou d'un article à l'autre – et parfois à l'intérieur d'un même texte – l'auteur réoriente ses vues. La manière dont il définit l'esprit suisse varie passablement et continuera d'évoluer jusqu'au recueil d'essais *Défense et illustration de l'esprit suisse*¹³², publié au seuil de la Seconde Guerre mondiale. Cette notion désigne avant tout la conscience d'une singularité nationale vis-à-vis de l'étranger, et du partage d'une même « vie » et d'une

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*, p. 750.

¹²⁹ Si, dans sa thèse sur le doyen Bridel, Reynold considère Gaullieur comme une de ses références scientifiques, il ne s'appuie jamais sur Steinlen. Il n'en reste pas moins tributaire du cadre conceptuel que Steinlen a contribué à développer.

¹³⁰ Voir en particulier Alain Clavier, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1993 ; Aram Mattioli, *Gonzague de Reynold. Idéologue d'une Suisse autoritaire*, Dorothea Elbaz, Jean Steinauer (trad.), Fribourg, Éditions universitaires, 1997 ; Claude Reichler, « Fabrication symbolique et histoire littéraire nationale. Gonzague de Reynold et l'« esprit suisse » », art. cit. ; et Eric Santschi, *Par delà la France et l'Allemagne. Gonzague de Reynold, Denis de Rougemont et quelques lettrés libéraux suisses face à la crise de la modernité*, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2009.

¹³¹ Gonzague de Reynold, *Bodmer et l'école suisse au XVIII^e siècle*, Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1912.

¹³² Gonzague de Reynold, *Défense et illustration de l'esprit suisse*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1939.

même pensée dans les différentes régions du pays. Quant à « l’helvétisme littéraire », c’est la forme que prend l’esprit suisse chez les écrivains du XVIII^e siècle, époque à laquelle il s’éveille¹³³. Reynold constate une « grande analogie »¹³⁴ entre les idées d’un Gessner et d’un Rousseau, ou celles d’un Bodmer et d’un Bridel. Comme le résume Claude Reichler¹³⁵, cette analogie est le fait de cinq éléments principaux : le milieu (en particulier les Alpes), les institutions (caractérisées par le patriarcat dans l’Ancien Régime), le patriotisme, le sens pratique et le moralisme. Voilà une liste qui, rassemblant des facteurs géographiques, politiques et culturels, rappelle de près celle de Steinlen quoique, contrairement à celui-ci, le Fribourgeois abandonne progressivement l’idée d’une littérature suisse unitaire pour lui préférer celle d’une culture nationale subsumant les littératures francophone et germanophone¹³⁶. Il remodèle ainsi l’histoire littéraire dans le but de réveiller l’esprit suisse de son temps¹³⁷, de contribuer « à la renaissance des lettres suisses »¹³⁸ et de donner des cautions historiques et des figures fondatrices à sa vision d’une culture proprement suisse, vision qu’il promeut également dans la revue *La Voile latine*. Naturellement, ces ambitions et leur urgence sont inséparables d’un contexte international où la montée des nationalismes s’accélère au sein des grandes puissances qui entourent la Confédération.

L’helvétisme se manifesterait chez Bridel sous la forme d’une « doctrine »¹³⁹ que le Vaudois adopterait au contact de Bodmer, de Johann Jakob Breitinger (1701-1776) et de la Société helvétique. Cette doctrine prône, d’une part, une vision de la Suisse comme berceau de l’âge d’or, des vertus champêtres et de la vie rustique et, d’autre part, une lecture métaphorique de l’histoire suisse à travers l’histoire antique, permettant des rapprochements institutionnels et événementiels avec la Grèce et la Rome républicaines. Selon Reynold, il y a donc deux helvétismes, « le pastoral et le politique », qui « se complètent et se mêlent dans l’œuvre de Rousseau comme dans celle de Johannes von Müller, dans Haller comme dans

¹³³ Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 9 sq.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 8.

¹³⁵ Voir Claude Reichler, « Fabrication symbolique et histoire littéraire nationale. Gonzague de Reynold et l’“esprit suisse” », art. cit.

¹³⁶ D’abord chère à Reynold, l’idée d’une littérature suisse est définitivement abandonnée en 1912 : « Une littérature, c’est l’ensemble des ouvrages écrits dans une même langue ; or, il n’y a pas de langue suisse ; donc, une littérature suisse ne saurait exister. » Gonzague de Reynold, *Bodmer et l’école suisse au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 17.

¹³⁷ Voir le chapitre « L’helvétisme : propositions » d’Alain Clavien, *op. cit.*, p. 245-252 ; et Aram Mattioli, « Gonzague de Reynold, écrivain nationaliste et doctrinaire catholique », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 293-303.

¹³⁸ Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 15.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 484.

Gessner, dans les vers comme dans la prose de Bridel »¹⁴⁰. À travers l'helvétisme, le politique et le littéraire se rejoignent pour se confondre dans le même idéal d'une Suisse méfiante à l'égard des influences étrangères tout en servant, sinon de modèle, du moins de lien entre différentes nations, différentes aires linguistiques et différentes races de l'Europe. L'européanisme, le fédéralisme politique et une culture nationale forte, qui représentent trois piliers importants de la pensée doctrinaire de Reynold, sont ainsi transposés *mutatis mutandis* au XVIII^e siècle suisse. Réciproquement, le Fribourgeois pense le réveil de l'esprit suisse de son temps à travers des modèles issus de l'Ancien Régime. En 1908, un tel rapprochement s'exprime dans son vœu – réalisé six ans plus tard – de créer une Nouvelle Société helvétique, ainsi qu'il l'écrit à son ami Paul Seippel :

Ce qu'il nous faut, c'est agir supérieurement, revenir aux meilleurs écrivains du XVIII^e siècle ; les faire étudier dans les écoles comme des classiques ; créer des chaires d'art suisse, ou de littérature, dans les universités ! Je rêve de ressusciter la *Société helvétique* à laquelle nous devons notre gloire intellectuelle : Pestalozzi ou Gessner la présidait, pour elle Lavater composa ses « Schweizerlieder » et Bridel ses meilleures pages, le très catholique général Zurlauben y coudoyait Iselin ou Breitingen, et le baron d'Alt avoyer de Fribourg, Monsieur de Tscharnier, de Berne !...¹⁴¹

Ainsi, la double habileté de Reynold consiste à tirer, sur la base d'analogies, des ponts entre les préoccupations patriotiques de deux époques éloignées et entre les deux régions linguistiques principales de la Suisse.

2.1.3. Des cautions scientifiques

L'historien fribourgeois, soucieux de dépasser les travaux de Rossel et de Godet par la mise en œuvre d'une plus grande scientificité, s'appuie sur la méthode développée par celui qu'il appelle « mon maître » et dont il prétend suivre les conseils « à la lettre »¹⁴² : Gustave Lanson (1857-1934), qui supervise sa thèse sur Bridel et dont il a suivi les enseignements à Paris. Présenter une étude sur « l'esprit suisse », c'est donner une réponse au chapitre que le professeur parisien consacre à « L'esprit français chez les étrangers » au XVIII^e siècle dans sa fameuse *Histoire de la littérature française*, rééditée et augmentée depuis 1894, une œuvre monumentale que Reynold a « lue et relue »¹⁴³. Tandis que Lanson rend compte de l'influence de la littérature, de la langue et de la vie de société françaises sur le reste de

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 485.

¹⁴¹ Lettre de Gonzague de Reynold à Paul Seippel, Vinzel-sur-Rolle, 15 novembre 1905, Berne, Archives littéraires suisses, fonds Gonzague de Reynold, Corr. orig. 5, f° 1 v°.

¹⁴² Gonzague de Reynold, *Mes mémoires*, Genève, Éditions générales, 1960-1963, t. 3, p. 32.

¹⁴³ Gonzague de Reynold, *Expérience de la Suisse*, Neuchâtel, Éditions H. Messeiller, 1970, p. 196.

l'Europe, l'historien fribourgeois évalue cette influence en Suisse et s'attache à décrire le mouvement inverse : l'influence de l'esprit suisse sur l'Allemagne et la France.

Reynold est donc sensible à la « loi des influences étrangères », développée par Lanson en 1904, dans son article sur « L'histoire littéraire et la sociologie »¹⁴⁴. Comme le maître, l'élève a l'ambition d'écrire une sociologie littéraire de son pays au XVIII^e siècle. Il associe systématiquement histoire sociale et histoire littéraire, et il cherche, à travers Bridel, à comprendre une collectivité : le milieu intellectuel suisse de la fin du XVIII^e siècle et, au-delà, les traits essentiels de la nation helvétique. Pour ce faire, un écrivain médiocre, au sens de *mediocris*, se prête particulièrement à l'exercice. C'est du moins ainsi qu'*a posteriori*, dans le volume consacré à Bodmer, Reynold justifie le choix de son premier objet d'étude :

Quant au choix de Bridel, je crois que, scientifiquement, il s'imposait : il fallait un « homme moyen », qui ne fût pas une exception, que son originalité ne plaçât point à l'écart, que son génie n'élevât point au-dessus des autres, mais qui demeurât le représentant de toute une génération. Et la vie et l'œuvre de cet homme, il était nécessaire de les étudier minutieusement, de les fouiller, de les replacer sans cesse dans leurs « milieux ».¹⁴⁵

Ce type de l'« homme moyen », Lanson en vante les mérites dès 1903, dans un article consacré à l'histoire provinciale de la vie littéraire en France. Prenant le XVIII^e siècle et l'esprit encyclopédique pour exemples, il estime que la diffusion des idées nouvelles en France doit son efficacité aux journaux et aux auteurs de second ordre qui s'expriment en province : « [...] la médiocrité qui pullule, et qui satisfait tout le monde sans dépasser personne, est souvent plus puissante que les chefs-d'œuvre auxquels nous attribuons à l'ordinaire l'opération. »¹⁴⁶. Voilà, sur le plan scientifique, une précieuse caution dont Reynold peut s'autoriser pour rouvrir le *Journal helvétique* et les *Étrennes helvétiques*, et pour redécouvrir une poésie prétendument exempte d'intérêt littéraire.

Si cette construction historique qu'est « l'helvétisme » restera longtemps opératoire, au XX^e siècle, pour aborder tout un pan de la littérature suisse francophone et germanophone des Lumières, et si elle survivra au déclin de la méthode lansonienne dans le domaine de l'histoire littéraire, c'est sans doute parce qu'elle flatte deux conceptions *a priori* contradictoires de l'identité suisse : celle d'un repli sur des spécificités nationales et celle d'une vocation d'intermédiaire, ou même de médiateur, entre les nations.

¹⁴⁴ Gustave Lanson, « L'histoire littéraire et la sociologie », *Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1904, t. 12, n° 4, p. 621-642.

¹⁴⁵ Gonzague de Reynold, *Bodmer et l'école suisse au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 5.

¹⁴⁶ Gustave Lanson, « Programme d'études sur l'histoire provinciale de la vie littéraire en France », in *Études d'histoire littéraire réunies et publiées par ses collègues et ses amis*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1929, p. 6. Ce texte est d'abord publié en 1903, dans le tome 4 de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, sous le titre « Idée de quelques travaux historiques à faire sur la littérature française ».

Au XIX^e siècle, la notion d'*helvétisme* se restreignait à son acception linguistique, désignant une locution particulière aux francophones de Suisse. Cependant, Reynold n'est pas le premier à la réinterpréter dans une perspective littéraire et à lui donner une résonance identitaire. C'est d'abord Fernand Baldensperger (1871-1958) qui s'y applique, dans le cadre des recherches qu'il consacre au poète et romancier zurichois Gottfried Keller (1819-1980), décédé en 1890. Enseignant à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy et préparant sa thèse de doctorat, Baldensperger émet le désir de « ramener [...] en Suisse un écrivain dont s'honore la littérature allemande » et qui le frappe par son génie « nationalisé » ou « helvétisé »¹⁴⁷. Un chapitre de son étude, publiée en 1899, concerne « L'helvétisme » de Keller. Cet helvétisme compte parmi les traits qui caractérisent « l'individualité et l'œuvre »¹⁴⁸ du poète suisse, à côté de son romantisme, de sa qualité d'artiste visuel et de son humour, autant d'aspects que le critique français détaille successivement. La notion reste assez floue et désigne avant tout l'« incontestable parfum du terroir »¹⁴⁹ que dégage l'œuvre. Plus que tout écrivain suisse germanophone du XIX^e siècle, Keller serait « de son pays » et compterait parmi ceux qui ont fait succéder « au fervent cosmopolitisme humanitaire du XVIII^e siècle, le fédéralisme le plus déterminé »¹⁵⁰. Selon Baldensperger, c'est un effet de « la nationalité fédérale » que d'être pleinement suisse tout en restant attaché à un coin de terre et à « des principes difficilement réductibles »¹⁵¹. Ainsi, rien ne s'oppose à ce que Keller, tout bon Confédéré qu'il est, manifeste des traits de la race « souabe-alemannique »¹⁵² – la tournure de son humour notamment – qui le rapprochent plus des populations du Rhin que des paysans de l'Oberland. Ce qu'il y a de proprement national chez lui n'est donc pas le résultat d'un déterminisme racial, mais celui d'une « longue habitude historique » qui, en Suisse, « tient lieu de communauté de sang et de langue »¹⁵³. La disparité raciale des Suisses, subsumée sous leur « nationalité politique »¹⁵⁴, permet à Baldensperger d'attribuer aux compatriotes de Keller une « besogne de “médiation” »¹⁵⁵ entre deux cultures et deux civilisations opposées – la France et l'Allemagne. Cette représentation de l'*Helvetia mediatrix* s'articule ici de la même manière qu'elle s'articulera chez Reynold, pour qui Bridel apparaît

¹⁴⁷ Fernand Baldensperger, « Jakob Baechtold. Gottfried Kellers Leben. Seine Briefe und Tagebücher. Berlin, W. Hertz. 3 vol. in-8 : I, 1894, 459 p. (4^e éd. 1895, 467 p.) ; II, 1894, 544 p. ; III, 1897, 671 p. », *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1897, t. 43, n° 17, p. 335-336.

¹⁴⁸ Fernand Baldensperger, *Gottfried Keller. Sa vie et ses œuvres*, Paris, 1899, p. 376.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 377.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 378.

¹⁵² *Ibid.*, p. 380.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 384.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 385.

comme l'« intermédiaire » entre deux langues, deux littératures et deux races – celle des Burgondes et celle des Aléman.

Quelques années plus tard, Baldensperger imposera l'idée d'une nouvelle perspective de recherche qui deviendra par la suite une discipline à part entière, la littérature comparée, en publiant en 1904 – tandis que Reynold travaille à sa thèse – son « étude de littérature comparée » sur *Goethe en France*¹⁵⁶. En 1921, il fonde avec Paul Hazard la *Revue de littérature comparée* et, en 1925, il occupe la première chaire de littérature moderne comparée à la Sorbonne. Reynold et lui échangeront des lettres qui traiteront notamment de l'avenir de la discipline¹⁵⁷. Le *Bridel* du Fribourgeois se présente explicitement – et l'historien le souligne – comme « une étude de littératures comparées »¹⁵⁸. Dans un article sur Reynold, le comparatiste Daniel-Henri Pageaux montre l'originalité de cette assertion en s'arrêtant sur le processus « d'helvétisation » et en relevant les notions – influence, intermédiaire, pénétration, trait d'union, lien, répercussion, etc. – qu'adopteront plus tard l'école française de littérature comparée et notamment Paul Van Tieghem dans ses ouvrages théoriques :

La thèse de Reynold a une valeur que je voudrais qualifier d'archéologique : elle est parmi les premières études universitaires à se réclamer d'une discipline qui était loin d'avoir pignon sur rue et qui devait encore attendre bien longtemps avant de s'imposer, même en France. Elle fait de la littérature comparée une voie d'accès à l'étude des échanges culturels, des rencontres.¹⁵⁹

Pour Reynold, la Suisse est même « la terre des études de littératures comparées » par excellence, parce qu'elle permet facilement « d'étudier les actions réciproques des langues et des races »¹⁶⁰. Cette idée séduira le milieu universitaire et notamment Baldensperger qui publie, vingt-et-un ans après sa thèse sur Keller, un article sur « L'helvétisme littéraire et ses relations avec les grands courants de la pensée occidentale », traversant les XVIII^e et XIX^e siècles. De Gessner à Keller, en passant par Bridel et bien d'autres auteurs, le professeur français parcourt à grands pas l'évolution de l'helvétisme littéraire, dont l'impact à l'étranger va en se dégradant.

Si le positivisme de Reynold et son attachement à la méthodologie lansonienne renforcent l'impression de solidité que dégage sa thèse en Sorbonne, l'outillage conceptuel de la

¹⁵⁶ Fernand Baldensperger, *Goethe en France. Étude de littérature comparée*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1904.

¹⁵⁷ Voir la lettre de Fernand Baldensperger à Gonzague de Reynold, Strasbourg, 2 juillet 1922, Berne, Archives littéraires suisses, fonds Gonzague de Reynold, Corr. aut. 54.

¹⁵⁸ Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 484.

¹⁵⁹ Daniel-Henri Pageaux, « Le Suisse Gonzague de Reynold entre latinité et germanité », in Pascal Dethurens (dir.), *Une amitié européenne. Nouveaux horizons de la littérature comparée. Mélanges offerts à Olivier-H. Bonnerot*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 177-178.

¹⁶⁰ Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 9.

littérature comparée assure à celle-ci une aura de modernité. C'est bien dans le champ intellectuel français que le Fribourgeois assoit la légitimité scientifique de ses recherches sur l'esprit suisse, leur donnant ainsi un intérêt et une portée qui débordent le cadre national. La Suisse étant la terre où s'observent le mieux les interactions entre plusieurs littératures relevant de groupes ethniques et linguistiques différents, ne délivre-t-elle pas aux nations étrangères un message positif de conciliation des races et des cultures ? Par une rhétorique du symbole et de l'exemplarité, Reynold passe efficacement de Bridel à l'esprit suisse, et d'un modèle culturel national à un idéal dialectique interculturel et universalisable.

2.2. La médiocrité comme symptôme

2.2.1. Postérité du modèle

Quoique sujet à des variations définitoires, l'esprit suisse bénéficie d'une grande vitalité à l'intérieur du pays, tout au long du XX^e siècle, relayé par les écrits d'un penseur politique comme Denis de Rougemont, d'un historien de la culture et des idées comme Alfred Berchtold, d'un historien du canton de Vaud comme Henri Perrochon, et de littéraires comparatistes comme Fritz Ernst et François Jost – qui a été l'élève de Reynold. L'helvétisme littéraire constitue en particulier une clef de lecture qui permet de repenser le XVIII^e siècle littéraire suisse. Fritz Störi publie une thèse sur l'helvétisme du *Mercur suisse*¹⁶¹, Jost sur celui de Rousseau¹⁶² ; Berchtold reste fidèle à l'argumentaire de Reynold dans les filiations qu'il établit entre Rousseau et les écrivains romands du XX^e siècle¹⁶³. Comparant les cas belge, romand et québécois, le sociologue de la littérature François Provenzano peut ainsi souligner la force d'inertie qui caractérise, après Reynold, l'historiographie littéraire romande et la « vocation culturelle suisse », laquelle est « encore longtemps corrélée à un substrat transhistorique et conçue d'une manière très déterministe »¹⁶⁴.

¹⁶¹ Fritz Störi, *Der Helvetismus des « Mercur suisse » (« Journal helvétique »), 1732-1784. Ein Beitrag zur Geschichte des schweizerischen Nationalbewusstseins*, Zurich, Juris-Verlag, 1953.

¹⁶² François Jost, *Jean-Jacques Rousseau suisse*, Fribourg, Éditions universitaires, 1961.

¹⁶³ Alfred Berchtold, *La Suisse romande au cap du XX^e siècle. Portrait littéraire et moral*, Lausanne, Éditions Payot, 1963. Voir Jérôme Meizoz, « Quand la critique se fait nationale : apories et enjeux d'un Jean-Jacques Rousseau "Suisse" au XX^e siècle », in Martin Doré, Doris Jakubec (dir.), *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 318-320.

¹⁶⁴ François Provenzano, *Historiographies périphériques. Enjeux et rhétorique de l'histoire littéraire en francophonie du Nord. Belgique. Suisse romande*. Québec, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2011, p. 139.

Dans les travaux d'obédience helvétiste, la « médiocrité suisse » – formule aujourd'hui consacrée – peut tenir lieu de grandeur. Reynold contribue certainement à en étendre l'empire bien au-delà du domaine de la littérature. Il la considère comme « un caractère de notre peuple »¹⁶⁵ dans un texte de 1941 où, en réponse aux accusations portées contre l'une de ses conférences, il défend la nécessité de l'esprit critique en Suisse, à l'égard de la littérature et, surtout, à l'égard des questions politiques. Bien comprise, la médiocrité se distingue du conformisme ; elle est un « juste milieu », une « moyenne » entre des extrêmes ; soutenue par une élite sociale et intellectuelle, elle constitue « une base sur laquelle on peut édifier bien des progrès »¹⁶⁶.

L'honnête moyenne, c'est encore le credo de Denis de Rougemont (1906-1985) en 1965, dans son essai sur *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, où la médiocrité apparaît comme ayant « sans nul doute largement contribué à la stabilité helvétique »¹⁶⁷. Le philosophe neuchâtelois se félicite que la compartimentation d'un « pays où le centre est partout »¹⁶⁸ empêche l'épanouissement de grands hommes en son sein, quel que soit leur champ d'activité. Il dresse la liste des artistes et des intellectuels suisses qui ont choisi, soit de contenir leur grandeur sous une attitude modeste et discrète, soit de consacrer leurs talents à des projets d'utilité publique, soit de prendre le parti de s'expatrier. Au chapitre de la poésie, Rougemont s'arrête sur « trois évadés célèbres » – Carl Spitteler, Blaise Cendrars, Guillaume Apollinaire – pour souligner la difficulté d'être tout à la fois un Suisse et un poète célébré. À tout prendre, la poésie moderne n'a « rien de grand chez nous »¹⁶⁹, sinon hors du domaine des vers, c'est-à-dire dans la prose de Charles Ferdinand Ramuz, dans la musique d'Arthur Honegger ou dans la peinture de Paul Klee. Peu importe, et même tant mieux, puisque la Suisse est, depuis le XVIII^e siècle de Bodmer, cette « *Helvetia mediatrix* »¹⁷⁰ qui rachète au centuple le silence du génie : « Jeter des ponts, relier l'action à la pensée, concilier les cultures ou les grands intérêts, juger sans illusions mais servir avec force en toute indépendance d'esprit, peut-on dire que ces traits composent une personnalité typiquement suisse ? »¹⁷¹.

¹⁶⁵ Gonzague de Reynold, « La Suisse est devant son destin », in Christophe Calame (éd.), *Sept cents ans de littérature en Suisse romande*, Paris, Éditions de la Différence, 1991, p. 587.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Denis de Rougemont, *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 2002 [1989], p. 162-163.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 201.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 235.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 241.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 243.

2.2.2. Cynisme et révolte

Du côté des écrivains romands, bien sûr, la médiocrité est une valeur qui sert souvent de repoussoir, même si les auteurs qui la dénoncent en font simultanément le constat. Derrière le maintien du mythe, les motifs d'accusation varient. Dans une allocution de 1906, Édouard Rod (1857-1910) s'en prend aux lacunes de « l'esprit littéraire » du public et, en particulier, au « dédain de la forme »¹⁷² qui limite l'ambition des écrivains au ressassement d'une morale convenue. Or, « un sentiment qui s'exprime avec platitude ou médiocrité ne peut être qu'un sentiment plat ou médiocre ; la vulgarité de la forme entraîne celle du fond ; l'amour de la patrie ou de la liberté ne justifie en aucune manière celui des mauvais vers [...] »¹⁷³. Pour l'écrivain vaudois ayant trouvé le succès à Paris, la médiocrité, c'est en définitive la soumission du littéraire au champ du pouvoir : la patrie et ses valeurs, et un public local à l'esprit fermé, au goût mal éduqué.

À plusieurs occasions, Charles Ferdinand Ramuz (1878-1947) pointe également les « Valeurs moyennes » des Suisses, leur « sort de médiocrité »¹⁷⁴ et leur « Terrible destinée d'inutile effacement »¹⁷⁵. Dans les hommages qu'il rend à Fernand Chavannes, peu avant de manifester son *Besoin de grandeur* dans un ouvrage de 1937, il présente un tableau cynique des spectateurs du dramaturge de Lausanne et des critiques romands qui ont commenté ses œuvres. Ce public semble incapable de reconnaître la qualité d'un écrivain indépendant, enfermé qu'il est dans un pays où prévalent les « traditions étroitement scolaires et bourgeoises, où ce qui est grand provoque un malaise » et où l'on « [n']estime guère que le correct et le propre »¹⁷⁶. On mesure l'écart qui s'est creusé avec le XVIII^e siècle : l'absence de bon goût, en Suisse, était alors associée à la balourdise des habitants, à leur réputation d'ivrognes, à leur méconnaissance de la langue française et des conventions littéraires ; désormais, cette absence de goût relève d'un amour de l'ordre trop prononcé et d'un conformisme trop étroit.

Certains se souviennent pourtant que la réputation de médiocrité littéraire colle à la Suisse depuis que le marquis d'Argens s'est moqué des poètes neuchâtelois et lausannois dans

¹⁷² Édouard Rod, « L'esprit littéraire dans la Suisse romande », *Gazette de Lausanne*, 6 juin 1906.

¹⁷³ Cité par Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 459.

¹⁷⁴ Charles-Ferdinand Ramuz, « Valeurs moyenne », *Articles et chroniques*, Genève, Éditions Slatkine, 2008-2009, t. 2, Virginie Jaton (éd.), p. 433.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 434.

¹⁷⁶ Charles-Ferdinand Ramuz, « Fernand Chavannes », *Articles et chroniques*, éd. cit., t. 4, Vincent Verselle (éd.), p. 64.

les années 1730. C'est le cas de Gérard Valbert (né en 1925) qui raconte, avec quarante ans de recul, sa découverte de la littérature et de la « mentalité » romandes dans les années 1960. L'écrivain et journaliste neuchâtelois s'est alors confronté au « goût du médiocre »¹⁷⁷ qu'il fait remonter à l'époque du *Journal helvétique*. Cependant, si le marquis d'Argens estimait, quand il s'en prenait aux Suisses, qu'un poète « chez eux est un animal aussi rare qu'un éléphant à Paris »¹⁷⁸, le Neuchâtelois tire sa critique du constat opposé : « Je dus admettre que si la réputation de médiocrité n'était pas totalement injustifiée, elle s'expliquait par l'abondance des candidats à la postérité. Chaque village avait son poète, mais il était impossible de demander à chaque village d'avoir son génie »¹⁷⁹.

Tout bien considéré, le mal de la médiocrité romande est un symptôme qui, derrière la pluralité des causes avancées à travers le temps, dénote avant tout un sentiment d'insécurité sur le plan littéraire et, sur le plan des représentations collectives, le déficit identitaire d'une population travaillant toujours, un siècle après Amiel, à se trouver une âme. De ce mal, Étienne Barilier (né en 1947) tentera encore une fois de guérir le « blême ectoplasme » que représente le milieu littéraire romand dans un essai de 1989 qui affiche ironiquement l'injonction *Soyons médiocres !* sur la page de titre¹⁸⁰. L'écrivain vaudois n'a pas de mots trop durs ni de formules trop piquantes pour dénoncer le silence gêné, l'indépassable ennui et l'étouffement de la vie littéraire qui caractérisent la Suisse romande de son époque, « bulle de chewing-gomme aux lèvres du néant »¹⁸¹. De manière explicite ou implicite, il stigmatise une complaisance protestante en matière de culpabilité, un neutralisme politique étendu à la sphère culturelle et un complexe d'infériorité à l'égard de la France qui peuvent conduire jusqu'à la négation de soi-même.

2.2.3. Mise à distance critique

Au tournant des années 1990, la critique de la médiocrité se déplace à un niveau supérieur. On ne s'interroge plus sur ses causes supposées, mais sur les conditions d'existence d'un tel sentiment et sur les constructions discursives qui l'ont imposé et entretenu. En 1991, Gérald Froidevaux revient, à l'occasion de l'essai de Barilier, sur le « grief de médiocrité » et

¹⁷⁷ Gérard Valbert, *La Compagnie des écrivains*, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 2003, p. 164.

¹⁷⁸ Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres juives*, Jacques Marx (éd.), Paris, Éditions Champion, 2013, t. 2, p. 629.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ Étienne Barilier, *Soyons médiocres ! Essai sur le Milieu Littéraire Romand*, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 1989.

¹⁸¹ Cité par Gérald Froidevaux, « Pluralité et médiocrité de la littérature romande », *Littératures*, automne 1991, n° 25, p. 149.

sur la « tradition romande de l'autocritique »¹⁸² ; il souligne le caractère fondamentalement pluriel de l'espace culturel romand qui rend vaine la recherche d'une unité spirituelle. La même année, trois autres spécialistes de la littérature romande s'en prennent vigoureusement aux approches identitaires et à la persistance des mythes culturels en réunissant leurs textes sous le titre *Filiations et filatures*. Provocateur à dessein, l'essai de Claire Jaquier consomme la rupture avec la tradition helvétiste :

Parmi nos forgerons d'identité, Gonzague de Reynold fut un maître en ingénierie conceptuelle. Il nous enseigna en 1500 pages les moyens argumentatifs de fonder la légitimité d'un prétendu fait historique sur une preuve par le rien. Ainsi (im)prouva-t-il l'helvétisme de la Suisse romande du XVIII^e siècle en l'incarnant dans la personne de son premier représentant, le doyen Bridel, homme médiocre, sans génie, nullité avérée par le critique même.¹⁸³

Une nouvelle génération de chercheurs – qui inclut encore Alain Clavien, Daniel Maggetti, Jérôme Meizoz, Claude Reichler et François Vallotton – s'est dé faite des critères « modernes » qui pesaient encore sur la littérature romande, à commencer par la nécessité d'évaluer les œuvres à l'aune d'un quelconque panthéon littéraire où le Bridel de Reynold ne pouvait accéder que par des chemins de traverses, balisés d'anachronismes et semés de paradoxes. Comme le soulignera plus tard Maggetti, ces universitaires imposent « incidemment parfois, une perspective attentive notamment aux réalités du marché éditorial, aux déterminations sociopolitiques ou aux enjeux identitaires »¹⁸⁴. C'est dans cette direction que Reichler propose, en 1992, de réorienter la recherche sur le XVIII^e siècle suisse francophone :

Pour reprendre son travail [celui de Reynold], il faut défaire la fausse totalité de l'« helvétisme » et la remplacer par le réseau des interactions culturelles au niveau européen ; l'« esprit suisse » cède alors la place au *mythe suisse* élaboré dans le dialogue entre les voyageurs européens et les appropriations helvétistes. Il faut substituer à l'étude statique des « milieux » une étude de la demande sociale et de la pression des imaginaires. Il faut abandonner le concept d'« influence », instrument royal du comparatisme positiviste, et lui substituer ceux d'« emploi » et de « réemploi », qui tiennent compte de l'insertion dynamique des données anciennes dans des contextes nouveaux. Enfin, il faut former l'image d'une Europe faite de cultures en inter-relations, plutôt que de cultures nationales closes qui communiqueraient par l'intermédiaire de leurs marges et d'hypothétiques provinces à vocation médiatrice.¹⁸⁵

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Claire Jaquier, « La boutique du texte : bouchons, plâtres et fer forgé », in Roger Francillon, Claire Jaquier, Adrien Pasquali, *Filiations et filatures. Littérature et critique en Suisse romande*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1991, p. 93.

¹⁸⁴ Daniel Maggetti, « L'historiographie des lettres romandes (1960-2000) : de la célébration à la normalisation », in Lieven D'Hulst, Jean-Marc Moura (dir.), *op. cit.*, p. 197. Voir aussi Claire Jaquier, « Littérature romande et questions d'identité », art. cit.

¹⁸⁵ Claude Reichler, « Fabrication symbolique et histoire littéraire nationale. Gonzague de Reynold et l'« esprit suisse » », art. cit., p. 184-185.

L'étiquette *helvétiste* reste pourtant collante. En 2003, constatant la crise de l'helvétisme, Manfred Gsteiger se demande si le concept est périmé et il plaide pour sa réhabilitation¹⁸⁶. Aujourd'hui, on continue de recourir à ce terme pour qualifier « une certaine conscience nationale »¹⁸⁷ qui naît avec Bêat Louis de Muralt et qui se cristallise à l'époque de Bridel, mais non sans prendre le soin d'évacuer sa charge idéologique.

La mise à distance de l'helvétisme et des approches ultérieures qui lui sont tributaires permet de repenser la médiocrité suisse dans le cadre plus large des littératures francophones. Si la littérature romande se distingue, comme le pense Froidevaux, par « la permanence avec laquelle l'idée de médiocrité entre dans [l']esprit d'autocritique »¹⁸⁸, elle partage cependant le sort de ses consœurs francophones du Nord et sans doute de la plupart des littératures périphériques. Les francophones de Belgique n'ont-ils pas, depuis que Charles Baudelaire a stigmatisé leur médiocrité¹⁸⁹, cherché eux aussi à dénoncer celle-ci, comme chez Maurice Piron¹⁹⁰, ou à la revaloriser, comme chez Paul Willems¹⁹¹ ? Le Canada francophone n'est-il pas lui aussi la victime d'un « vieux complexe d'infériorité »¹⁹² par rapport au centre français, qui se traduit en « écarts », en « retards », en « erreurs » ou en « infidélités »¹⁹³, et dont Bernard Andrès propose, en recentrant le point de vue de l'historien sur l'Amérique du Nord, de se débarrasser pour faire émerger des textes du XVIII^e siècle oubliés ou méprisés ? Pour leur part, Benoît Denis et Jean-Marie Klinkenberg estiment que les membres de la francophonie du Nord possèdent en partage le réflexe de l'autodépréciation : celle-ci constitue même « une des conditions de la production des littératures francophones ; elle est fréquemment thématifiée par les acteurs et les observateurs [...] »¹⁹⁴.

Or, en Suisse, cette condition est remplie dès le XVIII^e siècle, époque à laquelle les producteurs et les récepteurs font l'épreuve réitérée d'un écart avec la littérature française, et commencent à intégrer cette différence. Il est donc possible aujourd'hui de comprendre l'émergence d'une poésie suisse en français hors de l'appareillage conceptuel de l'helvétisme.

¹⁸⁶ Manfred Gsteiger, « Helvétisme, un concept périmé ? », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 2003, t. 60, n° 1-2, p. 161-164.

¹⁸⁷ François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 143.

¹⁸⁸ Gérald Froidevaux, art. cit., p. 149.

¹⁸⁹ Charles Baudelaire, « [Pauvre Belgique !] », *Œuvres complètes*, Claude Pichois (éd.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, t. 2, p. 817-979. Écrites dans les années 1860, ces notes sur la Belgique sont publiées à plusieurs reprises sous forme d'extraits entre 1868 et 1903, et intégralement en 1925. Voir *ibid.*, p. 1473-1475.

¹⁹⁰ Maurice Piron, *Lettres wallonnes contemporaines*, Paris, Tournai, Casterman, 1944.

¹⁹¹ Paul Willems, « J'aime le “non-État” qu'est ce pays », in Jacques Sojcher (dir.), *La Belgique malgré tout. Littérature 1980*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1980, p. 481-488.

¹⁹² Bernard Andrès, *Histoires littéraires des canadiens au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 38.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 39.

¹⁹⁴ Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.*, p. 59.

Si souvent réaffirmée et redéfinie à travers le temps, la médiocrité cède sa place au complexe d'une *illégitimité* analysable dans les termes d'une relation spatiale et hiérarchique entre des centres et leurs périphéries¹⁹⁵.

¹⁹⁵ Avec grand profit, on prolongera la réflexion historiographique menée ici en lisant l'article de Sylviane Dupuis, « Connexions, filiations et transversalités », qui paraît au moment même où nous mettons la dernière main à cette étude dans Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande. Nouvelle édition*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 2015, p. 1616-1629. Dans la suite de notre travail, nous renvoyons aux articles publiés dans la première édition de l'ouvrage dirigé par Roger Francillon.

Deuxième partie :

négocié une position

Dans les années 1730, tandis que le réseau des imprimeurs-libraires se densifie, tandis que des sociétés littéraires apparaissent et qu'on lance un *Mercure suisse* en français valorisant la littérature produite à l'intérieur du pays, l'insertion de la Suisse dans la République des Lettres se heurte au lieu commun déjà ancien de la grossièreté helvétique. C'est à l'égard de la poésie que le choc est peut-être le plus violent : n'ayant pas de poètes dignes de ce nom du point de vue des Français, les Suisses sont confrontés à une lacune problématique au sein de leur production littéraire. Réciproquement, l'expression poétique est souvent associée, chez eux, aux vanités d'un bel esprit dont on cherche à se préserver.

L'expérience réitérée d'une illégitimité en matière de poésie conduit les auteurs francophones à redéfinir leur activité et à réfléchir aux conditions d'accès à une forme de reconnaissance nationale ou internationale. Dès lors, les attitudes qu'ils prennent peuvent déboucher sur une tentative de rejoindre le Parnasse français et sur l'espoir avoué d'une distinction « verticale » auprès de ses instances de consécration mais, plus souvent, elles recourent à une dialectique complexe d'assimilation et de différenciation, dans la perspective de négocier le juste écart qui permettra aux productions suisses de se distinguer « horizontalement » et de trouver une position viable en périphérie de l'espace littéraire français.

Pendant cette première phase, qui se déroule sur fond de crise théorique de la poésie française et qui précède en Suisse l'élaboration d'une « poésie nationale » vers 1780, on voit s'affirmer de manière corrélative des forces centripètes et des forces centrifuges à l'égard du centre franco-parisien, mais on constate également que les poètes suisses francophones se cherchent ailleurs – en Suisse alémanique et dans le reste de l'Europe – d'autres centres de gravité littéraires susceptibles de jouer le rôle d'un contrepoids.

3. L'INSTITUTION DU LITTÉRAIRE ENTRE 1730 ET 1780

3.1. La place des belles-lettres dans l'enseignement

La période de cinquante ans que nous considérerons d'abord recouvre le demi-siècle d'existence du *Journal helvétique* (1732-1782). Elle s'ouvre avec la publication du *Versuch Schweizerischer Gedichten* (1732) d'Albrecht von Haller à Berne et se termine avec la publication des *Poésies helvétiques* (1782) de Philippe-Sirice Bridel à Lausanne, deux moments clefs dans l'histoire de la poésie et de la littérature suisses. Toutes conventionnelles que soient ces balises temporelles, elles ont l'avantage d'embrasser une époque qui voit l'apparition ou le développement marqué, dans la partie francophone de la Suisse, d'institutions ayant un rapport avec les belles-lettres. Nous entendons par là l'ensemble des appareils de production et de légitimation des œuvres littéraires, et de la poésie notamment, qui renvoient à des réalités aussi diverses que l'enseignement, l'édition, les sociétés littéraires ou la presse périodique. Quelles sont les forces et les limites de ces institutions ? Sur quelles ressources locales les auteurs suisses peuvent-ils s'appuyer pour s'essayer aux belles-lettres, se faire imprimer, se faire lire et acquérir peut-être une quelconque forme de reconnaissance symbolique ? Avant d'étudier les positions qu'adoptent les auteurs et la manière dont elles se traduisent dans leurs écrits, il s'agit d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Nous esquisserons donc les principaux « processus instituants » qui contribuent à la formation progressive d'un espace littéraire.

Le premier domaine à considérer est celui de l'enseignement, puisque c'est à travers le préceptorat, les écoles, les collèges et les académies que des auteurs en herbe vont s'initier à la poésie et au reste des belles-lettres. En 1722, le professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne Jean-Pierre de Crousaz (1663-1750) fait paraître un *Traité de l'éducation des enfants* en deux volumes qui s'adresse aux précepteurs¹⁹⁶. Il encourage ces derniers à initier les jeunes gens aux belles-lettres : la langue maternelle et sa grammaire, puis les rudiments du latin et la lecture des auteurs anciens¹⁹⁷. L'éloquence s'entraîne par des compositions originales en prose, soit latines soit françaises, et toujours par le biais de sujets adaptés à l'âge et aux connaissances de l'écolier. Quant à la poésie, elle est reléguée dans la catégorie des

¹⁹⁶ Sur la pensée pédagogique de Crousaz, voir l'article de Sylvie Moret Petrini, « L'ironie et la polémique comme vecteurs de la diffusion des savoirs : Jean-Pierre de Crousaz et ses traités d'éducation », à paraître dans la revue *XVIII.ch*.

¹⁹⁷ Voir le deuxième chapitre de la quatrième section dans Jean-Pierre de Crousaz, *Traité de l'éducation des enfants*. Par J. P. de Crousaz, Professeur en Philosophie & en Mathématique, à Lausanne, La Haye, 1722, t. 1, p. 250-324.

« récréations ». Le philosophe en recommande l'exercice, mais avec une grande prudence. Les vers lui apparaissent en effet comme une arme tranchante avec laquelle un malhonnête homme pourrait faire de terribles dégâts, parce qu'elle touche les hommes et emporte facilement leur adhésion. Ainsi, « il faut avoir de très-heureuses dispositions ou ne pas penser à devenir Poète »¹⁹⁸. Comme la suite du texte nous l'apprend, Crousaz pense en particulier à la poésie dramatique, aussi bien capable de corriger les travers des spectateurs que de les plonger dans une dangereuse ivresse sensorielle. Reste qu'un précepteur habile saura canaliser le goût de son élève et l'aider à identifier les pièces licencieuses.

Dans la pratique, va-t-on recourir aux belles-lettres pour diriger le goût et exercer le style des élèves ? L'expérience d'une société créée à Lausanne pour l'éducation d'un jeune prince allemand nous apporte une réponse négative. Cette « Société du comte de la Lippe » (1742-1747) est fondée par des membres de l'élite sociale et intellectuelle vaudoise autour de Simon Auguste de la Lippe-Detmold (1727-1782), l'héritier d'un petit État allemand calviniste venu parfaire son éducation sur des terres protestantes et francophones en attendant d'atteindre sa majorité. François Rosset s'étonne que les belles-lettres constituent « la tache aveugle »¹⁹⁹ de la société dont on a conservé les procès-verbaux, quoique plusieurs membres aient été les étudiants de Crousaz et quoiqu'ils comptent parmi eux un poète prolifique en la personne de Seigneux de Correvon :

les huit cents pages de leurs doctes leçons prodiguées au jeune comte allemand ne traitent pour ainsi dire jamais de littérature. Celle-ci irait-elle donc tellement de soi pour ces maîtres qu'il ne serait pas même nécessaire d'en parler ? Mais la théologie, la morale, la vertu ou encore la raison, le droit naturel et l'économie sont des sujets qui ne s'imposent pas moins ; et ils en parlent, sans cesse.²⁰⁰

En effet, les belles-lettres ne semblent pas compter parmi les « moïens les plus propres qu'on puisse employer pour former l'esprit d'un jeune homme »²⁰¹, selon les mots que Daniel Pavillard, le précepteur attitré du comte, couche sur le papier au terme de la première assemblée. Rosset esquisse plusieurs hypothèses pour comprendre ce silence. Les membres vaudois de la société sont-ils les tenants d'une position intellectuelle très conservatrice, en vertu de laquelle la prédominance des belles-lettres dans l'éducation va tout simplement de

¹⁹⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 486.

¹⁹⁹ François Rosset, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », in Béla Kapossy, Danièle Tosato-Rigo, François Rosset (dir.), *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe (1743-1747). Actes du colloque organisé à l'Université de Lausanne du 25 au 26 juin 2009*, Université de Lausanne, Lumières.Lausanne, 2013 : <http://lumieres.unil.ch/fiches/biblio/5685/> (consulté le 9 avril 2015).

²⁰⁰ François Rosset, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », art. cit., p. 2.

²⁰¹ Daniel Pavillard, « Assemblée I. Établissement de la Société du comte de la Lippe (règlement) », in « Extraits des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe », 17 octobre 1742, vol. 1, p. 1. Le document est déposé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et la transcription est publiée sur la plateforme électronique Lumières.Lausanne : <http://lumieres.unil.ch/fiches/trans/390/> (consulté le 9 avril 2015).

soi, sans avoir besoin d'être thématisée ? Souhaitent-ils plutôt épargner à leur élève des débats littéraires trop passionnels ? En tout cas, leur « attitude de prudent repli »²⁰² peut être interprétée comme signe d'un malaise, chez des Suisses francophones, à l'égard du littéraire et des profonds chamboulements auxquels il est soumis depuis quelques décennies dans l'espace français, et dans les domaines du roman et de la poésie en particulier²⁰³.

En dehors du cadre bien documenté mais tout à fait singulier que forme la Société du comte de la Lippe, il convient de se pencher sur l'éducation dont profitent les jeunes Suisses. On sait qu'en terre protestante, « l'apprentissage généralisé de la lecture est une affaire politique, puisqu'il y va de l'identité culturelle de toute la communauté »²⁰⁴. Différentes couches sociales d'habitants y ont accès depuis le XVI^e siècle. Les écoles sont rendues obligatoires à Genève dès 1536 et à Berne comme dans le Pays de Vaud dès 1676. Au XVIII^e siècle, les établissements communaux se multiplient et l'alphabétisation progresse : presque tous les hommes de la ville de Genève savent lire à la fin de l'Ancien Régime²⁰⁵. Or, l'institution scolaire n'encourage pas pour autant la découverte d'auteurs profanes : « les lectures se concentrent sur les textes sacrés et ne visent pas à augmenter les connaissances de l'enfant en dehors du domaine religieux »²⁰⁶, remarque Georges Panchaud dans son étude du cas vaudois. Le principal catéchisme en usage dans les écoles de la Suisse francophone réformée, celui du théologien neuchâtelois Jean-Frédéric Ostervald, condamne d'ailleurs « tous les Discours contraires à la Gravité & à la Modestie ; les Paroles foibles, & les Discours vains & frivoles »²⁰⁷. Cependant, les jeunes écoliers lisent, apprennent, récitent et chantent des psaumes et d'autres formes de poésies sacrées. Les vénérables classes du Pays de Vaud diffusent dans les écoles, dès 1721, un psautier « mis en Vers François », qui sera souvent réédité²⁰⁸. Nombreux sont les ouvrages du même type et, comme nous le verrons plus loin, le succès éditorial et la forte légitimité de la poésie sacrée peuvent se présenter comme une porte d'entrée dans le milieu littéraire pour des auteurs suisses²⁰⁹. Selon une ordonnance ecclésiastique de 1773, les élèves du Pays de Vaud sont également formés à l'écriture, pour

²⁰² François Rosset, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », art. cit., p. 4.

²⁰³ Voir *infra*, les points 4.2. et 4.3.

²⁰⁴ François Rosset, « La vie littéraire et intellectuelle en pays romand au XVIII^e siècle », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 209.

²⁰⁵ Voir Roger Girod, « Le recul de l'analphabétisme dans la région de Genève, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », in *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, Genève, Tribune de Genève, 1963, t. 2, p. 179-189.

²⁰⁶ Georges Panchaud, *Les Écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, Librairie de l'Université, F. Rouge & Cie S. A., 1952, p. 115.

²⁰⁷ Jean-Frédéric Ostervald, *Catéchisme ou instruction dans la religion chrétienne*, par J. F. Ostervald pasteur de l'Église de Neufchatel, Lausanne, 1744 [1^{ère} édition : 1702], p. 197.

²⁰⁸ Voir Georges Panchaud, *op. cit.*, p. 189.

²⁰⁹ Voir *infra*, le point 5.3.2.

autant qu'ils aient « assez de talens et de loisir »²¹⁰. Il s'agit avant tout d'apprendre à former les lettres et à connaître l'orthographe française, ce qui ne va pas de soi quand la plupart des enfants s'expriment en dialecte et que de nombreux régents ont une maîtrise très approximative de la langue qu'ils sont tenus d'enseigner²¹¹.

Selon le philosophe Fortunato Bartolomeo De Felice (1723-1789), qui tient un pensionnat à Yverdon au début des années 1760,

C'est aux dernières années destinées à l'éducation qu'on renvoie ordinairement la culture de l'esprit. En ôtant un enfant des mains des femmes, on confie ses premières années, cette époque de sa vie dont l'emploi sera pour lui décisif, à un jeune homme qui fréquente les leçons d'un Collège ou d'une Académie.²¹²

C'est alors que l'enfant découvrira les belles-lettres, mais il y est généralement mal préparé et les maîtres qu'on lui donne n'y remédient pas :

On a des maîtres pour apprendre aux enfans, dit-on, tout ce qui se trouve de beau caché & au-dessus de leur portée dans les auteurs. Mais qui sont-ils ces maîtres ? presque tous des pédans qui dans la lecture des anciens auteurs ne sentent pas plus que leurs disciples, & qui n'osent se donner pour maîtres en belles lettres que parce qu'ils sont sûrs qu'ils n'auront que des disciples tout-à-fait incapables de faire le moindre progrès dans ce genre de leçons, & de relever les sottises que ces prétendus maîtres avancent dans l'explication des auteurs.²¹³

La critique est intéressée : De Felice plaide ici pour la pension privée qu'il a ouverte à Yverdon. Il n'en demeure pas moins que, pour un homme des Lumières qui s'exprime un an après la parution de l'*Émile*, les carences dans l'enseignement de la langue française et des belles-lettres constituent les signes, parmi beaucoup d'autres, d'un dysfonctionnement du système éducatif.

Qu'en est-il de l'enseignement supérieur ? On connaît bien le rôle qu'ont joué, en France, les collèges jésuites dans la sensibilisation des jeunes hommes à la pratique du théâtre et à l'art de la versification, aussi bien latine que française. En dépit de l'ambivalence qu'entretiennent les pères jésuites avec les lettres profanes, l'importance qu'ils accordent à la rhétorique pour la défense de la foi chrétienne encourage, depuis le XVII^e siècle, l'apprentissage des tropes, la connaissance de la mythologie, l'étude des auteurs latins et la pratique de l'imitation poétique, en attendant « l'apparition de cours méthodiques et distincts de poésie française »²¹⁴ au XVIII^e siècle. Si des collèges jésuites sont fondés à Fribourg

²¹⁰ Cité par Georges Panchaud, *op. cit.*, p. 47.

²¹¹ Voir *ibid.*, p. 137-138.

²¹² Fortunato Bartolomeo De Felice, *Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfans, pour servir d'Introduction aux Institutions d'éducation raisonnable de la jeunesse à l'usage de la Pension d'Yverdon*. Par M. de Felice, ancien Professeur en Phil. & en Mathématiques, & Directeur de ladite Pension, Yverdon, 1763, p. 4.

²¹³ *Ibid.*, p. 28.

²¹⁴ Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 25.

(1582), Porrentruy (1591) et Sion (1734), pratiquant notamment des jeux liturgiques²¹⁵, la Suisse francophone réformée possède aussi ses collèges qu'on fréquente en amont ou en parallèle des établissements de l'instruction supérieure. Quoique l'éloquence et la poésie y occupent une place moins centrale, les étudiants se forgent une culture classique ; ils sont initiés aux auteurs grecs et latins, notamment à travers des exercices destinés à l'apprentissage des langues anciennes, et ils peuvent approcher la littérature française par l'intermédiaire des moralistes²¹⁶. Le statut des belles-lettres profanes y reste malgré tout ambigu. Le collège de Lausanne, par exemple, se dote d'un *Abrégé de l'histoire poétique* dès 1758, type de support pédagogique qu'on trouve depuis longtemps dans les collèges jésuites, qui brosse un tableau de la poésie ancienne et qui propose d'introduire les jeunes hommes à la mythologie. Cependant, l'ouvrage est conçu sur le modèle d'un catéchisme, alternant questions et réponses, et il n'aborde les œuvres païennes que pour « nous faire sentir le besoin d'une Révélation, & le prix de la Religion Chrétienne, qui est venue nous guérir de ces folies, & nous ramener à la connoissance du seul vrai Dieu »²¹⁷.

Comme a pu l'écrire André Gindroz en 1853, il ne faut pas s'étonner que, en terre vaudoise, « la poésie reste pauvre et oubliée dans un pays où l'enseignement littéraire de la langue maternelle [...] n'existe pas ; dans un pays où la jeunesse cultivée n'entend jamais, dans l'école savante ouverte en sa faveur, les beaux vers de nos grands poètes »²¹⁸. Les belles-lettres classiques sont quant à elles au programme des établissements de l'instruction supérieure qu'on nomme « académies », mais elles possèdent un statut auxiliaire dont on se plaint parfois. À l'Académie de Lausanne, ce n'est qu'en 1684 qu'on introduit une chaire d'éloquence et de belles-lettres. Dans sa harangue aux promotions de 1714, le recteur d'origine française Jean Barbeyrac (1674-1744) manifeste son inquiétude face à l'indifférence générale dont pâtiennent les lettres et les sciences. Il encourage donc les jeunes gens à acquérir des lumières pour le bien de l'État ; il insiste sur l'utilité de mieux connaître les

²¹⁵ Sur la pratique du théâtre religieux et profane dans les collèges jésuites du Valais, voir Françoise Vannotti, « Trois aspects de la vie culturelle en Valais au XVIII^e siècle », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 47-63. Sur l'importance du collège de Fribourg, avant la dissolution de la Compagnie en 1773, voir Gaston Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, Fragnière frères, 1922, p. 275-281.

²¹⁶ Les études du jeune Philippe-Sirice Bridel, par exemple, sont marquées par la découverte d'auteurs tels que La Bruyère, Montaigne, La Rochefoucauld et Vauvenargues, aussi bien qu'Épictète, Sénèque et Lucain. Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 46.

²¹⁷ Jean Fougereux, *Abrégé de l'histoire poétique, ou introduction à la mythologie, par demandes et par réponses, à l'usage du Collège de Lausanne. Pour faciliter l'intelligence de la Religion des Anciens Grecs & Romains. Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée*, Lausanne, 1774 [1^{ère} édition : 1758], p. [3].

²¹⁸ André Gindroz, *op. cit.*, p. 202.

« Philosophes, Jurisconsultes, Historiens, Orateurs, [et] Poètes »²¹⁹ de l'Antiquité, et par conséquent de maîtriser les langues anciennes. Les mêmes craintes et les mêmes désirs sont exprimés à l'Académie de Genève. Dix ans plus tôt, on y déplore la méconnaissance des belles-lettres. Le recteur Jean-Alphonse Turretini (1671-1737) plaide en faveur d'un renforcement de leur enseignement dans sa harangue aux promotions de 1704 :

Il faut que celui qui a donné son nom au Recteur et aux Muses consacre une activité nouvelle, de nouveaux efforts aux Belles-Lettres et que, avant d'être promu aux disciplines supérieures et à la philosophie, il vive pendant une année au moins dans l'intimité des poètes, des orateurs et des historiens... De la sorte, l'esprit se perfectionnera par la lecture des auteurs les plus parfaits et ce qu'on n'avait pu goûter, comme on dit, que du bout des lèvres, on le savourera à longs traits, on se l'assimilera complètement. On recevra des historiens la provision d'exemples, des orateurs les ressources de l'éloquence, des poètes la mythologie, les fleurs du discours et du style ; des critiques, l'expérience des Anciens et l'art de bien juger ; de tous la maîtrise de ces langues qui sont comme le vêtement de toutes les disciplines : le latin et le grec.²²⁰

Ainsi, malgré l'importance que leur accordent Turretini ou Barbeyrac, les belles-lettres ne comptent pas encore parmi les « disciplines supérieures » ; elles conserveront longtemps la fonction de disciplines préparatoires aux études de philosophie et de théologie, qui sont dispensées en latin jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Neuchâtel n'a pas d'académie mais une chaire de philosophie, créée pour Louis Bourguet en 1732, et une chaire de belles-lettres qu'occupe Frédéric-Guillaume de Montmollin dès 1737. Celui-ci s'appuie sur la méthode très répandue de Charles Rollin²²¹, qui inclut la lecture des poètes anciens. Si l'éloquence d'un Cicéron et la poésie d'un Virgile doivent être familières aux étudiants formés à Lausanne, à Genève, à Neuchâtel ou encore à l'Université de Bâle, on ne peut pas parler d'une « école des poètes » – expression qu'emploie Sylvain Menant pour caractériser le système pédagogique français²²² – à l'égard de l'enseignement des belles-lettres en Suisse francophone. À en croire un collaborateur du *Journal helvétique*, les belles-lettres françaises restent en 1761 le parent pauvre de la formation des jeunes gens :

Une chose qui m'étonne, c'est qu'on fasse traduire & apprendre à de jeunes gens les Poètes Grecs & Latins, & qu'on leur défende en quelque sorte, la lecture & l'étude des Poètes François ; come si la Langue François avoit par elle même un caractère d'impureté & de réprobation, & qu'elle ne

²¹⁹ Jean Barbeyrac, *Discours sur l'utilité des Lettres et des Sciences, par rapport au bien de l'Etat. Prononcé aux Promotions publiques du Collège de Lausanne, le 2. de Mai M. DCC. XIV. Par Jean Barbeyrac, Professeur en Droit & en Histoire, Membre de la Société Royale des Sciences de Berlin, & présentement Recteur de l'Académie de Lausanne*, Amsterdam, 1715, p. 23. Voir le chapitre que Philippe Meylan consacre au « professorat lausannois de Jean Barbeyrac (1711-1717) » dans *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne. Contribution à l'histoire du droit naturel*, Lausanne, F. Rouge & C^{ie} S. A., 1937, p. 69-120.

²²⁰ Cité par Paul-Frédéric Geisendorf, *L'Université de Genève. 1559-1959. Quatre siècles d'histoire*, Genève, Alexandre Jullien, 1959, p. 117.

²²¹ Voir « Particularitez littéraires », *Mercure suisse*, décembre 1737, p. 126-128.

²²² Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 7.

fut pas aussi propre que les Langues Grèques & Latines à exprimer noblement les plus grandes vérités ?²²³

N'étant assumé ni par l'État, ni par l'Église, ni par les académies, l'enseignement des belles-lettres françaises n'existe longtemps qu'à travers des initiatives privées. Telle est celle, par exemple, de François-Jacques Durand, un Français qui s'installe dans le Pays de Vaud en 1754. Ministre, historien, journaliste et professeur, il enseigne la morale et la statistique à l'Académie, mais c'est hors de ses murs qu'il dispense des leçons particulières de composition et de littérature françaises²²⁴. Quant au jeune Henri-David Chaillet, futur rédacteur du *Journal helvétique*, c'est à l'extérieur des auditoires de l'Université de Bâle qu'il multiplie ses lectures françaises entre 1766 et 1768, tout en s'appliquant une forte autodiscipline : il s'interdit d'ouvrir les écrits impies ou licencieux et se méfie grandement des romans²²⁵.

Le pouvoir légitimant de l'institution scolaire et de l'enseignement supérieur est donc très faible à l'égard de la poésie et des ouvrages d'éloquence. Il faut chercher ailleurs des institutions susceptibles de valoriser les belles-lettres françaises, de stimuler une carrière littéraire et d'offrir à un poète débutant les premiers témoignages d'une reconnaissance liée à ses écrits.

3.2. Académies parisiennes et sociétés littéraires suisses

Dans une certaine mesure, les sociétés littéraires pourront remplir ce rôle. Fédération d'États non centralisée, le Corps helvétique ne possède cependant pas d'établissements comparables aux académies et sociétés royales de grand prestige, telles qu'on en trouve dans plusieurs centres européens. Alain Viala a montré le rôle que jouent, dès le XVII^e siècle, les académies officielles françaises comme « voie de la consécration littéraire »²²⁶. Nationales ou régionales, véhiculant une tradition humaniste pluridisciplinaire ou se spécialisant dans des domaines plus étroits (l'Académie française, l'Académie des Belles-Lettres et l'Académie des sciences notamment), ces institutions restent ouvertes aux non-résidents, qu'elles accueillent souvent à titre de membres correspondants. Il en va bien sûr de même pour d'importantes

²²³ « Éloge de la Poesie », *Journal helvétique*, décembre 1761, p. 828 n. Voir *infra*, p. 101.

²²⁴ Voir André Gindroz, *op. cit.*, p. 255-260.

²²⁵ Voir Charly Guyot, *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII^e siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1946, p. 32-33.

²²⁶ Alain Viala, *op. cit.*, p. 40.

structures comme la Royal society, fondée à Londres en 1660, ou l'Académie royale des sciences de Prusse, fondée en 1700.

C'est donc hors de Suisse que de nombreux auteurs francophones iront chercher une distinction littéraire en associant leur nom à un corps constitué d'hommes de lettres reconnus, où en concourant pour un prix. Le cas de Jean-Jacques Rousseau est éloquent : ses participations aux prix délivrés par l'Académie de Dijon le propulsent dans la carrière d'auteur et lui attirent l'attention du public comme de ses pairs philosophes. Parmi les poètes, Seigneux de Correvon prend part – sans succès – au concours de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, une société savante qui consacre des poètes, et c'est une ode qui lui vaut d'être élu « associé étranger » de l'Académie des belles-lettres de Marseille, véritable titre de gloire dont il se félicite²²⁷. Plus tard, ce sera encore un ouvrage en vers qui vaudra à Pierre-François de Boaton son entrée à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin : la traduction de *La Mort d'Abel* de Gessner²²⁸. Le prestige personnel d'un savant suisse admis dans une académie étrangère profite d'ailleurs à l'ensemble de la nation, ainsi qu'on peut le lire, à partir de 1764, dans les rééditions de *L'État et les délices de la Suisse*, ouvrage qui propose un bilan de type institutionnel :

Les Sciences n'ont, depuis leur rétablissement cessé de fleurir en Suisse. On y trouve plusieurs Académies, telles que celles de Bâle, de Lausanne, de Genève, de Zurich, de Berne, de Lucerne, de St Gall &c. Les Sociétés de Physique & d'Oeconomie à Zurich, à Berne, à Bâle &c. Les illustres Imprimeurs que la Suisse a produit prouvent aussi l'état des Sciences : nous comptons dans ce nombre, les Oporin, les Froben, les Amerbach, les Wetstein, les Gesner, les Tourneisen, &c. La grande ressource de l'érudition, c'est-à-dire, les Bibliothèques y sont bien fournies ; on admire celles de Berne, de Bâle, de Zurich, de St Gall, & bien d'autres, sur-tout dans les Couvens. Mais ce qui prouve sans réplique le Génie des Suisses porté aux Sciences, c'est cette quantité de Savans du premier ordre qu'elle a produit, les Académies étrangères en font foi, celle des Belles-Lettres & celle des Sciences à Paris ne manquent jamais d'avoir des Suisses dans leur nombre. Déjà de huit Places destinées au reste de l'Europe par l'Académie des Sciences, trois sont occupées par des Suisses, ce sont Mrs Bernoulli, Haller, & Euler. L'Académie de Belles-Lettres en avoit aussi de tout tems. Iselin, Hagenbuch, Surbek, Geinoz, sont morts, mais elle a encore les Zurlauben &c.²²⁹

²²⁷ L'admission de Seigneux à l'Académie de Marseille attirait au poète et conseiller vaudois un certain prestige en Suisse. Voir par exemple le *Journal helvétique* d'octobre 1748, où deux poésies de Seigneux sont présentées – point d'exclamation à l'appui – comme les œuvres d'« un Compatriote Membre de l'Académie des Belles Lettres de Marseille ! » (« Le Siecle. Ode », *Journal helvétique*, octobre 1748, p. 382 n.).

²²⁸ Pierre-François de Boaton (trad.), *Traduction libre en vers de la Mort d'Abel. Poème en cinq chants de feu Monsieur Gessner*, Hambourg, 1791. Voir Frédéric de Castillon, « Éloge historique de Pierre François de Boaton », *Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres depuis l'avènement de Frédéric Guillaume II au Throne*. MDCCXCVI, Berlin, 1799, p. 32.

²²⁹ Johann Georg Altmann, *L'État et les délices de la Suisse, ou description helvétique historique et géographique, nouvelle édition corrigée & considérablement augmentée, par plusieurs Auteurs celebres. Enrichi de Figures en Tailles douces & de Cartes Géographiques, en IV. Volumes*, Bâle, 1764 [1^{ère} édition : 1730], t. 1, p. 356-358. Le passage cité est absent de l'édition de 1730, si bien qu'Altmann, mort en 1758, n'en est vraisemblablement pas l'auteur.

Le fameux guide pour voyageurs compilé à partir de travaux antérieurs par l'historien bernois Johann Georg Altmann, et republié sous une forme enrichie après sa mort, tente ici de prouver aux étrangers que les Suisses ont de l'esprit, en dépit des préjugés, et qu'ils sont actifs dans les différents domaines des sciences et des arts. Cependant, la multitude des institutions savantes et littéraires suisses ne confère pas au pays une aura lettrée aussi flamboyante que la poignée de noms attachés aux deux académies parisiennes.

Le poids accordé aux institutions parisiennes est indéniable, mais il interpelle. Réagissant contre l'éloge de Montesquieu par d'Alembert²³⁰, un anonyme genevois rappelle aux lecteurs du *Journal helvétique* d'avril 1759 que Paris n'a pas le monopole des sciences, ni des arts, ni par ailleurs du talent poétique :

La Raison nous dit, que les Homes, nés en différentes Provinces, ont la Tête & les Organes construits come ceux qui ont eû le bonheur de naître dans la Capitale ; qu'ils ont les mêmes Talens, le même Génie & le même degré d'Esprit ; qu'ils peuvent aquérir les mêmes Connoissances & se perfectionner come eux dans les Arts & dans les Sciences. Il est facile de le démontrer. Les Membres de l'Académie *Françoise*, de l'Académies des Sciences & de l'Académie des Belles-Lettres sont presque tous sortis de Province.²³¹

A l'égard de la Poesie, tous nos grands Poetes, excepté l'illustre VOLTAIRE, DESPRÉAUX, & peut-être le grand ROUSSEAU, sont nés dans les Provinces & ce sont eux, du moins principalement, qui ont remporté & qui remportent encore les Prix d'Eloquence & de Poesie, que distribue l'Académie *Françoise* ; presque toutes ses Courones sont pour des Provinciaux.²³²

Dans ce texte qui présente la province comme un lieu propice au développement de sociétés littéraires, et qui en regrette l'absence à Genève²³³, la Suisse francophone apparaît comme soumise au champ gravitationnel intellectuel et artistique parisien, au même titre que les autres provinces. Pourtant, cette attraction est vécue comme un phénomène contrariant l'idéal égalitaire et supranational de la République des lettres :

Dans la République des Lettres, tout Home de mérite est Citoïen, & ses Titres sont ses Ouvrages. Il y a une sorte de Tiranie de la part des Habitans de la Capitale, de s'aroger une grande supériorité sur les Provinciaux ; c'est s'atribuer un Empire, qui n'appartient qu'au Génie le plus sublime, & que ce même Genie se garderoit bien d'affecter.²³⁴

Le besoin d'académies savantes et de sociétés littéraires est décelable dans d'autres textes du *Journal helvétique* qui, soit dit en passant, consacre de nombreuses pages aux grandes académies étrangères et aux académies de province. Un anonyme propose, en 1752, de

²³⁰ L'« Éloge de M. le président de Montesquieu » a paru en 1751, au seuil du cinquième tome (p. III-XVIII) de Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, 1751-1772.

²³¹ « Essai sur les Académies literaires : ou remarques sur un Endroit de l'Eloge de M. de Montesquieu par M. d'Alembert », *Journal helvétique*, avril 1759, p. 404-405. L'article est signé « Genève ».

²³² *Ibid.*, p. 405-406.

²³³ *Ibid.*, p. 406 n.

²³⁴ *Ibid.*, p. 413.

réformer le périodique pour le rendre plus sérieux ; il rêve que celui-ci devienne l'organe d'une « Académie Helvétique »²³⁵ composée des meilleurs esprits de toute la Suisse et traitant de métaphysique et de morale. D'autres discours sur les sociétés littéraires, prononcés en France, sont imprimés à l'intention du public suisse pour rappeler leur utilité et pour encourager des vocations littéraires : « illustrez vôte patrie », peut-on lire en 1765 dans le périodique suisse, « La Carrière des Talens vous est ouverte : Courez, combattez l'Ignorance, défendez le Goût, relevez les Autels des Muses, triomphez de l'Envie, & couronnez vous des Lauriers du Parnasse »²³⁶.

On n'a pas attendu de telles injonctions pour former des sociétés littéraires. Parallèlement à l'essor des académies européennes, de nombreuses sociétés se développent en Suisse et en Suisse francophone notamment²³⁷. Si leur taille modeste, leur durée d'existence variable, leur impact limité et leur caractère souvent privé ne leur confèrent qu'un faible pouvoir légitimant, elles n'en forment pas moins des lieux de lecture, de débat, de représentation et parfois de création. Il arrive qu'elles soient liées à un cabinet de lecture ou à une bibliothèque : la Société économique d'Yverdon, par exemple, possède une bibliothèque incluant, dans les années 1770, des œuvres littéraires françaises et divers ouvrages périodiques²³⁸. Certaines sociétés sont formées par un groupe d'amis et leurs réunions sont informelles ; d'autres se dotent de statuts, de règlements et attribuent des prix ; quelques-unes produisent des textes et prennent la parole dans le *Journal helvétique*.

Dans les livraisons de sa première décade, le périodique égrène de nombreux indices sur ces diverses structures. En 1735, un Genevois explique le fonctionnement d'une société littéraire formée dans sa ville, et destinée à l'instruction et à l'amusement de ses membres. On

²³⁵ « Aux éditeurs sur leur Journal », *Journal helvétique*, juin 1752, p. 581. L'article est signé « P. D. ».

²³⁶ [Bernard Louis Verlac de La Bastide], « Discours sur l'utilité des Sociétés Littéraires, prononcé dans l'Assemblée d'une de ces Sociétés », *Journal helvétique*, février 1765, p. 159. Une note indique que « Ce Discours a été prononcé à Saint Hypolite par M. de la Bastide. » (p. 158 n.). Le texte paraît dans le *Mercure de France* du même mois, sous le titre « Discours, sur l'utilité des Sociétés Littéraires ; par M. de la Bastide » (p. 77-83), avant d'être repris dans le *Journal des sçavans* du mois de juin (p. 135-140). L'auteur est vraisemblablement Verlac de La Bastide, avocat né à Ségur, actif dans une académie située à Milhau, proche du village de Saint-Hippolyte.

²³⁷ Pour une vue d'ensemble de l'activité des sociétés littéraires suisses du XVIII^e siècle, voir Emil Erne, *Die Schweizerischen Sozietäten. Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich, Chronos Verlag, 1988. Sur les questions que nous abordons ici, voir aussi Jean-Daniel Candaux, « Les “sociétés de pensée” du pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », *Annales Benjamin Constant*, 1993, n° 14, p. 63-73 ; Séverine Huguenin, « Sociétés littéraires et *Journal helvétique* (1732-1782) : un échange de bons procédés », *Revue historique vaudoise*, 2012, t. 120, p. 315-327 ; et François Rosset, « La vie littéraire et intellectuelle en pays romand au XVIII^e siècle », art. cit., p. 212-213.

²³⁸ Voir Laurent Droz, Stéphanie Lachat, « Yverdon au cœur de l'Europe des Lumières ou comment de grandes idées fleurissent dans une petite ville », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 171-186 ; et Thierry Dubois, « Un aspect de la sociabilité dans le Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime : la fondation des bibliothèques publiques d'Yverdon et de Morges », *Revue historique vaudoise*, 2012, t. 120, p. 241-260.

y traite d'histoire, de morale, de poésie et de physique ; « tout est de nôtre Ressort : Le *Badinage* même n'est pas défendu, moiennant qu'il ne blesse, ni la *Religion*, ni la *Bienseance* »²³⁹. À chaque assemblée, un président est tiré au sort et propose une question à traiter. Chaque membre raisonne ensuite sur la question et les réponses sont examinées en commun. Les entretiens favorisent cette « loüable Emulation, si nécessaire pour le progrès des Arts et des Sciences » ; de telles coteries œuvrent « pour le Bien de la Société »²⁴⁰ en exerçant la raison et le génie. Cette présentation est suivie d'un sonnet flattant le « zèle Académique » de la société littéraire qui doit attirer sur ses membres l'estime d'Apollon :

Oui ! le Dieu de la double Cime,
A ce prix, nous promet l'Estime,
Qu'il réserve à ses Favoris.²⁴¹

De même, à Neuchâtel, on produit des textes au sein d'une assemblée de type similaire, ainsi qu'on peut le déduire d'une épigramme écrite par un « Membre de la Société Littéraire »²⁴² de cette ville et d'un avis de publication²⁴³. En 1736, une autre société genevoise se flatte d'avoir reçu « Des Princes du plus haut Rang », quoiqu'ils aient laissé leurs titres à la porte pour se comporter en simples gens de lettres, mais elle est surtout composée « de Ministres de nôtre Ville, qui depuis plusieurs années s'assemblent une fois la semaine »²⁴⁴. Tout en prenant le café, on lit les nouvelles politiques et littéraires, avant d'aborder des questions de religion, de morale, de droit naturel ou de politique ; on y discute, par exemple, « de l'*Amour de la Patrie* »²⁴⁵. Cette dernière société, à défaut d'organe qui lui soit propre, synthétise ses réflexions pour les donner au *Journal helvétique*. De telles publications provoquent parfois des réactions : les questions traitées sont approfondies par des lecteurs et le débat peut se prolonger sur plusieurs mois²⁴⁶.

²³⁹ Jacques Bardin, « Autre Lettre écrite de Geneve aux Editeurs du Mercure, à l'ocasion d'une Societé Littéraire formée dans cette Ville », *Mercure suisse*, avril 1735, p. 100. La lettre est datée de Genève et signée « B... D. M. ». Pour l'attribution de ce texte à Jacques Bardin, voir Emil Erne, *op. cit.*, p. 323.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 102.

²⁴¹ Jacques Bardin, « Sonnet sur l'Anniversaire de la Societé Littéraire de Geneve, dont il est fait mention dans la Lettre précédente », *Mercure suisse*, avril 1735, p. 103. Le texte est signé : « Geneve Mr. B..... D. M. ». Voir Emil Erne, *op. cit.*, p. 323.

²⁴² « Épigramme », *Mercure suisse*, novembre 1736, p. 88. Le texte est signé « Neûchâtel M. C. A. P. Membre de la Société Littéraire ».

²⁴³ Voir « Livres nouveaux & Particularitez Littéraires », *Mercure suisse*, juin 1737, p. 118-119.

²⁴⁴ [Léonard Baulacre], « Aux Editeurs du Mercure Suisse. Sur les Societez Litéraires », *Mercure suisse*, février 1736, p. 36. La lettre est datée de Genève. Dans l'exemplaire du *Mercure suisse* de Gabriel Seigneux de Correvon, on trouve la mention « Par Baulacre » écrite à la main (Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, B 1560, p. 33). L'attribution de ce texte à Léonard Baulacre est d'autant plus vraisemblable que ce bibliothécaire et théologien genevois est un fécond collaborateur du périodique suisse et le membre de plusieurs sociétés genevoises.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 38.

²⁴⁶ Voir Séverine Huguenin, art. cit.

Des poètes comptent bien sûr parmi les adhérents des sociétés suisses. Gabriel Seigneux de Correvon est membre de la productive Société économique de Berne²⁴⁷. Jean-Baptiste Tollot est actif dans une société littéraire genevoise²⁴⁸. Philippe-Sirice Bridel lit quelques-unes de ses *Poésies helvétiques* à la Société littéraire de Lausanne, avant de lui dédier son recueil en 1782. Mais il a fallu attendre l'apparition de la Société helvétique pour qu'une institution d'envergure nationale puisse servir de caution littéraire à des poètes suisses. Fondée à Schinznach entre 1761 et 1762, la Société helvétique n'est pas attachée à une ville ou à un canton en particulier : elle rassemble différents types de savants et d'hommes de lettres dans la perspective de discuter de réformes pour améliorer les conditions de vie des Confédérés. On y aborde des questions pédagogiques, morales ou économiques, et on cherche à favoriser le développement du patriotisme suisse²⁴⁹. Parmi ses fondateurs, elle compte le poète suisse le plus célèbre du siècle, Salomon Gessner, et elle accueille des auteurs alémaniques de poésies patriotiques. Les nombreux travaux qu'on y produit incluent donc des poésies germanophones et parfois francophones²⁵⁰. Les plus célèbres sont les *Schweizerlieder* que Johann Kaspar Lavater (1741-1801) dédie « An die Helvetische Gesellschaft in Schinznach »²⁵¹, lui consacrant par ailleurs une épître. Bridel, un des premiers membres francophones de la société en 1789, lui donne aussi des poèmes, parmi lesquels une *Épître à la Société helvétique* en 1790²⁵². Voyageant en Suisse, l'avocat parisien Marie-Jean Hérault de Séchelles rend compte de la lecture qu'on a faite de ce texte :

Seul parmi les orateurs de cette séance, il [Bridel] fut applaudi à tout rompre. Il est bien sûr cependant qu'aucun ne comprit sa pièce : ni les beautés, ni les défauts n'en furent aperçus, mais le poète avait eu l'art de chanter l'*Helvétie*, il leur faisait sonner les exploits de leurs pères, leur vaillance, leurs vertus, ils prirent tout cela pour eux, ils s'applaudirent avec transport ; enfin, après le dîner, ils s'emparèrent du ministre *Bridel*, l'exhaussèrent sur une chaise, et le couronnèrent de fleurs, scène qui ne se passe pas sans hurlements à la manière du pays.²⁵³

²⁴⁷ Voir Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 77-84.

²⁴⁸ Voir Jean-Baptiste Tollot, « Discours sur le Desir de l'Immortalité, prononcé dans une Société Littéraire », *Mercure suisse*, avril 1736, p. 33-42. Le texte est signé « Genève Mr. J. B. T. », initiales habituelles des articles de Tollot.

²⁴⁹ Voir Ulrich Im Hof, François de Capitani, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz*, Frauenfeld, Stuttgart, Verlag Huber, 1983.

²⁵⁰ Né à Nantes, installé à Bâle, le docteur en droit Pierre Ochs lit une scène lyrique à la Société helvétique, en 1782 : *La Journée des quatre sapins, scène lyrique lue dans une des assemblées de la Société helvétique à Olten le 14 May 1782, par Monsieur Ox de Bâle*, Bâle, [1782].

²⁵¹ Voir Johann Kaspar Lavater, *Schweizerlieder. Von einem Mitgliede der helvetischen Gesellschaft zu Schinznach*, Berne, 1767, p. 199-213.

²⁵² Philippe-Sirice Bridel, *Épître à la Société helvétique lue dans son assemblée publique à Olten le 19 Mai 1790*, Bâle, [1790].

²⁵³ Le passage des *Détails sur la Société d'Olten* de Marie-Jean Hérault de Séchelles est cité par Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 185.

Tout suspect que soit ce témoignage héroï-comique, qui déploie une vive ironie, il a l'avantage de souligner le fait que la Suisse possède à la fin du siècle une institution littéraire nationale capable de consacrer un poète francophone, mais il révèle aussi la difficulté, pour un jeune Français, d'accorder une valeur symbolique au rituel de l'Helvétique.

L'impuissance des académies et des sociétés littéraires à faire monter un poète suisse sur le Parnasse français se traduit parfois par un rejet de ce mode de consécration. Bridel lui-même manifeste ce rejet en 1779, dans son premier ouvrage poétique, tout en se moquant des autres chemins d'accès au prestige social de l'écrivain que sont le clientélisme et le mécénat :

Si j'étais membre de quelque Académie, je dédierais *les Tombeaux* au Prince qui la protège ; si j'étais ambitieux, je les offrirais au grand devant qui j'aurais rampé ; si j'aimais l'or, j'en aurais vendu bien chèrement l'hommage à quelque Crésus : mais n'étant qu'un Suisse, sans nom, sans rang, sans désir de m'élever, heureux par cela même que je trouve le bonheur dans ma patrie, c'est à elle que je l'offre à titre de reconnaissance.²⁵⁴

Trois ans plus tard, quand paraissent les *Poésies helvétiques*, Bridel prétend de nouveau qu'il n'ambitionne pas « de vains lauriers académiques »²⁵⁵. Précaution oratoire ou déclaration sincère, l'auteur fait de nécessité vertu.

3.3. Les livres, les périodiques et leurs publics

3.3.1. L'institution éditoriale

Hors du cadre scolaire et des sociétés, quel sera le rôle du marché du livre dans l'institutionnalisation du littéraire ? Comme le reste de l'Europe, la Suisse connaît une accélération de sa croissance démographique depuis le XVII^e siècle. Estimée à 1 200 000 habitants au début du XVIII^e siècle, sa population atteindra le nombre de 1 700 000 sous la République helvétique. Cette forte augmentation touche prioritairement les campagnes très industrialisées et des villes comme Genève et Neuchâtel. Même si la balance des migrations penche nettement du côté des départs, notamment à cause du service étranger, l'installation de milliers de familles huguenotes, l'alphabétisation croissante et la diffusion du français comme langue de culture privilégiée contribuent, dans les premières décennies du XVIII^e siècle, à

²⁵⁴ Philippe-Sirice Bridel, « Préface », *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, Lausanne, 1779, p. 7.

²⁵⁵ Philippe-Sirice Bridel, « Discours préliminaire », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, Lausanne, 1782, p. XVI.

étoffer le tissu social des lettrés suisses francophones et par conséquent le marché local du livre²⁵⁶.

Quoique l'imprimerie soit implantée depuis longtemps dans la région, son développement s'accélère au XVIII^e siècle ; les canaux de diffusion des livres se multiplient et s'étendent ; les catalogues de libraires se résument de moins en moins aux ouvrages théologiques et religieux. Ce « second âge d'or de l'imprimerie helvétique »²⁵⁷ – après celui de la Renaissance – est en partie le fruit d'un contexte économique favorable et de l'augmentation de la demande locale, mais il est surtout tributaire, comme les historiens du livre et de l'édition l'ont montré, d'une opportunité : celle d'alimenter le marché français en contournant le quasi-monopole de l'imprimerie parisienne et en échappant aux privilèges royaux. Cas le plus étudié, celui de la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789) est symptomatique du rayonnement européen de nombreuses imprimeries et maisons d'édition fondées entre Bâle et Genève, et plus largement entre les Provinces-Unies et le Comtat Venaissin²⁵⁸. Depuis les travaux de Robert Darnton, on sait la part qu'ont prise les rééditions et contrefaçons suisses de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert à la grande « aventure » de ce « *best-seller* »²⁵⁹ : une édition in-folio est imprimée à Genève (1771-1773), une édition in-quarto est imprimée entre Genève et Neuchâtel (1777-1779), une édition in-octavo est imprimée entre Lausanne et Berne (1778), sans parler de la refonte que produit Fortunato Bartolomeo De Felice à Yverdon (1770-1780)²⁶⁰. À côté de cela, d'innombrables ouvrages dits « philosophiques », c'est-à-dire prohibés ou susceptibles de compromettre les libraires et les imprimeurs français, sont soit mis sous presse en Suisse, soit acquis et stockés par les imprimeurs-libraires en attendant d'être revendus²⁶¹. Ainsi, dans aucun autre domaine que celui de l'édition, la situation périphérique de la Suisse francophone n'est plus manifeste et plus confortable.

²⁵⁶ Sur ces différents points, voir François de Capitani, « Vie et mort de l'Ancien Régime. 1648-1815 », in Georges Andrey et al., *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Éditions Payot, 2004, p. 423-428 ; et François Rosset, « La vie littéraire et intellectuelle au XVIII^e siècle », art. cit.

²⁵⁷ Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », in Robert Darnton, Michel Schlup (dir.), *La Société typographique de Neuchâtel 1769-1789. Le rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel 31 octobre-2 novembre 2002*, Neuchâtel, Éditions Gilles Attinger, 2005, p. 51. Voir aussi François Rosset, « La vie littéraire et intellectuelle au XVIII^e siècle », art. cit., p. 204-207.

²⁵⁸ Sur la Société typographique de Neuchâtel, voir la bibliographie et les études rassemblées dans Robert Darnton, Michel Schlup (dir.), *op. cit.*

²⁵⁹ Robert Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Marie-Alyx Revellat (trad.), Paris, Librairie académique Perrin, 1982.

²⁶⁰ Sur l'*Encyclopédie* d'Yverdon, voir la bibliographie et les études rassemblées dans Jean-Daniel Candaux, Alain Cernuschi, Clorinda Donato, Jens Häselser (dir.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne. Contextes – contenus – continuités*, Genève, Éditions Slatkine, 2005.

²⁶¹ Le phénomène a été étudié par Robert Darnton à partir du cas neuchâtelois dans *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Éditions Gallimard, 1991.

La diffusion étrangère des ouvrages suisses profite de cette situation. Quoique les *Muses helvétiques* (1775) de Seigneux de Correvon soient publiées à Lausanne, chez le libraire Marc-Michel Martin, la Société typographique de Neuchâtel en assure au moins une partie de la diffusion à l'étranger. Selon les livres de comptes et autres sources disponibles dans les archives de la Société, au moins 106 volumes quittent Neuchâtel pour d'autres villes de la Suisse et de l'Europe – de Lisbonne à Saint-Pétersbourg – et 69 d'entre eux sont destinés au marché français. Le graphique que nous reproduisons en annexe révèle l'efficacité des canaux de diffusion dont peut profiter un ouvrage de poésie suisse²⁶². Par ailleurs, à travers les stocks des imprimeurs-libraires, le public suisse a un accès privilégié à tous les types d'ouvrages à la mode, y compris les fictions les plus licencieuses et les poésies les plus libertines. Si la pédagogie protestante en vigueur dans les écoles nous donne l'impression que le contact des jeunes gens avec les belles-lettres françaises est limité et contrôlé, l'activité éditoriale et la circulation des livres ouvrent, des premières décennies du siècle jusqu'à la veille de la Révolution française, des horizons littéraires toujours plus larges. Dans la bibliothèque personnelle de Chaillet, ministre du saint Évangile qui s'est imposé, on l'a vu, une stricte autodiscipline à propos de ses lectures d'étudiant, on trouve beaucoup moins d'ouvrages théologiques et de recueils de sermons que d'œuvres philosophiques et littéraires, parfois licencieuses. Celles-ci comptent notamment *Le Pornographe* de Restif de La Bretonne ou *L'art d'aimer* du poète Pierre-Joseph Bernard²⁶³.

Outre les ouvrages encyclopédiques, d'autres grands projets éditoriaux exigent des collaborations entre éditeurs. Ces entreprises révèlent à la fois l'insertion des sociétés suisses dans le réseau européen de la librairie et l'efficacité des collaborations à l'échelle régionale, ou du moins l'avantage de répartir la production entre les diverses villes. Les œuvres que Voltaire donne aux frères Gabriel et Philibert Cramer à Genève, à partir de 1755, dépassent les capacités de la maison, si bien que « [...] l'on verra Lausanne et Neuchâtel venir à la rescousse de Genève et transformer la Suisse romande, si l'on peut dire, en un vaste et inépuisable chantier voltairien »²⁶⁴. Il existe donc une puissante institution éditoriale en

²⁶² Voir l'annexe A, p. 375. La Société typographique de Neuchâtel ne semble pas continuer de diffuser les *Muses helvétiques* après 1779, mais les archives sont lacunaires à partir de l'année 1787. Notons que pour mieux évaluer la diffusion réelle du volume, à l'intérieur de la Suisse notamment, il faudrait connaître aussi les canaux du libraire Marc-Michel Martin.

²⁶³ Nicolas Edme Restif de La Bretonne, *Le Pornographe, ou idées d'un honnête-homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les Malheurs qu'occasionne le Publicisme des Femmes : avec des Notes historiques et justificatives*, Londres, 1769 ; Pierre-Joseph Bernard, *L'Art d'aimer, et poésies diverses de M. Bernard*, Amsterdam, 1775. Les deux ouvrages portent, sur la page de titre, l'ex-libris manuscrit d'Henri-David Chaillet, « serviteur de Jésus-Christ », et d'autres annotations de sa main. Nous devons à l'amabilité de David Bouthillier l'ouverture de la bibliothèque personnelle d'Henri-David Chaillet, restée en mains privées.

²⁶⁴ Jean-Daniel Candaux, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », art. cit., p. 56.

Suisse, et dans la partie francophone du pays notamment, susceptible d'offrir une large diffusion aux auteurs locaux et de les faire côtoyer des écrivains universellement connus sur les catalogues des libraires. Cela vaut notamment pour les ouvrages de poésie et d'éloquence. En 1760, deux poèmes de Seigneux de Correvon²⁶⁵ paraissent chez François Grasset qui s'est impliqué, la même année, dans des rééditions de Montesquieu et de Marie-Jeanne Riccoboni²⁶⁶. Les *Opuscles* (1778) de Sigmund Ludwig Lerber²⁶⁷ sont imprimés à la Société typographique de Berne un an après *Les Incas* de Jean-François Marmontel²⁶⁸. *Le Solitaire du mont Jura* (1782) d'Élie Bertrand²⁶⁹ paraît la même année qu'une des premières éditions des *Jardins* de Jacques Delille²⁷⁰ à la Société typographique de Neuchâtel ; les deux titres côtoient les toutes fraîches *Liaisons dangereuses* de Laclos et les non moins récentes *Œuvres complètes* de Rousseau sur les rayons du libraire lausannois François Lacombe²⁷¹.

Cependant, la force d'une institution éditoriale qu'on peut qualifier de « polycentrique » et d'« extravertie » ne contribue que modérément à la formation d'une aire culturelle homogène et distincte. On trouve en Suisse des imprimeurs tournés vers le marché européen et des petits imprimeurs satisfaisant une clientèle locale, mais pas de structure qui se consacrerait spécifiquement à la littérature de la Suisse francophone, avec une production prioritairement destinée à ce marché.

3.3.2. Le Journal helvétique et la constitution d'un espace littéraire

Pourtant, dans le domaine spécifique de la presse périodique apparaissent plus nettement les contours d'un public suisse francophone relativement important, et partageant un même

²⁶⁵ Gabriel Seigneux de Correvon, *Les Vœux de l'Europe pour la paix. Par Mr. S. D. C***. De l'Académie de Marseille &c.*, Lausanne, « Chez François Grasset. », 1760.

²⁶⁶ Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, *Lettres persanes, par Mr. de Montesquieu. Nouvelle édition, augmentée de douze lettres qui ne se trouvent point dans les précédentes, et d'une Table des Matières*, Amsterdam, « Aux dépens de François Grasset », 1760 ; Marie-Jeanne Riccoboni, *Lettres de Milady Juliette Catesby, à Mylady Henriette Campley, son Amie. Quatrième Édition*, Amsterdam, « Et se débite à Lausanne, chez François Grasset », 1760.

²⁶⁷ Sigmund Ludwig Lerber, *Opuscles de M. L***, Berne, « chez la Société Typographique », 1778.

²⁶⁸ Jean-François Marmontel, *Les Incas, ou la destruction de l'empire du Pérou, par M. Marmontel, historiographe de France, l'un des Quarante de l'Académie Française*, Berne, Lausanne, « Chez la Société typographique », 1777.

²⁶⁹ Élie Bertrand, *Le Solitaire du Mont Jura ou récréations d'un philosophe. Par M. E. Bertrand, conseiller-privé de la cour de Pologne, membre de plusieurs académies des sciences, &c. &c. &c.*, Neuchâtel, « de l'imprimerie de la Société typographique », 1782. Cet ouvrage est une deuxième réédition du *Thévenon ou les journées de la montagne*, paru en 1777 à Neuchâtel, puis en 1780.

²⁷⁰ Jacques Delille, *Les Jardins ou l'art d'embellir les paysages. Poème. Par M. l'Abbé de Lille, de l'Académie Française*, Neuchâtel, « de l'imprimerie de la Société typographique », 1782.

²⁷¹ Voir le catalogue « Livres nouveaux, chez le même Libraire » adjoint à l'édition suivante : Jacques Delille, *Les Jardins, ou l'art d'embellir les paysages. Poème. Par Mr. l'Abbé de Lille, de l'Académie Française*, Paris, « Et se trouve à Lausanne, chez Lacombe, Libraire », 1782, s. p.

horizon d'attente²⁷². Tributaire de la situation éditoriale, la presse périodique ne naît vraiment qu'aux cours des années 1720 et 1730 dans la région. Quelques gazettes antérieures peuvent être signalées : les *Nouvelles de divers endroits*, connues sous le nom de *Gazette de Berne*, donnent depuis 1689 des nouvelles politiques de l'étranger, tandis que les très françaises *Depeches du Parnasse* sont rédigées de 1693 à 1694 par Vincent Minutoli, correspondant de Pierre Bayle et professeur de grec et belles-lettres à l'Académie de Genève²⁷³. Mais les titres vont se multiplier à partir de 1719. La plupart de ces journaux sont éphémères et vraisemblablement peu diffusés²⁷⁴ : les *Variétés agréables* (1719) de Berne donnent des variétés littéraires et des nouvelles politiques ou militaires de l'Europe²⁷⁵ ; les *Recherches nouvelles et curieuses d'histoire et de littérature* (1731), rédigées par le natif d'Aix Michel Guiran et éditées à Genève, s'intéressent surtout à l'histoire littéraire, politique et religieuse²⁷⁶ ; la *Feuille de commerce* (1737-1738) de Lausanne possède un « Supplément » littéraire dont le contenu varie d'une livraison à l'autre²⁷⁷ ; une autre *Feuille littéraire de Lausanne* (1738) contient des nouvelles politiques – notamment genevoises – comme des réflexions d'ordre moral²⁷⁸. Notons au passage que les deux premiers titres contiennent des poésies fugitives, surtout importées de France, et que les deux derniers semblent attribuables au Genevois Jean-Baptiste Tollot (1698-1773), dont nous étudierons plus loin la poésie journalistique.

Plus durables et mieux diffusées, les deux entreprises collectives que forment la *Bibliothèque italique* (1728-1734) et le *Mercure suisse* (1732-1782), rebaptisé *Journal*

²⁷² Hans Robert Jauss définit l'« horizon d'attente » comme le « système de références objectivement formulable qui, pour chaque œuvre au moment de l'histoire où elle apparaît, résulte de trois facteurs principaux : l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle présuppose la connaissance, et l'opposition entre langage poétique et langage pratique, monde imaginaire et réalité quotidienne » (Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Claude Maillard (trad.), Paris, Gallimard, 1990, p. 49). Ici et dans la suite de notre étude, nous nous permettons de recourir à cette notion hors du cadre théorique de l'esthétique de la réception, pour désigner l'ensemble des attentes formulées et non formulées que véhicule soit un lecteur particulier, soit un public défini.

²⁷³ Voir Jean-Daniel Candaux, « Gazette de Berne 1 (1689-1787) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, t. 1, p. 457-459 ; et Jean-Daniel Candaux, « Les Dépêches du Parnasse (1693-1694) », in *ibid.*, p. 332-334. Nous distinguons les fonctions de « rédacteur », « éditeur », « collaborateur » et « contributeur » en suivant la terminologie proposée par Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1999, p. 1013-1014.

²⁷⁴ Outre les simples almanachs, nous omettons ici certains ouvrages périodiques dont l'existence semble attestée, mais dont nous n'avons conservé aucun exemplaire. Voir Jean-Daniel Candaux, « Les gazettes helvétiques : inventaire provisoire des périodiques littéraires et scientifiques de langue française publiés en Suisse de 1693 à 1795 », in Marianne Couperus (dir.), *L'étude des périodiques anciens. Colloque d'Utrecht*, Paris, Nizet, 1973, p. 126-171.

²⁷⁵ Voir Jean-Daniel Candaux, « Variétés agréables (1719) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 1124.

²⁷⁶ Voir Jean-Daniel Candaux, « Recherches nouvelles et curieuses d'histoire et de littérature (1731) », in *ibid.*, p. 1047-1048.

²⁷⁷ Voir Jean-Daniel Candaux, « Feuille de commerce (1737-1738) », in *ibid.*, t. 1, p. 412-414.

²⁷⁸ Voir Jean-Daniel Candaux, « Feuille littéraire de Lausanne (1738) », in *ibid.*, p. 425-426.

helvétique en 1738²⁷⁹, sont plus significatives de l'essor de la presse. On a souvent souligné le caractère « helvétique » de ces deux publications, imprimées respectivement à Genève et à Neuchâtel. Quoique la *Bibliothèque italique ou Histoire littéraire de l'Italie* ait pour principale vocation de rendre compte en français des publications savantes de l'Italie, elle réunit des rédacteurs et des collaborateurs de plusieurs villes suisses – Lausanne, Genève et Neuchâtel²⁸⁰ – et peut être perçue comme la manifestation d'un désir de rompre avec l'hégémonie culturelle française²⁸¹. Quant au *Mercure suisse*, dès ses premières années, il rassemble encore plus ostensiblement des auteurs de toute la Suisse francophone et du reste de la Suisse protestante, parmi lesquels des contributeurs de la *Bibliothèque italique* comme Louis Bourguet (1678-1742) et Seigneux de Correvon²⁸². Ces journaux sont traditionnellement regardés comme le creuset d'une conscience nationale émergente et d'un sentiment patriotique transcendant les disparités locales ou régionales, se construisant notamment contre la culture française²⁸³.

Quoique ces jugements soient valables, on doit bien se garder de réduire les deux périodiques à des projets helvético-centrés et spécifiquement nationaux. D'abord, ils s'appuient sur des modèles étrangers. La *Bibliothèque italique* est l'émule du *Giornale de' letterati d'Italia* de Venise, fondé en 1710²⁸⁴; le *Mercure suisse* s'inspire en particulier du *Mercure de France*, auquel il emprunte énormément d'articles et ce, jusqu'à la fin des années 1760. Ensuite, il convient de resituer les deux ouvrages dans la constellation des gazettes qui leur sont contemporaines. Dans une certaine mesure, la *Bibliothèque italique* semble combler une lacune après l'interruption de son modèle italien en 1727, ayant le champ libre pour se présenter comme le principal périodique européen consacré à l'activité savante d'Italie. Au

²⁷⁹ À l'instar des lecteurs de l'époque, nous considérons le *Mercure suisse* (1732-1737), le *Journal helvétique* (1738-1769, 1781-1782) et le *Nouveau Journal helvétique* (1769-1780) comme un même périodique connaissant, au fil de sa longue existence, des changements de titre et des modifications d'ordre structurel. Par commodité, nous recourons au titre de *Journal helvétique* pour toute observation générale qui portera sur le périodique sans renvoyer à une époque particulière. En outre, nous n'indiquerons en note que le titre court des différentes éditions du journal : les titres complets sont donnés dans la bibliographie.

²⁸⁰ À Lausanne : Gabriel Seigneux de Correvon, Charles Guillaume Loys de Bochat et Abraham Ruchat. À Genève : Firmin Abauzit, Jean Caze, Jacob Vernet, Jean-Louis Calandrini et le libraire Marc-Michel Bousquet. À Neuchâtel : Louis Bourguet. Voir Francesca Bianca Crucitti-Ullrich, « Bibliothèque italique (1728-1734) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 1, p. 191-192.

²⁸¹ Voir Francesca Bianca Crucitti Ullrich, *La « Bibliothèque italique ». Cultura « italianisante » e giornalismo letterario*, Milan, Naples, Riccardo Ricciardi Editore, 1974, p. 157-169.

²⁸² Voir Jean-Daniel Candaux, « Mercure suisse 1 (1732-1737) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 884-885.

²⁸³ Voir en particulier Fritz Störi, *op. cit.* ; et Rodolphe Zellweger, « Une cause célèbre du “Mercure suisse” : la défense de la nation helvétique », in Jacques Rychner, Michel Schlup (dir.), *Aspects du livre neuchâtelois. Études réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986, p. 37-58.

²⁸⁴ Voir Francesca Bianca Crucitti Ullrich, *op. cit.*, p. 3-76.

moment de sa fondation, il existe plusieurs « bibliothèques » et autres journaux voués à la diffusion des productions savantes d'une nation particulière dans une langue internationale comme le français ou le latin. La *Bibliothèque française* (1723-1746) naît cinq ans avant la *Bibliothèque italique* et son premier rédacteur principal, le bibliothécaire franc-comtois François Camusat, collabore également au journal genevois. Cette publication est elle-même créée à l'imitation de la *Bibliothèque anglaise* (1717-1728), de la *Bibliothèque germanique* (1720-1759) et des *Acta literaria Sueciae* (commencés en 1720)²⁸⁵. Les différentes « Bibliothèques » sont d'ailleurs complémentaires : d'autres périodiques moins spécialisés y puisent un contenu journalistique de seconde main et certains leur réservent même des rubriques²⁸⁶. De même, le *Journal helvétique* – qu'on continuera longtemps de désigner comme le « Mercure suisse » ou le « Mercure de Neuchâtel »²⁸⁷ – coexiste avec de nombreux autres « mercures » ou « journaux », destinés aussi bien à diffuser l'actualité politique et littéraire de leur nation qu'à offrir aux indigènes l'essentiel des informations provenant de l'étranger. Aussi les articles circulent-ils énormément d'un mercure à l'autre, copiés ou résumés ; diffusé en Suisse et hors des frontières²⁸⁸, le *Journal helvétique* se présente dès son titre comme un recueil « de Nouvelles de la République des Lettres ; [...] tant de Suisse, que des Païs Étrangers » (1738-1766) et comme une correspondance ou des annales littéraires « de l'Europe et principalement de la Suisse » (1769-1782).

Le *Journal helvétique* a par ailleurs plusieurs catégories de destinataires. En termes d'aires géographiques, il est d'abord diffusé dans la Principauté de Neuchâtel, mais il atteint aussi d'autres régions suisses, de nombreuses villes de France voisine, d'Allemagne et d'Italie, et il touche de grands centres européens (Amsterdam, Londres et Paris notamment)²⁸⁹. En termes d'aires culturelles et confessionnelles, le périodique est lu

²⁸⁵ Voir Jean Sgard, « Bibliothèque française (1723-1746) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 1, p. 185-188.

²⁸⁶ Les *Nouvelles historiques, politiques et littéraires* (1728) et la *Critique désintéressée des journaux littéraires et des ouvrages des savans* (1730) ont des rubriques consacrées aux diverses bibliothèques et à la *Bibliothèque italique* notamment.

²⁸⁷ Détachable du *Journal helvétique*, la gazette politique du périodique continue porter le titre de *Mercure suisse* jusqu'en 1748.

²⁸⁸ Voir Michel Schlup, « Diffusion et lecture du *Journal helvétique* au temps de la Société typographique de Neuchâtel, 1769-1782 », in Hans Bots (dir.), *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime. Actes du colloque international de Nimègue 3-5 juin 1987*, Amsterdam, Maarssen, Holland University Press, 1988, p. 59-71.

²⁸⁹ À titre indicatif, la dernière livraison du premier *Mercure suisse* (décembre 1737) indique qu'on peut s'abonner au périodique dans les villes suivantes. Dans la Confédération helvétique et les territoires qui lui sont rattachés : Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Morges, Moudon, Neuchâtel, Nyon, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Vevey, Yverdon et Zurich. Dans le Royaume de France : Arbois, Besançon, Dijon, Lyon, Marseille, Montbéliard, Nancy, Paris, Pontarlier, Salins et Strasbourg. Dans les territoires du Saint-Empire : Augsbourg, Berlin, Francfort, Leipzig, Nuremberg, Ratisbonne, Ulm et Vienne. Dans les États italiens : Gênes, Naples, Milan, Pavie, Rome, Turin et Venise. Ailleurs en Europe : Amsterdam et Londres.

prioritairement dans l'espace protestant, mais les villes catholiques suisses et étrangères ne sont pas en reste. Enfin, comme nous aurons l'occasion d'y revenir, le *Journal helvétique* n'est pas une lecture strictement destinée à une élite sociale et intellectuelle : la diversité de ses contenus veut satisfaire le plus vaste champ de lecteurs possible, allant des hommes les plus savants aux femmes sans bagage érudit. Entretenu pendant une vingtaine d'années, un débat portant sur la réanimation des noyés nous révèle l'efficacité des canaux de diffusion du journal comme de la formule généraliste choisie par les éditeurs²⁹⁰. Quand, en 1733, Louis Bourguet soulève le problème de déterminer la meilleure manière de ramener des noyés à la vie, il s'adresse aussi bien aux médecins et aux magistrats neuchâtelois qu'aux membres de la République des lettres dans leur ensemble. Et de fait, livraison après livraison, une réflexion médicale, théologique et philosophique se développera sur plusieurs décennies, tant à une échelle locale qu'internationale, suscitant des réactions jusqu'en Picardie et débordant le cadre du périodique pour intéresser un savant de l'Académie des sciences comme René-Antoine Ferchault de Réaumur. Parallèlement, les lecteurs moins soucieux de faire avancer la science que de se divertir trouvent leur compte dans ces échanges polémiques, comme en témoignent les épigrammes publiées en marge des articles sérieux et le projet de rassembler et de rééditer les pièces sur les noyés en vertu de leur caractère « curieux »²⁹¹.

Pourtant, sous ces différentes strates, se sédimente un public suisse francophone identifiable comme tel. Deux caractéristiques du *Journal helvétique* y contribuent. Premièrement, le périodique suisse n'est pas organisé autour d'un directeur, au contraire du *Mercure de France*²⁹², du moins pas avant sa prise en main par De Felice en 1767, puis par la Société typographique de Neuchâtel deux ans plus tard. « Le *Mercure* d'ici n'a aucun auteur particulier »²⁹³, confesse de Neuchâtel Louis Bourguet en 1733, dans une lettre où il se présente comme l'intermédiaire entre un collaborateur, Seigneux de Correvon, et les éditeurs-imprimeurs Daniel Wavre et Abraham Droz. Quoi qu'il en soit de l'identité réelle et de l'organisation concrète de ceux qui signent « les éditeurs », la publication n'est pas conçue comme l'organe d'une personne ou d'un groupe, mais comme un contenant qui accueille à la

²⁹⁰ Voir Séverine Huguenin, Timothée Lécho, « Les noyés du *Mercure* suisse : production et diffusion d'un savoir scientifique dans la première moitié du XVIII^e siècle », in Pierre-Olivier Lécho, Virginie Pasche (dir.), *Neuchâtel dans le concert des Lumières européennes. Acteurs locaux et cultures transnationales / Neuchâtel im Konzert der Europäischen Aufklärung. Lokale Akteure und transnationalen Kulturen, XVIII.ch*, 2012, n° 3, p. 55-71.

²⁹¹ Voir la liste des articles relatifs au débat, proposée dans *ibid.*, p. 69-71.

²⁹² Voir Jacques Wagner, *Marmontel journaliste et le *Mercure de France* (1725-1761)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1975.

²⁹³ Lettre de Louis Bourguet à Gabriel Seigneux de Correvon, 3 juin 1733, citée par Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 59 n. 3.

fois des matériaux puisés à l'étranger, des articles originaux de quelques collaborateurs réguliers et des contributions spontanées de son lectorat. Les appels répétés des éditeurs aux savants suisses et, plus largement, à tout le public susceptible de fournir des textes, l'extrême attention portée aux attentes les plus diverses, et la promptitude à publier les lettres, les essais ou les poésies transmises par des anonymes sont révélatrices d'une ouverture maximale : tout lecteur du périodique est un contributeur potentiel. Voilà donc la Suisse dotée d'un lieu de publication où se rencontrent des Français, des Suisses alémaniques de Berne, de Bâle ou de Zurich, quelques Fribourgeois et quelques Valaisans, mais surtout des Genevois, des Neuchâtelois et des Vaudois dont les textes comportent souvent, pour toute signature, l'indication de la localité d'où ils proviennent. Deuxièmement, cet espace d'expression existe dans la durée : le mensuel est publié sans interruption significative jusqu'en 1782, si bien que les contributions ponctuelles peuvent servir de base au développement de longs échanges, le débat sur les noyés constituant un exemple extrême. Des savants, des théologiens, des moralistes qui ne se connaissent pas et qui habitent dans des villes différentes abordent des questions touchant au patriotisme, à l'histoire suisse et aux rapports entre les différentes confessions du pays, parmi les thématiques récurrentes ; ils se commentent les uns les autres, entretenant un dialogue public, affirmant leur désaccord ou cherchant un terrain d'entente. Des poètes se disputent par épigrammes interposées ou se louent mutuellement en se dédiant des épîtres ; ils s'intéressent eux aussi à l'amour de la patrie, condamnent sa décadence morale ou célèbrent les valeurs républicaines.

Bien sûr, les frontières qui enserrant l'espace littéraire suisse francophone, telles qu'on les déduit du journal, sont perméables : la frontière nationale avec la France est franchie chaque mois pour rendre compte de l'actualité politique et littéraire, et la frontière linguistique avec la Suisse germanophone est annulée aussi souvent que possible pour signaler l'activité intellectuelle des cantons alémaniques et pour recenser en français les ouvrages qui y paraissent. En 1769, dans un appel au concours des « Savans Compatriotes » pour remplir le *Journal helvétique*, les éditeurs de la Société typographique de Neuchâtel continuent de penser celui-ci comme une publication nationale devant toucher le pays dans toute son extension géographique, mais ils sont également conscients que le choix de la langue française leur ouvre une partie du lectorat européen en même temps qu'il leur ferme une partie du lectorat suisse alémanique :

Il est vrai que la Suisse partagée, pour ainsi dire en deux Nations différentes par la diversité des Langues, paroît devoir se réunir plus difficilement pour une pareille entreprise. Nous sentons, que ce Journal publié en François, ne peut être lû généralement que dans la plus petite portion de nos heureuses contrées. Mais qui ne sait qu'aujourd'hui, plus que jamais, tous ceux qui peuvent

prendre intérêt à un pareil ouvrage, cultivent la langue Française avec autant de soin, que la leur, ensorte que plusieurs ont été en état d'écrire avec le même succès dans l'une & dans l'autre. L'amour de la gloire Littéraire, qui anime tant de Génies distingués dans la partie Allemande de notre Patrie, doit leur faire souhaiter, que leurs productions, déjà si estimées en Allemagne, soient plus généralement connues en France, où jusques ici elles n'ont pénétré, qu'à la faveur des traductions, dont quelques-unes ne sont pas susceptibles. Et s'il y eut jamais dans l'heureuse Helvétie quelque préjugé national, nous vivons dans un Siècle, où ils doivent céder à l'esprit Philosophique : [...]²⁹⁴

Ainsi, tout contributeur du *Journal helvétique* a l'opportunité de se positionner en membre dénationalisé de la grande République des lettres, aussi bien qu'en citoyen suisse d'expression française ou en habitant d'une localité particulière et ce, sans que le choix soit nécessairement exclusif. Quand, en 1775, un homme de Couvet rend compte en quelques mots d'une représentation de *Zaïre* dans son village du Val-de-Travers, il s'exprime à la fois comme le membre d'une petite société littéraire locale, comme un Suisse louant un acteur genevois et souhaitant prouver « combien les arts & les connaissances reçoivent chaque jour d'accroissement », et enfin comme un homme de lettres susceptible d'être lu par Voltaire et heureux de lui apprendre que sa tragédie « a fait couler des larmes sur les bords de la Reuse, comme elle fait depuis si long tems sur ceux de la Seine & de la Tamise »²⁹⁵.

3.3.3. La distinction des productions suisses

Si le *Journal helvétique* confère une visibilité à un espace de production et de réception, il accélère par la même occasion l'institutionnalisation des belles-lettres dans la partie francophone de la Suisse. Alain Cernuschi a montré le statut problématique des belles-lettres au sein du périodique, redéfini à chaque phase de son évolution par les changements de titres, les mutations structurelles et les commentaires des éditeurs, de même qu'il a mis en lumière la porosité des catégories employées pour distinguer un texte littéraire et un texte curieux, ou une pièce sérieuse et une pièce frivole²⁹⁶. Son étude révèle cependant le besoin qu'éprouvent les éditeurs, pendant ce demi-siècle, de faire de l'ordre dans les nombreux types de textes qu'ils publient. Qu'en est-il plus spécifiquement des poésies, c'est-à-dire des textes qui visent le plus notoirement à procurer un plaisir d'ordre esthétique ? Elles peuvent relever du sérieux ou de l'amusant, selon leur genre et surtout leur contenu. Ainsi, en 1733, une ode sur « La Vie

²⁹⁴ « Avis à Messieurs les souscripteurs du Journal Helvétique », *Journal helvétique*, août 1769, p. 4-5.

²⁹⁵ « Lettre aux éditeurs. Couvet, dans le Val-de-Travers, le 4 novembre 1775 », *Journal helvétique*, novembre 1775, p. 98.

²⁹⁶ Alain Cernuschi, « Lettres et belles-lettres dans les métamorphoses du *Journal helvétique* (1732-1782) : quelques sondages », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 117-126.

de l'homme »²⁹⁷ apparaît dans la rubrique « Nouvelles littéraires », tandis qu'une autre ode sur « La Jeunesse »²⁹⁸ est insérée parmi les « Nouvelles curieuses et amusantes ». Malgré l'absence de critères de distinction explicites, les pièces de vers sont le plus souvent considérées comme un divertissement et, à ce titre, elles sont généralement rassemblées à la fin du périodique. Cette partie du journal obéit elle-même à une logique de présentation plutôt stable : d'abord les épîtres, les odes et autres stances adressées à des personnalités publiques ou abordant des sujets élevés, ensuite les madrigaux, sonnets, chansons, épigrammes et autres poésies de circonstance, et enfin les jeux littéraires versifiés. Une telle organisation – absente du *Mercur de France* – facilite sans doute le travail de l'imprimeur, qui a le loisir d'ajouter ou de supprimer des textes courts en fonction de l'espace que lui ont ménagé les articles de tête, mais elle donne également une image des belles-lettres comme celle d'un domaine hiérarchisé, et de la poésie comme un sous-ensemble au sein duquel les différents genres ont une valeur symbolique relative.

À la question des genres et des matières s'ajoute celle des provenances. Attentifs à distinguer et à mettre en valeur les contributions d'auteurs suisses, les journalistes recourent à divers procédés éditoriaux. Outre la mention régulière de la ville de l'auteur, on indique l'origine nationale de nombreux textes suisses, soit en note, soit par un bref avis. *Poète suisse, écrivain de Suisse, savant de Suisse, savant compatriote* sont des syntagmes qui servent à qualifier certains contributeurs. Au nom de Jean-Pierre de Crousaz, destinataire anonyme d'une lettre de Jean-Baptiste Rousseau, les éditeurs substituent par exemple la formule suivante : « un Savant de Suisse des plus distingués dans la République des Lettres »²⁹⁹. L'apparition plus ou moins éphémère de rubriques à l'intérieur du périodique participe du même effort de distinction. On en ressent d'abord le besoin pour la poésie : de janvier à juin 1734, les pièces de vers sont réparties entre les « Poësies Étrangères » et les « Poësies de Suisse ». Des années 1740 aux années 1760, après la dichotomisation du *Mercur suisse* en une gazette politique et un journal littéraire, les « Nouvelles littéraires » forment souvent une rubrique à part entière au sein du *Journal helvétique*, classant les parutions d'ouvrages et l'activité des académies ou des sociétés suisses et étrangères par villes, parfois par pays. Enfin, dès 1769, les éditeurs du *Nouveau Journal helvétique* répartissent l'essentiel de leur matière entre deux parties, les « Annales Littéraires de la Suisse » et « Annales Littéraires de l'Europe », refondues pendant quelques mois en des rubriques « Suisse » et « France », avec

²⁹⁷ « La Vie de l'homme. Ode », *Mercur suisse*, septembre 1733, p. 87-90.

²⁹⁸ « La Jeunesse. Ode », *Mercur suisse*, août 1733, p. 100-102.

²⁹⁹ Jean-Baptiste Rousseau, « IV. Lettre. De Mr. Rousseau à Mr. *** », *Journal helvétique*, février 1743, p. 161. Sur les lettres concernées, voir *infra*, p. 123-125.

l'adjonction occasionnelle d'« Allemagne » et d'« Italie ». Par leur fragilité même, ces regroupements ouvrent une perspective intéressante sur un espace littéraire dans sa phase de constitution, dans la mesure où ils testent la pertinence de différentes boîtes catégorielles pour y ranger des articles originaux, des œuvres recensées, des éloges de savants ou des informations relatives à diverses institutions.

Le *Journal helvétique* favorise encore un autre processus instituant : le développement d'un discours critique sur les productions littéraires locales. Avant que le périodique ne soit confié à un rédacteur principal, la critique est assumée à deux niveaux, par les éditeurs et par le public. Les premiers ont la possibilité de retenir ou d'évincer tout type de texte qu'on leur transmet. Même si l'on peut les soupçonner de publier l'essentiel des contributions reçues et même s'ils se contentent complaisamment de flatter le talent de tel poète ou l'érudition de tel savant en introduisant leurs pièces, ils offrent une forme de reconnaissance aux nouveaux auteurs qui testent leur plume et leurs idées : au moins théoriquement, le *Journal helvétique* s'annonce dès 1738 comme recueil de littérature « choisie ». Quant aux livres bénéficiant d'un compte rendu critique, ils sont jugés par des Suisses et peuvent acquérir une valeur symbolique indépendamment d'éventuelles recensions dans des périodiques étrangers. De la même manière, le public forme également une instance de légitimation : prompt à souligner la qualité des textes qu'il découvre dans le journal, comme à en relever les moindres défauts, il s'accorde le droit, par exemple, de porter aux nues un poète en commentant ses pièces ou d'invalidier l'intérêt de tel ou tel philosophe trop matérialiste en couvrant d'opprobre ses contributions.

Les jugements des lecteurs jouent un rôle particulièrement notoire à l'égard de la poésie, comme le laisse entendre un avis de 1743 précédant un sonnet, un rondeau et une épigramme :

Les petites Pièces qui suivent sont d'un Auteur moderne, qui n'a jusques ici voulu mettre aucune de ses Versifications sous Presse. Si cet Essai pouvoit être favorablement reçu, il se verroit incité à doner dans la suite plusieurs Morceaux en diférens genres de Poësie, & à faire tous ses efforts pour mériter, sinon l'aprobation, au moins l'indulgence des Conoisseurs.³⁰⁰

Dans le même esprit, un lecteur anonyme estime que le *Journal helvétique* représente pour « les jeunes Gens » l'occasion idéale de « faire l'essai de leurs Talens & s'exercer à la composi[t]ion »³⁰¹. Cet effort d'émulation se transforme parfois, dans la pratique, en facteur dissuasif : une ode de quatre pages « Sur la Tranquilité de la Vie »³⁰² peut susciter une sévère

³⁰⁰ [Avis sans titre], *Journal helvétique*, mars 1743, p. 310.

³⁰¹ « Aux éditeurs, sur leur Journal », *Journal helvétique*, mars 1748, p. 296.

³⁰² « Ode à Mr. B... Sur la Tranquilité de la Vie », *Mercure suisse*, octobre 1736, p. 74-77. Le texte est signé « Genève Mr..... ».

« Lettre critique » de huit pages le mois suivant³⁰³, et une ode de ce même critique peut à son tour provoquer toute une série de reproches bien sentis³⁰⁴. Cependant, les éloges tombent aussi et le périodique permet d'offrir le statut de « poète » à certains collaborateurs particulièrement productifs : le juriste et magistrat vaudois Seigneux de Correvon et l'apothicaire genevois Tollot notamment. Tous deux reçoivent des louanges à plusieurs reprises. Mentionnons, pour le second, des vers qui lui sont adressés en 1746 :

Ecrivain chéri des Neuf Sœurs,
T** dont la douceur des Mœurs,
Et les fruits gracieux d'une Plume immortelle,
En charmant tes Amis, plaisent à tes Lecteurs ;
Agréable & vivant Modèle
Des Talens de l'Esprit & des Vertus du Cœur,
Chez toi seul l'excellent Auteur,
Ne nuit point à l'Ami fidèle.³⁰⁵

Banal mais jugé digne d'être publié, ce compliment n'a d'autre fonction que celle de confirmer la légitimité d'une « Plume immortelle », d'un « Modèle » qui allie talents littéraires et vertus morales.

Autorisé par de tels témoignages d'admiration, Tollot lui-même acquiert un pouvoir légitimant. À son tour, en 1748, il peut ainsi louer la poésie de Seigneux dans une lettre adressée aux éditeurs :

Des Pieces en Vers, que je vous invite à relire, & qui ont fait, *Messieurs*, beaucoup d'honneur à votre Journal : Ce sont celles de Mr. Seigneux de Correvon. Tantôt il déploie toutes les richesses de la plus noble Poésie, & tantôt toutes les graces d'un riant badinage. Plusieurs de ses Amis de Lausanne ont imité son exemple, & ont orné votre Journal de Pièces sérieuses ou badines, que les Ecrivains les plus renommés de *Paris* n'auroient pas désavouées.³⁰⁶

Voilà donc un poète suisse présenté comme un modèle qui fait déjà des émules dans sa ville. Ici, trois niveaux de reconnaissance littéraire apparaissent en filigrane : celui d'un cercle restreint d'amis (déjà acquis par Seigneux), celui des lecteurs du *Journal helvétique* (auprès desquels Tollot plaide) et celui de Paris (placé à l'horizon de la carrière poétique). Ce type de textes confirme l'existence d'un espace littéraire ni local ni international, mais spécifiquement suisse francophone, au sein duquel un Genevois peut s'épanouir au même titre qu'un Vaudois.

³⁰³ [Isaac-Amy Marcet de Mézières], « Lettre critique aux Éditeurs du Mercure Suisse, au sujet de l'Ode inserée dans le Mois d'Octobre dernier page 74 », *Mercure suisse*, novembre 1736, p. 69-76. La lettre est datée de Coppet et signée « De Mezieres ».

³⁰⁴ « Lettre d'une Dame aux Éditeurs », *Mercure suisse*, décembre 1736, p. 78-84. La lettre est datée de Genève et signée « Julie Pincet ».

³⁰⁵ « Vers à M. T***** », *Journal helvétique*, novembre 1746, p. 465. Tollot publie si fréquemment des textes signés dans le *Journal helvétique* qu'il ne fait aucun doute, pour les lecteurs, que le poète de Genève soit le destinataire de ces vers.

³⁰⁶ Jean-Baptiste Tollot, « Aux éditeurs sur leur Journal », *Journal helvétique*, janvier 1748, p. 28-29. L'article est signé « Genève J. B. T. ».

Pourtant, ainsi représenté, cet espace ne se suffit pas à lui-même et entretient une relation de dépendance avec la microsociété littéraire parisienne.

Les cas de Seigneux et de Tollot le suggèrent : la puissance légitimante du public et des pairs littéraires a ses limites. En vérité, la coïncidence des champs de production et de réception des pièces journalistiques peut conduire à des effets de circularité, les auteurs se couronnant de lauriers à tour de rôle, ce qui minimise l'impact symbolique du geste. En outre, l'anonymat et la pseudonymie des textes ne permet jamais de garantir qu'ils ne sont pas écrits par un éditeur du journal, souhaitant flatter de manière intéressée un de ses propres collaborateurs, voire par un proche ami de l'auteur, ou encore par l'auteur lui-même... Les éloges d'autres types de lettrés peuvent entraîner la même suspicion, comme en témoigne très tôt le magistrat neuchâtelois Étienne Meuron qui, en 1737, publie une lettre « au sujet des Éloges des Savans » dans le *Mercure suisse* : « [...] qui pourra le croire ? Il y a du péril à louer. Ceux qui n'écourent ces sortes de louanges qu'avec peine, s'imaginent aisément que des Personnes de peu de mérite peuvent se louer réciproquement ; [...] »³⁰⁷.

À la fin de la période qui nous intéresse, ces doutes tombent devant l'apparition d'une critique littéraire spécialisée : confié en juillet 1779 à Chaillet, le *Journal helvétique* va désormais proposer des recensions d'ouvrages très développées, rédigées par un journaliste qui saura s'attirer la considération de ses lecteurs suisses et français. Le Neuchâtelois sera actif jusqu'à la dernière livraison de décembre 1782, avant de se voir confier l'éphémère *Nouveau Journal de littérature et de politique de l'Europe, et surtout de la Suisse* en 1784. Sa critique rendra possible l'attribution du statut de « poète national » à un auteur comme Philippe-Sirice Bridel : nous y reviendrons au seuil de la troisième partie de cette étude³⁰⁸. Pour l'instant, nous pouvons conclure sur trois éléments. D'abord, la Suisse francophone possède, entre 1730 et 1780, diverses institutions encourageant le développement des belles-lettres francophones en Suisse et offrant aux auteurs certains moyens pour faire valoir leurs productions à l'intérieur du pays et parfois à l'étranger. Ensuite, l'activité de l'écrivain représente bel et bien une valeur sociale en Suisse : elle est capable d'offrir du prestige à celui qui s'y adonne, même si les institutions littéraires indigènes ne sont pas suffisamment fortes pour qu'un auteur puisse vivre de sa plume et faire de la littérature son seul métier. L'absence de mécénat d'État, en particulier, garantit sans doute l'auteur suisse d'une soumission définitive au pouvoir politique, mais il le prive d'un puissant ascenseur social. Enfin,

³⁰⁷ « Lettre à Mr. B..... au sujet des Éloges des Savans, & de la Critique de leurs Ouvrages », *Mercure suisse*, juillet 1737, p. 95-96. La lettre est datée de Neuchâtel et signée « E. Meuron » ; son destinataire est vraisemblablement Louis Bourguet.

³⁰⁸ Voir *infra*, le point 6.3.1.

l'enseignement, la sociabilité littéraire et la presse périodique forment trois domaines qui manifestent, lorsqu'ils thématisent leurs propres carences, le besoin d'accorder une place grandissante à la culture des belles-lettres en Suisse francophone : l'institution littéraire se perçoit elle-même, pour ainsi dire, comme incomplète et désireuse de se raffermir. C'est ce désir qu'il faut maintenant chercher à comprendre, en étudiant plusieurs phénomènes culturels qui vont placer la poésie au cœur des préoccupations littéraires.

4. EXPULSION ET PROPULSION

4.1. L'expérience de l'illégitimité

Dans les années 1730, la Suisse francophone est pour la première fois mise au ban du Parnasse français, au sens où son infirmité poétique est regardée comme la conséquence nécessaire d'une tare nationale : l'absence d'esprit. Dès lors, ses poètes devront penser leur production dans une dynamique relationnelle avec la France et ses autorités littéraires, tirant profit de l'écart ou tentant de le modérer. Si l'émergence d'un ensemble littéraire périphérique est tributaire d'une prise de distance avec un centre, et de l'apparition consécutive de forces centrifuges et centripètes contraignant les auteurs à chercher une position adéquate par rapport à ce centre, alors la littérature suisse romande a pour véritable père fondateur une des figures les plus inattendues qui soient : Jacob Brito, un épistolier fictif des *Lettres juives* de Jean-Baptiste de Boyer (1703-1771), marquis d'Argens, en 1736. Il sera suivi par Sioeu-Tcheou, quatre ans plus tard, dans les *Lettres chinoises* du même auteur. Souvent citées, les attaques portées à la poésie suisse dans ces publications et les contre-attaques imprimées dans le *Journal helvétique*³⁰⁹ ont un impact profond et durable ; il est donc nécessaire d'y revenir pour souligner les distinctions explicites ou implicites qu'elles opèrent entre deux aires culturelles.

Les *Lettres juives* exploitent la vogue des *Lettres persanes* en liant fiction épistolaire et satire sociale, mais leur mode de publication par livraisons bihebdomadaires permet à d'Argens d'y intégrer l'actualité politique et littéraire. Cette formule originale assure à l'ouvrage un grand succès, une large diffusion et plusieurs rééditions ou contrefaçons, notamment à Lausanne chez Bousquet et ses associés, dès 1738³¹⁰. Fils d'un procureur général au parlement de Provence, l'auteur a pris la robe d'avocat et la tunique de soldat avant d'entamer, en 1735, une carrière prolifique d'homme de lettres à La Haye³¹¹. Ayant lui-même

³⁰⁹ Les réactions des Suisses à l'égard des *Lettres juives* et des *Lettres chinoises* ont été rassemblées par Jean-Daniel Candaux, « D'Argens et les Suisses : le dossier du "Journal helvétique" », in Jean-Louis Vissière (dir.), *Le marquis d'Argens. Colloque international de 1988*, Aix-en-Provence, Service des publications de l'Université de Provence, 1990, p. 185-198. Voir aussi Georges Renard, « Une querelle littéraire dans la Suisse romande au XVIII^e siècle », *Revue historique vaudoise*, 1894, t. 2, p. 97-110, 129-141 ; Rodolphe Zellweger, « Une cause célèbre du "Mercure suisse" : la défense de la nation helvétique », art. cit. ; et la thèse de Jean Molino, « Le bon sens du marquis d'Argens. Un philosophe en 1740 » [document dactylographié], thèse de doctorat, Université de Paris, Faculté des lettres et sciences humaines, 1972.

³¹⁰ Voir la présentation de Jacques Marx dans Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres juives*, éd. cit., t. 1, p. 54-83.

³¹¹ Voir Jean Sgard, « Boyer d'Argens, Jean Baptiste marquis de (1702-1771) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, éd. cit., p. 148-151.

beaucoup voyagé, il promène dans son périodique trois correspondants juifs sur les routes de l'Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient. D'abord à Rome, Jacob Brito parcourt l'Italie, « toujours attentif à [s']instruire des mœurs des peuples » et s'appliquant à comparer « le génie et les coutumes des différentes nations »³¹². Sa pérégrination le conduit à Genève, puis à Lausanne. De cette ville, il fait le portrait des Suisses et vante de manière convenue leur vertueuse simplicité, avant d'évoquer un autre lieu commun :

Tant de vertus sont obscurcies par un défaut considérable ; ils sont ivrognes au souverain degré. Ils passent quelquefois des jours et des nuits à des débauches continuelles, et l'on ne peut espérer de gagner une place dans leur cœur sans avoir le verre à la main. L'amitié chez eux se cimente par le vin. Celui qui boit le plus passe en Suisse pour être le plus aimable. Un homme dont l'estomac contient six ou sept bouteilles de vin est aussi recherché dans leurs fêtes qu'un poète ou un auteur gracieux l'est en France dans les parties de plaisir. Chapelle et St. Évremond n'eussent été en Suisse que deux misérables faquins, indignes des bonnes compagnies.³¹³

Le Suisse aviné est, depuis une centaine d'années, un stéréotype parmi les personnages secondaires des comédies et des ballets français³¹⁴ et il le restera tout au long du XVIII^e siècle. En général, il s'exprime dans une langue plus qu'approximative, marquée de germanismes. D'Argens enrichit cependant cette représentation burlesque en mettant dos à dos le buveur et le poète. La pique est d'autant plus blessante que les deux auteurs français mentionnés sont aussi bien connus pour la grâce badine de leurs vers que pour leur amour du vin – en particulier Claude-Emmanuel Lhuillier, dit Chapelle, considéré comme un trop grand buveur. Plus loin dans la lettre, le Juif du marquis d'Argens revient sur l'antithèse, après avoir noté que les Suisses – prompts à prendre des décisions franches et naïves – ne se vantent pas « d'être grands philosophes » :

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu dans leur pays beaucoup d'auteurs dont la réputation ait fait grand bruit. Un poète chez eux est un animal aussi rare qu'un éléphant à Paris. En général leurs bibliothèques sont composées de moins de volumes qu'il n'y a de tonneaux de vin dans leurs caves. On peut dire des Suisses qu'ils ont beaucoup de bon sens, mais pour l'esprit, il est tombé en partage à leurs voisins.³¹⁵

D'Argens peut s'appuyer, pour opposer le bon sens du Suisse au bel esprit du poète parisien, sur les célèbres *Lettres sur les Anglois et les François* du Bernois Muralt, ouvrage qu'il s'empresse de mentionner, mais qu'il trouve « mauvais », « guindé », « obscur »³¹⁶ et

³¹² Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres juives*, éd. cit., t. 1, p. 495.

³¹³ *Ibid.*, t. 2, p. 626-627.

³¹⁴ Outre les soudards avinés qui s'en prennent à monsieur de Pourceaugnac, dans la comédie de Molière présentée au roi en 1669, on trouve encore des ivrognes suisses dans des ballets comme le *Ballet du bureau de rencontre* (1631), *La Fontaine de Jouvence* (1643), *Chacun fait le métier d'autrui* (1659) ou le *Ballet royal de l'impatience* (1661), et dans d'autres comédies telles que *Le Double Veuvage* de Charles Dufresny, en 1701. Voir aussi Roger Francillon, *op. cit.*, p. 15-20.

³¹⁵ Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres juives*, éd. cit., t. 2, p. 629-630.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 631.

irrévérencieux à l'égard de la poésie de Boileau. Nous nous arrêterons bientôt sur ce texte dont nous verrons l'impact sur les positions des auteurs suisses. Ce qui compte ici, c'est d'une part le traçage d'une frontière nette, dans le domaine de l'activité littéraire, entre la Suisse et les pays qui l'entourent et, d'autre part, le choix de la poésie comme mesure d'un écart avec Paris³¹⁷.

La critique se précisera dans les *Lettres chinoises* ; elle portera plus spécifiquement sur les poètes francophones du *Journal helvétique*. Même type de publication que les *Lettres juives*, ce nouvel ouvrage périodique paraît entre 1739 et 1740, avant d'être plusieurs fois réédité³¹⁸ ; il prolonge la satire sociale des peuples européens tout en l'amplifiant, puisque les épistoliers viennent de l'Extrême-Orient et possèdent par conséquent un plus grand recul sur les pays qu'ils visitent. Ainsi d'Argens peut-il affirmer, par le truchement du Chinois Sioeu-Tcheou de passage à Bâle, que « les Suisses sont les plus mauvais poètes de l'univers », juste après avoir souligné la présence de savants, de philosophes, d'historiens et de théologiens notables dans ce pays :

Quant à leurs poètes, je n'entends point assez leur langue pour pouvoir décider de la bonté de leurs ouvrages ; mais s'il en faut juger par quelques vers français qu'on m'a dit avoir été composés par des auteurs de Neuchâtel et de Lausanne, je puis te dire hardiment que les Suisses sont les plus mauvais poètes de l'univers. Cependant il n'y a pas de pays dans le monde, où il paraisse journalièrement autant de petites pièces de vers ; on a soin de les imprimer tous les mois dans des livres, où on les recueille précieusement. On dit qu'un habile médecin avait proposé de se servir en France de ces livres à la place de l'opium : au lieu de faire avaler trois grains de cette drogue à un malade, on lui eût lu six vers français, composés par un poète de Lausanne, et quatre par un de Neuchâtel. Les apothicaires s'opposèrent vivement à cette nouveauté, qui leur était, selon eux, très désavantageuse. Je crois cependant qu'ils auraient pu prévenir la perte qu'ils craignaient : en achetant le faltran et les autres herbes vulnérables qu'ils prennent en Suisse, ils auraient fait venir une bonne quantité de vers *gallo-suisses*, dont les auteurs les eussent accommodés à grand marché. Ils auraient ensuite demandé le privilège d'être les seuls qui puissent en faire usage dans le royaume ; ce qu'on leur eût accordé très aisément.³¹⁹

Pas plus que le faux médecin du *Malade imaginaire*, d'Argens n'explique la vertu dormitive d'un tel opium littéraire, visiblement dépourvu du feu de l'enthousiasme et victime d'incorrection linguistique. Quoi qu'il en soit, l'auteur perçoit désormais les germes d'une poésie suisse francophone vivante et même foisonnante, mais il refuse vigoureusement de la naturaliser française et de lui accorder une quelconque valeur.

³¹⁷ Notons que d'Argens découvre un désert poétique dans une autre région périphérique, celle qui regroupe le duché du Brabant et le comté de Flandre : « Ce pays [le Brabançon] a produit quelques mauvais poètes latins, quelques théologiens de la classe d'Escobar et de Tambourin, et j'aimerais autant chercher des neiges dans les déserts de Barca que de bons poètes, de grands orateurs et d'habiles philosophes, en Flandre et en Brabant. » (*Ibid.*, p. 767.)

³¹⁸ Voir la présentation de Jacques Marx dans Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres chinoises*, Jacques Marx (éd.), Paris, Éditions Champion, 2009, t. 1, p. 58-83.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 707. Ce passage est cité par François Rosset, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », art. cit., p. 5.

La réaction des Suisses aux *Lettres juives* et aux *Lettres chinoises* frappe surtout par son caractère massif et relativement unanime à travers les années : les contradicteurs anonymes ou pseudonymes s'expriment d'une même voix, celle du patriotisme éreinté. L'enjeu étant public, la querelle prend le canal de plusieurs périodiques – le *Mercure suisse* et le *Journal helvétique* avant tout, mais aussi la *Bibliothèque germanique*³²⁰. Elle s'allume au lendemain de la publication des *Lettres juives* ; elle est ravivée entre 1739 et 1740, après la réédition de l'ouvrage à La Haye, le lancement de la contrefaçon lausannoise et la parution des *Lettres chinoises*. Elle ne roule pas seulement sur des questions littéraires, car on reproche à l'auteur d'avoir mal peint la Suisse et ses villes, mais la question de la poésie apparaît comme l'outrage principal qu'il faut réparer. Par l'invective ou la satire, on réagit soit en prose, dans des lettres adressées au marquis d'Argens ou à un de ses personnages, soit en vers dans de nombreuses épigrammes comme celle destinée, selon les termes d'un éditeur du *Mercure suisse* de novembre 1736, à « faire connoître à *Jacob Brito*, que les Poètes Suisses ne sont pas si rares qu'il se l'imagine » :

Si les François sont acharnez
A nous jeter l'injure au nez,
Pardonnons leur cette licence :
Pour être en France Bel Esprit :
Sur la Suisse il faut avoir dit,
Pour le moins une impertinence.³²¹

Quatre ans plus tard, à l'occasion des *Lettres chinoises*, la teneur des épigrammes n'a pas changé : on accuse d'Argens de se moquer des Suisses pour se distinguer parmi les petits maîtres et parmi les hommes de lettres. Ainsi,

Ce Chinois, Juif & Cabaliste
Infatigable Rhapsodiste,
A droite, à gauche, à tout venant,
Présente la Pate, ou la Dent ;
Et ce Doïen des Petits Maitres,
Dans la République des Lettres,
Veut à tout prix se faire un Nom.
Et bien soit ; qui lui dit que non ?
Qu'il soit, grace à son goût cinique,
Le Mâtin de la République.³²²

D'autres épigrammes, plus violentes, traitent le marquis d'auteur « fatissime »³²³, de « Petit auteur, franc plagiaire », prenant parfois le parti des « nourrissons » du « Parnasse

³²⁰ Jean-Daniel Candaux recense quinze volumes du *Journal helvétique* concernés par la dispute, et un volume de la *Bibliothèque germanique* : voir « D'Argens et les Suisses : le dossier du "Journal helvétique" », art. cit.

³²¹ « Critique des Lettres Juives », *Mercure suisse*, novembre 1736, p. 85.

³²² « Aux éditeurs, à l'occasion des *Lettres Chinoises* de Mr. le Marquis d'Argens », *Journal helvétique*, octobre 1740, p. 378.

helvétique »³²⁴. Derrière la défense de la poésie et derrière la réfutation des autres propos malveillants du marquis dans ses lettres sur la Suisse, ce qui est en jeu, c'est le pouvoir d'émettre une opinion dans l'espace public et de la faire entendre. Dès le début de la dispute, un contributeur du *Journal helvétique* qui signe « Helveticus » remarque, en revenant sur la critique de Muralt par le marquis, que les beaux esprits français tendent à monopoliser le pouvoir d'approuver ou de condamner les ouvrages : « L'Univers entier respecte trop les *Décisions Souveraines des Beaux Esprits François*, pour donner la moindre attention aux raisons spécieuses, aux tours artificieux & aux peintures grossières de Mr. DE MURALT. »³²⁵. Avec la même ironie, il ajoute qu'« il n'appartient pas à des stupides, comme nous, de vouloir discerner l'excellent, le bon, le médiocre, & le mauvais, en fait d'Ouvrages d'Esprit. Il faut premièrement nous *dé-suisseifier* [...] »³²⁶. Ainsi, quand bien même un poème suisse serait écrit d'une manière fine et délicate, « ces *Messieurs* auroient refusé de le reconnoître pour ce qu'il est »³²⁷.

On tiendra compte de la colère des lecteurs du *Journal helvétique*. Dès décembre 1737, les éditeurs de La Haye comme ceux de Lausanne promettent de corriger les propos insultants à l'égard de la nation suisse, dans leurs rééditions successives³²⁸. Quant à d'Argens, il tente d'atténuer la portée de ses critiques en publiant des repentirs dans le périodique suisse³²⁹, dans ses *Lettres cabalistiques*³³⁰ et en tête de la troisième édition des *Lettres chinoises*³³¹. Cependant, en octobre 1738, les « *Lettres Juives* sont entre les mains de tout le monde »³³² et tout le monde connaîtra également leur continuation chinoise. C'est bien le jugement du

³²³ Cité par Jean-Daniel Candaux, « D'Argens et les Suisses : le dossier du "Journal helvétique" », art. cit., p. 192.

³²⁴ *Ibid.*, p. 194.

³²⁵ « Lettre aux Editeurs à l'occasion des Critiques inserées dans le Mercure de Novembre dernier », *Mercure suisse*, décembre 1736, p. 86.

³²⁶ *Ibid.*, p. 87.

³²⁷ *Ibid.*, p. 88.

³²⁸ Voir « Lettres Juives, Edition de la Haie » et « Lettres Juives, Edition de Lausanne », *Mercure suisse*, décembre 1737, p. 128-130.

³²⁹ [Jean-Baptiste de Boyer d'Argens], « Lettre. A Mrs. les Journalistes de Neufchatel, pour servir de Réponse aux différentes Pièces de Mr. G. W. contre Mr. le Marquis d'Argens », *Journal helvétique*, novembre 1739, p. 56-78.

³³⁰ [Jean-Baptiste de Boyer d'Argens], « Lettre à Mess. les Auteurs de la Nouvelle Bibliothèque », *Lettres cabalistiques, ou correspondance Philosophique, Historique & Critique, entre deux Cabalistes, divers Esprits Elementaires, & le Seigneur Astaroth. Nouvelle Edition, augmentée de LXXX. Nouvelles Lettres, de Quantité de Remarques, & de plusieurs Figures*, La Haye, 1741, t. 6, p. 219-243. Cette lettre est également reproduite dans les éditions ultérieures des *Lettres cabalistiques*.

³³¹ « Lettre aux éditeurs du Journal helvétique », in Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance Philosophique, Historique & Critique, entre un Chinois Voyageur à Paris & ses Correspondans à la Chine, en Moscovie, en Perse & au Japon*, La Haye, 1751, t. 1, p. I-XXXII ; « Seconde lettre. Aux Editeurs du Journal Helvétique », *ibid.*, p. XXXIII-XLVIII. La première lettre est signée « Le Baron de Fusch.... de la Société Roïale de Londres ».

³³² « Le spectateur suisse. Examen des Lettres Juives », *Journal helvétique*, octobre 1738, p. 329.

marquis qui s'imposera, relayé par des auteurs influents. Après son arrivée dans la Principauté de Neuchâtel en 1762, Jean-Jacques Rousseau parle avec dégoût du « fumier du Mercure de Neuchâtel »³³³, que les auteurs de la région « fourrent [...] de petits vers de leur façon », s'efforçant vainement « d'être gentils et badins »³³⁴. Vingt ans plus tard, Louis-Sébastien Mercier, qui fait imprimer *Mon bonnet de nuit* par la Société typographique de Neuchâtel, laisse d'impitoyables réflexions intitulées « Des poètes suisses et du caractère de la nation », où le syntagme *poètes suisses* est présenté comme intrinsèquement comique et où le verdict est sans appel :

[...] les habitants de ce pays ne connaissent point l'inspiration poétique ; l'enthousiasme ne les a jamais pénétrés de ses flammes, les vers du *Journal helvétique* approuvés et quelquefois admirés par le journaliste, sont les plus mauvais vers qu'on puisse lire ; ce n'est point la règle qui enchaîne leur verve, car les poètes suisses n'ont pas encore daigné étudier les lois ordinaires de la versification : une poésie morte et sans mouvement, une inaptitude à saisir les idées poétiques ou les sentiments passionnés, voilà ce qui les caractérise.³³⁵

En 1813, Germaine de Staël peut présenter la sentence suivante comme admise : « Les Suisses ne sont pas une nation poétique, et l'on s'étonne avec raison que l'admirable aspect de leur contrée n'ait pas enflammé davantage leur imagination. »³³⁶. Enfin, en 1830, le critique vaudois Alexandre Vinet est à peine moins tranchant lorsqu'il encourage Juste Olivier à « faire goûter la poésie à un peuple jusqu'ici trop peu poétique »³³⁷.

Que les critères soient linguistiques et sociaux (le langage « gallo-suisse », l'absence des divertissements raffinés du beau monde), comme chez d'Argens, qu'ils soient esthétiques et d'obédience classique (la méconnaissance des règles) ou moraux (le défaut de sensibilité), comme chez Mercier, ou qu'ils mettent en cause l'inspiration romantique du poète par la nature, comme chez Staël, le jugement a la même entièresité et manifeste une incompatibilité naturelle entre un peuple et une pratique littéraire : le caractère ou le génie de la nation suisse s'accorde mal avec la poésie. Or, la source de cette incompatibilité ne jaillit pas seulement de la ruralité et de l'ivrognerie légendaire des mercenaires suisses, mais aussi de la critique des

³³³ Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites de la montagne*, in *Œuvres complètes*, Bernard Gagnebin, Marcel Raymond (éd.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1959-1995, t. 2, p. 722. Voir Rodolphe Zellweger, « Jean-Jacques Rousseau et le *Mercure suisse* », *Musée neuchâtelois*, 1983, p. 15-33.

³³⁴ Lettre de Jean-Jacques Rousseau à Charles François Frédéric de Montmorency-Luxembourg, Môtiers, 20 janvier 1763, in Jean-Jacques Rousseau, *Correspondance complète*, Ralph A. Leigh (éd.), Genève, Oxford, Institut et Musée Voltaire, The Voltaire Foundation, 1972-1998, t. 15, p. 55.

³³⁵ Cité par François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 136.

³³⁶ Germaine de Staël, *De l'Allemagne*, Simone Balayé (éd.), Paris, Garnier-Flammarion, 2004 [1968], t. 1, p. 151.

³³⁷ Lettre d'Alexandre Vinet à Juste Olivier, Bâle, 15 décembre 1830, in Alexandre Vinet, *Lettres. Avec un Répertoire de toutes les Lettres recueillies dans les Archives Vinet*, Pierre Bovet (éd.), 1947-1949, t. 2, p. 69.

mœurs françaises, telle que des auteurs l'articulent au tournant du XVIII^e siècle, des deux côtés de la frontière.

4.2. L'apanage du bel esprit français

4.2.1. François de Callières : la poésie et le bel esprit

Remarquons d'abord que les Suisses fâchés par les affronts du marquis d'Argens ne cherchent pas tous à infirmer ceux-ci. En 1740, dans le *Journal helvétique*, un anonyme a une réplique déjà prête aux traits des *Lettres chinoises* portant sur la poésie :

Je ne connois personne en Suisse, qui ambitionne le titre de Poëte. Savés vous quelqu'un, Messieurs, qui aïe prétendu se faire valoir par là ? Franchement le bel Esprit est trop peu prisé en Suisse, pour que ceux qui auroient quelques talens pour la Poësie, s'appliquent à les cultiver ; je ne crois pas que nous nous éforçons jamais à briller par cet endroit.³³⁸

Bien ancrée, l'idée que la poésie est une émanation du *bel esprit* est souvent brandie pour relativiser la honte d'une béance dans ce domaine. Le syntagme désigne l'attitude d'une personne du monde dont la conversation est agréable, délicate, assortie d'un esprit fin et de connaissances plaisantes, ou cette personne elle-même. La poésie participerait donc d'un habitus, celui de la haute société française, dont elle manifeste aussi les défauts : la vanité d'un discours sans véritable objet, le goût du luxe et de l'ostentation, ou encore les artifices de pratiques sociales codifiées à l'extrême. Or, les Suisses sont les champions de la critique du bel esprit. À partir de 1725, le nom de Beat Ludwig von Muralt (1665-1749) lui est étroitement associé, ses *Lettres sur les Anglois et les François et sur les voyages* connaissant un succès d'envergure européenne³³⁹.

Proche parent de l'honnête homme, le bel esprit du XVII^e siècle rassemble au sein d'un même modèle des qualités mondaines et littéraires, et contribue au prestige de l'écrivain en faisant rejaillir sur lui les valeurs de la noblesse³⁴⁰. Cependant, il conduit à des excès qui n'attendent pas Muralt pour susciter des critiques chez des moralistes comme La Rochefoucauld ou La Bruyère, et chez les auteurs de comédies. Dans celles de Molière, par exemple, un bel esprit rassemble souvent les caractéristiques d'un sot qui se croit savant et

³³⁸ « Aux éditeurs, à l'occasion des *Lettres Chinoises* de Mr. le Marquis d'Argens », art. cit., p. 377.

³³⁹ Voir l'introduction de Beat Ludwig von Muralt, *Lettres sur les Anglois et les François et sur les voyages* (1728), Charles Gould, Charles Oldham (éd.), Paris, Honoré Champion, 1933.

³⁴⁰ Voir Alain Viala, *op. cit.*, p. 147-150.

d'un faiseur de rimes qui se croit poète ; il tient encore du flatteur et de l'intrigant³⁴¹. Mais l'attaque la plus développée est sans doute celle que porte François de Callières (1645-1717) en 1695 dans *Du bel esprit*, un traité qui fait la part belle aux relations qu'entretient le bel esprit avec la poésie. Fils d'un gouverneur de Cherbourg et frère d'un futur gouverneur de la Nouvelle-France, l'auteur effectue plusieurs missions diplomatiques pour le roi ; il restera connu, jusqu'à aujourd'hui, par ses réflexions sur l'art de négocier avec les souverains³⁴². Entré à l'Académie française en 1688, le diplomate a également publié des textes littéraires en prose et en vers, et notamment un essai sur la « guerre nouvellement déclarée » entre les Anciens et les Modernes³⁴³. C'est donc un écrivain consacré, un ministre puissant et un homme du monde bien renseigné qui aborde anonymement la question du bel esprit³⁴⁴.

Analysant les beaux esprits en « philosophe »³⁴⁵, Callières les regroupe en plusieurs types et explique comment chacun d'eux emporte l'adhésion du public dans la conversation : les uns par la nouveauté des idées, les autres par l'abondance des paroles, la maîtrise subtile de la langue ou encore la capacité à faire rire. Il souligne ensuite leur défaut commun, qui consiste en un usage trompeur de l'imagination. Les beaux esprits substituent celle-ci à la raison ; ils préfèrent aux « véritables lumières » issues du seul jugement l'éclairage artificiel des « fausses lueurs »³⁴⁶ qui éblouissent, qui charment ou qui flattent l'auditeur. Des manières et un langage polis servent souvent à dissimuler la vacuité du discours et la faiblesse des arguments. En vérité, certains beaux esprits

n'ont pas la force de se soutenir pour suivre un raisonnement ; ils n'ont ni vivacité ni pénétration ; mais ils plaisent par je ne sai quel air qu'ils se donnent, & par une sorte de langage peu commun qu'on appelle du beau monde, c'est-à-dire d'un certain monde qui ne passe pour poli & pour délicat, que parce qu'il est efféminé.³⁴⁷

Le « beau monde » possède donc un langage – aussi bien corporel qu'articulé – qui lui est propre et qui le distingue du vulgaire. Il en va de même pour la culture littéraire qu'il se

³⁴¹ Voir Jocelyn Royé, « Pédant et bel esprit : la représentation du savant mondain et du mondain savant dans les comédies du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, 2006, n° 58, p. 105-113.

³⁴² Voir Laurence Pope, *François de Callières : a political life*, Dordrecht, Republic of Letters Publishing, 2010 ; et Jean-Claude Waquet, *François de Callières. L'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005.

³⁴³ François de Callières, *Histoire poétique, de la guerre nouvellement déclarée entre les Anciens et les Modernes*, Amsterdam, 1695.

³⁴⁴ Pour l'attribution du traité à Callières et pour une étude plus large des manières dont se décline la critique du bel esprit dans ses ouvrages, voir le chapitre qu'Arnaldo Pizzorusso consacre à « François de Callières e la critica del bel esprit » dans *Teorie letterarie in Francia*, Pise, Nistri-Lischi, 1968, p. 17-55.

³⁴⁵ François de Callières, *Du bel esprit. Où sont examinés les sentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde*, Paris, 1695, s. p.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 102.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 52.

fabrique. À l'égard de celle-ci, les beaux esprits et ceux qui veulent leur ressembler usent aussi mal à propos de leur mémoire que de leur imagination :

On s'est plus attaché aux lectures qu'aux réflexions, & particulièrement à celles qui plaisent plus qu'elles n'instruisent. On s'est formé une belle idée de science & d'erudition en tâchant de tout emporter, & de tout retenir, mais principalement tout ce qui peut servir à plaire & à se distinguer dans les compagnies, comme les poésies, les histoires, les faits, les généalogies, les bons mots, & choses semblables ; car effectivement cela plait, & quoi-que bien souvent on n'en connoisse ni le fort ni le faible, pourvû qu'on ait soin de les réciter à propos, on peut espérer de gagner l'esprit de la plûpart des gens, de les prévenir, & de s'attirer ainsi leur estime.³⁴⁸

Outre la maîtrise d'une culture et d'un langage, qu'il utilise dans la conversation, le bel esprit cherche encore à se distinguer par des activités littéraires spécifiques. Consacrant toute une partie de son livre au « bel esprit dans les ouvrages », Callières réduit ceux-ci à trois catégories : la poésie, l'éloquence et l'histoire. La poésie, surtout, peut faire le jeu des beaux esprits :

S'il [le prétendu bel esprit] est poète, & qu'il réussisse dans le genre de poésie qu'il entreprend, il n'est rien qu'on lui accorde plus libéralement que la qualité de bel esprit, qu'il affecte. Je ne voi rien en effet qui mette cette qualité plus au jour, & qui lui donne plus d'eclat, que le talent de faire des vers. Quelques stances, un sonnet, un poème, fait & approuvé par certaines personnes, en certain temps, & dans certaines circonstances, n'ont jamais manqué de faire paroître un bel esprit, de le distinguer du commun, & de lui solliciter meme d'abord une de ces places honorables qu'on reserve aux beaux esprits dans de célèbres Académies.³⁴⁹

L'observation ne manque pas d'audace : Callières vient d'être élu à l'Académie française pour avoir produit une poignée de textes en vers et en prose glorifiant le roi, sa cour et les académiciens³⁵⁰ ; il a lui-même profité du mécanisme qu'il dénonce. Sociologue avant la lettre, le diplomate dévoile le rôle de certains usages de la langue – à commencer par la pratique des vers – dans les processus d'admission ou d'élévation au sein de la classe privilégiée du beau monde. L'ascension sociale d'un bel esprit peut d'ailleurs avoir de fâcheuses conséquences, lorsqu'elle le porte jusqu'au gouvernement : Callières termine son analyse en signalant le danger que représente le manque de bon sens et l'exercice d'une imagination trop vive dans les affaires publiques, domaine où la distinction entre les « beaux esprits » et les « bons esprits » s'avère déterminante pour le bon fonctionnement de l'État.

Ainsi, la poésie convient mieux qu'aucun autre genre aux beaux esprits, parce qu'elle est susceptible d'exercer un grand charme sur le lecteur ou l'auditeur, et parce que ce charme repose moins sur la force des pensées que sur le choix des images, l'arrangement des mots et la qualité de l'expression. Par son incroyable propension à plaire, elle apparaît tout à la fois

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 156-157.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 173-175.

³⁵⁰ Voir Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, p. 56-59.

comme un puissant moyen d'acquérir une autorité et comme l'inquiétant symptôme d'un caractère trompeur et ambitieux. Parmi les nombreux auteurs qui mettent dos à dos la raison et la poésie, et qui accusent celle-ci de se complaire dans la forme et le paraître au détriment de « la nature des choses »³⁵¹, Callières a l'originalité de croiser étroitement la critique d'une pratique littéraire avec celle d'un ethos. Le nœud qu'il serre entre la poésie et le bel esprit sera difficile à défaire.

4.2.2. *Beat Ludwig von Muralt : le bel esprit et la France*

À l'égard du bel esprit, la réflexion de Muralt prolonge celle de Callières. Quoique les *Lettres sur les Anglois et les François et sur les voyages* ne paraissent qu'en 1725, l'essentiel semble déjà échafaudé en 1697³⁵², soit deux ans après la parution de *Du bel esprit*, au terme des séjours que l'auteur effectue en France comme officier et en Angleterre comme visiteur. Claude Reichler a déjà souligné l'intérêt de rouvrir l'ouvrage pour y découvrir, « peut-être pour la première fois dans l'histoire européenne, la fabrication d'un mythe national »³⁵³ relayé notamment par *La Nouvelle Héloïse* (1761) de Rousseau. Récit de voyage doublé d'un art apodémique paradoxal, concluant à l'inutilité d'aller chercher des lumières à l'étranger, les *Lettres* vont au-delà d'un portrait social et moral de deux grandes nations : par la description et la mise en opposition systématique des « caractères » nationaux, elles offrent un cadre solide pour penser les différences entre les collectivités. Au fil du texte, l'identité suisse se construit ainsi par contrastes avec le caractère des nations étrangères et celui de la France en particulier, ce qui aboutit dans la « Lettre sur le voyage » à la glorification des anciens Suisses qui savaient se garantir des influences étrangères.

Or, le rejet des facettes les plus méprisables du caractère français emporte avec lui la poésie. On a souvent relevé l'audace de la critique intransigeante que Muralt propose, presque vers par vers, d'une satire du célèbre Boileau, et des jugements qu'il émet sur d'autres « rois de la bagatelle »³⁵⁴ consacrés pour leurs vers. Notons cependant que les lettres de Muralt

³⁵¹ François de Callières, *Du bel esprit*, éd. cit., p. 181.

³⁵² Cf. János Riesz, *Beat Ludwig von Muralt's « Lettres sur les Anglais et les Français et sur les Voyages » und ihre Rezeption. Eine literarische « Querelle » der französischen Frühaufklärung*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1979, p. 46-57; et Beat Ludwig von Muralt, *Lettres sur les Anglois et les François et sur les voyages* (1728), Charles Gould, Charles Oldham (éd.), éd. cit., p. 9-22. Les deux premières éditions complètes des lettres, de Genève et de Cologne, portent la date de 1725, mais elles ont peut-être paru l'année précédente (voir *ibid.*, p. 46-56).

³⁵³ Claude Reichler, « Le rapatriement des différences : Beat-Ludwig de Muralt entre deux mondes », art. cit., p. 142.

³⁵⁴ Cité par Roger Francillon, « L'helvétisme au XVIII^e siècle : de Bêat de Muralt au Doyen Bridel », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 232.

touchant à la poésie – les deux dernières des *Lettres sur les François* – se situent à un endroit stratégique du texte : elles portent la critique des mœurs françaises à son paroxysme tout en précédant directement le mouvement d'un repli sur soi, dans la « Lettre sur le voyage », et l'apologie d'un modèle alternatif au bel esprit français, celui de la simplicité et du bon sens helvétiques.

L'opposition entre le « bel esprit » et le « bon sens » ou le « bon esprit » structurait déjà la démonstration de Callières, mais elle s'appliquait aux membres d'un groupe social, indépendamment de leur appartenance à une nation. Pour Muralt, le « bon sens » caractérise d'abord les Anglais, qualité que ceux-ci doivent à « une certaine Liberté de Pensées & de Sentimens »³⁵⁵. Pourtant, ce trait n'est pas l'apanage d'un seul peuple ; c'est une qualité que chacun possède à un degré différent, ainsi qu'on peut le lire dans la quatrième des *Lettres sur les Anglois* :

Le Bon-sens, est donné à toutes les Nations ; c'est ce qui fait l'Homme ; mais tous les hommes ne le conservent, ni ne le cultivent pas également, & c'est ce qui, dans un sens, distingue les Nations. Leurs differens Gouvernemens, leurs Besoins, leurs differens Avantages, leur ont fait mettre différentes choses, à la place du Bon-sens.³⁵⁶

Les nations peuvent donc être classées en fonction de ce qui leur reste de sensé, c'est-à-dire d'humain³⁵⁷. Sur cette échelle, la France semble occuper le rang le plus bas :

En France, où chacun veut plaire, & où le Gouvernement est tel, que presque personne ne peut se maintenir sans faire la cour aux Grands, ce sont les Manieres & certain mauvais tour de Conversation qu'ils appellent communément *Esprit* ; choses assez opposées au Bon-sens, puisqu'elles consistent principalement dans l'art de faire valoir des Bagatelles, que le Bon-sens fait mépriser ; aussi seroit on tenté de dire, qu'il s'en trouve, generalement parlant, moins parmi les François que parmi quelques autres Peuples.³⁵⁸

Dès lors que les manières et l'esprit ne dénotent plus l'éclat d'une nation, mais son degré de corruption, la Suisse – c'est-à-dire la nation mythique que regrette Muralt – trouve naturellement sa place au sommet de la hiérarchie. L'habileté de l'auteur, dont on apprend d'emblée qu'il est un « Gentilhomme Suisse »³⁵⁹, consiste à prendre une position surplombante : il faut posséder le bon sens à son souverain degré pour statuer sur sa répartition. Si, depuis l'heureux temps où la Suisse s'élevait « au-dessus des autres

³⁵⁵ Beat Ludwig de Muralt, *Lettres sur les Anglois et les François. Et sur les voyages*, Cologne, 1725, p. 2.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 57.

³⁵⁷ Don de la nature, « vue de l'âme », « qualité essentielle de l'homme », la notion de *bon sens* possède de fortes résonances avec celle, piétiste, d'*instinct divin* que Muralt développera dans les éditions ultérieures de son œuvre. Voir le chapitre que Gian Carlo Roscioni consacre à « La teleologia della *Lettre sur les voyages*. Dal "Bon sens" all'"instinct divin" », *op. cit.*, p. 179-197. Les encyclopédistes associeront également la notion de *bon sens* à celle d'*humanité* : « Otez à l'homme le *bon-sens*, & vous le réduirez à la qualité d'automate ou d'enfant. » (Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 329).

³⁵⁸ Beat Ludwig de Muralt, *Lettres sur les Anglois et les François. Et sur les voyages*, éd. cit., p. 57-58.

³⁵⁹ *Ibid.*, s. p.

Nations »³⁶⁰, la manie d'imiter les étrangers a pu nuire au bon sens, celui-ci n'a pas encore disparu des campagnes au sein desquelles Muralt suggère, à son exemple, qu'on se retire.

Une autre habileté rhétorique de Muralt consiste à ne pas définir le bon sens littéralement, mais à l'inoculer au lecteur goutte par goutte, au gré des exemples de comportements qui le manifestent ou qui s'en éloignent. Le bon sens recommande notamment de ne pas courir à la guerre ni de trop fréquenter la cour³⁶¹ ; il condamne les « manières extravagantes »³⁶² ou les habillements trop recherchés ; il est proche parent de la modestie et stigmatise l'orgueil³⁶³ ; il rencontre des obstacles dans l'étude des langues et des sciences quand elles « occupent, remplissent & fixent l'Esprit, tiennent lieu de Raison & l'excluent »³⁶⁴ ; au sein d'une nation, il est inversement proportionnel à l'ampleur des préjugés que partagent ses membres³⁶⁵ ; il implique une certaine « Liberté d'esprit »³⁶⁶ à laquelle nuisent toutes les modes et les coutumes qu'on s'empresse de suivre ; il dévoile le faux mérite qu'on attribue aux apparences ou à la réputation³⁶⁷ ; il fait connaître le véritable « Prix »³⁶⁸ et l'« Essentiel »³⁶⁹ des choses ; rempart contre les idées reçues, il profite à la conversation en faisant d'elle « un commerce de Sentimens »³⁷⁰ ; il va de pair avec les « qualitez du Cœur » qui « nous lient les uns aux autres »³⁷¹ ; aussi met-il « les hommes en état de converser ensemble »³⁷². En résumé, le bon sens est une « facultez » qui permet de connaître le « Bon »³⁷³ et le « Solide »³⁷⁴, par opposition à l'esprit qui s'attache essentiellement au beau.

L'esprit n'est pas mauvais en lui-même : associé au bon sens et soumis à lui, il orne la vérité sans la trahir. Il égare seulement quand il est préféré au bon sens, et c'est le défaut qui conduit au bel esprit. Celui-ci, comme le bon sens, ne peut être caractérisé facilement. Muralt en propose une définition plurielle où l'on reconnaît les types de beaux esprits que distinguaient Callières, de même que sa critique de l'imagination débridée :

Il est difficile de dire au juste ce que c'est que le Bel-esprit ; rien ne varie si fort, & les hommes ne conviennent là-dessus, qu'en ce que les diverses choses qu'ils prennent pour de l'Esprit, sont

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 311.

³⁶¹ Voir *ibid.*, p. 4

³⁶² *Ibid.*, p. 38.

³⁶³ *Ibid.*, p. 9.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 58.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 59.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 170.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 105.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 104.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 203.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 66.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 104.

³⁷² *Ibid.*, p. 201.

³⁷³ *Ibid.*, p. 203.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 204.

le plus souvent de peu de valeur. Les uns le font consister dans la facilité de s'exprimer & de s'énoncer en Beaux termes ; d'autres, dans le talent de faire agréablement un Conte. Celui-ci, le place dans les Plaisanteries & les Bons mots ; celui-là, le met dans les Pointes & les Equivoques. Plusieurs ne le reconnoissent que dans les Railleries & les Médisances. La plus-part ne doutent pas qu'il ne soit dans les Discours fleuris, & le trouvent par-tout où il entre beaucoup d'Imagination. On lui prête autant de figures différentes, que seroit capable d'en prendre un Esprit, à entendre ce mot dans son sens propre, & c'est de là que je pense qu'il tire son nom. On pourroit dire aussi, pour rendre l'étimologie complete, que de même qu'on le croit souvent là où il n'est pas, souvent aussi on ne le voit pas là où il est, ou du moins que peu de gens l'y voient.³⁷⁵

La réinterprétation ironique du mot *esprit* dénonce efficacement la nature trompeuse, inconstante et inconsistante de ce substitut de la raison qu'est le bel esprit. Or, les Français « en font une chose essentielle »³⁷⁶ ; c'est même « ce qu'il y a de plus important dans leur Caractère »³⁷⁷. Tandis que Callières montrait du doigt le seul « beau monde », Muralt désigne ainsi l'ensemble de la nation. Certes, le bel esprit caractérise d'abord « la vie de la Cour »³⁷⁸, mais il déteint sur toute la hiérarchie sociale, jusqu'au « Peuple » qui « se réjouit aussi constamment que la Noblesse même de toutes les Chimères dont la Cour veut qu'on se repaisse »³⁷⁹.

Désir de plaire et d'en imposer, le bel esprit touche avant tout les manières et la conversation. Aussi les Français sont-ils esclaves des coutumes, non seulement à l'égard de leur habillement, mais du « *Sçavoir vivre* »³⁸⁰ en général : Muralt enregistre tout un alphabet de paroles et de gestes raffinés qu'il convient de connaître et de reproduire en société, quoiqu'ils soient artificiels et souvent ridicules. Par ailleurs, le « Beau-monde a sa propre Morale »³⁸¹, une morale de la jouissance, et une culture tout endogène, façonnée par les ouvrages à la mode :

Comme c'est sur les Livres du Tems que se forme l'Esprit de ces Societez [celles du beau monde], c'est sur les Conversations brillantes & enjouées de ces Societez que se forment les Livres du Tems. Ces deux choses ensemble font circuler l'Esprit & les belles Manieres en France, & en étendent le Beau-monde jusque dans ses derniers recoins : [...]³⁸²

Producteur et produit des manières et de la conversation, en vertu de modes qui se succèdent et se répètent de loin en loin³⁸³, la littérature française est à la fois une cause et un effet du bel esprit.

³⁷⁵ *Ibid.*, p. 200.

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 201.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 200.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 109.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 173.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 109.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 133.

³⁸² *Ibid.*, p. 133-134.

³⁸³ *Ibid.*, p. 160.

De fait, selon Muralt, les principaux beaux esprits sont des poètes. C'était le cas, un demi-siècle plus tôt, de Vincent Voiture et Jean-François Sarrasin « qui étoient, je croi, les premiers d'entre les Beaux esprits de leur temps, du Tems où le Bel esprit semble avoir eu particulièrement son Epoque »³⁸⁴. De tels auteurs plaçaient le « beau » au-dessus du bon, ce qui appelle chez Muralt non seulement une objection morale, mais encore esthétique : comme la beauté de l'homme est inséparable de sa santé, la beauté d'un texte est inséparable du bon sens³⁸⁵ ; quant au « bon », il a « sa propre Beauté qui lui suffit »³⁸⁶. À quoi s'ajoute une objection philosophique : de beaux esprits comme Voiture et Sarrasin n'ont pas cherché à orner l'« Utile » et le « Vrai » ; ils ont seulement tiré profit de leur « Imagination vive & fertile » pour « inventer des Rapports, soit entre les choses mêmes, soit entre les choses & l'Homme »³⁸⁷. Ce reproche est particulièrement sensible à l'égard de la poésie dramatique, qui concerne l'homme de près et peut influencer ses comportements. La comédie, surtout, est susceptible de corriger le spectateur de ses travers. Cependant, les Français l'ont avilie en la poussant jusqu'au burlesque : si Voiture est le « Roi du Badinage », Paul Scarron domine la foule des beaux esprits comme le « Roi de l'Extravagance »³⁸⁸.

Cette souveraineté littéraire peu enviable est ensuite échue à Boileau. En effet, parmi les auteurs plus récents, « Le premier qui se presente est leur Poëte célèbre, l'Auteur des Satires, qui balaye le Parnasse François & en chasse la foule des Beaux-esprits qui le sont à faux titre »³⁸⁹. Selon Muralt, Boileau est si communément révérend et si représentatif de ses contemporains qu'on peut, à travers son cas, mettre au jour la soumission générale des écrivains français aux attentes du public : « Le Public est leur Idole, comme le Bel-esprit est celle du Public [...] »³⁹⁰. Ainsi, l'enfermement est complet : le bel esprit français circule en vase clos, des auteurs au public et du public aux auteurs, se nourrissant de lui-même et se perpétuant à l'infini. Être le roi du Parnasse français, c'est être l'homme du monde le plus asservi aux coutumes. En conséquence de cet asservissement, les beaux esprits sont astreints à une taxe symbolique, qui consiste à produire régulièrement chansons, stances, sonnets, fables, contes, portraits, étrennes, parodies, bouts-rimés, rondeaux, balades, idylles, églogues, madrigaux, épigrammes, énigmes, épitaphes, odes, épîtres, élégies et autres impromptus :

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 205.

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 206.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 232.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 208.

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 220.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 222

« Tout Galant-homme est censé y fournir quelque piece pour sa part : c'est comme une Capitation que la Mode leve sur ce Peuple [...] »³⁹¹.

À bien lire Muralt, tout Suisse qui prétend être libre et posséder du bon sens devrait pour le moins réfléchir, avant de prendre la plume et de s'essayer trop légèrement à la poésie. Si la poésie est un genre intimement lié au bel esprit et si le bel esprit condense toute la corruption du caractère français, c'est perdre non seulement son caractère national que d'être poète, mais encore une partie de sa bonté, de sa droiture, de son humanité. Enfin, si dans la conversation le silence est souvent une « preuve de Bon-sens »³⁹², n'en serait-il pas de même en littérature ? Ne ferait-on pas mieux, comme le propose l'anonyme du *Journal helvétique*, de conserver résolument un silence poétique ?

4.3. Les enjeux d'une double légitimation

4.3.1. Perfectionnement de l'esprit

L'option d'une Suisse sans poésie reste longtemps admissible. Comme François Rosset le souligne, elle peut encore être énoncée vers 1780 par un homme de lettres qui fait figure d'autorité dans le milieu lausannois, Samuel Constant de Rebecque, et qui s'exprime dans le cadre de la Société littéraire de Lausanne : « Laissons [la poésie] aux contrées qui lui sont plus propres, nous perdrons trop à nous repaître de fictions et de chimères, et à mettre l'imagination à la place de la réalité. »³⁹³. Quant au général vaudois Charles Emmanuel de Warnery, qui publie un essai sur l'art militaire en 1782, il se désole que les Suisses se soient entichés des vers français au cours des cinquante dernières années : « le luxe, la délicatesse & la dépravation des mœurs ont fait des progrès en Suisse avec la Poésie. »³⁹⁴. Cependant, les sources que rassemble Rosset montrent avant tout que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les poètes suisses occupent une situation inconfortable, « tiraillés sans cesse entre le besoin de célébrer une particularité qui justifie la retenue poétique et la nécessité de répondre à l'appel

³⁹¹ *Ibid.*, p. 238.

³⁹² *Ibid.*, p. 65.

³⁹³ Cité par François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 141.

³⁹⁴ Charles Emmanuel de Warnery, *Remarques sur l'Essai général de tactique de Guibert. Pour servir de suite aux Commentaires & Remarques sur Turpin, César & autres Auteurs militaires, anciens & modernes ; par le G. de W..y*, Varsovie, 1782, p. 59-60. Voir Pierre-André Sayous, *op. cit.*, t. 2, p. 87 ; et Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 230-231. Né en 1720, Warnery a jadis pris part à la querelle des *Lettres chinoises*, mais il se rangeait alors dans le camp des faiseurs d'épigrammes qui défendaient vigoureusement le Parnasse helvétique contre le marquis d'Argens : voir Georges Renard, art. cit., p. 110 sq.

de la poésie qu'un pays touché par les Lumières ne saurait ignorer plus longtemps »³⁹⁵. Cet appel de la poésie est très fort dès les années 1730, avant même l'affaire des *Lettres juives* et des *Lettres chinoises*, et son urgence ira en grandissant. Les plumes suisses ne sont pourtant pas si avares : on produit tout au long du siècle une quantité substantielle de vers français qui sont recueillis dans des périodiques et des publications monographiques. Si les auteurs et les journalistes plaident souvent pour augmenter ce volume de textes, et pour offrir une meilleure visibilité aux vers suisses les plus méritoires, il s'agit en dernière analyse de franchir une double barrière mentale qui touche aux représentations de la poésie et de la nation suisse. À l'intérieur du pays, c'est le rejet de la poésie elle-même, forme d'expression trop sujette à la frivolité pour flatter une définition valorisante du caractère suisse empreint de bon sens. À l'égard de l'étranger, c'est l'irrecevabilité d'une poésie suisse nécessairement grossière à l'image d'un peuple connu pour son amour de la guerre et du vin. Les enjeux de ce double effort de légitimation dépassent la poésie, à une époque où ce genre ne représente qu'une facette des belles-lettres avec d'autres branches, au premier rang desquelles la grammaire et l'éloquence³⁹⁶, et où les belles-lettres ne forment qu'un canton des lettres en général, c'est-à-dire de l'ensemble solidaire des savoirs.

En 1714, dans un contexte qui est celui de l'Académie de Lausanne, Barbeyrac considère les sciences et les lettres comme un « bien communicatif »³⁹⁷. En d'autres termes, le huguenot estime qu'« On tient pour sauvage une Nation, qui toute renfermée en elle-même, ne veut point avoir de commerce avec les autres, & ne s'informe pas seulement de ce qui se passe ailleurs »³⁹⁸. Cependant, Barbeyrac ne développe pas la question spécifique de la poésie. La place et l'importance de celle-ci dans la constellation des productions de l'esprit sont discutées dans le *Mercure suisse* et le *Journal helvétique*. Considéré par l'historiographie comme un des principaux fondateurs du périodique, Louis Bourguet écrit dans sa correspondance privée qu'il ne s'« intéresse pas beaucoup à la gloire des poètes » : « Une découverte de physique, de métaphysique, de géométrie, ou de morale me charme infiniment davantage que le plus beau poème du Monde, qui tout au plus n'a que l'art de nous dire une ou plusieurs vérités connues, avec un style cadencé. »³⁹⁹. Pourtant, la poésie abonde dans la

³⁹⁵ François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 139.

³⁹⁶ Poésie, grammaire et éloquence constituent ensemble la définition la plus restreinte des belles-lettres comme, par exemple, celle que donne en 1762 la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (Paris, t. 2, p. 27).

³⁹⁷ Jean Barbeyrac, *op. cit.*, p. 45-46.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 22.

³⁹⁹ Lettre de Louis Bourguet à Jacques Bibaud du Lignon, 22 juillet 1730, citée par Alain Cernuschi, art. cit., p. 118.

publication et les éditeurs en réclament toujours davantage. Longtemps, ce sont les savants qu'on prie d'illustrer le genre poétique en transmettant leurs vers aux éditeurs. Au mois de décembre 1732, la « Préface » du premier *Mercure* s'adresse à eux ; elle en appelle à leur concours pour prouver que les « Belles Lettres », entendues ici dans un sens large qui englobe tous les types d'écrits, sont cultivées en Suisse⁴⁰⁰. Les tout premiers vers qui paraissent dans le journal célèbrent d'ailleurs un savant, ce « sublime Esprit »⁴⁰¹ qu'est Newton. Ayant dévoilé les secrets de la nature, le physicien a troublé le dieu des vers qui s'en croyait l'unique dépositaire et qui se plaint du larcin aux neuf Muses :

Quoy ! dit il fumant de colère
L'homme n'ignorera donc plus rien ?
Muses, quelle de vous est assez temeraire
Pour éclairer ainsi ce grand Phisicien ?⁴⁰²

Quoique l'épigramme anonyme ait déjà paru dans le *Mercure de France*⁴⁰³, sa réimpression en tête des pièces versifiées du nouveau périodique suisse est significative : poètes et savants sont d'emblée appelés à marcher de concert et à connaître une émulation réciproque.

Un an plus tard, au moment de faire le bilan des douze premières livraisons du *Mercure suisse*, les éditeurs répètent en le précisant leur appel aux savants, c'est-à-dire à tout lettré ayant des connaissances approfondies dans un domaine quelconque du savoir. Dans l'« Avertissement » du volume de novembre 1733, ils s'engagent à suivre « les Avis des Savans qui les exhortent à rendre cet Ouvrage plus National »⁴⁰⁴ en faisant mieux connaître les productions suisses et en les distinguant des contributions étrangères. Cette nécessité porte tout particulièrement sur la poésie, « parceque la plûpart des Etrangers [...] comprennent aussi peu les Poètes Suisses, & ne s'en font pas une meilleure idée que des Poètes glacés de Norvegue »⁴⁰⁵. Or, ce ne sont pas les poètes mais, indistinctement, « Mssieurs. Les Savans de nôtre Nation »⁴⁰⁶ que les éditeurs supplient d'enrichir le journal.

L'appel est entendu et, deux mois plus tard, le *Mercure suisse* se félicite de publier les vers qu'un « Savan » indigène lui a transmis :

Nous sommes très-obligés à l'Auteur, de l'Envoi qu'il a eu la bonté de nous faire des deux Pièces que nous allons inserer. Elles ne contribueront pas peu à l'Ornement de nôtre Recueil, & Elles

⁴⁰⁰ « Préface », *Mercure suisse*, décembre 1732, s. p.

⁴⁰¹ « Epigramme sur le celebre Newton », *Mercure suisse*, décembre 1732, p. 68.

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ « Epigramme, sur le celebre Newton », *Mercure de France, dédié au Roy*, février 1732, p. 259-360.

⁴⁰⁴ « Avertissement », *Mercure suisse*, novembre 1733, s. p. Parmi ces savants, il y a Gabriel Seigneux de Correvon qui a adressé ses recommandations journalistiques à Louis Bourguet dans une lettre que les éditeurs citent dans leur « Avertissement ». La lettre en question a été transcrite par Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 60-61.

⁴⁰⁵ « Avertissement », *Mercure suisse*, novembre 1733, s. p.

⁴⁰⁶ *Ibid.*

donneront sans doute des Idées bien différentes, de celles que l'on avoit ci-devant dans les Pais Etrangers, sur le Compte des Poètes de Suisse. Nous le supplions instamment, de nous honorer le plus souvent qu'il sera possible de ses Savantes Productions ; aiant lieu de nous flater qu'une Noble Emulation, engagera pareillement les autres Savans de nôtre Nation à imiter cet Exemple. Par là ce Journal deviendrait très-intéressant, & contribueroit à manifester, que la Suisse ne le cède pas à beaucoup d'autres Etats en matière de Sciences & de Litterature.⁴⁰⁷

La première des deux poésies qui suivent cet avis, une idylle sur « Les Poissons »⁴⁰⁸, ne dialogue pas avec les sciences naturelles et ne correspond en rien à ce qu'on pourrait attendre d'une « savante production » : l'auteur chante la sagesse des poissons qui vivent en paix et sans besoin dans leur aquatique élément. Quant à la seconde poésie, elle convoque un savoir philosophique et théologique, mais surtout une grande verve religieuse pour réfuter la fameuse « Épître à Uranie » où Voltaire, sous couvert d'anonymat, a vigoureusement attaqué le christianisme⁴⁰⁹. Ainsi, la poésie n'a pas besoin d'être teintée d'un savoir scientifique pour contribuer à l'illustration de l'activité littéraire et savante en Suisse. C'est le fait même d'imprimer des vers qui remplit cette fonction.

Ce n'est pas que la poésie rime nécessairement avec la raison, loin de là. En France, poésie et raison entretiennent des relations conflictuelles au XVIII^e siècle. L'avènement de la froide raison philosophique peut menacer d'éteindre le feu de la poésie, comme s'en inquiète Michel Paul Guy de Chabanon en 1764, dans une longue pièce en vers *Sur le sort de la poésie en ce siècle philosophe*⁴¹⁰. Réciproquement, la poésie peut être associée à une mythologie surannée, à des conventions artificielles, à une imagination débridée, voire à un enthousiasme délirant, autant d'éléments qui l'éloignent de la raison. Dans la première moitié du siècle, Antoine Houdar de La Motte, Fontenelle, Montesquieu ou encore l'abbé Jean Terrasson, tous impliqués dans les débats littéraires, appellent de leurs vœux une poésie capable d'éclairer le lecteur⁴¹¹. Un Écossais comme James Thomson ou un Suisse comme Albrecht von Haller – tous deux abondamment traduits – et un Français comme Voltaire comptent parmi les « poètes philosophes » qui répondent à une telle exigence, en attendant l'heure de gloire d'« une poésie nouvelle qui se place résolument sous la bannière de la philosophie »⁴¹² : la vague descriptive et didactique qui déferlera sur le dernier tiers du siècle.

⁴⁰⁷ « Poesies de Suisse », *Mercure suisse*, janvier 1734, p. 83-84.

⁴⁰⁸ Gabriel Seigneux de Correvon, « Les Poissons. Idille », *Mercure suisse*, janvier 1734, p. 84-86.

⁴⁰⁹ Gabriel Seigneux de Correvon, « Essai de réponse à l'Épître en vers sur la Religion adressée à Uranie », *Mercure suisse*, janvier 1734, p. 87-90. Sur la genèse et la diffusion de l'épître de Voltaire, voir Miguel Benítez, « Voltaire libertin : l'Épître à Uranie », *Revue Voltaire*, 2008, n° 8, p. 99-135.

⁴¹⁰ Michel Paul Guy Chabanon, *Sur le sort de la poésie en ce siècle philosophe. Par M. Chabanon, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*, Paris, 1764.

⁴¹¹ Voir le chapitre que Sylvain Menant consacre à « la thématique du débat », *op. cit.*, p. 63-104.

⁴¹² Édouard Guittou, *Jacques Delille (1738-1813) et le poème de la nature en France de 1750 à 1820*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1974, p. 202.

Paradoxalement, c'est en vers que La Motte et d'autres Français s'en prennent à l'irrationalité de la poésie dès le début du siècle⁴¹³. Le Genevois Jean-Baptiste Tollot fait de même en 1745. Comptant parmi les plus féconds poètes du *Journal helvétique*, il publie une épître en vers « contre la Poésie » où il affirme :

Le Vrai ne sauroit-il nous plaire
S'il n'a pour assaisonnement
Une cadence singulière ?
Quelle erreur, quel aveuglement,
De captiver l'Entendement,
Sous une Règle si sévère !
Sans besoin, sans discernement,
Ce qui n'est qu'un délassement,
On en fait une étude amère.
Je le confesse ingénûment,
La Mesure me desespère,
Et la Rime fait mon tourment.
La Verve est un emportement
Au Goût, à la Raison contraire.⁴¹⁴

Ce que le fond affirme, la forme l'infirme : la déclaration de Tollot a tout d'une critique sincère, mais le recours au genre de l'épître versifiée annule en quelque sorte le poids des arguments avancés et nous invite, sinon à une lecture ironique, du moins à un prolongement de la réflexion.

Regardée sous d'autres angles, la poésie profite aux sciences, à la philosophie et à l'esprit en général, entendu ici comme l'ensemble des « facultez de l'ame raisonnable »⁴¹⁵. Quand elle répond à l'impératif classique de l'imitation, elle contribue à découvrir les lois de la nature. C'est ce que pense un influent théoricien de l'esthétique comme Charles Batteux, pour qui « les qualités du beau & du bon »⁴¹⁶ se découvrent dans la belle nature qu'étudie le peintre ou le poète. En retour, l'œuvre que produit celui-ci a la vertu d'« exercer » et de « perfectionner à la fois notre cœur & notre esprit »⁴¹⁷. De même, les encyclopédistes français insistent sur les liens indéfectibles qui unissent les sciences et les belles-lettres. Dans l'article « Lettres », Louis de Jaucourt distingue d'abord les sciences et les lettres – qui désignent ici spécifiquement « La Grammaire, l'Eloquence, la Poésie, l'Histoire, la Critique »⁴¹⁸ – pour mieux réaffirmer que les unes ont avec les autres « l'enchaînement, les liaisons, & les rapports

⁴¹³ Voir Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 64-63.

⁴¹⁴ Jean-Baptiste Tollot, « Épître contre la Poésie », *Journal helvétique*, mars 1745, p. 251. L'épître est datée de Genève et signée « J. B. Tollot ».

⁴¹⁵ Présente dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française, dédié au roy* (Paris, 1694, t. 1, p. 399), cette définition d'*esprit* reste exprimée de la même manière dans les éditions ultérieures du XVIII^e siècle. Elle sera remplacée par « L'ensemble des facultés intellectuelles » en 1835.

⁴¹⁶ Charles Batteux, *Les Beaux arts réduits à un même principe*, Paris, 1746, p. 87.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 88.

⁴¹⁸ Louis de Jaucourt, « Lettres », in Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 9, p. 410.

les plus étroits »⁴¹⁹. L’auteur esquisse l’histoire de cette intime union en trois temps – la Grèce antique, la Rome d’Auguste, le siècle de Louis XIV – et il tire la conclusion suivante :

Ces exemples des siècles brillans prouvent que les sciences ne sauroient subsister dans un pays que les *lettres* n’y soient cultivées. Sans elles une nation seroit hors d’état de goûter les sciences, & de travailler à les acquérir. Aucun particulier ne peut profiter des lumières des autres, & s’entretenir avec les Ecrivains de tous les pays & de tous les tems, s’il n’est savant dans les *lettres* par lui-même, ou du moins, si des gens de *lettres* ne lui servent d’interprète. Faute d’un tel secours, le voile qui cache les sciences, devient impénétrable.⁴²⁰

C’est donc parce que les sciences ne peuvent se passer d’une mise en discours que l’étude parallèle des lettres leur est indispensable. L’enjeu est communicationnel : dans une nation qui ne cultiverait pas les lettres, les savants peineraient à comprendre les auteurs étrangers comme les auteurs anciens ; ils ne pourraient ni alimenter, ni divulguer, ni promouvoir leurs découvertes et se trouveraient vite isolés. « Malheur aux nations chez qui l’amour des lettres viendrait à s’éteindre ! »⁴²¹, prophétise-t-on également dans l’*Encyclopédie* d’Yverdon.

Or, si l’étude des sciences implique celle des lettres, la réciproque est également vraie pour Jaucourt :

Mais si les *lettres* servent de clé aux sciences, les sciences de leur côté concourent à la perfection des *lettres*. Elles ne feroient que bégayer dans une nation où les connoissances sublimes n’auroient aucun accès. Pour les rendre florissantes, il faut que l’esprit philosophique, & par conséquent les sciences qui le produisent, se rencontre dans l’homme de *lettres*, ou du moins dans le corps de la nation.⁴²²

De quelque côté qu’on regarde l’union des lettres et des sciences, celle-ci ne doit pas nécessairement s’accomplir dans chaque savant ou dans chaque homme de lettres en particulier mais, à défaut, dans la communauté que forme la nation. Ainsi Voltaire peut-il affirmer péremptoirement, en 1756, dans une page de son *Essai sur l’histoire générale* : « Une preuve infaillible de la supériorité d’une nation dans les arts de l’esprit, c’est la culture perfectionnée de la Poésie. »⁴²³. Dès lors, à quoi ressemblerait une Suisse sans cette vitrine de l’esprit qu’est la poésie ? C’est bien parce que la littérature ne constitue pas encore un champ

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 409. Cette citation et les suivantes se retrouvent presque mot pour mot dans la refonte l’*Encyclopédie* effectuée par Fortunato Bartolomeo De Felice à Yverdon et imprimée entre 1770 et 1780. Seulement, ce n’est pas sous l’entrée de « Lettres », mais sous celle de « Belles-Lettres » que De Felice donne le texte de Jaucourt. Voir Fortunato Bartolomeo De Felice (dir.), *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, Yverdon, 1770-1780, t. 5, p. 218-219.

⁴²⁰ Louis de Jaucourt, « Lettres », art. cit., p. 410.

⁴²¹ Ces mots de Fortunato Bartolomeo De Felice issus de l’article « Éducation » de l’*Encyclopédie* d’Yverdon sont cités par François Rosset, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », art. cit., p. 1.

⁴²² Louis de Jaucourt, « Lettres », art. cit., p. 410.

⁴²³ Voltaire, *Essai sur les mœurs et l’esprit des nations* [1756], Bruno Bernard, Nicholas Cronk, Janet Godden, John Renwick (éd.), Oxford, The Voltaire Foundation, 2009-2012, t. 2, p. 145. Consacré aux Arabes de l’Antiquité, ce passage de l’*Essai* est notamment repris dans l’article « Mahométisme » des encyclopédies de Paris (*op. cit.*, t. 9, p. 866) et d’Yverdon (*op. cit.*, t. 27, p. 162).

autonome et que la poésie reste incluse par les Lumières dans l'arbre des connaissances humaines qu'il est difficile de faire valoir l'image d'une nation amie des sciences, mais ennemie des vers et de l'éloquence.

4.3.2. Polissage des mœurs

De cette « culture perfectionnée de la Poésie », les nations tirent également un bénéfice en termes de mœurs et de vie en société : les plus lettrées d'entre elles ont les manières les moins grossières et la poésie manifeste tout particulièrement ce degré de politesse. Au XVIII^e siècle, on n'a pas oublié ce que disait Plutarque : « le plus grand fruit que les hommes puissent tirer de la douce familiarité des muses, c'est de dompter, d'adoucir & de polir par les lettres & par l'éducation leur naturel dur & farouche ; [...] »⁴²⁴. C'est une vérité admise pour Anne Dacier, la traductrice de l'*Iliade* en 1699, que « Les peuples les plus barbares » sont ceux « qui n'ont aucun sentiment de la belle poésie, ni de la force, ni de l'harmonie du langage »⁴²⁵. Deux décennies plus tard, l'abbé Claude Fraguier condamne l'idée d'une poésie en prose devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « de peur que si la poésie vient à s'altérer parmi nous, ou même à se perdre entièrement, les autres nations polies et la postérité ne s'en prennent au silence de cette compagnie »⁴²⁶. En 1746, c'est encore une évidence pour Charles Batteux, selon qui les beaux-arts « ont bâti les villes, [...] ont rallié les hommes dispersés, [...] les ont polis, adoucis, rendus capables de société »⁴²⁷. À son tour, Voltaire loue l'impact de la poésie sur les mœurs dans un article souvent cité de l'*Encyclopédie* :

C'est un des grands avantages de notre siècle, que ce nombre d'hommes instruits qui passent des épines des Mathématiques aux fleurs de la Poésie, & qui jugent également bien d'un livre de Métaphysique & d'une pièce de théâtre : l'esprit du siècle les a rendus pour la plupart aussi propres pour le monde que pour le cabinet ; & c'est en quoi ils sont fort supérieurs à ceux des siècles précédents. Ils furent écartés de la société jusqu'au tems de Balzac & de Voiture ; ils en ont fait depuis une partie devenue nécessaire. Cette raison approfondie & épurée que plusieurs ont

⁴²⁴ Plutarque, *Les Vies des hommes illustres de Plutarque, traduites en François, avec des Remarques historiques & critiques, par M. Dacier, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c. Nouvelle Edition, revue & corrigée. Tome troisième, contenant les Vies d'Alcibiade, de Coriolan, de Timoléon, de Paul-Emile, de Pélopidas, de Marcellus*, Paris, 1778, p. 103. Seigneux de Correvon cite ce passage en 1775, dans l'« Avant-Propos » de *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, Lausanne, 1775, p. V.

⁴²⁵ Anne Dacier, « Preface », *L'Iliade d'Homere, traduite en françois, avec des remarques*, Paris, 1719 [1^{ère} édition : 1699], t. 1, p. XXXVI. La préface d'Anne Dacier doit être comprise dans le contexte de la querelle des Anciens et des Modernes que cette traduction de *L'Iliade* a contribué à relancer au début du XVIII^e siècle et qui débordait largement la problématique de la poésie.

⁴²⁶ Cité par Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 47.

⁴²⁷ Charles Batteux, *op. cit.*, p. 5.

répandue dans leurs écrits & dans leurs conversations, a contribué beaucoup à instruire & à polir la nation [...]⁴²⁸

Mathématiques et poésie forment deux pôles de la culture littéraire éloignés l'un de l'autre, mais elles participent d'un même ensemble organique qui s'avère vital pour cet autre organisme qu'est la société.

En dépit de son « Épître contre la Poésie », le Genevois Tollot partage éminemment l'avis que la poésie contribue à la cohésion sociale en polissant les mœurs. Il le dit d'abord en 1736, quand il livre au *Mercur suisse* des « Réflexions sur la poésie & son utilité » :

La Poésie peut en éfet servir à rendre les Hommes plus doux & plus sociables, & à leur inspirer du goût pour les beaux Arts. Des Anciens Ecrivains ont dit, qu'elle avoit retiré les Humains encore féroces, des Forêts où ils vivoient dans une dangereuse indépendance ; que par elle ils avoient senti la nécessité de se soumettre à des règles sages & communes ; qu'elle leur avoit montré l'azile que les Loix leur ofroient contre la violence & l'opression, & l'utilité que la Societé entière pouvoit retirer de la diversité de leurs talens.⁴²⁹

Le poète devait tenir à cette idée, puisqu'il l'exprime de nouveau au milieu du siècle, dans une épître en vers à son ami parisien François-Thomas-Marie de Baculard d'Arnaud, agent littéraire du roi de Prusse :

D'Arnaud, vous le savés, on doit au Dieu des Vers
Les sublimes Leçons que reçût l'Univers ;
Quand les Muses jadis, dans de sacrés Cantiques,
Célébrèrent de Dieu les Œuvres magnifiques :
Leurs sons réunissant les premiers Citoïens,
De la Société formèrent les liens,
Les tirant d'un état & honteux & sauvage,
Des Sciences, des Arts leur aprirent l'usage.⁴³⁰

Cette glorification de la poésie convoque un imaginaire mythologique, anthropologique et religieux tout à fait convenu, mais Tollot croit utile d'insister sur les bénéfices de la poésie qui « Corrige, en badinant, nos bizarres travers », qui « Ranim[e] les Humains, de molesse abatus », qui fait « germer les Vertus »⁴³¹... Surtout, son l'épître actualise les propos qu'elle tient. Répondant à un hommage poétique de l'écrivain français au journaliste suisse, et publiée tour à tour dans le *Journal helvétique* et dans le *Mercur de France*, elle met la poésie au service d'un lien amical entre deux membres polis de la République des lettres.

⁴²⁸ Voltaire, « Gens de lettres », in Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 7, p. 599-600.

⁴²⁹ Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions sur la poésie. & sur son utilité », *Mercur suisse*, février 1736, p. 79. Les initiales de l'auteur sont données dans la table des matières : « par Mr. J. B. T. de Genève ».

⁴³⁰ Jean-Baptiste Tollot, « Épître à Mr. D'Arnaud », *Journal helvétique*, septembre 1749, p. 198. Datée de Genève et non signée, l'épître est republiée le mois suivant dans le *Mercur de France*, signée « J. Baptiste Tollot », sous le titre « Épître sur la poésie, à M. d'Arnaud, Agent Littéraire de Sa Majesté Prussienne, & de S. A. S. le Duc de Wirtemberg » (p. 30-33).

⁴³¹ Jean-Baptiste Tollot, « Épître à Mr. D'Arnaud », *art. cit.*, p. 199.

Comme le suggère Tollot, les retombées positives de la poésie sur l'esprit et sur les mœurs vont de pair. En 1761, un autre contributeur genevois du *Journal helvétique* fait le bilan de tels avantages dans un « Éloge de la Poesie » en prose⁴³². À la fin de son texte, il ajoute quelques vers où poésie, vertu et vérité se confrontent ensemble au mépris des critiques :

Verrai-je donc toujours des Censeurs insipides
Traiter de jeux d'esprit tes fruits les plus solides ;
C'est peu de surmonter par des efforts constans,
D'un Lecteur pointilleux les dégoûts insultans,
D'avoir sù réunir dans un Ecrit sublime,
Le nerf de la Raison aux graces de la rime,
Et porter dans les cœurs par d'énergiques traits,
Et l'amour des vertus, & l'horreur des forfaits ;
Toûjours quelque Censeur, jaloux de son suffrage
S'obstine à dégrader ou l'Auteur, ou l'ouvrage,
Et quoi que le vrai seul règne dans nos Ecrits,
Des sots nous éprouvons la haine ou le mépris,
Mais que peuvent contr'eux une fureur caustique ?
D'un Art qu'il n'entend pas un aveugle critique.⁴³³

Par principe ou par sottise, même la poésie la plus vertueuse et la plus rationnelle est freinée dans son éclosion. Quoiqu'il concerne la poésie en général et non le cas suisse en particulier, du moins pas explicitement, cet « Éloge » est tributaire d'un climat intellectuel où l'importance d'écrire des vers le dispute à la difficulté de le faire impunément.

Ainsi, malgré leur foi dans la poésie comme indicateur d'un haut degré de civilisation, les poètes suisses restent hantés par le spectre de la critique. Tous les efforts des éditeurs du *Journal helvétique* et toutes les prises de position en faveur des vers ne suffisent à faire oublier ni le préjugé de la balourdise helvétique, ni la frivolité de la poésie bel esprit. Il en résulte l'impression que la poésie suisse, quoiqu'elle existe effectivement, est toujours tournée vers son devenir, répétant périodiquement la nécessité de sa propre émergence. Quand, en 1775, Seigneux de Correvon publie ses *Muses helvétiques*, il ne manque pas de rappeler qu'une nation qui ne connaîtrait les muses qu'à travers des productions étrangères « passerait avec raison pour agreste »⁴³⁴. Le Vaudois a beau dire que les muses helvétiques ne sont pas

⁴³² « Éloge de la Poesie », *Journal helvétique*, décembre 1761, p. 828-833. Signé « Geneve », l'article puise abondamment dans le « Discours de reception a la société royale de Nancy » du Lyonnais Charles Borde. Ce discours-ci a été publié une année auparavant dans le *Choix littéraire* (1760, t. 22, p. 103-125), un périodique rédigé par le théologien genevois Jacob Vernes, ami de Borde, si bien que Vernes est probablement l'auteur de l'« Éloge » du *Journal helvétique* et des vers cités ci-après.

⁴³³ *Ibid.*, p. 832-833.

⁴³⁴ Gabriel Seigneux de Correvon, « Avant-Propos », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. VI.

inexistantes, mais seulement « peu connues »⁴³⁵, il publie son recueil dans la perspective de « nous laver du reproche de les négliger »⁴³⁶.

Si la poésie francophone doit émerger, reste à savoir quel type de poésie peut convenir au public suisse. Pris dans un réseau de tensions, l'expression poétique cherche sa voie entre un raffinement excessif et un prosaïsme trop patent, c'est-à-dire qu'elle navigue entre deux écueils : les dérives morales du bel esprit d'un côté et, de l'autre, l'absence suspecte d'esprit ou de grâce. La double menace est particulièrement sensible à l'égard des genres réputés bas selon la hiérarchie classique, à savoir les différentes poésies dites « fugitives ». Abondantes dans toutes les sociétés européennes, ces pièces qui remplissent les pages des périodiques sont brèves, souvent légères, sans jamais prétendre à l'immortalité ; leur légitimité semble assurée par les circonstances auxquelles elles se rattachent et leur caractère éphémère pourrait les rendre bégnines aux yeux des moralistes les plus prompts à condamner la poésie. En Suisse, c'est tout le contraire. Dès les années 1730, de sérieux débats s'engagent dans le *Journal helvétique* sur cette poésie badine qui enthousiasme les uns et qui dérange les autres. En suivant la longue querelle qui touche plus spécifiquement les logogripes et autres jeux littéraires en vers, nous verrons que les Suisses traversent selon des modalités particulières leur propre « crise de la poésie ».

4.4. Un débat polarisé : la question des logogripes

4.4.1. Du salon au périodique et d'un Mercure à l'autre

C'est de bonne guerre que le marquis d'Argens, qui a lu Muralt, se moquait de la poésie et de l'esprit des Suisses en insistant sur leurs carences : la réception française des *Lettres sur les François* avait elle aussi suscité des réactions indignées en France, en particulier à l'égard des critiques portant sur Boileau et sur le bel esprit⁴³⁷. Les aspects littéraires de ces différends franco-suisses vont durablement baliser le terrain du débat sur la poésie. Les questions relatives aux pièces fugitives du *Journal helvétique* sont d'emblée polarisées, voire réduites à une opposition schématique entre le bon sens et le bel esprit. Les participants adoptent des positions identifiables. On peut qualifier la première de « muraltienne » : elle prône l'exclusion de la frivolité dans la production littéraire suisse en faveur de la préservation du

⁴³⁵ *Ibid.*, p. V.

⁴³⁶ *Ibid.*

⁴³⁷ Voir János Riesz, *op. cit.*, p. 76-93.

caractère national, dans la droite ligne des *Lettres sur les Anglois et les François*. À l'opposé, les défenseurs de la « politesse » et les « Amateurs décidés du frivole »⁴³⁸ perçoivent la poésie badine et les divertissements littéraires comme une saine émulation pour l'esprit et pour le perfectionnement des lettres en Suisse. Entre les deux extrêmes, d'autres intervenants cherchent un espace de conciliation. On cerne bien ces trois attitudes dans les disputes relatives aux énigmes et aux logogripes, qui n'attendent pas les critiques du marquis d'Argens pour naître, mais qui se prolongent bien au-delà dans les pages du *Journal helvétique*.

Écrire une énigme en vers ou résoudre un logogripe n'a rien d'anodin : c'est choisir de consacrer son temps à un divertissement *a priori* improductif et de sacrifier à une mode littéraire importée de France. Bien sûr, le genre de l'énigme est très ancien, mais il n'a jamais connu une telle vitalité que dans les journaux du XVIII^e siècle. Au siècle précédent, l'énigme était devenue un divertissement privilégié des salons français, notamment sous l'impulsion de l'abbé Charles Cotin⁴³⁹, ce poète bel esprit dont les *Femmes savantes* offraient un portrait moqueur. Pratique littéraire collaborative, l'énigme de salon devient un phénomène journalistique dans le dernier quart du XVII^e siècle. Dès la fin des années 1670, Jean Donneau de Visé en imprime régulièrement dans le *Mercurie galant*. Cet homme de lettres assure la transition entre une activité mondaine et une pratique journalistique : il fréquente les salons précieux depuis sa jeunesse et le périodique dont il est le rédacteur a pour vocation principale de donner des nouvelles de la Cour et du beau monde⁴⁴⁰. Bientôt, le rituel des énigmes se répand dans d'autres journaux. À l'époque où le *Mercurie suisse* est lancé, on trouve des énigmes dans plusieurs publications périodiques qui se caractérisent par la variété de leurs contenus. Parmi les plus durables, il y a la *Suite de la clef, ou Journal historique sur les matières du temps*, imprimé sous divers noms depuis 1704 et, bien sûr, le *Mercurie de France*, successeur du *Mercurie galant*⁴⁴¹. L'insertion de plusieurs énigmes en vers est systématique dans les livraisons mensuelles du mercure français ; au rituel des énigmes se joint celui des logogripes dès 1728.

⁴³⁸ « Aux éditeurs, sur leur Journal », *Journal helvétique*, septembre 1753, p. 261.

⁴³⁹ Voir l'introduction de Florence Vuilleumier-Laurens dans son édition de Charles Cotin, *Les Énigmes de ce temps*, Paris, Société des textes français modernes, 2003, p. VII-XCVI ; et Roger Picard, *Les salons littéraires et la société française 1610-1789*, New York, Brentano's, 1943, p. 50-52.

⁴⁴⁰ Voir Alain Niderst, « Le Mercurie galant (1672-1710) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 846-847.

⁴⁴¹ Tandis que la mode des jeux littéraires s'empare des journaux, ces jeux restent pratiqués dans les salons du XVIII^e siècle ; les textes naissent souvent dans un cadre mondain avant d'être recueillis et imprimés. Voir les pages qu'Antoine Lilti consacre aux « Vers de société, jeux mondains » dans *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 299-309.

Du point de vue de son fonctionnement, l'énigme ne pose pas de problème de définition : elle est généralement présentée comme « un petit Ouvrage ordinairement en Vers, où, sans nommer une chose, on la décrit par ses causes, ses effets, ses propriétés, mais sous des termes & des idées équivoques, pour exciter l'esprit à la découvrir »⁴⁴². La métaphore, la comparaison et l'allégorie comptent parmi les tropes fréquemment mobilisés pour donner des indices. Sous-genre de l'énigme versifiée, le logogriphe repose plus spécifiquement sur le principe de l'anagramme. Le lecteur est invité à deviner plusieurs mots dont la recombinaison des lettres ou des syllabes lui permettra, dans un second temps, de découvrir la solution. Il arrive que des chiffres soient donnés pour indiquer l'ordre des lettres. Par exemple, si le mot est *charnier*, on peut lire l'indice suivant au sein du logogriphe :

1 3 5 7, je suis à la vieillesse en aide.
 3 5 7, est un quadrupède
 Grossier, lourd & de peu d'esprit.⁴⁴³

Les chiffres 1-3-5-7 désignent le mot *cane* (ou plutôt *canne*), et les lettres 3-5-7 forment le mot *âne*, deux anagrammes partielles de *charnier*. Parfois, le simple assemblage de plusieurs petits mots suffit à en former un plus long, sans recombinaison des graphèmes. Proche de la charade, cette catégorie apparaît fréquemment dans le *Journal helvétique*.

Présentée comme une « Table d'attente »⁴⁴⁴ par les éditeurs, la première livraison du *Mercure suisse* contient en décembre 1732 deux logogriphe directement copiés du *Mercure de France* du mois précédent⁴⁴⁵. Des logogriphe continuent de paraître les mois suivants, associés à des énigmes en vers dès avril 1733 ; les textes sont souvent tirés du périodique français, sans leurs éventuelles signatures. Ces petits larcins journalistiques n'ont rien d'exceptionnel : comme d'autres pièces fugitives, les jeux littéraires circulent très librement d'un périodique à l'autre, et certains réapparaissent plusieurs fois dans les mêmes journaux. Des recueils imprimés s'en emparent, qui nourrissent à leur tour les volumes ultérieurs des périodiques, si bien que les meilleures énigmes peuvent profiter d'une étonnante longévité. Par exemple, l'une d'entre elles – qui a pour réponse « Fourreau d'épée » – est imprimée dans

⁴⁴² Pons-Augustin Alletz, « Préface », in *Magasin énigmatique, contenant un grand nombre d'Enigmes ingénieuses, choisies entre toutes celles qui ont paru depuis près d'un Siècle*, Paris, 1767, p. V. Déjà présente dans l'*Encyclopédie* de Paris, cette définition apparaît dans de nombreux ouvrages de référence de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

⁴⁴³ « Logogriphe », *Nouveau Journal helvétique*, mars 1770, p. 392.

⁴⁴⁴ « Préface », *Mercure suisse*, décembre 1732, s. p.

⁴⁴⁵ « Logogriphe », *ibid.*, p. 86-87 ; « Autre logogriphe », *ibid.*, p. 88. Le premier correspond à « Logogryphe », *Mercure de France, dédié au Roy*, novembre 1732, p. 410-412, qui est signé « Par le Poète de S. Cloud » ; le second correspond à l'anonyme « Autre logogryphe », *ibid.*, p. 412-413.

le *Mercur de France* de décembre 1727⁴⁴⁶, reprise dans *La Clef du cabinet des princes* cinq mois plus tard⁴⁴⁷, puis dans un recueil d'énigmes en 1741⁴⁴⁸ qui sera réédité en 1776, et dans un autre recueil en 1746⁴⁴⁹. En avril 1763, le *Mercur de France* redonne ce texte⁴⁵⁰, publication que le *Journal helvétique* reprend aussitôt⁴⁵¹. Quelques années plus tard, l'énigme réapparaît dans un nouveau recueil⁴⁵² et revient encore dans deux ouvrages encyclopédiques : l'un sur les beaux-arts et l'autre sur l'art militaire⁴⁵³.

Le lectorat du *Mercur suisse* se prend immédiatement au jeu. Le succès des énigmes et des logogriphes est déductible des avis des éditeurs et des lettres de lecteurs et ce, dès les mois de mai et juin 1733, où un faiseur de bas de Neuchâtel, un ancien pasteur d'Yverdon, une dame de Lausanne et un savant, parmi beaucoup d'autres anonymes, répondent à une énigme de Hollande, exceptionnellement donnée en prose et accompagnée d'une récompense⁴⁵⁴. Les logogriphes et les énigmes ne sont pas tous importés de l'étranger ; rapidement, les lecteurs suisses envoient leurs propres créations. Par ailleurs, ils adressent aux éditeurs leurs réponses aux jeux du mois précédent, très souvent sous la forme d'un quatrain ou d'une poésie plus développée. À titre d'exemple, voici un bref logogriphe de mars 1735, signé par un Neuchâtelois :

Coupez en deux un Bâtiment,
Construit de sept piez justement ;
Trois à la fin, quatre à la tête :
Le premier Membre est une Bête ;
Et le deuxième un Élément,
Dont elle craint l'atouchement.⁴⁵⁵

⁴⁴⁶ « Première énigme », *Mercur de France, dédié au Roy*, décembre 1727, t. 2, p. 289-290.

⁴⁴⁷ « Enigme », *La Clef, du cabinet des princes de l'Europe. Ou, Recueil Historique & Politique sur les Matieres du tems*, mai 1728, p. 328-329.

⁴⁴⁸ François Gayot de Pitaval, *Nouveau recueil d'énigmes. Dédié à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty. Nouvelle Edition corrigée & augmentée de deux cens Enigmes*, Paris, 1741, p. 169-170. Même pagination dans la réédition de 1776.

⁴⁴⁹ Pierre Charles Berthelin, *Recueil d'énigmes et de quelques logogriphes*, Paris, 1746, p. 121.

⁴⁵⁰ « Enigme », *Mercur de France, dédié au Roy*, avril 1763, p. 65.

⁴⁵¹ « Enigme », *Journal helvétique*, avril 1763, p. 463.

⁴⁵² Pons-Augustin Alletz, *Magasin énigmatique, contenant un grand nombre d'Enigmes ingénieuses, choisies entre toutes celles qui ont paru depuis près d'un Siecle*, Paris, 1767, p. 160.

⁴⁵³ Jean-Raymond de Petity, *Le Manuel des artistes et des amateurs, ou dictionnaire historique et mythologique des Emblèmes, Allégories, Énigmes, Devises, Attributs & Symboles ; relativement au Costûme, aux Mœurs, aux Usages & aux Cérémonies : Contenant tous les Caractères distinctifs & l'Explication de chaque sujet naturel ou moral sacré ou profane, historique ou fabuleux ; dont on peut faire usage dans la Poésie, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, le Dessin, l'Ornement & la Décoration, &c. Ouvrage utile au Poètes, aux Artistes & aux Amateurs des Beaux Arts : Composé en faveur des nouvelles Écoles Gratuites de Dessin*, Paris, 1770, t. 2, p. 83-84 ; Pierre-Jean-Paul Berny de Nogent, *La Guerre dans tout ce qu'elle a de plus general, tant offensive que defensive, de celle de secours et des sièges &c. Avec des réflexions précises sur l'étude et l'exercice militaire*, Francfort-sur-le-Main, 1773, p. 269-270.

⁴⁵⁴ Voir [Avis des éditeurs], *Mercur suisse*, juin 1733, p. 99-100 ; et « Lettres sur l'Enigme des 4000. fl. », *Mercur suisse*, juillet 1733, p. 99-102.

⁴⁵⁵ « Logogriphe », *Mercur suisse*, mars 1735, p. 135. Le texte est signé « Neuchâtel Mr. *** ».

Selon la terminologie propre aux logogripes, les « pieds » désignent les lettres du mot à trouver, lequel s'appelle le « corps » ; les « membres » renvoient quant à eux à d'autres mots plus petits que le corps inclut. En avril, un lecteur anonyme du *Mercure suisse* répond en vers. Les membres et le corps apparaissent en italique :

Un *Château*, c'est le Batiment,
Dont vous nous faites la Peinture,
Un *Chât* en fait tout l'Ornement,
Et l'*Eau*, ce liquide Element,
Fait de ce *Château* la cloture.⁴⁵⁶

D'une livraison à l'autre se succèdent ainsi énigmes, logogripes et « explications », avec une régularité qui contribue à fidéliser le lectorat. Réalisés sans prétention, ces petits exercices de versification ont le mérite de stimuler la verve littéraire des auteurs et d'offrir une grande liberté dans l'usage de la langue comme de la versification. Ayant pour objet un signifiant, les logogripes et leurs réponses permettent en effet de remotiver – parfois ironiquement – le sens des mots. Ainsi, dans *château* se trouvent inopportunément accolés un animal et un liquide que cet animal ne supporte pas. Les rapprochements de mots ou d'expressions peuvent frôler l'audace. Dans un logogripe repris du *Mercure de France*, la réponse *luthéranisme* se déduit d'une série d'anagrammes partielles qui sont susceptibles de froisser le public réformé : « Un mâlin Asthme », « Rave mal saine », « Mari Transi », « Mère Eve émüe » ou encore « Vain Atheisme »⁴⁵⁷. Par ailleurs, l'énigme et le logogripe sont des genres perméables, permettant de nombreux croisements avec d'autres types de pièces fugitives, ce qui ajoute encore à leur caractère ludique : dans le *Journal helvétique*, on rencontre notamment une « Enigme logogriphique »⁴⁵⁸, des logogripes ou des énigmes « en vaudevilles »⁴⁵⁹, un « Sonnet enigmatique »⁴⁶⁰, une « Ode Enigmatique »⁴⁶¹ ou encore des « Bouts rimés en enigme »⁴⁶².

⁴⁵⁶ « Explications de l'Enigme & du Logogr. de Mars », *Mercure suisse*, avril 1735, p. 148-149.

⁴⁵⁷ « Logogriphe », *Journal helvétique*, juillet 1740, p. 103 ; tiré de « Autre », *Mercure de France, dédié au Roy*, janvier 1740, p. 84-85.

⁴⁵⁸ « Enigme logogriphique », *Mercure suisse*, août 1736, p. 118. Le texte est écrit à Neuchâtel et signé « M. D. L. S. L. ».

⁴⁵⁹ « Logogriphe en Vaudevilles ; sur diférens Airs », *Journal helvétique*, novembre 1753, p. 507-509 ; « Enigme en vaudevilles », *Journal helvétique*, septembre 1754, p. 315-316.

⁴⁶⁰ « Sonnet enigmatique », *Mercure suisse*, mars 1736, p. 121-122.

⁴⁶¹ « Ode Enigmatique », *Mercure suisse*, mars 1733, p. 98-101.

⁴⁶² « Bouts rimés en enigme », *Journal helvétique*, p. 703.

4.4.2. Équilibrisme éditorial

Cette vitalité suscite des réactions contrastées. La première est positive, mais prudente : en mars 1733, un « pauvre Gouteux tout perclus »⁴⁶³ félicite les éditeurs du jeune *Mercur* suisse d'imprimer des logogriphes. Après avoir noté que « les gens de bon gout traitent les Logogriphes de fadaises & de puérilités à laisser aux seuls Ecoliers »⁴⁶⁴, il défend l'utilité d'un tel badinage :

Je conviens qu'un Auteur de Logogriphes auroit grand tort d'aspirer aux honneurs du Parnasse ; mais je soutiens que ce badinage peut plaire, lors qu'il est ingénieux & que les vers en sont passables. Il peut du moins servir à desennuyer les pauvres perclus tels que moy, et à les delasser d'une lecture plus serieuse, lors que les douleurs leur permettent de s'amuser. C'est une occupation pour eux, qui convient à des gens condamnez à n'être jamais debout.⁴⁶⁵

Je vous prie donc Messieurs tant en mon nom, qu'en celui de tous mes tristes confreres, de continuer à nous donner des Enigmes, ou des Logogriphes & de ne vous pas laisser rebuter par les medisances des gens de haut esprit, contre ces petits badinages. D'ailleurs vous avez promis par votre feuille d'Avis, de satisfaire autant qu'il vous seroit possible, tous les différens gouts de vos Lecteurs. Or vous sçavez que le nombre des Gouteux est fort grand en Suisse, & sur tout dans votre Païs.⁴⁶⁶

Les logogriphes plairont-ils à la seule « Confrerie des Gouteux »⁴⁶⁷ ? Faut-il être impotent de corps pour se livrer sans honte aux plaisirs de l'esprit ?

Comme le relève le goutteux, les éditeurs du *Mercur* suisse ont l'intention de satisfaire tous les goûts de leur public. Cela implique de cerner ce public et de définir l'espace laissé aux différentes matières dans le journal. Dans les premières années, les éditeurs se prêtent à un effort constant de rééquilibrage entre les articles sérieux et les divertissements, et entre les textes suisses et les textes étrangers⁴⁶⁸. Après avoir pris la décision de distinguer en deux sections les poésies étrangères et les poésies de Suisse, le *Mercur* suisse de février 1734 réagit à des critiques portant sur la précarité des « Nouvelles curieuses & amusantes » qui ont tendance à disparaître quand les autres articles prennent trop de place :

Parmi les Dames qui nous font l'honneur de lire nôtre *Mercur* ; il y en a plusieurs qui ont fait des plaintes, de ce que nous n'insérions pas assés de Nouvelles Amusantes. Elles nous demandent de petites Historiettes interessantes & bien écrites, des Spectacles, des Airs nouveaux, des Enigmes & Logogriphes &c. Nous serions portés d'inclination à les satisfaire, en donnant plus d'étendue à ce qui peut flater leur curiosité ; mais elles sont priées de considerer que nous sommes obligés de chercher à contenter plusieurs goûts diferens, & que la plûpart du tems, nous ne sommes pas

⁴⁶³ « Lettre écrite aux Editeurs », *Mercur* suisse, mars 1733, p. 91.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 92.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 92-93.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 93. Le « Païs » concerné est celui de Neuchâtel, où le *Mercur* suisse est imprimé.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 97.

⁴⁶⁸ Voir Jean-Daniel Candaux, « Le *Mercur* suisse dans son premier lustre (1732-1737) : un périodique à la recherche de son public », in Hans Bots (dir.), *op. cit.*, p. 49-57 ; et Alain Cernuschi, art. cit., p. 117-126.

Maitres de la Place destinée à d'agréables Bagatelles. Les Phisiciens, les Medecins, les Mathématiciens, se sont emparés des derniers Mercures, ensorte que nous n'avons pû suivre nos distinctions de Nouvelles Literaires & de Nouvelles Amusantes. Cependant nous reïterons ici, que nous ne voulons point abandonner une Matière qui fait plaisir au *Beau Sexe* ; mais que nous rechercherons au contraire tout ce qui pourra nous concilier sa Bienveillance.⁴⁶⁹

Un groupe de textes, bien délimité dans le journal, est associé à un groupe de lecteurs : les nouvelles amusantes plaisent avant tout aux dames. Contrairement au *Mercure de France* et à la *Suite de la clef*, les pièces amusantes du *Mercure suisse* occupent presque systématiquement la dernière partie du recueil et, parmi elles, ce sont les énigmes et les logogripes qui ferment la rubrique (et donc la livraison). Même quand ces textes ne sont plus regroupés sous le titre de « Nouvelles curieuses & amusantes », le journal reste structuré entre deux pôles : des articles de tête à caractère philosophique, théologique, moral ou dans tous les cas sérieux, et des textes finals anecdotiques, poétiques, ludiques et divertissants. En vertu de cette organisation, les énigmes et les logogripes apparaissent comme les pièces badines par excellence et, à l'instar des madrigaux et autres compliments galants, comme des textes censés plaire avant tout au lectorat féminin.

Quelques mois plus tard, en juin 1734, « Une Société de Personnes du Sexe » envoie une nouvelle lettre que les éditeurs publient. Ce n'est plus une seule femme, mais un groupe de femmes qui s'exprime en faveur des « Pièces amusantes »⁴⁷⁰ et contre les ennuyeux articles de physique, de météorologie, d'algèbre et de médecine qui remplissent le journal. Au mois d'octobre, cependant, un homme exprime le grief inverse. Lui aussi, il parle au nom d'une « Compagnie assez nombreuse » ; sa critique porte spécifiquement sur les jeux littéraires :

Il n'y eut que les *Logogripes*, qui sont à la fin, que Personne ne se soucia d'entendre. [...] Plusieurs marquèrent même leur étonnement, de ce qu'il se trouvoit des Gens si désœuvrez & d'une patience assez singulière, pour pouvoir se ronger les Ongles à imaginer ou à déchiffrer de tels Mistères. La Conclusion fut que vôtre *Journal* ne perdrait rien, en suprimant de pareilles Bagatelles, cela n'étant bon que lors que l'on manque de Matériaux.⁴⁷¹

Une lectrice de Genève réagit à cette lettre en janvier 1735, toujours au nom de plusieurs personnes : « Je vois avec chagrin ce qu'un *Misanthrope* vous écrit contre les *Logogripes*. N'allez pas déferer à sa mauvaise humeur : Vous exciteriez celle de plusieurs personnes, au nombre desquelles je n'ai pas honte de me ranger. »⁴⁷². Se disant « sans Mari » et « sans

⁴⁶⁹ « Les Vertus du Beau Sèxe par Mr. F... D.. C. A la Haie chés Jaques Van den Kieboom 1733. In 8. » [avis précédant l'article], *Mercure suisse*, février 1734, p. 99.

⁴⁷⁰ « Lettre aux Editeurs du Mercure Suisse », *Mercure suisse*, juin 1734, p. 116.

⁴⁷¹ « Lettre d'un Anonyme aux Editeurs du Journal Helvétique, à l'ocasion d'un Recueil d'Histoires tirées de l'Ecriture Sainte, annoncé dans le Mois de Juillet 1734 », *Mercure suisse*, octobre 1734, p. 56. La lettre est signés « B. à P. F. L. D. N. F. ».

⁴⁷² « Lettre aux Editeurs du Mercure Suisse », *Mercure suisse*, janvier 1735, p. 155. La lettre est datée de Genève et signée « J. B. ».

Ménage », ne jouant pas, ne courant pas « le Bal ni les parties de plaisir »⁴⁷³, elle plaide pour l'utilité morale d'une récréation plaisante, qui exerce l'esprit et prévient les mauvais effets que l'ennui peut entraîner dans la tête d'une femme.

Deux jalons de la longue querelle des énigmes et des logogripes sont posés : à l'accusation d'inutilité, les défenseurs répondent par une utilité négative, celle d'occuper l'esprit pour éviter le désœuvrement. Reste à savoir quel type d'esprit on veut former. C'est sur cette question que rebondit le lecteur accusé de misanthropie, réorientant la perspective morale de sa critique vers une argumentation patriotique. En mars, il contre-attaque la lettre de janvier en ces termes :

Cette Lettre est d'un joli stile, d'un tour badin, éventé, spirituel, avec une prétension de quelque sérieux & d'occupations utiles, que l'on sait prendre à tems : On y remarque aussi beaucoup d'adresse à tourner tout en aparence de raison. Tout cela fait le Caractère particulier & dominant de nôtre Siècle ; au moins pour tout ce qui n'est pas *Suisse*. Il est vrai que pour le coup le Caractère est mieux gardé : Il convient beaucoup mieux à une Demoiselle *Bel-Esprit* de déchiffrer des *Logogripes*, qu'à une Dame de faire un Plaidoyer.⁴⁷⁴

Il insiste sur le « *tour petit-mâitre* » de la lettre de son adversaire et sur le fait que les Suisses deviennent progressivement des « *Gens de bagatelle* ». Le « *Bel Esprit* » s'épanche en Suisse et les demoiselles feraient mieux de filer simplement leur laine, plutôt que d'encourager cette invasion :

Il me paroît qu'un *Suisse* devoit être un Homme qui ne manquât d'aucune Intelligence ; mais qui ne fit usage que de celles qui conviennent & autant qu'elles conviennent au Bien de la Société. On peut bien envisager les choses par leurs beaux ou jolis côtez, pourvû qu'on laisse ce goût & cette pratique à d'autres Nations, & que l'on se contente d'être capable de *Bel-Esprit*, sans affecter de le paroître.⁴⁷⁵

Se défendant d'être un misanthrope, le lecteur invoque le souvenir de « nôtre ancienne Nation » et la valeur de « nos *Anciens Suisses* » pour poser une question rhétorique : « Est-il écrit que nôtre pauvre *Suisse* devienne tout à fait badine, & que ce qui lui convient si peu fasse son Caractère dominant ? »⁴⁷⁶. Cette défense qui rappelle la *Lettre sur les voyages* de Muralt oppose le caractère d'une époque à celui d'un lieu : la Suisse, pour rester elle-même, doit se protéger de l'influence épidémique du bel esprit des « autres Nations », c'est-à-dire de la France et des territoires que sa frivolité essentielle a colonisés.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 156.

⁴⁷⁴ « Lettre de l'Auteur de la Critique inserée dans le *Mercur* d'Octob. 1734. p. 55. servant de Replique aux Lettres de deux Dames, qui ont pris parti contre lui ; l'une en faveur du Recueil d'Histoires Sacrées que nous avions annoncé, & l'autre en défendant les Logogripes qu'il avoit ataqués. La première Lettre de ces Dames a été donné dans nôtre Journal de Novemb. 1734. p. 129. & la seconde dans celui de Janvier 1735. p. 155 », *Mercur suisse*, mars 1735, p. 89. La lettre est signés « N. F. ».

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 91-92.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 95.

Les réponses s'enchaînent. Passons rapidement sur la « Lettre Chagrine » écrite un mois plus tard « par la Demoiselle amie des Logogripes »⁴⁷⁷, où celle-ci accuse son contradicteur de faire insulte aux femmes, de manquer de goût et de subtilité, et enfin de n'être qu'un « Galant décrépît »⁴⁷⁸. Il faut attendre encore un mois pour que, en mai 1735, une « demi douzaine de Dames » s'exprime d'une même voix dans une « Lettre aux Editeurs du Mercure »⁴⁷⁹ et s'oppose vigoureusement au détracteur des logogripes. Les lectrices se félicitent que le journal leur permette d'exercer leur esprit ; elles laissent cependant « les *Nouvelles aux Curieux* » et « les *Sciences aux Savants* »⁴⁸⁰. Après avoir mentionné différents types d'articles ennuyeux, elles supplient les éditeurs de ne pas mépriser le « badinage », et notamment les énigmes et les logogripes qui plaisent aux membres du beau sexe et aux hommes qui leur ressemblent. Quant à l'influence d'une mode française sur un périodique helvétique, elles s'en félicitent, d'abord pour corriger la réputation de grossièreté que les Suisses ont acquise à l'étranger :

Voiez vous, *Messieurs*, depuis longtems on accuse l'Air de Suisse d'être trop pesant ; il n'y auroit point de mal de franciser nôtre manière de penser & d'écrire ; un stile leger & badin égaie la Raison ; elle a besoin de plaire pour instruire, & pour se faire écouter ; elle aquerra un grand nombre de Partisans, dès qu'elle paroitra sous une figure agréable ; [...]⁴⁸¹

Enfin, l'argumentaire muraltien appartient déjà aux « *Barbons* »⁴⁸² :

Mais il me semble que je vois un de vos *Savans* rider le front, & froncer le sourcil à la lecture de cette Lettre. Quoi (dira-t'-il) toujours de la Bagatelle ? Elle a pénétré nos *Montagnes* ; elle ne respecte pas la *gravité Helvetique* ; elle va faire de nos *Orateurs* & de nos *Philosophes*, des *Beaux Esprits à la Française* ; cette Mode est aussi contagieuse que celle de tous les *Colifichets*, qui viennent de *Paris*. Ha *Mr. Caritides* ! Ne vous effrayés pas tant : Si vos vastes Lectures vous permettoient de raisonner, nous vous prouverions bien-tôt, que dans la Vie, tout est bagatelle.⁴⁸³

Cette réaction est suivie d'une autre, le mois suivant : un nouvel anonyme s'applique à montrer le ridicule du défenseur des vieilles valeurs suisses. Attribuant toutes sortes de vertus au bel esprit – goût fin et délicat qui conduit à plaire et à toucher, jugement subtil, savoir qui orne l'esprit sans le charger –, il s'exclame ironiquement : « Mais que cette Peinture est acablante pour un Suisse ! Comment se flatera-t'il jamais d'en aprocher ? »⁴⁸⁴. Cependant,

⁴⁷⁷ « Lettre Chagrine écrite par la Demoiselle amie des Logogripes, à l'Auteur anonyme de la Lettre inserée dans le Mercure du mois dernier page 80. », *Mercure suisse*, avril 1735, p. 142-145. La lettre est signée « I. B. la Ménagère ».

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 144.

⁴⁷⁹ « Lettre. Aux Editeurs du Mercure », *Mercure suisse*, mai 1735, p. 137-144.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 137.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 138.

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 140-141. Caritides est un pédant de la comédie-ballet de Molière *Les Fâcheux*, parue en 1661.

⁴⁸⁴ « Lettre. Aux Editeurs du Mercure Suisse, contenant un Eloge de la Lettre Anonyme inserée dans le Journal de Mars 1735. pag. 80. & diverses Réflexions sur le Bel Esprit », *Mercure suisse*, juin 1735, p. 84.

l'auteur pèse aussi bien les risques que les avantages du bel esprit. D'un côté, celui-ci peut se substituer au « *Bon Esprit* »⁴⁸⁵, et nuire ainsi à la candeur et à la simplicité ; il ne se cultive qu'en sacrifiant beaucoup de son temps ; il représente une forme de luxe qu'un peuple de laboureurs et d'artisans ne peut pas s'autoriser ; il peut conduire à un relâchement moral, en favorisant la volupté et la vanité, et en détournant le regard des problèmes importants. D'un autre côté, « le Suisse a ses talens peut être aussi variés qu'ailleurs »⁴⁸⁶ ; le goût est une chose qui mérite d'être cultivée, au moins chez les hommes de condition, parce qu'il favorise la transmission de tout type de connaissances, à commencer par celles qui touchent aux sciences et à la religion. Par un renversement de la perspective muraltienne, on peut même affirmer que le bel esprit convient particulièrement aux Suisses : « En polissant son Esprit, on acquiert l'afabilité, qui doit être la Vertu des Républiques »⁴⁸⁷, si bien qu'« Un Suisse a [...] bonne grace de cultiver son Esprit, autant que sa fortune peut le permettre, & que sa Vocation le demande »⁴⁸⁸.

Cette tentative de chercher, pour la Suisse, un juste milieu entre deux qualités, la simplicité et la politesse, tout en évitant deux vices, la grossièreté et l'oisiveté, conclut la première phase du débat et débouche sur un *statu quo* : jeux littéraires, poésies badines et autres historiettes sans prétention édifiante conservent leur légitimité au sein d'un périodique suisse, et continuent d'être publiés. Pour ses lecteurs, le *Mercure suisse* a donc un impact important sur l'image que la Suisse se donne à elle-même, ainsi qu'aux autres nations. Indice d'activité spirituelle ou symptôme de décadence morale, l'énigme en vers porte l'étendard du bel esprit. Cependant, les éditeurs se gardent longtemps de trancher dans une querelle sans gravité qui alimente leur journal. Significativement, lorsque le *Mercure suisse* devient le *Journal helvétique* en 1738, la première livraison du périodique restructuré contient un logogriphe qui a pour réponse « logogriphe » et dont le caractère réflexif prend acte des attaques :

Je suis Grec par mon Nom ; je suis aussi François ;
 J'exerce les Esprits, je les mets à la Croix ;
 Je fais plaisir aux uns, & je déplais à d'autres,
 Qui sont souvent bigots, diseurs de Patenôtres.
 A ma Tête tu vois une belle Maison,
 Et j'y contiens de plus le parler, la Raison.
 Me contemplant plus outre, en queûë & par derrière,
 Je montre ce qu'on craint en bête carnacière ;

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 85.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 87.

⁴⁸⁷ *Ibid.*

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 88.

Pour tout dire en deux mots, tu me vois ci-dessus,
A moins que tu ne sois avec des yeux reclus.⁴⁸⁹

4.4.3. Le vers suisse à l'épreuve de l'autocritique

Après que le marquis d'Argens a désigné les Suisses comme les pires poètes de l'univers, la question des logogriphe se pose d'une manière sensiblement différente. Certes, énigmes, logogriphe et autres jeux littéraires associés au bel esprit restent des genres problématiques, comme nous le rappelle par exemple Seigneux de Correvon en 1748, dans son éloge ironique du « Siècle » :

Vantons le Siècle d'aujourd'hui,
Il est riant, il est comode ;
On est toujours bien avec lui
Pourvu que l'on soit à la mode.

C'est le Siècle des Libertins,
Des Riens, & des Pantalonades ;
Le Beau Monde fait des Pantins⁴⁹⁰
Et les Beaux Esprits des Charrades⁴⁹¹.

[...]

Le sérieux est assomant ;
Vit on, loin de la bagatelle ?
L'Esprit en feroit l'agrément ;
Mais est il souvent avec elle ?⁴⁹²

Mais ce qui change, dans un nouveau climat d'illégitimité, c'est que les auteurs de poésies sont désormais l'objet de plus nombreuses critiques émises par des compatriotes et dirigées contre leur « esprit » ou contre la qualité de leurs pièces. On aurait trop vite fait d'affirmer que les jeux poétiques se situent « à la limite de ce qu'on peut appeler poésie »⁴⁹³. Jeu social, jeu sur les mots, pratique balisée par des règles et exigeant de la virtuosité dans leur maniement, la poésie du XVIII^e siècle se définit aussi par son caractère ludique qu'assume volontiers un auteur comme Jean-Baptiste Rousseau⁴⁹⁴. Dans cette perspective, les jeux

⁴⁸⁹ « Logogriphe », *Journal helvétique*, janvier 1738, p. 101.

⁴⁹⁰ Note dans le *Journal helvétique* : « Petites Marionnettes habillées, que l'on faisoit mouvoir avec des fils. Il y eut en France une fureur de Mode pour les Pantins l'An 1747[.] »

⁴⁹¹ Note dans le *Journal helvétique* : « La Charrade fût, dans le même tems, une espèce de petit Logogriphe, de 2. ou 3. Sillabes, que l'on donoit à deviner, & qui tenoit lieu de Conversation. »

⁴⁹² Gabriel Seigneux de Correvon, « Le Siècle. Ode », *Journal helvétique*, octobre 1748, p. 382-383. L'ode de Seigneux est reprise dans ses *Muses helvétiques*, *op. cit.*, p. 74-76.

⁴⁹³ Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 238. L'auteur, qui s'intéresse peu aux énigmes en vers, désigne surtout ici les jeux littéraires pratiqués en société, tels que les bouts-rimés, où l'entourage du poète est directement impliqué la réalisation du texte.

⁴⁹⁴ Voir Édouard Guitton, « Jeu, poésie et jeux poétiques au XVIII^e siècle », in Henri Coulet *et al.*, *Le jeu au XVIII^e siècle. Colloque d'Aix-en-Provence (30 avril, 1^{er} et 2 mai 1971)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1976, p. 215-230.

littéraires ne se situent pas hors du domaine de la poésie, mais ils interrogent son essence même. Cela explique sans doute en partie qu'en Suisse, où le jeu de la poésie a des enjeux particulièrement sérieux, les énigmes et les logogripes forment une cible privilégiée des attaques portant sur la versification, sur le « bon goût » ou sur le « bon esprit », comme si le bât de la grossièreté helvétique pesait d'abord sur eux.

Tel est par exemple le cas d'une petite querelle qui naît en septembre 1746. Un anonyme donne un logogriphe où il demande que, outre la réponse, on devine le nom de son auteur⁴⁹⁵. Il propose pour récompense un prix de six louis mirlitons, se moquant ainsi d'un logogriphe antérieur où une « Société »⁴⁹⁶ offrait cette somme à ceux parmi les « *Beaux Esprits Helvétiques* »⁴⁹⁷ qui en trouveraient le mot. En octobre, deux auteurs réagissent par des épigrammes. Le premier est un certain « Chrisoligore » de Genève, qui voit dans cette plaisanterie une vaine tentative de transmettre « Le vain souvenir de son nom ! »⁴⁹⁸. Le second signe « Misodème » et réagit en ces termes :

Un Auteur apocriphe
D'un brillant Logogriphe,
Nous promet plus d'un Mirliton
Pour décliner son Nom.
MUSE, vien remporter le prix qu'il nous propose !
C'est recevoir beaucoup, pour dire peu de chose :
Dévinons juste, & pour le prendre au mot,
Apreons lui qu'il est un S * T.⁴⁹⁹

Vraisemblablement, « Misodème » est le pseudonyme de Samuel Henzi, le libelliste bernois exilé à Neuchâtel qui a récemment tenté de lancer un périodique, *Amusement de Misodème*⁵⁰⁰, sur lequel nous reviendrons bientôt. Dès novembre, l'auteur du logogriphe répond en vers à Chrisoligore et à Misodème⁵⁰¹. Par ailleurs, une lectrice genevoise qui signe « Julie Bon-Goût » vante ironiquement les talents poétiques de Misodème, déjà manifestés par des publications antérieures et révélés de nouveau par son épigramme d'octobre. Mademoiselle

⁴⁹⁵ « Logogriphe », *Journal helvétique*, septembre 1746, p. 286-287.

⁴⁹⁶ « Prix de Six Louïs pour l'explication d'un Logogriphe », *Journal helvétique*, juin 1746, p. 590.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 591.

⁴⁹⁸ « Expli[c]ation du Logogriphe du Mois passé », *Journal helvétique*, octobre 1746, p. 373. Le texte est signé « Genève. Chrisoligore ».

⁴⁹⁹ [Samuel Henzi], « Epigramme. Sur l'Auteur du Logogriphe de Septembre », *Journal helvétique*, octobre 1746, p. 373. Le texte est signé « Misodème ».

⁵⁰⁰ Voir Jean-Daniel Candaux, « Amusement de Misodème (1745) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 1, p. 117-118. Voir aussi Johan Jakob Baebler, *Samuel Henzi's Leben und Schriften*, Aarau, 1879.

⁵⁰¹ « Réponse aux Vers de Chrisoligore sur le Logogriphe de Septembre », *Journal helvétique*, novembre 1746, p. 465-466 ; « Réponse à l'épigramme de Misodème, sur le même Logogriphe », p. 466-467 ; « Autre, sur le même Sujet », p. 467.

« Bon-Goût » dénonce ainsi le « stile dragon & pétulent »⁵⁰² du Bernois et sa pédanterie qui se manifeste par des références grecques et latines. Le mois suivant, Misodème s'exprime sur les différentes piques qu'il a reçues. Il se bat lui aussi sur le terrain du style et de la versification. À l'auteur du logogriphe qui est à l'origine de la dispute et des contre-attaques en épigrammes, il signale des erreurs dans les références mythologiques : une muse est confondue avec Pégase et Adonis est pris pour Narcisse. À propos d'une des épigrammes, il relève également une faute de langue : « [...] il y a un Solecisme, car on dit, Tu t'apliques, & non Tu t'applique, c'est confondre la troisieme avec la deuxieme Personne. »⁵⁰³. Mademoiselle « Bon-Goût » reçoit pour sa part une graveleuse réponse en vers, où Misodème repousse les avances caustiques que la jeune femme lui a faites dans sa lettre, sous prétexte que, pour espérer lui plaire, elle doit d'abord se « désautoriser »⁵⁰⁴. Loin de l'idéal de la dispute littéraire polie, un échange comme celui-ci manifeste la précarité du statut d'auteur, en particulier chez les poètes badins. Solécisme, versification maladroite, pédanterie, vanité : les poètes s'exposent à de vives critiques fondées sur des valeurs sociales et des normes linguistiques ou littéraires.

Souvent, des lecteurs relèvent que tel ou tel logogriphe est faible du point de vue de l'esprit ou de la versification. C'est notamment le cas d'un logogriphe « en vaudevilles »⁵⁰⁵, chanté sur différents airs à la mode, qui a pour réponse « Paris » et qui suscite la pique suivante :

PARIS sera le Mot, je gage,
Qu'en Vers on voulut exprimer
Mais, pour apprendre à mieux rimer
Je conseille à l'Auteur d'en faire le Voiage.⁵⁰⁶

Décidément, l'art de faire des vers n'est pas le propre du Suisse. Publie-t-on de meilleures poésies à Paris ? Le rédacteur du quatrain le présuppose, mais il ignore probablement que le logogriphe dont il signale la maladresse provient directement du très parisien *Mercure de France*, où les éditeurs du *Journal helvétique* l'ont trouvé⁵⁰⁷.

Une autre affaire mérite d'être mentionnée. Le *Journal helvétique* de décembre 1751 publie un logogriphe qui promet une récompense farfelue et qui se termine ainsi :

⁵⁰² « Lettre de Melle. Julie Bon-Goût de Genève, à Misodème », *Journal helvétique*, novembre 1746, p. 439-

⁵⁰³ [Samuel Henzi], « Lettre à Messieurs les Éditeurs du Mercure », *Journal helvétique*, décembre 1746, p. 537. La lettre est datée du 6 décembre 1746 et signée « Misodème ».

⁵⁰⁴ [Samuel Henzi], « Réponse à la Lettre de Mademoiselle Julie de bon Goût », *Journal helvétique*, décembre 1746, p. 538. Le texte est daté du 15 décembre 1746 et signé « Misodème ».

⁵⁰⁵ « Logogriphe en Vaudevilles ; sur diférents Airs », *Journal helvétique*, novembre 1753, p. 507-509.

⁵⁰⁶ « Explication du Logogriphe de Novemb. », *Journal helvétique*, décembre 1753, p. 623.

⁵⁰⁷ « Autre en vaudevilles », *Mercure de France, dédié au Roi*, octobre 1753, p. 125-127.

A Quiconque m'expliquera,
En Vers, dans tous mes sens, d'un aisé badinage,
Mercure en riant donera
Un Merle blanc dans une Cage.⁵⁰⁸

L'« explication » poétique du mois suivant, visiblement écrite de Neuchâtel, s'en prend au « Bel Inventeur du Logogriphe »⁵⁰⁹. Tout en donnant le mot de l'énigme et ses différentes anagrammes, il consacre quatre vers au signalement d'une erreur d'orthographe – l'omission d'un *e* final – et condamne le projet de l'auteur en ces termes :

TROP, est le mot mystérieux.
Pour le cacher sous Rime obscure
Emploier un soin studieux,
La Raison, parfois, en murmure.
Mais expliquer de tels Rébus,
N'est pas, peut-être, un moindre abus.
Qu'importe ? Poursuivons l'ouvrage,
Il faut gagner le Merle en Cage.⁵¹⁰

L'auteur du logogriphe réagit en février 1752. Pour l'occasion, il signe son texte : cet Isaac Amy Marcet de Mézières (1695-1763) est un assidu collaborateur genevois du *Journal helvétique*. Fâché du mépris dont les logogriphe font encore l'objet, il veut montrer que toute production de l'esprit se rapporte en dernière analyse au plaisir de l'énigme :

Que deviendroient tous les Savans,
Phisiciens, Creux Géometres,
Les Philosophes transcendans,
Les Théologiens nos Maitres,
Ces lumières des Ignorans,
Les fabricateurs de mystères,
Les Enfants qu'on croit de leurs Pères,
Mille objets aussi réverez.
Ne sont-ils pas, qu'on me le nie
Des *Logogriphe*s avérez,
Et des heureux tours du Génie ?⁵¹¹

Et plus loin :

Le tout revient au même but,
A son gout on *Logogriphe* ;
Pièce de mise, ou de rebut,
Nous fait rire, où nous édifie :
La plus saine Philosophie,

⁵⁰⁸ [Isaac-Amy Marcet de Mézières], « Logogriphe », *Journal helvétique*, décembre 1751, p. 639.

⁵⁰⁹ « Explication du Logogriphe du Mois de Décembre 1751 », *Journal helvétique*, janvier 1752, p. 93. À la fin du texte, on peut lire « N..... », sans doute pour « Neuchâtel ».

⁵¹⁰ *Ibid.*

⁵¹¹ Isaac-Amy Marcet de Mézières, « Épître badine à l'Auteur de l'Explication du Logogriphe du Mois de Décembre, insérée dans celui de Janvier 1752 », *Journal helvétique*, février 1752, p. 187. L'auteur date son épître de Genève et signe « Marcet de Mézières ».

A l'amusement doit tribut,
Plus d'un fait nous le certifie.⁵¹²

Ainsi, comme les lectrices de mai 1735, Marcet de Mézières peut conclure qu'« ici bas Tout, n'est que fadaise »⁵¹³, ce qu'admettra le détracteur anonyme dans sa réplique du mois suivant, où il fait amende honorable. Pour sa part, ce dernier refuse de donner son nom, comme il s'en excuse dans des vers où la honte d'écrire de la poésie le dispute au plaisir qu'il en retire :

Excusés si je tais mon Nom,
Come je suis déjà barbon,
On pourroit trouver à redire
Que sur pareil ton j'ose écrire,
Et parmi les Fils d'Apollon
On ne le conoitroit qu'à peine,
Les Habitans du haut du Mont
Conoissent peu ceux de la Plaine :
Obscurément couvrant mon front ;
A quelque égout de l'Hypocrène,
Je vais, par fois, me rafraichir,
Mais ce n'est qu'à la dérobée ;
Quand j'en ai pris une gorgée,
Ce brûvage sait me guérir,
De l'ennui qui feroit languir,
Mon Ame de Maux afligée.⁵¹⁴

Cette petite victoire du parti frivole semble réveiller le parti muraltien. La même année, un lecteur invite les éditeurs à la suppression de l'information politique et des logogripes dont la nature fugitive dissuade, selon lui, « nos Compatriotes *Bons Esprits* »⁵¹⁵ de donner au *Journal helvétique* des pièces sérieuses. Un autre cherche un compromis : il serait possible d'épargner nouvelles, énigmes et logogripes, si on les distinguait nettement de « ce qui est purement Littéraire »⁵¹⁶. En 1753, un troisième estime que les jeux littéraires ne font pas de mal aux « Persones désœuvrées, qui aiment à s'ocuper de bagatelles »⁵¹⁷, mais il demande qu'on retranche du périodique des historiettes en prose sur les voleurs, les maris dupés et autres ecclésiastiques libertins, qui prennent plus de place et qui s'avèrent plus immorales. La question reste celle de savoir quel type de texte convient au lectorat suisse, et quelle physionomie doit avoir le périodique pour constituer le digne ambassadeur des lettres suisses en Europe.

⁵¹² *Ibid.*, p. 192.

⁵¹³ *Ibid.*

⁵¹⁴ « Réplique à l'Épître badine de Mr. Marcet de Mesieres », *Journal helvétique*, mars 1752, p. 293-294. La réplique est datée de Neuchâtel et signée « L. C. C. ».

⁵¹⁵ « Aux Éditeurs sur leur Journal », *Journal helvétique*, juin 1752, p. 581. L'article est signé « P. D. ».

⁵¹⁶ « À Messieurs les journalistes, pour servir de Réponse au Savant Anonyme, qui s'intéresse au succès du Journal Helvétique », *Journal helvétique*, septembre 1752, p. 182.

⁵¹⁷ « Aux Éditeurs sur leur Journal », *Journal helvétique*, septembre 1753, p. 261.

De telles prises de position continuent d'émailler le *Journal helvétique* pendant une quinzaine d'années. Inflexibles à l'égard de leur formule généraliste, conscients que les jeux littéraires contribuent au succès de leur périodique et constituent une véritable matrice à textes, les éditeurs continuent d'imprimer des énigmes et des logogripes ; ils laissent à leurs lecteurs le soin d'en discuter l'utilité. Cependant, en 1770, les jeux littéraires disparaissent brutalement du journal un an après que la Société typographique de Neuchâtel en a repris l'impression. Le contexte est celui d'une restructuration de ce *Nouveau Journal helvétique*⁵¹⁸, mais l'impulsion est donnée par le correspondant parisien du moment, le mondain Daudé de Jossan, chargé de rendre compte chaque mois des activités littéraires de la capitale. Imprimée en tête de la nouvelle rubrique « France », sa lettre de septembre 1770 à Frédéric-Samuel Ostervald, un des éditeurs de la Société typographique, ne s'appuie pas sur un argumentaire muralien, mais elle donne raison aux ennemis des bagatelles littéraires :

[...] permettez que je vous parle de votre Journal. Je serais enchanté que vous eussiez le courage d'en retrancher les *énigmes & les logogripes*. Voyez quelle misérable figure ils font dans le Mercure de France. Il faut être cruellement désœuvré pour s'amuser à deviner une énigme, ou à décomposer un Logogriphe. Combien de mauvaises pièces en ce genre, pour une seule qui mérite d'être lue ? Quelles fades répétitions ? C'est avec bien de la joie que je les verrais raiés de votre table des matières, & je ne doute pas que le plus grand nombre des lecteurs ne fût de mon avis. Laissez cette faible ressource à ceux qui ne savent comment remplir leurs feuilles. Le champ que vous avez choisi est assez vaste pour occuper vos lecteurs, sans avoir recours à ce mauvais remplissage.⁵¹⁹

Le conseil est suivi : on ne pourra lire, dans le *Nouveau Journal helvétique*, des énigmes et des logogripes qu'à titre très exceptionnel. Pourtant, cette décision ne semble pas satisfaire l'ensemble des lecteurs, dont le nombre commence à décliner. Henri-David Chaillet, le dernier rédacteur du journal, pourra encore écrire en 1779 : « Quelques personnes regrettent, dit-on, les énigmes, ancien ornement de ce journal, & je n'en suis pas étonné : elles exerçaient si agréablement, si utilement l'esprit ! »⁵²⁰. Les lecteurs du Pays de Vaud verront d'ailleurs réapparaître des logogripes et des énigmes en vers dans le *Journal de Lausanne*, dès le mois de décembre 1786⁵²¹.

Le dossier des jeux littéraires versifiés nous a permis de constater que le vers suisse est bien souvent conçu et publié sous le signe de l'insécurité littéraire mais que, loin d'assécher la

⁵¹⁸ Voir Michel Schlup, « Le rêve impossible de la STN : un *Journal helvétique* et "parisien" », in Michel Schlup (dir.), *L'édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 143-155.

⁵¹⁹ « Lettre de M. ***. à M. le B. O ***. Editeur du Journal Helvétique à Neuchâtel », *Nouveau Journal helvétique*, septembre 1770, p. 85-86. La lettre est datée de Paris et signée « Votre ami **** ».

⁵²⁰ Henri-David Chaillet, « Supplément aux œuvres de J. J. Rousseau, &c. Amst. 1779 », *Journal helvétique*, juillet 1779, p. 27.

⁵²¹ « Logogriphe », *Journal de Lausanne*, n° 5, 30 décembre 1786, p. 21.

production, une telle situation provoque des discussions, voire des épigrammes ou des épîtres : cette situation est-elle vraiment handicapante, ou contribue-t-elle plutôt à placer la poésie suisse sur une orbite particulière ? Pour mieux cerner cette orbite, il faut rappeler que l'insécurité littéraire n'est pas seulement le fait de facteurs socio-culturels, mais aussi de représentations linguistiques. C'est donc la question de la langue d'expression qui doit maintenant nous occuper.

4.5. Sous le signe de l'insécurité littéraire

4.5.1. L'insécurité linguistique et ses déclinaisons littéraires

Éloquence, grammaire, poésie : comment prétendre aux belles-lettres lorsqu'on s'exprime rudement, lorsqu'on commet des fautes à l'écrit et lorsqu'on ne possède pas la langue assez finement pour tourner des vers gracieux ? Le phénomène de l'insécurité linguistique n'est spécifique ni au cas Suisse, ni au XVIII^e siècle ; il concerne potentiellement toute communauté vivant à la périphérie d'un espace où les normes langagières sont centralisées. Bien connue des sociolinguistes, l'insécurité linguistique peut se définir comme

[...] le produit psychologique et social d'une distorsion entre la représentation que le locuteur se fait de la norme linguistique et celle qu'il a de ses propres productions. Il y a insécurité dès que le locuteur a d'une part une représentation nette des variétés légitimes de la langue (norme évaluative) mais que, d'autre part, il a conscience de ce que ses propres pratiques langagières (norme objective) ne sont pas conformes à cette norme évaluative.⁵²²

Dès lors qu'un groupe de locuteurs connaît un tel sentiment, il peut réagir par le mutisme, c'est-à-dire un silence volontaire et consécutif à la dépossession de la langue, ou par l'autodépréciation. La littérature belge se débat encore aujourd'hui avec le problème de son insécurité linguistique⁵²³. Pour Myriam Suchet, celle-ci constitue également « l'un des motifs récurrent de la littérature québécoise »⁵²⁴. De même pour la Suisse francophone. Jérôme

⁵²² Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.*, p. 58. Voir aussi Jean-Marie Klinkenberg, « Insécurité linguistique et production littéraire. Le problème de la langue d'écriture dans les lettres francophones », in Michel Francard (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 1993-1994, t. 20, n° 1, p. 71-80. Sur le rapport des littératures périphériques ou « mineures » avec la langue « majeure » et l'insécurité ou l'« intranquillité » qui en découle, voir encore le volume introduit et dirigé par Jean-Pierre Bertrand et Lise Gauvin : *Littératures mineures en langue majeure. Québec / Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles, Montréal, Peter Lang, 2003.

⁵²³ Voir Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.*, p. 234-237.

⁵²⁴ Myriam Suchet, « Le Québécois : d'une langue identitaire à un imaginaire hétérolingue », *Quaderna. Revue transdisciplinaire multilingue*, 9 mars 2014 : <http://quaderna.org/le-quebecois-dune-langue-identitaire-a-un-imaginaire-heterolingue/> (consulté le 22 août 2014).

Meizoz présente le sentiment d'insécurité linguistique, sinon d'« infériorité linguistique »⁵²⁵, comme un trait partagé par les auteurs romands du XVIII^e au XX^e siècle : « Nombreux sont les Romands qui craignent de parler “mal”, de trébucher à l'écrit sur une expression inusitée en France, ou de “faire rire aussitôt [qu'ils ouvrent] la bouche”, pour le dire avec l'amère malice de Jean-Jacques Rousseau »⁵²⁶.

Rousseau, en opposant le langage naturel des épistoliers vaudois de *La Nouvelle Héloïse* aux artifices du bel esprit parisien, compte parmi les écrivains qui savent tirer profit d'un « décalage fécond »⁵²⁷ entre une position excentrée et la norme évaluative parisienne. Or, tout le monde n'a pas son « amère malice » et, au XVIII^e siècle, les déclinaisons littéraires de l'insécurité linguistique sont aussi diverses que prégnantes. Quoiqu'il devienne un problème incontournable à ce moment-là, le phénomène n'est pas nouveau. Pour s'en convaincre, nous pouvons reculer d'un siècle et prendre appui sur un texte de 1634, le *Mercure suisse* du théologien calviniste d'origine palatine Friedrich Spanheim, professeur à Genève, qui est imprimé successivement dans cette ville, à Paris et à Rouen⁵²⁸. Consacrant sept cents pages aux événements qui se sont déroulés en Suisse au cours des précédentes années – on est en pleine guerre de Trente Ans –, cette relation strictement politique et militaire contient un avertissement qui s'empresse d'obtenir l'indulgence du lecteur : « Ceux qui y voudront chercher un langage affetté sont priez de se souvenir, qu'il seroit de mauvaise grace en la bouche d'un Suisse. »⁵²⁹. Mais l'écart est immédiatement récupéré par un discours identitaire et conquérant :

Que ceste Nation se contente d'un ton masle, & de l'accent de ses Peres : Qu'elle ne hait rien tant que la nouueauté & l'affectation : Que les Secretaires de ces peuples ne sont pas fort empeschez à changer souvent de tablature & de style, non plus que leurs tabouriniers, & leurs barbiers : Que la plus ancienne mode est la meilleure par-mieux, & qu'ils croient que les changemens sont les avant-coureurs du dernier jugement. S'il s'en trouve au milieu d'eux, depuis quelque temps en çà, qui corrompent ceste simplicité ancienne, & sont contagiez par un air estranger ; il faut avoüer qu'ils renoncent à leur patrie, & meritent de perdre le droit de leur naissance.⁵³⁰

⁵²⁵ Jérôme Meizoz, *op. cit.*, p. 8.

⁵²⁶ *Ibid.* Voir aussi Pierre-André Rieben, « L'écrivain romand et la langue. C. F. Ramuz et Edmond Gilliard », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 257-268. Pour l'époque contemporaine, voir encore les travaux de Pascal Singy sur l'insécurité linguistique chez les locuteurs romands, en particulier Pascal Singy (dir.), *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Berne, Peter Lang, 2004 ; et Pascal Singy, *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan, 1996.

⁵²⁷ Jérôme Meizoz, *op. cit.*, p. 23. L'expression est empruntée à Jean Starobinski, « L'écrivain romand : un décalage fécond », *La Licorne*, 1989, n° 16, p. 17-20.

⁵²⁸ L'historiographie a considéré à tort le *Mercure suisse* de Friedrich Spanheim comme une gazette et comme un lointain prédécesseur du périodique homonyme du XVIII^e siècle. Voir Jean-Daniel Candaux, « Le Mercure suisse 3 (1634) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 885-886.

⁵²⁹ [Friedrich Spanheim], *Le Mercure suisse*, s. l. [Genève], 1634, s. p.

⁵³⁰ *Ibid.*

Très proche de celle que développerait Muralt beaucoup plus tard, cette conception d'une nation conservatrice de valeurs ancestrales et hermétique aux influences étrangères apparaît comme menacée, mais encore d'actualité. Le *Mercure* de Spanheim est destiné à transporter l'histoire récente de la Confédération et de ses alliés au-delà des Alpes et, dans un ouvrage qui veut asseoir l'indépendance précaire du Corps helvétique, la rhétorique de l'affirmation linguistique a des résonances politiques. Aussi l'auteur insiste-t-il sur la nécessité de ne pas trahir ses compatriotes d'adoption en atténuant leurs régionalismes :

C'est pourquoi le *Mercure* en parlant de ces peuples, & à eux, a creu devoir parler avec eux, & se garder d'artifice parmi des gens qui n'en veulent point, & qui sont en reputation d'avoir la poitrine ouverte, & le front sans pli. C'est le suiet aussi, pour lequel il represente leurs lettres & leurs Traittez en leur style, là où il a peu les faire parler eux mesmes, & avoir communication de leurs pieces. Et là où il n'a peu l'avoir, il s'est contenté de leur prester des paroles innocentes, & de se rendre fidele interprete de leurs sentimens.⁵³¹

Après que l'institution littéraire française s'est développée au XVII^e siècle, que l'Académie a su imposer la langue de la Cour comme le sociolecte définissant les normes de l'usage, que les Suisses burlesques de Molière ont déployé leur accent germanique dans *Monsieur de Pourceaugnac*, que les Suisses sanguinaires de Voltaire ont été désignés comme des « barbares » dans *La Henriade*, que d'Argens s'en est pris aux vers « Gallo-Suisses » des Helvètes francophones et que tant d'autres ont stigmatisé leur esprit, le problème de la langue d'écriture transparaît très fréquemment chez les auteurs francophones du XVIII^e siècle. Pourtant, le français est une langue indigène. La Suisse occidentale, comme la plupart des régions francophones, connaît une situation de diglossie : les dialectes locaux, de souche franco-provençale, servent à la communication orale quotidienne, au moins dans les couches populaires, tandis que le français standard – appris souvent dès l'enfance, notamment à l'école – est la langue de la lecture et de l'écriture, de l'administration, des échanges entre les élites sociales et entre les savants. Les écrits néolatins et dialectaux étant proportionnellement peu nombreux, c'est encore la principale langue d'expression littéraire.

Nous avons vu les contributeurs du *Journal helvétique* réagir par l'hypercorrection à la moindre maladresse stylistique, à la moindre erreur d'orthographe ou au moindre solécisme, et mettre en cause les pièces les plus badines en raison de leur versification trop peu parisienne. L'hypercorrectisme peut encore se traduire par des actes d'autodiscipline. François Ferdinand Raspieler (1696-1762), un prêtre francophone de l'Évêché de Bâle, fait publier à La Neuveville, en 1745, un *Recueil des synonymes françois qui entrent dans le beau*

⁵³¹ *Ibid.*

stile. Cet « Ouvrage fort propre pour illustrer toutes Compositions Françaises » est présenté comme un palliatif à une forme d'impuissance en matière d'expression :

Étant intentionné de traduire certains Livres Allemans en Langue Française, & me sentant stérile en expressions de la Langue, & incapable de les placer selon leur énergie, j'ai cru devoir faire premièrement ce Recueil, afin qu'ayant, dans un Précis, affluence de Termes synonymes, je pûsse éviter les fréquentes redites qui font languir le Discours ; & me mettre, autant qu'il est en moi, en état d'user des Termes selon leur valeur, d'où dépend la force de toutes Dictions.⁵³²

L'orthographe des synonymes présentés est calquée sur celle de Richelet, mais simplifiée « afin de faciliter la Prononciation Française aux Etrangers »⁵³³. La pureté du langage ayant atteint sa plus haute perfection, l'auteur suisse craint de s'attirer des critiques, et la publication d'un volumineux dictionnaire de synonymes ne l'empêche pas de se sentir étranger à la langue française :

[...] n'ayant jamais été en France, & ne me piquant nullement de posséder la Langue de cette docte, noble & brillante Nation, je servirai volontiers de bûte aux traits de mes Frondeurs. [...] Que si quelque habile Maître, dans la Langue Française, vouloit prendre la peine de chatier mon Ouvrage ; le Public & moi lui en aurions une étroite Obligation.⁵³⁴

Ce lexicographe aux prises avec la langue laissera dans ses papiers un long poème, *Les Paniers*, mais cette œuvre est significativement écrite en dialecte et restera manuscrite jusqu'à son exhumation par des érudits jurassiens en 1849⁵³⁵.

Quinze ans après le recueil de Raspieler, dans le contexte très spécifique de la Société économique de Berne qui a décidé d'imprimer des *Mémoires et observations bilingues*⁵³⁶, le secrétaire pour la langue française Élie Bertrand (1713-1797) tente lui aussi d'anticiper les critiques qui pourraient porter sur cette publication. Il écrit à Albrecht von Haller, alors directeur des salines à Roche :

On commence à imprimer les mémoires mais je voudrais qu'on ne méprise pas les ornemens du stile, la pureté de la langue, la correction de l'imprimerie, l'exactitude et l'uniformité de l'orthographe. Ce sont des riens, des misères repètent sans cesse deux ou trois Persones, qui se

⁵³² François Ferdinand Raspieler, *Recueil des synonymes françois qui entrent dans le beau stile, avec les épithètes applicables à leurs noms substantifs. La différente Signification des principaux & plus usités ; & le Choix qu'il en faut faire pour parler ou écrire avec Justesse. Ouvrage fort propre pour illustrer toutes Compositions Françaises. Donné au Public par un Prêtre de l'Évêché de Bâle*, La Neuveville, 1745, s. p. Sur l'attribution de l'ouvrage à Raspieler, voir la notice biographique imprimée dans François Ferdinand Raspieler, *Les Paniers. Poème patois par Ferdinand Raspieler, curé de Courroux. Précédé d'une Étude sur quelques poésies en patois de l'ancien Évêché de Bâle*, Ferdinand Feusier, Xavier Kohler (éd.), Porrentruy, 1849, p. 21 n. 2.

⁵³³ François Ferdinand Raspieler, *op. cit.*, s. p.

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ François Ferdinand Raspieler, *Les Paniers. Poème patois par Ferdinand Raspieler, curé de Courroux. Précédé d'une Étude sur quelques poésies en patois de l'ancien Évêché de Bâle*, éd. cit.

⁵³⁶ Voir Jean-Daniel Candaux, « Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne (1762-1773) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 818-819.

chargent de cette direction, et puis nous passerons pour des Barbares, qui ne savent ni l'allemand ni le François.⁵³⁷

La hantise du barbarisme revient dans cette correspondance, révélant une conscience aiguë de la norme :

Placer votre stile a cote ou dans la meme frase avec celui de nos Auteurs oeconomiques qui croient d'ecrire en françois c'est un blaspheme. Le vôtre est clair, précis, et varié, le leur est barbare. J'ai corrigé malgré eux quelques morceaux. Mépriser la diction et negliger de la rendre correcte c'est ne pas penser que l'on ote de la force, l'agrément et la clarté aux pensées.⁵³⁸

On pourrait penser que les précautions de Bertrand visent prioritairement les auteurs germanophones qui s'essayaient au français, le grand Haller excepté, mais le pasteur naturaliste tient le même langage lorsqu'il s'adresse sans ambages à Jean-Daniel Bourgeois de Longeville, un membre de la filiale d'Yverdon chargé de traduire des textes allemands : « On vous prie, Monsieur, d'avoir, en traduisant, le dictionnaire de Richelet à vos côtés. Dans les précédentes traductions faites à Lausanne et ailleurs, on y a mis quantité de mots du pays qui sont patois. »⁵³⁹. Bertrand, qui s'est penché sur les dialectes de sa région et qui publiera bientôt un *Dictionnaire universel des fossiles*⁵⁴⁰, est méfiant à l'égard des néologismes scientifiques et techniques, autres types de mots « barbares », mais ce sont les régionalismes qu'il anathématise par-dessus tout⁵⁴¹.

Tout le monde n'est pas si frileux : malgré les exemples donnés, on peut encore contester l'orthographe voltairienne et certains usages académiques dans les années 1750, comme l'atteste une série originale de lettres « orthoneographiques » publiées dans le *Journal helvétique*⁵⁴². Reste que, à parcourir les nombreux articles du périodique trahissant des hésitations quant au bon usage, on remarque que l'autodépréciation s'accroît au fil des

⁵³⁷ Lettre d'Élie Bertrand à Albrecht von Haller, Berne, 19 février 1760, Berne, Bibliothèque de la bourgeoisie, N Albrecht von Haller 105.3, Mappe 4, f° 1. Que Rossella Baldi soit remerciée d'avoir attiré notre attention sur ce document et sur le suivant.

⁵³⁸ Lettre d'Élie Bertrand à Albrecht von Haller, s. l. n. d., Berne, Bibliothèque de la bourgeoisie, N Albrecht von Haller 105.3, Mappe 4, f° 1 (OD 29).

⁵³⁹ Cette lettre de 1761 est citée par Roger de Guimps, *Notice historique sur M. Elie Bertrand d'Yverdon*, Lausanne, [1855], p. 15.

⁵⁴⁰ Élie Bertrand, *Dictionnaire universel des fossiles propres, et des fossiles accidentels, contenant une description des terres, des sables, des sels, des soufres, des bitumes, des pierres simples & composées, communes & précieuses transparentes & opaques, amorphes & figurées, des minéraux, des métaux, des pétrifications du règne animal, & du règne végétal &c. avec des recherches sur la formation de ces fossiles, sur leur origine, leurs usages &c.* Par M. E. Bertrand, Premier Pasteur de l'Eglise Française de Berne, Membre des Acad. de Berlin, de Goettingue, de Stockholm, de Florence, de Leipsic, de Mayence, de Bavière, de Lyon, de Nanci, de Bâle, de la Société Oeconomique de Berne &c., La Haye, 1763.

⁵⁴¹ Nous reviendrons sur les réflexions de Bertrand relatives à la langue et sur la question des régionalismes chez les poètes suisses : voir *infra*, le point 8.1.5.

⁵⁴² Voir « Lettre Orto-neo-Graphique, à M. Pa* Étudiant en Théologie », *Journal helvétique*, février 1755, p. 194-200 ; « II. Lettre ortonéographique », *Journal helvétique*, avril 1757, p. 422-438 ; « III. Lettre ortonéographique », *Journal helvétique*, mai 1757, p. 541-547. La première lettre est datée de Lausanne ; la première et la troisième sont signées « M** ».

décennies et qu'elle atteint son paroxysme dans le domaine de la critique littéraire, au moment où celle-ci se professionnalise : au tournant des années 1780, Henri-David Chaillet se révèle être un puriste rigoureux, lorsqu'il recense un ouvrage paru en français. Ayant reçu une lettre qui vante les mérites d'une traduction de *Der Frühling* d'Ewald Christian von Kleist, parue à Berlin, le journaliste la publie et s'empresse d'ajouter une note pour modérer l'enthousiasme de son correspondant. Il précise, parmi d'autres critiques, que

Le traducteur fait contre le mécanisme de notre versification française une faute très-offensante pour l'oreille, que j'ai déjà eu l'occasion de relever plus d'une fois dans nos poètes Suisses : c'est l'e muet sans élision après une autre voyelle : *des oies courageuses ; une pluie d'orge*.⁵⁴³

Quand il recense les *Poésies helvétiques* de Philippe-Sirice Bridel, c'est son propre enthousiasme que Chaillet tente de réprimer : après avoir porté aux nues les vers, les images poétiques et la verve nationale du jeune auteur suisse, le critique se fait un devoir de lui signaler directement « vos négligences & vos incorrections, vos phrases souvent inexactes, quelquefois un peu louches, quelquefois aussi alongées & traînantes », de même qu'un mot « bien malheureusement choisi », une « licence de rime »⁵⁴⁴, etc. Enfin, quand il porte plus globalement un jugement sur le bon goût littéraire et le génie des Suisses, Chaillet met directement en cause la distance de son pays avec Paris. Recensant un recueil de discours de Camille-François-Claude d'Albon, il se dépêche de nuancer les propos que l'auteur français tient sur la Suisse :

La partie la moins intéressante de ce discours nous paraît être celle qui concerne la littérature de la Suisse. Elle n'est pas seulement, dit l'auteur, le pays du génie, mais encore de l'érudition. Du génie ! je ne sais : mais si l'on retranche de la liste de nos écrivains Haller, Gesner, M. Bonnet & Jean-Jacques Rousseau, je ne vois pas qu'elle offre des noms fort célèbres en littérature. [...] En général, il est un peu fort de dire que la Suisse soit le pays du génie ; M. le comte d'Albon nous fait trop d'honneur. Il faut avouer encore, que le bon goût est rare dans nos écrivains, & l'on ne doit pas s'en étonner : nous sommes si loin de Paris !⁵⁴⁵

Une autre conséquence de l'insécurité linguistique, très tôt manifeste, est celle de se chercher en France des mentors et parfois des correcteurs. Parmi les exemples frappants, on peut signaler celui de Jean-Pierre de Crousaz dont les travaux de logique et d'esthétique seront connus dans toute l'Europe. Crousaz correspond avec le poète Jean-Baptiste Rousseau (1671-1741), résidant alors à Soleure, qui corrige son style et ses idiotismes⁵⁴⁶. En 1714, le

⁵⁴³ « Lettre au journaliste sur le *Printemps*, poème de Kleist, traduit de l'allemand par M. Beguelin, ci-devant instituteur de Mgr. Le prince de Prusse. À Berlin, chez Decker, 1781 », *Journal helvétique*, mai 1781, p. 25 n.

⁵⁴⁴ Henri-David Chaillet, « Poésies Helvétiques : par M. B*****. À Lausanne, chez Mourer, 1782 », *Journal helvétique*, octobre 1782, p. 81. L'article est signé « C. ».

⁵⁴⁵ Henri-David Chaillet, « Discours politiques, historiques & critiques, &c. Par M. le comte d'Albon. Neuchatel, Société Typographique, 1779. Suite », *Nouveau Journal helvétique*, septembre 1779, p. 46.

⁵⁴⁶ Voir Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 32.

philosophe préparant son *Traité du beau* fait lire à Rousseau l'épître dédicatoire qu'il souhaite adresser à Charles-François de Vintimille, comte du Luc, et le poète français lui transmet par l'intermédiaire d'un ami commun ses « petites observations » sur le texte, lui demandant d'en retrancher certains passages et lui faisant remarquer sans crainte de l'offenser que l'épître « n'était pas même écrite purement »⁵⁴⁷. En 1742 et 1743, le *Journal helvétique* publie un choix de lettres envoyées par Rousseau à Crousaz entre 1712 et 1715, rendant publics d'autres conseils qui se rapportent au style, notamment dans ce passage concernant un ouvrage du philosophe vaudois :

A l'égard du Stile il seroit plus châtié & plus françois si vôtre Academie avoit eu le loisir de le corriger ; la forme aide souvent à faire valoir les choses, & l'on ne doit pas la négliger. Il y a en Suisse des Persones qui sont très capables de bien écrire, & vous en êtes, *Monsieur*, un exemple.⁵⁴⁸

Dans d'autres lettres publiées, Rousseau s'exprime sur la nature de la poésie, sur la querelle entre Dacier et La Motte à propos des traductions d'Homère, sur les conseils qu'il dispense au jeune Voltaire, sur la critique de Boileau par Muralt qu'il désapprouve... Pour toute question littéraire ou stylistique, le Français apparaît comme un maître vis-à-vis de Crousaz et, avec trente ans de décalage, ses leçons sont jugées dignes d'être portées à l'attention des lecteurs du *Journal helvétique*.

La même ambivalence entre éloges littéraires et réticences stylistiques et linguistiques caractérise l'attitude de Bernard Le Bouyer de Fontenelle (1657-1757) à l'égard de Seigneux de Correvon. En 1745, Crousaz transmet au grand écrivain français une ode de son compatriote lausannois et obtient une réponse dont l'extrait suivant associe le statut d'étranger à un retard littéraire :

Le sentiment qui régne dans cet ouvrage d'un bout à l'autre est très agréable, & me fait aimer son auteur : je voudrais l'aller voir dans son hermitage. Bien des gens ont fait des *Beatus ille*, mais il n'y ont mis que de la poésie ; pour lui, il y a mis de l'ame ; il sent ce qu'il dit, & le fait sentir. C'est un mérite assez rare, il y a même de très jolis vers ; mais on voit bien que le tout est d'un étranger. Il est vrai que cela devrait lui attirer le peu d'indulgence dont il a besoin ; je dis le peu, car en vérité cela est ainsi : mais l'esprit dominant d'aujourd'hui est peu favorable aux vers.⁵⁴⁹

Loin d'y trouver de la condescendance, Seigneux publiera la lettre de Fontenelle en 1775, dans ses *Muses helvétiques*, à la suite de l'ode concernée. C'est pour lui un titre de gloire littéraire dont il s'explique ainsi :

⁵⁴⁷ Lettre de Jean-Baptiste Rousseau à Jacques Bibaud du Lignon, Soleure, 21 avril 1714, citée par *ibid.*, p. 33 n. 1.

⁵⁴⁸ Jean-Baptiste Rousseau, « VI. Lettre de Mr. Rousseau à Mr. *** », *Journal helvétique*, mars 1743, p. 282. La lettre est datée de Soleure, le 29 juillet 1713.

⁵⁴⁹ Cité par Seigneux de Correvon, « Les Douceurs de la campagne. Stances à Monsieur le baron de Bercher », in *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 72-73.

Ce jugement était trop poli & trop modéré pour paraître sévère à l'auteur. La pièce était dans son négligé de campagne ; il la retoucha, & remercia Mr. de Fontenelle de la critique obligeante qui y donnait lieu. Ce fut même l'ambition de ne vouloir pas être tout-à-fait étranger à une nation si respectable, qui l'engagea ensuite à lui adresser l'ode intitulée *la Poésie*, avec une lettre à laquelle, malgré son grand âge, il répondit en des termes qui ne s'en ressentaient pas.⁵⁵⁰

Ainsi, les critiques aigres-douces émises par les écrivains français les plus respectés peuvent flatter durablement l'honneur d'auteurs suisses, quand bien même elles trahissent une domination culturelle qui s'appuie sur le monopole national du bon usage de la langue.

Nous avons vu que l'Académie française, incarnant à la fois la norme linguistique et l'expression du bon goût, projette son ombre sur les représentations suisses de la langue et de la littérature. Selon Jean-Baptiste Rousseau, cette ombre est grossie par la distance entre Paris et la périphérie helvétique. Dans une lettre datée de 1712 et publiée en 1743, il l'écrit lucidement à Crousaz :

Permettés moi de vous dire, que l'éloignement grossit beaucoup à vos yeux le mérite de nos trois Académies : Plusieurs Persones n'y portent que leurs Noms & que leurs Titres, & n'ont en vüe que l'Ambit[i]on de se faire conoitre : Ils font un honteux trafic de la réputation, qui devroit être réservée à l'Esprit & aux Talens : Quelques uns s'apesantissent sur des détails ou des conjectures inutiles ; d'autres parlent un langage qui n'est entendu que d'eux seuls, & croient avoir fait merveille quand ils ont fabriqué des mots nouveaux, & arrondis de petites phrases.⁵⁵¹

Cependant, ce qui apparaît comme une mise à l'écart subie est difficile à distinguer d'une prise de distance volontaire des locuteurs suisses. Si des contributeurs du *Journal helvétique* dénoncent la force des académies parisiennes et si des auteurs comme Bridel font mine de contester le pouvoir légitimant de telles instances, d'autres réactions tendent à prouver qu'on peut tirer des bénéfices de l'écart.

La satire compte parmi elles. En mars 1766, un « Placet à Messieurs de l'Académie Françoisse » est imprimé dans le *Journal helvétique* pour défendre, au nom du bon sens, des expressions régionales :

Les mots *septante*, *huitante* & *nonante* viennent vous supplier très humblement de mettre fin à l'injuste proscription qu'ils essuient depuis si long-tems. Ne vous offensez pas, Messieu[r]s, de ce mot *d'injuste* ; ce n'est point sur vous qu'il doit porter, mais sur une malheureuse fatalité qu'il y a souvent dans les choses humaines. Par où méritons nous en éfet cette honteuse proscription ? Les mots *septante*, *huitante*, & *nonante* sonent-ils donc moins bien à l'oreille que ceux de *quarante*, *cinquante*, & *soixante* ? De plus, dans aucune des langues mortes ou vivantes ont-ils jamais éprouvé rien de pareil, & sera-t'il dit que dans la langue la plus polie de toutes les Nations, on voie de tels caprices, de telles bizareries ?⁵⁵²

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 73.

⁵⁵¹ Jean-Baptiste Rousseau, « VI. Lettre de Mr. Rousseau à M**** », *Journal helvétique*, janvier 1743, p. 77. De manière erronée, cette lettre porte le numéro « VI » au lieu du numéro « IV » et elle est datée de Soleure, le 12 novembre 1742, au lieu de 1712.

⁵⁵² « Placet à Messieurs de l'Académie Françoisse », *Journal helvétique*, mars 1766, p. 256.

Par un trait d'esprit, l'article se conclut sur un détournement des hommages qu'on doit aux académiciens :

Puisse vôte illustre Compagnie être toûjours le judicieux Arbitre du langage françois, & puissiez vous, Messieurs, chacun en particulier, en récompense du favorable apointment que nous attendons de vôte bon sens, atteindre jusqu'à l'âge de *nonante ans*. Nos vœux ne vous en seront sans doute pas moins agréables, pour les avoir énoncés de cette façon, que si nous eussions dit *quatre vingts & dix* expression précieuse, polissone, & dès là capable de rendre suspecte nôtre sincérité.⁵⁵³

Destiné à divertir les lecteurs du périodique suisse, plutôt qu'à atteindre l'Académie française, ce texte ne s'attaque pas sérieusement au poids de l'institution parisienne sur des locuteurs périphériques, mais il exploite le potentiel comique de ses inconséquences mises au jour par des régionalismes suisses.

Autre forme de comique, un « Essai de Sinonimes Suisses » s'amuse en 1764 à rapprocher des termes qui n'ont *a priori* aucun rapport entre eux. L'article parodie un dictionnaire de synonymes français, sans préciser s'il s'agit de celui de Raspieler ou, plus vraisemblablement, celui de l'Auvergnat Gabriel Girard republié deux ans plus tôt⁵⁵⁴. Dans ce projet, *moulin à vent* devient synonyme d'*académies*, « Avec cette diférence que les Moulins donent de la farine, & les Académies ne donent que du son ; & cette ressemblance que l'on y trouve des animaux de même espèce »⁵⁵⁵. Encore une fois, c'est la position d'auteur suisse qui motive les jeux de langage. Prévoyant les réactions de certains critiques sur le titre de son article, l'auteur note : « Le Suisse, diront ils, n'est point une Langue. D'acord ; mais come j'ai en vue les choses, plutôt que les mots, j'ai crû devoir assortir le Titre à la franchise de mes pensées & de ma Nation, dont je fais gloire, malgré le ridicule que l'on y atache. »⁵⁵⁶. Cette franchise du parler et du caractère suisses, jadis valorisée par Spanheim avec superbe, est ici désamorcée au profit de l'autodérision.

4.5.2. Samuel Henzi : le gruyère et le bon goût

Ainsi, quoique les Suisses n'aient pas les moyens d'échapper à la domination culturelle de la France qui s'exprime par le prestige toujours grandissant de sa langue et par la puissance de ses institutions littéraires, ils en sont parfois des victimes non seulement conscientes, mais

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 258.

⁵⁵⁴ Gabriel Girard, Pierre-Joseph Thoulhier d'Olivet, *Synonymes françois, Leurs différentes significations, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse. Par M. l'Abbé Girard, S. I. D. R. Et traité de la prosodie françoise, par M. l'Abbé d'Olivet. Nouvelle Édition*, Francfort, 1762.

⁵⁵⁵ « Essai de Sinonimes Suisses », *Journal helvétique*, juin 1764, p. 697. L'article est signé « Paul le Franc ».

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 696.

consentantes. Dans le *Journal helvétique* d'avril 1752, on peut lire ces vers anonymes qui opposent le rimeur sans titre de gloire au poète légitime :

On me dira, vous n'êtes qu'un Rimeur ;
Hé bien ! Soit fait ! Le nom de grand Poète
Coute bien cher, s'il fait beaucoup d'honneur :
Je ne veux point m'aller rompre la tête,
Sur un espoir, le plus souvent trompeur.⁵⁵⁷

S'il n'était pas mort décapité trois ans plus tôt pour avoir contesté les prérogatives du gouvernement oligarchique bernois⁵⁵⁸, un collaborateur du périodique exilé à Neuchâtel aurait sans doute applaudi au titre de « Rimeur » : Samuel Henzi. Après avoir fait son service étranger comme capitaine au service du duc de Modène, ce Bernois se lance dans le journalisme et entame une carrière de littérateur en français, quoiqu'il soit de langue maternelle allemande. À propos des logogripes, nous l'avons vu brandir les armes de l'hypercorrection pour confondre ses contradicteurs. Lorsqu'il lance successivement deux périodiques dont il est le seul rédacteur, l'*Amusement de Misodeme* (1745) et *La Messagerie du Pinde* (1747-1748), Henzi prend un autre parti : il fait de la négligence du style elle-même un atout littéraire. Au début de l'*Amusement*, il annonce la « Resolution de Misodème de s'ériger en Ecrivain » et ne craint pas de bondir sur le Parnasse :

Oui ! Non ! mais encor si, vous dis-je :
C'en est fait, me voila, J'écri !
Tout le Pinde crie au prodige
Et craint qu'il ne soit avili :
Le Chantre d'Ilion en colère,
Me semble menacer du Poing,
Et le Mantouan très sévère,
Voudroit m'intimider de loin.
Mais encor ! N'importe, je grimpe,
En dépit de ces Sires la,
Le Parnasse n'est pas l'Olympe.
Et plus d'un Mortel s'y plaça.⁵⁵⁹

Mais, on l'aura compris, c'est en satiriste que Henzi se positionne. Il n'a « pas peur de ces figures menaçantes » que sont Homère, Hésiode, Virgile ou Ovide, et il aperçoit « *Lucile, Juvenal, Horace, Perse & Martial* »⁵⁶⁰ qui lui tendent la main pour le hisser sur la montagne des muses. Cependant,

⁵⁵⁷ « Réplique à Mr. P***, Lieutenant Colonel &c. », *Journal helvétique*, avril 1752, p. 387. Le texte est signé : « Neuchâtel ».

⁵⁵⁸ Voir Johan Jakob Baebler, *op. cit.*

⁵⁵⁹ Samuel Henzi, « Resolution de Misodème de s'ériger en Ecrivain », *Amusement de Misodeme ou pieces fugitives en Prose & en Vers*, s. l. [Neuchâtel], 1745, feuille première, p. 3.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 5.

il y a aussi des Vivans sur le *Mont*, qui ne me font pas trop bone mine : Je vois là un *Pope*, un *Voltaire*, un *Van Haeren*, un *Broks*, un *Haller*, un *Hagedorn*, un de *Rost* : Je ne sai comment m'y prendre ; je n'ai aucune bone raison à dire pour aspirer à une Place sur le *Mont*, sinon que je voudrais *loüer la Vertu & le Savoir, & blamer le Vice & l'Ignorance*.⁵⁶¹

Intimidé par les grands maîtres du Parnasse, Henzi craint « de se casser le Cou en gambadant en bas quelque Précipice »⁵⁶². Ailleurs, un faune lui apparaît en songe pour lui confirmer que « la Montée difficile & périlleuse du *Pinde* » est une vaine entreprise : « On s'y perd souvent par un seul pas glissant : [...] »⁵⁶³. Par conséquent, l'auteur abandonne toute ambition aux honneurs de la consécration littéraire : « Non ! Non ! Il n'est pas nécessaire d'être couronné du Laurier, qui ombrage ces hauteurs, je me contenterai d'un beau *Panache de Sapin* ; c'est une noble Plante : [...] »⁵⁶⁴. Sa conclusion : « Rangeons nous du côté des *Méchans Ecrivains* : Epousons la Cause du plus grand nombre. »⁵⁶⁵.

De ces « méchants écrivains », Henzi devient le mentor lorsqu'il leur dispense des « Conseils »⁵⁶⁶ en vers et en prose. La carrière du mauvais auteur s'ouvre à tous ceux qui sont exposés aux foudres de la critique :

A peine saisissons nous la Plume que le sacré *Mont* comence à toner, come si l'impie *Salmonée* faisoit caracoler tous ses Traquenarts, sur un Pont d'airain : l'*Hélicon* se couvre soudain de Nuages, & nous lance de tout côté des Foudres Critiques.

*Pour moi je crois Apollon détrôné,
Et que Momus, le Dieu de la Satire,
Sur le Parnasse aujourd'hui couronné,
Soufle aux Auteurs la fureur de médire.*⁵⁶⁷

Le poète bernois tire donc sa carte de l'insécurité littéraire : les risques de prétendre au Parnasse l'encouragent d'abord à troquer le laurier de la gloire pour le sapin piquant de la satire, avant qu'il ne détrône Apollon lui-même pour lui substituer une divinité mineure, Momos, le protecteur du sarcasme et de la moquerie. Conformément à son parti pris, Henzi remplit son périodique d'épigrammes et autres pièces satiriques. Ses cibles privilégiées se révèlent être Johann Christoph Gottsched (1700-1766) et les poètes de l'école saxonne : le Bernois se range résolument dans le camp des Zurichois Bodmer et Breitinger, alors en guerre contre le « Boileau allemand » qui s'était attaqué aux poésies de Haller⁵⁶⁸. L'invective qu'il déploie sert donc une cause à l'égard de laquelle, selon les rédacteurs du *Journal helvétique*,

⁵⁶¹ *Ibid.*, p. 5-6.

⁵⁶² *Ibid.*, p. 6.

⁵⁶³ « Songe de Misodeme ou voiage sur le Parnasse de Hirschberg », *ibid.*, feuille seconde, p. 3.

⁵⁶⁴ « Resolution de Misodème de s'ériger en Ecrivain », art. cit., p. 6.

⁵⁶⁵ *Ibid.*

⁵⁶⁶ « Conseil aux Méchants Ecrivains », *ibid.*, p. 81-92.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 82.

⁵⁶⁸ Voir Peter Rusterholz, Andreas Solbach (dir.), *Schweizer Literaturgeschichte*, Stuttgart, Weimar, Verlag J. B. Metzler, 2007, p. 59-63.

« la gloire de la nation helvétique est en quelque sorte intéressée »⁵⁶⁹. Nous sommes en présence d'un auteur dont la langue d'expression est française et dont les prises de position concernent prioritairement la littérature écrite en allemand. Cette situation paradoxale est rendue possible par la situation d'un auteur suisse qui a un pied sur chacune des deux aires linguistiques.

La nationalité suisse de Henzi recèle d'autres avantages. Le statut de « méchant écrivain » lui est fortement associé dans le second périodique, *La Messagerie du Pinde*. L'« Avis au lecteur » qui ouvre la première livraison du périodique revient d'abord sur le droit de mal écrire, que revendique le journaliste :

Rousseau, le Pindare de la Lire Française nous dit, qu'un Auteur n'a pas trop de la moitié de sa vie, pour composer un Livre, & de l'autre moitié pour le corriger. Isocrate emploïa dix Années à écrire & limer son Panégirique, & Platon à l'âge de 80. Ans retouchoit encore ses Dialogues. A quoi servent tant de façons. Pour moi je suis persuadé, que le plus rapidement, & le plus inconsidérément que l'on écrit, & mieux l'on écrit ; Plus un Ouvrage est travaillé, & moins il vaut. Le Métier d'Ecrivain est un métier tout comme un autre ; par l'exercice continuel d'écrire, la main d'un Auteur acquiert un certain Mécanisme, à tracer des mots sur le Papier, sans que la tête s'en mêle. Tout comme un bon Organiste joue des Orgues ; ses doigts savent démêler les touches, & trouver les accords, sans le secours des yeux ; Ainsi un bon Ecrivain écrit aujourd'hui sans aucune aide du Génie, de l'Esprit, & du Jugement.⁵⁷⁰

Cette déclaration provocatrice et libératrice concerne en particulier les ouvrages périodiques et Henzi se moque autant des journalistes qui s'appliquent trop à écrire, que des lecteurs qui se mettent en scène en train de lire leur gazette : « [...] on lit ces Ecrit périodiques par contenance, come l'on prend une prise de Tabac. Un homme assis dans son Fauteuil un Mercure à la Main n'est pas un petit Genie ; cela est du bel air ; Il y a même jusqu'en Suisse ou cela donne du relief ! »⁵⁷¹, écrit-il en pensant au *Journal helvétique* qu'il s'empresse de mentionner. En badinant, l'auteur explique qu'il a décidé de prendre la plume parce que cela le démangeait ; il se joue des savants qui le regarderont de haut et des beaux esprits qui le mépriseront nécessairement. Ses pièces seront « peu travaillées & par conséquent bonnes »⁵⁷².

L'érection du raffinement littéraire en repoussoir permet ensuite à Henzi de réinvestir l'image du poète suisse condamné à la balourdise ; il campe même celui-ci en champion du

⁵⁶⁹ Cité par Rodolphe Zellweger, « "Ô Haller ! Ô Gessner ! Ô Bodmer". Le "Journal helvétique" et la littérature suisse-allemande », *Musée neuchâtelois*, 1979, p. 128.

⁵⁷⁰ Samuel Henzi, « Au lecteur », *La Messagerie du Pinde*. Par M. O. L. E. E. B. H., s. l. [Neuchâtel], 1747, [t. 1], p. 3-4. Le périodique connaîtra trois livraisons entre 1747 et 1748. Selon Jean-Daniel Candaux, les initiales de l'auteur peuvent être lues ainsi : Monsieur [Henzi], Officier de Leurs Excellences de Berne. Voir Jean-Daniel Candaux, « La Messagerie du Pinde (1747-1748) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 888-889.

⁵⁷¹ Samuel Henzi, « Au lecteur », *La Messagerie du Pinde*. Par M. O. L. E. E. B. H., s. l. [Neuchâtel], 1747, [t. 1], p. 5.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 8.

vers décomplexé. Épigrammes et autres brèves formes versifiées constituent l'essentiel de *La Messagerie du Pinde*, presque entièrement rédigée en vers. Outre Gottsched et sa clique allemande, les pièces s'attaquent à d'autres écrivains, aux nations alliées contre la France pendant la guerre de Succession d'Autriche ainsi qu'à certains officiers, et enfin à Henzi lui-même qui continue de se peindre comme un poète raté. Ce mauvais auteur s'adresse par ailleurs à un public également mauvais ; au cœur de la Suisse, les vers du poète ont moins d'attrait qu'un morceau de fromage :

A V****, dans un petit Bourg
 D'un des premiers Cantons de Suisse,
 Mon Libraire à crû l'autre jour,
 Je ne sai pas par quel caprice,
 De pouvoir vendre de mes Vers ;
 Mais il ne fit pas son affaire,
 Car non plus qu'au fin fond du plus grand des Déserts
 Il n'y vendit point d'Exemplaire.
 Croyez-moi lui disois-je, au lieu de mes Ecrits
 Envoyez à ces beaux Esprits,
 Quelques fromages de Gruyère !
 Vous viendrez bien plutôt à bout,
 De satisfaire leur *bon goût*.⁵⁷³

Dans une autre pièce, il est question de la vertu dormitive des pièces de Henzi qui, assumant les calomnies du marquis d'Argens sur l'opium littéraire des Suisses, ne craint pas de se peindre par contraste avec la glorieuse figure poétique d'Orphée :

Certain Poëtereau, me dit pour me honnir ;
 Orphée animoit tout, & tu me fais dormir !
 Cette incomparable Antithèse
 Du grand chancre Orphée, & de moi,
 Au savant Auteur ne déplaît,
 Ici n'est pas de bon-alloi.
 Orphée animoit bien les chênes, les Platanes
 Mais jamais on a dit qu'il éveilla des Anes.⁵⁷⁴

Ailleurs encore, c'est un militaire suisse qui, comme sorti d'une comédie de Molière, fait rire en s'exprimant dans un français approximatif⁵⁷⁵ – scène cocasse sous la plume d'un capitaine bernois. Enfin, l'impossibilité de satisfaire aux exigences de la pureté de la langue française et de la finesse de la versification est à son tour thématisée dans une épigramme qui articule, à l'égard de la poésie, profit matériel et valeur symbolique :

Cette rime est trop pauvre, & ce Vers sans tournure ;
 Ce mot n'est pas françois ; me dit un Damoiseau,

⁵⁷³ « Le bon gout de V**** », *ibid.*, t. 2, p. 55.

⁵⁷⁴ « Épigramme », *ibid.*, p. 56.

⁵⁷⁵ « Le Suisse Cocu. Conte », *ibid.*, t. 3, p. 113-114.

Pendant que d'un écrit il faisoit la lecture,
 Dont ma Muse à son Frère avoit fait un cadeau.
 J'avançai mes raisons au docte Personnage,
 Mais voyant à la fin, que j'avois beau crier,
 Je lui dis, d'un ton aigre, achetez mon ouvrage !
 La critique est un droit, qu'un Fat nous doit payer.⁵⁷⁶

À tout prendre, est-ce être mauvais poète que de déplaire aux poétereaux jaloux, aux beaux esprits et aux damoiseaux arrogants ? La légitimité « négative » de Henzi est construite sur le rejet d'une critique littéraire qui demanderait à la poésie plus que des badineries et sur l'autosuffisance d'un auteur qui prétend se préoccuper d'abord de son propre amusement avant de prendre en considération ses lecteurs. Cependant, les vers du Bernois ne sont pas seulement tributaires d'une position libre et détachée d'auteur suisse : le poète-journaliste s'appuie très explicitement sur la tradition satirique française. Dans *La Messagerie du Pinde*, il lance quelques épigrammes contre l'abbé Jean-Baptiste de Grécourt, mort quatre ans plus tôt, conformément à l'attitude des poètes français à la mode pour qui les échauffourées littéraires représentent bien sûr un signe d'insertion dans le milieu. Surtout, il joint aux trois livraisons de son périodique plusieurs chants d'un « Homère travesti », longtemps après que Marivaux a publié le sien⁵⁷⁷. Au début de ce texte, en guise d'appel aux muses, il invoque la verve de Paul Scarron, le parodiste de Virgile, tout en rejetant celle de Louis-Charles Fougeret de Monbron qui, plus récemment, a eu le culot de s'en prendre à la *Henriade* de Voltaire⁵⁷⁸ :

Descends, de la double Colline,
 Toi-même, ô Déesse badine !
 Qui guidas la Main de Scaron,
 A masquer le Fils de Maron.
 Fourni-moi des Atours burlesques,
 Et cent Colifichets grotesques,
 Pour que le bon Homère aussi
 De moi puisse être travesti.
 Le grand sujet duquel je hable,
 N'est pas Matière respectable ;
 Ce sont de l'un à l'autre bout,
 Des Contes à dormir de bout.
 Je veux que sur ces Dieux de Fiente,
 Ma Muse sans égard plaisante,
 Méprisons aujourd'hui Chrétiens,
 Un si sot Crédo des Payens !
 Mais foin ! De cette Boufonnade,
 Qui travestissant l'Henriade,

⁵⁷⁶ « Épigramme », *ibid.*, t. 2, p. 56-57.

⁵⁷⁷ Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux, *L'Homère travesti, ou l'Iliade en vers burlesque. Ornée de Figures en Tailles-douces*, Paris, 1716.

⁵⁷⁸ Louis-Charles Fougeret de Monbron, *La Henriade travestie en vers burlesques*, Berlin [Paris], 1745.

Profane maint sujet sacré,
Qui doit être mieux reveré.⁵⁷⁹

On trouve dans la parodie des références supplémentaires à des auteurs du Grand Siècle comme La Fontaine et Molière : malgré le ton provocateur et parfois grossier de Henzi, son projet parodique et l'intertextualité qu'il met en œuvre font de l'« Homère travesti » une œuvre d'arrière-garde, dialoguant avec les modèles littéraires les plus consacrés dans le registre comique.

Mais le rimeur bernois se fera bientôt grand poète, c'est-à-dire tragédien. Or, dans un registre sérieux, la même inertie littéraire caractérise sa tragédie *Grisler ou l'ambition punie*, écrite vers 1748-1749, puis retouchée et publiée de manière posthume et anonyme en 1762⁵⁸⁰. L'ennemi du patriciat bernois propose une réécriture moderne du mythe de Guillaume Tell où, sur le fond stéréotypé d'une campagne suisse idéalisée, se développent des thèmes chers aux Lumières : le bonheur de l'homme, la tyrannie et l'esclavage notamment. Cependant, comme le remarque Manfred Gsteiger, il s'agit bien d'un « “modernes” Drama [...] in klassizistischem Gewand »⁵⁸¹ : une tragédie en cinq actes et en alexandrins, respectueuse des trois unités du théâtre classique et d'un langage exprimant le pathos des grands sentiments. Henzi donne à Tell une fille et à Grisler un fils, dans la perspective de développer une histoire d'amour qui « légalisera » sa pièce dans le champ du théâtre français. Il s'en explique à Bodmer :

Nun hat miche in poetischer Stern oder Unstern mit seinem Hauch angetrieben, ein Trauerspiel zu schreiben, und diess zwar zu Ehren unserer schweizerischen Nation. Diese pièce soll betitelt werden ‚Grisler ou l'Helvétie délivrée‘. Ich mache aus des Tell's Kind eine Tochter, dem Grisler gebe ich einen Sohn, welcher diese Tochter liebet, damit ich das französische Theatrum mit einer Liebesintrigue legalisieren könne.⁵⁸²

Ainsi, même les sujets les plus étroitement suisses, même les prises de position les plus ouvertes en faveur de la liberté civile doivent, exprimés en vers français, entrer dans un moule générique et formel ayant fait ses preuves depuis longtemps⁵⁸³.

⁵⁷⁹ Samuel Henzi, « Homère travesti », *La Messagerie du Pinde*. Par M. O. L. E. E. B. H., éd. cit., [t. 1], p. 1-2.

⁵⁸⁰ Samuel Henzi, *Grisler ou l'ambition punie*. Tragédie en cinq actes, s. l., 1762. Voir Manfred Gsteiger, « Verschwörer und Literat : Samuel Henzi, ein französischer Schriftsteller des bernischen Ancien Régime », *Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wissenschaft, Kultur*, 1984, t. 64, n° 5, p. 431-439. La tragédie de Henzi a été republiée en 1996 dans une édition bilingue : Samuel Henzi, *Grisler ou l'ambition punie / Grisler oder der bestrafte Ehrgeiz. 1748/49, Tragédie / Tragödie*, Kurt Steinmann (trad.), Bâle, Éditions Theaterkultur Verlag, 1996.

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 438.

⁵⁸² Lettre de Samuel Henzi à Johann Jakob Bodmer, 10 octobre 1748, citée par *ibid.*, p. 437-438.

⁵⁸³ Notons que la fidélité aux modèles classiques condamne Henzi à être jugé à l'aune des tragédiens français et ce, jusqu'à aujourd'hui. Dans la réédition récente de *Grisler* sont détaillées toutes les fautes que l'auteur faites contre la langue et contre la versification : orthographe douteuse, erreurs dans l'alternance des rimes, mauvais décompte des syllabes, usage discutable de la diérèse, abus dans les inversions, etc. Voir Béatrice Perregaux,

Pourtant, à l'époque de la rédaction, Henzi reste un infatigable détracteur de Gottsched, qui est justement le plus fervent imitateur allemand du théâtre classique français. Le Bernois continue de publier des épigrammes contre cette « terreur de Zurich ; / [qui] Aux Muses done la Colique »⁵⁸⁴. Pour la cause, c'est en homme de lettres de l'espace allemand qu'il se définit, considérant que la littérature de cette nation est en danger. L'insécurité littéraire y atteint son acmé :

[...] nous sommes fort maltraités du Parnasse & de tout son Cortège : *Pégase* même, quand quelqu'un de nous le veut monter, rüe come un Diantre, & refuse de voler : les Ondes de l'*Hypocrène*, de la *Castalie*, & du *Permesse*, se retirent à notre approche, come les Eaux devant la bouche de Tantale, de sorte qu'il n'y a plus moïen de se défendre contre ces Nourriçons des *Muses*, je veux dire les *Bons Ecrivains*, qui nous insultent sans cesse.⁵⁸⁵

Il n'est donc pas facile de situer Henzi au carrefour d'un renouveau esthétique de la littérature allemande qu'il approuve et qu'il désire ardemment, et d'une fidélité remarquable aux codes du théâtre classique et à la tradition satirique française. On peut toutefois noter que le poète n'admet pas de troisième voie entre la littérature française et la littérature allemande et que, bilingue susceptible d'opter pour l'une comme pour l'autre, il trouve un certain confort dans la situation d'un auteur francophone soumis au champ gravitationnel français, mais suffisamment excentré pour être quelquefois « excentrique », pour rire à la fois de Gottsched et de Grécourt, et pour sauter sans inconvénient de l'épigramme à la tragédie.

Ce qu'il y a de « francocentrique » dans la position de Henzi relève de motifs politiques autant que culturels. Nombreuses sont les pièces journalistiques du poète destinées à chanter les victoires de la France en guerre ou la gloire de Louis XV, tandis que d'autres fustigent une gazette de Schaffhouse qui déforme l'actualité à la faveur du camp autrichien. Henzi se présente comme un poète mercenaire au service de la France. Calquée sur la tradition séculaire du service étranger, cette image est donnée dans la deuxième livraison de *La Messagerie du Pinde*, ouverte par un dialogue entre l'auteur (« Ego ») et un ami (« Quidam ») :

QUID. Le bon jour à Mr. Le Messager du Pinde ! Tu bieu ! que vous nous dites de belles choses ; dommage que vous soyez si François dans vos Poësies. EGO : Pourquoi n'aimerois-je pas cette Nation qui unit tant d'Humanité à la Bravoure, & tant d'Esprit au Bon-sens. D'ailleurs ne suis-je pas indirectement au Service de France ; j'aurais bonne grace d'écrire pour les Alliez.⁵⁸⁶

« Le français de Henzi : ambition à punir ? / Das Französische von Henzi : Sträflicher Ehrgeiz ? », Hansueli W. Moser-Ehinger (trad.), in Samuel Henzi, *Grisler ou l'ambition punie / Grisler oder der bestrafte Ehrgeiz. 1748/49, Tragédie / Tragödie*, éd. cit., p. 188-201.

⁵⁸⁴ Cité par Johan Jakob Baebler, *op. cit.*, p. 26.

⁵⁸⁵ Samuel Henzi, « Conseil aux Méchants Ecrivains », *Amusement de Misodeme ou pieces fugitives en Prose & en Vers*, éd. cit., feuille sixième, p. 83.

⁵⁸⁶ Samuel Henzi, « Au lecteur », *La Messagerie du Pinde. Par M. O. L. E. E. B. H.*, éd. cit., t. 2, p. 43.

L'option politique de Henzi pour le « parti François »⁵⁸⁷ le positionne comme un auteur suisse soumis aux intérêts de la France. Mais les nations ont besoin de marges ou plutôt de « marches » à leurs périphéries pour les défendre militairement et culturellement, et le poète bernois adopte ce rôle à l'égard de la politique martiale française comme à l'égard des belles-lettres allemandes.

Ainsi, l'éloignement du centre et l'insécurité littéraire qui en résulte peuvent avoir un impact profond sur les auteurs suisses, sans être nécessairement rédhibitoires. En d'autres termes, si les marges de l'espace francophone constituent un faible promontoire pour se distinguer par le haut dans le milieu littéraire, elles offrent de l'espace pour se trouver une fonction ou s'inventer une particularité. Henzi en tire tout le profit possible lorsqu'il prend la voix d'un poète satiriste qui, redescendu du Parnasse, a tout le loisir de « médire » sans craindre le retour de flamme de la critique. L'auteur bernois fait figure d'exception : on trouve bien des épigrammatistes effrontés dans le *Journal helvétique* et une verve satirique vigoureuse chez les poètes genevois qui, tout au long du siècle, s'expriment sur des questions politiques liées à leur gouvernement, mais aucun autre auteur suisse francophone ne s'applique à ériger la satire en véritable carrière littéraire. Pourtant, son exemple montre éloquemment que l'expulsion du Parnasse peut être vécue comme une propulsion vers de nouveaux territoires littéraires susceptibles de fructifier.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 46.

5. LE CHOIX D'UNE POSITION SUBALTERNE

5.1. Les hérauts du bon sens

5.1.1. Jean-Baptiste Tollot et les frontières morales de la poésie

Si Henzi s'est frayé une voie originale dans le domaine du journalisme littéraire, qu'il n'a pas eu le temps de suivre bien loin, certains de ses contemporains négocient différemment leur position au sein de l'espace francophone : loin de développer une quelconque forme d'excentricité, ils fondent la légitimité de leur poésie dans une production suffisamment sage et mesurée pour que le public suisse puisse s'y reconnaître. Ainsi, des années 1730 aux années 1770, des poètes du *Journal helvétique* cherchent à concilier la poésie avec le bon sens, valeur à la fois universelle et helvétique depuis que Muralt l'a pour ainsi dire « nationalisée ». Se faire le héraut du bon sens, c'est se trouver une fonction spécifique parmi les poètes français sans honte de porter haut l'étendard de la Suisse. Mais se montrer trop « sensé » et fuir le bel esprit en poésie, c'est aussi prendre le risque de manquer absolument d'esprit, d'enthousiasme ou de piquant. Problématique, la construction du « poète bon sens » comme contremodèle du « poète bel esprit » implique la recherche d'un équilibre entre assimilation et différenciation : il faut satisfaire aux exigences de la poésie française tout en préservant le caractère national. Parmi ceux qui tentent de surmonter la difficulté se rencontrent des lettrés dont nous avons vu qu'ils obtiennent le titre de « poète » au sein du *Journal helvétique* : Jean-Baptiste Tollot et Gabriel Seigneux de Correvon.

Capacité de distinguer les vérités les plus évidentes, le bon sens est une faculté qui implique un esprit solide et une totale liberté dans les jugements. Valorisé pour sa puissance heuristique par Descartes dans le *Discours de la méthode* (1637), il reste mobilisé dans un contexte philosophique au XVIII^e siècle et notamment auprès des Lumières helvétiques : ce qu'on appelle aujourd'hui l'École romande du droit naturel place la faculté du « bon sens » au centre de sa réforme de la pensée juridique⁵⁸⁸. Pourtant, nous avons vu que l'opposition entre le bel esprit et le bon sens apparaît comme un élément qui structure les débats spécifiquement littéraires et moraux, et particulièrement les questions relatives à la poésie. Par ailleurs, c'est souvent en vers qu'on attaque le bel esprit et qu'on vante le bon sens. Les exemples sont

⁵⁸⁸ Voir le chapitre consacré à « Die Westschweizer Naturrechtsschule » dans Simone Zurbuchen, *Patriotismus und Kosmopolitismus. Die Schweizer Aufklärung zwischen Tradition und Moderne*, Zurich, Chronos Verlag, 2003, p. 49-70.

légion. En 1734, on peut lire une épigramme « à l'occasion du Bel Esprit, qui paroît se répandre dans la Suisse » :

Qui l'auroit crû que dans nôtre Helvetie,
Le *Bel-Esprit* vint un jour se fourrer ?
L'y voila donc ! J'en ai l'Ame ravie.
Pourvû qu'avec ce Parent d'Ineptie,
Dont nous voulons, en Singes, nous parer,
Nôtre *Bon-Sens* n'aille pas s'égarer.⁵⁸⁹

En 1737, on se désole en vers que « La Suisse [ait] déjà ses Cotins » en la personne d'un « Bel Esprit »⁵⁹⁰ qui se cache sous un pseudonyme féminin et dont les publications badines ne laissent aucune prise à « la Raison » et au « Bon Sens »⁵⁹¹. L'année suivante, une « Ode sur les Poètes modernes » présente « Le Goût, le Bon-Sens, la Méthode » comme les victimes de la mode et de « La Cabale des Beaux-Esprits »⁵⁹². La faute est à la France des petits maîtres qui s'est octroyé le monopole de la poésie :

C'est pourtant vous, Race orgueilleuse,
Qui prétendés que sans renvoi,
De vôtre Verve impérieuse,
L'Univers subisse la Loi.
« Vôtre Patrie est la limite,
« Que les Muses ont circonscrite,
« Pour y faire briller leurs dons.
« Le Dieu du Pinde le déclare,
« Tout Etranger n'est qu'un Barbare,
« Même les POPES, les MILTONS.⁵⁹³

Si même les auteurs anglais les plus révéérés ne peuvent percer l'hermétisme de l'espace littéraire français, qu'advient-il des poètes suisses ? Certains d'entre eux vont pourtant tenter de sortir de l'impasse.

Revenons en 1736, l'année où paraissent les *Lettres juives* du marquis d'Argens, pour citer des vers du même acabit. Un anonyme genevois, après avoir avoué que la poésie est un « Mauvais Métier que je devrois haïr »⁵⁹⁴, dénonce lui aussi la toute-puissance des beaux esprits dans le domaine des lettres :

⁵⁸⁹ « Autre Épigramme à l'occasion du Bel Esprit, qui paroît se répandre dans la Suisse », *Mercure suisse*, mars 1734, p. 93.

⁵⁹⁰ « Le Contraste. À l'ocasion de la Lettre inserée dans le Mercure de Décembre dernier, sous le nom de Julie Pincet, page 78 », *Mercure suisse*, janvier 1737, p. 135.

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 136.

⁵⁹² « Ode sur les Poètes modernes », *Journal helvétique*, juillet 1738, p. 45. Le texte est signé : « Neuchâtel Mr. C. »

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 46.

⁵⁹⁴ « Épître à Monsieur M** C***** », *Mercure suisse*, août 1736, p. 81. L'épître est datée de Genève et signée « Mr. ***** ».

Lorsque par fois ils font quelque bêtise,
 Je dis par fois, pour l'honneur du Métier,
 On voit bientôt de quartier en quartier,
 Le Public rire & prôner la sotise.
 Ce qui m'en plaît c'est que de leur méprise,
 Jamais grand mal on n'en voit résulter ;
 Des beaux Esprits c'est la moi[n]dre franchise.
 Ils ont le droit même de se citer ;
 Et de crier, en brochant leur écorce,
 « Messieurs ! le reste est de la même force ! [»]
 Ils ont encor le droit de mettre au jour,
 Sur vingt sujets leurs minces raisonnettes,
 Leurs rêves creux, leurs frivoles sornettes,
 De préférer au bon sens le beau tour ;
 Pourvû qu'enfin, en phrases mignonnettes,
 En lieux communs de cent Auteurs tirez,
 Et pour certain toujours défigurez,
 Sans plan ni but, même sans rien conclure,
 Douze fois l'an on soit dans le *Mercur*.⁵⁹⁵

Si l'attaque contre les poètes-journalistes n'est pas nominale, l'un d'eux se sent personnellement visé : le Genevois Tollot. L'apothicaire livre en effet avec une grande régularité des épîtres, des odes et d'autres pièces en vers ou en prose aux éditeurs du *Mercur suisse*. Il réagit immédiatement, réfutant l'image du poète bel esprit par une profession de foi littéraire :

[...] ma Muse, il est vrai, deteste l'injustice,
 Même en loüant ROUSSEAU, j[']abhorre sa malice.
 Je veux que la Raison règne dans un Ecrit,
 Et que toujours le cœur fasse honneur à l'Esprit.
 Je veux qu'un Ecrivain, à l'équité fidèle,
 De l'honnête Homme en lui nous montre le Modèle :
 Que sublime ou badin, il ait de la clarté,
 Qu'il soit doux & coulant, & n'ait rien d'affecté,
 Qu'évitant d'être dur, grossier ou satirique,
 Sa Plume sans aigreur, & s'énonce & s'explique.⁵⁹⁶

Voilà donc ce que doit être le poète et même le poète badin des gazettes : un auteur sans fiel, un Jean-Baptiste Rousseau sans malice⁵⁹⁷, un écrivain soumis à la raison, un modèle d'honnêteté et un ennemi de l'affectation. Cette définition repose sur beaucoup de négations : la poésie occupera un terrain balisé par le bon et le vrai, et elle fuira tout type d'excès. Quelques mois auparavant, Tollot avait déjà livré ses « Réflexions sur la poésie » citées plus

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 84-85.

⁵⁹⁶ [Jean-Baptiste Tollot], « Épître à Mr, S... », *Mercur suisse*, septembre 1736, p. 70-71. L'épître est datée de Genève et signée « Mr. ».

⁵⁹⁷ De même pour Nicolas Boileau. Tollot écrit ailleurs : « En admirant BOILEAU, je blame sa malice. » Voir Jean-Baptiste Tollot, « Épître à M. de T. où l'on examine si l'égalité des biens seroit utile aux particuliers, & à la Société en général », *Journal helvétique*, décembre 1760, p. 420. L'épître est datée de Genève et signée « J. B. T. ».

haut⁵⁹⁸, où il distinguait le versificateur attaché au seul « Mécanisme des Vers »⁵⁹⁹ et le vrai poète qui est un ami de la vérité et un homme utile à la société. Déjà là, il demandait qu'on subordonne le feu de l'enthousiasme à un but unique, celui d'orner les vertus avec grâce et de combattre les vices avec énergie. Ce n'est pas parce qu'on publie dans un périodique qu'on joue le jeu du bel esprit frivole : l'auteur genevois est déterminé à prouver le contraire.

D'une teneur constante à travers les décennies, les pièces journalistiques de Tollot semblent satisfaire à tout le catalogue des préceptes du bon sens, tels que Muralt les égrène dans ses *Lettres* de 1725, au premier rang desquels l'impératif de ne jamais s'attacher au « beau » seulement pour lui-même. Le poète consacre une ode à la guerre, où le registre épique sert à dénoncer le faux héroïsme de ceux qui se précipitent au combat⁶⁰⁰. Il adresse une autre ode à la liberté, mère des arts, des vertus et de l'union sociale⁶⁰¹. D'autres vers s'en prennent à l'intolérance, au fanatisme et à l'ignorance, qui pêchent contre la vérité et la modération⁶⁰². En matière de bon goût littéraire et artistique, il rejette les « faux brillants » au profit de « la justesse & la solidité »⁶⁰³, de même que « les Hiperboles, [...] les Pointes & les Jeux de mots » ou encore l'« Erudition barbare »⁶⁰⁴ des anciens doctes, et il fait de la raison le guide suprême de l'écrivain judicieux. Partout, il lutte contre le luxe et la vanité, et il estime qu'on doit toucher le cœur avant que de chercher à flatter l'oreille ou à convaincre l'esprit. Aucun de ces combats n'est original, mais c'est justement le propre du bon sens de se cantonner à des évidences inattaquables. Plus spécifiquement, Tollot demande que le bon sens et la raison soient placés au-dessus de l'esprit dans les ouvrages d'éloquence et de poésie :

Les Beaux Esprits ne parlent pas pour exprimer leurs pensées ; ils ne parlent que pour briller & pour plaire. Ils sacrifient la justesse du Sens à la cadence de la Période ; la force à la délicatesse ; & l'énergie du Discours aux figures & aux Images, qui ne l'embéllissent que lors qu'elles sont placées par la Raison.⁶⁰⁵

Conformément à l'impératif de se rendre d'abord utile et agréable ensuite, Tollot donnera à toute sa production poétique une fonction moralisatrice. Ainsi conçue, la vocation de la

⁵⁹⁸ Voir *supra*, p. 100.

⁵⁹⁹ Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions sur la poésie. & sur son utilité », art. cit., p. 76.

⁶⁰⁰ Jean-Baptiste Tollot, « La Guerre. Ode », *Journal helvétique*, janvier 1746, p. 59-60. Le texte est signé : « Genève. J. B. T. »

⁶⁰¹ Jean-Baptiste Tollot, « Ode sur la liberté », *Journal helvétique*, août 1741, p. 758-761. Le texte est signé : « De la Petite Caroline. J. B. T. »

⁶⁰² Jean-Baptiste Tollot, « Sur l'intolérance », *Journal helvétique*, septembre 1746, p. 257-261. L'article est signé « J. B. Tollot. »

⁶⁰³ Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions philosophiques sur ce qu'on nomme Gout en matière d'ouvrages d'esprit », *Journal helvétique*, février 1742, p. 165.

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 166.

⁶⁰⁵ Jean-Baptiste Tollot, « Examen de cette Question ; l'Esprit est-il plus utile aux Homes que la Raison ? À Mr. Baulacre très digne Ministre du St. Évangile, & Biblioth. à Genève », *Journal helvétique*, juillet 1748, p. 92.

poésie rappelle celle du prêche et le poète se fait parfois l'émule du prédicateur. Dans une ode sur la religion de 1735, adressée au pasteur et théologien genevois Jacob Vernet, Tollot prend un ton sermonnaire pour dénoncer les biens illusoires auxquels s'attache l'homme vain et coupable, et pour éclairer la route du bonheur vertueux que le Christ a tracée. Le poète veut imiter Vernet en chaire et accéder au même degré d'éloquence :

Toi, dont la Pieté sincère
Nous persuade, & nous éclaire ;
C'est toi, qui m'inspire ces Vers.
Je connois ton Esprit sublime,
Et je voudrois de mon estime,
Rendre témoin tout l'Univers.

Que j'aime à te voir dans nos Temples,
Nous retracer les grands exemples,
Des Apotres, & des Martirs !
Que j'aime à te voir sur leurs traces,
VERNET, pour les célestes graces,
Nous inspirer de Saints desirs.⁶⁰⁶

Ainsi, le poète relaie le pasteur qui relaie lui-même la voix des apôtres, lesquels sont les porte-parole du Sauveur, incarnation de la volonté divine : loin de se présenter comme un messie, Tollot n'est que l'humble interprète d'autres interprètes. Si, dans ses odes sacrées, un poète comme Louis Racine trouve l'inspiration directement dans une ardeur de provenance divine, le Genevois ne s'exprime qu'en messager d'un discours déjà légitimé par l'Église et ses membres.

Au début de sa carrière poétique, Tollot s'abrite souvent derrière la voix d'un tiers. Lorsqu'il distingue parmi les gouvernements les justes et les iniques, il convoque l'éloquence d'un autre pasteur dont il tait le nom⁶⁰⁷. Lorsqu'il recense les excès de la jeunesse et les vertus de l'âge mûr dans des réflexions en vers sur « les Âges de l'Homme », c'est un savant professeur de l'Académie de Genève qui lui sert de caution, Jean-Louis Calandrini⁶⁰⁸. Mais tandis que le poète du *Journal helvétique* gagne en considération, sa voix prend de l'assurance. En 1738, il se départit du peuple et des organes du pouvoir genevois pour adresser en son nom propre des vers à la gloire du vicomte Daniel François de Gélas de Lautrec, médiateur français chargé de mettre fin aux troubles politiques entre la bourgeoisie et le gouvernement de Genève. Tollot, qui compte parmi les bourgeois, a acquis en tant que poète une aura sociale

⁶⁰⁶ Jean-Baptiste Tollot, « La Religion. Ode. À Mr. Vernet, très digne Pasteur », *Mercure suisse*, juin 1735, p. 115-116. L'ode est signée : « Geneve par Mr. J. B. Tollot. » Les strophes citées sont données en italique.

⁶⁰⁷ Voir Jean-Baptiste Tollot, « Le Gouvernement. Ode », *Mercure suisse*, mars 1735, p. 96-104. L'identité de l'auteur est donnée dans la table des matières.

⁶⁰⁸ Voir Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions sur les Âges de l'Homme. À Mr. Calendrin, Professeur en Philosophie à Genève », *Mercure suisse*, décembre 1736, p. 89-95. Le texte est signé : « Genève Mr. J. B. Tollot. »

suffisante pour prétendre célébrer un ministre français et, à travers lui, le roi de France lui-même. Son statut d'étranger lui donne l'avantage d'une sincérité indubitable dans le registre épideictique :

Toi de qui la Valeur égale la Noblesse,
Toi, qui fais admirer ta profonde sagesse,
Lors qu'un Peuple agité pour soutenir ses Droits,
Respecte tes Leçons, & se calme à ta Voix ;
LAUTREC, daigne accepter un hommage sincère ;
Daigne écouter les sons d'une Muse étrangère :
Ici, la Vérité s'exprime avec candeur,
Et l'esprit est toujours l'interprète du Cœur.
On ignore en ces Lieux l'Eloquence fleurie,
Des Eloges pompeux dans l'Académie.⁶⁰⁹

Si la poésie se doit de peindre la vertu, un pas est ici franchi : le poète non français est le chantre privilégié de la vertu et de la vérité parce qu'il n'est pas soumis aux règles implicites des instances littéraires parisiennes ni à la nécessité de flatter les Grands.

Selon Tollot, cette même coupure avec la France et ses institutions profite à la poésie de Jacques Bardin, un médecin genevois ayant fréquenté les muses dans sa jeunesse et dont l'apothicaire fait l'éloge en 1747 :

Une noble simplicité
Caractérisoit son Génie,
Qui se plaisoit à la clarté.
Peut-on trouver de la beauté,
Où l'on voit que l'aféterie,
Jette un vernis d'obscurité ?
Il laissoit à l'Académie,
Ce langage si brillanté,
Par nos beaux Esprits adopté,
Qui n'a que la superficie,
Et dont *Paris* est infecté.
Il aimoit des beaux Vers l'agréable harmonie,
Et l'on a vû, dans ses Essais,
Jusqu'où peut aller le succès
Lors que sans négliger les fleurs & la parure,
En évitant tous les excès
D'une brillante enluminure,
Le Goût assortit tous les traits.⁶¹⁰

⁶⁰⁹ Jean-Baptiste Tollot, « Épître à son excellence Monseigneur le Comte de Lautrec, Ministre Plénipotentiaire de S. M. T. C. pour la Médiation des Troubles de la République de Genève », *Journal helvétique*, avril 1738, p. 348. L'épître est datée de Genève et signée « J. B. Tollot ». Elle est précédée d'une « Lettre » de Tollot « aux Éditeurs du *Journal Helvétique*, sur la Pacification des Troubles de la République de Genève », *ibid.*, p. 345-347. L'épître de Tollot a été imprimée à part : Jean-Baptiste Tollot, *Épître à Son Excellence Monseigneur le comte de Lautrec, lieutenant général du roi en la province de Guyenne, maréchal de ses camps et armées, inspecteur-général de son infanterie, et plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne pour la pacification des troubles de la République de Genève*, [Genève], 1738.

Simplicité, clarté et juste mesure à l'égard des ornements stylistiques : les critères esthétiques de la bonne poésie sont bien le reflet d'un *ethos*. Si Bardin était un poète louable, c'est d'abord qu'il se comportait en homme sain qui « ne conoissoit la haine ni l'envie », qui a consacré toute sa vie « À rechercher la Vérité », qui a aimé sa patrie et qui « a toujours détesté / La Licence & la Tiranie »⁶¹¹. Le personnage social et l'œuvre font corps.

La hantise protestante des excès et de l'ostentation, la liberté politique chère aux Genevois républicains et la simplicité naturelle des Suisses sont autant de conditions qui permettent à une poésie morale et sensée de se développer hors de France. Et de fait, Tollot sera le premier francophone à mériter une place de poète dans une histoire de la Suisse : à partir de 1764, *L'État et les délices de la Suisse* le compte parmi les « Poètes » ayant illustré les lettres suisses à côté d'auteurs germanophones et néolatins des XVI^e et XVII^e siècles – Johannes Barzaeus, Rodolphe Collinus, Heinrich Loris dit Glareanus et Joachim Vadian – et de contemporains alémaniques – le Bâlois Johann Jakob Spreng, les Zurichois Salomon Gessner et Johann Jakob Bodmer, et le Bernois Albrecht von Haller⁶¹².

Malgré son inclusion dans une telle liste, qui participe d'une histoire littéraire embryonnaire, le Genevois ne se perçoit pas lui-même comme le premier poète francophone d'un nouvel espace culturel national, bien au contraire. Il situe tous ses modèles littéraires en France et s'appuie souvent sur les plus reconnus : Corneille, Racine, Fontenelle ou encore Voltaire sont « nos *Poètes François* »⁶¹³ les plus dignes d'être suivis. Par ailleurs, au milieu du siècle, le principal garant des talents littéraires de Tollot restera le Parisien François-Thomas-Marie de Baculard d'Arnaud, de vingt ans son cadet. Les deux hommes s'échangent des éloges par l'intermédiaire du *Journal helvétique*. En 1749, le Français adresse au Suisse des réflexions littéraires. Il ne manque pas de rappeler, en même temps que son estime pour Tollot, qu'il profite lui-même de l'estime de Frédéric II et de Voltaire, feignant au passage de céder sa place de disciple :

Voltaire par la main au Pinde m'a conduit ;
J'ai reçu des leçons de sa Muse divine ;
Mais à le suivre en vain le Disciple s'obstine,
Je n'ai point ces Talens que lui seul réunit.
C'est à vous d'imiter un si rare Modèle.....⁶¹⁴

⁶¹⁰ Jean-Baptiste Tollot, « Vers sur la mort de Mr. Bardin, Docteur en Médecine à Genève », *Journal helvétique*, mai 1747, p. 470-471. Les vers sont signés « J. B. Tollot » et précédés d'une note des éditeurs.

⁶¹¹ *Ibid.*, p. 470.

⁶¹² Voir Johann Georg Altmann, *op. cit.*, t. 1, p. 359. L'édition de 1776 (t. 1, p. 337) donne exactement la même liste.

⁶¹³ Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions sur la poésie. & sur son utilité », art. cit., p. 74.

⁶¹⁴ François-Thomas-Marie de Baculard d'Arnaud, « Lettre de Mr. D'Arnaud, à Mr. T. sur quelques Particularités Littéraires, écrites de Paris le 25. Juillet 1749 », *Journal helvétique*, août 1749, p. 134.

Un poète parisien reconnaît donc un poète genevois parmi ses pairs, dans la mesure où ils occupent tous deux une position subalterne d’auteurs tournés vers un même modèle.

À la même époque, Tollot devient un collaborateur récurrent du *Mercure de France*, au sein duquel il publie ou republie des poésies et de brefs essais. Auprès des Français, l’auteur genevois se fait systématiquement l’interprète du bon sens et de la modération. Ses « Réflexions sur l’amour de la Patrie » paraissent en tête du *Mercure de France* d’avril 1747. La Suisse et la République de Genève lui fournissent des exemples de dévouement patriotique et de lutte pour la préservation de la liberté, mais l’auteur insiste sur la nécessité constante « de modération, de prudence & d’attachement aux Loix »⁶¹⁵ : le patriotisme se manifeste moins par les armes que « par les mœurs & par la conduite »⁶¹⁶, et ses premiers ennemis sont la mollesse, l’oisiveté ou encore le luxe. La même année, un « Éloge de la Suisse »⁶¹⁷ se propose de détruire le préjugé français contre l’ignorance des Suisses, ravivé par *La Henriade* ; Tollot y vante le pays comme un modèle de paix, d’équité et de simplicité, qui partage d’ailleurs avec la France son origine en partie gauloise et avec le reste de l’Europe son amour des lettres et des sciences. Sa perspective est conciliante : les nations s’opposent moins qu’elles ne se ressemblent et les Français sont ouverts aux écrits solides et profonds comme les Suisses le sont aux questions de goût et d’esprit.

Deux ans plus tard, toujours dans le périodique français, ce sont des « Réflexions sur le Bel-Esprit » qui condamnent la paresse, la mollesse et l’indolence dans les ouvrages de l’art, ainsi que « le fard, & les ornemens excessifs et trop recherchés »⁶¹⁸ : toute prise de parole publique – celle du poète, du critique et du prédicateur en particulier – doit suivre le chemin de la vérité auquel mène le bon sens et duquel détourne le bel esprit. Enfin, Tollot redonne au *Mercure de France* son « Épître sur la poésie », adressée à Arnaud et fraîchement parue dans le *Journal helvétique*⁶¹⁹, où il fait le bilan des relations entre poésie et vertu. D’un côté, l’art « des beaux vers » offre un précieux secours à la raison pour lui permettre de corriger « en badinant nos bizarres travers »⁶²⁰. D’un autre côté, la poésie n’est pas vertueuse en elle-même

⁶¹⁵ Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions sur l’amour de la Patrie, par M. J. B. Tollot, à Genève », *Mercure de France, dédié au Roi*, avril 1747, p. 11.

⁶¹⁶ *Ibid.*, p. 11-12.

⁶¹⁷ Jean-Baptiste Tollot, « Éloge de la Suisse, lettre aux Auteurs du Mercure de France », *Mercure de France, dédié au Roi*, novembre 1747, p. 3-19. La lettre est datée de « Geneve ce premier Septembre 1747 » et signée du nom complet de l’auteur.

⁶¹⁸ Jean-Baptiste Tollot, « Réflexions sur le Bel-Esprit », *Mercure de France, dédié au Roi*, décembre 1749, p. 46. Le texte est signé : « Genève, J. B. T. »

⁶¹⁹ Voir *supra*, p. 100 n. 430.

⁶²⁰ Jean-Baptiste Tollot, « Épître sur la poésie, à M. d’Arnaud, Agent Littéraire de Sa Majesté Prussienne, & de S. A. S. le Duc de Wirtemberg », *Mercure de France, dédié au Roi*, novembre 1749, p. 31.

et l'art de plaire en vers se révèle « Dangereux quelquefois »⁶²¹ : les poètes ont vite fait d'orner le crime. Tout en répétant ces lieux communs, présents depuis le début du siècle dans tous les débats portant sur l'utilité de la poésie, Tollot se garde d'attribuer au genre des vices ou des vertus intrinsèques : la valeur d'un poème dépend de l'autodiscipline à laquelle se soumet son auteur. Voilà les frivoles avertis.

C'est encore l'image d'un héraut du bon sens que Voltaire donne de l'émule genevois de son propre émule parisien. En contact avec Tollot en 1768, le patriarche de Ferney marque du respect pour les vers de celui-ci⁶²². La même année, dans son épopée burlesque sur *La Guerre civile de Genève*, il laisse de Tollot – désigné sous le nom de « Dolot » – une image ambiguë, où l'estime le dispute à la moquerie :

Dans ce fracas le sage et doux Dolot
Fait un grand signe et d'abord ne dit mot.
Il est aimé des grands et du vulgaire,
Il est poète, il est apothicaire ;
Grand philosophe, et croit en Dieu pourtant ;
Simple en ses mœurs, il est toujours content,
Pourvu qu'il rime et pourvu qu'il remplisse
De ses beaux vers le Mercure de Suisse.
Dolot s'avance ; et dès qu'on s'aperçut
Qu'il prétendait parler à des visages,
On l'entoura, le désordre se tut.⁶²³

Comme le pasteur, le poète fait taire l'assemblée d'un geste ; il s'apprête à ordonner dans son langage médical d'apothicaire le calme des passions aux Genevois belliqueux qui traversent une série de troubles politiques. Quoiqu'il ne déroge pas au comique burlesque du reste de l'œuvre, le portrait qu'offre ici Voltaire est révélateur de l'aura de poète sensé dont Tollot profite, et celui-ci apparaît comme un prophète en son pays, capable de faire entendre sa voix.

L'exemple de Tollot prouve qu'on peut être suisse, francophone et poète de gazette, tout en échappant à la fois au stigmate de l'Helvétie barbare et au soupçon de la frivolité bel esprit. Pourtant, cela n'est possible qu'en se complaisant toujours dans l'ombre des grands auteurs étrangers et qu'en ne mettant jamais en vers autre chose que des contenus « pré-légitimés » : la position du Genevois est viable, mais la marge d'invention reste étroite et les possibilités de distinction limitées.

⁶²¹ *Ibid.*, p. 33.

⁶²² Voir la lettre de Voltaire à Jean-Baptiste Tollot, s. l., 21 mai 1768, in Voltaire, *Œuvres complètes de Voltaire. Correspondence and related documents*, Theodore Besterman (éd.), Oxford, The Voltaire Foundation, 1968-1977, t. 117, p. 351.

⁶²³ Voltaire, *La Guerre civile de Genève*, John Renwick (éd.), Oxford, The Voltaire Foundation, 1998, p. 97.

5.1.2. Gabriel Seigneux de Correvon à la recherche d'un appui

De trois ans plus âgé que Tollot, le Lausannois Seigneux suit une carrière professionnelle très différente : licencié en droit à l'Université de Bâle, il cumule les charges publiques et siège au Conseil des Deux-Cents de Lausanne, tout en produisant des œuvres juridiques et historiques. Cependant, comme poète et comme journaliste, il choisit une voie proche de celle de son ami genevois, publiant lui aussi l'essentiel de ses pièces dans le *Journal helvétique* et certaines dans des périodiques étrangers, et surinvestissant les fonctions morale et civilisatrice d'une littérature écrite en Suisse.

Héraut des valeurs helvétiques, Seigneux l'est dès le début de sa carrière d'auteur. C'est lui qui fait la publicité des *Lettres sur les François et les Anglois* de Muralt auprès des lecteurs du *Mercure de France*, en 1725. Quelques remarques paraissent d'abord en avril, dans l'« Extrait d'une Lettre de Lausane ». Déjà fortement ancrée dans la conscience littéraire de Seigneux, l'insécurité linguistique l'entraîne à vanter l'ouvrage suisse pour la solidité de ses idées, plutôt que pour la qualité de son style :

On y trouve generally beaucoup d'esprit & de solidité. On est un peu plus partagé sur le stile ; cependant je doute que le tour n'en paroisse heureux en France, & qu'à quelques *Germanismes* près, qui sont même en petit nombre, des François de très-bon esprit n'en trouvent le stile vif & coulant, sans parler de l'abondance, de la richesse, & de la nouveauté des pensées ; mais ils en seront meilleurs Juges que nous.⁶²⁴

En juin et en juillet, le *Mercure de France* publie deux des lettres de Muralt, que Seigneux lui a transmises, sur le caractère des Anglais et sur les spectacles. La première valorise les Anglais qui possèdent « beaucoup de bon sens »⁶²⁵ en dépit de leur nature changeante. La seconde compare le théâtre anglais et le théâtre français, au profit de celui-ci, et regrette que l'Angleterre n'ait pas eu son Molière pour corriger « les défauts de sa nation »⁶²⁶. Dans les deux cas, les extraits de Muralt envoyés par Seigneux contribuent à positionner l'auteur bernois comme un juge et un comparateur des mœurs nationales auprès des lecteurs français.

Les premiers textes littéraires du Lausannois véhiculent également et plus directement des valeurs estampillées « suisses ». Imprimée à Yverdon en 1727, sa « Nouvelle suisse » *Histoire d'Ismène et de Corisante*, oppose la liberté et la paix dont jouissaient les habitants de l'ancienne Helvétie aux tumultes et aux angoisses dont sont victimes les princes des grands

⁶²⁴ Gabriel Seigneux de Correvon, « Extrait d'une Lettre de Lausane, du I. Mars 1725. contenant des nouvelles Littéraires de Suisse », *Mercure de France, dédié au Roy*, avril 1725, p. 772. Sur l'attribution de cette lettre anonyme à Seigneux, voir Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 26-27.

⁶²⁵ « Lettre de M. Muralt, sur le caractère des Anglois, in-8° », *Mercure de France, dédié au Roy*, juin 1725, t. 2, p. 1386.

⁶²⁶ « Spectacles. Lettre 2. sur le caractere des Anglois », *Mercure de France, dédié au Roy*, juillet 1725, p. 1639.

royaumes. À la suite de Muralt et avant la publication des *Alpes* de Haller, Seigneux présente ces Suisses d'antan comme des hommes simples et innocents, qui méconnaissent « les appas de la volupté et de la pompe » et dont les mœurs sont « dignes des premiers âges du monde »⁶²⁷. Ce tableau moral n'a pas échappé aux éditeurs de la *Bibliothèque françoise* d'Amsterdam, qui le reproduisent et qui accompagnent leur recension d'une appréciation sur le style :

Le reste de l'*Historiette* est écrit avec le même feu, la même pureté, la même élégance, la même délicatesse, & si l'on ne peut douter que l'Auteur ne soit Suisse, par les sentimens qu'il témoigne pour sa patrie, on auroit assez de peine à se le persuader, à la manière dont il s'exprime.⁶²⁸

Être suisse par les idées, français par l'expression : tel est la réussite de Seigneux à l'égard de cette fiction bien reçue dans un périodique diffusé en France, et pour laquelle il a su trouver un juste milieu entre l'assimilation par la forme et la différenciation par le contenu. Cette « solution » connaîtra un grand succès auprès des écrivains romands, jusque dans les années 1930⁶²⁹. Cependant, il n'en va pas de la prose comme des vers et nous verrons plus loin que, pour Seigneux, les succès sont moins faciles à obtenir dans le domaine de la poésie.

Dix ans après sa nouvelle, Seigneux médite désormais sur la Suisse moderne en faisant le récit en prose et en vers d'un voyage dans le Jura vaudois. Or, cheminant sur les montagnes, il « retrouve » encore l'« Age d'or »⁶³⁰ des anciens Helvètes parmi les populations qui vivent en altitude. Mais la chaîne du Jura constitue également un « petit Parnasse »⁶³¹ où la nature recèle des trésors cachés et un « aimable Observatoire »⁶³¹ sur la plaine et sur les villes de la Suisse, de même que sur trois grands royaumes de l'Europe : la France *via* la Franche-Comté, la Sardaigne *via* la Savoie et la Prusse *via* la Principauté de Neuchâtel. Métaphore de l'élévation morale, la position surplombante du montagnard est celle d'un observateur et d'un juge privilégié des mœurs. Après avoir médité sur la frénésie immodérée des citadins, sur la vanité de leurs intérêts et sur la dureté de leurs relations, le promeneur fait un retour sur lui : « Je respirois à la fois un air de raison & de liberté. Je conclus que je ne me passionerois pour rien, & que je garderois toujours si je pouvois ma Philosophie de Montagne. »⁶³².

⁶²⁷ Cité par Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 94.

⁶²⁸ « Article II. Histoire d'Ismene, & Corisante. A Amsterdam (ou plutôt Lausanne) 1727. in 12. pp : 85 », *Bibliothèque françoise, ou histoire littéraire de la France*, 1728, t. 11, seconde partie, p. 197.

⁶²⁹ Voir Claire Jaquier, *Gustave Roud et la tentation du romantisme. Fables et figures de l'esthétique littéraire romande 1930-1940*, Lausanne, Éditions Payot, 1987.

⁶³⁰ Gabriel Seigneux de Correvon, « Voyage fait à la fin de Juillet 1736. dans les Montagnes Occidentales du Païs de Vaud », *Mercure suisse*, juillet 1737, p. 36. Le texte n'est pas signé, mais il sera republié en 1775 dans les *Muses helvétiques* de Seigneux (éd. cit., p. 132-159).

⁶³¹ *Ibid.*

⁶³² *Ibid.*, p. 58.

Fort de sa philosophie de montagne et juché sur le promontoire du bon sens, Seigneux mettra les ressources de la poésie au service de la vertu et du bien public. Au fil de sa longue carrière, il publie des paraphrases de psaumes où il se fait prêcheur, des fables en vers où il se fait moraliste, des idylles et des stances où la voix de la sagesse émane de la campagne. Certes, à côté de ces pièces sérieuses, l'auteur donne également des épigrammes, des vers et d'autres brèves poésies – comme par exemple un remerciement⁶³³, une épitaphe⁶³⁴ et un apologue⁶³⁵ sur un canari – qui relèvent de l'exercice galant ou du « badinage de compagnie »⁶³⁶, sans prétention édifiante. Mais dans les genres plus nobles que sont l'ode et le poème, il se situe généralement aux antipodes de la frivolité. Ses odes abordent des sujets graves, dans une perspective soit philosophique (« La Fragilité humaine »⁶³⁷) soit morale (le « Siècle »⁶³⁸ décadent). Comme Tollot, il chante les misères des combats et les bénéfices de la paix dans une idylle sur « La Guerre »⁶³⁹ et dans un poème intitulé « Les Vœux de l'Europe pour la paix »⁶⁴⁰. Ce dernier texte, conçu pendant la guerre de Succession d'Autriche et publié intégralement à l'occasion de la guerre de Sept ans, l'auteur y tient particulièrement puisqu'il le fait imprimer plusieurs fois entre 1748 et 1775 : dans le *Journal helvétique*, en volume chez Grasset puis dans les *Muses helvétiques*⁶⁴¹. Loin de prendre comme Henzi le parti d'un des belligérants, Seigneux n'en mentionne aucun et déplore la violence en général. Pourtant, sa condamnation n'est pas sans appel. Dans la guerre comme dans l'art, les passions peuvent être dirigées vers de louables objets, quand elles sont canalisées. Ainsi, le poète suisse prend la voix de l'Europe pour invoquer la paix et lui demander :

D'une guerre fatale arrêtés les ravages ;
Des passions surtout, calmés les fiers orages,

⁶³³ Gabriel Seigneux de Correvon, « Remerciement d'un Canari pour une Cage », *Mercure suisse*, janvier 1737, p. 133-134. Signé « L..... », le texte est republié par Seigneux dans ses *Muses helvétiques* (éd. cit., p. 211-213).

⁶³⁴ Gabriel Seigneux de Correvon, « Épitaphe d'un canari », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 121.

⁶³⁵ « Le Canari. Apologue », *ibid.*, p. 246-248.

⁶³⁶ « Le Jeu », *ibid.*, p. 186 n.

⁶³⁷ « La Fragilité humaine, ode à Monsieur de Thaumassin Seign. de Mazaugues Président aux Enquêtes du Parlement d'Aix en Provence », *Mercure suisse*, décembre 1734, p. 63-73. Signé « Lausanne. S. », l'ode est republiée par Seigneux dans ses *Muses helvétiques* (éd. cit., p. 56-65).

⁶³⁸ Gabriel Seigneux de Correvon, « Le Siècle. Ode », *Journal helvétique*, octobre 1748, p. 382-383. Voir *supra*, p. 112.

⁶³⁹ Gabriel Seigneux de Correvon, « La Guerre. Idille », *Journal helvétique*, février 1745, p. 162-164. Ce texte anonyme est republié par Seigneux dans ses *Muses helvétiques* (éd. cit., p. 194-197).

⁶⁴⁰ Seigneux publie d'abord un « Canevas d'un Poème sur le sujet donné par l'Académie de Marseille, en 1747. intitulé, Les Vœux de l'Europe pour la Paix » (*Journal helvétique*, août 1748, p. 179-186)

⁶⁴¹ Gabriel Seigneux de Correvon, « Canevas d'un Poème sur le sujet donné par l'Académie de Marseille, en 1747. intitulé, Les Vœux de l'Europe pour la Paix », *Journal helvétique*, août 1748, p. 179-186 ; « Les Vœux de l'Europe pour la paix. Poème », *Journal helvétique*, janvier 1760, p. 82-90 ; *Les Vœux de l'Europe pour la paix. Par Mr. S. D. C***. De l'Académie de Marseille &c*, Lausanne, 1760 ; « Les Vœux de l'Europe pour la paix », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 21-36.

Ou si de leurs bouillons le coup impetueux
 Doit par des mouvemens souvent tumultueux
 Etouffer la paresse, en portant dans notre ame
 L'ardeur du sentiment sur des ailes de flamme,
 Que la Raison réglant leurs dangereux efforts,
 Fasse au bonheur public servir tous leurs transports ;
 Que la force appuiant le bras de la Justice
 La rende plus puissante à reprimer le vice ;
 Que le plus noble emploi de l'intrépidité
 Soit de faire toujours régner la vérité.
 Que même en ses excès le beau feu du génie
 Des mœurs & des talens respectant l'harmonie,
 Dans ses brillans travaux par le commerce épars
 Étale en triomphant les merveilles des Arts.⁶⁴²

On en déduit le programme du poète sensé et les paradoxes auxquels il est confronté : mettre l'enthousiasme et le feu du génie au profit d'un idéal de vie raisonnable et dépassionné, combattre l'artifice à travers l'art, faire régner la vérité par le secours de la fiction. Cette mission est menée au nom de la raison et du sentiment, communs selon l'auteur à toute l'humanité, sans qu'il faille *a priori* être suisse pour la mener. Pourtant, dans le volume imprimé à Lausanne comme dans les *Muses helvétiques*, Seigneux joint à son poème une autre pièce en vers, sur « Les Bords du Lac Léman », où l'auteur associe le bonheur et la tranquillité dont il profite à la région qu'il habite. Après la description des horreurs de la guerre, la peinture idyllique du *locus amoenus* offre un contraste saisissant au lecteur. C'est bien la Suisse qui est la gardienne de « la Paix » et qui la tient « comme captive »⁶⁴³ dans ses foyers, au milieu d'une Europe en guerre, et c'est bien au poète suisse que la mission incombe – en dépit de la tradition martiale de son pays – de faire connaître les avantages d'une vie simple, exempte de passions déraisonnables.

Encore faut-il être écouté. S'étalant sur une cinquantaine d'années, l'œuvre en vers de Seigneux révèle la manière dont l'auteur conçoit le statut de poète et sa fragilité en Suisse. Dans sa première fable en vers, « L'Aigle & le Roitelet », le poète donne une leçon de bon sens aux lecteurs du *Mercure suisse* en opposant la puissance des grandes monarchies aux vertus des petites républiques. L'enjeu est celui d'une distinction sociale et politique : l'aigle royal domine les autres oiseaux et assoit cette domination sur un concours qui consiste à voler le plus loin de la terre. À « cette épreuve adalatrice »⁶⁴⁴ participe le roitelet qui se cache dans le plumage de l'oiseau royal pour s'élever avec lui vers le soleil et qui prend enfin son envol

⁶⁴² Gabriel Seigneux de Correvon, *Les Vœux de l'Europe pour la paix*, éd. cit., p. 18-19.

⁶⁴³ « Les Bords du lac Léman », *ibid.*, p. 23.

⁶⁴⁴ Gabriel Seigneux de Correvon, « L'Aigle & le Roitelet. Fable », *Mercure suisse*, avril 1733, p. 98.

au moment où l'aigle s'épuise, de manière à monter encore plus haut. L'auteur en tire une morale sur l'art de gouverner :

On admira sa finesse,
Et l'on jugea que l'adresse,
Le grand Cœur, le Jugement ;
Supplérait à sa faiblesse,
Dans l'art du Gouvernement.

Le Grand malgré son courage,
Quelque-fois cède au petit,
Si ce dernier a l'Esprit,
Et la sagesse en partage.⁶⁴⁵

Ce texte, qui veut légitimer dans le concert des grandes nations européennes la voix des petits États, soumet ceux-ci à la nécessité de concilier l'esprit et la sagesse : c'est à cette condition que les républiques suisses pourront continuer de jouer un rôle et de se faire entendre. Pourtant, la trajectoire du roitelet vers l'estime de ses pairs est ambiguë. Le petit oiseau ne parvient à toucher « aux premiers Honneurs » et à se distinguer verticalement qu'en se laissant d'abord porter par celui qui bénéficie d'ailes assez fortes pour s'élever « au dessus du Pinde »⁶⁴⁶, la montagne des muses et d'Apollon, notation qui invite à doubler la lecture politique de la fable d'une lecture littéraire. La victoire du bon sens s'accompagne donc d'un aveu de faiblesse : le Suisse ne peut pas prétendre voler de ses propres ailes pour acquérir une forme de pouvoir réel ou symbolique, mais il a besoin de s'appuyer sur autrui et de développer des ruses.

Tandis que Tollot donne la main à Arnaud pour se hisser sur le Parnasse français en tant que disciple de Voltaire, nous avons vu que Seigneux compte sur les bribes de reconnaissance que lui accorde Fontenelle pour faire valoir ses vers. Dédiée et envoyée au poète français, son ode sur « La Poésie » de 1745 est bien celle d'un roitelet qui s'adresse à un aigle. Après avoir fait le catalogue des reproches qu'on adresse communément à la poésie, l'auteur dresse la liste des avantages que recèle ce genre pour peindre efficacement la vertu et la vérité. Dans les dernières strophes, la poésie attaquée semble s'être réfugiée dans les Alpes suisses, où Seigneux entend le « Concert des Dieux », mais l'auteur lausannois préfère avouer son impuissance à relayer la voix d'Apollon et il appelle le vieux Fontenelle – quatre-vingt-huit ans – à la rescousse :

Critiques, Chagrins Misanthropes,
Si vous dédaignés nos accens,
Lisés les Voltaires, les Popes,

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 99.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 98.

Vous sentirés ce que je sens.
 Me livrant à leur noble Yvresse,
 Les Alpes me sont un Permesse,
 D'où j'entens les Concerts des Dieux.
 Apollon vient toucher sa Lire ;
 Quel charme ! Je me tais, j'admire :
 D'autres le diront beaucoup mieux.

FONTENELLE, Honeur du Parnasse,
 Toi qui reçus dès le Berceau,
 La délicatesse & la grace
 Qui te suivront jusqu'au tombeau.
 Soutiens nos Muses chancellantes ;
 Je les vois pour tes jours tremblantes
 Des Parques retenir le bras,
 Et les Graces les plus légères,
 Rendant tes Vertus moins sévères,
 Voltiger encor sur tes pas.

Au milieu des brillans suffrages,
 Qui vantent tes Talens divers,
 Demêleras tu mes hommages
 Joins à ceux de tout l'Univers ?
 Non, je ne fais rien pour ta Gloire ;
 Si j'en rafraichis la Mémoire,
 Je suis l'Echo de leurs Accens :
 La liberté que je respire
 Est le vrai motif qui m'inspire
 De publier ce que je sens.⁶⁴⁷

Cette ode fait l'objet d'un tiré à part l'année suivante⁶⁴⁸, puis elle est republiée en tête des *Muses helvétiques*⁶⁴⁹ que Seigneux fait imprimer l'année de ses quatre-vingts ans, en 1775, plaçant ainsi tout le recueil sous l'égide de l'écrivain décédé depuis longtemps, et suggérant que les poètes suisses occupent toujours une position précaire par rapport au Parnasse français. Paru anonymement, l'ouvrage se présente comme un « Recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose », mais il contient presque essentiellement des vers de Seigneux, suivis de maximes en prose « pour que la partie utile fit oublier les défauts de la partie agréable »⁶⁵⁰ : on dirait que la poésie reste un genre trop foncièrement divertissant pour atteindre à elle seule l'objectif de l'« *utile dulci* », affiché par Seigneux sur le frontispice du recueil. La plupart des poésies ont déjà paru plusieurs dizaines d'années auparavant et leur auteur les accompagne d'un riche paratexte éditorial. Or, ces diverses notes et notices nous révèlent que les *Muses helvétiques* de Seigneux sont pour le moins « chancelantes » :

⁶⁴⁷ Gabriel Seigneux de Correvon, « La Poésie. Ode à M. De Fontenelle », *Journal helvétique*, octobre 1745, p. 348-349. Nous corrigeons les vers en fonction des *errata* donnés dans la livraison de novembre.

⁶⁴⁸ Gabriel Seigneux de Correvon, *La Poésie, ode à Monsieur de Fontenelle*, Lausanne, 1746.

⁶⁴⁹ Gabriel Seigneux de Correvon, « La Poésie, ode à Mr. de Fontenelle », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 1-16.

⁶⁵⁰ « Avant-Propos », *ibid.*, p. VII.

l'auteur y porte l'insécurité littéraire à son comble en éprouvant le besoin de cautionner de nombreuses pièces par les jugements positifs dont elles ont été l'objet auprès de différents lecteurs ou institutions littéraires. Outre la lettre de Fontenelle retranscrite, qui approuve les stances de Seigneux tout en cantonnant celui-ci au statut d'auteur étranger, d'autres témoignages de personnes de goût ou de qualité sont alignés comme les pièces d'un procès dont Seigneux veut prévenir le verdict. Une caution importante est celle du roi Stanislas II de Pologne mais, là encore, l'obtention d'une reconnaissance littéraire apparaît comme un processus laborieux. Seigneux nous apprend que, en 1764, un de ses amis lui a demandé d'écrire des vers sur l'élection imminente du comte Stanislas au trône de Pologne⁶⁵¹. Deux ans plus tard, le nouveau roi prend enfin connaissance du texte, comme l'exprime l'ami de l'auteur dans une lettre que celui-ci reproduit : « Vos vers étaient sur moi. Je les montrai. Après les avoir lus, il me dit en riant *Votre Suisse dégénère, on y sait donc l'art de louer avec esprit & délicatesse.* »⁶⁵². Cependant, le roi oublie les vers et, toujours selon l'ami suisse, il se les fait relire deux mois plus tard :

[Il] donna de nouvelles marques de sensibilité à vos hommages. Il me témoigna son regret de n'avoir plus aucune des médailles battues à son couronnement. Il me dit qu'il avait donné des ordres pour faire graver un coin, & en battre de nouvelles ; & qu'il m'en promettait une pour mon compatriote.⁶⁵³

Seigneux devra encore attendre sept ans pour recevoir enfin du roi, en 1773, « une suite des médailles frappées depuis son sacre »⁶⁵⁴, témoignage d'estime tangible mais ô combien tardif. Rien de plus banal que cette marque de reconnaissance d'un souverain envers son laudateur ; ce qui doit interpeller ici, ce sont les faibles ressources dont Seigneux dispose pour promouvoir sa poésie et le fait qu'il juge utile de nous narrer cet épisode.

À l'égard du « Tombeau de Nahl », ode consacrée à un célèbre monument funéraire que l'Allemand Johann August Nahl a sculpté dans la localité bernoise de Hindelbank, Seigneux tente de prouver ses talents par une autre voie : celle de la diffusion et de l'imitation. En dépit de son sujet local, l'ode du Suisse « s'étant répandue en divers lieux, parvint à *Avignon* où elle

⁶⁵¹ L'ami en question pourrait être Pierre-Maurice Glayre (1743-1819), un Vaudois qui a étudié à l'Académie de Lausanne et qui est devenu le secrétaire particulier de Stanislas en 1764. Cependant, Paul Nordmann (*op. cit.*) ne mentionne pas Glayre parmi les correspondants de Seigneux. Sur Glayre et son activité à la cour de Pologne, voir Anne Hofmann, « Pierre-Maurice Glayre (1743-1819) : des Lumières polonaises à l'engagement en faveur de la République », in Michael Böhler, Étienne Hofmann, Peter H. Reill, Simone Zurbuchen (dir.), *Republikanische Tugend. Ausbildung eines Schweizer Nationalbewusstseins und Erziehung eines neuen Bürgers / Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques. 16. Kolloquium der Schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften*, Genève, Éditions Slatkine, 2000, p. 529-546.

⁶⁵² « Extrait d'une lettre de Varsovie du 14 Juillet 1766 », in Gabriel Seigneux de Correvon, *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 165.

⁶⁵³ *Ibid.*

⁶⁵⁴ *Ibid.*

fut traduite en vers latins par un jeune Gentilhomme »⁶⁵⁵ et où elle a suscité des stances sous la plume d'un censeur royal, elles aussi traduites en latin par le jeune homme. Seigneux reproduit tous ces textes, rappelant incidemment qu'il est membre de l'Académie de Marseille et qu'il est estimé au sud de la France. Ailleurs, l'auteur se félicite d'avoir été imprimé dans un recueil de fables françaises et, grâce à cela, d'avoir été distingué par le *Journal des Beaux-Arts & des Sciences*, continuation parisienne des *Mémoires de Trévoux*⁶⁵⁶. Ailleurs encore, il inscrit son idylle sur « Le Point du jour », déjà parue en 1733, dans une série de sept textes écrits par différentes mains et traitant du même thème – le lever du soleil –, qu'il reproduit à la suite de son œuvre. Toutes ultérieures à l'ode de Seigneux, les poésies et les proses concernées offrent une forme de légitimité rétrospective à la pièce du Lausannois : certaines sont produites par des auteurs à succès (un extrait de l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, par exemple), d'autres par des auteurs consacrés par le pouvoir français (une épître de François-Joachim de Pierre de Bernis). À comparer les pièces de cet ensemble, celle de Seigneux frappe surtout par sa dernière strophe sur l'impuissance du poète devant la beauté qu'il veut décrire :

[...] mais que viens-je de faire
 Par mes traits faibles, impuissans ?
 Puis-je exprimer ce que je sens ?
 Ha ! sans doute, il vaut mieux se taire
 Que de peindre si mal ces objets ravissans.⁶⁵⁷

Ici, ce n'est pas l'échec de la *mimesis* classique que Seigneux tente d'exprimer, lui qui consacre tant de veilles à tourner des vers « Qu'un *Despreaux* put lire & lire sans dégoût »⁶⁵⁸, mais il éprouve le besoin de sacrifier à l'autodépréciation : constante chez lui, celle-ci est proche parente de la « surlégitimation » qui caractérise l'ensemble du recueil, et les deux phénomènes apparaissent comme la rançon nécessaire d'une articulation périlleuse entre l'acceptation d'une position marginale et l'impossibilité d'échapper complètement à l'attrait du centre.

Les trois cents pages des *Muses helvétiques* représentent un point d'inflexion dans l'histoire littéraire de la Suisse francophone. Regardées comme une anthologie de l'œuvre de Seigneux, elles synthétisent un demi-siècle de développement d'une poésie française en Suisse. Cependant, l'avant-propos de l'œuvre subsume l'hétéroclisme et l'ancienneté des pièces sous une volonté originale : publier en Suisse un premier « Recueil de Poésies

⁶⁵⁵ « Le Tombeau de Nahl. Ode », *ibid.*, p. 170-171.

⁶⁵⁶ Voir « Le Plaisir, ou le papillon », *ibid.*, p. 268 n.

⁶⁵⁷ « Le Point du jour. Idylle », *ibid.*, p. 44.

⁶⁵⁸ « Épître à mon esprit », *ibid.*, p. 201.

nationales Françaises »⁶⁵⁹ ou, en d'autres termes, donner à la Suisse une visibilité poétique spécifique au sein de l'espace français. Le *Journal helvétique* ne pouvait remplir ce rôle que très partiellement, dans la mesure où il mêlait des œuvres de nature et d'origine diverses. L'idée d'un recueil de poésies suisses n'est d'ailleurs pas neuve : Tollot l'avait eue trente ans plus tôt, sans y donner suite. Dans une lettre adressée à Seigneux en 1742, il annonçait ainsi son intention :

Il n'y a je ne sais quel préjugé contre la Suisse, qu'il seroit à souhaiter qu'on put dissiper, et personne, Monsieur, n'est plus capable de le faire que vous ; on s'est imaginé que notre air étoit grossier et trop pesant pour les Ouvrages d'Esprit, et que notre Terre ne sauroit jamais produire des Horaces ou des la Fontaines. On se reserve le genie et les talens, à peine nous laisse t-on en partage le simple bon sens, ou une érudition toujours vaine et sterile lorsqu'elle se réduit à repeter ce que les autres ont pensé. Tachés, Monsieur, de détruire une opinion si peu honorable à notre commune Patrie ; car je range Geneve dans le Corps Helvetique, du moins nos interets sont-ils les mêmes. Montrés que la Providence n'est pas moins genereuse pour nous que pour les autres Nations ; que la Nature est aussi belle ici qu'ailleurs, et quelle sait produire des fleurs aussi bien que des fruits. Il y a quelque tems que j'écrivis à Mr du Lignon que j'avois desseins de faire un jour une collection des meilleures Pièces de Poësie, qui ont été faites en Suisse, et que je donnerois à ce Recueil le titre de *Parnasse Helvetique*. Je ne sai si j'exécuterai jamais ce projet ; mais si je le faisois, soiés persuadé, Monsieur, que vos Pièces tiendroient le premier rang dans cet Ouvrage.⁶⁶⁰

Rien ne nous permet de savoir la forme que Tollot aurait donnée à sa « collection », sinon qu'elle aurait rassemblé des textes de plusieurs mains. Centrées sur l'œuvre de Seigneux, les *Muses helvétiques* n'en forment pas moins, elles aussi, un recueil motivé par un dessein collectif et par un sentiment patriotique :

Les Muses étant de toute Nation & de toute langue, on a cru ne devoir pas négliger les Muses Helvétiques, qui sur les bords délicieux du lac Léman, devaient avoir leur sanctuaire & leurs favoris. Peut-être y sont elles moins étrangères, que peu connues des autres peuples, & c'est au public à juger si ceux qui les cultivent sans bruit, & sans ambition méritaient d'approcher de leurs auteurs.⁶⁶¹

Il s'agit avant tout d'animer « le gout des génies Patriotes »⁶⁶² et, sur ce point, le Lausannois prépare le terrain pour Philippe-Sirice Bridel⁶⁶³ : nous verrons plus loin comment le jeune auteur des *Poésies helvétiques* s'appuie sur son prédécesseur pour réorienter le projet de

⁶⁵⁹ « Avant-Propos », *ibid.*, p. V.

⁶⁶⁰ Lettre de Jean-Baptiste Tollot à Gabriel Seigneux de Correvon, Genève, 18 septembre 1742, Genève, Bibliothèque de Genève, Correspondance de Seigneux de Correvon, Ms fr. 9103, pièce 1/18, f° [1] v.

⁶⁶¹ Gabriel Seigneux de Correvon, « Avant-Propos », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. V.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 7.

⁶⁶³ Gonzague de Reynold estime que Bridel a publié *Les Muses helvétiques* de Seigneux et laisse entendre qu'il en a écrit l'« Avant-propos », parce que « Seigneux [était] mort en 1775, des suites d'une apoplexie » (*Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 68). Or, Seigneux est mort à la toute fin de l'année 1775 et, comme Paul Nordmann l'argumente de manière convaincante (*op. cit.*, p. 126-128), aucun document n'encourage à voir la moindre intervention du jeune Bridel dans le processus d'édition des *Muses helvétiques*.

celui-ci et pour ouvrir une nouvelle voie à la poésie suisse. Les poètes du bon sens céderont alors le pas à des auteurs plus conquérants.

C'est dans les années 1770 que le filon littéraire du bon sens connaît son apogée dans la Suisse francophone. En 1771, le traitement que l'*Encyclopédie* d'Yverdon réserve encore à cette notion est significatif de l'importance qu'elle a acquise. L'ouvrage dirigé par De Felice copie les brèves remarques philosophiques que son modèle, l'*Encyclopédie* de Paris, consacre au bon sens, mais il propose des développements littéraires inédits. Le mariage du bon sens et des belles-lettres y apparaît comme un impératif :

Le *bon-sens* & la raison sont de tous les tems, de tous les lieux, & doivent entrer dans tous les ouvrages d'éloquence ou de poésie. La singularité éblouit ; mais son éclat imposteur se dissipe presque en naissant. Les applaudissemens qu'elle surprend plutôt qu'elle ne les mérite, se ralentissent bientôt, pour faire place au mépris. L'esprit est plus commun qu'on ne se l'imagine : il fait, à proprement parler, la ressource des génies bornés & superficiels, qui ne pouvant rien approfondir, & voulant cependant écrire, à quelque prix que ce soit, s'embarrassent peu d'écrire sensément, pourvu qu'ils le fassent d'une manière hardie, nouvelle & extraordinaire.⁶⁶⁴

Ainsi, en prose et surtout en vers, il faut savoir « faire provision de *bon-sens* »⁶⁶⁵ pour combattre le bel esprit, pour produire des ouvrages qui puissent prétendre à la postérité et pour se rendre utile à la société. Mais le bon sens sera bientôt récupéré par l'argumentaire matérialiste, quand le baron d'Holbach publie en 1772 sa longue dissertation sur le *Bon-sens ou idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*⁶⁶⁶, ouvrage qui brandit la faculté humaine de juger les vérités les plus élémentaires contre les superstitions religieuses et les contradictions évidentes que celles-ci déployaient. Aucun des auteurs suisses que nous avons mentionnés ne peut se reconnaître dans ce bon sens-là et être ainsi suspecté d'athéisme.

Dans tous les cas, à l'époque des *Muses helvétiques*, l'opposition entre le bel esprit et le bon sens commence à s'essouffler dans les milieux littéraires suisses francophones. Elle perd progressivement son caractère obsédant dans les débats littéraires et moraux, et elle entre de moins en moins dans la définition de la position de l'auteur suisse. Déchargé de sa solennité, le bon sens devient lui-même un objet de badinage dans le cadre privé d'une société littéraire lausannoise. Au début des années 1780, on s'amuse en effet de cette faculté au sein de la Société du samedi, composée autour d'Angélique de Charrière de Bavois (1732-1817), une femme issue de la noblesse vaudoise⁶⁶⁷. Des documents relatifs à ce cercle ont été conservés,

⁶⁶⁴ « Bon-sens, s. m., *Métaphysique* », in Fortunato Bartolomeo De Felice (dir.), *op. cit.*, t. 6, p. 38.

⁶⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶⁶ Paul Henri Thiry d'Holbach, *Le Bon-sens ou idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*, Londres, 1772.

⁶⁶⁷ Voir Henri Perrochon, « Une femme d'esprit : Mme de Charrière-Bavois (1732-1817) », *Revue historique vaudoise*, 1934, t. 42, p. 100-117, 165-188.

révélant une sociabilité littéraire tournée toute entière vers l’amusement⁶⁶⁸. Le jeu d’esprit y est la règle et la poésie légère une des principales activités. Les membres des « Samedis » produisent et résolvent des charades et des énigmes en vers mais, loin des débats qui ont jadis animé les lecteurs du *Journal helvétique* à l’occasion des logogripes, ils ne prennent plus au sérieux l’alternative entre la légèreté et la gravité. « Vous promettés de preferer [...] le bon sens aux prejугés »⁶⁶⁹, demande-t-on sur le ton de la plaisanterie aux nouveaux membres de la société, de la même manière qu’on feint de leur imposer des règles monacales comme le célibat et la pauvreté, ou des contraintes absurdes comme celle de préférer le samedi aux autres jours de la semaine... À l’occasion de son admission, le nouveau membre Jacques Georges Deyverdun rend un hommage en tétrasyllabes burlesques à la salonnière, où il promet que « par cette porte / qui m’introduit / point je n’apporte / du bel esprit »⁶⁷⁰ : en important et en détournant un critère *sine qua non* de la légitimation du poète suisse parmi ses concitoyens, la microsociété littéraire décomplexée offre une autoreprésentation parodique du milieu suisse francophone.

Mais ne tournons pas complètement la page du « bon sens » : loin d’être évacué, celui-ci fait désormais corps avec l’image d’Épinal du Suisse aux mœurs pures et il continuera d’être sollicité comme une qualité helvétique aux siècles suivants. Dans les années 1950, François Jost y voit encore un trait réel du caractère national, proche de « l’honnête médiocrité » – la formule est reprise de Seigneux – qui est une forme de sagesse, même si le Suisse s’en satisfait trop souvent⁶⁷¹. Indépendamment de leur contribution au renforcement du « mythe suisse », des poètes comme Seigneux et Tollot présentent surtout l’intérêt d’avoir les premiers testé l’efficacité et les limites des institutions littéraires autochtones. Ils ont en effet tenté de développer une œuvre compatible avec l’horizon d’attente d’une portion importante du public suisse, contribuant sans doute à renforcer ces attentes, et ils ont su se faire lire et louer au sein du *Journal helvétique*. Cependant, un Tollot et surtout un Seigneux ne semblent pas s’épanouir entièrement dans ce cadre restreint et, à ce titre, les deux poètes nous rappellent que la Suisse francophone est encore loin de former un champ littéraire se suffisant à lui-même. Leur cas trahit un besoin d’obtenir un brevet de légitimité littéraire à l’étranger, notamment en publiant dans les périodiques français. Reste que pour profiter d’un

⁶⁶⁸ Que Béatrice Lovis soit remerciée de nous avoir guidé parmi ces papiers récemment redécouverts aux Archives de la Ville de Lausanne.

⁶⁶⁹ « Status » [Statuts de la Société du samedi], Lausanne, Archives de la Ville de Lausanne, fonds Grenier (famille), carton 18/261, enveloppe 12, pièce n° 4, f° 1 r°.

⁶⁷⁰ [Jacques Georges Deyverdun], « Est-il permis / d’entrer ici [...] » [Vers écrits pour être admis à la Société du samedi], *ibid.*, f° [1] r°. L’identification de l’auteur est rendue possible par la comparaison des écritures.

⁶⁷¹ Voir le chapitre consacré au « caractère des Suisses » dans François Jost, *La Suisse dans les lettres françaises au cours des âges*, Fribourg, Éditions universitaires, 1956, p. 33-67.

ambassadeur en France, les hérauts du bon sens se tournent vers ceux qu'on désigne volontiers, en Suisse, comme les champions du bel esprit – Fontenelle et Voltaire en particulier. Leur logique de distinction a donc quelque chose de boîteux et un coup d'œil rétrospectif sur leur production versifiée met au jour ses hésitations : Tollot publiant une épître contre la poésie et affirmant bientôt son utilité, Seigneux prônant l'éloignement des divertissements citadins et se complaisant dans la frivolité à l'occasion de certaines pièces fugitives...

Regardés dans le cadre plus large de l'histoire de la poésie française, les hérauts du bon sens ne dérogent pas à l'esthétique classique, telle que Boileau l'a fixée dans son *Art poétique* en 1674. On n'a pas oublié les fameux vers du premier chant – « Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant, ou sublime, / Que toujours le Bon sens s'accorde avec la Rime »⁶⁷² – ni les développements que le législateur du Parnasse consacre à la primauté de la raison par rapport à l'esprit dans les ouvrages en vers. Mettant l'accent sur ce précepte et désignant la poésie comme un véhicule privilégié du bon sens, de la tempérance et de l'exemplarité des mœurs, les auteurs suisses explorent leur propre voie pour sauver un genre en crise : la remotivation des fonctions extralittéraires de l'écriture en vers. C'est un pas en arrière dans le processus d'autonomisation de la littérature, mais c'est aussi un pas de côté vers la légitimation civique de la poésie suisse francophone, option qui ne s'affirmera vraiment qu'au début du XIX^e siècle, dans un contexte culturel et politique différent.

5.2. Repli descriptif

5.2.1. *Un petit Olympe sans Apollon*

La dynamique d'expulsion et de propulsion à laquelle le poète suisse francophone du XVIII^e siècle est soumis encourage parfois celui-ci à détourner les yeux du centre et à regarder autour de lui, au sens le plus concret du terme, c'est-à-dire à redécouvrir par la poésie les beautés du lieu même qu'il habite. Telle est la contribution de plusieurs auteurs au genre du poème descriptif, avant qu'un Saint-Lambert ou qu'un Delille ne le remette à la mode dans l'espace français, et avant même que la diffusion européenne des œuvres de Gessner et de Jean-Jacques Rousseau ne recentre la littérature idyllique sur les Alpes suisses. Au tournant des années 1760, deux poèmes se distinguent par leur longueur, leur focalisation

⁶⁷² Boileau, *L'Art poétique, Œuvres complètes*, Françoise Escal (éd.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1966, p. 157.

sur une localité de petite taille et leur succès relatif : *La Vue d'Anet* de Lerber et *La Ruillière* de Garcin. Légitimées par les échos grandissants, à l'échelle internationale, des *Alpes* de Haller, ces œuvres dialoguent aussi et surtout avec des modèles français : elles développent une dialectique de la petitesse et de la grandeur, de l'inconnu et du célèbre, de la simplicité et du faste. En ce sens, le repli descriptif sur des communautés campagnardes est une manière de rattacher les vertus morales du bon sens à une nature spécifiquement helvétique et de donner une nouvelle force à la voix du poète suisse.

Avant sa « Vue d'Anet », le jeune professeur de droit à l'École supérieure de Berne Sigmund Ludwig Lerber (1723-1783) a déjà publié des « Essays de Poésie » en 1747, réimprimés en 1749⁶⁷³. Le titre de cette œuvre indique assez ce qu'elle doit au *Versuch von schweizerischen Gedichten* de Haller, qui contient le poème des *Alpes*, mais l'omission de l'épithète *suisse* est significative. Non préfacé, le recueil est signé « Lerber », tout en affichant une impression à la Haye ; à l'intérieur des poésies et dans leurs titres, les noms de localités ou de personnes sont soigneusement remplacés par des astérisques ou des pseudonymes issus de la tradition pastorale, quoiqu'ils renvoient à des amis et à des amours bien réels⁶⁷⁴. Ainsi, à moins de connaître l'identité du signataire, rien ne trahit sa nationalité. Plusieurs épîtres sont écrites « A la Campagne », mais « Ces prez, ces bois, ce lieu champêtre / Ou l'Innocence & le Bienêtre / Regnent sans cesse avec l'Amour »⁶⁷⁵ rappellent moins la poésie de Haller que les vers de Chaulieu et les églogues de Fontenelle où les *topoi* arcadiens remontant à Théocrite sont conciliés avec une galanterie raffinée. L'auteur trouve ses sujets dans la littérature grecque et romaine, mais aussi dans le théâtre français : son dialogue entre « Galerius et Gabinie »⁶⁷⁶ est tiré d'une tragédie chrétienne de David Augustin de Brueys⁶⁷⁷. Cela n'empêchera pas Haller de soutenir son confrère dans les *Goettingische Zeitungen von gelehrten Sachen*, où il remarque que le poète suisse pêche du côté de la langue, mais que les Français devraient suivre son exemple pour apprendre à rendre la vertu agréable : « Möchten ihm doch dieses seine, insonderheit die Französischen Mitbrüder in Apollo ablernen. »⁶⁷⁸.

⁶⁷³ L'édition de 1747, imprimée à Cologne, n'a pas été retrouvée. Voir Hans Affolter, *Un jurisconsulte bernois poète français. Sigismund-Louis de Lerber (1723-1783)*, Bienne, Paris, Les éditions du chandelier, 1947, p. 35.

⁶⁷⁴ Dans sa biographie intellectuelle de Lerber, Affolter identifie plusieurs destinataires des poésies et rapproche ces textes d'événements vécus. Voir *ibid.*, p. 19-36.

⁶⁷⁵ Sigmund Ludwig Lerber, « A Mesdames D* C***. A la Campagne le 15. Août 1743 », *Essays de Poésie de Monsieur Lerber. Edition Nouvelle*, La Haye, 1749, p. 1.

⁶⁷⁶ « Galerius et Gabinie, dialogue tiré de la Tragedie de Gabinie par Mr. de Brueys Acte IV. Scene 7 », *ibid.*, p. 28-40.

⁶⁷⁷ David Augustin de Brueys, *Gabinie, tragedie chrétienne*, Paris, 1699.

⁶⁷⁸ Cité par Hans Affolter, *op. cit.*, p. 36 n.

Bilingue fréquentant le milieu lettré de Berne, Lerber se montre alors sensible à tout le prestige que les belles-lettres françaises déploient au milieu du siècle. Quand Voltaire prie le gouvernement bernois d'accepter qu'il lui dédicace sa tragédie *Rome sauvée*⁶⁷⁹, en 1752, c'est Lerber qui est chargé de rejeter poliment l'offre, quoiqu'on ignore s'il a jamais envoyé sa réponse⁶⁸⁰. Le poète suisse rédige en tout cas une épître de refus à l'adresse de Voltaire, où il se montre parfaitement conscient du poids incomparable de l'auteur français pour distinguer dans le domaine des lettres non seulement d'autres écrivains, mais des pays tout entiers :

Voltaire, il est bien doux sans doute
De voir son nom par vous cité,
Et vos écrits sont la grand'route
Qui mène à l'immortalité.
Sans flatterie et sans rancune,
Ami de la simple équité,
Vous osez avec liberté
Juger l'homme et non sa fortune.

Chez vous, on voit également
Le roi, l'actrice et le marchand
Ne faire ensemble qu'un volume :
Et pour prétendre au même rang,
Il leur suffit de votre plume.
Nous le savons, et sûrement
Nous accepterions librement
L'offre d'un honneur qui nous flatte,
Si nous ne jugions seulement
La matière un peu délicate.⁶⁸¹

Ces flatteries sont bien sûr nécessaires pour atténuer l'audace du refus dont Lerber donne les motifs en se retranchant derrière la hantise suisse de « paraître » ou de « briller » auprès des « beaux-esprits »⁶⁸² parisiens. Pourtant, on y décèle une tension entre la sage obscurité dont Lerber fait l'apologie en tant que Suisse et l'admiration pour le grand homme français sur laquelle il insiste à titre personnel :

Cependant, et n'en doutez pas,
Nous n'en lisons pas moins *Alzire*,
Charles douze, *Micromégas*,
La ligue, *Memnon* et *Zaïre*.

Moi-même, aux yeux de l'univers,
Je voudrais bien oser vous dire

⁶⁷⁹ Voltaire, *Rome sauvée, tragédie, de M. de Voltaire. Représentée pour la première fois à Paris par les Comédiens Français Ordinaires du Roi, au mois de Février 1752*, Berlin, 1752.

⁶⁸⁰ Sur l'affaire de la *Rome sauvée* et du Grand Conseil de Berne, et sur le rôle de Lerber, voir Hans Affolter, *op. cit.*, p. 45-56.

⁶⁸¹ Cité par *ibid.*, p. 48-49.

⁶⁸² Cité par *ibid.*, p. 49.

Que c'est à force de vous lire
Que j'ai appris à faire des vers.⁶⁸³

La *Vue d'Anet* prolongera le dialogue avec Voltaire et nous verrons que, après la mort de Lerber, c'est dans le sillage du poète français qu'on tentera de lui faire emprunter « la grand'route / Qui mène à l'immortalité ». Parue d'abord en 1755 dans le *Journal helvétique*, la *Vue d'Anet* fait pourtant l'apologie d'une localité bernoise à la frontière de la Suisse francophone, celle d'Anet (Ins en allemand) où Lerber a jadis séjourné. La deuxième strophe, en insistant sur la petitesse du lieu, présente le village comme le pendant d'une autre Anet, situé à l'ouest de Versailles, que Voltaire a mentionné dans la *Henriade* parce que son château a été bâti par Henri II pour Diane de Poitiers⁶⁸⁴. Lerber s'adresse ainsi à l'Anet suisse personnifiée :

Je sais, que loin d'ici sur la Rive charmante,
Où l'*Eure* enfle ses Flots des Ondes de l'*Iton*,
Il est un autre ANET, dont la gloire éclatante,
Jusqu'à ce jour, obscurcissait ton Nom.
Azile des Amours, contre le bruit des Armes,
Il emprunte de l'art mille agréments divers :
Diane l'orna par ses Charmes,
HENRI par ses Trésors, *Voltaire* par ses Vers.
Mais que d'un fier Rival l'orgueilleuse parure
Ne t'arrache jamais quelque indigne murmure ;
S'il fut longtemps le Favori d'un Roi,
Tu seras pour jamais celui de la Nature ;
Et ce Sort vaut bien mieux, croi moi :
Ses Dons sont plus constants ; la Faveur est plus sure.⁶⁸⁵

Tout en s'empressant de rendre hommage à Voltaire, Lerber l'invoque ici pour se distinguer de lui par contraste. La majesté de l'Anet royale obscurcit le nom de l'Anet bernoise : il faut sortir de l'ombre, insister sur la distance (« loin d'ici ») qui sépare les deux localités et jouer sur l'opposition entre les fastes de la cour et l'humble bonheur que procure la nature. Ainsi,

Anet comande en Roi la Campagne voisine :
Ces Plaines, ces Vallons, ces Champs, ces Eaux, ces Bois,
Tout ici reconoit sa puissance absolüe :
Son Empire s'étend aussi loin que sa Vüe ;
Servir à ses plaisirs, c'est vivre sous ses Loix.⁶⁸⁶

⁶⁸³ Cité par *ibid.*, p. 50.

⁶⁸⁴ Voir Voltaire, *La Henriade*, Owen R. Taylor (éd.), Genève, Institut et Musée Voltaire, 1965, t. 2, p. 581-582.

⁶⁸⁵ Sigmund Ludwig Lerber, « La Vüe d'Anet. Poème », *Journal helvétique*, décembre 1755, p. 700-701. Ici, le poème n'est pas signé.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 701.

Si l'Anet de Lerber est une projection lointaine et inversée de l'Anet de Voltaire, le poète suisse apparaît comme un équivalent du poète français dans le registre du minuscule, à cent lieues de la région parisienne.

Voltaire n'est pas le seul modèle de Lerber. Celui-ci imite notamment la *Windsor Forest* d'Alexander Pope lorsqu'il décrit les bosquets des alentours⁶⁸⁷ et lorsqu'il compare l'endroit à un petit Olympe, où les dieux de la Grèce se seraient retirés⁶⁸⁸. On y voit Pan, Pomone, Flore, Bacchus, Cérès et Jupiter qui concourent tous à la grande fécondité de la nature environnante, quoique – et ici Lerber se départit de Pope – un dieu manque toujours à l'appel :

Mais parmi la Troupe immortelle,
Pourquoi ne vois-je point le brillant *Apollon* ?
Faut-il pleurer toujours son absence éternelle !
Veut-il rester lui seul dans le Sacré Vallon !
Ah ! vien ; cède à nos Vœux, vien, Dieu de l'Harmonie,
Comble par tes faveurs le destin de ces Lieux ;
Ajoute à tous les biens, qu'ils ont reçus des Cieux,
Le charme des Beaux-Arts & les Dons du Génie.
Quitte la Terre infortunée,
Où la belle *Daphné* t'attachoit autrefois :
Ainsi qu'aux Rives du *Pénée*,
Tu trouveras chez nous des Bois,
Des Antres frais, des Sources pures,
Des Nymphes, des Grottes obscures,
Et des Echos, pour répondre à ta voix.⁶⁸⁹

Ce développement sur le dieu de la poésie, qui souligne l'absence douloureuse d'un genre littéraire dans une campagne suisse digne d'être chantée, transforme une lacune en potentielle carrière à exploiter : Lerber sera l'écho d'Apollon pour Anet et d'autres Suisses pourront rendre un tribut poétique à d'autres régions. Peu importe que la description se fasse encore par le filtre de la mythologie et du *topos* arcadien : le juriconsulte bernois offre aux lettrés suisses une possible vocation poétique qui doit leur permettre d'écrire des vers loin de Paris et de se démarquer du Parnasse français sans prétendre rivaliser avec ses occupants les mieux installés, ce qui implique d'accepter une position subalterne.

Lerber exploite le point de vue qu'il s'est choisi en rapatriant Apollon à Anet. Devant lui s'ouvre « un nouveau Théâtre »⁶⁹⁰. La petitesse du lieu suffit à contenir « l'Univers entier », du fait de la forte diversité ethnique et naturelle que le village – situé entre plaine et montagne,

⁶⁸⁷ L'imitation est soulignée par une note : voir *ibid.*, p. 701 n.

⁶⁸⁸ Le passage imité correspond aux vers 33 à 42 d'Alexander Pope, *Windsor Forest, The major works*, Pat Rogers (éd.), Oxford, Oxford University press, 2006, p. 50.

⁶⁸⁹ Sigmund Ludwig Lerber, « La Vue d'Anet. Poème », art. cit., p. 702-703.

⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 703.

proche de la frontière de plusieurs territoires suisses (Berne, Neuchâtel, Fribourg et le Pays de Vaud) – lui révèle en un coup d’œil :

Quelle foule d’Objets à mes regards oferts !
De fertiles Vallons, des Rivages déserts,
De tranquilles Hameaux, des Cités orgueilleuses,
Des Climats habités par des Peuples divers,
Des Monts portant au Ciel leurs crêtes sourcilleuses,
Des Plaines, des Forêts, des Rivières, des Mers !⁶⁹¹

Et de part et d’autre du lac de Neuchâtel, il trouve encore « des Langages divers, / Des Cultes opposés, des Coutumes contraires »⁶⁹². Ainsi, le repli sur Anet ouvre un nouvel horizon, borné par les Alpes, le Jura et la surface du lac de Neuchâtel qui s’étend vers l’occident. L’enjeu est bien celui d’un recentrage, et d’un recentrage sur la Suisse francophone : situé à l’extrémité occidentale de l’espace germanophone, le poète tourne son regard vers le nord, l’ouest et le sud, mais jamais vers Berne et les cantons primitifs de la Suisse. Comme son compatriote Henzi, il est un poète de frontière et il s’abandonne aux forces centripètes qui l’attirent vers la langue française et sa littérature mais, contrairement au journaliste de *La Messagerie du Pinde*, il substitue l’humilité à l’audace, accepte une forme de rupture avec le centre et profite de cet excentrement pour regarder ce qu’il a sous les yeux, à savoir une région géographique oubliée des belles-lettres.

Ce point de vue original est consolidé par une dense intertextualité. Après Voltaire et Pope, les belles-lettres classiques prêtent leur secours à la peinture des lieux : une idylle d’Ausone est réécrite sur les bords de la rivière Broye, et les fleuves du Tage et de l’Éridan sont convoqués comme comparants à travers les œuvres d’Ovide et de Virgile pour ennoblir le tableau⁶⁹³. Pourtant, la courte rivière suisse reflète avant tout la situation d’un poète qui accepte de rester toujours en retrait :

Ton Nom, come le mien, devoit être ignoré.
Mais que t’importe, au fond, d’un Rang imaginaire !
La Nature attentive à réparer ses torts,
Au défaut de ces biens, t’offre d’autres Trésors.⁶⁹⁴

Quand enfin le regard de Lerber s’élève sur les Alpes, c’est bien sûr Haller qu’il appelle en renfort :

Alpes, les Dieux toujours vous furent favorables :
On ignore les biens qu’ils ont versé sur vous ;

⁶⁹¹ *Ibid.*

⁶⁹² *Ibid.*, p. 705.

⁶⁹³ Voir *ibid.*, p. 707-708.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, p. 708.

Mais moins ils sont conus, plus ils seront durables :
Cachons les à jamais à des Voisins jaloux.
Déjà, déjà *Haller*, en célébrant vos charmes,
N'a que trop dessillé les yeux de l'Univers :
Apollon même alors partagea vos alarmes,
Et ne lui pardona qu'en faveur de ses Vers.⁶⁹⁵

L'insécurité des Suisses qui s'essaient à la poésie semble s'être transmise à Apollon lui-même qui, après avoir refusé de suivre les autres dieux jusqu'en Suisse, s'inquiète encore que Haller révèle à l'univers toute la splendeur des Alpes. Lerber joue souvent sur le caractère secret et jalousement préservé des beautés naturelles de la Suisse. Cette habileté rhétorique rend plus précieuse son entreprise de dévoilement et elle offre en passant une noble explication du silence poétique des Suisses : ceux-ci n'auraient pas trouvé bon de faire connaître le bonheur dont ils jouissent confidentiellement.

Il n'empêche que Lerber diffuse son poème avant même sa publication. En novembre 1755, *La Vue d'Anet* a en effet reçu l'approbation de Voltaire, à qui le manuscrit a été transmis par l'intermédiaire du major Jean Bénédikt Rochmondet (ou Johann Benedikt Roch), de Nyon⁶⁹⁶. Dans une lettre citée par Hans Affolter⁶⁹⁷, le poète français installé depuis quelques mois aux Délices, à Genève, répond à Rochmondet :

Vous auriez bien dû mon cher major me dire le nom de l'auteur [de *La Vue d'Anet*]. Quelqu'il soit, je vous supplie de vouloir bien luy faire pour moy les remerciements les plus sincères. Autrefois votre pays était renommé pour le bon sens. Cette raison si précieuse est maintenant ornée d'esprit et de grâces. L'ouvrage que vous m'avez envoyé en est rempli. Je vois que je n'ay pas mal fait de m'établir dans ce pays où il se trouve de pareils génies. On ne sait pas à Paris combien vos montagnes portent de fleurs.⁶⁹⁸

Conservée dans les archives de la famille Lerber, cette lettre est un titre de gloire qui profitera, sinon à la renommée du poète suisse et de son œuvre descriptive, du moins au succès posthume de celle-ci et à son traitement favorable dans l'historiographie.

Encouragé peut-être par la réaction de Voltaire, Lerber ne s'arrête pas au test de la publication dans le *Journal helvétique*. *La Vue d'Anet* fait l'objet d'un tiré à part en 1756⁶⁹⁹. Le poème est réimprimé vingt ans plus tard par la Société typographique de cette ville, à la

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 712. Une note accompagne le dernier vers cité : « Le Poème sur les Alpes de Mr. Haller, qui reconnoitra ici quelques Vers de son Ouvrage, imités par l'Auteur. »

⁶⁹⁶ Voir Hans Affolter, p. 66.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 66-67.

⁶⁹⁸ Lettre de Voltaire à Jean Bénédikt Rochmondet, « aux Délices » [Genève], 8 novembre 1755, in *Les Œuvres complètes de Voltaire. Correspondence and related documents*, éd. cit., t. 16, p. 376.

⁶⁹⁹ Sigmund Ludwig Lerber, *La Vue d'Anet. Poème*, éd. cit.

suite d'*Essais sur l'étude de la morale*⁷⁰⁰. Entre-temps, Lerber a été recteur de l'Académie de Berne, membre du Grand Conseil et bailli de Trachselwald, s'investissant en outre dans la Société économique de l'Emmental⁷⁰¹. Ses publications et ses activités le rattachent surtout au domaine juridique⁷⁰², faisant de lui un poète occasionnel. La structure même de son recueil relègue la poésie au second plan, après cent pages d'essais sur l'étude des causes finales, telle qu'elle peut être mise au profit de l'instruction morale. Signalons au passage que Lerber n'est pas le premier auteur suisse à procéder de la sorte. Un autre juriste, le Neuchâtelois Emer de Vattel a publié en 1757 un *Mêlange de littérature et de poésies*, où il reléguait ses vers badins aux pages 245 et suivantes de son volume, après un « Essai sur le Goût », des dialogues à caractère philosophique et des allégories à teneur morale. Vattel se montrait soucieux d'unir « Les fleurs de l'*Helicon* au sçavoir du *Lycée* »⁷⁰³ et de « ne point ennuyer le Lecteur bénévole »⁷⁰⁴. Si, comme nous l'avons noté, Seigneux rachète en 1775 la futilité de ses vers en leur adjoignant un recueil de maximes édifiantes, Vattel et Lerber font de la poésie un amusement qu'ils s'autorisent au titre de supplément à des réflexions sérieuses.

Dans l'édition de 1776, Lerber a retouché sa *Vue d'Anet*, notamment à l'égard des renvois intertextuels : le poète se situe toujours explicitement entre deux modèles, Voltaire et Haller, mais les notes mentionnant Pope et les Anciens ont disparu, si bien que la voix du Bernois semble avoir gagné en assurance. Cela dit, le reste de l'ouvrage – des idylles, une pastorale et de courtes pièces – reste tributaire d'auteurs grecs et romains dont le poète tire des sentences sur l'égoïsme, l'ingratitude ou encore l'accumulation de richesses. Il se termine par un quatrain qui, outre un rejet un peu audacieux, a toute la lisseur de la poésie morale d'un Tollot ou d'un Seigneux :

Osons en croire la sagesse,
Ami. Ne désirons tous deux
Ni le pouvoir ni la richesse.
Qu'il nous suffise d'être heureux.⁷⁰⁵

⁷⁰⁰ Sigmund Ludwig Lerber, *Essais sur l'étude de la morale. Nouvelle Edition augmentée de quelques morceaux de poesie*, Berne, 1776. Les *Essais* avaient déjà paru trois ans plus tôt, sans les poésies, sous le titre : *Essais sur l'étude de la morale*, Berne, 1773.

⁷⁰¹ Voir Hans Affolter, *op. cit.*, p. 81-86.

⁷⁰² Voir Hans-Alfred Haessig, *Sigmund Ludwig Lerber (1723-1783) und Berns Rechtsschule im XVIII. Jahrhundert*, Zurich, [1973].

⁷⁰³ Emer de Vattel, « Discours sur l'Amour de la Nouveauté », *Poliergie, ou mélange de littérature et de poésies*, Amsterdam, 1757, p. 246.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 256.

⁷⁰⁵ Sigmund Ludwig Lerber, « Vers à Mr. R** », *Essais sur l'étude de la morale. Nouvelle Edition augmentée de quelques morceaux de poesie*, éd. cit., p. 52. La partie morale et la partie poétique du recueil sont paginées séparément.

Lerber compte donc parmi les poètes du bon sens. Ses *Essais* sont encore réédités deux ans plus tard, sous le titre d'*Opuscles de M. L***, volume que viennent grossir des « Recherches sur l'origine de la loi naturelle ». La partie poétique, qui contient les mêmes pièces qu'en 1776, s'intercale désormais entre les essais moraux et la dissertation juridique, et elle est motivée – voire excusée ou même absoute – dans un « Avertissement » au lecteur qui rappelle la nature sérieuse de l'écriture en vers : « Le propre de ce genre de composition est d'exercer fortement l'esprit. S'il [Lerber] pêche à cet égard, c'est sûrement plutôt par excès que par défaut. »⁷⁰⁶. L'auteur meurt en 1783 ; sa *Vue d'Anet* et les pièces de vers qui l'accompagnent sont encore une fois réimprimées, quarante-neuf ans plus tard, à une période charnière où les débats littéraires se multiplient en Suisse francophone et où « l'attention aux spécificités et aux individualités régionales »⁷⁰⁷ devient très vive. Désormais, le nom du poète est décliné en toutes lettres sur une page de couverture. L'éditeur bernois de cet ultime recueil y joint la lettre de Voltaire à Rochmondet⁷⁰⁸ et publie les vers de Lerber sans les morceaux de prose qui les accompagnaient jadis : le précieux document de Voltaire aidant, il est désormais possible d'abstraire la poésie d'un recueil de morale, de la réimprimer en vertu de sa qualité littéraire et de lui trouver une place dans le patrimoine culturel bernois.

5.2.2. Une « montagne rôturrière » en marge du Parnasse

Malgré le succès éditorial – relatif à l'échelle suisse – de *La Vue d'Anet*, Lerber reste un poète en retrait qui ne sera jamais explicitement élevé au rang de modèle par ses compatriotes, du moins pas de manière avouée. Il est difficile de savoir si Jean-Laurent Garcin s'en inspire quand il compose *La Ruillière*, poème qui opte aussi pour le repli descriptif sur une région de la Suisse, mais qui n'adopte pas le même ton et qui révèle un rapport sensiblement différent au centre littéraire parisien.

Prépubliée en 1760 dans le *Choix littéraire* du Genevois Jacob Vernes⁷⁰⁹, *La Ruillière* paraît la même année à Paris, « Chez Michel Lambert, Imprimeur-Libraire, rue & à côté de la Comédie Française, au Parnasse »⁷¹⁰. Quelle est donc cette épître en vers surgissant « à côté » d'une des plus prestigieuses institutions littéraires françaises et même « au Parnasse », chez

⁷⁰⁶ Sigmund Ludwig Lerber, *Opuscles de M. L***, Berne, 1778, s. p.

⁷⁰⁷ Daniel Maggetti, « La vie littéraire en Suisse romande entre 1815 et 1848 », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 30.

⁷⁰⁸ « Copie de la lettre de Mr. de Voltaire », in Sigmund Ludwig Lerber, *La Vue d'Anet. À laquelle on a joint quelques autres pièces en vers, par S. L. Lerber, du conseil souverain de Berne, baillif de Trachselwald, auteur des Essais sur l'étude de la morale et autres ouvrages*, Berne, 1832, p. 68-69. Voir *supra*, p. 161 n. 698.

⁷⁰⁹ « Article neuvième. La Ruillière, épître à Monsieur *** », *Choix littéraire*, 1760, t. 22, p. 189-213.

⁷¹⁰ Jean-Laurent Garcin, *La Ruillière, Epître à Monsieur ****, éd. cit.

l'imprimeur-libraire attitré de Voltaire ? C'est un poème descriptif d'une trentaine de pages sur une « Montagne de Suisse, dans le Comté de Neuchâtel »⁷¹¹ comme l'indique une note, et plus précisément sur un lieu-dit du Val-de-Travers. Ayant étudié la philosophie et la théologie à l'Académie de Genève avant d'être consacré ministre, le jeune poète neuchâtelois exerçait dans le village de Fleurier une activité de suffragant, mais il vient de quitter le Val-de-Travers pour se lancer dans l'aventure du préceptorat à Amsterdam. Décrivant un lieu réel et connu de lui, il tient à faire valoir un certain réalisme dans son poème en évacuant les conventions relatives aux descriptions champêtres :

Je peins un séjour champêtre,
Non pas tel, assurément,
Qu'en maint Poème charmant
Chacun pût le reconnaître.
Ce n'est point un beau vallon,
Où le ruisseau qui se cache
Sous un tapis de gazon
Avec peine s'en arrache ;
Où croisse le doux jasmin,
Qui des pleurs dont il s'arrose,
Perle son tendre satin ;
Où le vif bouton de rose
De l'arbrisseau dont il sort
Sans regret se dépaïse,
Pour orner le sein de Lise,
Et faire envier son sort
Au berger qui la courtise.
Comme un autre sans effort
Je pourrais peindre à ma guise
Un lieu rempli d'agrément,
Où ne souffle vent ni bise,
Et nommer amusement
Ce qu'on doit nommer sottise :
Qui m'empêchera vraiment,
Si mon esprit s'en avise ?
On sçait qu'un Poète ment,
Et nul ne s'en formalise.
Mais j'avoûrai franchement,
Soit vertu, sens, ou bêtise,
Qu'un pareil déguisement
Ne me tente nullement.
Vérité, c'est ma devise :
Vérité ! que ta franchise
De mes vers soit l'ornement.⁷¹²

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 3.

⁷¹² *Ibid.*, p. 3-4.

L'auteur, qui oppose la « vérité » au « déguisement » et la « vertu » ou le « sens » à « l'esprit » du faiseur d'idylles conventionnelles, insiste ensuite sur l'aura *a priori* insignifiante du lieu qu'il a choisi de chanter, rejoignant ici Lerber :

Au-dessus d'une campagne,
D'un vallon délicieux,
S'élève d'une montagne
Le sommet audacieux.
Si j'ai bonne mémoire,
La Ruillière, c'est son nom.
Est-ce donc que dans l'Histoire
Elle soit connue ?... Oh ! non,
Mais qu'importe pour sa gloire ?
Ces monts fameux en renom
Sont si tristes en surface !
J'ai lu dans plus d'un endroit,
Que sur l'Alpe on meurt de froid,
Et de faim sur le Parnasse.
Si quelqu'un veut à ce prix
De la gloire, bien lui fasse.
Pour moi, qu'avec plein mépris
De montagne rôture
Vous traitiez notre Ruillière,
Sans murmure j'y souscris.
Je préfère tel logis
A mainte Gentilhommière, [...] ⁷¹³

La demeure que j'habite,
Fût-elle un méchant taudis,
Un chenil, un lieu d'Hermite,
A mes yeux, c'est paradis. ⁷¹⁴

L'attachement à un coin de terre conduit Garcin à prétendre renoncer aux bénéfices sociaux du poète reconnu : il se contentera de sa « montagne rôture » et restera à l'écart du « Parnasse ». Ici, le fait d'assumer une position inférieure permet au poète suisse de se forger une originalité, celle de remotiver le rapport entre vérité et poésie à l'égard du registre descriptif.

En conséquence de ce parti pris réaliste, des noms de personnes comme « Jeannot » ⁷¹⁵, des noms de lieux comme « *Couvet* » ⁷¹⁶ ou « *la Reuse* » ⁷¹⁷ (aujourd'hui l'Areuse), et des expressions triviales comme la « haridelle » ⁷¹⁸ ou l'« escarpolette » ⁷¹⁹ peuvent côtoyer les

⁷¹³ *Ibid.*, p. 5.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 25.

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁷¹⁸ *Ibid.*, p. 13.

⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 20.

figures les plus nobles et les plus galvaudées de la tradition poétique comme « Pégase »⁷²⁰ ou l'inévitable « Zéphire »⁷²¹. Garcin joue du décalage et son poème glisse souvent dans le registre héroïcomique, par exemple lorsqu'une partie de quilles est interrompue par l'apparition d'un bélier :

Puis à mille petits jeux
On se livre, on s'intéresse ;
Neuf quilles, d'un bras nerveux
Vont signaler la souplesse.
J'y vole tout le premier ;
Et Jeannot maudit l'adresse
Qui renverse le quillier,
Car c'est lui qui le redresse :
Mais bientôt un fier bélier
Vient réveiller sa paresse.
A ce combat singulier
Volontiers Jeannot se prête :
Sur la terre renversé
Il oppose à cet athlète
Qui l'attaque, front baissé,
Un sabot fort malhonnête,
Qui, de pointes hérissé,
Et l'étourdit, & l'arrête.
Mais à son tour repoussé
Par l'ennemi qui le guête,
Lui-même il se sent blessé
Par les cornes de la bête ;
Jusqu'à ce que terrassé
Sous la moutonnière tête,
En maint endroit offensé,
Hué, confus & fessé,
Il songe à battre en retraite.⁷²²

Cette dimension légère est relevée par une versification surprenante. Si Lerber optait pour le poème hétérométrique, s'autorisait de brutaux rejets et variait la disposition des rimes à la manière de La Fontaine, Garcin opte pour l'isométrie, mais il choisit un vers inhabituel, l'heptamètre réputé vif et gai, tout en brisant parfois le rythme de ses rimes croisées par des rimes embrassées. Il semble donc que le repli sur la description d'une montagne suisse inconnue ou, autrement dit, le choix d'un sujet humble ménage au poète une certaine liberté à l'égard de la versification comme du style.

Au fil des vers, de nombreuses métaphores spatiales nous permettent de cerner précisément la position que l'auteur suisse publié à Paris veut occuper au sein de l'espace

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁷²¹ *Ibid.*, p. 21 et *passim*.

⁷²² *Ibid.*, p. 11-12.

français. Quoique la Ruillière soit une montagne, Garcin se garde bien d'une élévation trop manifeste :

Non, non, l'Olympe est un sol
Où n'atteint l'art, ni la règle,
Muse ! abaissez votre vol,
Et sans fendre l'air en Aigle,
Voltigez en Rossignol.⁷²³

Le poète ne se hisse donc pas sur le dos d'un aigle comme le roitelet de Seigneux, mais s'il travestit l'insécurité littéraire en modestie, il trouve également un profit littéraire dans ce vol à hauteur d'hommes : celui de découvrir parmi les humbles campagnards « Le repos que fuit les Rois » et le prix de la « simplicité », de même qu'un autre dieu, celui « de la Santé »⁷²⁴ qui habite parmi les pâtres. D'en bas, il peut aussi observer la nature de plus près : il s'arrête notamment sur les truites de l'Areuse et la fraise des bois si différente de cette « fraise glorieuse » et « impérieuse »⁷²⁵ des jardins cultivés. Cependant, l'impossibilité de s'élever s'accompagne d'une diminution de la force de la voix du poète et elle l'empêche d'« Eterniser au Parnasse »⁷²⁶ les hommages qu'il veut rendre aux familles qu'il a côtoyées et aux paysages qu'il a observés. Garcin se dit ainsi conscient de la précarité de sa position :

Si des favoris du Dieu
J'avois la bouillante audace,
Je volerais plein de feu
Jusqu'au sommet du Parnasse :
Là, dans l'enceinte du lieu,
Qu'embrase un rayon suprême,
J'arracherais, je fais vœu,
Le pinceau d'Apollon même.
Lieux charmans ! mes traits vainqueurs
Porteraient dans tous les cœurs
L'atteinte la plus profonde ;
Mais au lyrique sentier
Ma Muse craint de paraître,
Et ne pouvant peindre en maître,
Je disserte en écolier.⁷²⁷

Au mouvement vertical vers le bas et aux élans frustrés vers le haut s'ajoute un mouvement horizontal de la ville vers la campagne, quand le poète propose au destinataire anonyme de l'épître : « Dans ces lieux transporte-toi : / Où tu vis, l'homme s'oublie, / Où j'écris, l'homme

⁷²³ *Ibid.*, p. 10.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 15.

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 24.

est à soi. »⁷²⁸. Un an avant la publication de *La Nouvelle Héloïse*, la fuite des villes et le retour à la campagne flattent une mode qu'on associe de plus en plus volontiers au voyage en Suisse et qui légitime bien sûr l'objet de ce poème descriptif. L'originalité de Garcin est ici d'insister sur le bénéfice identitaire d'une telle retraite : c'est se retrouver soi-même que d'habiter le Val-de-Travers et c'est aussi ce qui permet à l'écrivain de concilier sa nationalité suisse et neuchâteloise avec le recours au vers français. La fin du poème coïncide d'ailleurs avec l'éloignement du *locus amoenus* pour un exil dans la « cité », un lieu où à « la douce liberté » succédera « l'esclavage imbécille / De cette frivolité, / Qu'adore l'homme inutile »⁷²⁹. Une dernière fois, l'auteur thématise « l'heureuse distance » qui sépare les campagnards des citadins parmi lesquels on est toujours « l'ami de chacun, / Et l'étranger de soi-même »⁷³⁰.

Ainsi, chez Garcin, la distance spatiale avec la ville ouvre un champ original au poète et lui permet de se distinguer horizontalement, mais c'est au prix d'une impossible élévation dont il se félicite parfois et dont il signale aussi les inconvénients. En dépit de son recentrage sur une région suisse, Garcin regarde vers la France et c'est à Paris qu'il trouvera le plus d'échos dans la presse⁷³¹. « Ce petit Poème [...] mérite bien d'être lû »⁷³², estime l'*Avantcoureur*, mais l'auteur de ce périodique est le même Michel Lambert qui a fait paraître *La Ruillière*. Quoique *L'Année littéraire* soit également vendue chez Lambert, Élie Fréron y insère une critique plus significative. Le journaliste français se réjouit que Garcin ne s'adonne pas au genre de la tragédie comme tant de poètes, mais il modère ses compliments :

M. Garcin, jeune Suisse, a cueilli quelques fleurs de notre hélicon ; il vient de nous donner une Epître où vous trouverez de l'esprit, de la facilité, & quelquefois des peintures heureuses. Son sujet est du nombre de ceux qui sont presque toujours assurés de plaire. [...] Le malheur de ces sortes d'ouvrages, c'est de venir après la *Chartreuse* dont les graces seront immortelles.⁷³³

Non seulement Garcin arrive après Jean-Baptiste Gresset, qui avait publié son épître descriptive et satirique *La Chartreuse* en 1735⁷³⁴, mais après Haller qui a rendu

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 16-17.

⁷²⁹ *Ibid.*, p. 29.

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 30.

⁷³¹ Voir la notice sur Jean-Laurent Garcin que propose la version électronique du *Dictionnaire des journalistes* : Kees van Strien, « Jean-Laurent Garcin (1733-1781) », in Philippe Régner (dir.), « Dictionnaire des journalistes (1600-1789). Édition électronique revue, corrigée et augmentée », Lyon, Oxford, Institut des sciences de l'homme, The Voltaire Foundation : <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/329a-jean-laurent-garcin> (consulté le 1^{er} septembre 2014).

⁷³² « Nouvelles littéraires », *L'Avantcoureur*, 21 avril 1760, p. 226. Ce périodique est édité par le même Michel Lambert qui a fait paraître *La Ruillière*.

⁷³³ Élie Fréron, « Lettre VI », *L'Année littéraire. Année M. DCC. LX. Par M. Fréron, des Académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, d'Arras, de Caën, de Marseille, & des Arcades de Rome*, 1760, t. 3, p. 138.

⁷³⁴ Jean-Baptiste Gresset, *La Chartreuse, épître à M. D. D. N. Par l'auteur de Ver-vert. Du 17 Novembre 1734, s. l.*, 1735.

« fameuses »⁷³⁵ les montagnes de la Suisse. Enfin, l'indulgence touche à la condescendance quand le critique français relève quelques erreurs de style ou de syntaxe et les met sur le compte de la nationalité helvétique de l'auteur : « Je ne crois pas qu'on puisse dire *étranger de soi-même*, au lieu d'*étranger avec soi-même*. Il faut pardonner ces petites négligences à quelqu'un qui lui-même est étranger. »⁷³⁶. Même son de cloche dans le *Journal encyclopédique* : « Il y a beaucoup de négligences dans les Vers, des longueurs & des fautes de style. Mais elle [l'épître] a des graces, du naturel, & des morceaux que M. Gresset ne désavoueroit pas. »⁷³⁷. Rapproché de Gresset, corrigé sur le plan linguistique et stylistique, Garcin a su attirer l'attention d'un des critiques les plus influents de l'époque en la personne de Fréron, mais il n'a pu se distinguer que très faiblement par ses choix formels et par sa position d'auteur suisse s'exprimant au sein de l'espace français. Peut-être *La Ruillière* a-t-elle contribué à lui ouvrir les portes du journalisme puisque, selon Philippe-Sirice Bridel, le jeune homme collabore dès l'année suivante au *Journal étranger* édité à Paris⁷³⁸. Mais nous verrons bientôt que, quand il publiera une traduction en vers des *Psaumes*, il suivra une logique de distinction très différente dont l'élément helvétique sera totalement absent.

5.3. Traducteurs et imitateurs à l'abri de leurs modèles

5.3.1. L'opportunisme de la médiation culturelle

Avant les années 1780, les Suisses francophones ne cherchent pas à forger leur propre théorie de l'écriture en vers. Pour autant, ils ne se satisfont pas nécessairement des éléments de poétique qui leur viennent du centre français. À ce titre, les principaux articles de l'*Encyclopédie* d'Yverdon relatifs à la poésie sont significatifs : « Poème », « Poésie », « Poète » et « Poétique ». Aucun de ces textes parus dans le volume 34 de 1774 ne propose de développement original qui serait l'œuvre du directeur de la publication De Felice ou de ses collaborateurs. Cependant, aucun d'entre eux n'est simplement copié de l'*Encyclopédie* de Paris. Tous s'appuient au moins en partie sur un autre dictionnaire, l'*Allgemeine Theorie der schönen Künste* de Johann Georg Sulzer (1720-1779) dont les deux volumes viennent de

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 140.

⁷³⁶ *Ibid.*, p. 142.

⁷³⁷ « Nouvelles littéraires. France », *Journal encyclopédique, dédié à Son Altesse Sérénissime Mgr. Le Duc de Bouillon &c. &c.*, 15 mars 1760, t. 2, troisième partie, p. 145.

⁷³⁸ Voir Kees van Strien, art. cit.

paraître à Leipzig⁷³⁹. Au Suisse de Winterthour devenu professeur de philosophie à Berlin, l'*Encyclopédie* d'Yverdon emprunte la totalité des articles « Gedicht », « Dichter », « Dichtkunst. Poesie » et « Dichtkunst. Poetik » qu'elle traduit scrupuleusement et qu'elle associe aux textes préparés par Jaucourt pour l'*Encyclopédie* de Paris⁷⁴⁰.

Le long article « Poésie », par exemple, accole simplement le texte de Sulzer et celui de Jaucourt avec un paragraphe de transition qui propose de comparer ce que dit l'« auteur Allemand » avec ce que disent « des hommes de goût en France »⁷⁴¹. Ainsi se côtoient deux visions de la poésie radicalement différentes sur certains points. L'hypotexte français définit la poésie comme l'imitation de la belle nature et comme l'art de la vraisemblance par excellence, tandis que l'hypotexte germanique estime que « le poète ne présente pas son objet, tel qu'il existe dans l'univers, mais comme son génie fécond le lui présente, avec les ornemens que sa belle imagination y fait joindre, & avec tout ce que son cœur sensible y découvre de touchant »⁷⁴². Une conception encore classique du genre le dispute donc à un art qui trouve sa source dans le génie particulier de l'auteur, sans que les compilateurs de l'*Encyclopédie* d'Yverdon ne prennent parti pour l'une ou l'autre définition. La même ambivalence touche les articles « Poétique » et « Poète ». Ce dernier est d'ailleurs l'objet d'un bricolage subtil : il enchâsse le texte correspondant de Jaucourt entre l'article « Dichter » de Sulzer et la fin de l'article « Dichtkunst. Poesie » qui contient une histoire de la poésie allemande⁷⁴³. Quant à l'article « Poème », il est entièrement repris de l'*Allgemeine Theorie der schönen Künste* dont l'entrée « Gedicht » est beaucoup plus développée que les brèves remarques de Jaucourt sur le même sujet⁷⁴⁴.

⁷³⁹ Johann Georg Sulzer, *Allgemeine Theorie der schönen Künste in einzeln, nach alphabetischer Ordnung der Kunstwörter auf einander folgenden, Artikeln abgehandelt*, von Johann George Sulzer, Mitglied der Königlichen Academie der Wissenschaften in Berlin, Leipzig, 1771-1774. Voir Léonard Burnand, Alain Cernuschi, « Circulation de matériaux entre l'*Encyclopédie* d'Yverdon et quelques dictionnaires spécialisés », *Dix-huitième siècle*, 2006, n° 38, p. 253-267.

⁷⁴⁰ Le collaborateur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon qui prépare les articles concernés pourrait être Jean Henri Samuel Formey (1711-1797), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Berlin, ce que laisse entendre une lettre que lui envoie De Felice le 2 mars 1773 : voir Jens Häselser, « L'encyclopédisme protestant de Formey à la lumière de sa correspondance avec De Felice », in Jean-Daniel Candaux, Alain Cernuschi, Clorinda Donato, Jens Häselser (dir.), *op. cit.*, p. 132-133.

⁷⁴¹ « Poésie, (R), s. f., Beaux-Arts », in Fortunato Bartolomeo De Felice (dir.), *op. cit.*, t. 34, p. 258. Cf. Louis de Jaucourt, « Poésie, (Beaux Arts) », in Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 12, p. 837-840 ; et Johann Georg Sulzer, « Dichtkunst. Poesie », *op. cit.*, t. 1, p. 250-258. L'article de l'*Encyclopédie* d'Yverdon ne traduit qu'une première partie de l'article de Sulzer.

⁷⁴² « Poésie, (R), s. f., Beaux-Arts », art. cit., p. 254.

⁷⁴³ Cf. « Poète, (R), s. m., Beaux-Arts », in Fortunato Bartolomeo De Felice (dir.), *op. cit.*, t. 34, p. 263-274 ; Louis de Jaucourt, « Poète, s. m. (Belles-Lettres) », in Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 12, p. 841 ; Johann Georg Sulzer, « Dichter », *op. cit.*, t. 1, p. 246-250 ; et « Dichtkunst. Poesie », art. cit.

⁷⁴⁴ Cf. « Poème, (R), s. m., Beaux-Arts », in Fortunato Bartolomeo De Felice (dir.), *op. cit.*, t. 34, p. 212-220 ; Louis de Jaucourt, « Poème, s. m. (Poésie.) », in Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 12, p. 812 ; et Johann Georg Sulzer, « Gedicht », *op. cit.*, t. 1, p. 433-438.

Les traductions du texte de Sulzer dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon seront bientôt récupérées par les éditeurs du *Supplément à l'Encyclopédie* de Paris dont l'impression commence en 1776⁷⁴⁵ : De Felice et son équipe auront contribué à faire connaître en France et en Europe l'œuvre du Suisse de Berlin et, par la même occasion, à diffuser une approche allemande de la poésie en rupture avec la tradition française. En ce sens, l'entreprise encyclopédique yverdonnoise constitue un vecteur entre deux espaces culturels par ses choix éditoriaux et par son recours à la traduction, mais elle manifeste en même temps, dans le domaine de la poésie, une tension entre deux centres littéraires concurrents dont elle perçoit l'attrait.

Lorsque nous portons notre regard sur les poètes-traducteurs de la Suisse francophone, nous voyons également s'enrichir les relations entre la périphérie helvétique et les différents centres vers lesquels elle peut se tourner. La fonction d'intermédiaire culturel de la Suisse des Lumières, soulignée à l'envi par les chercheurs, possède une dimension opportuniste chez les traducteurs : faire dialoguer des modèles permet parfois de s'abriter derrière eux. Mais avant d'interroger les poètes-traducteurs, il est utile de rappeler que la traduction est un genre littéraire à part entière, très théorisé au XVIII^e siècle, et qu'une personne qui s'y adonne peut s'attirer beaucoup d'estime. Si Voltaire, l'abbé Prévost ou Diderot n'ont pas jugé indigne d'eux d'être aussi des traducteurs, la renommée de Pierre-Prime-Félicien Letourneur se fonde uniquement sur des traductions de Young, Hervey, Ossian et Shakespeare, tandis que Jacques Delille est propulsé sur un siège de l'Académie française en 1774 pour avoir su traduire en vers français les *Géorgiques* de Virgile. En effet, c'est être talentueux que de parvenir à adapter une œuvre étrangère au génie de sa propre langue et, à une époque où le principe de l'imitation prime sur celui de l'originalité, c'est encore combler les attentes des lecteurs les plus exigeants que de réécrire l'œuvre d'un auteur ancien ou étranger tout en le réconciliant avec les goûts actuels de sa propre nation. En vertu du principe selon lequel « "Génie de la langue" et "génie de la nation" se postulent l'un l'autre »⁷⁴⁶, qui s'affirme progressivement du XVII^e au XIX^e siècle, le travail du traducteur ne porte pas seulement sur un changement de code linguistique, mais sur la naturalisation d'une œuvre empreinte d'un caractère étranger.

⁷⁴⁵ Voir les articles « Poème », « Poésie, (Arts de la parole.) » et « Poète » de Charles-Joseph Panckoucke, Marc-Michel Rey, Jean-Baptiste-René Robinet (dir.), *Supplément à l'Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Mis en ordre et publié par M****, Amsterdam, 1776-1777, t. 4. Sur la circulation des articles entre l'*Encyclopédie* d'Yverdon, les dictionnaires spécialisés et le *Supplément à l'Encyclopédie*, voir Léonard Burnand, Alain Cernuschi, art. cit.

⁷⁴⁶ Marc Fumaroli, « Le génie de la langue française », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1984-1992, t. 3, p. 912.

Cependant, le traducteur partage nécessairement une partie des blâmes et des éloges que sa traduction suscite avec l'auteur de l'œuvre originale. D'un côté, l'écrivain qui se prête à l'exercice demandera souvent – précaution rhétorique oblige – à ce que le succès de sa traduction rejaillisse d'abord sur son modèle. D'un autre côté, en cas d'échec, il peut se retrancher derrière les défauts immanents à l'œuvre traduite ou derrière les difficultés spécifiques à l'acte de traduire, et rester ainsi excusable en vertu de ses intentions ou de ses efforts. En d'autres termes, un traducteur s'expose moins qu'un auteur original : son nom reste attaché à celui d'un autre écrivain – mort ou vivant, célèbre ou méconnu – susceptible de l'aider à se hisser dans la carrière des lettres ou de lui servir partiellement de bouclier. Par conséquent, l'acte de traduire peut s'avérer confortable pour un auteur occupant une position fragile, qu'il ne possède aucun titre de noblesse littéraire ou qu'il s'exprime depuis une périphérie. Polycentrique par définition, du moins lorsqu'elle porte sur un hypotexte moderne, la traduction a encore l'avantage de s'adresser au centre qui représente le premier destinataire du texte tout en ménageant une ouverture vers un ailleurs : l'auteur étranger et l'espace littéraire dans lequel il s'inscrit.

À l'égard des traductions, la poésie mériterait d'être mise en perspective avec le roman et le théâtre en prose. Nous constaterions ainsi que Seigneux de Correvon continue d'exporter le bon sens helvétique lorsqu'il choisit d'imprimer à Paris une version française d'*Usong*, le roman de son compatriote et homologue politique Albrecht von Haller, œuvre qu'il situe aux antipodes du récit frivole à la mode⁷⁴⁷. Nous verrions encore le Genevois Pierre Clément (1707-1767) s'en prendre aux « petits beaux esprits moins délicats que raffinés & frivoles »⁷⁴⁸ dans la préface de sa traduction du *Marchand de Londres* de l'Anglais George Lillo, le premier drame bourgeois paru en français. Néanmoins, chaque genre recèle également ses enjeux spécifiques⁷⁴⁹ et les traducteurs suisses d'œuvres en prose ne se montrent pas toujours aussi préoccupés que les poètes par la nécessité de motiver leurs options littéraires. Ni le Lausannois Jacques Georges Deyverdun, premier traducteur des *Souffrances du jeune*

⁷⁴⁷ Gabriel Seigneux de Correvon (trad.), *Usong, histoire orientale, par M. le Baron de Haller, Seigneur de Goumoens le Jux, Président de la Société royale de Gottingue & de la Société Economique de Berne, Associé de l'Académie royale des Sciences de Paris, &c. &c. Membre du Conseil Souverain des Deux-Cents de la République de Berne, &c. Traduit de l'Allemand*, Paris, 1763.

⁷⁴⁸ Pierre Clément (trad.), *Le Marchand de Londres, ou l'histoire de George Barnwell. Tragédie bourgeoise, traduite de l'Anglois de M. Lillo. Seconde édition, augmentée de deux Scenes*, Londres, 1751 [1^{ère} édition : 1748].

⁷⁴⁹ Voir le chapitre que Florence Lautel-Ribstein consacre à la poésie dans Yves Chevrel, Annie Cointre, Yen-Mai Tran-Gervat (dir.), *Histoire des traductions en langue française. XVII^e et XVIII^e siècles. 1610-1815*, Lagrasse, Éditions Verdier, 2014, p. 949-1120.

Werther⁷⁵⁰, ni le Genevois Pierre Prevost, qui dédie ses *Tragédies d'Euripide*⁷⁵¹ aux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne trahissent le moindre sentiment d'insécurité littéraire à l'égard de leur œuvre. Le premier se présente comme un homme sensible, capable de communier avec les personnages de Goethe, et le second adhère aux impératifs de l'érudition philologique et de la fidélité scrupuleuse, mais c'est en tant que membres de la grande République des lettres qu'ils s'expriment tous deux sans manifester une quelconque insécurité littéraire.

En revanche, les poètes-traducteurs font souvent précéder leurs ouvrages d'une préface destinée à prévenir les critiques, à justifier leur projet et à mettre en avant les agents de la vie littéraire ou les instances de légitimation dont ils invoquent l'appui. Ci-après, nous nous arrêterons sur trois cas paradigmatiques de traductions en vers qui offrent un éventail des logiques de distinction mises en œuvre dans une fourchette de vingt années, soit de 1764 à 1784, à une époque où les poètes suisses recourent de plus en plus fréquemment à la traduction et à l'imitation. Quant aux traductions francophones des poètes suisses alémaniques, nous leur réserverons une analyse séparée.

5.3.2. La filiation française : traduire les psaumes en imitant Lefranc

La traduction d'auteurs anciens et l'imitation d'écrits consacrés par la tradition se prêtent particulièrement à la réaffirmation de l'attraction du centre : qu'il soit grec, hébreu ou latin, l'hypotexte appartient à une culture commune et l'élément « étranger » apparaît comme secondaire. Ainsi, la traduction des psaumes de David⁷⁵² par Jean-Laurent Garcin, parue en 1764, s'abandonne complètement à un mouvement vers le centre et leur auteur neuchâtelois s'inscrit ostentatoirement dans une filiation française. Au moment de publier *La Ruillière*, Garcin était précepteur à Amsterdam. Ayant atteint 32 ans, il est désormais inscrit à l'Université de Leyde, prêche dans les églises wallonnes de la région, se cherche une voie dans le journalisme et donne un nouvel élan à ses activités littéraires⁷⁵³. Ses *Odes sacrées* ou

⁷⁵⁰ Jacques Georges Deyverdun (trad.), *Werther, traduit de l'allemand*, Maastricht [Yverdon ou Berne], 1776. Voir Manfred Gsteiger, « Jacques-Georges Deyverdun traducteur de Werther », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 91-95.

⁷⁵¹ Pierre Prevost (trad.), *Les Tragédies d'Euripide, traduites du grec. Par M. Prévost, Professeur & Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin*, Paris, 1782.

⁷⁵² Si le livre des psaumes est aujourd'hui considéré par les exégètes comme une œuvre collective et anonyme, Jean-Laurent Garcin et ses contemporains estiment encore que les cent cinquante textes sont principalement l'œuvre du roi David. Sur les psaumes et leur « davidisation », voir Martin Rose, « Psaumes », in Jean-Daniel Macchi, Christophe Nihan, Thomas Römer (dir.), *Introduction à l'Ancien Testament*, Genève, Labor et fides, 2004, p. 482-499.

⁷⁵³ Voir Kees van Strien, art. cit.

Pseaumes de David, en vers françois paraissent la même année à Amsterdam et à Berne. Quasi identiques, les deux éditions se présentent d'emblée comme une « Traduction nouvelle » des psaumes « par divers Auteurs »⁷⁵⁴. Elles prennent en effet la forme d'une anthologie : une « Table des auteurs » indique l'origine de chaque psaume traduit en vers, y compris les pièces que Garcin a produites lui-même, soit trente-huit sur cent cinquante. Ce tableau, que nous reproduisons en annexe⁷⁵⁵, dresse la liste des poètes religieux français ; le nom de l'auteur suisse – discrètement effacé derrière un astérisque – y côtoie d'importantes références comme Louis Racine, Jean-Baptiste Rousseau, Antoine Houdar de La Motte ou Jean-Jacques Lefranc de Pompignan. La plupart de ces traducteurs de psaumes sont déjà morts et Garcin se présente comme leur débiteur : il leur rend hommage en rassemblant leurs poésies éparses, en les réorganisant dans son volume et en comblant les lacunes qu'ils ont laissées. Cependant, la logique de distinction de Garcin est plus subtile. L'auteur consacre sa dédicace à un poète encore vivant et reconnu comme un des modèles contemporains de la poésie lyrique, Lefranc de Pompignan (1709-1784), membre de l'Académie française, qui avait publié un volume de poésies sacrées⁷⁵⁶ au cours de la décennie précédente :

C'est la lecture de vos Poésies Sacrées, qui m'a excité à entrer dans une carrière dont peut-être votre exemple auroit dû me détourner. C'est au feu sublime de votre imagination, que j'ai allumé les étincelles d'un talent dont vous m'avez appris à régler l'usage. C'est à vos critiques que je dois la correction de plusieurs défauts, que vos Ecrits condamnoient avec moins d'indulgence encore. Il manqueroit, ce semble, quelque chose à vos droits sur mes publications, si je négligeois de vous en faire hommage. Où est-ce que votre nom sera mieux placé, qu'à la tête d'un Ouvrage qui vous doit une partie essentielle de son prix ? Je n'ai pas besoin d'avertir le public, que la reconnaissance seule a dicté mon choix. Il ne doutera pas que ses droits ne l'emportent au fonds de mon cœur sur ceux de l'amour propre, lorsqu'il verra que j'ai osé confondre mon nom avec le vôtre dans le même Ouvrage.⁷⁵⁷

On peut supposer que Lefranc a été le relecteur des odes de Garcin mais, dans tous les cas, il en incarne la caution littéraire et ce, malgré le discrédit dans lequel il est tombé auprès du parti des philosophes⁷⁵⁸. Si le Suisse a « osé confondre » son nom avec celui de l'académicien, il en profite également pour s'abriter derrière lui.

⁷⁵⁴ Jean-Laurent Garcin et al., *Odes sacrées, ou les Pseaumes de David, en vers françois. Traduction Nouvelle par divers auteurs*, Amsterdam, 1764 ; *Odes sacrées, ou les Pseaumes de David, en vers françois. Traduction nouvelle par divers auteurs*, Berne, 1764.

⁷⁵⁵ Voir l'annexe B, p. 376.

⁷⁵⁶ Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, *Poésies sacrées de Monsieur L* F*****, divisées en quatre livres, et ornées de figures en taille-douce*, Paris, 1751.

⁷⁵⁷ Jean-Laurent Garcin et al., « À Monsieur le Marquis de Pompignan, de l'Académie Française », *op. cit.*, p. [III]-[IV].

⁷⁵⁸ Voir Theodore E. D. Braun, *Le Franc de Pompignan. Un ennemi de Voltaire. Sa vie, ses œuvres, ses rapports avec Voltaire*, Paris, Lettres modernes Minard, 1972.

Dans un long discours préliminaire qui ouvre le volume, Garcin peaufine son travail d'insertion dans une filiation d'auteurs français. Il commence par une défense de la poésie sacrée, non pas en tant qu'elle représente une forme littéraire légitimée par l'Église, mais en tant qu'elle est la poésie par excellence : c'est en contemplant la grandeur de Dieu qu'on atteint à la « sublimité » de la poésie et qu'on provoque le plus grand nombre de « sensations » ou de « sentiments agréables »⁷⁵⁹ chez un lecteur. Garcin justifie donc son entreprise en termes esthétiques et littéraires ; pour ce faire, il peut s'appuyer sur le *topos* des origines religieuses de la poésie : « S'il est donc vrai que la Poésie ne s'élève jamais davantage, que lorsqu'elle peint les choses divines, & qu'elle dérobe sur l'auteur de la Religion le feu qui allume ses transports, on peut dire qu'elle monta à son période de perfection dès sa naissance. »⁷⁶⁰. L'argumentaire nous éloigne d'un Tollot, par exemple, qui met la poésie au service de la religion : en traduisant les psaumes, Garcin veut renouer avec les origines du genre. Partant, l'histoire de la poésie est celle d'une décadence qui aboutit, au XVIII^e siècle, au règne d'une « Poésie efféminée & libertine »⁷⁶¹, et le livre des psaumes est un « trésor de beautés »⁷⁶² auquel le vers français doit revenir pour se régénérer. Son livre aura par ailleurs l'effet d'un « contrepoison à tant d'Ecrits dont la Religion & les Mœurs sont justement allarmées »⁷⁶³.

Garcin pourrait en rester là et rajeunir la poésie française en traduisant David comme le parti des Anciens cherchait, dans un Homère ou dans un Virgile, la force d'une poésie que la langue française et le raffinement du siècle avait diminuée. Pourtant, l'auteur suisse traduit moins les textes attribués à David qu'il imite des poètes français de son époque. Il propose une histoire de la poésie sacrée, telle qu'elle s'est développée en France depuis le XVI^e siècle, sous la forme d'une généalogie. Tout commence avec « la gothique naïveté » de Clément Marot, la « verbeuse monotonie » de Charles Le Breton, puis « la traînante mollesse » d'Antoine Godeau, « l'insipide fidélité »⁷⁶⁴ d'Eustache Le Noble... Heureusement, ces auteurs ont, parmi leurs « successeurs » du XVIII^e siècle, « un Poète excellent [...], c'est l'illustre Rousseau »⁷⁶⁵. Rousseau a ravivé la poésie sacrée et Garcin rend au poète français les hommages qui lui sont dus. Puis vient Lefranc : « Des mains de Mr. Rousseau, la lyre du Poète sacré passa aux mains de Mr. Le Franc, sous lesquelles elle resonna d'accords non

⁷⁵⁹ Jean-Laurent Garcin *et al.*, « Discours préliminaire », *op. cit.*, p. V.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p. VI.

⁷⁶¹ *Ibid.*, p. VIII.

⁷⁶² *Ibid.*, p. IX.

⁷⁶³ *Ibid.*, p. XXVIII.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. XIII.

⁷⁶⁵ *Ibid.*

moins sublimes, quoique différens. »⁷⁶⁶. Cette différence, c'est le caractère foudroyant de la poésie de Lefranc, qui s'est mieux inspiré de son modèle en se laissant entraîner par son imagination. Voilà la droite ligne sur laquelle Garcin se place. Il mentionne encore d'autres poètes qui se situent « A quelque distance de ces deux illustres Ecrivains »⁷⁶⁷ – Pierre de Bologne, Louis Racine –, mais sans se réclamer d'eux.

Le réseau d'influence de Garcin ayant été établi, celui-ci décrit les difficultés qu'il a rencontrées en traduisant les psaumes manquant à sa collection. Il ne livre celle-ci au public « qu'en tremblant »⁷⁶⁸ et il s'excuse presque d'avoir dû doubler son travail de compilateur par une besogne d'auteur, mais il s'applique ensuite à développer ses principes de traducteur. Parmi ceux-ci, il y a l'impératif de respecter à la fois l'esprit des psaumes et le génie français :

Une des choses à laquelle je me suis le plus attaché, c'est d'embrasser la totalité des idées du texte : persuadé qu'il n'y avait rien à perdre dans un tel modèle, je me suis appliqué à les développer, à me les rendre propres, & à les revêtir du coloris propre de notre Poésie, & de notre langue.⁷⁶⁹

Pour Garcin, la poésie française est bien « notre Poésie » et le français « notre langue », dont le traducteur prétend connaître le « coloris propre » : l'auteur de Neuchâtel se veut français et tout trahit, dans son projet littéraire, la tentation de se laisser absorber par ce centre. Il gomme sa nationalité comme son protestantisme, puisque son illustre dédicataire et ses autres modèles sont des catholiques. Ce mouvement centripète est d'autant plus frappant que Garcin se dit conscient du caractère relatif la poésie en fonction des peuples et des climats : « La Poésie a chez tous les peuples son style particulier, effet naturel de la diversité de climat, de génie, de langue & de mœurs, qui se trouve entre chacun d'eux. »⁷⁷⁰. Une telle observation le conduit à justifier les libertés qu'il a prises en traduisant l'hébreu de David, né dans une terre trop lointaine et vivant selon des mœurs trop éloignées pour que sa poésie puisse être réécrite littéralement en français. L'éloignement de ce poète situé « au fond de l'Orient »⁷⁷¹ diminue considérablement l'éloignement du Suisse de Hollande par rapport à la France. C'est également l'occasion pour l'auteur de réaffirmer son admiration à l'égard de Lefranc, lequel a su transporter « le Psalmiste en France pour lui faire parler le langage de notre imagination »⁷⁷².

⁷⁶⁶ *Ibid.*, p. XIV.

⁷⁶⁷ *Ibid.*, p. XV.

⁷⁶⁸ *Ibid.*, p. XIX.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. XX.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p. XXII.

⁷⁷¹ *Ibid.*, p. XXIII.

⁷⁷² *Ibid.*, p. XXIV.

Enfin, Garcin se félicite – exactement comme Seigneux le fera dans les *Muses helvétiques* – que ses poésies aient circulé dans les périodiques français et qu’un auteur se les soit appropriées. En effet, Étienne-Jean Monchablon, qui vient lui aussi de publier un recueil de psaumes et de cantiques « mis en vers par nos meilleurs poètes »⁷⁷³, a emprunté deux odes au Neuchâtelois, les ayant trouvées dans le *Journal chrétien* et dans le *Mercure de France*. À titre de revanche, Garcin admet avoir puisé dans l’ouvrage de Monchablon pour composer son propre psautier : la circulation des poésies a pour effet de souligner l’insertion de l’auteur suisse dans le milieu littéraire français. Simultanément, en publiant son ouvrage à la fois à Amsterdam et à la Société typographique de Berne, Garcin n’oublie pas le public de son pays d’origine : ce « contrepoison » que représentent les *Odes sacrées* est compatible avec l’horizon d’attente des Suisses les plus prompts à réserver leur estime poétique aux seules œuvres édifiantes.

Pour évaluer la pertinence de la position « francocentrique » de Garcin, on peut comparer les échos de son ouvrage dans différents périodiques européens. Parmi les « Additions de l’Éditeur » à la contrefaçon du *Journal des savants* qu’imprime à Amsterdam Marc-Michel Rey, le fameux éditeur genevois de Jean-Jacques Rousseau, un article refuse violemment la naturalisation de l’auteur parmi les poètes français dignes de ce nom. Le Neuchâtelois avait donné l’essentiel de son discours préliminaire et la traduction d’un psaume dans la *Bibliothèque des Sciences et des Beaux Arts* en décembre 1762⁷⁷⁴. C’est sur la base de ces extraits que Rey remet Garcin à sa place : « Lorsqu’un Auteur entreprend de courir une carrière que d’autres ont déjà courue, son amour-propre le conseille mal de le prendre sur un certain ton ; celui qu’a pris M. G*** est un peu trop haut, sur-tout avec l’Evêque de Grasse »⁷⁷⁵, c’est-à-dire Antoine Godeau. Dès lors, le psaume de Garcin est jugé à l’aune de l’homme de lettres français, mort en 1672, qui compte parmi les membres fondateurs de l’Académie française. Rey reproche justement à Garcin son usage approximatif du français ; il brandit sans cesse le *Dictionnaire* de l’Académie et parfois les *Synonymes* de Gabriel Girard pour condamner l’auteur. La critique porte également sur la versification et notamment sur une rime malheureuse (« Cham » et « Abraham ») qui conduit le journaliste à citer La Fontaine :

⁷⁷³ Étienne-Jean Monchablon, *Les Psaumes et les principaux cantiques mis en vers par nos meilleurs poètes, recueillis par E. J. Monchablon*, Paris, 1762.

⁷⁷⁴ Jean-Laurent Garcin, « Lettre de Mr. Garcin aux Auteurs de la Bibliothèque des Sciences », *Bibliothèque des Sciences et des Beaux Arts. Pour les mois de Octobre, Novembre, Decembre. MDCCLXII*, 1762, t. 18, seconde partie, p. 471-491 ; « Pseaume CV », *ibid.*, p. 492-498.

⁷⁷⁵ Marc-Michel Rey, « Examen du Psaume CV traduit par Mr. G*** », *Le Journal des Sçavans, combiné avec les Mémoires de Trévoux. Suite des CLXX Volumes du Journal des Sçavans*, t. 77, septembre 1763, p. 240.

Je vous arrête à cette rime,
Et ne la tiens pas légitime
Ni d'une assez grande vertu.
Remettez pour le mieux ces deux vers à la fonte.⁷⁷⁶

Le faiseur de vers illégitimes est « Esclave & obéit à la rime »⁷⁷⁷ ; il ne sait pas « parler François »⁷⁷⁸ ; il pêche contre « la pureté de la langue »⁷⁷⁹. Enfin, Rey cite quelques vers de l'*Art poétique* de Boileau pour porter le coup fatal à Garcin et il l'enjoint à écouter la sentence : « S'il [Garcin] étoit d'humeur à suivre un conseil, on ne sauroit lui en donner un meilleur, que celui de s'attacher à étudier la langue dont il fait l'abus le plus étrange, jusque-là il doit redouter l'Arrêt foudroyant prononcé par un grand Maître en Poésie. »⁷⁸⁰. Voilà comment un Genevois est capable de stopper l'élan d'un Neuchâtelois qui prétend mettre un pied sur le Parnasse français et porter des jugements sur les auteurs qui s'y trouvent : le rejet est d'autant plus intéressant que les deux Suisses habitent Amsterdam et que Garcin est victime de l'hypercorrectisme d'un de ses propres compatriotes.

L'Année littéraire dirigée par Fréron est beaucoup moins sévère. Elle s'appuie en 1764 sur le recueil publié à Amsterdam et chante les louanges du discours préliminaire de Garcin : celui-ci « est peut-être ce qu'on a fait de mieux concernant les Poésies Sacrées ; il y regne une noblesse, une énergie, une flamme qui approche du sujet »⁷⁸¹. Le journaliste anonyme – vraisemblablement un correspondant de Fréron – excuse volontiers l'auteur d'avoir « fait la critique de plusieurs de nos Poètes »⁷⁸² qui l'ont précédé sur la voie de la traduction, mais il refuse pourtant de hisser le Suisse à la hauteur de Rousseau et de Lefranc :

[...] je voudrais bien qu'il [Garcin] se fût contenté de rassembler, par un choix heureux, les ouvrages d'autrui ; ce n'est pas qu'il n'ait lui-même des étincelles du talent qu'il admire dans ses prédécesseurs ; mais ses Poésies sont au-dessous de son *Discours Préliminaire*, & il paroît que la prose lui est plus favorable que les vers.⁷⁸³

Se faire poète, et poète français par-dessus le marché, est une véritable gageure pour un Suisse qui a choisi de jouer dans la cour des grands.

⁷⁷⁶ Cité par *ibid.*, p. 244. Omettant un vers de La Fontaine, Rey cite ici la fable « Contre ceux qui ont le goût difficile », issue du deuxième livre des *Fables choisies mises en vers* (*Œuvres complètes*, Jean-Pierre Collinet (éd.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1991, t. 1, p. 69-70).

⁷⁷⁷ Marc-Michel Rey, art. cit., p. 245.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 244.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 248.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 252.

⁷⁸¹ « Lettre XII. Odes Sacrées », *L'Année littéraire*. Par M. Fréron, des Académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, d'Arras, de Caën, de Marseille, & des Arcades de Rome, 1764, t. 3, p. 268. Cette lettre n'est vraisemblablement pas écrite par Fréron, mais par un de ses collaborateurs, peut-être le poète Charles-Pierre Colardeau.

⁷⁸² *Ibid.*, p. 272.

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 276.

Un pas de plus vers le Parnasse français est accordé par la *Gazette littéraire de l'Europe* d'Amsterdam, quoique la recension soit calquée presque mot pour mot sur celle de l'*Année littéraire*. Les contributions originales de Garcin profitent en effet d'un meilleur traitement :

Parmi les Psaumes de la composition de Mr. Garcin, nous en prendrons un au hasard qui fera juger de sa Poésie. Si elle n'égale pas toujours celle des *Rousseau* & des *Pompignan*, elle le place encore honorablement sur le Parnasse Sacré ; en rendant cette collection plus précieuse elle augmente la gloire de l'Editeur qui montre son goût dans le bon choix des Psaumes qu'il a recueillis, & son talent dans ceux qu'il a composés.⁷⁸⁴

Cependant, ces compliments ont peu de poids : l'édition hollandaise de la *Gazette littéraire de l'Europe* paraît chez le même imprimeur qui a mis sous presse les *Odes sacrées* de Garcin, Evert Van Harrevelt. Enfin, le *Journal helvétique* annonce la parution de l'ouvrage et donne des extraits du discours de Garcin au mois de novembre 1764, rappelant que l'auteur est un « Ministre du St. Evangile » venant « de Neûchâtel »⁷⁸⁵. Le périodique neuchâtelois reste cependant étonnamment froid, sans émettre d'opinion ; il souligne seulement le caractère « pompeux »⁷⁸⁶ du style de l'auteur. Était-on fâché que Garcin ait quitté la Principauté et sa charge de ministre en 1759, à la suite d'un congé pour maladie ? Ou reproche-t-on discrètement à l'auteur d'avoir abordé la question des psaumes sous l'angle uniquement poétique ? Quoi qu'il en soit, Garcin n'obtient guère plus de reconnaissance littéraire dans les journaux de sa patrie qu'à l'étranger.

Choix délibéré ou méconnaissance du milieu littéraire français, prendre le parti de Lefranc a pu nuire à la réception de l'œuvre : antiphilosophe déclaré, le poète français est depuis plusieurs années la cible privilégiée de Voltaire. Celui-ci pèse trop lourd sur le Parnasse français pour qu'on puisse prétendre à une reconnaissance sans consulter cet « oracle » et pour qu'on espère obtenir « des diplômes de bel-esprit » sans son approbation, comme l'écrira un correspondant du *Journal helvétique* quelques années plus tard⁷⁸⁷. Au moment de la parution des *Odes sacrées*, Garcin a dans son portefeuille des fragments traduits en prose des fameuses *Nuits* du poète anglais Edward Young, qu'il cherche à diffuser et qu'il transmet notamment à son ami l'éditeur parisien Paul-Claude Moulto. Or, celui-ci ne peut

⁷⁸⁴ « Odes sacrées, ou les Pseaumes de David en vers François. Traduction nouvelle par divers Auteurs : un volume in-8°. de 472 pages très-bien imprimé, à Amsterdam chez E. van Harrevelt », *Gazette littéraire de l'Europe, augmentée de plusieurs Articles qui ne se trouvent pas dans l'Édition de Paris*, juillet 1764, p. 88-89.

⁷⁸⁵ « Odes sacrées, ou les Psaumes de David, en Vers François. Traduction nouvelle, par divers Auteurs. A Berne, chez la Société Tipographique MDCCLXIV. grand 8^{vo}. De 480. pages », *Journal helvétique*, novembre 1764, p. 556.

⁷⁸⁶ *Ibid.*

⁷⁸⁷ Daudé de Jossan, « Lettre IIde. Du Correspondant français, à M. le B. O****. Paris ce..... 8bre 1770 », *Journal helvétique*, octobre 1770, p. 222.

pas jouer le rôle d'un intermédiaire avec Voltaire, comme il s'en excuse dans une lettre à Garcin :

Je voulais montrer a Voltaire, tes fragments de Young, mais Voltaire connaissait ta dédicace a Lefranc, & je n'aurais eu que des propos injurieux, que je n'aurais point été d'humeur de souffrir. Mon ami, je suis plus sensible pour toi que pour moi même. D'ailleurs Voltaire n'estime que les vers, et il est seul de son avis, du moins pour ceux qu'il fait aprésent.⁷⁸⁸

Visiblement, Garcin se détournera de la poésie après la parution de ses *Odes sacrées* ; il obtiendra plus de succès en publiant un ouvrage sur la musique d'opéra⁷⁸⁹ et il s'adonnera plus entièrement à sa passion pour la botanique. À l'égard des vers, ce qu'on peut définir comme un mouvement d'insertion complète n'a donc pas abouti, mais l'insuccès de Garcin n'est pas total, du moins en Suisse. D'une part, les *Odes sacrées* seront rééditées à Yverdon l'année de sa mort, en 1781, sans la dédicace à Lefranc, pourtant encore vivant⁷⁹⁰. D'autre part, quand l'institution littéraire suisse francophone sera mieux affermie et que l'idée d'avoir des modèles poétiques locaux deviendra admissible, Garcin sera pour ainsi dire « récupéré » par Philippe-Sirice Bridel. Celui-ci le présentera en effet comme un mentor dans *Le Conservateur suisse* de 1829, au terme d'une notice biographique sur le Neuchâtelois :

A peine âgé de 16 ans, j'appris à connaître Garcin, qui prît à ma jeunesse un intérêt tout particulier : il m'initia à la poésie et corrigea mes premiers essais : il développa et dirigea chez moi l'instinct de la botanique : il me donna des règles et un modèle de déclamation, en me lisant des morceaux choisis en prose et en vers. Je ne saurais exprimer tout ce que je dois à ce génie tutélaire, qui guida avec tant de patience et de bonté mes premiers pas dans la carrière de la littérature.⁷⁹¹

Et Bridel de conclure sur une image qui exprime bien l'écart entre la gloire littéraire à laquelle Garcin aurait pu prétendre et la modeste reconnaissance qu'un poète ayant fait sa place en Suisse est enfin en mesure de lui accorder : « Combien j'aurais voulu ériger à son souvenir un monument en marbre de Paros ! mais je n'ai pu marquer sa tombe que par un grossier granit des alpes Helvétiques. »⁷⁹².

⁷⁸⁸ Lettre de Paul-Claude Moulto à Jean-Laurent Garcin, s. l., [vers le 20 avril 1764], in Jean-Jacques Rousseau, *Correspondance complète*, éd. cit., t. 19, p. 308.

⁷⁸⁹ Jean-Laurent Garcin, *Traité du mélo-drame, ou réflexions sur la musique dramatique*, Paris, 1772.

⁷⁹⁰ Jean-Laurent Garcin et al., *Odes sacrées, tirées des psaumes de David. Ouvrage traduit par les plus grands poètes de la France*, Yverdon, 1781.

⁷⁹¹ Philippe-Sirice Bridel, « Biographie nationale », *Conservateur suisse, ou étrennes helvétiques pour l'an de grace 1829*, 1829, n° 47, p. 119.

⁷⁹² *Ibid.*

5.3.3. Les bénéfices du polycentrisme : chanter la Suisse en imitant Hervey

En vérité, Bridel avait déjà rendu un bref hommage à son initiateur en 1779, dans ses *Tombeaux* imités de James Hervey, mentionnant en note le *Traité du mélo-drame* et les *Odes sacrées*⁷⁹³. Cependant, si l'imitation de Bridel s'attache également à de la poésie religieuse, elle manifeste une position différente et, à ce titre, elle nous fournira un deuxième exemple. L'auteur est dans sa vingt-deuxième année ; amateur de poésie et de botanique, il fréquente depuis dix ans l'Académie de Lausanne dans la perspective d'être consacré pasteur. En 1775, il a participé activement aux discussions de la Société littéraire de cette même ville, où il côtoyait Deyverdun, le futur traducteur de Goethe, et où l'on discutait notamment de traduction française⁷⁹⁴. Dans ce cadre, il s'est déjà fait applaudir pour certains de ses vers et il a eu l'occasion de s'exprimer sur l'intérêt d'encourager le développement de la poésie nationale en Suisse⁷⁹⁵. Outre quelques poésies publiées dans le *Journal helvétique*, l'imitation de Hervey, imprimée à Lausanne, est le premier volume d'un jeune auteur déjà reconnu comme poète dans le microcosme de la haute société lausannoise, mais encore invisible aux yeux d'un public élargi. Ses choix d'auteur et de traducteur sont intéressants en tant qu'ils cherchent à contrebalancer l'élément français par divers contrepoids suisses et étrangers.

La préface des *Tombeaux* situe Bridel parmi les poètes français, mais elle s'ouvre sur un sentiment de découragement face à l'espace littéraire qu'il s'agit d'intégrer :

Les Tombeaux d'Hervey étaient une de mes lectures favorites depuis l'âge de quinze ans ; ils avaient développé chez moi ce germe de sensibilité que la nature met dans tous les cœurs. Souvent j'avais résolu de les mettre en vers : mais l'imitation charmante que M. Feutry en a faite m'en détournait toujours.⁷⁹⁶

Cependant, le Vaudois estime que son prédécesseur français n'a fait le travail « qu'en miniature »⁷⁹⁷ et qu'il peut pour sa part offrir une imitation plus ambitieuse. L'enjeu n'est donc pas celui de faire découvrir un auteur anglais aux Français : Bridel a vraisemblablement lu Hervey non seulement dans la traduction d'Aimé Feutry, mais aussi dans celle de

⁷⁹³ Philippe-Sirice Bridel, *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, éd. cit., p. 60 n. i.

⁷⁹⁴ Voir Timothée Léchet, « Une poésie sans langue propre : la tentation suisse d'une littérature nationale », in Yen-Mai Tran-Gervat (dir.), *Traduire en français à l'âge classique. Génie national et génie des langues*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 183-193.

⁷⁹⁵ Voir *infra*, p. 242-243.

⁷⁹⁶ Philippe-Sirice Bridel, *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, éd. cit., p. 5. Le poète et traducteur lillois Aimé-Ambroise-Joseph Feutry avait donné une traduction en vers des *Tombeaux* dans ses *Opuscules poétiques et philologiques* (La Haye, 1771).

⁷⁹⁷ Philippe-Sirice Bridel, *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, éd. cit., p. 5.

Letourneur, et il se base sur celle-ci au mépris de l'original anglais⁷⁹⁸. Comme Garcin imitait Lefranc plutôt que David, Bridel imite Letourneur plutôt que Hervey, bien conscient de la renommée que les traductions d'auteurs anglais ont procuré à plusieurs écrivains francophones. Dans un même mouvement centripète, le Suisse s'inscrit dans une filiation de poètes français, qui restent « nos poètes », qui font office de « modèles » et d'appuis nécessaires au début d'une carrière littéraire :

J'ai lu presque tous nos poètes : les seuls que je conserve autour de moi sont à présent, les deux Racines pour le sentiment, Colardeau pour la facilité du vers, Léonard pour sa douceur, Mr. Le Franc, malgré Mr. De Voltaire, pour la majesté des images, les tradégies de ce dernier pour la beauté de l'idée jointe à la force des mots, & surtout M. l'Abbé de Lille pour la précision du vers & l'harmonie imitative. Il n'est donc pas surprenant si, formé par ces modèles, j'ai tracé quelques vers ressemblans aux leurs. L'enfant qui bégaye à peine se sert déjà des mêmes mots que son père ; aurais-je pu mieux faire que de les imiter !⁷⁹⁹

Malgré ce réseau d'influences, auxquelles s'ajoutent celles de Hervey et de Letourneur, Bridel précise que son œuvre est en partie originale et que, pour cette raison, il la considère comme une imitation plutôt qu'une traduction. Hervey et Letourneur ont d'ailleurs écrit en prose, et l'apport du poète suisse consiste notamment à mettre le contenu de leurs textes en vers, même si sa poésie doit se borner à « conserver [...] la douceur du sentiment qui caractérise leur prose, de rendre comme eux la tristesse aimable, & d'entremêler les crêpes & les roses »⁸⁰⁰. C'est donc à la tradition éprouvée des « belles infidèles » que Bridel adhère dans l'espoir d'être lu, et l'enjeu est bien celui d'écrire de la poésie française recevable comme telle.

Pourtant, ces déclarations sont nuancées par un sursaut d'insécurité littéraire où l'écart entre le Léman et Paris apparaît dans toute son importance :

Si cet ouvrage est reçu avec indulgence, je donnerai avec plaisir plusieurs pièces de ce genre, entr'autres les chants de Selma imités d'Ossian, qui prend très-facilement la manière & le costume Français : mais je prierai toujours mes lecteurs de se souvenir que c'est au pied des Alpes, & non au bord de la Seine que ma muse mélancolique habite, & de faire attention au théâtre pour juger de l'acteur, qui compte plus encore sur l'indulgence qu'il ne redoute la critique.⁸⁰¹

Les références littéraires de Bridel et sa situation d'auteur suisse sont autant de remparts à la critique : celui qui désapprouvera son sujet s'en prendra incidemment à Hervey, celui qui attaquera ses vers devra d'abord montrer qu'ils ne doivent rien à ceux de Delille et tout censeur trop sévère aura l'indélicatesse d'oublier la faiblesse d'un auteur excentré. Nous

⁷⁹⁸ Pierre-Prime-Félicien Letourneur (trad.), *Méditations d'Hervey, traduites de l'anglois, par M. Le Tourneur*, Paris, 1771. Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 245-246.

⁷⁹⁹ Philippe-Sirice Bridel, *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, éd. cit., p. 6.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 6-7.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 7.

avons déjà signalé plus haut que Bridel ne jouait pas le jeu de la dédicace académique et choisissait d'offrir son texte à sa patrie : là encore, l'humilité du poète, son patriotisme et son refus anticipé de toute distinction institutionnelle peuvent lui servir de pare-feu envers la critique.

Le principal contrepoids que Bridel fait valoir, ce n'est donc pas l'alternative philosophique, religieuse et mélancolique que lui offre la poésie anglaise de la *Graveyard school* par rapport à la tradition française, mais l'élément helvétique⁸⁰². Dès qu'il le peut, le poète déplace en effet l'argument des *Tombeaux* en Suisse, procédé qu'il réemploiera en imitant les « Chants de Selma » d'Ossian dans ses *Poésies helvétiques*. Reynold voit dans ces travaux l'application de « recettes » visant à l'« helvétisation »⁸⁰³ d'une poésie étrangère : adapter le sujet à des réalités suisses, le truffer d'images et de noms suisses, détourner les épisodes pour leur donner un ancrage national, resituer les objets et les paysages décrits dans les Alpes ou ailleurs dans le pays. Constatant ces artifices, Reynold se demande à l'égard des *Tombeaux* « Que penser de l'imitation médiocre d'une œuvre elle-même médiocre, et médiocrement traduite ? »⁸⁰⁴ et il considère le projet de Bridel comme relevant d'une conception erronée de ce que doit être la poésie suisse.

Nous voyons cependant que, loin d'être dans l'erreur, le jeune Bridel met l'imitation au profit d'une stratégie littéraire qui lui permet de se présenter comme un poète français, tout en assumant sa position helvétique au sein de l'espace francophone et en faisant peser d'autres influences dans la balance. Si le poids de Paris est réaffirmé, les contrepoids donnent au poète l'occasion d'explorer ses ressources personnelles, ou qu'il croit telles. Son modèle anglais lui offre l'opportunité d'exprimer un état de mélancolie ou, comme il le dira plus tard, de « spleen »⁸⁰⁵ qu'il dit avoir éprouvé pendant sa jeunesse, et d'échapper par là – au moins dans une moindre mesure – à la codification et à l'allégorisation des sentiments très fortement ancrées dans la poésie classique française. Mais ces élans intimes ne le sont pas au sens où la génération de Germaine de Staël l'entendra plus tard : ils s'appuient sur une riche intertextualité antique, biblique ou moderne, et sur d'autres références culturelles souvent précisées dans les notes du texte. On voit par exemple Bridel se rendre – comme Seigneux et tant d'autres – sur le fameux tombeau de Nahl ; il chante alors les douleurs d'un deuil

⁸⁰² Voir Paul Van Tieghem, *La Poésie de la nuit et des tombeaux en Europe au XVIII^e siècle*, Genève, Éditions Slatkine, « Slatkine Reprints », 1970 [1^{ère} édition : 1921], p. 136-141.

⁸⁰³ Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 246.

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 250.

⁸⁰⁵ Voir Philippe-Sirice Bridel, « Le Spleen. Epître à mon Ami. M... », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. 29-33.

prématuré en s'imaginant dans la peau du sculpteur qui a façonné le monument et il précise en note : « En peignant ses sensations, pendant qu'il travaillait au tombeau de Hindelbank, je me suis peint moi-même, & en pleurant à cet endroit, je me suis écrié : *io anche son pittor* »⁸⁰⁶, citation attribuée au Corrège. Ici, l'émotion est vécue à travers le filtre de l'art, par la double entremise de la sculpture de Nahl et de la peinture. Ailleurs, le poète laisse parler son « âme obsédée » par la mort inéluctable mais, cette fois, une note nous révèle que ses émotions sont vécues à travers la littérature et plus précisément l'œuvre d'un autre membre de la *Graveyard school*, Thomas Parnell⁸⁰⁷.

Il n'est donc pas concevable, pour Bridel, d'être complètement original dans la peinture des émotions. À l'égard de ce qu'il considère comme des audaces stylistiques, le poète éprouve aussi le besoin d'indiquer ses références. Lorsqu'il enrichit ses alexandrins à rimes plates d'une assonance, il précise en note qu'il s'essaie à « l'harmonie imitative »⁸⁰⁸ pour rendre le son des cloches et, outre Delille, c'est le poète néolatin Jean de Santeuil qui lui sert de caution. Enfin, la peinture des paysages suisses recourt à d'autres formes de médiation. On y rencontre les vieux *topoi* arcadiens avec leurs bocages et leurs bergers, remotivés par la poésie de Salomon Gessner⁸⁰⁹, et l'imagerie sublime des Alpes menaçantes avec ses « rocs éclatés », ses « mines ténébreuses » et ses « noirs torrens »⁸¹⁰. Et quand le poète suisse compare la nature de sa patrie aux paysages anglais, c'est de Hervey qu'il implore le secours :

Hervey, sois mon ami, prête-moi tes crayons,
Per mets que de concert toujours nous avançons,
Et si j'ose allier d'une main trop hardie
Les cyprès d'Angleterre aux sapins d'Helvétie,
C'est que de nos vallons les heureux habitants
Charmés de cet accord l'aimeront plus longtems ; [...]⁸¹¹

Ainsi, avant de pouvoir s'affirmer comme un poète « national », le jeune Bridel emprunte ses idées, ses images et ses choix stylistiques à d'autres auteurs, se plaçant systématiquement dans leur sillage.

Indépendamment des efforts d'autolégitimation que Bridel met en œuvre, le francocentrisme du poète est contrebalancé par la volonté de plaire à ses compatriotes. Outre la dédicace à la patrie et le surgissement de motifs helvétiques dans son imitation, il présente au neuvième chant une galerie de Suisses francophones et germanophones auxquels il

⁸⁰⁶ Philippe-Sirice Bridel, *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, éd. cit., p. 29.

⁸⁰⁷ Voir *ibid.*, p. 83 n. a.

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 71 n. c.

⁸⁰⁹ Voir *ibid.*, p. 57.

⁸¹⁰ *Ibid.*, p. 71.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 86.

souhaite rendre hommage. On y rencontre des personnages qui appartiennent à l'histoire suisse ou à ses mythes historiques, mais surtout des auteurs alémaniques – Gessner, Bodmer, Breitinger, Lavater – et des savants lausannois et genevois – Tissot, de Saussure, Bonnet et d'autres. Si Bridel se situait parmi les poètes français dans sa préface, il désire ici intégrer un autre groupe : celui des Suisses qui ont illustré leur patrie à travers leurs travaux. À l'ensemble des hommes mentionnés, il déclare :

Vous tous que j'ai nommés, honneur de la patrie,
Qui fixez la science aux champs de l'Helvétie,
En vous offrant mes vers, & mon cœur, & mes vœux,
De me voir votre ami que je serais heureux !
Puisse votre génie, en me prêtant ses ailes,
Me faire partager vos traces immortelles !⁸¹²

Dans un autre chant, une semblable invocation à des célébrités suisses en appelle cette fois aux mânes de savants déjà morts :

Vous tous qui dans le sein de nos paisibles monts,
Sur le bord de nos lacs, au fond de nos vallons,
Conduits par la vertu trouvez la sagesse,
Rendez-vous quelquefois à ma voix qui vous presse,
D'Alt, de Bochat, Sultzer, Deleuze, Turretin,
De Crouzas, Ostervald, & Laguet, & Lullin,
Daignez vers moi descendre, ombres toujours chéries,
Lorsque pendant la nuit j'erre dans nos prairies ;
Élevez-moi d'avance au céleste séjour
Où mon cœur est brûlant de vous rejoindre un jour.⁸¹³

Hors du Parnasse français, une alternative se présente donc pour accéder à la postérité : se rendre utile à sa patrie, fût-ce par la poésie, entrer dans les mémoires comme un citoyen digne d'estime et faire corps avec d'autres Suisses qui ont brillé par divers talents.

Bridel privilégiera bientôt cette deuxième voie, peut-être encouragé par l'absence d'écho qu'il rencontre en France. En Suisse, l'ouvrage est recensé par Chaillet dans le *Journal helvétique*. Le critique loue le talent du jeune poète tout en lui administrant, selon son habitude, de nombreuses corrections relatives à l'usage de la langue et au style. Il ne se cache pas que l'imitateur de Hervey ne trouvera pas autant de lecteurs à l'étranger qu'à l'intérieur de sa patrie et il répète l'impératif de se montrer indulgent : « Espérons que notre jeune poète

⁸¹² *Ibid.*, p. 64.

⁸¹³ *Ibid.*, p. 52.

trouvera chez ses concitoyens une indulgence qu'exige même la justice. »⁸¹⁴. Plus loin, il glisse de l'indulgence à l'admiration :

Une versification harmonieuse & coulante, des coupes de vers qui prouvent une intelligence approfondie de cet art si difficile, une sensibilité douce & vraie : voilà sans doute de quoi faire espérer à notre Suisse Française un poète, & un grand poète. *Exoriare aliquis !* Cet essai mérite plus que de l'indulgence ; les plus vifs encouragemens doivent, ce me semble, être prodigués à notre jeune compatriote.⁸¹⁵

Malgré tout, le jeune poète n'est pas encore mûr selon Chaillet et le rédacteur du *Journal helvétique* rêve de devenir son « censeur »⁸¹⁶. Tout en lui refusant une consécration prématurée, il lui offre ses services de conseiller stylistique, fonction jadis remplie par des auteurs français auprès des poètes suisses. Le polycentrisme de Bridel a donc eu une conséquence positive : le contrepoids helvétique s'est révélé profitable et l'auteur pourra lui donner plus d'importance dans ses futures productions.

5.3.4. La voie de l'audace : faire peser l'élément germanique

Cinq ans après les *Tombeaux*, un autre poète vaudois s'appuie sur un modèle étranger tout en cherchant une position dans l'espace littéraire français. Pierre-François de Boaton (1734-1794), fils de huguenot né dans le Pays de Vaud, publie une « Traduction libre en Vers »⁸¹⁷ de l'*Oberon* de Christoph Martin Wieland (1733-1813) à Berlin, où cet ancien capitaine au service de la Sardaigne exerce une activité de précepteur et s'adonne aux belles-lettres. Il a déjà livré une traduction des *Idylles* de Gessner, sur laquelle nous reviendrons, et il s'est fait une spécialité de découvrir aux Français la littérature germanophone. À l'égard d'*Oberon*, et contrairement à Garcin ou à Bridel, le traducteur met le poids sur l'élément étranger, c'est-à-dire Wieland et, derrière lui, ce nouveau centre littéraire allemand que représente la ville de Weimar. Signée « Le Cap^{ne}. de B.... »⁸¹⁸, sa dédicace s'adresse directement à l'auteur allemand dont la fameuse épopée héroïcomique est parue à Weimar en 1780⁸¹⁹. Il lui avoue qu'il espérait d'abord, « épris de ta muse légère, / Pouvoir sans peine

⁸¹⁴ Henri-David Chaillet, « Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey. A Lausanne, & se vend chez Lacombe, libraire au Pont, 1779. Extrait envoyé à l'éditeur », *Nouveau Journal helvétique*, janvier 1780, p. 53.

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 54.

⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 59.

⁸¹⁷ Pierre-François de Boaton (trad.), *Oberon. Poème en quatorze chants, de Monsieur Wieland. Traduction libre en Vers*, Berlin, 1784.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. VI.

⁸¹⁹ Christoph Martin Wieland, *Oberon. Ein Gedicht in Vierzehn Gesängen*, Weimar, 1780.

imiter ses attraits ; / Et partager ses plus brillans succès »⁸²⁰ mais, manquant de génie, il s'est ravisé et se dit satisfait s'il parvient au moins à remplir sa fonction d'ambassadeur littéraire :

[...] si les chants de ta Muse applaudie,
Faisaient des miens pardonner les défaits ;
Si l'on voyait dans ma faible copie,
Quelqu'un des traits de tes charmants pinceaux,
Comme au travers d'une glace ternie,
Du Firmament nous voyons les flambeaux :
Sur moi du moins, au Temple de Mémoire,
Rejaillirait le réflet de ta gloire.

Ce beau succès, l'aurais-je mérité ?
Sois, ô WIELAND, juge de mon ouvrage ;
Dieu, quel plaisir ! que je serais flatté
Si mes efforts obtenaient ton suffrage !
Si tu souris à ma témérité,
Si dans mes vers, dont je te fais hommage,
Tu reconnais encor ton Obéron ;
Je me croirai protégé d'Apollon.⁸²¹

La traduction est bien sûr dirigée vers la France et se justifie d'autant plus qu'*Oberon* s'inspire de la chanson de geste *Huon de Bordeaux*, mais Boaton prétend accorder plus de crédit au jugement de son modèle germanique, qu'à celui des lecteurs français, et il peut s'appuyer sur le succès que le poème a déjà connu en Allemagne.

La préface de la traduction s'ouvre d'ailleurs sur une attaque envers la langue française, que le Vaudois juge « pauvre, & peu harmonieuse » : « [...] on prétend qu'elle n'est point la langue favorite d'Apollon ni des Muses. Les Grecs, les Latins, les Italiens, sont peut-être plus heureux que nous sur le Parnasse. »⁸²². Cependant, il nuance ses propos en exceptant une longue liste de poètes français des XVII^e et XVIII^e siècles : l'affront est évité, même si les déclarations de Boaton restent provocatrices. Nouvelle surprise, le traducteur annonce que son poème sera écrit en « octaves », c'est-à-dire en stances de huit décasyllabes comprenant deux rimes alternées sur les six premiers vers et une rime plate sur les deux derniers. Se considérant comme « le premier [parmi les francophones] qui eût osé écrire en Octaves »⁸²³, il explique ses tâtonnements pour en arriver à la forme retenue, qu'il emprunte à la versification italienne de l'Arioste : là encore, l'auteur fait valoir un modèle non français, même s'il légitime ses

⁸²⁰ *Ibid.*, p. [III].

⁸²¹ *Ibid.*, p. [V-VI].

⁸²² *Ibid.*, p. VII.

⁸²³ *Ibid.*, p. X. Dans son *Histoire de la poésie française* (Paris, Éditions Albin Michel, 1975), Robert Sabatier mentionne Boaton pour sa « réintroduction de l'octave dans la poésie française » (t. 4, p. 163).

choix poétiques en se retranchant derrière les conseils d'« un savant, également célèbre dans les Républiques littéraires de France & d'Italie »⁸²⁴ dont il ne précise pas le nom⁸²⁵.

Ainsi, on peut bien déceler une forme d'« audace » chez Boaton, au sens stratégique où l'entend Viala à propos de certains poètes du XVII^e siècle : soumettre « les normes à la loi de l'originalité qui attire l'attention du public »⁸²⁶. Non content de présenter aux Français une œuvre allemande mélangeant les registres comiques et héroïques, contrevenant à l'unité de ton prônée par l'esthétique classique, le traducteur de Wieland prétend encore réformer la poésie française en s'inspirant d'un poème italien de la Renaissance que les lettrés du XVIII^e siècle considèrent généralement comme bizarre et désordonné, voire dangereux et même monstrueux⁸²⁷. Cela dit, d'autres ouvrages de Wieland ont déjà été traduits et goûtés en France : Boaton le rappelle pour justifier son entreprise. Mais *Oberon* impliquait des défis tout particuliers pour être réécrit en français, ce qui conduit le traducteur à classer sa propre adaptation dans une catégorie littéraire située entre la traduction et l'imitation :

Il est généralement reconnu, que tous les écrits originaux perdent dans la traduction. Ce poème est peut-être, plus que tout autre dans ce cas. L'esprit de la langue Allemande si différent de celui de la Française, mon peu de talens, tout concourait à faire de moi un traducteur infidèle. Pour me mettre à l'abri de la censure, il fallait non seulement rendre exactement les faits, les pensées, les images dont mon Auteur a enrichi son poème ; mais encore les rendre avec l'élégance, la précision, la légèreté, & toutes les graces qui distinguent les écrits de Monsieur WIELAND. Il ne m'a pas prêté son génie ; aurais-je pu écrire comme lui ? J'ignore si peu combien l'ouvrage que je mets sous les yeux du Public, est defectueux, surtout du côté de la fidélité de détail, si je peux m'exprimer ainsi, que je l'aurais intitulé : Imitation, si un Auteur qui, pour être né en Allemagne, n'en est pas moins favorisé des Muses Françaises, ne m'avait pas assuré que j'aurais tort, & qu'Obéron n'était pas susceptible d'être traduit en vers plus fidèlement que je l'ai fait. J'ai donc cru pouvoir donner à cet essai le titre de traduction libre.⁸²⁸

Encore dans les années 1780, il est rare qu'un poète suisse puisse se sentir aussi « libre » que Boaton prétend l'être, et contester l'hégémonie de l'institution littéraire française jusque dans les choix touchant à la versification. Cependant, si notre auteur profite d'une certaine liberté, c'est seulement en se plaçant sous l'égide d'un autre écrivain déjà célébré dans un espace littéraire étranger. Et pas n'importe quel espace : les lettres allemandes offrent un contrepoids d'autant plus fort que leur importance est de mieux en mieux reconnue en France depuis que, suite à la parution d'un volumineux *Choix de poésies allemandes*⁸²⁹, les traductions françaises

⁸²⁴ *Ibid.*, p. XI.

⁸²⁵ Apparemment, l'idée de traduire *Oberon* en octaves a été suggérée à l'auteur par Frédéric de Castillon. Voir Frédéric de Castillon, art. cit., p. 31-32.

⁸²⁶ Alain Viala, *op. cit.*, p. 217.

⁸²⁷ Voir Alexandre Cioranescu, *L'Arioste en France. Des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Les éditions des presses modernes, 1939, t. 2, p. 105 sq.

⁸²⁸ Christoph Martin Wieland, *op. cit.*, p. XII-XIII.

⁸²⁹ Michael Huber (éd.), *Choix de poésies allemandes*, par M. Huber, Paris, 1766.

se sont multipliées⁸³⁰. Édité par Michael Huber, le recueil de 1766 faisait déjà la part belle aux poésies de Wieland.

La traduction de Boaton est bien reçue en France, à en croire Frédéric de Castillon, confrère du Vaudois à l'Académie de Berlin, qui remarque que « le poème d'Oberon eut assez de succès pour qu'on en fit une contrefaction à Paris »⁸³¹. Cependant, la parution de l'ouvrage n'est pas relayée de manière significative par la presse. On en donne des extraits dans le *Journal encyclopédique* où l'usage de l'octave est présenté comme un choix original et bienvenu, mais sans que le journaliste n'émette d'avis sur la qualité des vers du traducteur. Finalement, à l'égard de ce poème, Boaton n'obtient que ce qu'il demande explicitement dans sa préface : l'approbation de l'auteur allemand. Une lettre d'avril 1784 nous le révèle. L'écrivain de Weimar y félicite Boaton pour sa hardiesse d'avoir traduit le poème et de l'avoir fait en octaves à l'italienne, « aventure poétique, que jusqu'à ce moment j'avois regardée comme tout au moins aussi difficile que le moins croyable des exploits de mon Heros, et qu'il falloit voir mise aussi heureusement à fin, pour la croire possible »⁸³². L'entreprise du Vaudois relève, selon Wieland, de l'« Heroïsme Litteraire »⁸³³ ; il demande que le mérite de la traduction retombe sur le traducteur, comme celui-ci demandait qu'il revienne à l'auteur du texte original. Wieland souhaite en effet

de bien bon cœur, que le Genie bienfaisant, qui opère tant de miracles dans le Poème d'Oberon, y ajoute encor celui d'aveugler vos Lecteurs François sur les défauts de l'Original que Vous n'avez pû leur cacher entierement, et de ne leur laisser des yeux que pour les beautés de Votre traduction, qui merite à bien des titres d'être accueillie comme un Original, que Vous venez de revendiquer à la Litterature Française.⁸³⁴

La précieuse lettre de Wieland confirme et annule dans un même mouvement les prétentions de Boaton à l'égard de la reconnaissance qu'il demande pour son travail. En publiant sa traduction, Boaton se détournait des instances de consécration françaises pour faire reposer la légitimité de son œuvre sur l'approbation de Wieland, mais celui-ci, tout en couvrant le Vaudois d'éloges par la voie de la correspondance privée, insiste sur le fait que l'ouvrage traduit appartient à la littérature française de plein droit et mérite d'être reconnu en son sein. Considéré comme un original français, l'*Oberon* de Boaton perdrait la béquille dont il a besoin pour faire valoir ses strophes novatrices sur le Parnasse français et le poète suisse se

⁸³⁰ Voir Thomas Buffet, « Le Choix de poésies allemandes de Michael Huber (1766), une traduction poétique et une histoire critique de la poésie allemande », *Revue de littérature comparée*, 2009, t. 330, n° 2, p. 207-220.

⁸³¹ Frédéric de Castillon, art. cit., p. 32. Nous n'avons pas retrouvé la contrefaçon parisienne.

⁸³² Lettre de Christoph Martin Wieland à Pierre-François de Boaton, Weimar, 16 août 1784, in *Wielands Briefwechsel*, Annerose Schneider (éd.), t. 8, première partie, p. 280. La lettre est reproduite pour la première fois par Eusèbe-Henri Gaullieur (*op. cit.*, p. 252-253), avec une erreur dans la datation.

⁸³³ Lettre de Christoph Martin Wieland à Pierre-François de Boaton, transcription citée, p. 280.

⁸³⁴ *Ibid.*

verrait délesté d'un indispensable contrepoids. Wieland n'a pas saisi, ou il n'a pas voulu jouer pleinement le rôle qu'on lui assignait en tant que modèle étranger.

Étudiés à travers trois œuvres de Garcin, Bridel et Boaton, la filiation française, le polycentrisme et l'audace novatrice forment trois types de positionnement auxquels on peut rattacher non seulement d'autres traductions, mais d'autres œuvres faisant fortement valoir leurs modèles français et (ou) étrangers. Quand Pierre Clément imite la *Méropé* de l'Italien Scipione Maffei⁸³⁵ ou quand Jean-François Butini met *Othello* en vers français⁸³⁶, les deux Genevois se présentent sans ambiguïté – et pourtant sans cacher leur origine helvétique – comme des auteurs qui se situent dans l'espace français ; préfaçant leurs pièces, ils se désintéressent presque totalement de leurs modèles étrangers respectifs pour chercher à définir leur originalité par rapport au grand Voltaire. En effet, Clément publie sa *Méropé* après celle du poète français, avec qui il a eu des démêlés, et il doit se distinguer de celui-ci pour éviter de rester dans son ombre⁸³⁷. Quant à Butini, il craint qu'on rapproche *Othello* de *Zaïre*, et que la tragédie française de Voltaire annule l'intérêt de sa traduction : là encore, c'est en relation au Français qu'il cherche à se situer sans que l'élément anglais pèse très lourd dans la balance. Le polycentrisme des *Tombeaux* trouvera de nouvelles expressions dans les décennies suivantes, notamment à travers des œuvres que nous aborderons plus loin : la poésie cosmopolite de Samuel-Élisée Bridel et les poèmes didactiques d'Emmanuel Salchli. Enfin, le parti pris de l'audace littéraire, compris comme le recours à des modèles non français pour rénover la poésie francophone au mépris de la tradition, va tenter plus tard Jean-Louis Bridel (1759-1821), le frère de Philippe-Sirice et de Samuel-Élisée. En 1805, dans une *Lettre [...]* sur la manière de traduire Dante, le pasteur vaudois se range derrière Delille qu'il considère comme « notre chef-de-file, notre modèle à tous »⁸³⁸, mais il ne craint pas de mettre en vers français « la manière bizarre »⁸³⁹ et la « beauté rustique »⁸⁴⁰ du poème médiéval. Sa lettre sur Dante attaque un contemporain qui a dénaturé l'original italien en l'affublant d'un « style fleuri et léger »⁸⁴¹ à la française : certains chants ont en effet besoin, d'après le Suisse, que le traducteur y mette « une touche fière et terrible, un pinceau sombre, hardi, vigoureux »⁸⁴².

⁸³⁵ Pierre Clément, *Méropé, tragédie. Par Monsieur Clément*, Paris, 1749.

⁸³⁶ Jean-François Butini, *Othello, drame en cinq Actes & en vers, imité de Shakespeare ; Par Monsieur Butini, ancien Procureur Général de Genève*, s. l., 1785.

⁸³⁷ Voir Virgile Rossel, *op. cit.*, p. 215-218.

⁸³⁸ Jean-Louis Bridel, *Lettre de Louis Bridel à Carion de Nizas. Sur la manière de traduire Dante. Suivie de la traduction en vers françois, du cinquième chant de l'Enfer, par Mr. Bridel, et de celle de Mr. Carion de Nizas, avec des notes*, Bâle, 1805, p. 11.

⁸³⁹ *Ibid.*, p. 12.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 17.

⁸⁴¹ *Ibid.*, p. 11.

⁸⁴² *Ibid.*

Voilà de quoi secouer le vers français ! Jean-Louis joint l'exemple au précepte en publiant, à la suite de ses remarques théoriques, sa traduction du cinquième chant de *L'Enfer*⁸⁴³.

5.4. Poids français, contrepoids alémanique

5.4.1. Albrecht von Haller : un modèle ambigu

Les relations littéraires entre la Suisse francophone et la Suisse germanophone au XVIII^e siècle ont fait l'objet d'études qui insistent sur la fonction médiatrice de la Suisse entre les espaces culturels français et allemand, qui soulignent l'influence réciproque que connaissent les deux aires linguistiques du pays ou qui montrent comment ces territoires contribuent ensemble à s'approprier et à développer le mythe européen d'une Suisse idyllique. En ce qui concerne cette image d'une Suisse alpestre aux mœurs préservées, aux paysages sublimes, profitant d'une grande liberté politique sous des gouvernements républicains, on sait également l'importance du rôle que la poésie alémanique a joué comme vecteur auprès de l'Allemagne⁸⁴⁴ et de la France⁸⁴⁵. Enfin, à travers les travaux de Reynold, Fritz Ernst et Rodolphe Zellweger notamment, le cas plus spécifique de la réception de la poésie alémanique en Suisse francophone a révélé les étapes d'un apprivoisement progressif, couvrant le demi-siècle d'existence du *Journal helvétique*, avivé par les premières traductions des *Alpes* de Haller et des *Idylles* de Gessner, puis par la création de la Société helvétique, et débouchant sur la publication des *Poésies helvétiques* puis des *Étrennes helvétiques* de Philippe-Sirice Bridel. Ce qui nous intéressera ci-après, à l'égard de cette phase d'apprivoisement, c'est l'avènement pour les poètes francophones de nouveaux modèles à la fois étrangers – en tant qu'ils sont germanophones et relèvent par conséquent des lettres allemandes – et indigènes, puisqu'ils font briller certains des principaux centres urbains de la Suisse – Berne et Zurich en particulier.

Dans une étude qui repose sur un large corpus d'articles du *Journal helvétique*, Zellweger perçoit l'intérêt des journalistes neuchâtelois pour les écrivains alémaniques comme une manière de remédier à la carence de bons auteurs francophones :

⁸⁴³ Sur l'originalité du texte de Jean-Louis Bridel dans l'histoire de la traduction française, voir Lieven D'Hulst, *Cent ans de théorie française de la traduction. De Batteux à Littré (1748-1847)*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1990, p. 193-197. Sur l'auteur et son œuvre, voir encore l'introduction d'Yves Giraud dans Jean-Louis Bridel, *Les Infortunes du jeune chevalier de La Lande*, Yves Giraud (éd.), Genève, Éditions Slatkine, 2002, p. 7-32.

⁸⁴⁴ Voir Uwe Hentschel, *op. cit.*

⁸⁴⁵ Voir François Jost, *La Suisse dans les lettres françaises au cours des âges*, éd. cit.

La Suisse romande et les cantons catholiques étant pauvres en écrivains de talent, en poètes, le périodique neuchâtelois accueillit Bernois et Zurichois avec joie et fierté en tant qu'enfants de la patrie. Peu lui importe leur langue maternelle. La littérature « suisse » n'est point, pour le *Journal helvétique*, une simple vue de l'esprit.⁸⁴⁶

En vérité, à bien lire les recensions du *Journal helvétique*, l'apport des poètes alémaniques au panthéon littéraire suisse se situe aussi sur un autre plan : comme auteurs légitimés dans l'espace allemand, et bientôt en France et dans le reste de l'Europe, Haller et Gessner en particulier offrent aux Suisses francophones de précieux exemples sur lesquels ils vont pouvoir s'appuyer pour contester l'idée que le syntagme « poète suisse » est un oxymore. Ainsi, le ralliement des francophones aux alémaniques dans le domaine des belles-lettres ne s'explique pas seulement par des motivations patriotiques ou par la recherche d'une identité nationale : il aura la fonction d'un levier pour obtenir une visibilité sur le Parnasse.

En février 1735, les éditeurs du *Mercure suisse* se félicitent d'être « les premiers *Journalistes François* »⁸⁴⁷ à annoncer le *Versuch von Schweizerischen Gedichten* d'Albrecht von Haller, mais ils ont attendu la deuxième édition de l'ouvrage⁸⁴⁸ pour y prêter attention. C'est d'abord l'insécurité littéraire qui s'exprime par l'entremise du rédacteur : celui-ci précise que Haller, tel qu'il l'explique lui-même dans sa préface, a l'intention d'abandonner la poésie « parce que des Occupations plus importantes que la Rime, lui prennent aujourd'hui tout son tems »⁸⁴⁹. Cependant, la première qualité que souligne le journaliste suisse à l'égard de Haller, c'est celle de combattre, auprès des Français, les préjugés à l'égard des poètes suisses :

Le Titre de l'Ouvrage a d'abord quelque chose de Satyrique. On a jusques ici envisagé la Suisse, comme un Païs peu éclairé & peu propre à produire des *Poëtes*. C'est l'idée qu'en avoient sur tout certains Auteurs François. Chez eux un Suisse qui pense étoit un *Phénomène*, non seulement rare, mais incroyable. Mr. Haller leur apprend dès le Titre, que l'on pense en Suisse, qu'il y a des *Poëtes*, & des Poëtes capables de critiquer avec sens les Ouvrages des Auteurs de leur Nation, qui passent pour les plus châtiez.⁸⁵⁰

C'est donc l'image du poète suisse face au lecteur français qui motive la diffusion, dans l'espace francophone, d'une œuvre déjà « reçue favorablement du Public »⁸⁵¹ germanophone. Ce mouvement centripète est immédiatement contrebalancé par une réaction centrifuge,

⁸⁴⁶ Rodolphe Zellweger, « “Ô Haller ! Ô Gessner ! Ô Bodmer”. Le “Journal helvétique” et la littérature suisse-allemande », art. cit., p. 135.

⁸⁴⁷ « Dr. A. Hallers Versuch von Schweizerischen Gedichten &c. C'est-à dire. Essai de Poësies, par Mr. Haller, Docteur en Médecine ; nouvelle Edition corrigée & augmentée. A Berne chez Nicolas Em. Haller 1734 », *Mercure suisse*, février 1735, p. 95.

⁸⁴⁸ Albrecht von Haller, *Versuch von Schweizerischen Gedichten. Zweyte / vermehrte und veränderte Auflage*, Berne, 1734.

⁸⁴⁹ « Dr. A. Hallers Versuch von Schweizerischen Gedichten &c. C'est-à dire. Essai de Poësies, par Mr. Haller, Docteur en Médecine ; nouvelle Edition corrigée & augmentée. A Berne chez Nicolas Em. Haller 1734 », art. cit., p. 95.

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p. 94-95.

⁸⁵¹ *Ibid.*, p. 95.

quand l'auteur du compte rendu remarque que le poète suisse s'adresse prioritairement à ses concitoyens :

Ces *Poësies* peuvent bien aussi porter le Nom de *Poësies Suisses* ; parce que c'est sur tout à l'usage des Suisses & principalement de sa Patrie, que l'Auteur les a composées ; & que c'est sur ce que l'on y voit, tant dans la Nature, que dans la Vie Civile, qu'elles roulent principalement.⁸⁵²

Et un peu plus loin, autre élément capital, la soumission du poète à la voix de la nature est définie comme une alternative à sa soumission à des autorités littéraires :

Par tout on trouve un *Auteur* qui s'est afranchi de la tyrannie des préjugés d'une vaine Autorité, pour ne puiser que dans les pures sources de la *Nature*. Il en écoute, il en suit la Voix avec plaisir, sans dire cependant tout ce qu'il pense. Il paroît sur tout grand *Philosophe*, bon *Médecin*, & en particulier convaincu des Droits du *Beaux Sexe*, & compatissant à ses besoins.⁸⁵³

Voilà que, tout juste émergente, la poésie suisse est déjà concevable dans l'esprit d'une prise de distance avec les autorités littéraires étrangères et dans la perspective d'un recentrage sur la Suisse alémanique.

Pourtant, il faudra cinquante ans pour que, dans le « Discours préliminaire » des *Poésies helvétiques*, un poète francophone réaffirme avec autant de vigueur la prédominance du contrepoids alémanique sur le centre de gravité français. En attendant, Haller va contribuer à légitimer l'option du poète sensé que nous avons étudié à travers Tollot, le poète apothicaire, et Seigneux, le poète magistrat. Étant lui-même médecin et magistrat, Haller revernait « cette Modération qu'il trouve dans l'Age d'or & l'Origine de la *Grandeur Romaine* », comme le développe le journaliste du *Mercure suisse* à propos du poème sur *Les Alpes* : « C'est par cette situation d'Esprit ; naturelle aux *Suisses*, qu'il [Haller] les juge heureux. Il les félicite sur ce que la *Nature*, en leur refusant le superflu, leur a fermé la Source du *Vice*. »⁸⁵⁴

Après l'article du *Mercure suisse*, qui présente de longs extraits traduits du *Versuch*, une douzaine d'années s'écoule avant qu'un autre Suisse, Vinzenz Bernhard Tschärner (1728-1778) ne donne de nouvelles traductions partielles du recueil dans divers périodiques⁸⁵⁵. En 1750, ce jeune patricien bernois publie enfin un recueil de *Poésies choisies* de Haller mises en prose, qui sont immédiatement rééditées, marquant la véritable entrée de la poésie suisse alémanique – et de la poésie germanophone en général – dans l'espace littéraire français. Faisant office de préface, un avis du libraire explique cette longue attente par la modestie du traducteur qui hésitait à exposer devant un lectorat français un poète suisse, traduit par un

⁸⁵² *Ibid.*, p. 96.

⁸⁵³ *Ibid.*, p. 96-97.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, p. 98.

⁸⁵⁵ Voir Enid Stoye, *Vincent Bernard de Tschärner 1728-1778. A study of Swiss culture in the eighteenth century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954, p. 37-42.

autre Suisse, mais qui a fini par s'exécuter, car « la prévention naturelle des François contre les talens de leurs Voisins, ne les a pas toujours empêché de leur rendre justice »⁸⁵⁶. Fait significatif, le *Journal helvétique* ne recense pas l'ouvrage, mais il préfère suivre la dispute de Haller avec La Mettrie à propos de *L'Homme machine*, et quand il fait l'apologie de l'auteur alémanique en 1752, c'est en insistant sur le fait qu'il a choisi d'abandonner ses activités poétiques : « Il abandonna presque entièrement la Poésie à *Paris*. Depuis son départ de *Tubingen*, il sembloit craindre de perdre tous les instans, qu'il auroit donné aux Muses, sur le tems qu'il croioit devoir à sa principale Etude »⁸⁵⁷, c'est-à-dire à la médecine. Haller l'exprime d'ailleurs lui-même dans une lettre de 1756 à Johann Georg Zimmermann, un des fondateurs de la Société helvétique : « Ce que je ne cesse de Vous dire sur la poesie part de ma conviction et de mon experience. Un praticien appliqué est aimé et respecté en general par ses citoyens ; un poète ne l'est que de l'étranger, avec lequel il ne vit pas et dont les hommages ne contribuent gueres à son bonheur. »⁸⁵⁸.

Modèle ambigu, donc, que ce poète qui commence à être célébré en France, mais qui s'est détourné de la poésie aussitôt après ses premiers essais et dont on loue le sage repli sur des occupations plus sérieuses. Pourtant, Haller continue de retoucher ses poésies dans leurs rééditions successives et Tschärner peaufine également ses versions françaises⁸⁵⁹. En 1760, le traducteur bernois a bien compris que son œuvre contribuait « à la gloire des Muses Allemandes »⁸⁶⁰ et il joint aux poésies de Haller des pièces de Hagedorn et de Wieland : le succès allemand et français de Haller est en train, pour reprendre le mot déjà cité d'un lecteur du *Mercure suisse*, de « dé-suisseifier » en partie le poète et son œuvre, rendant encore plus complexe sa viabilité de modèle auprès des Suisses francophones. Rejet de la poésie et expropriation du modèle : voilà sans doute ce qui explique que Haller puisse être célébré comme un grand homme en Suisse francophone sans véritablement « faire école » auprès des poètes de cette région.

⁸⁵⁶ Vinzenz Bernhard Tschärner (trad.), *Poésies de Monsieur de Haller. Traduites de l'Allemand. Seconde Édition*, Zurich, 1750, s. p.

⁸⁵⁷ « Lettre à Mr. ****. célèbre Médecin à Paris, concernant M. le Professeur de Haller », *Journal helvétique*, novembre 1752, p. 484.

⁸⁵⁸ Cité par Markus Zenker, *Therapie im literarischen Text. Johann Georg Zimmermanns Werk « Über die Einsamkeit » in seiner Zeit*, Berlin, Tübingen, De Gruyter, Max Niemeyer Verlag, 2007, p. 296 n. 62.

⁸⁵⁹ Voir Enid Stoye, *op. cit.*, p. 42-47.

⁸⁶⁰ Vinzenz Bernhard Tschärner (trad.), *Poésies de Mr. Haller. Traduites de l'Allemand. Édition retouchée et augmentée*, Berne, 1760, p. [V].

5.4.2. Salomon Gessner entre l'Allemagne et la France

Pour que le *Journal helvétique* se souvienne des talents poétiques de Haller, il faut que Zimmermann transmette aux éditeurs, en 1761, une lettre d'hommage adressée par la poétesse française Anne-Marie du Boccage à Salomon Gessner :

Votre Poeme de la mort d'Abel, dont tout le monde est enchanté ici, a pris naissance aux pieds de ces Monts fameux, qui le seront encore bien plus par les chants de HALLER & de GESNER. Quoique je n'aie point l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, je n'ai pû me refuser le plaisir de rendre hommage à vos talens, en vous disant combien je les admire, & la considération qu'ils vous attirent dans Paris. Si on admire une traduction, jugez ce qu'on penseroit de l'original ; les mœurs pures de nos premiers Pères, si bien écrits dans Milton, ne perdent rien sous vos crayons, quoique déchus de leur état d'innocence. Je vois que ce sont les Poètes qui font valoir les Sujets, & non les beaux Sujets qui font valoir les Poètes. Tout vous excite, Monsieur, à continuer une carrière si bien comencée ; [...]⁸⁶¹

Traductrice du *Paradis perdu* de Milton, très engagée dans le milieu académique français⁸⁶², la salonnière installée à Paris est alors au summum de la gloire et dispose d'un fort pouvoir légitimant lorsqu'elle consacre ainsi la poésie de Haller et de Gessner. Aucun poète suisse francophone n'aura jamais droit à tant de louanges émanant du centre parisien, mais la publication d'un tel témoignage d'admiration dans le *Journal helvétique* suggère la possibilité, pour monter sur le Parnasse français, de faire un détour par la Suisse alémanique.

Le cas des traductions de Salomon Gessner est éloquent sur ce point : on ne verra un Suisse traduire la poésie du Zurichois que bien après sa consécration à Paris. Madame du Boccage a lu « La Mort d'Abel » dans la traduction en prose de Michael Huber, datant de 1760 et déjà plusieurs fois rééditée. Le traducteur allemand annonce à ses lecteurs français que l'œuvre de Gessner peut contribuer à régénérer la poésie française et notamment les genres du poème et de l'idylle : « Qui sait si après avoir trouvé à notre Poème un air un peu neuf, on ne s'accoutumera pas à trouver que cet air ne lui messied pas ? Qui sait même si on ne viendra pas un jour à en faire de pareils ? Ce seroit en ce cas une richesse acquise à la littérature Française. »⁸⁶³. Et en effet, c'est comme véhicule d'une nouvelle sensibilité que la poésie de Gessner et de l'école zurichoise sera louée en France. Multipliant ses traductions d'auteurs germanophones, Huber donne encore des *Idylles et poèmes champêtres* de Gessner

⁸⁶¹ Anne-Marie du Boccage, « Lettre de Madame du Boccage à Mr. Gesner, Imprimeur-Libraire à Zurich », *Journal helvétique*, avril 1761, p. 410-411. La lettre est datée de Paris et signée « Le Page du Boccage ». Sa transmission au *Journal helvétique* par l'intermédiaire de Johann Georg Zimmermann est précisée en note.

⁸⁶² Voir Grace Gill-Mark, *Anne-Marie du Boccage, une femme de lettres au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1927.

⁸⁶³ Michael Huber (trad.), *La Mort d'Abel ; poème, en cinq chants, traduit de l'Allemand de M. Gessner, par M. Huber. Nouvelle édition, revue & corrigée*, Amsterdam, 1760, p. XVI.

en 1762⁸⁶⁴, avant d'intégrer, quatre ans plus tard, des textes du Zurichois dans le *Choix de poésies allemandes* déjà mentionné. Mais là encore, ces rénovateurs de l'idylle qu'incarnent Gessner et les proches zurichois de celui-ci – les poètes Bodmer et Breitinger en particulier – sont vite rattachés à un ensemble qui déborde largement la Suisse et qui inclut Hagedorn, Kleist, Wieland ou encore Lessing : la littérature allemande dont Huber se fait le diffuseur attitré. « Auch Deutsche koennen sich auf den Parnassus schwingen »⁸⁶⁵ : l'épigraphe du *Choix de poésies allemandes* est signée « Bodmer », mais c'est la phrase d'un poète qui emporte dans son élan vers le Parnasse la grande nation allemande, sans que la Suisse francophone puisse prétendre s'y arrimer. Un collaborateur du *Journal helvétique* peut bien se féliciter « d'avoir en M. Gesner un Compatriote, qui fait autant d'honneur à la Nation »⁸⁶⁶ et le marquis Victor Riqueti de Mirabeau peut bien annoncer à un correspondant suisse que « [La Mort d'Abel] qui fait tant d'honneur à vôtre Patrie ne pouvoit appartenir qu'à elle »⁸⁶⁷, le succès fulgurant de Gessner en France et en Allemagne est à double tranchant : il donne aux poètes suisses une forme de légitimité et un nouveau motif d'émulation, mais il éloigne des francophones leurs nouveaux modèles alémaniques. Ainsi, quand Huber donne une riche édition des *Œuvres* de Gessner en 1768, c'est aux nations allemande et française que la nouvelle traduction fait honneur, selon les éditeurs du périodique suisse : « Il est inconcevable avec quel empressement *Gessner* a été reçu en France. Ainsi on ne sait laquelle des deux nations doit le plus aux travaux de Mr. *Huber*. Il est pour les François, ce qu'est *Ebert* pour les Allemands. »⁸⁶⁸.

En 1775, le Vaudois Boaton propose anonymement une traduction en vers d'une partie des *Œuvres* de Gessner. Arrivant bien après Huber et après de nombreux imitateurs français, il profite pour se distinguer d'un précieux appui : une lettre de Gessner lui-même, envoyée par celui-ci à un ami commun. Reproduite dans l'« Avertissement » de l'ouvrage, ces quelques lignes d'approbation présentent le traducteur comme un citoyen français :

J'ai lu, mon cher H**, la traduction des Idylles, & le fragment du premier Navigateur. Il est bien flatteur pour moi, qu'un François de tant de goût les trouve dignes d'être donnés encore une fois à ses compatriotes dans cette nouvelle parure, & je ne peux qu'être très-satisfait de voir mon

⁸⁶⁴ Michael Huber (trad.), *Idylles et poèmes champêtres de M. Gessner, traduits de l'allemand par M. Huber, Traducteur de la Mort d'Abel*, Lyon, 1762.

⁸⁶⁵ Michael Huber (éd.), *Choix de poésies allemandes, par M. Huber*, éd. cit. L'épigraphe de Bodmer se trouve sur la page de titre des quatre tomes du recueil.

⁸⁶⁶ « Lettre sur le Poème intitulé La Mort d'Abel », *Journal helvétique*, septembre 1760, p. 55.

⁸⁶⁷ Victor Riqueti de Mirabeau, « Lettre de M. le Marquis de Mirabeau à M**** concernant la Mort d'Abel, Poème traduit de l'Allemand de M. Gessner de Zurich », *Journal helvétique*, octobre 1760, p. 173.

⁸⁶⁸ « IV^e. & V^e. Extrait. Œuvres de Mr. Gessner, traduites par M. Huber, à Zurich. 1768. Wilhelmine. Poème héroï-comique, par Mr. de Thummel, traduit par le même. Leipsic. 1769 », *Journal helvétique*, septembre 1769, p. 274-275.

souvenir rappelé d'une manière si avantageuse à une Nation, qui m'a accordé son suffrage, & chez laquelle j'ai un si grand nombre d'Amis du plus grand mérite. Je trouve cette traduction préférable, quant à la fidélité, à beaucoup d'autres qui sont plutôt des imitations libres que des traductions &c.⁸⁶⁹

À cette époque, Gessner, ayant acquis le « suffrage » des Français, est lui-même habilité à légitimer des traducteurs francophones, mais l'anonymat du traducteur semble le tromper sur sa nationalité. S'agit-il d'un malentendu ou d'un effacement volontaire du Vaudois qui penserait favoriser la réception de son œuvre en France quand il cacherait son origine helvétique ? Dans tous les cas, la dédicace du traducteur à l'auteur original met encore une fois l'accent sur le brevet de légitimité que lui a délivré celui-ci :

Heureux qui sent le prix des charmes de ta lyre !
Heureux de tes leçons qui sait bien profiter !
Heureux si j'avois su t'entendre & te traduire
Aussi bien que déjà l'on a su t'imiter !
Mais, GESNER, mes accents obtinrent ton suffrage :
A mes foibles efforts tu daignas applaudir.
Un succès si flatteur anime mon courage ;
Le Public indulgent goûtera mon Ouvrage,
Si tu lis dans ces vers ton nom avec plaisir.⁸⁷⁰

C'est donc dans une perspective rigoureusement centripète que Gessner est activable comme caution littéraire, pour un traducteur suisse qui joue la carte de l'anonymat plutôt que d'avouer être le compatriote de son modèle. Selon Gaullieur, la traduction « obtint beaucoup de succès »⁸⁷¹ et selon Rossel, elle contribua largement à la popularité de Gessner en France⁸⁷² ; ce qui est sûr, comme nous l'avons déjà rappelé, c'est qu'elle ouvre au Vaudois les portes d'une institution étrangère, l'Académie de Berlin : la position francocentriste de Boaton a porté ses fruits... en Prusse.

Ayant obtenu les suffrages de Gessner et bientôt ceux de Wieland, Boaton a fait ses preuves et peut faire imprimer à Berlin, en 1783, un recueil de pièces qu'il n'a pas imitées, mais conçues lui-même. Dans la préface de ce volume, il présente rétrospectivement ses traductions de Gessner et de Wieland comme des occasions prises pour tester sa lyre et comme les premiers pas d'un poète qui avait besoin de chanter les vers d'un autre avant de pouvoir, « Encouragé par ce début »⁸⁷³, puiser dans sa propre « imagination & voir si elle était

⁸⁶⁹ Cité par Pierre-François de Boaton (trad.), *Traduction libre en vers, d'une partie des œuvres de Mr. Gesner, sénateur de la Ville & République de Zurich*, Berlin, 1775, s. p.

⁸⁷⁰ *Ibid.*

⁸⁷¹ Eusèbe-Henri Gaullieur, *op. cit.*, p. 252.

⁸⁷² Voir Virgile Rossel, *op. cit.*, p. 250.

⁸⁷³ Pierre-François de Boaton, [texte liminaire sans titre], *Essais en vers et en prose de Mr. le capitaine de B***, Berlin, 1783, p. IV.

aussi stérile que je la supposais »⁸⁷⁴. Toujours anonymement, il livre donc au public trois cents pages de poésies et de brèves fictions en prose.

Mais plus tard, Boaton revient à la traduction. Il ne tait plus son nom ni sa nationalité helvétique lorsqu'il donne, en 1791, une nouvelle version de *La Mort d'Abel* en vers français. Signé « Mr. le Capitaine de Boaton », l'ouvrage imprimé à Hambourg est dédié à son ami Pierre Peschier, « citoyen de Genève, négociant à Copenhague »⁸⁷⁵, qui s'est proposé de le soutenir financièrement. Dans une « Préface », le traducteur avoue toutes les libertés qu'il a prises par rapport à son modèle pour éviter « l'air emprunté, roide et gauche que le collègue donne »⁸⁷⁶ aux traducteurs trop scrupuleux. Parmi ses précautions oratoires, Boaton nie ses propres qualités de poète : la nature lui a « refusé [le] talent »⁸⁷⁷ d'écrire en français avec la même réussite et la même flexibilité que Gessner écrit en allemand et il s'est autorisé quelques suppressions en vertu de « l'impuissance où j'étais de m'élever à la hauteur de mon modèle »⁸⁷⁸. Mais le Vaudois peut désormais se reposer sur ses propres succès face au public : « Quant au reste, l'indulgence flatteuse dont le public a honoré jusqu'à présent tout ce que j'ai pris la liberté de soumettre à ses lumières, me fait espérer qu'il ne sera pas plus sévère cette fois-ci, et c'est avec confiance que ma muse s'offre encore à ses regards. »⁸⁷⁹. La voie qu'il a choisie s'est donc révélée bonne ; à cinquante-sept ans – il mourra trois ans plus tard –, le poète s'est forgé une certaine légitimité de traducteur dans l'aura de Gessner, mais aussi dans son ombre. Il trouve des échos dans des périodiques de grande diffusion. Or, parmi eux, *L'Esprit des journaux* n'est pas dupe de la facilité qu'il y a, pour entrer dans la « carrière » poétique, à proposer une nouvelle traduction de Gessner ; il approuve la publication de cette nouvelle *Mort d'Abel* sans mettre le traducteur sur un même piédestal que l'auteur :

Il ne manque pas de traduction de l'immortel ouvrage de Gesner ; mais la carrière est trop belle, pour qu'il ne s'y présente point encore des concurrents. L'auteur de cette nouvelle traduction s'annonce avec la plus grande modestie ; il déclare ne l'avoir entreprise que pour en faire hommage à un ami des belles lettres, auquel il a les plus grandes obligations. Il n'appartient qu'à la voix publique à décider sur le mérite des ouvrages d'esprit, & une traduction en vers ne laisse pas d'être de ce nombre. Si, en attendant, il nous est permis de rendre compte de l'impression qui nous est restée de cette lecture, nous avons cru y apercevoir un esprit pénétré des beautés sublimes de son original, & beaucoup de facilité pour la versification. Quelques négligences dans

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. V.

⁸⁷⁵ Pierre-François de Boaton (trad.), *Traduction libre en vers de la Mort d'Abel, poème en cinq chants de feu Monsieur Gessner, Sénateur de la Ville de Zurich. Par Mr. Le Capitaine de Boaton*, Hambourg, 1791, p. [VI].

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. X.

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. XI.

⁸⁷⁸ *Ibid.*, p. XIV.

⁸⁷⁹ *Ibid.*

le style sont aisées à faire disparaître, & sont même rachetées par un grand nombre de morceaux charmans [...]⁸⁸⁰

Les poètes francophones vont dialoguer avec les œuvres de Gessner et Haller à d'autres niveaux. Dès 1775, les *Muses helvétiques* de Seigneux – dont nous avons déjà souligné l'effort d'autolégitimation – se présentent comme un pendant du *Choix de poésies allemandes* ; il est question du recueil de Huber aux premières lignes de l'« Avant-propos » :

L'on a donné ci-devant une riche collection de Poètes Allemands, qui ont été les *Horaces*, les *Virgiles*, & les *Tibulles* de leur patrie. La Suisse y a fourni son contingent avec distinction : mais l'on n'avait pas encore un Recueil de Poésies nationales Françaises, & c'est ce qu'on hazarde de présenter aujourd'hui.⁸⁸¹

L'enjeu n'est pas celui d'imiter Gessner, mais de suivre la voie que ce Suisse a tracée vers les plus hautes cimes du Parnasse français. Seigneux est un admirateur du Zurichois, dont la lecture lui a jadis procuré « des plaisirs sensés et religieux »⁸⁸² et il compte parmi les correspondants de Haller avec qui il est entré en relation en 1739, ce dont Guillaume Loys de Bochat le félicitait : « Il est bien juste que les muses helvétiques françaises et allemandes se connussent mieux. »⁸⁸³. Pourtant, insistons-y, Seigneux ne se rattache pas à l'école bernoise ou de l'école zurichoise et, s'il s'appuie sur Haller et Gessner pour motiver la publication de ses *Muses*, c'est en activant l'argument de l'homologie : le partage d'une même nationalité devrait permettre aux francophones de réussir dans l'écriture en vers comme les alémanique y ont réussi.

C'est de la même manière que le Bridel des *Tombeaux* demandera à Gessner, Bodmer et quelques autres hommes qui font honneur à la patrie de lui prêter leurs « ailes » pour accéder à l'immortalité⁸⁸⁴, tout en traduisant Hervey et tout en faisant valoir une filiation française : le jeune poète se présente moins comme l'imitateur des « génies » de la Suisse alémanique que comme leur émule à distance. Ce que les francophones et les germanophones partagent jusque-là, c'est un état civil plutôt qu'une patrie littéraire. Cependant, en 1782, les *Poésies helvétiques* du même Bridel, en donnant de nouvelles bases théoriques à la « poésie nationale », marqueront une révolution à cet égard : la Suisse sera désormais pensable comme

⁸⁸⁰ « Traduction libre en vers de la Mort d'Abel, poème en cinq chants de feu M. Gesner, sénateur de la ville & république de Zurich ; par M. le capitaine Boaton. Hambourg, chez Pierre-François Fauche, imprimeur-libraire, 1791 », *L'Esprit des journaux, français et étrangers. Par une société de gens-de-lettres, ving unième année. Tome 1*, janvier 1792, p. 92-93.

⁸⁸¹ Gabriel Seigneux de Correvon, « Avant-propos », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. V.

⁸⁸² Lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Johann Jacob Leu, 17 mars 1761, citée par Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 55.

⁸⁸³ Lettre de Guillaume Loys de Bochat à Gabriel Seigneux de Correvon, 1^{er} mai 1739, cité par Paul Nordmann, *op. cit.*, p. 56.

⁸⁸⁴ Voir *supra*, le point 5.3.3.

un espace littéraire commun aux deux régions linguistiques et distinct des nations française et allemande. Nous analyserons bientôt le tour de force qui permet à Bridel de conceptualiser un champ littéraire national et, partant, de se réappropriier pleinement les succès de la poésie alémanique pour les mettre au profit d'une nouvelle logique de distinction.

*

En présentant les œuvres en vers et leur paratexte, et en évaluant les conditions de leur réception, nous avons rencontré des poètes qui, au mieux, n'ont acquis qu'une visibilité moindre en France. Partant de ce constat, il serait cependant réducteur de conclure à un échec littéraire. D'une part, la faible reconnaissance des poètes suisses francophones en France doit être mise en regard de leurs ambitions de départ. Que l'insécurité littéraire soit en cause, ou que le titre de bel esprit constitue un repoussoir trop puissant, personne ne prétend faire de la poésie française son unique carrière, ni même sa principale activité. Un polygraphe comme Seigneux se contente de peu : même s'il fait de laborieux efforts pour asseoir sa légitimité de poète, l'auteur des *Muses helvétiques* se montre très fier d'avoir reçu, grâce à ses vers, quelques médailles de Pologne, quelques demi-éloges de Fontenelle et une place de correspondant à l'Académie de Marseille. Rien ne nous permet d'affirmer qu'il demandait beaucoup plus. D'autre part, le francocentrisme n'est pas la seule option ou, plutôt, cette option n'est pas exclusive : Tollot, Seigneux et Bridel ont su toucher le lectorat du *Journal helvétique* et obtenir une reconnaissance à l'échelle régionale en tant que poètes, tandis que Boaton s'épanouit dans l'espace allemand grâce à ses traductions. Enfin, de nombreux poètes occasionnels ou des auteurs volontiers badins ne semblent guère se préoccuper d'une quelconque forme de panthéonisation. Lerber valorise jusqu'à un certain point son anonymat, tandis qu'un versificateur comme Henzi va jusqu'à exploiter le potentiel comique de l'autodépréciation. Quant aux pièces fugitives du *Journal helvétique*, elles rejaillissent chaque mois dans le périodique en dépit des critiques d'obédience muraltienne, trouvant leur légitimité dans l'apesanteur de l'instant plaisant qu'elles offrent au lecteur.

Mais derrière la grande hétérogénéité des œuvres et des positions, l'enjeu reste le même pour presque tous les poètes qui publient des vers régulièrement : celui de se situer par rapport au centre littéraire français, qu'il s'agisse d'y entrer pleinement au prix d'une dénationalisation ou de légitimer au contraire un statut d'auteur excentré. À ce titre, la poésie fonctionne, si l'on veut, comme le genre-pilote d'une mise en orbite : c'est à travers elle que les belles-lettres suisses francophones prennent acte d'une distanciation, en partie subie et en

partie cherchée, et qu'apparaissent dans toute leur puissance les forces centrifuges et les forces centripètes à l'égard de Paris, avec lesquelles il faut désormais négocier. Pour filer la métaphore, c'est encore à travers la poésie que la masse gravitationnelle d'autres corps littéraires – l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse alémanique – exerce une attraction salutaire pour mesurer un juste écart avec le Parnasse français. La subordination si récurrente à des modèles issus de diverses « nations » et de divers groupes linguistiques révèle bien sûr la faiblesse institutionnelle de la Suisse francophone, mais elle donne accès à une autre forme de liberté : celle de faire jouer les références et de se construire une identité littéraire relationnelle, de moins en moins binaire au fil du demi-siècle que nous avons passé en revue. En effet, la période s'ouvre avec l'affrontement Suisse-France qui, dans la querelle des *Lettres juives* et des *Lettres chinoises* du marquis d'Argens, ne laisse pour options que la négation de l'inaptitude poétique des Suisses ou le rejet complet de la poésie bel esprit, mais elle se prolonge avec des tentatives de concilier le bon sens helvétique et les attentes qui reposent sur la poésie française, et elle se termine avec des prises de position polycentriques qui inscrivent les œuvres en vers dans une constellation littéraire élargie.

Nous avons abordé suffisamment de textes et d'auteurs pour montrer que ce mouvement n'est pas linéaire et ne débouche pas sur un consensus qui permettrait de situer globalement la Suisse francophone à telle ou telle distance de Paris, de Zurich ou de Berlin, mais nous avons vu les chemins se multiplier progressivement pour chercher les promontoires adéquats d'où faire entendre la voix du poète dans le concert des lettres européennes. C'est dans ce laboratoire d'une périphérie littéraire que va se développer une « poésie nationale » à la fois tributaire des expériences du passé et novatrice en termes de stratégies d'émergence.

Troisième partie :

établir des programmes

Se regrouper autour de mêmes valeurs patriotiques et littéraires, faire corps en établissant des filiations poétiques nationales, se laisser porter plus loin qu'auparavant par les forces centrifuges : tels sont les phénomènes qui, entre 1780 et 1830, vont renforcer progressivement l'impression d'une cohésion entre les poètes de la Suisse francophone. À travers la poésie, la littérature suisse se cherche un ciment la rendant perceptible comme un ensemble cohérent et distinct. Ce ciment national peut être de nature géographique, historique, politique ou plus rarement linguistique. Souvent, la prise d'une distance relative par rapport au centre de gravité français se fait au prix d'une subordination du littéraire à un discours et des valeurs patriotiques. Si les poètes du *Journal helvétique* faisaient acte de patriotisme par le simple fait de s'illustrer dans le domaine des vers, l'ère de la « poésie nationale » renverse la vapeur : le patriotisme est désormais pensé comme le moteur et parfois comme la matière même de la poésie pour faire coïncider celle-ci avec des idéaux qui la détournent salutairement de l'inaccessible Parnasse français. Nous verrons à quels niveaux se produisent ces tentatives de recentrage, qui restent conditionnées par la forte rémanence des forces centripètes.

Mais nous verrons aussi que, dans la gamme des stratégies collectives et individuelles, l'option d'une intégration dans l'espace littéraire français continue d'être prise par des poètes qui comptent parmi les plus féconds de la Suisse francophone. Ces tensions entre l'élément national et l'élément français ou étranger deviennent analysables comme les premières manifestations d'un « effet de champ » endogène, dans la mesure où les différentes positions sont non seulement tributaires d'un rapport au centre, mais encore des positions adoptées par d'autres acteurs locaux. C'est ainsi que, par ses explorations, la poésie suisse francophone contribue décisivement à baliser le terrain d'une littérature périphérique proprement « romande » qui sera programmée, développée et sanctionnée aux décennies suivantes.

6. L'INSTITUTION DU LITTÉRAIRE ENTRE 1780 ET 1830

6.1. Permanences et révolutions : remarques introductives

La période qu'inaugurent les *Poésies helvétiques* (1782) de Philippe-Sirice Bridel, qui couvre la parution des *Étrennes helvétiques* (1783-1831) et que nous fermerons avec les *Poèmes suisses* (1830) de Juste Olivier, révèle une certaine unité quand on la regarde sous l'angle de la production poétique et ce, malgré les bouleversements institutionnels que connaît le pays tant sur le plan politique que culturel. Cette unité est avant tout un effet d'optique : elle est construite par les poètes eux-mêmes, les uns établissant le programme d'une poésie nationale écrite en français et les autres s'inscrivant plus ou moins explicitement dans la lignée de leurs prédécesseurs pour donner corps à cette poésie. Est-ce à dire que ces deux mots, *poésie* et *nation*, conservent la même signification de la fin de l'Ancien Régime à la fin de la Restauration et que la poésie suisse de ce demi-siècle se caractérise par son inertie ? Certes, la condition d'une littérature périphérique par rapport au centre qui impose les normes implique un certain retard en termes d'innovation stylistique, de sorte qu'on a pu percevoir la Suisse (francophone et germanophone) comme une terre particulièrement frileuse à l'égard du courant romantique⁸⁸⁵. À l'égard des poètes francophones, nous verrons plutôt comment les auteurs redéfinissent leurs positions en fonction de ce que Lieven D'Hulst appelle « l'évolution de la poésie en France » entre 1780 et 1830⁸⁸⁶ : la revalorisation des genres littéraires non canoniques, la formation d'une avant-garde romantique dans l'espace français, les interférences entre les discours historique et littéraire sont autant de phénomènes qui ouvrent de nouvelles perspectives à des auteurs soumis au régime de l'insécurité littéraire.

Quant à la longévité de l'option nationale, elle tient aussi du trompe-l'œil, dans la mesure où ce qu'on peut entendre par *nation suisse* change beaucoup. Ce qui se maintient, de part et d'autre de la fracture révolutionnaire, c'est la dimension problématique du syntagme. Si, au milieu du XVIII^e siècle, le concept mouvant de « nation » renvoie d'abord aux habitants d'un même État, c'est-à-dire à un peuple qui est soumis aux « mêmes lois » et qui parle « le même langage »⁸⁸⁷ selon le *Dictionnaire de l'Académie*, ou qui habite une étendue de pays bien

⁸⁸⁵ Sur les différentes formes de malaise qu'éprouvent les historiens, les critiques et les écrivains suisses des XIX^e et XX^e siècles à l'égard du romantisme, voir Claire Jaquier, *op. cit.* Voir aussi Daniel Maggetti, « Les écrivains romantiques », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 33-47 ; et Timothée Léchoy, « Suisse francophone », in Alain Vaillant (dir.), *op. cit.*, p. 717-723.

⁸⁸⁶ Lieven D'Hulst, *L'évolution de la poésie en France (1780-1830). Introduction à une analyse des interférences systémiques*, Louvain, Leuven University Press, 1987.

⁸⁸⁷ *Dictionnaire de l'Académie française. Quatrième édition*, Paris, 1762, t. 2, p. 197.

délimitée et qui obéit à un même gouvernement selon l'*Encyclopédie*⁸⁸⁸, alors les Suisses ne forment pas une nation au sens strict du terme. Les nations allemande et italienne se révèlent également morcelées au niveau politique, mais elles sont néanmoins perçues comme unitaires à l'égard de la langue et de la « race ». Le Corps helvétique ne recoupe pas exactement l'aire géographique des anciens Helvètes et il possède des frontières intérieures marquées – avec des gouvernements, des lois et des monnaies variant d'un territoire à l'autre –, mais on lui reconnaît le partage d'un même climat, défini surtout par la nature montagneuse du pays. En vertu de la théorie des climats, il en découle le partage d'un même caractère et d'un ensemble cohérent de mœurs, autres éléments capitaux pour l'érection d'un groupe d'habitants en nation. On sait que la gestation de l'État-nation, progressive mais accélérée pendant la période qui nous intéresse, va considérablement augmenter le poids des éléments politique, linguistique et culturel dans la définition de l'identité nationale, tout en atténuant graduellement l'importance des facteurs climatérique et moral⁸⁸⁹. Or, si les Suisses du XIX^e siècle ne peuvent faire valoir aucune homogénéité linguistique, ils profitent de la centralisation croissante de certaines institutions, culturelles notamment, qui renforce leur sentiment d'appartenance à une entité commune.

Cela est vrai à l'égard des territoires complètement ou partiellement francophones, qui se caractérisaient sous l'Ancien Régime par la disparité des statuts administratifs : deux alliés (Genève et Neuchâtel), deux pays sujets (Vaud et le Bas-Valais) et deux cantons bilingues (Bâle et Fribourg), sans parler des cas particuliers que représentent plusieurs villes et petits bailliages. Dans les années 1790, il s'agit d'abord d'un démantèlement, avec le rattachement de deux territoires à la France républicaine (Bâle et Genève) et avec la libération de deux régions assujetties (Vaud et le Bas-Valais). Mais la République helvétique (1798-1803), proclamée au mois d'avril 1798, chamboule le panorama institutionnel et politique de la Suisse en lui offrant sa première constitution et en faisant d'elle un État national unitaire, démocratique et centralisé sur le modèle de la France républicaine. Cependant, seuls trois cantons francophones (Fribourg, le Valais et le Léman, c'est-à-dire l'ancien Pays de Vaud) sont inclus dans cette structure au titre de subdivisions administratives. Bâle, Genève et Neuchâtel, restent politiquement détachés de la Suisse jusqu'en 1815, de même que le Valais qui s'est séparé de la République helvétique en 1802 avant de devenir un département français en 1810. Entre-temps, les cantons suisses ont continué d'évoluer dans une situation de relative

⁸⁸⁸ Denis Diderot, Jean le Rond D'Alembert (dir.), *op. cit.*, t. 11, p. 36.

⁸⁸⁹ Cf. Otto Dann, « Nation », in Michel Delon (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 875-880 ; et Laurent Colantonio, « Nation », in Alain Vaillant (dir.), *Dictionnaire du romantisme*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 498-503.

dépendance vis-à-vis de la France impériale pendant la période dite de la Médiation (1803-1813), avant de s'en départir pour signer un nouveau Pacte fédéral en 1815. Celui-ci est conclu dans l'esprit des anciennes alliances de la Confédération prérévolutionnaire, tout en affirmant le statut égalitaire et souverain des vingt-et-un cantons. La Suisse francophone constitue dès lors un ensemble plus homogène au sein de l'ensemble fédéral, mais qui dit homogénéité ne dit pas unité : la forte autonomie politique qu'ont recouvrée les cantons font d'eux autant de petits États possédant leurs propres institutions.

Pendant la République helvétique, républicains et patriotes, puis « unitaires » et « fédéralistes » ont débattu de la meilleure forme à donner à l'État suisse, et notamment du pouvoir à laisser aux entités cantonales et aux institutions centrales. Ce combat politique et idéologique qui s'est prolongé longtemps en se cristallisant sur l'opposition entre le libéralisme et le conservatisme sous la Restauration (1813-1830). Si la Régénération (1830-1848) se caractérise par la victoire des libéraux et par la construction de l'État fédéral moderne qui aboutit à la Constitution de 1848, les tensions entre les deux partis restent prégnantes, compliquées par l'opposition de plus en plus marquée entre les catholiques et les protestants. Dans le contexte de la Suisse libérale émerge et s'affirme enfin l'idée d'une « patrie romande »⁸⁹⁰, rattachée politiquement à la Suisse alémanique et italienne, mais bel et bien distincte du point de vue culturel et bien sûr linguistique. Selon Daniel Maggetti, cette période marque « une nouvelle étape dans la formation d'une identité nationale »⁸⁹¹ et l'ère d'une réorientation des programmes assignés à la littérature suisse d'expression française. Nous entrons donc dans un nouveau chapitre de l'histoire politique et littéraire de la Suisse francophone, lequel restera à l'horizon de notre étude. Ce qui nous occupera dans les pages suivantes, c'est de mettre en évidence les principales restructurations de l'institution littéraire en Suisse avant 1830, pour évaluer l'impact des nouveaux outils de légitimation dont disposent les auteurs francophones au sein du pays.

6.2. Le collège et l'académie : vers un enseignement spécialisé

L'institutionnalisation progressive du littéraire en Suisse est conditionnée par l'importance grandissante que prend la question de la langue dans la définition des identités nationales et, par voie de conséquence, des littératures nationales. Dès l'avènement de la

⁸⁹⁰ Les syntagmes de « patrie romande » et d'« Helvétie romande » semblent apparaître en 1835 sous la plume de Louis Vuillemin. Voir Georges Andrey, *op. cit.*, p. 217-223.

⁸⁹¹ Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 23.

République helvétique, le français est une des trois langues officielles du pays, bénéficiant d'un statut égalitaire auprès de l'administration centrale. Comme dans les provinces françaises, la Révolution accélère en Suisse francophone la substitution du français standard aux dialectes locaux. Bien sûr, l'école joue un rôle de premier plan. Dans le canton de Vaud, par exemple, une loi scolaire interdit dès 1806 aux enfants (et aux maîtres) de parler « patois » pendant les cours. Loin d'atténuer le sentiment d'insécurité linguistique et littéraire, le développement du bon usage aux niveaux scolaire et administratif contribue encore à l'augmenter en Suisse et, avec lui, le réflexe de l'hypercorrection et de l'autodépréciation. En 1832, le Genevois d'adoption Léon Pelletier⁸⁹² s'élève impitoyablement contre le « vice du langage »⁸⁹³ des principaux cantons de la Suisse francophone, en publiant une dissertation au titre éloquent : *Essai sur la prononciation de la langue française et sur la lecture, dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, et sur les moyens à prendre pour remédier à la lacune qui existe à cet égard dans les divers établissements d'éducation de ces cantons*. Les villes protestantes de la Suisse francophone ont beau avoir acquis depuis la Réforme une solide réputation dans la maîtrise du français en vertu de leur tradition scolaire, les dialectalismes et autres « helvétismes » sont stigmatisés à l'oral et à l'écrit plus sévèrement que jamais dans le cadre de l'école.

Dans les classes primaires et secondaires, la lecture et la récitation d'extraits littéraires modernes doit contribuer à développer les compétences linguistiques des élèves, mais la littérature française n'y est pas encore étudiée pour elle-même. En France, selon Yves Chevrel, « au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la littérature n'est pas autre chose que les belles-lettres. [...] C'est l'histoire de la littérature enseignée dans les collèges après 1870 qui libérera définitivement le concept de "littérature". »⁸⁹⁴. En Suisse, même dans les classes avancées des meilleurs collèges, la littérature française est d'abord le prétexte à des exercices visant à former la mémoire. Dans un *Plan d'améliorations pour le Collège de Genève* publié en 1827, le professeur d'arabe à l'Académie Jean-Pierre-Louis Humbert (1792-1851) perçoit ainsi l'enseignement de la littérature ancienne et moderne :

L'écolier qu'on destine à la vocation de prédicateur ou d'avocat, doit acquérir une mémoire facile et tenace ; il faut donc, dans les classes lettrées, que les leçons à apprendre consistent, plusieurs

⁸⁹² Dans un poème didactique sur la typographie, l'auteur – dont nous ne savons presque rien – appelle la France « ma patrie » et dit s'être établi à Genève : voir Léon Pelletier, *La Typographie, poème, par M. L. Pelletier*, Genève, Paris, 1832, p. 47, 81-85.

⁸⁹³ Léon Pelletier, *Essai sur la prononciation de la langue française et sur la lecture, dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, et sur les moyens à prendre pour remédier à la lacune qui existe à cet égard dans les divers établissements d'éducation de ces cantons*. Par M. L. Pelletier, Genève, Paris, 1832.

⁸⁹⁴ Yves Chevrel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Éditions Retz, 2006, p. 488.

fois chaque semaine, en des morceaux de vers ou de prose tirés des auteurs français et latins ; on pourrait même, afin d'encourager un tel exercice, établir, comme en France, un *prix de mémoire*, et l'accorder aux élèves qui réciteraient avec le moins d'hésitation une certaine portion des textes appris dans l'année.⁸⁹⁵

Cependant, Humbert propose une liste de poètes – La Fontaine, Florian, Boileau, Jean-Baptiste Rousseau, le Voltaire de la *Henriade*, le Casimir Delavigne des *Messéniennes* et le Lamartine des *Méditations poétiques* – qui exerceront le goût de l'élève en même temps que sa mémoire : « Le disciple étudiera ainsi la rhétorique à sa véritable source ; il feuillettera les auteurs mêmes, il les jugera dans leur ensemble, il récitera les morceaux de son choix, il se formera peu à peu le goût, et prendra chaque jour plus de plaisir à la lecture de nos grands écrivains. »⁸⁹⁶. Aux poètes doivent s'ajouter « quelques prosateurs » – comme Massillon, Fléchier, Bossuet, La Bruyère et Saint-Réal – destinés à poser les bases nécessaires pour l'entrée à l'Académie : « Aujourd'hui l'on prend des mesures tellement incomplètes pour inspirer aux jeunes gens le goût de la littérature française, que j'ai vu maint étudiant arriver en théologie sans savoir jamais lu un mot de Corneille, de Crébillon, et de la plupart de nos classiques »⁸⁹⁷.

Du côté de Lausanne, Jean Lanteires (1756-1797) veut contribuer à combler les lacunes de l'instruction scolaire. Fondateur du *Journal de Lausanne*⁸⁹⁸, cet apothicaire devenu en 1788 professeur honoraire de belles-lettres dispense des cours publics et fait imprimer dans sa ville, entre 1795 et 1796, une *Bibliothèque du père de famille, ou cours complet d'éducation* en douze volumes. L'ouvrage est

destiné non-seulement aux peres de famille, mais encore aux jeunes gens des deux sexes, à leurs Instituteurs ou Institutrices ; & particulièrement aux personnes dont les études ont été négligées, & qui desireraient de trouver, autant qu'il est possible, dans un seul ouvrage, de quoi les réparer.⁸⁹⁹

Ce volumineux manuel, truffé selon l'aveu de l'auteur de nombreux emprunts à d'autres ouvrages de référence, offre au lecteur ou à son élève une instruction élémentaire dans de très

⁸⁹⁵ Jean-Pierre-Louis Humbert, *Plan d'améliorations pour le Collège de Genève proposé par Jean Humbert, ministre, professeur d'arabe, membre de la Société helvétique d'utilité publique, de la Société d'éducation élémentaire fondée à Paris, et de plusieurs académies de France*, Genève, Paris, 1827, p. 169.

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p. 171.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 172.

⁸⁹⁸ Voir *infra*, p. 219.

⁸⁹⁹ Jean Lanteires, *Bibliothèque du père de famille, ou cours complet d'éducation. Ouvrage destiné non-seulement aux peres de famille, mais encore aux jeunes gens des deux sexes, à leurs Instituteurs ou Institutrices ; & particulièrement aux personnes dont les études ont été négligées, & qui desireraient de trouver, autant qu'il est possible, dans un seul ouvrage, de quoi les réparer*, Lausanne, 1795-1796. Outre le *Journal de Lausanne*, qui a une visée pédagogique, Jean Lanteires a déjà donné plusieurs ouvrages relatifs d'une part à l'instruction et d'autre part aux belles-lettres. Voir l'étude de Miriam Nicoli, *Apporter les Lumières au plus grand nombre. Médecine et physique dans le Journal de Lausanne (1786-1792)*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2006.

nombreux domaines du savoir. Dans le dixième tome, par exemple, se côtoient la théologie, la politique, la jurisprudence, la navigation, la métallurgie et bien d'autres champs de la connaissance. La langue française et les belles-lettres occupent une place importante dans le programme de Lanteires, remplissant l'essentiel des volumes six à huit. Dans le septième, l'auteur donne un « Dictionnaire de plusieurs mots employés dans les Belles-Lettres, & de la plupart desquels il ne peut être qu'utile de connaître au moins le sens »⁹⁰⁰, suivi d'une présentation des figures allégoriques les plus récurrentes et, au tome suivant, d'un abrégé d'histoire littéraire. À la fin du XVIII^e siècle, ce répertoire de notions essentielles doit encore correspondre à un besoin réel du public, puisque l'auteur republie dès 1796 son dictionnaire et son abrégé historique dans un *Manuel élémentaire de littérature et de belles-lettres* à l'intention des femmes et des jeunes gens, expliquant que son précédent ouvrage est épuisé. Il rappelle alors que « Les Belles-Lettres sont la base de toutes les sciences »⁹⁰¹, qu'elles sont utiles à tous les hommes, et il fait un plaidoyer en faveur de leur étude qu'il juge trop généralement négligée.

En attendant l'époque d'Alexandre Vinet (1797-1847), maître au Pädagogium de Bâle qui se bat en faveur de l'enseignement de la langue française et de sa littérature contre la prédominance belles-lettres classiques, et qui publie au seuil des années 1830 une *Chrestomathie française*⁹⁰² dont le succès sera immense et durable auprès des écoles de Suisse francophone, c'est dans les auditoires de l'Académie que l'institutionnalisation de la littérature française fait un bond en avant. La période voit naître les premières chaires dédiées à cette discipline. À Neuchâtel – qui attendra 1838 pour que ses différentes chaires soient réunies au sein d'une académie –, on décide en 1805 de rétablir la classe de belles-lettres, supprimée dans les années 1790, et d'y enseigner, outre les langues anciennes et la rhétorique, cinq heures de littérature française. Deux ans plus tard, l'Académie de Lausanne inaugure la première chaire de « belles-lettres françaises », occupée par le Genevois Jacques-Louis Manget (né en 1784). Ce dernier y accède en remportant le concours avec un *Essai sur le langage considéré dans ses rapports avec la poésie*. Examinant les qualités poétiques d'une langue – sa clarté, sa richesse et sa force – l'auteur est très loin de faire l'apologie du français (« notre langue ») et de sa poésie (« nos vers ») :

⁹⁰⁰ Jean Lanteires, « Dictionnaire de plusieurs mots employés dans les Belles-Lettres, & de la plupart desquels il ne peut être qu'utile de connaître au moins le sens », *ibid.*, t. 7, p. 14-103.

⁹⁰¹ Jean Lanteires, « Introduction », *Manuel élémentaire de littérature et de Belles-Lettres, en forme de dictionnaire, à l'usage des Dames et des jeunes gens*. Par M. le Professeur Lanteires, Lausanne, 1796.

⁹⁰² Alexandre Vinet, *Chrestomathie française, ou choix de morceaux tirés des meilleurs écrivains français ; ouvrage destiné à servir d'application méthodique et progressive à un cours régulier de langue française ; par A. Vinet*, Bâle, 1829-1830.

Elle [la langue française] manque de qualités poétiques, mais elle règne dans la prose, et il est peu de langues qui réunissent le même degré de netteté, de précision et d'élégance. Tel est son véritable caractère, celui qui dans tous les tems fera du français la langue des nations et des hommes qui cultivent les lettres.⁹⁰³

L'opinion de Manget est certes tributaire des débats sur le génie de la langue française qui, à partir du XVII^e siècle, ont fait marcher celui-ci du côté de la prose claire et rationnelle, plutôt que du vers⁹⁰⁴, mais elle montre également la persistance d'un malaise : au moment où les belles-lettres françaises revêtent un caractère institutionnel au sein du milieu universitaire francophone, la poésie française reste un genre embarrassant, dont la légitimité ne va pas de soi.

La chaire de « belles-lettres françaises » devient une chaire de « littérature française » en 1810, quand Louis-Abraham-Timothée Marindin succède à Manget. En 1816, à la mort de Marindin, un professeur s'y installe pour longtemps, jusqu'en 1845 : le ministre vaudois Charles Monnard (1790-1864), tout juste rentré d'un séjour à Paris. Sous son égide, Lausanne assiste à un véritable essor des études littéraires. On voit l'Académie se doter d'un prix de poésie, décerné pour la première fois en 1825, ce qui constitue un tournant dans l'histoire de l'institution littéraire en Suisse francophone. Le premier vainqueur, Juste Olivier, est lancé dans une carrière littéraire qui s'avérera féconde avec son œuvre lauréate *Marcos Botzaris au Mont Aracynthe*⁹⁰⁵. Monnard enseigne l'histoire de la littérature française, qu'il aborde genre par genre et auteur par auteur, dans une perspective philosophique et psychologique, mais également comparatiste : les littératures anciennes d'une part et les littératures étrangères d'autre part lui offrent l'occasion de tirer des parallèles et d'évaluer les influences⁹⁰⁶.

Pendant ce temps, l'Académie de Genève reste en retrait. Les études de belles-lettres sont languissantes depuis la fin de l'Ancien Régime, jusqu'à la création d'une chaire de belles-lettres générales en 1819. Attribuée à Henri Boissier, un Genevois ayant rempli diverses fonctions au sein de l'institution, elle recoupe divers types d'enseignement : la littérature

⁹⁰³ Jacques-Louis Manget, *Essai sur le langage considéré dans ses rapports avec la poésie*. Lû devant le Conseil Académique de Lausanne, au concours pour la Chaire de Littérature française de cette Ville, le 19 janvier 1807. Par J. L. Manget, de Genève, [Lausanne], [1807], p. 29.

⁹⁰⁴ Voir Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 360-366.

⁹⁰⁵ Juste Olivier, *Marcos Botzaris au mont Aracynthe. Pièce qui a obtenu, en 1825, le prix de poésie proposé par l'Académie de Lausanne*. Par J. Olivier, Lausanne, 1826.

⁹⁰⁶ Sur les activités de Charles Monnard à l'Académie de Lausanne, voir Charles Schnetzler, *Charles Monnard et son époque 1790-1865*, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Montreux, Vevey, Librairie Payot & C^{ie}, 1934. Voir aussi Marc Kiener, « Monnard (François-)Charles(-Louis) », in *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Lausanne, Université de Lausanne, 2005, p. 429-432.

comparée des langues anciennes et modernes et une introduction à l'archéologie⁹⁰⁷. La littérature française proprement dite reste associée à cette chaire plurielle dont la vocation consiste à préparer les étudiants aux classes supérieures de théologie, de droit ou de philosophie. En 1824, on se plaint d'un tel statut. Le libraire David Dunant explique ainsi le manque de poètes et d'écrivains à Genève :

Avouons encore qu'il y a bien petit nombre d'écrivains genevois, qui aient écrit purement en français : cela ne viendrait-il pas de ce que la langue nationale n'est pas à toute rigueur la langue française ? Il est clair que l'on ne saurait écrire correctement dans une langue que l'on est entraîné presque malgré soi à mal parler.⁹⁰⁸

Et il ajoute en note :

Selon nous, la véritable cause vient de l'absence dans l'Académie de Genève d'une chaire de *littérature française*, qui répandrait le bon goût et la pureté du langage par une étude approfondie et l'analyse des bons auteurs, des classiques français ; les études, même, que l'on fait au collège, sont presque étrangères à la littérature française. [...] tous les bons esprits réclament cette addition importante à nos institutions [...].⁹⁰⁹

Cette même année, l'académie délivre un prix de composition française destiné, selon un registre, à rehausser « l'enseignement de la langue et de la littérature françaises qui [...] est trop négligé dans les études académiques de Genève »⁹¹⁰. Cependant, ce prix décerné à l'interne ne semble pas avoir débouché sur la publication des compositions littéraires de son premier lauréat, un certain Marc Murget de Morges, ni des suivants.

En 1826, le jeune Adolphe Peschier (1805-1878), futur professeur de littérature anglaise et française à l'Université de Tübingen, se prononce sur une question proposée par le *Journal de Genève* : « D'où vient que les sciences et les arts sont cultivés à Genève avec plus de succès que la littérature, et quel serait le moyen de favoriser au même degré l'étude des lettres anciennes et modernes ? »⁹¹¹. Ce désintérêt pour la littérature à Genève – constat par ailleurs discutable –, Peschier l'explique par des traits inhérents à l'esprit genevois, mais aussi par ce qu'il appelle des « causes extérieures »⁹¹², au premier rang desquelles le caractère non rentable du métier d'écrivain et le manque de reconnaissance qu'on accorde à son travail. On commence donc à penser l'espace de production et de réception de la littérature en termes

⁹⁰⁷ Voir Charles Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève*, Genève, Georg & C^o libraires, 1900-1959, t. 3, p. 127.

⁹⁰⁸ David Dunant, *Les Souvenirs genevois, ornés de gravures*, Genève, 1824, p. 105.

⁹⁰⁹ *Ibid.*, p. 105 n. 4.

⁹¹⁰ Cité par Charles Borgeaud, *op. cit.*, t. 3, p. 151.

⁹¹¹ Adolphe Peschier, *Essai sur cette question proposée par un anonyme : d'où vient que les sciences et les arts sont cultivés à Genève avec plus de succès que la littérature, et quel serait le moyen de favoriser au même degré l'étude des lettres anciennes et modernes ? Mémoire qui a remporté le seul accessit décerné à Genève au mois de décembre 1826. Par Adolphe Peschier*, Genève, Paris, 1827.

⁹¹² *Ibid.*, p. 8.

d'échanges économiques et symboliques. Mais cette conception moderne est contrariée par la faiblesse des institutions. Pour que la littérature soit mieux cultivée, Peschier demande qu'une réforme soit établie au niveau de l'enseignement académique :

Je voudrais d'abord que l'enseignement de la littérature fût partagé en deux chaires bien distinctes, et confié à deux professeurs, chargés spécialement d'une branche particulière. L'une de ces chaires serait exclusivement consacrée à l'étude de la *littérature française*, comme on le pratique dans un canton très-voisin du nôtre et dans les principales académies françaises ; l'autre aurait pour objet l'étude des *littératures étrangères*.⁹¹³

Quant à la matière dispensée par la chaire de littérature française, elle devrait elle aussi faire l'objet d'une division : à un cours théorique, c'est-à-dire consacré au style et à « *l'étude des principes généraux de l'art d'écrire* »⁹¹⁴, Peschier propose de joindre un cours pratique qui associerait « l'histoire littéraire de la France »⁹¹⁵ à l'étude de la langue d'un point de vue diachronique. De tels vœux se réaliseront bientôt et les années 1830 verront des chaires apparaître pour renforcer l'enseignement des belles-lettres en général, et de la littérature française en particulier, avec la distinction progressive de la rhétorique, de l'esthétique, de l'histoire littéraire et de la théorie littéraire.

Le processus d'autonomisation de la littérature française dans les deux académies de la Suisse francophone ayant débuté, on peut encore se demander la place qu'occupent les auteurs vaudois ou genevois dans ces enseignements. Aborder de tels auteurs en cours, ce serait offrir une reconnaissance institutionnelle forte à la littérature suisse francophone. Timidement, celle-ci fera son apparition dans les auditoriums de Lausanne. Respectivement en 1810 et en 1817, Marindin⁹¹⁶ et Monnard regrettent le faible développement de la littérature dans leur région, et plus spécifiquement de la poésie. Monnard conclut ainsi la dissertation qu'il destine au concours ouvert pour l'obtention de la chaire de littérature française :

Doués de cette vigueur qui annonce une nation jeune encore, nous sommes destinés peut-être à avoir aussi une existence littéraire. Qui sait si les Muses, fatiguées des agitations perpétuelles des pays qui nous entourent, ne viendront pas un jour chercher un asyle dans ce coin de terre où règne le calme et le bonheur. Un jour peut-être elles trouveront du charme à errer sur nos collines, aux bords de nos lacs, à l'ombre de nos forêts. Oui, si mes pressentimens ne sont pas trompeurs, nos vallées auront leur Tempé, nos rivières leur Permesse et nos montagnes leur Hélicon. Ils

⁹¹³ *Ibid.*, p. 27.

⁹¹⁴ *Ibid.*

⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 29.

⁹¹⁶ Voir les dernières pages de Louis-Abraham-Timothee Marindin, *Des belles-lettres considérées dans leurs rapports avec ceux qui les cultivent et l'État qui les protège. Discours présenté au Concours pour la Chaire de Littérature française dans l'Académie de Lausanne, le 4 Septembre 1810. Par T. Marindin*, [Lausanne], [1810].

viendront, ils viendront ces temps où le génie et le goût adopteront pour patrie la belle patrie de la liberté. Puissent mes vœux se réaliser ! puisse l'événement répondre à mes espérances !⁹¹⁷

Douze ans plus tard, le professeur a vu paraître de nombreux essais de poésies publiés par de jeunes Vaudois et Genevois. Sa verve comparatiste le conduit à donner des leçons publiques sur « Les écrivains du dix-huitième siècle depuis Louis XIV jusqu'à la fin de la République, rapprochés des écrivains suisses de la même époque » dès 1829 : à en croire Charles Schnetzler, ce cours bihebdomadaire « fut très goûté du public cultivé »⁹¹⁸. Au milieu des années 1830, les leçons d'histoire de la littérature française contemporaine de Monnard incluent des poètes genevois : Charles Didier et Jacques-Imbert Galloix côtoient Victor Hugo et Charles Nodier dans la division « poésie lyrique », tandis que *La Miliciade genevoise* de John Petit-Senn⁹¹⁹ est analysée dans la division « poésie didactique »⁹²⁰. C'est le début d'une longue acclimatation des auteurs suisses francophones à l'enseignement universitaire de la littérature française, en attendant des tentatives comme celle d'Aimé Steinlen, mentionnée plus haut, de créer en 1850 un cours d'histoire de la littérature nationale suisse.

Si l'académie contribue à l'institutionnalisation du littéraire en accordant à la littérature française une dignité toujours plus grande et une spécificité toujours mieux marquée, elle commence donc seulement à offrir un soutien à l'émergence d'une littérature suisse d'expression française, soit en récupérant certains auteurs dans la matière d'un cours, soit en attribuant des prix littéraires à des étudiants.

6.3. Du *Journal helvétique* à la *Revue suisse*

6.3.1. Un critique professionnel : Henri-David Chaillet

Le processus est moins linéaire dans le domaine de l'édition. Une première rupture concerne la presse périodique : la disparition du *Journal helvétique*. Mais avant de s'éteindre, le journal connaît quelques années fécondes à l'égard d'une institution littéraire importante, la critique. En juillet 1779, la Société typographique de Neuchâtel confie le *Journal helvétique* à

⁹¹⁷ Charles Monnard, *Dissertation sur les causes de la décadence du goût, présentée au concours pour la chaire de littérature française dans l'Académie de Lausanne. Par Charles Monnard, Ministre du St. Evangile. Octobre 1816*, [Lausanne], [1816], p. 58.

⁹¹⁸ Charles Schnetzler, *op. cit.*, p. 108.

⁹¹⁹ John Petit-Senn, *La Miliciade genevoise, poème en quatre chants. Par M. J. Petit-Senn*, Genève, 1829.

⁹²⁰ Voir la « Table des matières » de Charles Monnard, *Extraits du Cours d'Histoire de la littérature française dès la fin de l'Empire jusqu'à nos jours donné par M^r. le Professeur Monnard aux Etudiants de l'Académie de Lausanne. 1836-1837* [manuscrit autographié], [Genève], [1837], p. 215, que nous reproduisons en annexe. Voir l'annexe C, p. 378.

un rédacteur qui, jusqu'à l'abandon du périodique en décembre 1782, signera la grande majorité des textes – essentiellement des recensions d'ouvrages. Il s'agit du pasteur Henri-David Chaillet (1751-1823), fervent amateur de lettres classiques dès son premier cycle d'études à Neuchâtel, qui a reçu une formation philosophique et théologique à Bâle et à Genève, et qui est alors suffragant à Colombier, près de Neuchâtel. Jamais le *Journal helvétique* n'a été aussi fortement lié à une personnalité : le rédacteur le nomme volontiers « mon journal » et il existe des exemplaires dont la reliure porte simplement le titre « Journal de Chaillet »⁹²¹. La biographie intellectuelle et l'activité journalistique de Chaillet ont été étudiées par Charly Guyot qui remarque que le critique a su acquérir « dans toute la Suisse française et jusqu'à Paris, une certaine réputation »⁹²², à défaut d'un salaire vraiment substantiel. Autre forme de profit : la bibliothèque personnelle de Chaillet⁹²³ contient de nombreux ouvrages comportant une annotation de sa main – « fruit du journal », par exemple – qui indique un envoi de l'auteur fait dans l'espoir d'une recension. C'est un signe supplémentaire de l'aura que le critique a su acquérir. L'auteur anonyme d'une comédie imprimée à Genève⁹²⁴ ira jusqu'à supplier celui-ci de mentionner son ouvrage, ainsi qu'on peut le lire dans la livraison de septembre 1781 :

Quoique nous ne soyons pas dans l'usage de parler des pieces qui n'ont point été représentées, l'auteur de celle-ci a témoigné une si vive impatience d'occuper une place dans le Journal de Neuchatel, que nous n'avons guere pu nous refuser à contenter son envie. Il nous a même priés, sur la couverture de sa comédie, d'en faire une *analyse bénévoles dans le premier Journal, s'il est possible*.⁹²⁵

Voilà donc le *Journal helvétique* pris en charge de manière prétendument désintéressée par un amoureux des belles-lettres, et recentré sur « le champ de la littérature », expression récurrente qui s'oppose, sous la plume du journaliste, aux champs de la morale, de la politique et de la religion. Chaillet insiste beaucoup sur son désir d'être un juge impartial, un censeur rigoureux et un critique indépendant. Dans une profession de foi journalistique qu'il fait en juillet 1779, il affirme d'ailleurs que cette indépendance est tributaire de sa position d'homme de lettres suisse : dans ce pays, « Nous pouvons parler librement de littérature, sans être corrompus par l'esprit de parti, ni exposés à l'indignation des grands et sublimes auteurs, qui probablement ignorent que nous osons ne pas les admirer en tout »⁹²⁶. De tels propos, qui

⁹²¹ Livraisons du *Journal helvétique*, 1781-1782, 4 volumes, collection particulière.

⁹²² Charly Guyot, *op. cit.*, p. 132.

⁹²³ Voir *supra*, p. 64.

⁹²⁴ *L'Épicurien, comédie, en cinq actes et en prose*, Genève, 1781.

⁹²⁵ Henri-David Chaillet, « L'Épicurien, comédie en cinq actes & en prose. Geneve, 1781, in-8° de 120 pages. Prix, 1 liv. 10 s. », *Journal helvétique*, septembre 1781, p. 64.

⁹²⁶ Cité par Charly Guyot, *op. cit.*, p. 135.

réorientent le *topos* de la liberté helvétique vers le domaine de la critique, font coïncider les conditions de l'autonomie littéraire avec les particularités politiques et culturelles d'une aire géographique dont la faiblesse institutionnelle même – l'absence d'autorités à ménager – devient un atout précieux. Chaillet a pourtant des lecteurs en France, que la Société typographique compte bien conserver, mais il n'hésite pas à prendre le contre-pied de la *doxa* littéraire parisienne en fustigeant, par exemple, le théâtre de Madame de Genlis ou en doutant de la valeur des contes de Voltaire. Tout pasteur qu'il est, il ne balance pas non plus à s'élever contre les tragédies édifiantes, parce que le littéraire y est mis au service d'une « morale monotone »⁹²⁷. Toujours en vertu de la prééminence des critères littéraires d'évaluation sur tout autre type de jugement, il contribue à l'étonnant succès de Restif de la Bretonne en Suisse⁹²⁸. À l'occasion d'une longue recension des *Liaisons dangereuses*, il distingue encore l'analyse du fond et de la morale véhiculée par l'œuvre d'une part, et l'analyse du « littérateur » d'autre part, qui porte sur l'intrigue, le rythme, la structure et les personnages⁹²⁹.

Pour reprendre le titre d'un article que Bernard Andrès consacre à la *Gazette littéraire de Montréal* (1778-1779)⁹³⁰, presque contemporaine du périodique de Chaillet, il y a donc un « fantasme du champ littéraire » dans la dernière phase d'existence du *Journal helvétique*. Cependant, le fantasme n'est pas de la même nature. Tandis que la gazette canadienne rêve d'établir une République des lettres autour de Montréal, coupée par trois mois de navigation du continent européen, et tandis que ses rédacteurs plaident pour remédier au sous-développement de l'institution littéraire dans leur région, le critique de Neuchâtel ne postule pas l'indépendance de la Suisse francophone au sein de l'espace littéraire français : il met plutôt sa position excentrée au profit d'un jugement désintéressé sur la littérarité des œuvres. Jamais, en Suisse, les belles-lettres n'ont encore été si proches de ce qu'on entendrait plus tard par *littérature* : l'approche de Chaillet tend à faire des œuvres dramatiques, romanesques et poétiques un ensemble autonome par rapport aux autres types d'écrits.

⁹²⁷ Voir *ibid.*, p. 177-178.

⁹²⁸ Voir Branko Alesić, « Chaillet, Haller et le baron Bilderbeck louent Rétif à Berne, Zürich et Lausanne 1773-1789 », in Michèle Crogiez Labarthe, Sandrine Battistini et Karl Kürtös (dir.), *Les écrivains suisses alémaniques et la culture francophone au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Berne 24-26 novembre 2004*, Genève, Éditions Slatkine, 2008, p. 287-299 ; et Jacques Marx, « La renommée helvétique de Restif de la Bretonne au XVIII^e siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1970, t. 48, n° 3, p. 789-802.

⁹²⁹ Voir Christophe Stoecklin, « Laclos jugé par le *Journal helvétique* », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1976, n° 6, p. 979-985.

⁹³⁰ Bernard Andrès, « Le fantasme du champ littéraire dans *La Gazette de Montréal* », in Micheline Cambron, Hans-Jürgen Lüsebrink (dir.), *Presse et littérature. La circulation des discours dans l'espace public*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 11-26.

Le « champ de la littérature », tel que le conçoit Chaillet, reste résolument centré sur les institutions françaises, perspective que manifestent également les options éditoriales prises par la Société typographique à l'égard du *Journal helvétique*. Celui-ci accueille les textes d'un jeune correspondant français, Alexandre Balthazar Laurent Grimod de la Reynière (1758-1837), qui lui donne de longs articles sur l'actualité dramatique de Paris, entretenant l'illusion (fragile) que le périodique de Neuchâtel est au diapason de la capitale française⁹³¹ et inscrivant de fait la Suisse francophone dans le giron de celle-ci. Double ambassadeur, Grimod essaie de faire connaître le périodique suisse à Paris. Un tel dispositif aurait pu servir de passerelle aux productions suisses qui, portées par la critique de Chaillet, auraient atteint le lectorat parisien, mais l'impact s'est avéré moindre. S'il est difficile d'identifier les causes de la faible diffusion étrangère du *Journal helvétique*, on peut supposer que la représentation culturelle du retard littéraire suisse demeure un obstacle et que, surtout, le marché parisien était trop saturé de journaux indigènes pour qu'on éprouve le besoin de se tourner vers des publications périphériques ou provinciales, parfois chères et souvent défraîchies en termes d'actualité littéraire ou politique.

Néanmoins, les trois caractéristiques que réunit la critique de Chaillet, à savoir la position suisse, le francocentrisme et la présomption d'impartialité journalistique contribuent à l'institutionnalisation du littéraire en Suisse : elles permettent théoriquement d'évaluer les productions locales au même niveau que les livres français. L'épreuve d'une critique sans complaisance, qui repose uniquement sur les qualités littéraires du texte, n'accorde aucun traitement de faveur aux jeunes auteurs du pays. En 1782, Chaillet refuse d'encourager trop vivement Jean-Louis Bridel qui publie son premier recueil de vers⁹³². Le poète débutant est jugé à l'aune de Boileau et de Gresset : ses vers sont négligés, incorrects et même impardonnables. Il se verra donc refuser une reconnaissance : « [...] s'il veut faire des vers à imprimer, qu'il les travaille davantage. »⁹³³. Deux ans plus tard, dans l'éphémère *Nouveau Journal de littérature et de politique de l'Europe, et surtout de la Suisse*⁹³⁴, Chaillet répète son credo d'impartialité lorsqu'il rend compte des *Lettres neuchâteloises* d'Isabelle de Charrière (1740-1805)⁹³⁵, parues anonymement. Le critique aurait toutes les raisons de flatter l'auteur : il est son proche ami et il habite comme elle le village de Colombier. Or, la

⁹³¹ Voir Michel Schlup, « Le rêve impossible de la STN : un *Journal helvétique* et "parisien" », art. cit.

⁹³² Nous n'avons pas retrouvé le volume en question, qui porte le titre de *Recueil de pièces diverses*.

⁹³³ Henri-David Chaillet, « Sur quatorze pages in-8^o. de vers de société, imprimés à Lausanne sous le titre de *Recueil de diverses pièces* », *Journal helvétique*, juillet 1782, p. 69.

⁹³⁴ Voir Jean-Daniel Candaux, « Nouveau journal de littérature et de politique de l'Europe (1784) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 906-908.

⁹³⁵ Chaillet base sa lecture sur la deuxième édition de l'œuvre : Isabelle de Charrière, *Lettres neuchâteloises*, Amsterdam, 1784.

recension des *Lettres* est l'occasion de proposer une réflexion sur l'auctorialité et d'affirmer qu'un jugement sur un livre n'est valable qu'en faisant abstraction de la personne qui l'a écrit. Dans le même esprit, Chaillet refuse de chercher à savoir si les personnages du roman épistolaire renvoient à de véritables Neuchâtelois : la valeur documentaire du texte l'intéresse moins que ses qualités intrinsèquement littéraires. En définitive, le bilan est mitigé : Chaillet insiste sur le fait « qu'un ouvrage aussi peu soigné n'étoit guères digne de l'impression », mais il relève que « c'est une très-jolie bagatelle »⁹³⁶ et que, en vertu des sentiments que le roman peint avec justesse et du plaisir qu'il procure au lecteur, il mérite d'échapper à la condamnation dont il a souffert au moment de sa parution.

Un exemple frappant du pouvoir légitimant que le critique s'octroie est celui de la recension des *Poésies helvétiques* de Philippe-Sirice Bridel. En 1782, Chaillet fait une critique parallèle de cet ouvrage et des *Jardins* de Jacques Delille, montrant ce qui rapproche et ce qui distingue les deux œuvres, et rendant à chacune les éloges et les blâmes qui lui reviennent. L'auteur vaudois joue donc dans la même catégorie que l'académicien français et il lui est même supérieur à plusieurs égards. Nous reviendrons sur cette recension⁹³⁷, mais nous pouvons remarquer ici que l'institution littéraire suisse francophone se révèle assez forte pour fonctionner sans appui extérieur : un critique neuchâtelois entérine une poésie nationale suisse conçue par un auteur vaudois, au sein d'une société littéraire, puis promue dans un recueil imprimé à Lausanne.

6.3.2. Les périodiques littéraires suisses en français

La critique littéraire de Chaillet marque une parenthèse plutôt qu'elle crée un précédent : avec la suppression du *Journal helvétique* et l'échec commercial du *Nouveau Journal*, l'institution critique perd de sa force en Suisse francophone. D'autres périodiques littéraires apparaissent cependant au cours des années 1780, reprenant certaines fonctions du *Journal helvétique* sans lui succéder véritablement.

Il s'agit d'abord d'un ouvrage annuel déjà mentionné, les *Étrennes helvétiques*, qui paraît en 1783 sous la forme d'un modeste almanach de 64 pages au format in-32, mais dont la taille va considérablement augmenter⁹³⁸. Quand les premiers exemplaires du périodique de

⁹³⁶ Henri-David Chaillet, « De quelques romans », *Nouveau Journal de littérature et de politique de l'Europe, et surtout de la Suisse*, 15 juin 1784, p. 430.

⁹³⁷ Voir *infra*, le point 7.1.3.

⁹³⁸ Les *Étrennes helvétiques, curieuses et utiles, pour l'An de Grace M. DCC. LXXXIII*. deviennent, dès 1784, les *Étrennes helvétiques et patriotiques*. Les recueils de 1783 à 1796 sont compilés dans quatre volumes de

Bridel sont compilés dans les *Mélanges helvétiques*, en 1787, le projet est désormais bien fixé et le contenu stable. Le libraire lausannois Henri Vincent peut ainsi réaffirmer que l'ouvrage s'adresse prioritairement au « Suisse patriote »⁹³⁹ et l'auteur peut résumer ses centres d'intérêt : « [...] traits d'histoire générale & anecdotes particulières, littérature & voyages, beaux arts & poésie, tout dans ce *recueil* sera national & rappellera le courage, les vertus & les mœurs de l'ancienne *Helvétie* : [...] »⁹⁴⁰. Ce programme éditorial, précisément respecté, définit les *Étrennes* comme le successeur du *Journal helvétique* en tant que publication nationale écrite en français mais, en vertu de sa périodicité, de sa focalisation sur l'histoire suisse et de sa perspective patriotique, il n'accorde qu'une place restreinte à l'actualité littéraire.

Pourtant, Bridel est tenté de prendre le relais de Chaillet, comme il l'explique dans une « Notice sur la littérature de la Suisse Française de 1785 à 1786 » :

Depuis qu'à notre grand regret le *Journal de Neuchâtel* a fini avec l'année 1784, soit par la disette de souscrivans, la *Suisse Française* s'est trouvée sans ouvrage périodique sur sa littérature. Nous nous proposons, pour y suppléer, de donner chaque année une *récession* de tous les livres français, faits par des Suisses, ou ayant rapport à notre nation, de quelque pays qu'en soit l'auteur.⁹⁴¹

Mais ces brèves recensions, souvent laudatives, cherchent moins à distinguer le talent des auteurs que le caractère « suisse » des ouvrages et elles mettent l'illustration de la patrie bien au-dessus des qualités proprement littéraires. Avec Bridel, on constate un recul de l'institution critique dans le domaine du journalisme, tandis que s'affermir une mission patriotique à laquelle les belles-lettres sont presque réduites et que nous étudierons plus spécifiquement⁹⁴². Il n'en demeure pas moins qu'un certain type de littérature suisse retrouve, avec les *Étrennes*, un canal de diffusion à trois niveaux de destinataires : les Vaudois auxquels le rédacteur accorde une place importante, la « Suisse française » qui constitue le lectorat ciblé, ainsi qu'une élite parmi les lecteurs étrangers qui s'intéressent à la nation suisse.

Mélanges helvétiques (1787-1797). À partir de 1813, les *Étrennes* sont publiées parallèlement à de nouvelles compilations plus volumineuses des textes antérieurs, avec des ajouts, des suppressions et des remaniements, qui portent le titre de *Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques*. Les *Étrennes* et *Le Conservateur* cessent de paraître en 1831. L'histoire éditoriale complexe de ce périodique, édité chez différents imprimeurs de la région lémanique, est débrouillée par Silvio Corsini, art. cit. ; et Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. V-XXVII.

⁹³⁹ [Henri Vincent], « Avertissement des éditeurs », *Mélanges helvétiques de 1782 à 1786*, Lausanne, 1787, p. IV.

⁹⁴⁰ Philippe-Sirice Bridel, « Préface », *ibid.*, p. VII-VIII.

⁹⁴¹ Philippe-Sirice Bridel, « Notice sur la littérature de la Suisse Française de 1785 à 1786 », *ibid.*, p. 259-260. Bridel appelle « *Journal de Neuchâtel* » le *Nouveau Journal de littérature et de politique de l'Europe, et surtout de la Suisse* de 1784, qu'il perçoit comme la résurrection du *Journal helvétique*.

⁹⁴² Voir *infra*, le point 8.1.1.

Un périodique vaudois va subir l'attraction des *Étrennes*, quoiqu'il soit de conception très différente. Il s'agit du *Journal de Lausanne* (1786-1792) de Jean Lanteires, diffusé à Lausanne et dans le reste du Pays de Vaud. Cet hebdomadaire de quatre pages est fondé sur le modèle du *Journal de Paris* ; il devient le *Journal littéraire de Lausanne* en 1793, quand la chanoinesse Marie-Elisabeth Polier (1742-1817) en prend la direction, lui donnant bientôt une périodicité mensuelle⁹⁴³. Le journal se présente d'emblée comme un périodique généraliste et il contient une rubrique « Belles-lettres » où l'on trouve des recensions d'ouvrages comme des poèmes ou autres fragments de textes littéraires. Cependant, dès 1788, Lanteires décide de mettre l'accent sur « L'Agriculture, l'Economie, les objets utiles en général »⁹⁴⁴ et il accueille les contributions de la Société des sciences physiques de Lausanne, tout en publiant notamment des vers de Jean-Louis Mallet et divers articles historiques et littéraires de Bridel. Comme le changement de titre l'indique, le journal devient plus « littéraire » sous la direction de la chanoinesse Polier, en même temps qu'il se politise :

Conservatrice depuis toujours, elle est le directeur désigné pour donner libre cours aux sentiments réactionnaires et anti-français qui resurgissent avec violence, ainsi qu'à l'helvétisme, qui en est le contre-chant. Par la voie de comptes rendus ou de morceaux « littéraires », les nombreuses allusions à la politique française, toutes anti-révolutionnaires, vont de pair avec l'exaltation de la Suisse et de son passé national.⁹⁴⁵

La femme de lettres, qui a séjourné vingt ans en Allemagne comme dame d'honneur, souhaite mettre son mensuel au service des lettres nationales et étrangères, en accordant une place de choix aux Suisses, aux Vaudois et aux Allemands dont elle donne des extraits traduits. Dès 1794, elle présente son journal comme un organe « *helvétique* »⁹⁴⁶ et sa principale collaboratrice, Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz (1751-1814), insiste sur la nécessité d'« *helvétiser* »⁹⁴⁷ le périodique lausannois, c'est-à-dire de limiter autant que possible son contenu à des sujets suisses ou à des préoccupations touchant de près les habitants du pays. Le *Journal littéraire* devient dès lors assimilable aux *Étrennes helvétiques*, comme s'en agace un lecteur de 1795 qui parle de « plagiat » et qui se désole de devoir « payer deux fois la même chose »⁹⁴⁸. En effet, les rédacteurs du journal laissent la parole à Bridel dans leurs pages et puisent dans le périodique de celui-ci une partie de leur contenu.

⁹⁴³ Voir Miriam Nicoli, *op. cit.* ; et Laura Saggiorato, « Le *Journal de Lausanne* : la sensibilité au quotidien, 1786-1798 », in Claire Jaquier (dir.), *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, Genève, Paris, Éditions Slatkine, Honoré Champion, 2005, p. 51-134.

⁹⁴⁴ Cité par *ibid.*, p. 65.

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p. 117.

⁹⁴⁶ Cité par *ibid.*, p. 123.

⁹⁴⁷ Cité par *ibid.*, p. 124.

⁹⁴⁸ Cité par *ibid.*, p. 127.

À côté de la presse patriotique, un *Journal de Genève* (1787-1791) est fondé par le mécanicien Jacques Paul et rédigé par un groupe de savants genevois : Horace-Bénédict de Saussure, Marc-Auguste Pictet, Pierre Prevost et Jean Senebier⁹⁴⁹. L'hebdomadaire est axé sur l'actualité scientifique, économique et médicale, et non sur les belles-lettres. Cependant, de nouveaux journaux littéraires naissent autour des poètes du Caveau genevois, société lyrique dont nous aurons à reparler. C'est d'abord l'*Almanach genevois* (1823-1829), publication annuelle remplie des poésies du groupe. Certains membres de celui-ci – Jean-François Chaponnière, Salomon Cougnard et John Petit-Senn – comptent également parmi les intellectuels libéraux à l'origine d'un autre *Journal de Genève* (1826-1998), hebdomadaire qui propose, à ses débuts, des critiques littéraires, une chronique théâtrale et des pièces en vers à côté d'articles relatifs à l'actualité politique locale⁹⁵⁰. Quelques années plus tard, Petit-Senn sera le fondateur et le rédacteur principal du *Fantasque* (1832-1836), initiant avec ce périodique satirique une forme de journalisme littéraire alors inédite en Suisse francophone⁹⁵¹.

Également imprimée à Genève à partir de 1796, la *Bibliothèque britannique* (1796-1816) prend encore une voie toute différente. Ce mensuel se propose de rendre compte de l'actualité des lettres anglaises, à travers des traductions et des recensions, et comporte trois séries publiées en parallèle. La série « Sciences et arts » est dirigée par le patricien Marc-Auguste Pictet, professeur de philosophie naturelle à l'Académie de Genève. Les séries « Agriculture » et « Littérature » sont prises en main par Charles Pictet de Rochemont, le frère de Marc-Auguste, avec qui il a siégé à l'Assemblée nationale genevoise avant d'être condamné par le tribunal révolutionnaire. Les deux journalistes partagent une admiration pour l'Angleterre qu'ils ont sillonnée et ils possèdent un réseau de correspondants d'envergure européenne⁹⁵². Loin de se restreindre au public de la République de Genève, devenue le département français

⁹⁴⁹ Voir Jean-Daniel Candaux, « Journal de Genève (1787-1791) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 2, p. 579-582.

⁹⁵⁰ Voir Gabriel Mützenber, « La destinée de trois journaux genevois du temps de la Restauration sous l'égide du français Élisée Lecomte », in Jean-Daniel Candaux, Bernard Lescaze (dir.), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève 27-30 avril 1978*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980-1981, t. 2, p. 239-260 ; et Jean de Senarclens (dir.), *Un journal témoin de son temps. Histoire illustrée du Journal de Genève 1826-1998*, Genève, Éditions Slatkine, 1999.

⁹⁵¹ Voir l'introduction proposée par Bernard Lescaze dans son édition critique de John Petit-Senn, *Chroniques du Fantasque et autres textes*, Lausanne, Éditions L'Âge d'homme, 2008, p. 7-18.

⁹⁵² Voir le chapitre consacré à la *Bibliothèque britannique* dans Valérie Cossy, *Jane Austen in Switzerland. A study of the early French translations*, Genève, Éditions Slatkine, 2006, p. 55-75. Sur l'anglophilie littéraire et politique de Genève, voir Valérie Cossy, Béla Kapossy, Richard Whatmore (dir.), *Genève, lieu d'Angleterre 1725-1814 / Geneva, an English enclave 1725-1814*, Genève, Éditions Slatkine, 2009.

du Léman en 1798, le périodique n'est pas centré sur une région et veut atteindre « un grand nombre de Lecteurs »⁹⁵³, comme on le lit dans la « Préface » du premier volume littéraire :

[...] lorsque des écrivains se proposent, comme nous allons l'entreprendre, d'importer sur le Continent d'Europe un choix fait entre les productions littéraires qui lui sont étrangères, une plus grande responsabilité pèse alors sur eux, & les principes qui dirigent ce choix peuvent décider de la réussite ; ce n'est plus l'esprit du jour, ni un esprit national quelconque qu'ils ont à consulter exclusivement ; c'est pour ainsi dire l'esprit humain en général qu'ils doivent considérer ; [...]⁹⁵⁴

Substituant l'anglomanie continentale à l'« esprit national », la *Bibliothèque britannique* fait rayonner la littérature anglaise dans l'Europe. À travers la série « Littérature », à laquelle on peut s'abonner séparément, la presse helvétique francophone possède désormais une publication périodique consacrée aux belles-lettres, dans une optique large qui inclut non seulement le récit de voyage, le roman et le théâtre – la poésie ne fait pas l'objet d'une rubrique spécifique –, mais encore les ouvrages relatifs à la morale, la philosophie, la politique, l'économie et l'histoire.

S'étant ouvert à un contenu plus cosmopolite, le périodique est transformé en *Bibliothèque universelle* (1816-1861) peu après que Genève est devenu un canton suisse⁹⁵⁵. Si l'Angleterre demeure l'espace littéraire privilégié des éditeurs, ceux-ci rendent désormais compte d'ouvrages provenant de l'Allemagne et d'autres nations européennes – à l'exclusion de la France – et de l'Orient. Les productions helvétiques resteront donc en retrait, sans être tout à fait absentes des ouvrages recensés. Il faut attendre 1830 pour que « les noms d'auteurs suisses, en particulier celui de Rodolphe Töpffer, apparaissent plus fréquemment dans la revue »⁹⁵⁶. La poésie demeure le parent pauvre des genres abordés, d'une part parce qu'elle pose des problèmes de traduction – que tentent cependant de surmonter les éditeurs en mettant les poèmes épiques de Lord Byron ou de Walter Scott en prose⁹⁵⁷ –, et d'autre part parce que les vers apparaissent à l'échelle européenne comme un mode d'écriture affaibli, ainsi qu'on peut le lire dès 1816 : « La muse de la poésie menace pourtant de la quitter [l'Allemagne] comme elle semble avoir abandonné toutes les autres contrées de l'Europe. *Göthe* brille

⁹⁵³ « Préface », *Bibliothèque britannique ; ou recueil extrait des ouvrages Anglais périodiques & autres, des Mémoires & Transactions des Sociétés & Académies de la Grande-Bretagne, d'Asie, d'Afrique & d'Amérique ; en Deux Séries, intitulées : littérature et sciences et arts, rédigé à Genève, par une société de gens de lettres. Tome premier. Littérature*, Genève, 1796, p. 1.

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 1-2.

⁹⁵⁵ Voir Yves Bridel, Roger Francillon (dir.), *La « Bibliothèque universelle » (1815-1924). Miroir de la sensibilité romande au XIX^e siècle*, Lausanne, Éditions Payot, 1998. Sur les motifs du changement de nom et de formule entre 1815 et 1816, voir en particulier Daniel Maggetti, « La *Bibliothèque britannique* (1796-1815) », in *ibid.*, p. 13-21. La *Bibliothèque universelle* ne disparaît pas en 1861, mais elle fusionne avec la *Revue suisse* et sa ligne éditoriale est réorientée.

⁹⁵⁶ Barbara Zimmermann, « La littérature dans la *Bibliothèque universelle* de 1816 à 1857 », in *ibid.*, p. 221.

⁹⁵⁷ Voir *ibid.*, p. 224-225.

aujourd'hui à-peu-près seul sur le parnasse (*ut inter stellas luna minores*). »⁹⁵⁸. Autant dire que les *Bibliothèque britannique* et *universelle*, plus importants périodiques suisses francophones de leur temps, ne croiseront jamais le chemin de la poésie suisse francophone.

Ainsi, avec les *Étrennes* de Bridel et les *Bibliothèque* des frères Pictet, deux modèles de revues littéraires antithétiques coexistent pendant plusieurs décennies dans le paysage suisse francophone. L'un se définit par son caractère helvétique, qui prévaut sur les questions touchant spécifiquement au littéraire, l'autre se veut étranger à tout esprit national. Le premier trouve sa légitimité dans une fonction patriotique, le second s'intéresse à la littérature en tant que telle, mais il couvre un champ qui exclut longtemps la production indigène. Une troisième voie s'ouvre dans les années 1830 avec la *Revue suisse* (1838-1860). Le projet est en gestation dans l'esprit de son futur directeur Charles Secretan (1815-1895) quand celui-ci énonce, en 1832, son programme à Juste Olivier :

Il faut [...] s'entendre sur ce qui doit composer un semblable journal et sur les moyens de mettre en œuvre les matériaux de composition. Quant au premier point je crois que nous ne devons pas craindre d'aller trop haut. Moyen de nationalisation, le Journal littéraire doit satisfaire à tous les besoins de l'âme qu'on va chercher à assouvir au dehors – la Poésie doit en être un élément fondamental. [...] Peut-être même un journal de cette nature devrait-il travailler à répandre la connaissance de l'Histoire nationale.⁹⁵⁹

Voilà pour la vocation nationale du périodique, telle que la conçoit le jeune étudiant en droit. Ayant séjourné en Allemagne, étant devenu avocat et enseignant la philosophie à l'Académie de Lausanne, Secretan ouvre la première livraison mensuelle de 1838 par un discours sur l'« Étude de la Littérature », qui cherche à définir les contours, les fonctions et la noblesse de cette activité humaine indépendamment de la nation qui la pratique ou de la langue qui lui sert de véhicule :

[...] une société sans lettres (si paradoxal que cela puisse sembler) serait une société sans lumières, sans morale, sans sociabilité, et même sans religion ; non pas, à la vérité, que la littérature crée aucune de ces choses ; mais elle les accompagne ; et elle en est tellement la condition qu'on ne les conçoit point sans elle.⁹⁶⁰

Cette « branche » qu'est la « la littérature proprement dite » sera par conséquent « la base vraie de la *culture* de notre peuple et de tout peuple »⁹⁶¹. À ce manifeste en faveur du littéraire

⁹⁵⁸ « Coup d'œil sur l'état actuel de la littérature en Allemagne », *Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres, et arts, faisant suite à la Bibliothèque britannique. Rédigée à Genève par les auteurs de ce dernier recueil. Tome premier. Littérature*, Genève, 1816, p. 65.

⁹⁵⁹ Lettre de Charles Secretan à Juste Olivier, 28 février 1832, citée par Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 38 n. 52.

⁹⁶⁰ « Sur l'étude de la littérature », *Revue suisse*, 1838, t. 1, p. 8. Non signé, l'article est daté de Lausanne, le 15 février 1837.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 10.

succèdent les vers d'un « compatriote »⁹⁶², Frédéric Monneron, puis d'autres pièces réparties dans différentes rubriques à la tête desquelles « Littérature », « Critique » et « Poésie ». Certes, la *Revue suisse* est surtout, dans ses premières années, l'organe des membres de l'Académie de Lausanne et elle accorde une grande place à la littérature française, notamment à travers l'œuvre poétique et critique de Charles-Augustin Sainte-Beuve, le contact parisien privilégié des écrivains vaudois. Pourtant, la revue se veut nationale « dans son caractère » et elle « s'occupe de la Suisse en première ligne »⁹⁶³, comme le réaffirmera Olivier en 1844, alors qu'il en est devenu le propriétaire.

Ainsi, pendant les cinq décennies qui séparent le *Journal helvétique* de Chaillet et la *Revue suisse* de Secretan, l'institution journalistique ne constitue qu'un faible appui pour valoriser une littérature qui serait à la fois suisse et digne d'être lue indépendamment de toute complaisance nationale. En revanche, les expériences du *Journal littéraire*, de la *Bibliothèque britannique* et de la *Bibliothèque universelle* sont révélatrices d'une insertion toujours plus irrévocable de la Suisse francophone dans la République des lettres dont l'angoisse d'une exclusion était jusque-là prégnante.

6.4. La reconfiguration du milieu éditorial

Une autre rupture caractérise le développement de l'institution éditoriale dans les années 1780. Bien connue des historiens de l'édition, elle touche toute la ceinture périphérique qui borde la France, de la Mer du Nord à la Méditerranée. Cas paradigmatique, la Société typographique de Neuchâtel ferme en 1789 :

Comme la plupart des imprimeries périphériques, la STN disparaît à la veille de la Révolution française. Son activité ralentit déjà au début des années 1780, avec la fermeture progressive du marché français. Elle subit de plein fouet les mesures restrictives et protectionnistes prises par le gouvernement, telle que l'obligation (dès le 12 juin 1783) de faire passer par Paris tout ballot venant de l'étranger, qu'il soit en transit ou destiné à n'importe quelle ville de province.⁹⁶⁴

Quant à l'instauration de la liberté de la presse, en 1789, elle soustrait au marché français de nombreux imprimeurs étrangers qui proliféraient dans la production d'ouvrages clandestins⁹⁶⁵. Si certains éditeurs disparaissent, d'autres réorientent leurs activités. Ceux de Lausanne se replient d'abord sur les marchés allemand et italien à la Révolution, puis sur le

⁹⁶² Frédéric Monneron, « L'Alouette », *ibid.*, p. 24.

⁹⁶³ Cité par Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 40.

⁹⁶⁴ Michel Schlup, « La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789) : points de repère », p. 102.

⁹⁶⁵ Voir le chapitre consacré au « marché littéraire illicite », dans Robert Darnton, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 39-56.

marché local pendant les guerres napoléoniennes⁹⁶⁶. À Genève aussi, dès la fin du XVIII^e siècle, les imprimeurs ont

des objectifs plus modestes que leurs prédécesseurs : il s'agit avant tout de servir le marché genevois. Les travaux de ville, les publications officielles, les manuels scolaires, les articles de religion, les périodiques, les factums, les libelles et brochures politiques – souvent clandestins – constituent l'essentiel de leur production.⁹⁶⁷

En perdant son caractère « extraverti », l'édition suisse francophone redécouvre donc son public régional au tournant du XIX^e siècle. Ce recentrage nécessaire semble propice à l'autonomisation d'un marché littéraire indigène, mais il ne faut pas exagérer le potentiel commercial de ce marché dont l'essor « reste d'abord largement hypothéqu[é] par le développement encore lent de l'instruction publique, que ne sauraient masquer des taux d'alphabétisation relativement élevés dans les cantons protestants »⁹⁶⁸.

Quelques cas d'imprimeurs-libraires peuvent être mentionnés pour leur contribution à l'institutionnalisation de la littérature suisse francophone. Ayant tout juste repris les locaux de son ancien maître François Grasset, Jean Mourer (né en 1752) est le libraire qui publie les *Poésies helvétiques* en 1782. Il sera bientôt l'imprimeur de la Société des sciences physiques de Lausanne et comptera parmi les « éditeurs les plus actifs de la ville »⁹⁶⁹. Deux longs poèmes suisses en prose paraîtront chez lui en 1789 : l'épopée-idylle de *La Franciade*, écrite par François Vernes⁹⁷⁰, et l'allégorie du *Temple de la mode* de Samuel-Élisée Bridel⁹⁷¹. Le troisième des frères Bridel, Jean-Louis, lui donne également sa *Courte introduction à la lecture des odes de Pindare* en 1785⁹⁷², republiée la même année pour être également vendue à Paris, chez Jean Servièrès⁹⁷³. Cette alliance avec un libraire parisien suggère une stratégie éditoriale distincte : si les poésies suisses de Philippe-Sirice et Samuel-Élisée peuvent rencontrer des acheteurs auprès d'un lectorat local, la dissertation littéraire académique de Jean-Louis est susceptible d'intéresser un lectorat parisien. Les versions suisse et franco-suisse de l'ouvrage contiennent un texte et une mise en page identiques, mais leurs pages de titre sont différentes : ce qui était une « Courte introduction » devient une « Introduction » tout court dans la version diffusée à Paris et l'anonymat de l'auteur – « Par un Etudiant dans

⁹⁶⁶ Voir Silvio Corsini, « Imprimeurs, libraires et éditeurs à Lausanne au siècle des Lumières », in Silvio Corsini (dir.), *op. cit.*, p. 55-56.

⁹⁶⁷ Georges Bonnant, *Le livre genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Librairie Droz, 1999, p. 296.

⁹⁶⁸ François Vallotton, *L'édition romande et ses acteurs 1850-1920*, Genève, Éditions Slatkine, 2001, p. 32.

⁹⁶⁹ Silvio Corsini, « Imprimeurs, libraires et éditeurs à Lausanne au siècle des Lumières », art. cit., p. 54.

⁹⁷⁰ François Vernes, *La Franciade ou l'ancienne France. Poème en seize chants*, Lausanne, 1789.

⁹⁷¹ Samuel-Élisée Bridel, *Le Temple de la mode. Par M****, Lausanne, 1789.

⁹⁷² Jean-Louis Bridel, *Courte introduction à la lecture des odes de Pindare. Par un Etudiant dans l'Académie de Lausanne*, Lausanne, 1785.

⁹⁷³ Jean-Louis Bridel, *Introduction à la lecture des odes de Pindare. Par Mr. J. L. Bridel*, Lausanne, Paris, « A Lausanne, chez Mourer, Cadet. Et à Paris, chez Servièrès, Rue St. Jean de Beauvais », 1785.

l'Académie de Lausanne » – est abandonné pour laisser figurer la mention « Par Mr. J. L. Bridel »⁹⁷⁴. Quoique infimes, ces retouches indiquent la perception de deux publics – l'un suisse et l'autre parisien – qui méritent un traitement spécifique. Francophile et bonapartiste, Mourer s'associera avec un autre libraire parisien pour proposer une réédition conjointe du *Contrat social* de Rousseau en 1797⁹⁷⁵. Travaillant également avec l'imprimeur lausannois Isaac Hignou, il se joint à lui pour publier et diffuser le *Journal de Lausanne* et pour donner la première édition d'un ouvrage qui assoira la réputation de Germaine de Staël : *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (1796)⁹⁷⁶.

Si Mourer représente un précieux relais éditorial pour les auteurs et les poètes de la région lémanique, capable d'atteindre une clientèle de proximité, voire d'actionner des leviers auprès de la librairie parisienne, la production littéraire francophone se caractérise par son éparpillement. C'est ce que nous révèle l'œuvre de deux poètes qui n'ont rien en commun, sinon une importante productivité : Philippe-Sirice Bridel et Emmanuel Salchli. Après avoir confié les *Poésies helvétiques* à Mourer, le premier donne ses *Étrennes helvétiques* à un autre lausannois, Henri Vincent. Les *Étrennes* et *Le Conservateur* passent plus tard dans les mains de nombreux autres éditeurs. Des Bâlois – le libraire Charles-Auguste Serini, l'imprimeur Jean-Henri Decker et le célèbre typographe Guillaume Haas – éditent également plusieurs œuvres de Bridel. Par ailleurs, celui-ci se tourne volontiers vers un imprimeur de Vevey, alors qu'il est pasteur dans la ville de Montreux, quand il publie des ouvrages relatifs à la région et un recueil de sermons et de poésies religieuses⁹⁷⁷. Enfin, tandis que ses volumes d'*Essai statistique* sur les cantons de Vaud et du Valais paraissent au tournant des années 1820 à Zurich, dans la fameuse maison Orell, Füssli & Co.⁹⁷⁸, une traduction des *Idilles* de Gessner et du *Dartulla* d'Ossian paraît à Lausanne⁹⁷⁹, chez le libraire Henri Fischer qui possède une succursale à Paris. Quant au second poète, le Bernois Salchli, il se tourne vers de nouveaux acteurs du monde éditorial à chaque fois qu'il publie un nouvel ouvrage. Son

⁹⁷⁴ Voir l'annexe D, p. 379.

⁹⁷⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, par J. J. Rousseau : nouvelle édition dédiée au Cit. Buonaparte, Général en chef de la brave armée Fr.^{se} d'Italie, Paris, « Chez Mourer et Pinparé », 1797.

⁹⁷⁶ Germaine de Staël, *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*. Par Mad. La Baronne Stael de Holstein, Lausanne, 1796.

⁹⁷⁷ Philippe-Sirice Bridel, *Sermons de circonstance suivis de quelques poésies religieuses*. Par Ph. Bridel, pasteur à Montreux et membre de la Société de Zurich pour l'avancement de l'utilité générale de la Suisse et de diverses autres sociétés helvétiques, Vevey, « Chez Loetscher et fils, Imp. Lib. », 1816.

⁹⁷⁸ Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. XXXI.

⁹⁷⁹ Philippe-Sirice Bridel (trad.), *Idilles de Gessner, traduites en vers français ; suivies de remarques sur l'art des vers, du chant de la nuit de Gessner en prose française mesurée, et du Dartulla d'Ossian en vers iambiques sans rime ni césure*, « Lausanne, Henri Fischer, rue du Pont ; et à Paris, Delaroque jeune, boulevard Poissonnière, de l'imprimerie de Hignou aîné », 1821.

poème philosophique *Les Causes finales et la direction du mal* (1784) est imprimé à Lausanne⁹⁸⁰ et donné au libraire Jean-Antoine Ochs, mais une réécriture ultérieure de ce texte, *Le Mal* (1789), est fournie à l'atelier bernois d'Emanuel Hortin⁹⁸¹. Un autre Bernois, le libraire Albrecht Emanuel Haller, prend en main un nouveau poème, *L'Optique de l'univers* (1799)⁹⁸², avant que Salchli ne donne ses *Amusemens poétiques d'un aveugle* (1801) aux Lausannois Antoine Fischer et Luc Vincent⁹⁸³. Enfin, c'est encore une entreprise lausannoise, celle des frères Blanchard, qui imprime et diffuse une réédition du *Mal* (1813)⁹⁸⁴ et une dernière œuvre versifiée, le *Tableau critique des poètes français les plus célèbres* (1814)⁹⁸⁵.

Cette versatilité des choix relatifs aux lieux de publication s'explique bien sûr par d'éventuels liens personnels entre les auteurs et les imprimeurs-libraires, par la mort ou la faillite de certains et par les opportunités commerciales du moment, mais elle a l'avantage d'illustrer le caractère instable de l'institution éditoriale. Si les écrivains francophones ont l'embaras du choix pour éditer leurs œuvres auprès des professionnels qui leur semblent adéquats, ils ne peuvent pas s'appuyer sur des structures locales suffisamment solides et rayonnantes pour les accompagner bien longtemps dans le développement de leur carrière et pour les aider par leur prestige à s'inscrire dans le paysage littéraire.

Il faudra attendre les années 1860 pour que l'édition francophone connaisse un nouvel envol et une plus forte institutionnalisation au moment où se constitue une Société des libraires et éditeurs de Suisse romande (1866)⁹⁸⁶. Pourtant, un cas antérieur doit encore arrêter notre attention : celui d'un Genevois tout à la fois éditeur, imprimeur et libraire, qui se spécialise dès les années 1820 dans les productions en vers de son canton. Entre 1825 et 1830, Jean Barbezat publie de nombreux poètes genevois du moment : Charles Didier, Charles Durand, James Fazy, Jacques-Imbert Galloix, Jean Aimé Gaudy, John Petit-Senn, Albert Richard et André Verre. Associé tour à tour à d'autres libraires ou imprimeurs, il possède également des contacts puis une succursale à Paris où il écoule, entre autres, *Deux*

⁹⁸⁰ Emmanuel Salchli, *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants*, Berne, « Chez Jean Antoine Ochs, Libraire », 1784.

⁹⁸¹ Emmanuel Salchli, *Le Mal, poème philosophique en quatre chants. Suivi de Remarques & de Dissertations relatives au sujet*. Par M. Salchli, Berne, « chez Emanuel Hortin et Compagnie », 1789.

⁹⁸² Salchli Emmanuel, *L'Optique de l'univers ou la philosophie des voyages autour du monde. Poème divisé en six parties*. Par le Cit. Salchli, Berne, « chez Emanuel Haller, Libraire », 1799.

⁹⁸³ Emmanuel Salchli, *Amusemens poétiques d'un aveugle. Par l'auteur de l'optique de l'univers*, Lausanne, « Chez A. Fischer & Luc Vincent », 1801.

⁹⁸⁴ Salchli Emmanuel, *Le Mal, poème philosophique en neuf chants*. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Lausanne, « De l'Imprimerie des Frères Blanchard », 1813.

⁹⁸⁵ Emmanuel Salchli, *Tableau critique des poètes français les plus célèbres, depuis François I.^{er} jusqu'à nos jours, suivi d'une Épître sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille*. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris, Lausanne, « De l'Imprimerie des Frères Blanchard », 1814.

⁹⁸⁶ Voir François Vallotton, *op. cit.*

helvétiques (1827) d'Albert Richard⁹⁸⁷ et les *Mémoires helvétiques* (1828) de Didier⁹⁸⁸. Couronnement de cette promotion de la poésie suisse écrite à Genève, trois volumes de *Poésies genevoises* paraissent en 1830, rassemblées, publiées et introduites par Barbezat qui se fait le héraut d'une institution littéraire genevoise impatiente de se développer :

Depuis long-temps le vœu public demandait à voir réunies en un seul faisceau toutes les poésies de nos écrivains compatriotes. Ces productions pleines de grace et d'originalité, éparses qu'elles étaient en divers recueils d'un format inégal, avaient besoin d'être classées en volumes réguliers, soit pour figurer avec plus d'élégance dans nos bibliothèques genevoises, soit pour se produire à l'étranger où leur mérite les appelait.⁹⁸⁹

[...]

J'ai cru qu'il appartenait à un libraire, citoyen du canton, de remplir cette lacune bibliographique, et, poussant plus loin cette idée nationale, j'ai non seulement eu en perspective la publication actuelle, mais une série de publications futures, qui feront suite à ce Recueil.

Ainsi, désormais une arène sera constamment ouverte à nos muses compatriotes ! Qu'elles prennent leur essor ! Qu'elles se livrent à ces travaux poétiques, délassement si doux de travaux plus positifs ! Je prends l'engagement formel de mettre sous presse un nouveau volume des *Poésies Genevoises*, chaque fois qu'un nombre suffisant de matériaux sera parvenu en mes mains. Ma maison de Genève et celle de Paris recevront également toutes les productions qu'on voudra bien leur remettre.⁹⁹⁰

Précurseur de nos « collections » littéraires, l'entreprise de Barbezat marque l'émergence, en Suisse francophone, d'une conscience du soutien précieux que l'institution éditoriale peut désormais apporter à la littérature d'une région en lui donnant une meilleure visibilité et une expression cohérente *via* des publications livresques régulières, et en favorisant par là son émulation. Cependant, l'éditeur n'aura pas l'occasion de suivre ses engagements à l'égard des poètes genevois : ses activités éditoriales semblent s'interrompre en 1831⁹⁹¹.

Des exemples comme celui de Mourer pour les Lausannois d'avant la Révolution et celui de Barbezat pour les Genevois de la Restauration restent associés à deux moments forts de la poésie nationale francophone : les débuts des frères Bridel dans les années 1780 et la perspective « helvétique » vers laquelle convergent, dans la deuxième moitié des années 1820, des auteurs comme Richard et Didier. Mais les structures éditoriales, comme les

⁹⁸⁷ Albert Richard, *Deux helvétiques*. Par Albert Richard, d'Orbe. Au profit des Grecs captifs, « Genève, chez Barbezat et Delarue, impr.-libraire. Paris, chez Ponthieu, Palais-Royal », 1827.

⁹⁸⁸ Charles Didier, *Mémoires helvétiques*. Par Charles Didier, « Paris. Barbezat et Delarue, éditeurs, rue de Grammont, n° 7. Genève. Même maison. », 1828.

⁹⁸⁹ Jean Barbezat (éd.), *Poésies genevoises*, « Paris, publié par J. Barbezat. Rue des Beaux-arts, n. 6. Genève, même maison. », 1830, p. V-VI.

⁹⁹⁰ *Ibid.*, p. VI-VII.

⁹⁹¹ À notre connaissance, Jean Barbezat n'est mentionné dans aucune étude portant sur le milieu éditorial genevois. On peut cependant déduire la période de ses activités d'imprimeur et de libraire (1825-1831) des mentions dont il fait l'objet dans le répertoire que propose Étienne Burgy des imprimés genevois de la Restauration. Voir Étienne Burgy, *Les sources imprimées de la Restauration genevoise 31 décembre 1813-8 octobre 1846. Catalogue chronologique*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1998.

journaux suisses, ne sont pas assez solides pour offrir une véritable caution littéraire aux auteurs, car elles ne mettent en œuvre aucun processus explicite de sélection : même une anthologie comme celle de Barbezat prétend réunir « toutes les poésies de nos écrivains compatriotes », sans autre critère de distinction que leur origine genevoise.

6.5. Sociétés littéraires et sentiment d'appartenance institutionnelle

6.5.1. Le polymorphisme de la sociabilité littéraire

Si le nom du libraire ne profite pas significativement à la mise en valeur de l'auteur et de l'ouvrage qu'il publie, l'appartenance institutionnelle à telle ou telle société peut continuer de remplir cette fonction. Associer sur la couverture d'un livre le nom de son auteur à une académie ou à une société littéraire compte parmi les stratégies éditoriales les plus éprouvées, notamment à l'égard des publications scientifiques. Les Suisses ne s'en sont jamais privés. Aussi Élie Bertrand déclina-t-il en 1763, au seuil du *Dictionnaire universel des fossiles propres, et des fossiles accidentels*, de nombreuses affiliations institutionnelles, tant ecclésiastiques qu'académiques et tant nationales qu'étrangères : « Par M. E. Bertrand, Premier Pasteur de l'Eglise Françoise de Berne, Membre des Acad. de Berlin, de Goettingue, de Stockholm, de Florence, de Leipsic, de Mayence, de Bavière, de Lyon, de Nanci, de Bâle, de la Société Oeconomique de Berne &c. »⁹⁹². Cependant, dès la fin du XVIII^e siècle, le tissu des sociétés suisses ayant un rapport avec les lettres se densifie et offre de nouvelles formes de légitimation aux auteurs de la partie francophone. Les affiliations qu'affichent ceux-ci sont révélatrices de leurs positionnements dans l'espace littéraire et elles contribuent à orienter la réception des œuvres. Nous y serons donc sensibles dans les chapitres qui suivent mais, à l'égard des poètes, nous pouvons dès à présent placer certaines balises en distinguant les trois principaux types de sociétés auxquelles adhèrent ceux-ci : les académies, les sociétés patriotiques ou d'utilité générale et les sociétés littéraires proprement dites.

Dans la première catégorie, nous avons vu que, en 1785, Jean-Louis Bridel pouvait se présenter comme « un Etudiant dans l'Académie de Lausanne » pour faire valoir devant son

⁹⁹² Élie Bertrand, *Dictionnaire universel des fossiles propres, et des fossiles accidentels, contenant une description des terres, des sables, des sels, des soufres, des bitumes, des pierres simples & composées, communes & précieuses transparentes & opaques, amorphes & figurées, des minéraux, des métaux, des pétrifications du règne animal, & du règne végétal &c. avec des recherches sur la formation de ces fossiles, sur leur origine, leurs usages &c.* Par M. E. Bertrand, Premier Pasteur de l'Eglise Françoise de Berne, Membre des Acad. de Berlin, de Goettingue, de Stockholm, de Florence, de Leipsic, de Mayence, de Bavière, de Lyon, de Nanci, de Bâle, de la Société Oeconomique de Berne &c., éd. cit.

public suisse une dissertation savante sur la poésie de Pindare. Beaucoup plus tard, en 1823, Charles François Recordon se contentera lui aussi de signer « par un étudiant suisse »⁹⁹³ ses *Poésies lyriques* imprimées à Lausanne, encouragé à publier ses vers patriotiques par les propos qu'un professeur a tenus pendant une leçon : « Si quelqu'un de vous, nous disoit-il, "a quelque idée qu'il croie pouvoir être utile à son pays ou à la société, il doit la publier ; il en est comptable à ses concitoyens. [...]". »⁹⁹⁴. Quant à Juste Olivier, lauréat du premier prix de poésie de l'Académie de Lausanne, il peut adjoindre au titre de son poème un sous-titre à valeur légitimante – « Pièce qui a obtenu, en 1825, le prix de poésie proposé par l'Académie de Lausanne »⁹⁹⁵ – et citer en épigraphe quelques vers de son collègue Recordon. En revanche, lorsque le poète vaudois publie ses *Poèmes suisses* en 1830⁹⁹⁶, rien n'indique que l'auteur a de nouveau remporté le prix de poésie de l'Académie de Lausanne quatre ans plus tôt avec la première des deux pièces insérée dans le recueil : « Julia Alpinula ». L'ouvrage est en effet imprimé et vendu à Paris ; pour toucher un public qui se situe au-delà de la Suisse francophone, il peut s'avérer préférable d'omettre un titre de reconnaissance accordé par une instance trop locale.

Au sein des institutions travaillant au progrès de la société suisse, nous rencontrons Philippe-Sirice Bridel dont la poésie nationale trouve une partie de sa légitimité dans un effort d'émulation patriotique. Nous avons vu que le pasteur s'était épanoui au sein de la Société helvétique, lui dédiant des poésies comme Lavater, rendant compte de ses séances annuelles aux lecteurs des *Étrennes helvétiques*⁹⁹⁷ et recevant en retour une consécration comme porte-drapeau francophone de la poésie suisse. Si la Société helvétique disparaît en 1797 pour renaître en 1807, Bridel devient membre d'autres sociétés d'utilité publique, comme on le rappelle au lecteur sur la page de titre de ses *Sermons de circonstances suivis de quelques poésies religieuses* en 1816 : « Par Ph. Bridel, pasteur à Montreux et membre de la Société de Zurich pour l'avancement de l'utilité générale de la Suisse et de diverses autres Sociétés helvétiques. »⁹⁹⁸. La structure zurichoise mentionnée n'est autre que la Société suisse d'utilité

⁹⁹³ Charles François Recordon, *Poésies lyriques, par un étudiant suisse*, Lausanne, 1823.

⁹⁹⁴ « Discours préliminaire », *ibid.*, p. 11.

⁹⁹⁵ Juste Olivier, *Marcos Botzaris au mont Aracynthe. Pièce qui a obtenu, en 1825, le prix de poésie proposé par l'Académie de Lausanne*. Par J. Olivier, éd. cit.

⁹⁹⁶ Juste Olivier, *Poèmes suisses*. Par J. Olivier. *Julia Alpinula. La Bataille de Grandson*, Paris, 1830.

⁹⁹⁷ Voir la bibliographie proposée par Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. I-LIV ; et en particulier Philippe-Sirice Bridel, « Précis de la Société Helvétique depuis sa fondation jusqu'à 1788 », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1813, t. 2, p. 309-326.

⁹⁹⁸ Philippe-Sirice Bridel, *Sermons de circonstance suivis de quelques poésies religieuses*. Par Ph. Bridel, pasteur à Montreux et membre de la Société de Zurich pour l'avancement de l'utilité générale de la Suisse et de diverses autres sociétés helvétiques, éd. cit.

publique, fondée en 1810 autour du médecin Hans Caspar Hirzel dans l'esprit de l'ancienne Société helvétique. L'auteur privilégie en effet les sociétés nationales qui, en l'absence d'institutions politiques centrales, offrent un lieu de réflexion supracantonal aux élites politiques, économiques et religieuses. On y retrouve bientôt d'autres acteurs francophones de la vie littéraire, parmi lesquels le professeur Charles Monnard dont on a vu le rôle dans le développement des littératures française et suisse francophone au sein de l'Académie de Lausanne. Mais les affiliations à de telles sociétés peuvent être tues comme elles peuvent être rappelées. Bridel lui-même conserve un parfait anonymat lorsqu'il publie à Paris et à Lausanne sa traduction des *Idilles* de Gessner, accompagnée de « remarques sur l'art des vers »⁹⁹⁹. Que cette anonymisation soit imputable au libraire ou à l'auteur, elle confirme encore une fois que les cautions institutionnelles locales ne sont pas activables dans toutes les circonstances et peuvent éventuellement nuire à un ouvrage qui doit s'écouler sur le marché étranger ou, comme ici, qui aborde frontalement des questions relatives à la poésie française.

Dans la catégorie des sociétés littéraires, enfin, plusieurs cas de figure se présentent. Parmi les formes multiples que peut prendre une société littéraire, les réunions informelles de lettrés dans les cercles et les salons concourent assurément à l'institution du littéraire dans les villes de la Suisse francophone, mais leur caractère non officiel et quasi confidentiel ne confère aux auteurs qui y participent aucun titre à faire valoir hors des assemblées. Dans les années 1780, on se réunit pour lire des vers et jouer du théâtre chez Angélique de Charrière de Bavois à Lausanne ou chez la famille de Mestral au château de Prangins, mais presque tout ce qui se passe au sein de ces sociétés s'évanouit dans l'espace public. Au cours d'un « Samedi » passé chez Charrière-Bavois, une femme peut bien être couronnée « Muse du Jurat »¹⁰⁰⁰ et les talents poétiques des participants peuvent bien être portés aux nues : les témoignages d'estime littéraire ne valent qu'à l'interne.

Dès les années 1770 et pendant la période révolutionnaire, le « petit salon [de] type studieux et non mondain »¹⁰⁰¹ qu'Isabelle de Charrière tient à Colombier marque cependant la production littéraire de la région neuchâteloise. Outre la romancière et ses hôtes étrangers, on y rencontre le critique Chaillet et Pierre-Alexandre DuPeyrou, l'un des principaux éditeurs des premières *Œuvres complètes* (1780-1788) de Jean-Jacques Rousseau. DuPeyrou se fait le

⁹⁹⁹ Philippe-Sirice Bridel (trad.), *Idilles de Gessner, traduites en vers français ; suivies de remarques sur l'art des vers, du chant de la nuit de Gessner en prose française mesurée, et du Dartulla d'Ossian en vers iambiques sans rime ni césure*, éd. cit.

¹⁰⁰⁰ « Poesies de la Muse du Jurat », Lausanne, Archives de la Ville de Lausanne, fonds Grenier (famille), carton 18/261, enveloppe 12, pièce n° 52, f° 1 r°. La « Muse du Jurat » pourrait être Louise de Corcelles (1726-1796).

¹⁰⁰¹ Monique Moser-Verrey, *Isabelle de Charrière : salonnière virtuelle. Un itinéraire d'écriture au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann éditeurs, 2013, p. 8.

censeur littéraire d'Isabelle de Charrière, tandis que celle-ci devient plus tard la relectrice de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres qui prépare des mémoires historiques, puis le mentor d'Isabelle de Gélieu avec qui elle traduit et écrit des romans¹⁰⁰². La riche correspondance de Charrière lui donne également un rôle de « salonnière virtuelle », selon les mots de Monique Moser-Verrey¹⁰⁰³, intégrée à sa manière aux grands salons parisiens. La dimension européenne de ces échanges, l'origine étrangère de l'auteur et l'ancrage suisse de certains de ses textes font d'elle une figure particulière dans le milieu littéraire suisse francophone dont l'« itinéraire cosmopolite » peut être ainsi résumé :

Ses personnages voyagent et sont sensibles aux mœurs des pays et des régions qui les accueillent. Cependant, le réseau de notre « salonnière virtuelle » est malgré tout fortement axé sur la France dont la culture et la littérature lui fournissent ses principaux repères. Il est remarquable que, tout en étant hollandaise par sa naissance, et suisse romande par son éducation, son mariage et sa résidence, Isabelle de Charrière choisisse de maintenir, à travers ses œuvres et sa correspondance, une identité littéraire si singulièrement française et dont le point de mire reste toujours Paris.¹⁰⁰⁴

Si Isabelle de Charrière se consacre intensément à ses activités littéraires à partir de 1784, elle ne cherche pas à s'insérer dans le milieu lausannois où foisonnent les romanciers et où Bridel vient de lancer les *Étrennes helvétiques*. Le poète national ne semble guère l'intéresser. Quand elle se fait lire un de ses articles, en 1804, c'est pour considérer celui-ci comme une « Charlatannerie » dont elle n'est pas la dupe : « La présence d'esprit du père [Bridel] est belle mais je n'en suis pas aussi frappée que le sont les personnes timides. »¹⁰⁰⁵. En revanche, l'aura de Charrière séduit au moins un poète suisse, Pierre-François de Boaton qui désire ardemment faire la connaissance de l'auteur lors d'un passage dans la région neuchâteloise en 1792¹⁰⁰⁶. Ses relations avec la romancière Isabelle de Montolieu (1751-1832) sont à la fois plus fournies et plus tendues. Dans ses lettres, Charrière laisse un portrait

¹⁰⁰² Voir Anne-Lise Delacrétaux, « La vie littéraire et intellectuelle sous la Révolution et l'Empire », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 341-344 ; Philippe Godet, *Madame de Charrière et ses amis. D'après de nombreux documents inédits (1740-1805)*, Genève, A. Jullien, 1905 ; et Daniel Maggetti, « À la frontière de la vie et du roman : la correspondance d'Isabelle de Charrière et d'Isabelle de Gélieu », in Jean-Daniel Candaux, Doris Jakubec (dir.), *Une Européenne : Isabelle de Charrière en son siècle*, Hauterive, Neuchâtel, Éditions Gilles Attinger, 1994, p. 255-269.

¹⁰⁰³ Voir Monique Moser-Verrey, *op. cit.* L'expression est empruntée à Jacqueline Letzer et Robert Adelson : voir *ibid.*, p. 4.

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, p. 235.

¹⁰⁰⁵ Lettre d'Isabelle de Charrière à Charles-Ferdinand et Isabelle Morel de Gélieu, 20-21 janvier 1804, in Isabelle de Charrière, *Œuvres complètes*, Amsterdam, G. A. van Oorschot, 1979-1984, t. 6, Jean-Daniel Candaux, Pierre H. Dubois (éd.), p. 563.

¹⁰⁰⁶ Voir la lettre de Suzanne-Marie Du Pasquier à Isabelle de Charrière, 9 mai 1792, in *ibid.*, t. 3, Jean-Daniel Candaux, Pierre H. Dubois (éd.), p. 359-360. Avant son arrivée en Suisse, Isabelle de Charrière avait lu au moins un autre poète de la région, Jean-Laurent Garcin : voir sa lettre à David-Louis Constant d'Hermenches, 11 et 15 mai 1764, in *ibid.*, t. 1, Pierre H. Dubois (éd.), p. 178-180. La même année, la jeune femme aurait également envoyé des vers pleins d'estime à l'auteur neuchâtelois qui habitait alors Utrecht, mais l'identification du destinataire reste incertaine : voir le texte et la notice d'Isabelle de Charrière, « A Monsieur – avec des vers », in *ibid.*, t. 10, Cecil P. Courtney, Marius Flothuis, Alfred Schnegg, Jeroom Vercruysse (éd.), p. 344.

très négatif de sa concurrente vaudoise, en dépit des flagorneries dont celle-ci l'a couverte lors d'une visite en 1801¹⁰⁰⁷. Les succès littéraires de Montolieu sont alors bien établis et Lausanne est devenu la « ville des romans »¹⁰⁰⁸. Pourtant, l'écrivain de Colombier prend ses distances avec le petit centre vaudois, plutôt qu'elle ne se montre sensible à son attrait.

Pendant les deux premières décennies du XIX^e siècle, les réunions du fameux « groupe de Coppet » forment une assemblée dont l'impact européen sur l'histoire des idées a souvent été souligné. D'influents intellectuels devenus indésirables à Paris se retrouvent dans le canton de Vaud, non loin de Genève et juste à l'extérieur de la France, dans le château familial qu'occupe Germaine de Staël. Cependant, ces assemblées n'ont aucun caractère institutionnel : « Jamais ne furent élaborés, à Coppet, ni doctrine constituée, ni programme, ni statuts, mais il y eut un corps, vigoureux et agité, dont les membres se sont finalement compris et reconnus comme tels, au sens le plus fort. »¹⁰⁰⁹. La provenance desdits membres – française, suisse, allemande –, l'engagement littéraire contre Napoléon, l'adhésion aux valeurs des Lumières, la dimension européenne des réflexions politiques et économiques font de ce corps un organisme international et cosmopolite, qui ne remet pas en cause l'attractivité de la France :

A cause de sa localisation particulière et sous la pression des circonstances, Coppet a [...] fini par s'affirmer comme un lieu-charnière et un centre, mais un centre hautement paradoxal en ce sens qu'il se situe clairement dans une périphérie : la périphérie de la France et de Paris qui restera toujours et malgré tout – du moins pour Mme de Staël et pour Benjamin Constant –, le pôle d'attraction intellectuel, politique et affectif, le lieu d'un désir qui était ressenti d'autant plus vivement lors des séjours plus ou moins forcés à Coppet.¹⁰¹⁰

Théâtre, poésie, roman, écriture autobiographique et histoire littéraire : le groupe repense le littéraire en profondeur et à plusieurs niveaux, définissant notamment le caractère d'une littérature en vertu de la langue qui la véhicule, de la société particulière dont elle subit le conditionnement et des caractéristiques propres à de grandes aires géographiques supranationales (le Nord, le Midi). Un tel laboratoire de la pensée littéraire permet à ses membres suisses des prises de position autoriales fortes dans l'espace français : une Staël et un Constant se sentent libres de juger « notre littérature », « notre poésie » et « notre théâtre »

¹⁰⁰⁷ Voir Claire Jaquier, « Mme de Montolieu, romancière de l'idylle », *Lettre de Zuylen et du Pontet. Bulletin van het Genootschap Belle de Zuylen/Association Isabelle de Charrière en van de Association suisse Isabelle de Charrière / Bulletin de l'Association Belle de Zuylen/Isabelle de Charrière et de l'Association suisse Isabelle de Charrière*, n° 21, septembre 1996, p. 9-12.

¹⁰⁰⁸ L'expression est généralement attribuée à Napoléon Bonaparte, qui l'aurait prononcée en 1802.

¹⁰⁰⁹ Étienne Hofmann, François Rosset, *Le Groupe de Coppet. Une constellation d'intellectuels européens*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, « Le savoir suisse », 2005, p. 10.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 14. Voir aussi Michel Delon, « Le Groupe de Coppet », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 387-398.

français mais, en attendant d'être récupérées par l'historiographie helvétique au titre de gloires nationales¹⁰¹¹, ces personnalités se désolidarisent notablement de l'espace suisse francophone.

Germaine de Staël (1766-1817), en particulier, « se voulut française avant de passer à une sorte de citoyenneté européenne »¹⁰¹². Son père Jacques Necker, d'une famille genevoise, devient le ministre des finances de Louis XVI. Sa mère Suzanne Curchod, d'origine vaudoise, tient à Paris un des salons littéraires les plus courus de la fin de l'Ancien Régime. Dès son enfance, Germaine est donc profondément intégrée dans le milieu littéraire français et son mariage avec le baron de Staël-Holstein la fait entrer, dès 1786, dans l'aristocratie. Elle tient elle-même un salon, avant d'être contrainte par Napoléon de s'éloigner de Paris et, dès 1803, d'entamer à Coppet un long exil. Cet exil la conduit notamment sur la route de l'Allemagne où elle rencontre Goethe, Schiller, Wieland et August Wilhelm von Schlegel qui la suit en Suisse. Traductrice, porte-parole francophone de l'Allemagne, l'essayiste de *De la littérature* (1800) et *De l'Allemagne* (1810) manifeste un fort polycentrisme, encourageant les Français à renouveler leurs modèles littéraires, esthétiques et philosophiques. On sait que son œuvre et son ouverture aux littératures du Nord ont contribué à favoriser l'émergence des « littératures nationales » au XIX^e siècle¹⁰¹³. Déjà dans *De la littérature*, l'auteur argumente l'idée qu'une patrie existe d'abord par les lettres et les arts : « L'éloquence, l'amour des lettres et des beaux arts, la philosophie, peuvent seuls faire d'un territoire une patrie, en donnant à la nation qui l'habite les mêmes goûts, les mêmes habitudes et les mêmes sentiments. »¹⁰¹⁴. Pourtant, la réflexion de Staël ne croise jamais le débat portant en Suisse francophone sur la poésie nationale – sinon pour remarquer que la poésie suisse n'existe pas¹⁰¹⁵.

Expulsé du Tribunat à l'aube de l'ère napoléonienne et suivant son amie Staël dans son exil, le Vaudois Benjamin Constant de Rebecque (1767-1830) est l'autre figure de proue du groupe de Coppet. Lui aussi germanophile et francophile, il « recherchera toute sa vie la reconnaissance des Parisiens et [il] entretiendra avec son pays des relations plutôt difficiles »¹⁰¹⁶. C'est également dans l'espoir « qu'un succès au théâtre pourrait lui apporter à

¹⁰¹¹ Voir le chapitre « Père et mère fondateurs : Jean-Jacques Rousseau et M^{me} de Staël » de Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 245-283.

¹⁰¹² Simone Balayé, « Madame de Staël », in Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 357.

¹⁰¹³ Voir par exemple, pour le cas belge, l'article de Lieven D'Hulst, « Comment "construire" une littérature nationale ? À propos des deux premières "Revue belge" (1830 et 1835-1843) », *Contextes*, n° 4, 2008 : <http://contextes.revues.org/3853> (consulté le 13 avril 2015).

¹⁰¹⁴ Germaine de Staël, *De la littérature*, Gérard Gengembre, Jean Goldzink (éd.), Paris, Flammarion, 2014 [1991], p. 82.

¹⁰¹⁵ Voir *supra*, p. 84.

¹⁰¹⁶ Étienne Hofmann, François Rosset, *op. cit.*, p. 15. Voir Roger Francillon, « Benjamin Constant ou la Suisse refoulée », *Annales Benjamin Constant*, n° 13, 1992, p. 115-128.

Paris la renommée qui lui est désormais interdite en politique »¹⁰¹⁷ que Constant publie *Wallstein* (1809), une tragédie en cinq actes et en vers adaptée de la trilogie *Wallenstein* (1799) de Friedrich von Schiller. Le projet naît à Coppet en 1807, dans le contexte d'une vive émulation du groupe autour de l'art dramatique et du théâtre allemand en particulier : c'est une œuvre à la fois personnelle et indissociable de la microsociété dans laquelle elle est conçue¹⁰¹⁸. Si la pièce n'est pas créée sur scène, le livre atteindra les institutions littéraires parisiennes – la presse en particulier, mais aussi un salon où Delille loue la versification de Constant¹⁰¹⁹. Un tel succès n'est certes pas comparable aux échos rencontrés par les romans de Staël *Delphine* (1802) et *Corinne* (1807), mais son ampleur dépasse largement celle des autres imitations et traductions versifiées que nous avons étudiées jusqu'ici. En outre, les « Quelques réflexions sur la tragédie de Wallstein et sur le théâtre allemand »¹⁰²⁰, qui servent de préface au texte, marqueront la génération romantique¹⁰²¹. Elles situent le projet de Constant entre le désir de se conformer aux modèles classiques les plus légitimes et celui de donner un nouveau souffle au théâtre français en le sensibilisant à une dramaturgie étrangère, ouverte à l'expression du sentiment et de l'individualité.

Tenus à l'écart de la France, Staël et Constant connaissent eux aussi des problèmes de légitimation vis-à-vis du centre parisien, en ce qui concerne leur activité littéraire et intellectuelle. D'un côté, ces problèmes sont compliqués par les entraves que leur inflige directement l'administration française. D'un autre côté, ils sont aplanis à certains égards par leur réseau tentaculaire d'amis et de correspondants influents au sein des milieux littéraires et de la haute noblesse étrangère. Cependant, l'élément « suisse » demeurant marginal dans la quête de reconnaissance littéraire des membres de ce groupe particulier, et la poésie ne formant qu'une petite portion de leur œuvre, une étude détaillée de leurs programmes et de leurs positions déborderait le cadre que nous nous sommes fixés ici¹⁰²².

¹⁰¹⁷ Étienne Hofmann, François Rosset, *op. cit.*, p. 44.

¹⁰¹⁸ Voir l'introduction que proposent Martine de Rougemont et Jean-Pierre Perchellet dans leur édition de Benjamin Constant, *Wallstein, tragédie en cinq actes et en vers, précédée de quelques réflexions sur le théâtre allemand, et suivie de notes historiques par Benjamin Constant de Rebecque, Écrits littéraires (1800-1813)*, Paul Delbouille, Martine de Rougemont et al. (éd.), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1995, t. 2, p. 566-567.

¹⁰¹⁹ Voir *ibid.*, p. 555-556, 568-572.

¹⁰²⁰ *Ibid.*, p. 579-609

¹⁰²¹ Sur l'impact en France du *Wallenstein* de Schiller et de l'adaptation de Constant, voir Bernard Franco, « "Wallenstein" et le romantisme français », *Revue germanique internationale*, n° 22, 2004, p. 161-173.

¹⁰²² En ce qui concerne la réflexion de Germaine de Staël portant sur la poésie, voir les références suivantes : Jean Cabanis, « Contraction de texte. De la poésie classique et de la poésie romantique. De l'Allemagne, II, chap. IX », *Humanités. Classes de lettres. Sections classiques*, t. 48, n° 474, mars 1972, p. 17-26 ; Andrée Denis, « Poésie populaire, poésie nationale. Deux intercesseurs : Fauriel et Mme de Staël », *Romantisme*, n° 35, 1982, p. 3-24 ; Édouard Guitton, « Madame de Staël et la poésie », *Cahiers staëliens*, 1942, t. 31-32, p. 5-19 ; Karyna-Maria Smzurlo, « Pour une poétique des langues nationales : Germaine de Staël », in Simone Balayé, Kurt Kloocke (dir.), *Le Groupe de Coppet et l'Europe. Actes du cinquième colloque de Coppet. 8-10 juillet 1993*,

6.5.2. L'affirmation des sociétés locales

Bien sûr, à l'inverse du groupe de Coppet, certaines sociétés littéraires possèdent un ancrage prioritairement local, fonctionnant avec des membres issus d'une même ville ou d'une même région et ne déployant aucun réseau international. En pleine République helvétique, l'expérience éphémère d'une société littéraire francophone, située à Bâle, nous renseigne sur les forces et les limites de telles institutions. Composée d'une trentaine de membres des deux sexes, la société du Lycée de Flore se réunit deux fois par semaine, pendant six mois, à partir de novembre 1803. C'est du moins ce qu'affirme Jean-Louis Bridel, alors pasteur de l'Église française de Bâle, dans son *Histoire du Lycée de Flore*, texte en vers précédé d'une « Préface de l'éditeur » qui semble être de la main de l'auteur ou d'un autre membre du groupe. Sans perspective « critique », on y discute « de littérature, d'antiquité, d'histoire, ou de beaux arts » et on y lit « quelque morceau choisi, tiré des meilleurs auteurs françois, en vers, ou en prose »¹⁰²³. Visiblement apolitique et sans publication, l'inoffensif Lycée de Flore est pourtant l'objet de critiques et de moqueries qui motivent la publication de Bridel. Les assauts dont la société est la cible manifestent tous, du moins tels qu'ils sont reformulés par le poète vaudois, la permanence d'un malaise à l'égard du Suisse (trop) lettré. Il s'agit d'abord du refus du bel esprit :

Dans le public soit erreur, soit envie,
À la critique on joignit l'ironie ;
On clabauda, commenta, prétendit,
Que nous faisons ici du bel esprit ;
On rappeloit les femmes de Molière,
On nous prêtoit leur plaisant caractère,
Sans trop savoir, si du vrai, si du faux,
On se rendoit les frivoles échos.¹⁰²⁴

Ensuite, c'est le présupposé de l'ivrognerie suisse qui nuit à l'image du Lycée. Méprise ou plaisanterie, un marchand de Bourgogne se serait adressé à la société comme à un client potentiel pour écouler son vin :

Bientôt un sot, enfant de la Bourgogne,
Dans notre Flore aperçut un yvrogne,

Lausanne, Paris, Institut Benjamin Constant, JeanTouzot, 1994, p. 165-179 ; et Markus Winkeler, « De la fatalité des anciens aux préjugés sociaux des modernes. La présence du mythe chez Auguste-Wilhelm Schlegel, Madame de Staël et Benjamin Constant », in *ibid.*, p. 199-216.

¹⁰²³ Jean-Louis Bridel, *Histoire du Lycée de Flore, dédiée aux dames et aux messieurs qui l'ont fréquenté*, [Bâle], 1804, p. 3.

¹⁰²⁴ *Ibid.*, p. 10.

Il nous offrit, et sa cave et son vin,
À bon marché. Le prix n'y faisait rien.
Sommes-nous donc les enfans d'Épicure ?
Faut-il du vin pour faire une lecture ?¹⁰²⁵

Mais Bridel peut mentionner sur le ton d'une douce ironie ces motifs de raillerie surannés. Problème plus grave, des journalistes ont trouvé la présence d'une société littéraire francophone à Bâle si incongrue qu'ils s'en sont moqués dans leurs gazettes respectives. Le premier est le célèbre romancier et dramaturge allemand August von Kotzebue qui, publiant à Berlin *Der Freimüthige, oder Berlinische Zeitung für gebildete, unbefangene Leser* (1803-1807), mentionne le Lycée de Flore dont il a eu des échos lors d'un séjour à Bâle :

Dans sa gazette, en très-gros caractère
De son humeur caustique, atrabilaire,
Nouveau Zoïle, émule de Fréron,
Il répandit l'ordinaire poison.
Dans Basle, il est, dit-il, certain Lycée,
Cercle pédant, ridicule assemblée,
Qui sous un chef, plus ridicule encor,
Du goût parfait, croit être le trésor.
C'est-là qu'on voit, et la mère et la fille,
L'une fort gauche et l'autre assez gentille,
En allemand juger les vers françois,
Et d'une voix, Rauraco-Germanique
Pésér Voltaire, et changer Rabelais ;
Il dit. [...] ¹⁰²⁶

Alors dirigée par le magistrat et polygraphe Johann Heinrich Füssli (1745-1832), la *Zürcher Zeitung* (1780-1821) reprend à son compte les propos de Kotzebue : « Charmé d'une telle critique / Des Zuricois, l'ennuieux gazetier / La copia pour faire son métier. »¹⁰²⁷. Cependant, le Lycée de Flore a su résister aux assauts de l'institution journalistique. Bridel chante la victoire d'une société littéraire suffisamment forte pour que l'amour des belles-lettres y soit un motif de réunion qui se suffise à lui-même : « On brava tout. Tel était le penchant, / Le doux attrait, et le charme puissant, / Qui rappeloient tous les cœurs à sa suite [celle de Flore]. »¹⁰²⁸.

À la même époque naît une nouvelle forme de sociabilité littéraire en Suisse francophone : les sociétés d'étudiants, dont la société de Belles-Lettres, fondée à l'Académie de Lausanne en 1806, est considérée comme la première du genre en Suisse¹⁰²⁹. D'abord

¹⁰²⁵ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, p. 12-13.

¹⁰²⁷ *Ibid.*, p. 13.

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p. 15.

¹⁰²⁹ On a cependant gardé la trace d'une société d'étudiants nommée « Philomuse », née en 1737 à Neuchâtel, présidée par Johann Peter Konrad Stadler – un étudiant de Louis Bourguet, alors professeur de philosophie – et

simple réunion informelle d'étudiants, comptant Charles Monnard parmi ses fondateurs¹⁰³⁰, la société de Belles-Lettres est formée pour approfondir la matière donnée dans l'auditoire du même nom. Déclamations, critiques d'œuvres : les membres s'astreignent à des devoirs qui peuvent être compris comme un moyen de compenser la faiblesse de l'enseignement des belles-lettres que les étudiants suivent deux années avant d'accéder aux classes de philosophie, puis de droit ou de théologie. On s'intéresse notamment à Virgile et Horace parmi les anciens, et à Racine et Bossuet parmi les modernes. Mais la société grossit, se dote de rituels et de protocoles, et déplace bientôt ses centres d'intérêts vers les écrivains contemporains : « Ils déclament les vers de Millevoeye, de Chénier, plus tard de Béranger, de Casimir Delavigne, de Lamartine ou de Victor Hugo. »¹⁰³¹. Genève et Neuchâtel ouvriront une section de la société, respectivement en 1824 et en 1832. La création littéraire – poétique et théâtrale – compte parmi les activités des « bellettriens », mais la société ne lancera sa propre revue qu'en 1836, sous l'égide de la section genevoise, et son impact sur la formation du milieu littéraire romand ne sera décisif que dans la deuxième moitié du siècle. Dans tous les cas, il s'agit d'un lieu d'émulation littéraire dont profiteront notamment Charles François Recordon dès 1815 et Juste Olivier dès 1823, qui accéderont tous deux au poste de président.

Plus rapide et plus large est l'impact de la société de Zofingue. Fondée dans la ville éponyme de Zofingen en 1819 par des étudiants de Berne et de Zurich, elle possède des sections en Suisse romande dès 1820 (Lausanne) et 1823 (Genève et Neuchâtel). Ses vues sont libérales et fédératrices : c'est une institution nationale qui rassemble des étudiants des différentes aires confessionnelles et linguistiques pour favoriser l'amour de la patrie commune¹⁰³². De jeunes auteurs francophones comptent parmi les membres des différentes sections et se rendent aux fêtes annuelles organisées à Zofingen : en 1824, Charles Didier fait le pèlerinage patriotique vers ce qu'il regarde comme l'« autel de la patrie où chaque Suisse doit se prosterner devant l'image de la liberté »¹⁰³³. On y récite les poésies de Juste Olivier,

encore active en 1740. Voir Adrien Wyssbrod, *Belles-Lettres Neuchâtel. Un acteur social en Suisse romande (1918-1957)*, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2013, p. 24-26.

¹⁰³⁰ Sur l'activité de Charles Monnard au sein des différentes sociétés vaudoises, voir les pages que David Auberson et Olivier Meuwly consacrent aux « associations entre nouvelle sociabilité et pouvoir politique » dans David Auberson, Paul Bissegger, Didier Faure, François Margot, Gilbert Marion, Olivier Meuwly, Olivier Schöpfer, Jean-Luc Strohm, *Abbaye, vie associative et tir à l'arc à Lausanne. XVIII^e au XX^e siècles, Bibliothèque historique vaudoise*, n° 14, 2014, p. 85-101.

¹⁰³¹ Pierre-Jacques Rosselet (dir.), *Belles Lettres de Lausanne. Livre d'or du 150^e anniversaire 1806-1956*, s. l., 1956, p. 34.

¹⁰³² Voir le chapitre de Werner Kundert, « Der Zofinderverein als vaterländische Vereinigung der Schweizer Studierenden (1819-1847) », in *Der schweizerische Zofingerverein 1819-1969*, Berne, 1969, p. 23-51 ; et Charles Gilliard, *La Société de Zofingue 1819-1919. Cent ans d'histoire nationale*, Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1919.

¹⁰³³ Cité par Werner Kundert, art. cit., p. 37.

lui-même membre et brièvement président de la société. Louis Vulliemin y forge sa vision d'historien à la fois tributaire de la génération de Bridel et marquée par les nouveaux enjeux politiques de la Restauration. Plus globalement, Zofingue contribue à « l'affirmation de la nécessité de la “nationalisation” de la littérature suisse francophone » et maintiendra « un dialogue ininterrompu »¹⁰³⁴ avec les écrivains.

Mais revenons aux sociétés locales pour mentionner une dernière structure. Couvrant toute la période de la Restauration, le Caveau genevois (1815-1830) constitue le premier exemple en Suisse francophone d'une société littéraire spécialisée dans un genre, celui de la poésie, et formant un groupe relativement cohérent. Le Caveau rassemble des amis qui ont pris l'habitude de se réunir pour se lire des contes, des épigrammes ou des chansons autour d'un repas. Contrairement à la « Société littéraire » qui existe alors à Genève et au sein de laquelle on aborde des sujets érudits, les membres du Caveau s'adonnent à la poésie satirique ou bachique, qu'ils mettent en musique et qu'ils chantent dans divers lieux de la ville. À défaut d'étude récente et spécifique¹⁰³⁵, on ne dispose pas d'une vue d'ensemble de leur activité foisonnante et de leurs productions, mais on peut mettre en évidence certains traits saillants.

Le Caveau genevois trouve son modèle à Paris, où un « Caveau moderne » (1806-1817) existe depuis une dizaine d'années, fondé par les chansonniers Armand Gouffé et Pierre Capelle, et lui-même tributaire d'une longue tradition de goguettes parisiennes. Quoique festive, la société parisienne accueille en son sein des Académiciens français et elle s'honore de la présence d'auteurs célèbres comme Jacques Delille. Elle servira de tremplin à Pierre-Jean de Béranger ; entre 1813 et 1816, celui-ci donnera au *Caveau moderne ou le rocher de Cancale*, le journal du groupe, la plupart des chansons grivoises qui le feront connaître. Comme nous l'avons noté, le Caveau genevois a aussi son *Almanach* dans les années 1820, mais celui-ci n'abrite pas que des chansons : tout type de poésie légère – ou sérieuse quand le patriotisme genevois est en jeu – trouve sa place dans cette publication annuelle. Par jeu et au vu du caractère licencieux de certains textes, les auteurs y adoptent des initiales hermétiques en guise de signature : « E. » pour Chaponnière, « D. » pour Cougnard et « T. » pour Petit-Senn, par exemple¹⁰³⁶. Ces poètes forment bien un groupe, résolument classique dans son approche de la versification et satirique dans sa peinture de la société genevoise. À en croire

¹⁰³⁴ Daniel Maggetti, « Zofingue et les écrivains vaudois : un dialogue ininterrompu », *Feuille centrale de la Société suisse de Zofingue*, 150^e année, n° 3, avril 2010, p. 196.

¹⁰³⁵ Les travaux qui mentionnent le Caveau genevois se basent tous sur les pages que leur consacre Marc Monnier dans *Genève et ses poètes. Du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, 1885 [1^{ère} édition : 1874], p. 227-258.

¹⁰³⁶ Voir Paul Chaponnière, *Vieille gaîté genevoise*, [Genève], Éditions du « Journal de Genève », 1939, p. 46. Les initiales correspondent à la dernière lettre du nom de famille des auteurs.

Marc Monnier, cette compagnie avait son « Anacréon » en la personne de Jean-Antoine Thomeguex et son « Boileau » en celle de Gaudy, chargé d'éditer l'*Almanach* dans un esprit de strict purisme linguistique¹⁰³⁷. D'autres membres viennent grossir le Caveau genevois au titre de musicien ou de comédien, si bien que la société semble occuper une place considérable dans la vie culturelle genevoise de son temps. En tout cas, elle profite d'une certaine autorité par ses succès auprès du public populaire de la « ville basse », ce qu'on constate à plusieurs niveaux. D'abord, en dépit de certains tableaux provocateurs de la vie sociale, militaire ou politique genevoise, le Caveau reste tacitement toléré par le pouvoir politique. Anecdote à l'appui, Monnier va jusqu'à dire que « Les magistrats n'osaient les [ses membres] molester »¹⁰³⁸ et que « l'opinion les écoutait, les craignait même »¹⁰³⁹. Ensuite, dans cette société littéraire ont commencé ou se sont confirmées des carrières poétiques dont l'envergure allait dépasser les frontières genevoises : celles de Chaponnière, de Petit-Senn et de Richard. Certains membres acquièrent en outre un statut de mentor à l'égard de poètes plus jeunes. Chaponnière est imité par Gaudy qui fait à son tour des émules, parmi lesquels Petit-Senn son « élève ».

Enfin, la poésie profite au Caveau d'un lieu d'expression décomplexé. Dans les pages de l'*Almanach*, ce genre revêt une légitimité suffisante pour mériter d'être publié sans autre motivation que le plaisir de la lecture. En guise de préface au volume de l'année 1825, un dialogue fictif entre l'éditeur et un « amateur » dubitatif ironise sur la réticence que certains lecteurs peuvent encore avoir au sujet des vers :

L'ÉDITEUR.

L'ouvrage est sous presse ; mais, si vous le désirez, je vous communiquerai la première épreuve.

L'AMATEUR.

Volontiers : voyons..... des chansons, des contes... des épigrammes... et puis des chansons, des contes... Eh que diable ! toujours des vers... rien que des vers ?

L'ÉDITEUR.

Que voulez-vous ? J'imprime ce qu'on m'envoie.

L'AMATEUR.

Voilà vraiment de quoi donner une indigestion de poésie. Pourquoi ne pas mêler là-dedans quelques morceaux de prose ? Ils y jetteraient de la variété.

L'ÉDITEUR.

Ah ! pourquoi ? c'est qu'il est plus facile de rimer que de faire de la bonne prose. D'ailleurs, que voulez-vous qu'on dise en prose ? et dans un almanach, encore ?

¹⁰³⁷ Voir Marc Monnier, *op. cit.*, p. 227-258.

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p. 243.

¹⁰³⁹ *Ibid.*, p. 243-244.

L'AMATEUR.

Les sujets abondent. – Biographie genevoise, articles nécrologiques, annonces d'ouvrages nouveaux, critique littéraire, analyse des pièces qui se jouent sur notre théâtre, exposé des découvertes nouvelles sur les sciences, les arts, l'agriculture, l'industrie genevoise. Vous n'avez que l'embarras du choix.

L'ÉDITEUR.

En effet, tout cela me paraît assez embarrassant.¹⁰⁴⁰

Ainsi, dans le nouveau canton de Genève, une société littéraire locale réussit à s'affirmer non seulement face au domaine politique, mais également face au pouvoir économique, celui-ci étant incarné ici par ce client potentiel de l'*Almanach* qu'est « l'amateur ». Cette affirmation du littéraire genevois s'appuie au Caveau sur la tradition locale de la chanson populaire, mais elle est rendue possible par le succès que les goguettes françaises ont donné à la poésie bachique dans les décennies précédentes. En dépit de leur prédilection pour des matières genevoises, les poètes reproduisent dans leur ville des pratiques littéraires que le centre parisien a déjà sanctionnées.

Critique professionnelle, périodiques littéraires, éditeurs spécialisés, émulation renforcée dans les sociétés et les académies : les processus instituants que nous avons passé en revue ne s'exercent pas tous au même moment, de même qu'ils ne touchent pas uniformément l'ensemble de la Suisse francophone. Ce sont les briques d'un édifice dont la construction se poursuivra après 1830. Par conséquent, et en simplifiant légèrement les choses, on peut réduire à deux options principales les attitudes admissibles pour les auteurs : continuer de chercher à l'extérieur du pays les appuis institutionnels dont ils ont besoin pour se faire connaître comme écrivains, ou chercher hors du champ littéraire *stricto sensu* une partie des motivations nécessaires à l'épanouissement d'une littérature proprement helvétique. Cette deuxième option, riche en tâtonnements et en trouvailles intéressantes, se présente comme une aubaine pour la poésie qui va se trouver de nouvelles fonctions justifiant fortement sa pratique.

¹⁰⁴⁰ Jean-François Chaponnière, « Dialogue entre l'éditeur et un amateur », *Almanach genevois, pour l'Année 1825*, Genève, [1825], p. 11-12. Le texte est signé « E. ».

7. RECENTRAGE ET REGROUPEMENT

7.1. La poésie nationale de Philippe-Sirice Bridel et sa réception

7.1.1. *Faire corps avec la Suisse alémanique : l'esquive linguistique*

Le premier, Philippe-Sirice Bridel élabore une stratégie littéraire collective pour faire émerger une poésie suisse écrite en français. Contrairement aux collaborateurs du *Journal helvétique* et à Seigneux de Correvon en particulier, il ne se demande pas seulement dans quelle mesure la Suisse pourra s'illustrer dans le domaine de la poésie française, mais il définit l'essence de ce qu'il appelle une « poésie nationale » et il assigne des missions particulières à ses compatriotes écrivains. Pour ce faire, le double mouvement d'un regroupement et d'un recentrage est nécessaire : regrouper les poètes helvétiques autour des mêmes valeurs esthétiques et patriotiques, et recentrer la poésie descriptive et narrative autour des réalités helvétiques. Les propos que tient Bridel au début des années 1780 sur la poésie nationale sont bien connus depuis l'étude de Reynold¹⁰⁴¹. Pourtant, la conclusion de celui-ci est trop réductrice pour qu'on puisse s'en contenter. Le critique affirme en effet que, dans la perspective de Bridel, la « poésie romande » revient en dernière analyse au bricolage suivant : « des sujets suisses imités de l'allemand ou adaptés de l'anglais, traités en français selon les modes de style et dans la forme descriptive du XVIII^e siècle »¹⁰⁴². Relues par François Rosset à la lumière d'une tension entre l'attraction et le rejet des normes littéraires et linguistiques édictées par le centre parisien, les pages théoriques de Bridel permettent de resituer celui-ci dans le contexte plus large d'un espace culturel cherchant à définir son identité : « le propos du Doyen Bridel n'est pas seulement une affaire de positionnement poétique », mais il manifeste l'éveil d'une conscience nationale « qui est affaire d'anthropologie, de culture et de politique, non pas de poésie, du moins pas prioritairement »¹⁰⁴³. Cependant, dans le cadre d'une histoire sociale de la littérature suisse d'expression française, les propositions poétiques de Bridel occupent une place centrale, en tant qu'elles contribuent à modifier les

¹⁰⁴¹ Voir en particulier le chapitre relatif aux « théories littéraires » de Bridel dans Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 219-244.

¹⁰⁴² *Ibid.*, p. 244.

¹⁰⁴³ François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 143.

représentations du littéraire helvétique et à redéfinir les modalités de positionnement des auteurs. C'est à ce titre qu'elles méritent d'être analysées en détail¹⁰⁴⁴.

Signalons d'abord que le recueil de Bridel est coulé dans le même moule que celui de Seigneux de Correvon, quoique celui-ci ne soit jamais mentionné. Comme *Les Muses helvétiques* de 1775, les *Poésies helvétiques* de 1782 sont en effet remplies de petites pièces fugitives – épigrammes, épitaphes, inscriptions et bouquets – qui contiennent des traits d'esprit ou des compliments galants. En outre, les deux auteurs consacrent un poème au lac Léman et à ses alentours¹⁰⁴⁵, comme l'avait fait Voltaire avant eux¹⁰⁴⁶. Dans leurs recueils respectifs, ils insèrent également les notes d'un voyage fait en Suisse, en moyenne montagne¹⁰⁴⁷. À ces rapprochements structurels s'ajoute une même volonté d'inaugurer une production poétique nationale et de susciter une émulation parmi les concitoyens. Mais sur ce dernier point, Bridel va beaucoup plus loin que son prédécesseur. S'il dédie son recueil à la Société littéraire de Lausanne, c'est qu'il y a lu deux discours répondant aux questions suivantes : « Les Suisses ont-ils une poésie nationale, et quelle doit être cette poésie ? » et « Pourquoi le Pays de Vaud produit-il si peu de poètes ? ». Seul le contenu du premier discours, prononcé vers 1775, a été conservé intégralement¹⁰⁴⁸ ; il préfigure déjà le « Discours préliminaire » des *Poésies helvétiques*. Celles-ci ont donc leur origine dans le cadre d'une institution qui s'est assigné les tâches suivantes : réunir des hommes de lettres d'une même région pour qu'ils puissent se communiquer « réciproquement leurs différentes connaissances »¹⁰⁴⁹, rechercher des vérités dans une langue vernaculaire et comprise de tous,

¹⁰⁴⁴ Les pages qui suivent s'appuient sur deux articles déjà parus : Timothée Léchoy, « Du Parnasse aux Alpes : la critique suisse de la poésie descriptive », *Dix-huitième siècle*, 2012, n° 44, p. 485-502 ; et « Une poésie sans langue propre : la tentation suisse d'une littérature nationale », art. cit.

¹⁰⁴⁵ Gabriel Seigneux de Correvon, « Les Bords du lac Léman », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 37-40 ; Philippe-Sirice Bridel, « Le Lac Léman », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. 93-112. Le texte de Bridel est à mettre en relation avec un « Essai sur le Lac Léman » qui paraît en 1799 dans les *Étrennes helvétiques* : voir Claire Jaquier, « Bienfaits et richesses de la nature : un point de rencontre entre économie rurale et littérature nationale », in André Holenstein, Béla Kapossy, Danièle Tosato-Rigo, Simone Zurbuchen (dir.), *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle*, Genève, Éditions Slatkine, 2010, p. 163-173.

¹⁰⁴⁶ Voltaire, *Épître de l'auteur, en arrivant dans sa terre près du lac de Genève, en mars 1755*, Nicholas Cronk (éd.), *Writings of 1753-1757*, Oxford, The Voltaire Foundation, 2009-2010, t. 1, p. 223-267.

¹⁰⁴⁷ Gabriel Seigneux de Correvon, « Promenade dans les montagnes occidentales du pays de Vaud », *Les Muses helvétiques, ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, éd. cit., p. 132-159 ; Philippe-Sirice Bridel, « Course dans les Alpes », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. 204-244.

¹⁰⁴⁸ Philippe-Sirice Bridel, « Question. Les Suisses ont-ils une poésie nationale, & quelle doit être cette poésie ? », in « Mémoires lus à Lausanne dans une Société de gens de Lettres », Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, IS 1989, VII/4, p. 202-210. Le premier discours de Bridel est reproduit par Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 501-508. Un fragment du second discours est cité dans Auguste Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne, 1849-1852, t. 3, p. 301.

¹⁰⁴⁹ Jacques Georges Deyverdun, « Mémoire sur l'utilité des sociétés Littéraires par M^r. D'Eyverdun », in « Mémoires lus à Lausanne dans une Société de gens de Lettres », manuscrit cité, p. 5.

et former parmi les « jeunes gens [...] des Ecrivains utiles »¹⁰⁵⁰ en flattant leurs talents. Ainsi, l'objectif de ce que Jacques Georges Deyverdun présente comme une académie de province est moins de contribuer à la science en général, qu'à la solidité des connaissances philosophiques, historiques, littéraires et morales au sein d'une région définie.

Telle que Bridel la conçoit, la poésie nationale possède également une dimension utilitaire. Il s'agit de laver les Suisses, et les Vaudois en particulier, du reproche « de notre indolence poétique » que le jeune auteur résume en un distique chiasmatique : « La nature a tout fait pour nous, / Mais nous négligeons la nature. »¹⁰⁵¹. Il s'agit également de se réapproprier cette nature suisse et ses paysages qui sont célébrés par de nombreux poètes et voyageurs français ou anglais au prix de déformations que le patriote ne doit plus tolérer. Ce combat contre l'« invasion littéraire » des auteurs étrangers, Bridel le mènera tout au long de sa carrière¹⁰⁵². Dans le « Discours préliminaire » de 1782, le poète souligne une autre vertu de la poésie nationale, celle d'apprendre à ses concitoyens à aimer leur propre pays :

Le Poète donne un nouvel éclat aux contrées qu'il célèbre. Leur habitant les trouve plus intéressantes. L'Etranger aime à les visiter. Que ne doit pas au tendre Pétrarque la fontaine de *Vaucluse* ? Quel mortel sensible s'avance sans émotion vers *Clarens & Meillerie* ? Il est bien flatteur pour le Poète national de commander ainsi à l'imagination & au sentiment, de relever l'éclat de la nation. Mais il peut faire plus encore, il peut augmenter sa félicité. Né sous un beau ciel, dans un climat fortuné, libre dans sa personne & dans ses biens, il ne manque peut-être à l'habitant du *Pays de Vaud* que de bien connaître & sentir tout son bonheur.¹⁰⁵³

La question du bonheur de la nation est donc en jeu dans l'avènement d'une poésie nationale suisse ou vaudoise. Mais cette idée, qui clôt le discours en flattant le patriotisme du lecteur, a valeur de péroraison : dans la rhétorique de Bridel, elle représente l'effet corollaire positif d'une nouvelle forme de littérature. Celle-ci trouve en vérité sa principale motivation explicite dans un argumentaire strictement littéraire.

En effet, à travers la poésie nationale, c'est l'essence de la poésie elle-même que l'auteur prétend retrouver. Le « Discours préliminaire » s'ouvre sur la prémisse selon laquelle « Les images sont l'essence de la Poésie »¹⁰⁵⁴ et Bridel renvoie en note à l'« *Ut pictura poesis erit* »¹⁰⁵⁵ de Horace. Ce principe convenu, qui constitue le fondement des poétiques les mieux

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*, p. 7.

¹⁰⁵¹ Philippe-Sirice Bridel, « Les Suisses ont-ils une poésie nationale, et quelle doit être cette poésie ? », in Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 507.

¹⁰⁵² Voir les pages que Claude Reichler et Roland Ruffieux consacrent à « Bridel et l'« invasion littéraire » » dans leur anthologie sur *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, éd. cit., p. 623-637.

¹⁰⁵³ Philippe-Sirice Bridel, « Discours préliminaire », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. XIV-XV.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, p. VII.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, p. VII n. 1.

établies, s'est généralisé en France depuis les *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture* de Jean-Baptiste Dubos, parues en 1719 et souvent réimprimées. Plus proche de Bridel, le Delille des *Géorgiques* (1770) parle également dans son « Discours préliminaire » de « ces belles descriptions, ces images vives qui sont l'essence de la Poésie »¹⁰⁵⁶. Sans surprise, les « vraies images poétiques » sont, selon Bridel, « toutes tirées de la nature »¹⁰⁵⁷ : il convient donc d'emboîter le pas à la poésie descriptive qui est en train de s'épanouir en France et que Bridel vantait déjà dans ses *Tombeaux*. Pourtant, l'auteur des *Poésies helvétiques* a l'originalité de prendre le précepte horacien au pied de la lettre, en faisant de la poésie un art visuel. Il identifie les images poétiques aux « tableaux qu'ils [les beaux vers] présentent à l'imagination »¹⁰⁵⁸, c'est-à-dire à la représentation, suscitée dans l'esprit du lecteur par les vers, d'objets que le poète a observés directement dans la nature. Situer ainsi l'essence de la poésie dans la recreation visuelle d'un paysage ou d'une scène par le récepteur constitue un présupposé décisif pour ébaucher une théorie de la poésie nationale qui soit non seulement compatible avec l'aire de production suisse, mais qui trouve encore dans celle-ci sa terre de prédilection.

Sous la plume d'un Français du XVIII^e siècle, les syntagmes *littérature nationale* et *poésie nationale* permettent de désigner les productions en langue vernaculaire par opposition aux œuvres grecque ou latine¹⁰⁵⁹. Dans cette optique, la poésie nationale française englobe potentiellement toutes les productions nationales écrites au sein de la francophonie. Installé à Gand depuis plusieurs années, l'historien et professeur de poésie Jean-Baptiste Lesbroussart l'entend ainsi en 1783, lorsqu'il propose des réformes à l'égard de l'« éducation belge » dans les collèges des Pays-Bas autrichiens. Après avoir traité de l'enseignement de la prosodie latine, il ajoute : « Quant à celles [les règles] de la Poésie Nationale, il est également utile que les écoliers en soient instruits. Un tems viendra où ils liront peut-être plus de Poètes Français ou Flamands qu'ils n'en liront de Latins & de Grecs. »¹⁰⁶⁰. Nous avons vu que Seigneux, dans *Les Muses helvétiques*, percevait son « Recueil de Poésies nationales »

¹⁰⁵⁶ Jacques Delille, *Les Géorgiques de Virgile, traduction nouvelle en vers français*, Paris, 1770 [3^e édition], p. 16.

¹⁰⁵⁷ Philippe-Sirice Bridel, « Discours préliminaire », *Poésies helvétiques*. Par M^r. B*****, éd. cit., p. VII.

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*

¹⁰⁵⁹ À partir du XIX^e siècle, le syntagme *littérature nationale* servira surtout à distinguer la littérature française des littératures étrangères contemporaines : « La littérature française ne se découvre comme une littérature nationale que par opposition aux littératures étrangères. Auparavant, elle tend à être la littérature par excellence. » (Michel Espagne, Michael Werner, « Avant-propos », in Michel Espagne, Michael Werner (dir.), *Qu'est-ce qu'une littérature nationale? Approches pour une théorie interculturelle du champ littéraire*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1994, p. 7.)

¹⁰⁶⁰ Jean-Baptiste Lesbroussart, *De l'éducation Belge, ou réflexions sur le plan d'études, adopté par Sa Majesté pour les Collèges des Pays-Bas Autrichiens, suivies du Développement du même Plan dont ces Réflexions forment l'Apologie*, Bruxelles, 1783, p. 222.

comme une contribution suisse aux belles-lettres françaises, sans que leur dimension nationale n'implique une quelconque originalité helvétique du point de vue littéraire. En Allemagne cependant, avec Johann Gottfried von Herder et d'autres représentants du *Sturm und Drang*, une nouvelle conception de la littérature et de la poésie nationales émerge dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, où le caractère spécifique d'une nation est perçu comme un trait essentiel de sa langue et par conséquent de sa littérature¹⁰⁶¹. La littérature nationale allemande ne ressemblera à aucune autre, parce qu'elle est consubstantielle de la langue allemande, qui est elle-même l'expression de la race germanique et de son histoire.

Mais Bridel est confronté à un problème particulier : celui d'ouvrir la voie à une poésie originale dans un pays qui ne possède aucune langue spécifiquement nationale. Il ne peut donc pas s'appuyer sur la conception herdérienne de la littérature nationale dont il n'a d'ailleurs probablement pas connaissance. Sa solution équivaut à une esquivé de la question linguistique. En effet, si « La grace des beaux vers, le charme qu'on goûte à les entendre » provient essentiellement des tableaux qu'ils peignent à l'imagination, le « nombre », la « cadence » du vers et les qualités intrinsèques de la langue d'expression paraissent secondaires. Cette esquivé de la langue est argumentée dans le premier discours prononcé devant la Société littéraire :

On me dira [...] que leur langue [celle des Suisses francophones] est la patoise, et que les chansons des paysans sont nos seules poésies ; mais, je vous en prie, juge-t-on de la poésie des François par les chansons Languedociennes ou Gasconnes ; c'est la même chose. D'ailleurs je ne fais point attention à la langue dont on se sert, et quand on parleroit polonois en Suisse, je crois et j'ose assurer qu'il y auroit toujours une différence essentielle entre la poésie de l'habitant des Alpes, et celle des paysans des bords de la Vistule. La langue n'y fait rien ; ce sont les images, ou plutôt la nature qui les fournit à l'imagination, modifiée d'après la diversité des objets qui la frappent.¹⁰⁶²

Déduite du principe de l'imitation, l'exclusion de la spécificité linguistique dans la définition de la poéticité a l'avantage de tirer le poète francophone de l'insécurité qui pourrait le saisir au moment de prendre la plume, mais elle permet également de faire tomber la frontière linguistique avec la Suisse germanophone. Bridel peut ainsi concevoir une poésie nationale en deux langues et récupérer du même coup de précieuses cautions littéraires :

Les Suisses, chez qui le climat, les paysages et les mœurs sont si différens de ceux des autres nations peuvent donc avoir une poésie nationale. Les habitans de la partie allemande l'ont prouvé

¹⁰⁶¹ Voir Pierre Pénisson, « La notion de littérature nationale chez Johan Gottfried Herder », in Michel Espagne, Michael Werner (dir.), *op. cit.*, p. 109-119.

¹⁰⁶² Philippe-Sirice Bridel, « Les Suisses ont-ils une poésie nationale, et quelle doit être cette poésie ? », transcription citée, p. 502.

à l'univers : les chefs-d'œuvre de *Haller*, de *Gessner*, ont fait voir qu'un Suisse peut être originalement poète et avoir un caractère à soi, distingué de celui de tout autre peuple.¹⁰⁶³

Et plus loin, Haller et Gessner sont présentés comme des modèles authentiques :

Je le répète, nous avons déjà des modèles : Haller et Gessner ont montré aux poètes suisses quelle carrière ils doivent fournir ; surtout l'Idille de la *jambe de bois* du poète de Zurich et les *Alpes* de celui de Berne, sont des morceaux marqués au coin de la vraie poésie nationale.¹⁰⁶⁴

À ces exemples s'ajoute celui de Lavater, dont les *Schweizerlieder* constituent la référence d'un genre que Bridel affectionne particulièrement, la romance nationale. Dans les *Poésies helvétiques*, l'auteur vaudois mobilise avec la même insistance ces modèles alémaniques dont l'aura internationale justifie l'audace de prétendre faire des Suisses une nation poétique. Il répète encore la valeur légitimante d'un auteur comme Lavater au début de la partie du recueil consacré aux romances :

Habitans heureux des bords du lac Léman, cette carrière simple & facile est ouverte devant vous. Déjà Lavater, & quelques autres poètes de différens vallons Helvétiques vous ont précédé : suivez-les sans crainte ; un cœur droit & sensible, l'amour de la belle & simple nature sont les vrais talens pour ce genre.¹⁰⁶⁵

Voici donc les trois piliers sur lesquels repose l'autorité de la poésie suisse : Haller pour la poésie descriptive, Gessner pour l'idylle et Lavater pour la romance. Par son esquive linguistique, Bridel contourne au niveau théorique l'obstacle que représente sa situation périphérique et il propose un habile recentrage sur la Suisse alémanique.

7.1.2. Une poésie définie par un cadre géographique, culturel et social

Mais l'auteur des *Poésies helvétiques* tire une autre conséquence du principe de l'imitation de la nature :

Peintre & Poètes, voulez-vous intéresser & plaire, peignez les beautés de la nature, & non les fruits incertains de votre imagination ; saisissez sur-tout avec vérité les traits décidés, les variétés curieuses qui distinguent les différens pays & les divers climats ; ces tableaux particuliers produisent toujours le plus piquant effet.¹⁰⁶⁶

En d'autres termes, les « morceaux de Poésie descriptive »¹⁰⁶⁷, tels qu'on les trouve chez Virgile, Thomson, Haller et Gessner, sont la quintessence de l'art, et les images particulières

¹⁰⁶³ *Ibid.*

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, p. 506.

¹⁰⁶⁵ Philippe-Sirice Bridel, « Introduction des Romances », *Poésies helvétiques*. Par M^r. B*****, éd. cit., p. 160. Le titre du texte est indiqué dans la « Table des pièces de cet ouvrage », en fin de volume.

¹⁰⁶⁶ *Ibid.*, p. X.

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*

sont la quintessence de la description poétique. Bridel revient plus loin sur la question du détail pour développer une esthétique de type réaliste :

Je sais que quelques Critiques voudraient retrancher les détails dans les peintures poétiques ; ils les regardent comme un des grands écueils de la poésie descriptive. Ils disent que le Poète doit être Peintre, & non Dessinateur. Mais nous pensons, au contraire, que le Peintre doit être aussi Dessinateur, & que les détails font un des plus grands charmes de la poésie. Ils nous paraissent être à la poésie, ce que les anecdotes sont à l'histoire. On admire les grands tableaux, l'intérêt vient à la suite des détails.¹⁰⁶⁸

Ce qui est vrai pour la peinture des paysages l'est aussi pour celle des mœurs :

On voit avec plaisir une peinture, une description bien faite de l'homme en général : mais on lira avec plus de plaisir encore les traits qui distinguent un homme en particulier ; c'est une nouvelle idée qui flatte en intéressant. On se plaît à contempler d'autres mœurs, d'autres hommes ; à observer les rapports & les différences qu'ils ont avec nous & ceux qui nous entourent. La vérité & la nouveauté réunies sont toujours sûres du succès.¹⁰⁶⁹

Cette vision d'une poésie consacrée aux détails, aux spécificités d'un paysage ou d'un peuple, aux éléments distinctifs et particularisants plutôt qu'aux traits généraux, reste applicable à toutes les nations et à toutes les langues. Tel est le paradoxe – et sans doute la force – du discours de Bridel : définir la poésie nationale comme un genre littéraire supranational.

Or la Suisse, par la constitution physique, morale et politique du pays, illustrera mieux qu'aucune autre région le genre poétique ainsi compris :

Cette originalité dans la description des paysages & des mœurs constitue la Poésie nationale. C'est elle qui nous rappelle si souvent à Homère, à Virgile, à Ossian & à quelques autres heureux Peintres de la nature. Cette Poésie nationale doit avoir un caractère à soi, que l'on puisse aisément connaître & distinguer. Et dans quel pays cette Poésie brillera-t-elle d'un plus grand éclat que dans l'heureuse Helvétie, où la nature est si variée, si belle, si majestueuse ; où l'on entend encore répéter par-tout ces noms augustes, *Patrie & Liberté* ?¹⁰⁷⁰

S'il n'y a qu'une définition de la poésie nationale, la diversité entre donc dans cette définition : l'identité littéraire de chaque nation dépendra simplement de la situation géographique particulière des auteurs. Prédisposé à écrire de la poésie nationale, le Suisse n'y réussira qu'en restreignant ses descriptions à ce dont il est directement le témoin :

Le Poète Suisse ne présentera que les tableaux de la région qu'il habite. Il s'enfoncera dans les Alpes, & se pénétrera de leur spectacle solennel & sublime. Là, il se place sur un rocher escarpé ; le torrent mugit à ses pieds, ses yeux s'égarer sur les cimes multipliées des montagnes. Tantôt il voit les côtes tapissées d'un verd gazon ; alors les troupeaux qui montent ou descendent, les fêtes des bergers, leurs danses, leurs hautbois lui fournissent des scènes intéressantes & douces.

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*, p. XII. Parmi les « Critiques » auxquels pense Bridel, il y a Henri-David Chaillet qui s'était prononcé sur l'esthétique du détail déployée par le poète dans une note du *Journal helvétique* accompagnant un texte du jeune poète : voir Philippe-Sirice Bridel, « Fragmens sur le lac Léman », *Journal helvétique*, juillet 1781, p. 73 n. a (« Addition du journaliste »).

¹⁰⁶⁹ Philippe-Sirice Bridel, « Discours préliminaire », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. VIII-IX.

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*, p. IX.

Tantôt il voit les Alpes couvertes d'une neige épaisse ; alors la chute des avalanches, les torrens débordés, la tempête qui gronde au fond des vallées lui offrent des tableaux terribles & majestueux.¹⁰⁷¹

On le voit, il s'agit moins d'être vraiment novateur que de se réapproprier une catégorie esthétique – le sublime – et une thématique – la pastorale –, qu'on associe dans le reste de l'Europe à la description des Alpes riches en contrastes, perçues tantôt à travers le filtre du *locus horribilis* et tantôt à travers celui du *locus amoenus*¹⁰⁷².

Mais si des poètes étrangers ont chanté les Alpes sans les connaître, le poète suisse s'appuiera sur l'observation directe et sera ainsi le garant d'une certaine vérité descriptive. Bridel insiste beaucoup sur ce principe qu'il tente d'appliquer dans son recueil. Dans l'élégie « La Tempête », le poète médite de manière tout à fait convenue sur le bonheur dont il jouit au cours d'une promenade qui longe une rivière, quand un orage éclate pour lui rappeler que « la flèche du malheur »¹⁰⁷³ peut s'abattre sur lui en tout temps. Cependant, sa lecture métaphorique du paysage et de la tempête ne l'empêche pas de décrire précisément l'événement météorologique. Il précise alors en note :

J'ai esquissé dans les Alpes cette tempête pendant sa durée, assis sous un sapin. C'est ainsi, qu'il faut peindre la nature & non de son cabinet. Je ne suivrai jamais le système d'un poète Français qui a décrit nos glaciers sans les avoir vus : comme si l'imagination suppléait à la vérité ! comme s'il étoit possible de se représenter le sublime spectacle de nos neiges éternelles, au milieu du tumulte des villes !¹⁰⁷⁴

Le « poète Français » auquel Bridel pense est sans nul doute Roucher. Dans le long poème des *Mois*, une description des Alpes et de leurs glaciers¹⁰⁷⁵ suscite l'admiration des critiques contemporains. Or Roucher n'a pas vu les paysages dont il parle à l'envi. Dans les notes correspondant au passage concerné, il admet s'être basé sur des descriptions faites par Haller dans *Les Alpes* d'une part et sur des ouvrages d'histoire naturelle d'autre part ; il cite encore *La Nouvelle Héloïse* pour montrer la variété des climats alpins. Tel est le « système » auquel Bridel oppose l'attitude du dessinateur privilégiant l'étude sur le motif. En vérité, ce parti pris n'empêche pas le poète vaudois d'emprunter à la poésie descriptive et à littérature de voyage anglaises et françaises nombre de *topoi* à travers lesquels il regarde et décrit la singularité de

¹⁰⁷¹ *Ibid.*, p. IX-X.

¹⁰⁷² Sur la formation des deux *topoi*, voir Robert Kopp, « *Locus amoenus* ou *locus horribilis* ? Impressions helvétiques de quelques voyageurs français de la Renaissance au XX^e siècle », in Peter Schnyder, Philippe Wellnitz (dir.), *La Suisse – une idylle ? / Die Schweiz – eine Idylle ? Festschrift für Peter André Bloch*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002, p. 63-78.

¹⁰⁷³ Philippe-Sirice Bridel, « La Tempête. Élégie », *Poésies helvétiennes. Par M^r. B******, éd. cit., p. 62.

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*, p. 61 n. Voir aussi la note qui accompagne la description d'un clair de lune sur le lac Léman : Philippe-Sirice Bridel, « Le Lac Léman », *ibid.*, p. 99 n.

¹⁰⁷⁵ Voir Jean-Antoine Roucher, *Les Mois, poème, en douze chants : par M. Roucher*, Paris, 1779, t. 2, p. 75-78.

la nature suisse, ce qui fait dire à Claude Reichler qu'il reste « autochtone par intermédiaire »¹⁰⁷⁶.

Malgré cela, Bridel est le premier auteur à proposer un véritable programme pour la poésie suisse et à faire pour ainsi dire coïncider une esthétique littéraire avec un espace géographique. Cet espace, on l'a vu, est surtout caractérisé par les Alpes, trait d'union entre les différentes aires linguistiques de la Suisse et motif descriptif surlégitimé par la littérature européenne. Mais la poésie suisse s'identifie également avec un espace social et culturel :

Après avoir peint son pays d'après nature, le Poète Suisse montrera ses habitants avec la même fidélité. Ses acteurs seront aussi vrais que la scène qu'il présente. Ils ne seront ni Allemands, ni Français, ni Italiens ; ils seront Suisses, libres, ils parleront comme des hommes libres, pauvres, mais tranquilles & sages, ils agiront comme des hommes vertueux. Leurs idées seront simples, fortes, & naïves, leurs actions franches, fermes & vigoureuses. Au lieu de la civilité & des petits soins, on trouvera en Suisse des restes de l'ancienne hospitalité ; au lieu de la galanterie, du sentiment, & de la vertu au lieu de philosophie.¹⁰⁷⁷

Les personnages du poète seront donc des campagnards plutôt que des citadins, et des représentants du peuple plutôt que des bourgeois fortunés ou des nobles aguerris aux codes sociaux de la mondanité. Héritier des poètes du bon sens et de la modération, Bridel est conscient que ces hommes pauvres et vertueux appartiennent à l'imaginaire collectif, aussi précise-t-il qu'ils trouveront leur place « entre le tableau du siècle d'or tracé par l'imagination des Poètes, & celui des mœurs des grandes villes peint avec trop de vérité par les historiens »¹⁰⁷⁸. Comme lorsque Rousseau peint la communauté de Clarens ou les habitants des Alpes valaisannes, la représentation arcadienne se double ici d'une ambition ethnographique :

L'*Eglogue nationale* nous manque aussi ; que de beautés naïves & touchantes s'offrent ici en foule ! Les mœurs innocentes de l'habitant des Alpes, ses occupations, ses exercices, ses fêtes, ses chalets, ses amours, tableaux frais & originaux, qui produiraient le plus grand intérêt.¹⁰⁷⁹

Enfin, le poète descripteur peut devenir narrateur sans dépasser les bornes de son pays : « Le Poète Suisse choisira ses épisodes dans l'histoire de la Patrie ; moisson vaste & fertile qui appelle les ouvriers. »¹⁰⁸⁰.

Au fil des pages, Bridel a glissé d'un traité de poétique à un programme littéraire énoncé dogmatiquement. L'enjeu sous-jacent reste de forger une légitimité à la fois littéraire et civique pour la poésie suisse au sein de l'espace francophone et français. D'abord inclus dans

¹⁰⁷⁶ Claude Reichler, Roland Ruffieux (éd.), *op. cit.*, p. 17.

¹⁰⁷⁷ Philippe-Sirice Bridel, « Discours préliminaire », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. XIII.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*, p. XIV.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*, p. XI.

le discours préparé pour la Société littéraire, les fameux vers qui terminent le poème du « Lac Léman » dans les *Poésies helvétiques* affirment avec une vigueur proprement martiale la portée stratégique d'un tel projet :

O vous que le Léman voit sur ses bords fleuris
Des biens que vous avez sentez-vous tout le prix ?
Répondez : savez-vous qu'il n'est d'un pôle à l'autre
Aucun climat plus beau, plus heureux que le vôtre ?
De vastes monts couverts de vos nombreux troupeaux,
Des vallons dont l'enceinte est pleine de hameaux,
D'un Zéphir tempéré les fécondes haleines,
Un beau ciel, un air pur & de fertiles plaines
Que Cérès & Bacchus décorent tour-à-tour,
Sur-tout la liberté, sans qui point de beau jour ;
Tout semble concourir sur ce charmant rivage
A vous faire goûter un bonheur sans nuage.
Mais quoi ! près de ce lac favorisé des cieux
Sans chanter nos plaisirs pourrions-nous être heureux !
A l'ombre des lauriers qui parent l'Helvétie
Cueillons, il en est tems, les roses du génie.
Si de notre destin nous sentons les douceurs,
Transmettons à nos vers le charme de nos cœurs,
Et ranimant chez nous Théocrite & Virgile,
Opposons le Léman aux ondes de Sicile.
Antiques favoris de Bellone & de Mars,
On nous crut trop long-tems ennemis des beaux-arts ;
Achevons de détruire une erreur qui s'efface,
Faisons voir que nos monts valent bien le Parnasse,
Forçons le Français même à répéter nos vers,
Et vengeons l'Helvétie aux yeux de l'univers.¹⁰⁸¹

Lexique militaire, disposition anaphorique des impératifs, allitérations martelant une prise d'armes littéraire, contraste entre la douceur de l'idylle antique et le courroux d'un peuple guerrier : personne n'avait jamais affirmé avec une telle autorité le désir de faire entrer la poésie suisse francophone dans l'espace français. Bridel espère même renverser le rapport de domination symbolique en forçant le Français à ravalier ses préjugés. Mais son attitude ostentatoirement confiante vis-à-vis du centre parisien n'annule pas l'attraction de celui-ci¹⁰⁸².

¹⁰⁸¹ Philippe-Sirice Bridel, « Le Lac Léman », *ibid.*, p. 111-112. Voir aussi Philippe-Sirice Bridel, « Les Suisses ont-ils une poésie nationale, et quelle doit être cette poésie ? », transcription citée, p. 508. Des fragments du poème avaient déjà paru dans le *Journal helvétique* de juillet 1781 (« Fragmens sur le lac Léman », p. 67-77), mais ils n'incluaient pas la strophe finale que nous citons.

¹⁰⁸² La réflexion que nous avons menée ici mérite d'être prolongée et élargie avec la contribution récente de Claire Jaquier, « Pour une histoire littéraire transversale : l'exemple de la poésie nationale suisse émergente », à paraître dans les actes du colloque international « Une "période sans nom" : les années 1780-1820 et la fabrique de l'histoire littéraire », Université de Toulouse II-Le Mirail, 2-4 avril 2014.

7.1.3. « Enfin, notre Suisse française a donc aussi son poète ! »

Les Français vont-ils répéter en chœur les vers des *Poésies helvétiques* ? Assurément pas. Courageusement, Bridel retranscrit dans ses propres *Étrennes helvétiques* de 1783 une lettre écrite par « l'éditeur des *Étrennes mignonnes* de Paris » qui n'a pas apprécié le texte et qui lui présage un accueil très réfractaire dans la capitale :

J'ai lu par-ci par-là quelques vers avec plaisir dans le gros recueil que vous m'avez envoyé. Cet auteur [Bridel] n'écrit point encore si mal pour un provincial, pour un Suisse. Mais qu'il lui manque de choses ! Tout cela est d'un sérieux... Point de gaieté, point de sel, & ce je ne sais quoi qu'on ne peut définir. Et cette répétition éternelle de *sentiment*, de *vertu*, d'*amour de la patrie*, cela ne prendra point ici, je vous en avertis. Du goût, des graces, & sur-tout une certaine gaze bien légère, bien transparente, voilà ce qu'il nous faut. Oh, le premier de nos poètes ! Dorat, mon cher Dorat, qu'êtes-vous devenu ?¹⁰⁸³

Cependant, l'historiographie a insisté trop péremptoirement sur l'échec de Bridel. Dans la mesure de ses capacités, l'institution littéraire suisse francophone va encourager le Vaudois et légitimer son projet poétique. « M^r Bridel [...] fait mieux encore que de donner des préceptes ; il joint l'exemple, il lit de charmants morceaux de poésie, que d'une voix unanime la Société proclame *Poésies Nationales* »¹⁰⁸⁴ : c'est dans ces termes que, avant même la publication des *Poésies helvétiques*, la Société littéraire de Lausanne entérine à la fois la théorie littéraire de Bridel et sa mise en pratique. L'imprimeur-libraire Mourer a sans doute voulu, lui aussi, accorder une valeur toute spéciale au recueil en le dotant de plusieurs illustrations : outre une riche vignette sur la page de titre, il insère un frontispice et deux autres cuivres originaux dessinés par l'aquarelliste de Vevey Michel-Vincent Brandoin et gravés dans différents ateliers¹⁰⁸⁵.

Nous avons déjà suggéré l'importance de l'article que Henri-David Chaillet publie dans le *Journal helvétique*, à la fin de l'année 1782, pour hisser les *Poésies helvétiques* au rang d'une œuvre littéraire de premier ordre. Il s'agit maintenant de préciser la manière dont il s'y prend. Bien conscient du poids que peuvent avoir ses recensions, le journaliste neuchâtelois choisit scrupuleusement le moment de faire paraître son texte, comme il s'en explique à Bridel au mois d'octobre :

Mon extrait détaillé de vos poesies Helvétiques est prêt, & ne paroitra cependant que dans le Journal de Novembre : voici pourquoi c'est que d'autres extraits déjà faits ont le droit d'ancienneté, qu'il faut les insérer, avant qu'ils moisissent ; & de plus que, par des raisons que

¹⁰⁸³ Cité par Philippe-Sirice Bridel, « Quelques petites choses sur l'Histoire Littéraire », *Étrennes helvétiques, curieuses et utiles, pour l'An de Grace M. DCC. LXXXIII.*, 1783, s. p.

¹⁰⁸⁴ Extrait du « Journal » de la Société littéraire, cité par Auguste Verdeil, *op. cit.*, t. 3, p. 296.

¹⁰⁸⁵ Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1745-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. V.

vous devinerez sans peine en leur tems, & que je ne veux point vous dire à l'avance, je l'ai destiné à paroître seulement à la suite de mon second extrait du poeme des Jardins de M. Delille.¹⁰⁸⁶

Les raisons de Chaillat sont les suivantes : il veut profiter de la parution des *Jardins* de Jacques Delille pour établir un parallèle entre l'Académicien français et le jeune auteur vaudois, et pour mettre en évidence les qualités spécifiques de la poésie descriptive et nationale que produit celui-ci.

Les deux œuvres sont pourtant de nature et d'envergure différentes. Publié au mois de mai, le poème de Delille vante les agréments et les bénéfices du jardinage qui est « le luxe de l'agriculture »¹⁰⁸⁷ et il dévoile l'art d'embellir un paysage en fonction des conditions naturelles d'une région et de la position sociale du propriétaire. Les *Poésies helvétiques*, qui ont paru au milieu de l'année, comportent des petites pièces versifiées, ainsi qu'une imitation d'Ossian et une « Course dans les Alpes » où prose et vers s'entremêlent. Les textes ou les fragments proprement descriptifs ne portent pas sur des jardins ou sur une quelconque nature ordonnée par l'homme mais, comme nous l'avons vu, sur des paysages plus vastes et plus sauvages qui se présentent dans les Alpes et au bord du lac Léman. Chaillat va plutôt jouer sur une mise en contraste que sur un rapprochement.

La recension qu'il propose des *Jardins* est d'abord élogieuse. Delille est le meilleur des versificateurs : « Quand il s'agit de tourner & de cadencer un vers, de ménager un repos, une suspension, un enjambement heureux, il n'a pas son égal, nous ne lui connaissons pas même de rivaux. »¹⁰⁸⁸. Il s'exprime avec noblesse ; il rend les détails intéressants ; il procure à ses vers une sonorité harmonieuse. Son poème est à la pensée ce que les beaux jardins sont à la nature sauvage. Au milieu de ce dithyrambe, une réserve discrète apparaît : « Qu'il est beau ce poème... ou du moins qu'il est riche en beautés [...]. »¹⁰⁸⁹. Chaillat rappelle que les « beautés de versification » ne sont pas équivalentes aux « beautés de poésie »¹⁰⁹⁰. Or, ces beautés-là, l'œuvre de Delille les possède aussi : il s'agit des images qui – gracieuses,

¹⁰⁸⁶ Lettre de Henri-David Chaillat à Philippe-Sirice Bridel, Colombier, 15 octobre 1782, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, Ms 12/12, f° 1 v°. Le « Journal de Novembre » désigne en fait la livraison du *Journal helvétique* d'octobre, chaque numéro étant vraisemblablement imprimé après la fin du mois auquel sa page de titre renvoie.

¹⁰⁸⁷ Jacques Delille, *Les Jardins, ou l'art d'embellir les paysages, poème. Par M. l'abbé de Lille, de l'Académie Française*, Paris, 1782, p. VIII.

¹⁰⁸⁸ Henri-David Chaillat, « Les Jardins, ou l'art d'embellir les paysages : poème en quatre chants, par M. Delille », *Journal helvétique*, octobre 1782, p. 8. L'article, signé « C. », est publié sur deux livraisons du périodique : il continue au mois de novembre 1782.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*

¹⁰⁹⁰ Henri-David Chaillat, « Les Jardins, ou l'art d'embellir les paysages : poème en quatre chants, par M. Delille, de l'académie française. Neuchatel, Société Typographique, 1782. (Second extrait.) », *Journal helvétique*, novembre 1782, p. 4.

majestueuses, touchantes, mélancoliques, ingénieuses, naïves ou riantes – animent et colorent le poème. Delille n'est pas un simple versificateur, mais un poète qui a su découvrir des images vives et nouvelles, et repousser ainsi les bornes du genre : « son nom est inscrit pour cette conquête dans les fastes du Parnasse »¹⁰⁹¹. Ainsi le critique suisse réaffirme-t-il la position dominante qu'occupe le poète français, si bien que Bridel pourra ensuite être comparé à un très noble modèle.

Pourtant, le journaliste estime que Delille manque de verve : « par-tout des beautés, il est vrai, mais des beautés qui ne tiennent pas les unes aux autres, ou qui ne sont enchaînées ensemble que par l'artifice d'une versification travaillée ; [...] »¹⁰⁹². Delille sature ses vers de chiasmes et autres formes de parallélismes qui, par leur abondance, finissent par fatiguer : « Pourquoi donc met-il dans son style la monotone symmétrie qui l'impatiente & lui déplaît dans le jardin régulier ?... »¹⁰⁹³. Chaillet fait lui-même preuve d'une véritable verve critique quand il touche au problème essentiel des *Jardins* :

Or, le sujet des Jardins est-il aussi heureux qu'il le semble ? Il embrasse, je le veux, toute la nature ; il en a toute la richesse & toute la variété. Mais qu'ai-je à faire, après tout, de votre *Art d'embellir les paysages* ? Que cet art m'intéresse peu ! Que je m'en passe aisément ! Eh ! pourquoi vouloir les embellir ? Laissez-les moi tels qu'ils sont !¹⁰⁹⁴

En poésie comme en jardinage, l'ornementation est non seulement superfétatoire, mais elle habille d'artifices la beauté primitive de la nature. « Pour qui écrivez-vous ? », demande le critique et pasteur suisse : « Pour les riches. Que chantez-vous ? que dirigez-vous ? Les efforts de leur luxe. »¹⁰⁹⁵. En effet, Delille évoque les jardins de Versailles, du Trianon, de Chantilly, de Marly, qui sont autant de lieux fameux de la sociabilité aristocratique. Il s'adresse à ses pairs de l'Académie française et à la haute noblesse qu'il fréquente. Une œuvre poétique et bien réglée qui traite de l'art – réservé aux riches – de dompter la nature sauvage pour l'enserrer dans l'espace artificiel d'un jardin : voilà, en substance, comment Chaillet définit *Les Jardins*. Un dernier blâme vise, derrière Delille, un trait de l'ethos français : l'excès d'esprit dont le poète fait montre. L'esprit « corrompt le sentiment, il gâte les images »¹⁰⁹⁶ ; il donne aux vers « un air gêné, compassé, contraint »¹⁰⁹⁷. Manquant de naturel, le style de

¹⁰⁹¹ Henri-David Chaillet, « Les Jardins [...] », art. cit., octobre 1782, p. 21.

¹⁰⁹² Henri-David Chaillet, « Les Jardins [...] », art. cit., novembre 1782, p. 17.

¹⁰⁹³ *Ibid.*, p. 27.

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p. 20.

¹⁰⁹⁵ *Ibid.*

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*, p. 24.

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*, p. 23.

Delille est tantôt « précieux », tantôt « emphatique »¹⁰⁹⁸. Celui qui a traduit les *Géorgiques* tient moins de Virgile que d'un poète bel esprit comme Fontenelle.

On comprend dès lors la place que Bridel occupera sur le terrain de la poésie descriptive. Chaillet présente les *Poésies helvétiques* comme l'image en creux des *Jardins* : ceux-ci possèdent les qualités qui manquent à celles-là, et réciproquement. Bridel a du naturel ; Delille a seulement de l'art : « Sa poésie est plus travaillée, mais moins facile ; plus belle & plus égale, mais moins douce & moins pleine de grâce. »¹⁰⁹⁹. *Les Jardins* ont l'air de la dignité ; les *Poésies helvétiques* celui du sentiment. Delille a les défauts des grandes villes – « trop de recherche, trop d'esprit, un peu d'affectation »¹¹⁰⁰ – ; Bridel a les défauts des campagnes : « trop de négligence, un peu de mauvais goût »¹¹⁰¹. Par cet effort de distinction horizontale, Chaillet rejoint Bridel dans sa conception d'un espace social et géographique propre à la poésie suisse mais, à la différence de l'auteur du « Discours préliminaire », il définit la légitimité de cette littérature comme une alternative à la poésie descriptive française : les deux approches peuvent coexister sans toucher le même public, ou sans le toucher de la même manière.

Cependant, Chaillet attribue aux *Poésies helvétiques* un caractère inaugural. S'il estime que l'académicien français est tributaire de ses prédécesseurs, Bridel tout au contraire

semble n'avoir jamais écrit un mot que d'après sa propre impression, n'avoir jamais pensé un instant à la manière dont la même idée pouvait avoir été exprimée par quelqu'autre, n'avoir jamais voulu lutter contre personne : il n'écrit pas autrement quand il n'y aurait de livre au monde que le sien...¹¹⁰²

Le journaliste ne voit pas ou refuse de voir tout ce que le poète emprunte directement ou indirectement à ses lectures suisses, anglaises et françaises. Cette virginité fantasmée des *Poésies helvétiques* lui permet d'annoncer l'avènement d'une nouvelle ère pour la littérature suisse. L'attaque de son compte-rendu le signale d'emblée : « Enfin, notre Suisse française a donc aussi son poète ! Il en était tems, & elle était bien faite pour en avoir. »¹¹⁰³. Chaillet situe bien Bridel dans un groupe de poètes comprenant Théocrite, Virgile, Haller, Thomson et Ossian qui « n'ont voulu peindre que ce qu'ils avaient vu, & exprimer que ce qu'ils avaient senti »¹¹⁰⁴, mais donne une fonction particulière à ces modèles :

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p. 25.

¹⁰⁹⁹ Henri-David Chaillet, « Poésies Helvétiques : par M. B*****. À Lausanne, chez Mourer, 1782 », art. cit., p. 60.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*

¹¹⁰¹ *Ibid.*

¹¹⁰² *Ibid.*, p. 69.

¹¹⁰³ *Ibid.*, p. 56.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 56-67.

Imitons-les dans leur originalité. Ayons aussi une poésie nationale. Si la douleur nous conduit au milieu des tombeaux pour y répéter les plaintes nocturnes du sombre ami des ténèbres, du lugubre & sublime Young, que nos *Nuits* soient autres que les siennes. Faisons des romances nationales, des églogues nationales : que la Suisse nous fournisse & nos tableaux & nos épisodes. Si nous voulons des saisons, au lieu de copier servilement celles du chanfre Britannique, chantons celles de notre patrie & de notre climat.¹¹⁰⁵

L'adhésion de Chaillet au programme de Bridel est si forte que le discours critique du premier fusionne avec le discours théorique du second, au point d'en reprendre les exemples et les mots. Il n'en demeure pas moins que la poésie nationale suisse naît sous le signe d'un paradoxe : on ne peut définir l'originalité de cette poésie descriptive et francophone qu'à travers le prisme de cautions littéraires alémaniques ou étrangères.

7.1.4. Une caution littéraire francophone

Le Bridel des *Tombeaux* avait déjà su toucher une partie de son lectorat suisse, comme en témoigne une lettre de 1780 que lui adresse Jean-Laurent Garcin, installé dans son domaine de Cottens près de Nyon : « J'apprends que votre Muse poétique est bien accueillie des habitants de ma petite province, et je m'en réjouis pour vous et avec vous. »¹¹⁰⁶. Cependant, on était alors loin d'une consécration : « On vous critique ; et tant pis si l'on ne vous critiquoit pas, mais on convient qu'il y a des vers heureux, de jolis tableaux, et tout le monde rend justice à la sensibilité de votre cœur. »¹¹⁰⁷. L'article de Chaillet aidant, le Bridel des *Poésies helvétiques* acquiert quant à lui un vrai prestige en tant que poète, avant de s'imposer comme la principale autorité en matière d'histoire suisse dans la partie francophone du pays. Devenant une caution littéraire indigène pour certains auteurs suisses qui sont ses contemporains, parfois ses aînés, ou qui appartiennent aux générations suivantes, il fonctionne comme émule pour certains, comme modèle pour d'autres, tandis que d'autres encore tiennent à prendre leurs distances par rapport à lui. Parfois, Bridel fait même école : nous le verrons à l'égard des romans de Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz et des poésies de Charles François Recordon¹¹⁰⁸. Mais il arrive aussi que l'auteur des *Poésies helvétiques* soit convoqué de manière inattendue pour légitimer des projets très différents du sien.

Dès 1783, Jean-Pierre Raccaud se réclame de Bridel dans *Le Tocsin fribourgeois*, un long poème qui s'attaque au gouvernement patricien de Fribourg, dans le cadre des troubles

¹¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 57.

¹¹⁰⁶ Lettre de Jean-Laurent Garcin à Philippe-Sirice Bridel, Cottens [Begnins], 1^{er} février 1780, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, Ms 12/6, f° 1 r°.

¹¹⁰⁷ *Ibid.*

¹¹⁰⁸ Voir *infra*, les points 8.1.2. et 8.2.1.

politiques, économiques et religieux qui agitent le canton depuis 1780¹¹⁰⁹. Dédiant sa poésie politique aux « bons *Helvétiens* » et aux « braves *Fribourgeois* »¹¹¹⁰, le pamphlétaire veut remuer la conscience de ses concitoyens plutôt que monter sur le Parnasse, si bien que la patrie peut se substituer à Apollon dans l'invocation suivante :

O ma chere Patrie ! à mon secours, de grace,
 Ah ! de ma muse viens réparer la disgrace.
 Puisque je suis, hélas ! rebuté d'Apollon,
 De rimer, pour toi seule, inspire-moi le don.¹¹¹¹
 Ce à quoi la patrie répond :
 Cesse de murmurer, mon fils, contre Apollon ;
 Je te ferai monter sur un autre Hélicon ;
 Moi, la Patrie, entends de t'inspirer la rime,
 Sans que docte Apollon puisse m'en faire un crime.¹¹¹²

Des *Poésies helvétiques*, qu'il cite pour clore son avant-propos¹¹¹³, Raccaud retient l'énergie du sentiment patriotique exprimé en vers et la possibilité d'écrire de la poésie sous l'égide de la nation, mais sa poésie politique n'a aucune visée esthétique et ne cherche à développer aucune originalité nationale.

Toute différente est l'attitude de Samuel-Élisée Bridel. Depuis 1782, des attentes reposent sur les épaules du frère de l'auteur des *Poésies helvétiques*. Dans sa recension, Chaillat écrivait en effet : « [...] il ne sera peut-être pas hors de propos de remarquer que l'auteur [Philippe-Sirice] a deux freres plus jeunes que lui, tous deux versifians, tous deux annonçant, dit-on, des talens distingués, quoiqu'ils n'aient pas la réputation de leur aîné. »¹¹¹⁴. La notoriété de l'aîné peut représenter une arme à double-tranchant pour le cadet. L'ombre de Philippe-Sirice est omniprésente dans les *Délassemens poétiques* de Samuel-Élisée, un recueil lyrique imprimé à Lausanne en 1788. Les partis pris de l'auteur sont proches de ceux de son frère. Comme ce dernier, Samuel-Élisée prétend s'inspirer directement de la nature et crayonner celle-ci sur le motif :

Enfans de la nature, de la rêverie & de l'amour, c'est sur le bord des ruisseaux, à l'ombre des forêts, ou dans le fond des prairies que je les [mes vers] ai soupirés. Si l'orage, me surprenant dans une de mes promenades solitaires, m'obligeait à chercher un abri sous le toit ruineux d'une

¹¹⁰⁹ Voir Georges Andrey, « Recherches sur la littérature politique relative aux troubles de Fribourg durant les années 1780 », in Jean-Daniel Candaux, Bernard Lescaze (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 115-156.

¹¹¹⁰ Jean-Pierre Raccaud et al., *Le Tocsin fribourgeois, pour être entendu de la ville et de la campagne, poème avec des notes et des réflexions historiques, politiques et satyriques, en prose, contre les Secrets, par un Citoyen inspiré par la patrie*, Fribourg [Carouge], 1783, p. 26.

¹¹¹¹ *Ibid.*, p. 2.

¹¹¹² *Ibid.*, p. 2-3.

¹¹¹³ *Ibid.*, p. VII-VIII. Les vers des *Poésies helvétiques* cités par Raccaud sont issus de la « Course dans les Alpes » (éd. cit., p. 218).

¹¹¹⁴ Henri-David Chaillat, « Poésies Helvétiques : par M. B*****. A Lausanne, chez Mourer, 1782 », art. cit., p. 59.

chaumière isolée, je prenais mes crayons & je dessinais, au milieu du tumulte des éléments, les scènes qui m'avaient frappé.¹¹¹⁵

Il espère ainsi que, à la lecture de ses vers, « quelques images [...] plairont, parce qu'elles sont dans la nature »¹¹¹⁶. Après les « Chants de Selma » de Philippe-Sirice¹¹¹⁷, Samuel-Élisée donne lui aussi deux longues imitations d'Ossian¹¹¹⁸ ; comme son frère, il écrit encore des romances suisses et exploite le potentiel élégiaque du mal du pays¹¹¹⁹. Mais surtout, il fait allusion à l'auteur des *Poésies helvétiques* dans son « Avant-Propos » et dans plusieurs de ses pièces en vers, le présentant comme « le premier [qui], par des accords nouveaux, / Amenas, dans nos champs, les muses fugitives »¹¹²⁰ et comme le digne successeur de Haller et de Gessner :

Et toi qui, de nos lacs, sus chanter les rivages,
Toi, dont le sentiment a dicté les ouvrages,
Auprès de ces grands noms, j'ose placer le tien :
Ton ami, te le doit ; ton triomphe est le sien.¹¹²¹

Pourtant, Samuel-Élisée veut se démarquer nettement : « Quoique j'aie rarement cherché hors de ma patrie les scènes que j'ai décrites dans mes vers, je n'ai point donné à mes poésies de caractère national. »¹¹²². Il refuse en particulier l'esquive linguistique de Philippe-Sirice :

Mais quoi, me dira-t-on, les Suisses qui, par leur courage, leur fierté républicaine & leur amour pour la liberté, sont devenus les émules des anciens Grecs ; les Suisses, à qui, peut-être, il n'a manqué, pour se placer au-dessus d'eux, que de bons historiens, & qui préservés par leurs montagnes & par leur pauvreté, de l'influence des modes étrangères, ont un caractère propre & des mœurs nationales, n'auront-ils point aussi de poésie nationale ? Je ne doute point qu'en effet ils n'aient, de ce côté-là, quelque avantage sur leurs voisins, & d'heureux essais ont prouvé, depuis quelques années, que c'est sur le Parnasse Helvétique que l'on peut cueillir encore des fleurs nouvelles. Mais, ce qui nous empêchera toujours de donner à notre poésie une forme véritablement originale, c'est que nous n'avons point de langue qui nous appartienne en propre. Forcés de nous exprimer comme nos voisins, nous avons cependant d'autres sentiments à rendre, & d'autres scènes à dépeindre & la langue d'un peuple asservi ne se prête que difficilement à devenir l'organe du patriotisme et de la liberté. [...] Ces considérations, jointes à d'autres qu'il est inutile de détailler, ne m'ont point permis de composer des poésies véritablement Helvétiques. J'ai donc abandonné cette carrière à ceux qui peuvent se promettre, de leur audace & de leurs talents, des succès plus certains.¹¹²³

¹¹¹⁵ Samuel-Élisée Bridel, « Avant-propos », *Les Délassements poétiques*, par M**, Lausanne, 1788, p. III.

¹¹¹⁶ *Ibid.*, p. V.

¹¹¹⁷ Philippe-Sirice Bridel, « Les Chants de Selma », *Poésies helvétiques*. Par M^r. B*****, éd. cit., p. 125-155.

¹¹¹⁸ Samuel-Élisée Bridel, « Calthon et Clessamor, poème en trois chants, imité d'Ossian », *Les Délassements poétiques*, par M**, éd. cit. p. 1-32 ; « Darthula. Poème en trois chants, imité d'Ossian », *ibid.*, p. 33-62.

¹¹¹⁹ Sur le mal du pays ou *Heimweh* et sur sa place dans l'histoire culturelle et littéraire, voir Simon Bunke, *Heimweh. Studien zur Kultur- und Literaturgeschichte einer tödlichen Krankheit*, Fribourg-en-Brisgau, Rombach Verlag, 2009. Voir notamment les pages consacrées à « Der Kuhreihen in der kopierten Schweiz » (p. 293-308).

¹¹²⁰ Samuel-Élisée Bridel, « Vers. Adressés à l'auteur des Poésies helvétiques, le jour de sa fête », *ibid.*, p. 169.

¹¹²¹ Samuel-Élisée Bridel, « Les Promenades d'automne, poème champêtre », *ibid.*, p. 98.

¹¹²² Samuel-Élisée Bridel, « Avant-propos », *Les Délassements poétiques*, par M**, éd. cit., p. V-VI.

¹¹²³ *Ibid.*, p. XI-XII.

Samuel-Élisée n'adhère donc pas à la stratégie de l'audace que met en œuvre le discours préliminaire des *Poésies helvétiques*. Très sensible au nœud entre le génie d'une langue et celui d'une nation, qui va se resserrer encore dans les années suivantes, pendant la Révolution française, il considère l'option nationale de son frère comme une impasse théorique. Il rend donc à Philippe-Sirice les hommages qui lui sont dus, espérant peut-être que la renommée de ce dernier rejaillira sur le premier recueil qu'il publie, mais il va quant à lui tenter d'ouvrir sa propre voie au travers d'une poésie résolument cosmopolite et sans esprit de rupture avec le centre parisien, comme nous le montrerons plus loin¹¹²⁴.

Philippe-Sirice Bridel n'est pas seulement un auteur qu'on brandit dans les préfaces : il peut agir directement pour encourager la vocation de nouveaux poètes. C'est ce qui se passe avec Isabelle de Gélieu (1779-1834), une jeune femme née dans la Principauté de Neuchâtel. Isabelle est la fille de Jonas de Gélieu, qui s'est distingué dans le domaine de l'apiculture mais qui a aussi publié des vers dans le *Journal helvétique*¹¹²⁵. Pensionnaire à Bâle entre 1792 et 1795, elle profite d'une solide éducation littéraire. Installée ensuite à Colombier où son père est pasteur, elle y fréquentera la famille d'Henri-David Chaillet et celle d'Isabelle de Charrière. Avant que celle-ci n'initie la Neuchâteloise à l'écriture des romans, Bridel rencontre Isabelle de Gélieu à Bâle où il officie comme pasteur de l'Église française. La jeune femme n'a que douze ou treize ans quand le poète vaudois entend ses premiers essais poétiques et lui consacre des vers destinés à orner sa silhouette :

Quand je la vois tout me ravit en elle,
Quand je l'entends j'admire sa candeur,
Quand je la lis ses vers vont à mon cœur,
Des grâces, des vertus c'est le vivant modèle,
Je l'ai peinte.... et chacun reconnaît Isabelle.¹¹²⁶

Il n'est pas certain que ce témoignage d'estime convenu, tourné en compliment galant, représente pour Isabelle de Gélieu une couronne de laurier bien précieuse.

Cependant, la jeune femme nous a laissé un intéressant témoignage de l'étonnante admiration qu'elle a pour Bridel avant de le rencontrer, et du profond décalage entre l'aura symbolique qui entoure le nom du poète et la décevante réalité qu'incarne sa personne. Une lettre inédite qu'Isabelle date de Bâle le lendemain de son treizième anniversaire, et qu'elle

¹¹²⁴ Voir *infra*, les points 7.3.1. et 7.3.2.

¹¹²⁵ Voir l'entrée « Jonas de Gélieu », in James-Henri Bonhôte, Frédéric-Alexandre Jeanneret, *Biographies neuchâteloises*, Le Locle, 1863, t. 1, p. 401-406 ; et Florian Imer, « Rose de Gélieu et les siens », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1974, t. 77, p. 235-355.

¹¹²⁶ Ces vers sont cités par James-Henri Bonhôte, Frédéric-Alexandre Jeanneret, « Isabelle Morel de Gélieu », *Biographies neuchâteloises*, éd. cit., t. 2, p. 124. Voir aussi Anne-Lise Delacrétaz, art. cit., p. 344.

adresse à sa mère, mentionne sa première rencontre avec Bridel dans un passage qui mérite d'être cité *in extenso* :

A présent, ma chère maman, je vais te dire une chose qui peut-être t'étonnera. J'avois déjà entendu prêcher Monsieur Bridel & quelque mauvaise idée qu'on m'eut donnée de lui, je desirois vivement de le connoître. Enfin, Vendredi, je passai la soirée chez M^{de}. Ricout, & Monsieur Bridel y vint. Eh bien cet homme que je croyois si admirable, cet homme si fameux, si sentimental, ce poète si délicat si élégant, cet homme d'esprit, cet homme enfin, l'auteur des *Poésies Helvétiques*, ô quelle fut ma surprise de ne trouver en lui qu'un polisson dont le ton indécent les manières communes & grossières, révoltent chacun. Je le considérois avec avidité, je l'écoutois avec attention, et avec la plus grande surprise. Il choisit pour objet de ses plaisanteries, une jeune Demoiselle de la compagnie, qui a infiniment d'esprit, & la repartie très prompte, & qui par conséquent étoit mieux en état de se défendre que toute autre. Il ne s'attaqua pas à moi, soit qu'il ne me jugeât pas digne de son attention, soit qu'il eut quelque autre motif. Il me pria pourtant de lui réciter de mes vers, il n'en faut pas avoir honte, me dit-il, j'ai fait aussi de ces folies là dans ma jeunesse. Je lui répondis qu'un juge aussi éclairé que lui étoit trop redoutable pour moi. Oh certainement je ne suis pas un juge éclairé, & en disant cela il se rengeorgeoit, & son ton de voix indiquoit qu'il vouloit dire, certainement j'en suis un. Je le regardois de toutes mes forces, je tâchois de le comparer avec ses ouvrages, & je n'y trouvois pas l'ombre de ressemblance. Enfin il sortit, & me laissa pétrifiée d'étonnement. Le résultat de toutes mes réflexions là dessus, est que la personne de M^r. Bridel est infiniment au dessous de ses ouvrages & de sa réputation. J'ai appris de lui qu'on ne doit jamais juger un homme d'après ses écrits, & son souvenir me préservera de tout enthousiasme fondé sur la seule réputation.¹¹²⁷

Le récit de l'événement met en œuvre une littérisation destinée à lui donner du piquant et même une théâtralisation qui n'est pas sans rappeler la présentation du *Tartuffe* par l'Orgon de Molière¹¹²⁸. En dépit de l'art de l'épistolière, sa lettre révèle le prestige qu'une jeune femme suisse de la fin du XVIII^e siècle peut attacher au statut d'auteur et toute l'autorité que le créateur des *Poésies helvétiques* a acquise au-delà du Pays de Vaud. Et pourtant, la réputation de Bridel n'est pas suffisamment solide pour qu'une Isabelle de Gélieu d'abord « tartuffiée » ne voie ses illusions s'évanouir brutalement au moment où elle peut découvrir l'homme derrière le masque de la renommée.

Beaucoup plus tard, après la mort de Bridel, Charles Monnard confirme à Louis Vulliemin – qui prépare une biographie¹¹²⁹ – l'aura dont le doyen a profité à Bâle, à Montreux, à Château-d'Oex et dans le reste de la Suisse. La fiabilité du témoignage est pour le moins douteuse, Bridel ayant longtemps été tenu à l'écart du débat public en faisant figure

¹¹²⁷ Lettre d'Isabelle de Gélieu à Marguerite Isabelle Frêne, Bâle, 10 juillet 1792, Porrentruy, Archives de l'ancien Évêché de Bâle, fonds Xavier Kohler, carton 95, f^o 1 r^o-2 r^o. Que Sylvie Moret Petrini soit vivement remerciée d'avoir porté cette lettre à notre connaissance. La personne chez qui se tient l'assemblée décrite, « M^{de}. Ricout », pourrait être l'épouse du pasteur Jean Pierre Louis Ricou, collègue de Philippe-Sirice Bridel à l'Église française de Bâle depuis 1788.

¹¹²⁸ Voir en particulier la cinquième scène du premier acte : « Mon Frère, vous seriez charmé de le connaître, / Et vos ravissements ne prendraient point de fin. / C'est un Homme... qui... ha... un Homme... un Homme enfin. / Qui suit bien ses leçons, goûte une paix profonde, / Et comme du fumier, regarde tout le monde. » (Molière, *Le Tartuffe, ou l'Imposteur, comédie*. Par J. B. P. de Molière, *Œuvres complètes*, Claude Bourqui, Georges Forestier (éd.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, t. 2, p. 110.)

¹¹²⁹ Louis Vulliemin, *Le doyen Bridel. Essai biographique*, Lausanne, 1855.

de réactionnaire par son attachement à l'Ancien Régime. Pour Monnard, suspendu de ses fonctions de professeur en 1845 et successeur de Bridel comme pasteur de Montreux, il s'agit d'apporter sa pierre à la construction de la postérité du doyen. Aussi associe-t-il l'homme aux pâtres des montagnes qu'on trouve dans son œuvre et valorise-t-il sans doute exagérément la réputation d'un auteur

dont les poésies et les autres écrits étaient lus dans toute la Suisse, membre de plusieurs sociétés littéraires et philanthropiques, lié avec plusieurs hommes distingués, vivant dans une vallée reculée des Alpes, au milieu de bergers pauvres pour la plupart et se faisant semblable à eux autant que cela pouvait être fait convenablement¹¹³⁰

Bridel était-il lu dans « toute la Suisse » ? Certes, sa poésie nationale a trouvé des échos dans les cantons alémaniques et, à ce titre, le Vaudois fait figure d'exception dans le panorama des auteurs suisses francophones du XVIII^e siècle. Mais ces échos semblent, d'une part, quasiment limités aux membres des sociétés nationales – la Société helvétique en particulier – où l'on applaudit le poète, et d'autre part, surtout tributaires des efforts de son ami et traducteur Karl Zay (1754-1816), un médecin, magistrat et écrivain schwytois. Reynold s'est intéressé au rôle de Zay dans la diffusion de Bridel en Suisse alémanique et il a recensé ses traductions¹¹³¹ : grâce au Schwytois, la version allemande de certaines des *Poésies helvétiques* paraît dans le *Schweizerisches Museum* (1783-1796), un journal édité à Zurich par Füssli et placé sous le signe des idées littéraires de Bodmer. D'autres vers de Bridel sont imprimés dans d'autres recueils, mais ce sont surtout ses divers récits de voyage en Suisse qui semblent avoir intéressé les éditeurs alémaniques.

À la liste de Reynold, on peut ajouter une parution qui nous semble significative. Dès 1783, la traduction que propose Zay de « L'Avalanche », une longue romance nationale des *Poésies helvétiques*¹¹³², est insérée dans une anthologie de poètes suisses en trois volumes : la *Schweizerische Blumenlese*¹¹³³ éditée par Johannes Bürkli (1745-1804), juriste zurichois et poète lui aussi. Une brève « Vorrede » ouvre le premier volume de 1780 par une déclaration proche de celle que Seigneux de Correvon faisait dans ses *Muses helvétiques* cinq ans plus tôt : « Ungemein poetisch scheinen Luft und Lage von Helvetien. Auch zu allen Zeiten

¹¹³⁰ Lettre de Charles Monnard à Louis Vulliemin, Lausanne, 19 juillet [sans indication de l'année], citée par Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 211.

¹¹³¹ Voir *ibid.*, p. 161-167, XXXVII-LXII et *passim*.

¹¹³² Philippe-Sirice Bridel, « L'Avalanche. Romance Valaisanne », *Poésies helvétiques*. Par M^r. B*****, éd. cit., p. 163-173.

¹¹³³ Karl Zay (trad.), « Die Lauwe. Nach dem französischen des Herrn Bridells. 1782 », in Johannes Bürkli (éd.), *Schweizerische Blumenlese*, Winterthur, Zurich, 1780-1783, t. 3, p. 310-321.

wohnten die Musen gern in unsern Gefilden. Ihnen hatten die Barden Hayne gewehnt. »¹¹³⁴. Si Seigneux et Bridel peuvent se féliciter qu'un Haller ou un Gessner aient donné un nouvel élan à la poésie suisse de leur siècle, l'auteur de la préface fait de même : « Ends der ersten Hälfte des achtzehnden [Jahrhunderts] schien für die Helvetischen Musen ein güldenes Alter zulachen. Wer kennt nicht einen Haller, Bodmer und Gessner ? »¹¹³⁵. Bürkli ne veut cependant pas limiter sa collection à des « Meisterstücke »¹¹³⁶ et il n'hésite pas à publier de nombreuses pièces de circonstance – y compris les siennes – créées par des auteurs contemporains dans diverses régions de la Suisse germanophone. Il n'a pour sa part aucunement l'intention de faire corps avec la Suisse francophone : « in Absicht auf Litteratur die Schweiz zum teutschen Reiche gehört », quoique « Da Sprach, Organ und Clima verschieden sind bey dem Schweizer und bey dem Teutschen »¹¹³⁷. La romance de « L'Avalanche » est donc incluse à l'anthologie pour rendre hommage à l'art du traducteur schwytois, sous le nom duquel elle apparaît dans la table des matières, plutôt que pour faire connaître son modèle vaudois, présenté en note comme « ein schweizerischer Dichter, aus dem welschen Bernergebiet »¹¹³⁸. Avec Bridel, la poésie suisse francophone entre donc très discrètement dans le domaine germanophone et, en dehors de tentatives isolées comme celles de Zay, les échanges poétiques entre les deux aires linguistiques ne se font pas dans un esprit de réciprocité.

En tant qu'il définit la poésie nationale comme un genre littéraire praticable dans toute région ayant des particularités naturelles et morales à faire valoir, Bridel peut théoriquement atteindre encore un autre espace littéraire : celui de la province française. Là aussi, son impact est limité mais une source en témoigne tout de même. Il s'agit du roman *Rosalie et Gerblois, ou l'époux généreux*, une « nouvelle champenoise »¹¹³⁹ publiée en 1792 à Paris et plusieurs fois rééditée. Son auteur, Claude-François-Xavier Mercier de Compiègne (1763-1800), est un ancien secrétaire de Jaucourt qui a entamé une prolifique carrière d'écrivain pendant la Révolution. Roman sensible dédié « Aux dames »¹¹⁴⁰, *Rosalie et Gerblois* narre l'histoire d'une femme cédant à ses passions et d'un mari dépit, dans le cadre historique de la Champagne médiévale. Cette anecdote, le romancier dit l'avoir entendue et couchée sur le papier dans la ville de Château-Thierry : *a priori*, l'œuvre n'entretient aucun rapport avec les

¹¹³⁴ Johannes Bürkli, « Vorrede », *ibid.*, t. 1, s. p.

¹¹³⁵ *Ibid.*

¹¹³⁶ *Ibid.*

¹¹³⁷ *Ibid.*

¹¹³⁸ Karl Zay (trad.), *op. cit.*, p. 310 n.

¹¹³⁹ Claude-François-Xavier Mercier de Compiègne, *Rosalie et Gerblois, ou l'époux généreux, nouvelle champenoise*. Par M. Mercier. Avec des Romances mises en musique par M. Pollet, Paris, 1792.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 3.

Poésies helvétiques. Pourtant, celles-ci servent de caution à l'auteur dans un discours sur l'« Utilité des romans nationaux » par lequel il termine son livre :

M. Bridel, dans le Discours préliminaire de ses *Poésies Helvétiques*, M. Béranger dans ses Lettres sur la Provence, et M. de Florian dans son *Estelle*, ont fait sentir combien il étoit intéressant d'embellir les productions du génie de descriptions vraies qui fixent l'attention des lecteurs sur des lieux qu'ils aient vus et parcourus. Ce système une fois adopté, le Suisse pourra seul décrire les bords du lac Léman, la cime neigeuse des Alpes, et tout ce que la nature offre de terrible et d'attendrissant dans un climat vierge encore, et qui ne tient que d'elle toutes ses beautés. Le poète, une fois resserré dans la sphere étroite du pays qui l'a vu naître, ne nous offrira plus de froides descriptions de lieux qu'il n'a jamais vus que sur la carte, ou faites d'après des voyageurs ignorans ou partiels. On ne doit rien voir par les yeux des autres. J'ajoute que le sentiment de reconnaissance qui l'attache à sa patrie, doublera ses facultés, et si tous ceux qui cultivent les Muses emploient cette ressource, nous aurons bientôt un tableau pittoresque de l'univers, dont la plus grande vérité aura tracé les limites.¹¹⁴¹

Imiter Bridel dans son originalité, c'est bien ce que propose Mercier dans le genre du roman. L'auteur champenois continue par la suite de répéter et de se réapproprier les préceptes énoncés dans le « Discours préliminaire » des *Poésies helvétiques*, notamment l'importance des détails et l'utilité de faire sentir au peuple « les beautés qui l'environnent »¹¹⁴². Les autres œuvres évoquées par Mercier puisent aussi leur force descriptive dans l'observation d'endroits bien connus de leurs auteurs : *Les Soirées provençales* (1786) du poète et moraliste Laurent Pierre Béranger racontent le retour de l'écrivain sur sa terre natale¹¹⁴³, de même que le roman pastoral *Estelle* (1788), écrit par Jean-Pierre Claris de Florian, célèbre la patrie languedocienne de celui-ci¹¹⁴⁴. Exportable, la théorie esthétique de Bridel peut donc être récupérée par une littérature francophone provinciale qui appartient à l'espace français mais qui, à l'instar de la littérature suisse, doit négocier les termes de sa légitimité avec le centre parisien.

En définitive, Bridel ouvre deux portes avec ses *Poésies helvétiques* : celle d'une littérature suisse plurilingue mais unifiée et celle d'une esthétique réaliste à laquelle peuvent se rallier d'autres écrivains occupant une position périphérique. Cependant, peu d'auteurs alémaniques ou étrangers suivent le Vaudois sur l'une de ces deux voies et sa renommée de poète – parfois contestée, on l'a vu – grandit surtout dans l'espace de la Suisse francophone. Cela étant, la région possède désormais un poète dont elle peut se vanter et sur lequel d'autres auteurs peuvent s'appuyer pour doter leur œuvre d'un surplus de légitimité. Du point de vue

¹¹⁴¹ *Ibid.*, p. 209-211.

¹¹⁴² *Ibid.*, p. 211.

¹¹⁴³ Laurent Pierre Béranger, *Les Soirées provençales, ou lettres de M. Béranger, écrites à ses Amis pendant ses Voyages dans sa Patrie*, Paris, 1786.

¹¹⁴⁴ Jean-Pierre Claris de Florian, *Estelle, roman pastoral*, Paris, 1788. L'ouvrage est également publié à Lausanne, la même année, chez Jean Mourer.

de l'histoire sociale de la littérature, le phénomène marque une étape dans le développement de l'espace suisse francophone et constitue une condition préalable à l'établissement de filiations littéraires endogènes.

7.2. Retrouver la Suisse hors du vers français

7.2.1. Le Léman au centre de la francophonie

À la fin du XVIII^e siècle, Bridel n'est pas le seul poète à tenter de rééquilibrer les forces centrifuges et centripètes pour proposer un recentrage littéraire sur la Suisse. D'autres types de recentrages caractérisent des œuvres poétiques produites à cette époque. Ils interviennent à différents niveaux et nous permettent d'étudier plus précisément la manière dont la condition de poète suisse est perceptible par des auteurs de la région. À ce titre, deux textes très différents méritent qu'on s'y arrête : la *Franciade* de François Vernes (1789)¹¹⁴⁵ et les *Bucoliques* (1788-1792) traduites par Jean-Pierre Python¹¹⁴⁶. Les points communs de ces deux entreprises littéraires sont de recourir au registre de l'idylle dans une perspective plus ou moins hétérodoxe et de se rattacher au genre de la poésie sans recourir au vers français : la première se définit comme un poème en prose et la seconde opte pour une versification en dialecte.

Régénérée par Gessner, l'idylle peut apparaître avec son langage sans fastes et son cadre bucolique évoquant l'âge d'or comme le registre adéquat pour des poètes qui se refusent au bel esprit et qui se complaisent dans l'imagerie d'une Suisse idéalisée. Pastorale, églogue, épître champêtre, idylle : on retrouve toutes les déclinaisons génériques de la poésie bucolique, telles que l'Antiquité grecque et latine les a fixées, dans la production poétique suisse francophone de l'époque de Lerber, Seigneux et Bridel. Pourtant, le Genevois François Vernes (1765-1834) y semble d'abord peu sensible. Avant de publier sa *Franciade*, il a déjà donné deux recueils de poésies¹¹⁴⁷. On trouve dans le second, qui reprend certaines pièces du

¹¹⁴⁵ François Vernes, *La Franciade ou l'ancienne France. Poème en seize chants*, Lausanne, 1789.

¹¹⁴⁶ Jean-Pierre Python (trad.), *Bucolicos dè Virjile in dix Éclôguès, traduites in Vers héroïcos & Dialecte Gruvèren, per on Poète Helvétto-Nuithonien, et dèdiaâyès à tits lès Compatriotos, Amateurs dè la Poésie & Protecteurs deis Hienhès & deis Arts*, Fribourg, 1788-1792.

¹¹⁴⁷ François Vernes, *Poésies de Monsieur Vernes le fils*, Genève, 1783 ; *Poésies [sic] de M. Vernes fils, Citoyen de Genève*, Londres, 1786. En 1788, dans le catalogue de ses ouvrages, le libraire installé à Paris Hubert-Martin Cazin indique qu'un autre recueil est « sous presse » : « Mes Bagatelles, ou les Hochets de ma jeunesse, par Vernes fils. » (Mentionné par Charles Antoine Brissart-Binet, *Cazin. Sa vie et ses éditions. Par un cazinophile*, Cazinopolis [Reims], 1877, p. 161.)

premier, une « Dédicace aux jolies femmes »¹¹⁴⁸, une chanson bachique intitulée « Grégoire le Grand, ou le buveur suisse »¹¹⁴⁹, une épître sur « La Légéreté »¹¹⁵⁰, ainsi que des épitaphes, des chansons, des odes anacréontiques, des madrigaux, une élégie, un acrostiche, des bouts-rimés, un songe, des odes, une fable, des impromptus, des épîtres à des femmes, une épigramme, des fragments d'opéra et beaucoup de romances qui ne se veulent pas « nationales » comme celles de Bridel. Tout le catalogue des pièces de société est ainsi représenté, avec une prédilection pour la poésie chantée et la tonalité galante, mais l'idylle en est presque absente ; quand elle se manifeste au détour d'une romance, c'est de manière stéréotypée et sans lien explicite avec la nature suisse.

Mais Vernes a publié quelques années après ses recueils de poésies un *Voyageur sentimental* en prose, sous-titré « Ma promenade à Yverdon »¹¹⁵¹. Plusieurs fois réédité, ce récit d'un voyage dans le Pays de Vaud, entre Morges et Yverdon, repose sur les impressions d'un jeune narrateur et convoque parfois « l'idylle la plus pure et l'irréalisme le plus absolu »¹¹⁵². Dans ce roman sensible, dont les principaux modèles sont Laurence Sterne et Jean-Jacques Rousseau¹¹⁵³, Vernes propose cette fois un double recentrage : déplacer l'intérêt du récit de voyage des choses vues aux émotions éprouvées et lui donner pour cadre des localités méconnues que les itinéraires traditionnels ne mentionnent pas. Le romancier compte parmi les nombreux auteurs suisses francophones et surtout vaudois qui, entre 1780 et 1830, se lancent à corps perdu dans la vague du roman sentimental¹¹⁵⁴. C'est surtout dans ce genre que les valeurs sensibles – simplicité, naturel, modestie, courage, bonté – vont pouvoir se superposer aux traits définitoires du caractère suisse, tels que Muralt ou Haller les a définis, et aux paysages arcadiens des vallons alpins et de la région lémanique souvent regardés dans le prisme de *La Nouvelle Héloïse*. La voie du roman sentimental permettra à certaines plumes de se faire lire dans toute l'Europe : la carrière de la Lausannoise Isabelle de Montolieu, qui

¹¹⁴⁸ François Vernes, « Dédicace aux jolies femmes », *ibid.*, p. 1-3.

¹¹⁴⁹ François Vernes, « Grégoire le Grand, ou le buveur suisse, chanson bachique », *ibid.*, p. 5-18.

¹¹⁵⁰ François Vernes, « La Légéreté, ou l'amant malgré lui », *ibid.*, p. 19-24.

¹¹⁵¹ François Vernes, *Le Voyageur sentimental. Ou ma promenade à Yverdon. Par M^r. Vernes le fils*, Neuchâtel [Lausanne], 1786.

¹¹⁵² Valérie Cossy, « An English touch : Laurence Sterne, Jane Austen et le roman sentimental en Suisse romande », in Claire Jaquier (dir.), *op. cit.*, p. 155.

¹¹⁵³ Voir les pages que Valérie Cossy consacre à « François Vernes et le modèle du voyage sentimental » (*ibid.*, p. 144-155).

¹¹⁵⁴ Voir le chapitre que Claire Jaquier consacre à « La Suisse, paysage de l'idylle sensible », dans *L'erreur des désirs. Romans sensibles au XVIII^e siècle*, Lausanne, Éditions Payot, 1998, p. 213-224 ; et les contributions rassemblées dans *La sensibilité dans la Suisse des Lumières*, en particulier l'article de Maud Dubois intitulé « Le roman sentimental en Suisse romande (1780-1830) » (éd. cit., p. 167-256).

démarre de manière fulgurante avec la publication de *Caroline de Lichtfield* en 1786¹¹⁵⁵, en constitue l'exemple le plus marquant. Vingt-cinq ans après Rousseau, dont l'œuvre reste une caution centrale pour les romans sentimentaux, obtenir en France de grands succès publics est donc possible pour des auteurs nés entre Genève et Neuchâtel, sans que leur situation périphérique ne représente un obstacle insurmontable. En dépit du francocentrisme qui caractérise cette production, le roman sentimental forme un espace de reconnaissance pour les auteurs suisses et, comme l'a signalé Claire Jaquier, le lieu d'une réflexion lucide sur la situation particulière de l'écrivain suisse, sur l'imitation des modèles étrangers ou encore sur l'établissement de filiations littéraires¹¹⁵⁶. Dans les années 1780, à l'époque où le roman et la poésie acquièrent un nouveau prestige symbolique en Suisse francophone, Vernes trempe sa plume dans les deux genres. À la fois poème et roman, sa *Franciade* de 1789 mérite un intérêt particulier.

Contrairement au *Voyageur sentimental*, la *Franciade* n'est jamais rééditée mais seulement réimprimée à Nantes l'année suivante. En revanche, elle profitera d'un compte rendu élogieux dans *L'Année littéraire et politique*¹¹⁵⁷ et attirera à Vernes un certain prestige qu'enregistrera la *Biographie nouvelle des contemporains* en 1825, précisant que Vernes « a produit une foule d'ouvrages en prose et en vers » et qu'« On accorde quelque estime à son poème en seize chants, intitulé *La Franciade* »¹¹⁵⁸. Cette œuvre volumineuse, qui raconte les activités innocentes et les amours pures des bergers primitifs de l'âge d'or, relève bel et bien de l'idylle sensible, mais elle cherche à se forger un genre littéraire propre :

Ne trouvant pas, dans la Littérature, de genre qui convînt au plan que j'avais embrassé, j'ai tâché d'en créer un qui eût le double avantage de réunir le sublime de l'Epopée, et les grâces naïves et touchantes de la Pastorale. Pourquoi placer toujours la Muse épique sur un trône, ou à la tête des armées ? Ne peut-on la concevoir se délassant de ses travaux, au milieu des bocages, dans les bras de quelques bergères, de quelques amours, qui cachent son casque sous des fleurs, et son baudrier sous la ceinture de *Vénus* ?¹¹⁵⁹

François Rosset a cité et étudié les passages clefs de la préface de Vernes, où l'auteur définit son projet d'écrire en prose un « Poème *pastoral-épique* » qui « conserve, néanmoins, de la

¹¹⁵⁵ Isabelle de Montolieu, *Caroline. Par Madame de ***. Publiée par le traducteur de Werther*, Lausanne, 1786.

¹¹⁵⁶ Voir Claire Jaquier, « Les marionnettes du sentiment », in Claire Jaquier (dir.), *op. cit.*, p. 21-49 ; et « Mme de Montolieu, romancière de l'idylle », art. cit. Voir aussi *infra*, le point 8.1.2.

¹¹⁵⁷ « La Franciade, ou l'Ancienne France, poème en seize chants, par M. Vernes fils, citoyen de Genève ; deux volumes in-8°. Prix, 6 liv., brochés, et 7 liv. 48., franc de port, par la poste. A Nantes, chez Louis, et à Paris, chez Maradan, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, hôtel de Château-Vieux. 1790 », *L'Année littéraire et politique*, 1790, t. 2, p. 266-282.

¹¹⁵⁸ Cité par François Rosset, « Un poème pastoral-épique à Genève en 1789 : *La Franciade* de François Vernes », in Catriona Seth (dir.), *L'éveil des muses. Poétique des Lumières et au-delà. Mélanges offerts à Edouard Guittou*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2002, p. 27.

¹¹⁵⁹ Cité par *ibid.*, p. 276-277.

versification, ce que la nature, la raison et la langue en comportent, les hymnes des pasteurs, et les chants des bergères »¹¹⁶⁰. Rosset remarque que Vernes fait mine d'être entièrement novateur en associant la pastorale et l'épopée, ainsi que la prose et la poésie, au mépris des discussions engagées depuis un siècle sur ces questions et des nombreux auteurs ayant tenté des expérimentations génériques comparables à la sienne. De même, l'auteur se présente comme le premier poète à chanter les rives du Lac Léman, ce « théâtre [...] encore vierge pour la poésie »¹¹⁶¹, alors que *La Franciade* paraît chez le même imprimeur-libraire lausannois que les *Poésies helvétiques*. Vraie ignorance ou fausse naïveté ? Vernes joue en tout cas la carte de l'originalité pour se distinguer de tous ces auteurs qui sont « d'aimables copistes, ou de faibles imitateurs »¹¹⁶² et il prend toutes ses distances avec l'autre *Franciade*, l'épopée glorificatrice de la royauté française entamée par Pierre de Ronsard deux siècles plus tôt.

À l'inverse de Bridel, l'auteur genevois qui sous-titre son œuvre « l'ancienne France » se définit comme un poète appartenant à « La Littérature Française »¹¹⁶³. La portée morale de son projet consiste à ramener les « Francs modernes » vers les « plaisirs de l'âge heureux »¹¹⁶⁴. Quant à Gessner, son modèle pour l'idylle, il compte sans ambages parmi « les Poètes étrangers »¹¹⁶⁵. Francocentrisme, donc, mais un francocentrisme auquel il faut confronter les représentations géographiques, politiques et artistiques que l'œuvre elle-même véhicule. Celle-ci est le produit d'une « imagination échauffée »¹¹⁶⁶ par les tableaux que le Léman a offerts à l'auteur au cours de ses promenades au bord du lac. Elle développe donc un imaginaire de l'âge d'or situé spatialement dans la région de Genève et historiquement à une époque médiévale elle-même fantasmée :

Dans cet âge heureux, que la simplicité des mœurs, et l'amour de la vie champêtre, ont fait appeler l'Age d'or, et qu'on eût dû nommer l'Age de la nature ; dans ces tems si justement regrettés, vivaient les Peuples pasteurs, appelés Francs, qui portèrent, dans la suite, le nom de Gaulois, puis, reprirent leur nom primitif. Leurs peuplades occupaient tous les pays connus sous le nom de Franciade, dont la France actuelle n'est qu'un démembrement. Le Lac Léman, qui se trouve maintenant aux frontières de ce royaume, était au centre de la Franciade ; elle comprenait

¹¹⁶⁰ Cité par *ibid.*, p. 278. Voir aussi Jean-Marie Roulin, « La réflexion sur l'épopée en Suisse au dix-huitième siècle », in Patrick Coleman, Anne Hofmann, Simone Zurbuchen (dir.), *op. cit.*, p. 199-211.

¹¹⁶¹ Cité par François Rosset, « Un poème pastoral-épique à Genève en 1789 : *La Franciade* de François Vernes », art. cit., p. 278.

¹¹⁶² François Vernes, *La Franciade ou l'ancienne France. Poème en seize chants*, éd. cit., t. 1, p. VI.

¹¹⁶³ *Ibid.*

¹¹⁶⁴ *Ibid.*, p. XIV.

¹¹⁶⁵ *Ibid.*, p. VI.

¹¹⁶⁶ *Ibid.*, p. IV.

les pays qu'on a nommés, depuis, les *Gaules*, l'*Helvétie*, la *Savoie*, le *Piémont*, l'*Italie* ; tous ces lieux, enfin, que du haut du *Mont-blanc*, l'homme a essayé envain d'embrasser d'un regard.¹¹⁶⁷

Situé au début du premier chant, ce passage important va permettre à Vernes, de développer une épopée humaine centrée sur le Léman, ainsi que l'analyse Rosset :

C'est là qu'apparurent les premiers hommes, c'est là que naquirent les premières associations humaines ainsi que le langage articulé dans la langue française, les premières découvertes techniques, les premières productions culturelles. C'est là également que se constituera le noyau initial du monde francophone appelé Franciade. Le centre est ainsi déplacé de Paris sur le pourtour du Léman, à l'époque où les premiers hommes ont évolué pour devenir bergers sensibles et inventifs.¹¹⁶⁸

Dans la *Franciade*, Vernes identifie donc « l'ancienne France » avec ce qu'on peut en effet considérer comme une des premières représentations littéraires de la francophonie, c'est-à-dire d'un espace qui n'est pas défini par des frontières politiques, mais par l'homogénéité d'un peuple qui partage la même langue. Ce peuple a encore en commun la religion – un culte naïf et spontané à l'Être suprême –, les activités pastorales et les ennemis, puisqu'il doit parfois combattre à ses frontières « des Peuples encore barbares »¹¹⁶⁹. On ne saurait remotiver plus explicitement l'inscription de l'Helvétie francophone et de Genève en particulier – Vernes donne le nom de cette ville à la plus belle des bergères – dans l'espace français, tel que celui-ci se présentait avant que l'homme corrompu ne trace des limites entre les nations.

Cependant, à y regarder de plus près, la *Franciade* est moins unitaire que l'auteur le laisse d'abord croire. En effet, « La *Franciade* était divisée par *Peuplades* »¹¹⁷⁰ qui sont réparties sur son territoire et qui se rassemblent tous les cinq ans sur les bords du Léman pour « renouveler l'*Alliance générale* » à l'occasion d'une grande fête. Chaque peuplade possède d'ailleurs « un *Kan* ou *Chef* »¹¹⁷¹, élu par les autres membres, qui se distingue par sa bravoure, sa prudence et ses vertus :

Il commandait ses égaux, pendant le tems que duraient les fêtes du *Léman* ; il se démettait ensuite de son pouvoir ; plus glorieux d'avoir commandé, quelques instans, à des égaux, que s'il eût régné toujours sur des sujets. S'il s'acquittait dignement de ses fonctions, il était élu de nouveau, et pouvait parvenir au grade de *Grand-Kan*, ou de *Président de toutes les cérémonies de la Franciade*.¹¹⁷²

Or, quand le berger-héros Aldée, « Chef des *Lémantins* », doit se présenter au « *Grand-Kan* », c'est à Paris qu'il se rend :

¹¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 2-3.

¹¹⁶⁸ François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 139.

¹¹⁶⁹ François Vernes, *La Franciade ou l'ancienne France. Poème en seize chants*, éd. cit., t. 1, p. 9.

¹¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹¹⁷¹ *Ibid.*, p. 4.

¹¹⁷² *Ibid.*

[...] il était allé se faire reconnaître par le *Grand-Kan* de la *Franciade*. Il s'était donc avancé jusqu'aux bords de la *Seine* ; ils lui eussent paru charmants, s'il eût pu oublier [la bergère] *Genève*. Le *Grand-Kan* était un héros et un sage ; *Aldée* gagna son amitié, en se montrant à lui.¹¹⁷³

C'est donc dans la capitale française qu'un berger du Léman va pouvoir se faire « reconnaître ». Sur le plan militaire, « Les *Lutéciens* » forment d'ailleurs « un des peuples les plus puissans de la *Franciade* »¹¹⁷⁴. La hiérarchie des peuplades est réaffirmée au moment où celles-ci se réunissent pour la fête de l'alliance : les *Lutéciens* se présentent en premier, suivis protocolairement des « *Lémantins* », puis des « *Besançonnais* »¹¹⁷⁵ et des « *Tourangeaux* »¹¹⁷⁶ – dont le chef, *Tours*, est amoureux de la bergère *Genève*. Or, *Lutéciens*, *Lémantins*, *Besançonnais* et *Tourangeaux* forment, au sein de la *Franciade*, une confédération à part, avec des prérogatives dues à leur ancienneté au sein de l'alliance ; ils possèdent à eux seuls « toutes ces régions qui forment le Nord et le milieu de la *France* actuelle, les coteaux du *Léman*, et toute l'*Helvétie*. »¹¹⁷⁷. Occupant une position subalterne, les *Lyonnais* viennent ensuite, suivis des *Lombards* leurs alliés. Vernes distingue donc « deux classes » de peuples : « les *Francs* proprement dits »¹¹⁷⁸ et les *Lyonnais* auxquels il rattache les *Provençaux*.

Qu'on ne s'y méprenne pas : si le peuple du Léman et de l'*Helvétie* incarnent l'origine et le centre géographique de la *Franciade*, le centre hiérarchique de celle-ci reste donc Paris. C'est de là que vient « le commandement »¹¹⁷⁹ et c'est auprès du grand kan *lutécien* qu'on obtient la légitimité d'être le chef de sa propre peuplade. Quant à la confédération de peuples qui relie *Genève* à *Besançon*, *Besançon* à Paris et Paris à *Tours*, elle rattache habilement la Suisse franco-provençale aux villes de langue d'oïl réputées pour la qualité de leur français, groupe qui domine le reste de l'aire franco-provençale, la province occitane toute entière et l'Italie septentrionale. Dans ce système, les talents littéraires et même poétiques d'un Suisse peuvent enfin être reconnus. Un épisode nous le révèle. À l'occasion d'un concours de chant, la bergère *Genève* est confrontée à la bergère *Lina*, qui vient de *Lutèce*. Celle-ci s'exprime en premier. Elle chante une poésie hétérométrique de trois strophes intitulée « Les *Serins* » – oiseaux domestiques très à la mode dans la haute société du XVIII^e siècle – et obtient des succès auprès de sa peuplade : « Les *Lutéciennes* goûtèrent beaucoup cette *Romance*. »¹¹⁸⁰. Cependant, *Genève* gagne le prix en chantant une poésie beaucoup plus longue, intitulée

¹¹⁷³ *Ibid.*, p. 9.

¹¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 100.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 101.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 102.

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 104.

¹¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 106.

¹¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 99.

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 273.

« L’Hermite », plus conforme aux valeurs de l’âge d’or et au langage de la nature : « Quand Genève eût pris la harpe, les *Francs* furent si vivement frappés de ses charmes, et de l’harmonie de sa voix, qu’ils n’entendirent pas les paroles. Genève fut obligée de répéter sa *Romance*. »¹¹⁸¹. Ainsi, si Bridel souhaitait que les Français ne pussent résister à la tentation de répéter les vers conçus par les poètes du Léman, Vernes bâtit un cadre fictionnel où une Lémantine doit elle-même répéter sa poésie aux oreilles des *Francs* admiratifs. L’âge d’or est donc aussi celui d’une ouverture de la France au talent des poètes de la périphérie, mais cet âge d’or est bien perdu puisque Vernes s’est « Affranchi de la fastidieuse monotonie de la rime, qui m’eût fait assommer mon Lecteur de vingt mille vers »¹¹⁸².

7.2.2. L’option dialectale

Avocat fribourgeois dont on sait peu de choses, Jean-Pierre Python (né en 1744¹¹⁸³) plaide une autre cause : celle du dialecte qu’on parle dans sa région, la Gruyère. Il entame en 1788 la publication des *Bucolicos dè Virjile in dix Éclôguès, traduits in Vers hèreïcos & Dialecte Gruvèren*¹¹⁸⁴. Cet ouvrage, dont la parution s’étale sur quatre ans, ne semble pas avoir été terminé. Le journaliste Jacques-Louis Moratel a réédité en 1855 les six églogues qu’il a retrouvées, accompagnées d’une traduction française et de notes philologiques, avec l’intention de conserver ainsi un précieux témoignage de cette « langue » qu’il appelle le « roman suisse »¹¹⁸⁵. Nous citerons le texte original de Python et la traduction française de Moratel en note.

Au premier abord, le projet de Python est extrêmement singulier. L’auteur traduit en effet un des monuments les plus nobles de la poésie romaine dans un dialecte local, attaché à une région rurale et sans tradition écrite. Comme l’indique la page de titre, l’ouvrage est imprimé « A Frubouarg in Suisse », donc à Fribourg, et l’auteur se présente comme « on Poète

¹¹⁸¹ *Ibid.*

¹¹⁸² *Ibid.*, p. V.

¹¹⁸³ C’est visiblement par confusion avec un autre « Jean-Pierre de Python », patricien, militaire et magistrat fribourgeois, qu’on trouve pour dates de naissance et de mort les années 1712 et 1794 dans Roger Francillon (dir.), *op. cit.*, t. 1, p. 200. Voir Alain Bosson, *L’atelier typographique de Fribourg (Suisse). Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, 2009, p. 370-371.

¹¹⁸⁴ Jean-Pierre Python (trad.), *Bucolicos dè Virjile in dix Éclôguès, traduits in Vers hèreïcos & Dialecte Gruvèren, per on Poète Helvète-Nuithonien, et dèdiaâyès à tits lès Compatriotos, Amateurs dè la Poésie & Protecteurs deis Hienhès & deis Arts*, Fribourg, 1788-1792.

¹¹⁸⁵ Louis Bornet, Jean-Pierre Python, *Les Bucoliques de Virgile et Les Chevriers*, Jacques-Louis Moratel (trad.), *Bibliothèque romane de la Suisse ou recueil de morceaux écrits en langue romane de la Suisse occidentale, accompagnés d’une traduction littérale, suivis de notes grammaticales et philologiques*, par J. L. M., Lausanne, 1855, t. 1, p. III.

Helvétio-Nuithonien », c'est-à-dire que le poète se définit comme Suisse et comme habitant de la Nuithonie, une région historique sans réalité politique allant du village d'Arconciel, au sud de Fribourg, jusqu'à la ville de Berne qu'elle incluait¹¹⁸⁶. L'ouvrage est par ailleurs dédié « à titts lès Compatriotes, Amateurs dè la Poésie & Protecteurs deis Hienhès & deis Arts »¹¹⁸⁷ : Python – ou son imprimeur Béat-Louis Piller, en charge de l'atelier typographique de Fribourg – semble vouloir atteindre un lectorat qui ne se résume pas aux quelques villages de la Gruyère, mais qui est susceptible d'englober les Fribourgeois et d'autres compatriotes suisses, *a priori* francophones et susceptibles de comprendre peu ou prou le dialecte gruérien, d'ailleurs ostensiblement francisé par le traducteur. Celui-ci donne en outre, à l'intention de ses lecteurs situés hors de la Gruyère, des « Rèmarquès sur les lettrès lès ples difficilès à prononhîr »¹¹⁸⁸ qui s'appuient sur des phonèmes français et allemands pour faciliter la prononciation des mots dialectaux.

Dans une préface, Python affirme sa volonté de donner une meilleure image du dialecte de son pays :

Addonc ressuscitar on lingage inseveli dins l'obscurità dupus diora doûs mille ans, ind établir & assignar à tçaquè partia de l'oréson sès reiglès particulîrès, les fère à geuir le bî premir yageo tant in prosa, qu'in vers, n'est pas on tâtço asse facilò à rimplar, qu'on le sè porreit ben imaginer au premir abouard.¹¹⁸⁹

L'auteur estime que son ouvrage est ainsi « le premir dèssoun espèce »¹¹⁹⁰. Son livre

rèunet oncora ci [l'avantage] dè dissiper totalament l'erreur yô un abouna impartia dè mès Compatriotes sont zaus tant qu'ora, qu'oun idiômo apportà & plantà dins leur pays per lès maitrès dè l'univers, oun idiômo què dèrouvè lès très quarts d'au latin, & le risto dau grec & dè l'hébreux, consèquament deis très linvuès les ples sçaventès, lès ples retçès, lès ples balles & lès ples polliès, manqueit dè termos, dè biautàs, dè reiglès, dè principes, & singulièrement qu'ôsse le défôt d'îhre inscriptiblo.¹¹⁹¹

Les Bucoliques vont donc démontrer la « scriptibilitâ » du gruérien, ainsi que sa beauté et sa richesse héritées des langues anciennes. Outre l'abondance du lexique dialectal, l'auteur

¹¹⁸⁶ Voir Wulf Müller, « Der Name Üchtland. Eine Gegendarstellung », *Freiburger Geshichtsblätter*, 2006, t. 83, p. 283-244.

¹¹⁸⁷ Jean-Pierre Python (trad.), *op. cit.*, page de couverture. « [...] à tous les compatriotes amateurs de la poésie et protecteurs des sciences et des arts [...] » (Édition de Moratel, p. III.)

¹¹⁸⁸ *Ibid.*, p. VI-VII.

¹¹⁸⁹ Jean-Pierre Python (trad.), *op. cit.*, p. III. « Alors ressusciter un langage enseveli dans l'obscurité depuis bientôt deux mille ans, en établir et assigner à chaque partie de l'oraison ses règles particulières, les faire jouer la belle première fois tant en prose qu'en vers, ce n'est pas une tâche aussi facile à remplir qu'on le se pourrait bien imaginer au premier abord. » (Édition de Moratel, p. 3.)

¹¹⁹⁰ *Ibid.*

¹¹⁹¹ *Ibid.*, p. III-IV. « [l'ouvrage] réunit encore celui [l'avantage] de dissiper l'erreur où une bonne partie de mes compatriotes ont été jusqu'à présent, qu'un idiôme qui dérive les trois quarts du latin et le reste du grec et de l'hébreu ; conséquemment des trois langues les plus savantes, les plus riches, les plus belles et les plus polies, manque de termes, de beautés, de règles, de principes, et singulièrement qu'il ait le défaut d'être inscriptible. » (Édition de Moratel, p. 4.)

souligne encore la qualité poétique de l'idiome concerné : la plupart des termes dérivent de racines qui « sont pleines d'énergie, de grâces & de beautés »¹¹⁹². Par conséquent, « ne peut-on pas contester les prérogatives à leurs dérivés ? »¹¹⁹³.

Python insiste sur les potentialités communicationnelles et littéraires du dialecte. Il ne compare pas son idiome à la langue française, mais il lui attribue les qualités qu'on réserve d'habitude à celle-ci, en particulier la politesse et la clarté. Comme toutes les langues d'origine latine, le dialecte gruérien a été donné à la région par ces « maîtres de l'univers » qu'étaient les Romains. Il est difficile de ne pas lire, à travers de tels propos, une réaction contre l'impérialisme linguistique de la France, quatre ans après que le discours d'Antoine de Rivarol sur « l'universalité de la langue française » a été couronné par l'Académie de Berlin¹¹⁹⁴. Tout au début de son texte, Rivarol établissait en effet un parallèle entre la domination linguistique de la Rome antique et celle de la France moderne, avant de questionner cette domination :

Le tems semble être venu de dire le *Monde Français*, comme autrefois le *Monde Romain* ; & la Philosophie, lasse de voir les hommes toujours divisés par des Maîtres qui ont tant d'intérêt à les isoler, se réjouit maintenant de les voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en République sous la domination d'une même Langue.¹¹⁹⁵

Que Python connaisse ou non le discours de Rivarol, sa publication représente une certaine forme de résistance culturelle. Ses églogues mettent en regard le texte latin de Virgile et la réécriture gruérienne. De la sorte, chacun peut juger de l'efficacité du dialecte comme langue littéraire. Mais les vers dialectaux ne sont pas calqués sur l'hexamètre dactylique de Virgile. Ce sont en fait des alexandrins à rimes plates : moyennant des élisions et des apocopes, ils comportent toujours douze syllabes et une césure à l'hémistiche qui coïncide, conformément aux règles canoniques de la versification française, avec une coupure syntaxique ou sémantique. Le poète se montre en outre attentif à la richesse de ses rimes. Voici, à titre d'exemple, les quatre premiers vers de la cinquième églogue, où les rimes sont riches ou suffisantes, et où les coupes et les césures sont à plusieurs reprises soulignées par la ponctuation :

Profitins, cher Mopsus, // deis prècieus momens,
Que nos baillè in staus liûs // dau vîpro l'agrèment.

¹¹⁹² *Ibid.*, p. IV. « [les racines] sont pleines d'énergie, de grâces et de beautés [...] » (Édition de Moratel, p. 5.)

¹¹⁹³ *Ibid.* « [...] qui pourra contester ces prérogatives à leurs dérivés ? » (Édition de Moratel, p. 5.)

¹¹⁹⁴ Antoine de Rivarol, *De l'universalité de la langue française ; discours qui a remporté le Prix à l'Académie de Berlin*, Berlin, 1784.

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 2.

Mè tçanto ; avuei grâhe, // tè, te meinès la hlotta ;
Eprauvims on concert // assetâs sur sta motta.¹¹⁹⁶

Enfin, malgré l'absence d'*e* caduc dans les mots gruériens, tels que Python les orthographie, le poète trouve également un moyen de respecter l'alternance entre les rimes masculines et féminines. Chez lui, les rimes féminines concernent des mots dont l'accent porte sur la syllabe pénultième, tandis que les rimes masculines se terminent par une voyelle accentuée. Ainsi, « momens » et « agrèment » forment une rime masculine, tandis que « hlotta » et « motta » forment une rime féminine en dépit de leur voyelle finale, qui est apocopée. En général, lorsqu'on retraduit les vers gruériens de Python en français, l'alternance entre les rimes féminines et masculines est ainsi respectée. Ici, nous aurions « moments » et « agrément » d'une part, et « flûte » et « motte » d'autre part. Faire entrer le dialecte dans le moule de la versification française et le confronter à la matière d'un texte classique, telle est la solution que trouve Python pour valoriser la langue vernaculaire de sa région. Il n'empêche que les *Bucolicos* forment un projet audacieux, ou voulu tel par l'auteur. Une fois encore, c'est la forte proximité entre les représentations idylliques de la Suisse rurale et l'imaginaire arcadien antique qui légitime cette audace : les chants des bergers de Virgile sont en effet une matière « qu'é crussa d'ôtant mex deveits îhre goháïe, què la ya pastoralâ fât & lès délicès & l'ouna deis ples grosès retçhès dè la Patria »¹¹⁹⁷.

Malgré les prétentions de Python, son texte doit être resitué dans le panorama de la poésie dialectale suisse et française. Dans toutes les régions de la Suisse francophone, on pratique le chant et la poésie en dialecte, lesquels possèdent une forte tradition orale à en juger par la longévité pluriséculaire de certains airs comme les chansons genevoises sur l'événement de l'Escalade et notamment le « Cé qu'è lainô » composé vers 1603. La plupart des textes écrits dans un dialecte de la Suisse occidentale restent consignés sous la forme manuscrite ; très peu sont imprimés avant d'être exhumés au XIX^e siècle¹¹⁹⁸. À Genève, on trouve cependant quelques exemples de brochures poétiques écrites dans un parler local. Tel est le cas d'une poésie satirique de 1780¹¹⁹⁹ et d'une chanson populaire de 1782¹²⁰⁰. Mais aucune de ces

¹¹⁹⁶ Jean-Pierre Python (trad.), *op. cit.*, p. 77. Nous ajoutons une double barre oblique pour mettre en évidence chaque césure. « Profitons, cher Mopsus, des précieux moments / Que nous donne en ces lieux du soir l'agrément. / Moi je chante ; avec grâce, toi, tu joues de la flûte : / Essayons un concert, assis sur cette motte. » (Édition de Moratel, p. 120.)

¹¹⁹⁷ *Ibid.*, p. V. « [...] que j'ai crue d'autant plus devoir être goûtée, que la vie pastorale fait et les délices et l'une des plus grandes richesses de la patrie. » (Édition de Moratel, p. 6.)

¹¹⁹⁸ Imprimés ou manuscrits, de nombreux textes littéraires dialectaux de la Suisse francophone ont été répertoriés par Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger frères, t. 1, 1912, p. 71-243.

¹¹⁹⁹ *Remerciement de Nigoudet de Malagnou, à Monce Isacc Cornio, s. l., 1780.*

œuvres imprimées ou manuscrites, souvent courtes, ne représente un projet aussi ambitieux que les *Bucoliques* de Python ; le dialectologue Andres Kristol conçoit même ces dernières, toute époque confondue, comme « la principale tentative littéraire d’“illustrer” la langue vernaculaire en Suisse romande »¹²⁰¹.

En vérité, hors de la Suisse, l’avocat fribourgeois n’est de loin pas le premier à mettre Virgile en dialecte¹²⁰². À la fin du XVII^e siècle, Guillaume Delprat s’essayait déjà à traduire les *Bucoliques* en vers occitans, dans le parler de la région d’Agen. Son volume proposait également le texte latin à côté de la traduction, « per fa beire la fidelitat »¹²⁰³ de celle-ci. Plus récemment, en 1781, Jean-Claude Peyrot (1709-1795) avait à son tour donné des *Géorgiques* en vers occitans¹²⁰⁴, recensées dans le *Mercure de France*¹²⁰⁵, où il adaptait l’œuvre à la campagne de Millau, sa région. Mais Peyrot et Python sont surtout tributaires de Delille qui, en traduisant les *Géorgiques* de Virgile en 1770, avait réussi un tour de force aux yeux de ses contemporains. En effet, cette œuvre immédiatement célébrée peut faire rêver des poètes dialectaux : ne représente-t-elle pas une véritable conquête sur un genre (le didactisme) et une matière (l’agriculture) jusque-là réputés étrangers à la poésie française et au génie de cette langue¹²⁰⁶ ? On comprend bien que, après Delille et Peyrot, l’avocat suisse choisisse de traduire Virgile pour procurer à son dialecte le brevet d’une langue littéraire.

Les rapports qu’entretiennent le projet du poète occitan et celui du poète gruérien, de même que le réemploi par Mercier de Compiègne du « Discours préliminaire » de Bridel sur la poésie nationale, sont autant d’indices, à la fin du XVIII^e siècle, d’une certaine homologation entre la situation des poètes suisses francophones par rapport aux institutions littéraires détenant le pouvoir de légitimation et celle des poètes s’exprimant au sein des différentes

¹²⁰⁰ *Tzanson novalla sur l’air : Et ho ! lon la. Per on paysan de La Vaux*, [Genève], 1782. Cette chanson sur la reddition de Genève après les troubles de 1782 est écrite dans un dialecte du pays de Vaud.

¹²⁰¹ Manfred Gsteiger, Andres Kristol, Christian Schmid et al., « Littérature en dialecte », in Marco Jorio (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, Éditions Gilles Attinger, 2002-2014, t. 7, p. 750.

¹²⁰² Voir les pages que Robert Sabatier consacre aux « survivances occitanes et provinciales » du XVIII^e siècle dans son *Histoire de la poésie française*, éd. cit., t. 4, p. 186-189.

¹²⁰³ Guillaume Delprat, *Las Bucolicos de Birgilo, tournafos en bers agenez per Guillaumes Delprat. Dambe lou Lati à coustat, per fa beire la fidelitat de la Traduction*, Agen, 1696.

¹²⁰⁴ Jean-Claude Peyrot, *Les Quatre saisons, ou les géorgiques patoises, poème, par M. P. A. P. D. P. Bénéficiaire à Millau, Auteur du Recueil des Poésies Patoises & Françaises, imprimé en 1774*, Figeac, Millau, Rodez, Villefranche, 1781.

¹²⁰⁵ « Les quatre Saisons, ou les Géorgiques patoises, Poème en quatre Chants, par M. Peyrot, Prieur de Pradinas, Bénéficiaire à Millau, Volume in-12. A Villefranche, chez Vedeilhé, Imprimeur du Roi », *Mercure de France dédié au roi, par une société de gens de lettres, contenant le Journal Politique des principaux événements de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l’Annonce & l’Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles, les Causes célèbres ; les Académies de Paris & de Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.*, 8 juin 1782, p. 72-79.

¹²⁰⁶ Voir Édouard Guittou, *op. cit.*, p. 250-253. Sur l’entreprise de Peyrot, voir *ibid.*, p. 365-366.

provinces françaises. Hors de la question dialectale, il arrive que cette homologie soit thématifiée par les auteurs, comme c'est le cas dans la *Franciade* de Vernes, mais aussi dans une œuvre antérieure de Jean-Louis Bridel, *Les Infortunes du jeune chevalier de La Lande* (1781). Le personnage lorrain de ce roman épistolaire s'exprime en effet sur la stérilité poétique partagée par des régions suisses et des provinces françaises et ibériques :

Je ne suis pas surpris qu'en Grèce, en Italie, où la nature était si belle, si vigoureuse, si variée, il soit né tant de poètes admirables et de peintres fameux. [...] Mais ce qui m'étonne, c'est que ces arts soient si peu perfectionnés, si peu cultivés dans des pays comme le Languedoc, sur les bords du Tage, sur les rives du Léman, dans les plaines que la Limmat arrose de son onde, puisque la nature n'y est pas moins belle ni moins riche.¹²⁰⁷

Cependant, si « la notion de province » se fonde avant tout « sur la perception d'une carence, d'un éloignement, d'une privation, celle de la capitale »¹²⁰⁸, elle ne semble pas adéquate pour caractériser les auteurs suisses dont nous venons de parler. Certes, des collaborateurs du *Journal helvétique* ont pu se comporter en « provinciaux » quand ils ont déploré leur éloignement de Paris, considérant cet éloignement comme la cause principale d'un handicap linguistique et d'un retard poétique, mais Philippe-Sirice Bridel, Vernes et Python cherchent plutôt, dans les années 1780, à définir leur position littéraire en vertu d'éléments locaux et spécifiques, non partagés avec la France et ses provinces.

Bridel et Python – dont les poésies se côtoieront en 1810, au sein de l'*Helvetischer Almanach* imprimé à Zurich¹²⁰⁹ – nous ont permis de montrer jusqu'où les forces centrifuges peuvent conduire des auteurs suisses de la partie francophone, en termes de modèles littéraires d'une part et d'options linguistiques d'autre part. Leurs textes manifestent une nette prise de distance par rapport au centre, tandis que Vernes réinvente les rapports de force entre Genève et Paris dans le cadre imaginaire et pacifique de l'idylle. Nous devons désormais laisser la parole aux poètes qui suivent la pente des forces centripètes ou qui explorent d'autres voies originales.

¹²⁰⁷ Cité par François Rosset, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », art. cit., p. 137-138.

¹²⁰⁸ Ces propos d'Alain Corbin sont cités par Nelly Blanchard, Thomas Mannaig (dir.), *op. cit.*, p. 12.

¹²⁰⁹ L'*Helvetischer Almanach* de 1810 contient un essai intitulé « Vom der Volkssprache im Canton Freyburg ». On y trouve, en guise d'annexes, la romance de Bridel « La Bergère abandonnée » et la traduction de Virgile par Python. Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. XXXIX.

7.3. Forces centripètes et décentrement

7.3.1. Deux cosmopolites : Frossard de Saugy et Samuel-Élisée Bridel

Entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, l'œuvre de plusieurs auteurs ne se présente pas comme une tentative de recentrage de la poésie sur des spécificités suisses. Cependant, elle n'affirme pas non plus le monopole du centre parisien et tente plutôt d'élaborer une poésie « décentrée », c'est-à-dire ouverte aux influences les plus diverses et susceptibles de plaire dans différents pays. Articuler l'élément national avec une certaine forme d'universalisme, miser sur l'ouverture du lectorat français à une culture internationale, tel est le pari que Samuel-Élisée Bridel et Emmanuel Salchli choisissent de relever dans leurs publications livresques, le premier par la revendication d'un cosmopolitisme supranational, le second dans le registre de la poésie didactique. Quant à Frossard de Saugy, sur lequel nous nous arrêterons d'abord, il occupe une place particulière en se détournant du jeu de la reconnaissance littéraire.

En effet, Étienne-Emmanuel Frossard de Saugy (1757-1815) prend ses distances vis-à-vis de tout centre de gravité littéraire pour mieux se refuser à lui-même le statut de poète et pour mieux nier toute prétention aux gloires du Parnasse. L'unique recueil de ce patricien vaudois, ayant fait carrière au sein de l'armée autrichienne où il obtient le grade de colonel¹²¹⁰, constitue l'exemple abouti d'une œuvre placée sous le signe de l'insécurité littéraire. Paru en 1790, l'ouvrage anonyme en deux volumes s'intitule *Mes dernières folies* : cette première publication poétique¹²¹¹ sera donc également la dernière de l'auteur qui s'en explique dans sa préface. Ses « faibles essais » sont le fruit du « loisir » plutôt que de « l'esprit »¹²¹². De telles précautions n'ont rien d'exceptionnel en préambule d'un ouvrage qui contient essentiellement des vers de société et autres pièces de circonstance. Mais Frossard insiste. Il demande que son recueil ne soit pas lu comme un projet cohérent :

La situation momentanée où je me trouvais, un mouvement de mélancolie, suivi bientôt d'un retour de gaieté, une promenade, une lecture, quelques regrets, une passion que je croyais éternelle, le vide qui lui succédait dans mon cœur, un nouveau goût, voilà ce qui me faisait écrire. Mes vers

¹²¹⁰ Frossard sera plus tard général. Voir Henri Perrochon, « Un Vaudois général et poète : Marc Frossard (1757-1815) », *Revue historique vaudoise*, 1930, t. 38, n° 1, p. 23-54. Cet article est republié par l'auteur dans *Évasion dans le passé romand. Études littéraires*, Lausanne, Librairie Payot, 1941, p. 75-103.

¹²¹¹ Frossard dit avoir écrit des *Soirées de Neuwaldegg*, mais nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire de cet ouvrage et nous ignorons tout de son contenu. Voir Étienne-Emmanuel Frossard de Saugy, « Mes adieux à Neuwaldegg », *Mes dernières folies, ou opuscules d'un jeune militaire*, Vienne, 1790, t. 2, p. 11 n. a-b.

¹²¹² *Ibid.*, t. 1, p. [5].

étaient adressés à de jolies femmes ou à mes amis, jamais à des journalistes ou à mes protecteurs.¹²¹³

Après la presse et le mécénat, Frossard tourne le dos au grand public, ce qui le distingue de nombreux auteurs qui n'admettent d'autre verdict que celui du lectorat : « Aucune de ces petites pièces n'était destinée à l'impression. C'est sur-tout au public que je me serais bien gardé de les offrir. Je sais trop combien il est injuste et sévère. »¹²¹⁴. Exige-t-on de lui « la légèreté et l'élégance d'un Français », l'auteur vaudois établi à Vienne se positionne très ouvertement hors du terrain de la littérature française : « Je ne suis ni Français, ni poète, ni académicien, ni même littérateur : je ne suis que Soldat. »¹²¹⁵. S'il a accepté qu'un « jeune Prince, plein de talents et de graces » édite ses poésies, c'est seulement à condition « d'en faire imprimer peu d'exemplaires »¹²¹⁶, de se garder que « le *public* ne les vît jamais » et enfin que

ces exemplaires ne fussent *donnés* qu'à des personnes sûres, indulgentes, et sensibles, qui aiment les vers, qui n'exigent pas dans une esquisse faite en société avec du crayon, le coloris et le dessin d'un tableau de *Rubens* ou de *l'Albane* ; qui croient qu'on peut faire un quatrain et une belle action, une romance et son devoir ; [...]¹²¹⁷

Philippe-Sirice Bridel a visiblement été l'un des destinataires auxquels Frossard a accordé sa confiance. Sur une page de garde d'un exemplaire conservé à Lausanne, on a recopié un envoi en vers plein d'autodépréciation « A mon ami, Monsieur le Ministre Bridel » :

Ne lisez pas ces vers comme les vers d'un autre,
C'est long, c'est ennuyeux, négligé, mal écrit,
Ah ! ces vers ne sont pas l'ouvrage de l'esprit,
Ils viennent de mon cœur, et je les donne au vôtre.¹²¹⁸

L'auteur, dont la préface semble déjà écrite vers 1786, décide de mettre un terme à ses activités poétiques de jeunesse pour se consacrer exclusivement à « des occupations plus utiles et plus sérieuses »¹²¹⁹, tout comme Haller l'avait fait au moment de publier ses *Alpes* : « Je vais avoir trente ans, écrit Frossard, je ne ferai plus de vers. Le peu d'instant que mes devoirs me laissent, je les employerai, non à écrire, mais à agir. »¹²²⁰.

Il n'empêche que le recueil imprimé à Vienne est imposant : deux volumes de petites poésies qui comportent ensemble 380 pages richement ornées de bandeaux et de culs-de-

¹²¹³ *Ibid.*

¹²¹⁴ *Ibid.*, p. [6].

¹²¹⁵ *Ibid.*, p. [6-7].

¹²¹⁶ *Ibid.*, p. [7].

¹²¹⁷ *Ibid.*, p. [8].

¹²¹⁸ *Ibid.*, s. p. L'exemplaire est conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, sous la cote 1M 1412. L'envoi est signé « Le Major Frossard ».

¹²¹⁹ *Ibid.*, p. [10].

¹²²⁰ *Ibid.*, p. [9].

lampe. Presque chaque pièce est précédée d'une notice en prose qui explique les circonstances de sa rédaction et beaucoup sont dédiées à des membres anonymes de la haute société que fréquente le colonel, parmi lesquels on reconnaît le prince Charles-Joseph de Ligne¹²²¹. Témoignage de la vie culturelle viennoise et de la vie militaire à l'époque de la guerre de Succession de Bavière, les vers de Frossard et leurs notices offrent une vaste mosaïque de ses activités sociales et professionnelles, et de ses lectures en plusieurs langues. Celles-ci occupent une place importante dans le recueil, quoique l'auteur prétende écrire « sans prétention, sans guide, sans modèle, sans autre maître que le sentiment »¹²²². On y rencontre aussi bien Rousseau¹²²³ que Voltaire¹²²⁴, ainsi que des imitations des poètes allemands Heinrich von Kleist¹²²⁵ et Johann Georg Jacobi¹²²⁶, deux autres de Métastase¹²²⁷, un hommage à l'abbé Raynal¹²²⁸, des impressions de lecture du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais¹²²⁹, des références à Goethe, Young, Shakespeare et bien d'autres. Frossard adresse ses vers tantôt aux Prussiens¹²³⁰, tantôt aux Hongrois¹²³¹, tantôt aux Français¹²³², tantôt à sa patrie l'Helvétie¹²³³.

Cette convergence d'influences hétéroclites et nombreuses au sein d'une même œuvre fait de l'auteur un des principaux poètes représentant le « cosmopolitisme » littéraire de la Suisse francophone au XVIII^e siècle, selon Henri Perrochon¹²³⁴. Plus tôt, Reynold présentait quant à lui le Vaudois comme « l'exemple concret de toutes nos définitions »¹²³⁵, c'est-à-dire comme le parangon du poète suisse marqué par Rousseau, pétri de culture française, à la fois patriote victime du mal du pays et intermédiaire entre les lettres françaises et allemandes. Il faut pourtant se souvenir que Frossard refuse de diffuser *Mes dernières folies* hors de son cercle d'amis et que l'auteur ne croit agir ni comme intermédiaire ni comme patriote en livrant ses vers, lui qui distingue l'écriture et l'action utile d'une part, le littérateur et le soldat d'autre part. Sa poésie cosmopolite reflète le parcours d'un Suisse expatrié, militaire de

¹²²¹ Voir Henri Perrochon, « Un Vaudois général et poète : Marc Frossard (1757-1815) », art. cit.

¹²²² Étienne-Emmanuel Frossard de Saugy, *op. cit.*, t. 1, p. [8-9].

¹²²³ « Sur la mort de Mr. J. J. Rousseau », *ibid.*, p. 13-25.

¹²²⁴ « Stances sur la mort de M. de Voltaire », *ibid.*, p. 53-56.

¹²²⁵ « Raphaël », *ibid.*, p. 110.

¹²²⁶ « La Vestale », *ibid.*, p. 113-116.

¹²²⁷ « Imitation du monologue de Titus dans la tragédie : La Clemenza di Tito de l'abbé Metastase », *ibid.*, t. 2, p. 29-34 ; et « Imitation d'un morceau de l'abbé Metastase », *ibid.*, p. 133-134.

¹²²⁸ « Au comte de H. », *ibid.*, p. 151-154.

¹²²⁹ « A Madame la Comtesse de F. », *ibid.*, t. 2, p. 108-109.

¹²³⁰ « Aux Prussiens », *ibid.*, t. 1, p. 97-99.

¹²³¹ « Ode aux Hongrois », *ibid.*, t. 2, p. 185-191.

¹²³² « Aux Français », *ibid.*, p. 205-212.

¹²³³ « A ma patrie », *ibid.*, p. 177-181.

¹²³⁴ Voir Henri Perrochon, « Cosmopolitisme et littérature au XVIII^e siècle en Suisse française », art. cit.

¹²³⁵ Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 122.

carrière disposant d'un important réseau mondain et ayant beaucoup voyagé au sein de l'espace germanique, mais sans qu'il ne se découvre une quelconque vocation culturelle.

Dans tous les cas, l'éloignement géographique de Frossard, l'autodépréciation et le refus d'une reconnaissance littéraire – qui n'est pas seulement rhétorique mais mise en œuvre par des choix éditoriaux – garantissent l'auteur de toute prétention auprès du centre parisien. Frossard conteste la focalisation du poète francophone sur Paris dès l'épigraphe de son recueil, où il imagine parmi ses lecteurs des « mauvais plaisants » qui répéteraient les vers de Voltaire :

Si vous voulez être chéris
Du Dieu de la double montagne,
Et que toujours dans vos écrits
Le Dieu du goût vous accompagne,
Faites tous vos vers à Paris,
Et n'allez point en Allemagne.¹²³⁶

Ce à quoi il répond qu'il a trouvé du génie, des vertus et de nombreux talents auprès de « ces braves Germains », et que tout cela « vaut bien vos petits vers [ceux des Français] »¹²³⁷. Outre l'espace germanique, l'espace helvétique est lui aussi propice au talent et au génie selon Frossard, pour autant que le Suisse n'interprète pas de manière trop stérile les traits de son caractère national :

Que ta simplicité ne soit jamais rudesse ;
La décence des mœurs n'exclut pas l'enjouement ;
La plus noble franchise admet la politesse ;
Conservons nos vertus sans bannir l'agrément.

Cultive tous les arts, ce charme de la vie,
Encourage l'étude, honore les talents ;
La Suisse fut toujours le berceau du génie,
Dirige, n'éteins pas, ses rayons bienfaisants.¹²³⁸

Cette confiance à l'égard de l'épanouissement des arts en Suisse contraste avec la pusillanimité de l'auteur vaudois devant le statut de poète. Frossard semble vouloir dépasser l'idée d'une incompatibilité entre la simplicité suisse et la politesse des nations lettrées, mais en laissant à d'autres le soin d'assumer ce rôle¹²³⁹.

¹²³⁶ Étienne-Emmanuel Frossard de Saugy, *op. cit.*, t. 1, p. [12]. Les vers de Voltaire sont tirés du *Temple du goût* (1731).

¹²³⁷ *Ibid.*

¹²³⁸ « A ma patrie », *ibid.*, t. 2, p. 179.

¹²³⁹ Peu diffusé, le volume de Frossard rencontre évidemment peu d'échos dans la presse. Des vers lui rendront cependant hommage dans le *Journal littéraire de Lausanne* six ans après la parution : « Le Bonheur, à l'auteur de mes dernières folies, ou opuscules d'un jeune militaire », *Journal littéraire de Lausanne, ouvrage périodique*, t. 5, n° 3, mars 1796, p. 212-213.

Contemporain et concitoyen de Frossard, Samuel-Élisée Bridel l'a tenté plus ouvertement. Nous avons remarqué que, fort des succès de son frère aîné, il se montre confiant dans l'« Avant-propos » de ses *Délassemens poétiques* du rôle que les poètes suisses francophones peuvent jouer à l'échelle internationale, eux qui possèdent « quelque avantage sur leurs voisins » et auprès desquels « on peut cueillir encore des fleurs nouvelles »¹²⁴⁰. Dans son recueil de 1788, Samuel-Élisée n'hésite pas à chanter des lieux suisses, même insignifiants comme ce petit ruisseau du Boiron au bord duquel il a passé « les heures les plus fortunées de [sa] vie »¹²⁴¹, mais il ne veut pas rester cantonné aux frontières de son pays. Quand il consacre des vers à une personnalité suisse, c'est pour saluer sa renommée européenne : Rousseau est « trop grand pour sa patrie »¹²⁴², Haller est un « Esprit universel »¹²⁴³ admiré dans toute l'Europe et Leonhard Euler est « plus connu des étrangers que de ses compatriotes »¹²⁴⁴. Dans un texte où le poète décrit les sentiments contradictoires et déchirants qui l'accablent au moment où il va quitter sa patrie, c'est l'espoir d'une brillante carrière qui l'entraîne hors de celle-ci :

Tandis que le vent me seconde,
Je vais sur l'océan du monde,
Chercher les moyens d'être heureux.
Le calme de l'onde applanie
M'invite à la sécurité,
Et j'entre avec tranquillité,
Dans cette carrière infinie,
Jaloux à la fleur de mes ans,
De briguer les dons séduisants,
Que la fortune offre au génie.
Déjà de son brillant flambeau,
Le prestige éclaire mes traces ;
A mes yeux, il peint tout en beau,
Et sur mes futures disgraces,
Tire en souriant le rideau.
L'espoir m'appelle, & j'ose croire,
Que le ciel pour moi, sans rigueur,
N'a pas en vain mis dans mon cœur,
Ce brûlant amour de la gloire,
Cette ardente soif de bonheur.¹²⁴⁵

Surtout, le poète vaudois se dit cosmopolite et ouvert à toutes les influences, ce qu'il argumente abondamment dans l'« Avant-propos ». Il constate en effet que, à son époque, les frontières culturelles sont devenues particulièrement perméables :

¹²⁴⁰ Samuel-Élisée Bridel, « Avant-propos », *Les Délassemens poétiques*, par M**, éd. cit., p. XI.

¹²⁴¹ « Les Promenades d'automne, poème champêtre », *ibid.*, p. 96 n.

¹²⁴² « Vers sur J. J. Rousseau », *ibid.*, p. 255.

¹²⁴³ « Sur Haller », *ibid.*

¹²⁴⁴ « Sur Euler », *ibid.*

¹²⁴⁵ « Mes vœux en quittant ma Patrie », *ibid.*, p. 197.

Il est beau, sans doute, de tirer toutes ses richesses de son propre fonds, sans aller puiser à des sources étrangères, & de marquer ses productions à un coin si particulier qu'elles portent l'empreinte du pays où l'on a vu le jour, & de la Société dont on est membre. Mais l'état actuel de l'Europe & du monde littéraire rend l'originalité nationale aussi rare que difficile à saisir.¹²⁴⁶

Ce « monde littéraire », tel que l'auteur le conçoit, n'est pas l'équivalent d'une République des lettres définie par la recherche de vérités universelles, mais un espace composé par les « nations policées »¹²⁴⁷ au sein duquel circulent les œuvres et les idées. Plus qu'un quelconque idéal philosophique, c'est l'« esprit de sociabilité »¹²⁴⁸ qui a rapproché ces nations et qui a gommé leurs caractères distinctifs. Et plus précisément, trois phénomènes sont en cause, le commerce, le voyage et la lecture :

Le commerce, en les [les nations policées] unissant par l'intérêt, les force journellement à se communiquer avec les productions de leurs climats, celles de leurs talents & de leur génie. Les voyages, qu'un caprice de la mode a rendus nécessaires, font circuler avec rapidité, d'Archangel à Cadix, les connaissances, les opinions, les préjugés & les vices des différents peuples. La lecture, encore plus contagieuse, ouvre aux désœuvrés de tous les pays une école où souvent un seul maître dicte ses leçons, & inculque ses maximes à une foule innombrable de disciples.¹²⁴⁹

L'Europe littéraire de Samuel-Élisée, qui s'étend du nord de la Russie impériale au sud du Royaume d'Espagne se définit donc par un réseau d'échanges effectifs. Le cosmopolitisme de cet espace culturel est le résultat d'un brassage des nationalités :

Les esprits, emportés par un même mouvement & exposés aux mêmes chocs, s'arrondissent, si je puis m'exprimer ainsi, les uns par les autres, & perdent insensiblement les grands traits qui les avaient caractérisés. L'homme de lettres n'est plus Anglais, Français, Allemand. Cosmopolite nouveau, il fait sa récolte par-tout où il trouve de la culture, & s'enrichit des dépouilles de tout l'univers.¹²⁵⁰

Ainsi, le monde littéraire se caractérise également par un « penchant à l'imitation », penchant qui semble d'autant plus justifié à Samuel-Élisée « qu'aucun des peuples éclairés de l'Europe ne s'est élevé, par les lettres, à une supériorité décidée sur ses voisins »¹²⁵¹.

Cette mise à plat de toute distinction horizontale (la spécificité nationale) ou verticale (la supériorité littéraire d'une nation) affranchit l'homme de lettres cosmopolite de tel ou tel centre littéraire auquel il devrait se conformer :

On ne croit plus, de nos jours, qu'il soit impossible de raisonner hors de l'Angleterre, ou d'écrire avec élégance, sans avoir vécu à Paris. L'expérience a fait évanouir ces préjugés, & le Savant, plus équitable, ne regarde plus les ouvrages de ses compatriotes comme la seule mesure du goût & du génie. Ainsi, plus libre dans son essor, l'esprit cherche des aliments à ses besoins par-tout où

¹²⁴⁶ « Avant-propos », *ibid.*, p. V-VI.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p. VI.

¹²⁴⁸ *Ibid.*

¹²⁴⁹ *Ibid.*

¹²⁵⁰ *Ibid.*, p. VI-VII.

¹²⁵¹ *Ibid.*, p. VII.

s'étend l'empire des sciences & des beaux arts. Le Philosophe observe avec Newton, imagine avec Leibnitz, calcule avec Euler, & réfléchit avec Rousseau. Le Poète, à son tour, puise des pensées dans Pope, du sentiment dans Racine, & des images dans Gesner.¹²⁵²

Euler, Rousseau et Gessner : on aura remarqué la forte proportion de modèles suisses parmi ceux que Samuel-Élisée attribue aux philosophes et aux poètes de toutes les nations policées. Il est en tout cas difficile de ne pas lire entre les lignes une tentative de légitimer la voix du poète suisse et donc celle de l'auteur des *Délassemens poétiques* lui-même. Se soustraire au préjugé national et admettre qu'on puisse « écrire avec élégance, sans avoir vécu à Paris », telles seraient en effet les conditions qui garantiraient une réception équitable des productions poétiques de la Suisse francophone, sinon jusqu'à Arkhangelsk et Cadix, du moins au-delà de Bâle et de Genève.

Être fier de ses attaches à la Suisse tout en se considérant comme un auteur cosmopolite, cela n'a rien d'incompatible pour Samuel-Élisée Bridel. On sait que l'articulation entre *cosmopolitisme* et *patriotisme* fait l'objet de nombreuses réflexions chez les auteurs des Lumières, en Suisse notamment¹²⁵³. Le « Cosmopolite nouveau » que définit l'auteur vaudois n'est pas un « Citoyen du monde », pour reprendre l'expression célèbre de Louis-Charles Fougeret de Monbron¹²⁵⁴, mais un homme de lettres qui possède, presque malgré lui, une teinture de toutes les cultures étrangères des nations éclairées. Le poète motive ainsi la grande diversité des modèles littéraires anciens ou modernes qui se rencontrent dans son volume placé sous le signe de La Fontaine par son épigraphe : outre les imitations d'Ossian mentionnées et quelques idylles dans l'esprit de Gessner, on trouve une « Éruption de l'Ethna » inspirée de Sulpice-Sévère¹²⁵⁵, une mise en vers d'une lettre de *Werther* à partir de la traduction de Deyverdun¹²⁵⁶, une imitation d'Horace¹²⁵⁷, des épigrammes à la manière de Martial et des textes inspirés directement par Philippe-Sirice Bridel¹²⁵⁸, sans parler des éléments parodiques et autres renvois intertextuels décelables à l'intérieur des pièces. Samuel-Élisée veut cependant être original dans l'imitation, ainsi qu'il l'explique dans une notice qui

¹²⁵² *Ibid.*

¹²⁵³ Dans un contexte suisse, voir Danielle Buyssens, *La question de l'art à Genève. Du cosmopolitisme des Lumières au romantisme des nationalités*, Genève, Éditions de la Baconnière, 2008 ; Henri Perrochon, « Cosmopolitisme et littérature au XVIII^e siècle en Suisse française », in François Jost (dir.), *Actes du IV^e Congrès de l'Association Internationale de Littérature Comparée*, La Hague, Paris, Mouton & Co., 1966, p. 558-563 ; et Simone Zurbuchen, *op. cit.*

¹²⁵⁴ Louis-Charles Fougeret de Monbron, *Le Cosmopolite ou le citoïen du monde*, s. l., 1750.

¹²⁵⁵ Samuel-Élisée Bridel, « L'Éruption de l'Ethna. Poème », *Les Délassemens poétiques*, par M**, éd. cit., p. 101-113.

¹²⁵⁶ Voir la « Lettre de Werther à Charlotte », *ibid.*, p. 117 n.

¹²⁵⁷ « Les Louanges de la vie champêtre. Imitation de la seconde Épode d'Horace », *ibid.*, p. 152-155.

¹²⁵⁸ La poésie « Mes inconséquences » (*ibid.*, p. 159-161), par exemple, fait écho à celle de Philippe Sirice sur « Les Inconséquences de ma jeunesse » (*Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. 19-24).

précède « L'Éruption de l'Ethna » : « Peut-être m'a-t-il [Sulpice-Sévère] prêté quelques couleurs ; mais je n'ai point pris d'autres pinceaux que les miens, & ne pouvant être original par le sujet, j'ai tâché de le devenir par la manière. »¹²⁵⁹. Cette manière n'est pas non plus celle du poète allemand Martin Opitz, qui avait composé un poème sur le Vésuve : « [...] ambitionnant des succès plus flatteurs, j'ai été jaloux d'intéresser par moi-même, & c'est à mes Lecteurs à décider, si j'ai réussi. »¹²⁶⁰. Il est difficile d'évaluer le succès des *Délassemens poétiques*. Selon l'*Almanach des Muses*, l'ouvrage est vendu à Paris¹²⁶¹ où son libraire lausannois François Lacombe semble avoir un partenaire¹²⁶². Il sera réédité dans cette ville en 1791 et profitera alors de recensions brèves et positives¹²⁶³. Quoi qu'il en soit, nous découvrirons bientôt que le succès de Samuel-Élisée est resté bien en-deçà de ses ambitions.

7.3.2. Contestation et réaffirmation paradoxale du centre

Si Frossard s'est épanoui dans le service militaire étranger, Samuel-Élisée Bridel a quitté la Suisse pour devenir le précepteur des princes de Gotha. Lui aussi, il fréquente des milieux mondains allemands avant d'obtenir un poste de bibliothécaire et une baronnie dans le duché saxon ; anobli, il rencontre de puissants notables à l'occasion de missions diplomatiques, parmi lesquels le pape et l'empereur Napoléon qu'il célébrera à l'envi dans ses poésies ultérieures. Mais c'est comme botaniste qu'il se distingue en se spécialisant dans la classification des mousses. En dépit de ces diverses activités, Samuel-Élisée donne d'autres publications littéraires. Dès 1789, c'est un *Temple de la mode*, œuvre complexe du point de vue générique. À la fois récit, poème en prose divisé en chants, épopée de la Modernité et parodie du célèbre *Temple du goût* de Voltaire, cette satire des mœurs prend avant tout la forme d'une allégorie de la Mode, figurée par une déesse tyrannique nommée Parasophie et

¹²⁵⁹ Samuel-Élisée Bridel, « L'Éruption de l'Ethna. Poème », *ibid.*, p. 101.

¹²⁶⁰ *Ibid.*, p. 102.

¹²⁶¹ « Notice de tous les ouvrages de poésie qui ont paru en 1788 », *Almanach des Muses, ou choix des Poésies fugitives de 1788*, 1789, p. 297. L'ouvrage est vendu « rue des Maçons, n° 31 », actuelle rue Champollion, et l'*Almanach* précise erronément « chez l'Auteur ».

¹²⁶² Une réédition des *Mémoires de Madame la baronne de Staal, écrits par elle-même* (Londres [Paris ?], 1787) de Marguerite de Launay est vendue « à Lausanne, chez Lacombe, au Café Littéraire » aussi bien que dans cette même maison parisienne de la « rue des Maçons, N°. 31 » selon le *Mercure de France* du 19 janvier 1788 (p. 142).

¹²⁶³ Voir « Nouvelles littéraires », *Journal encyclopédique ou universel, dédié à Son Alt. Sérénissime Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.*, 30 décembre 1791, t. 9, n° 36, p. 539-540 ; et « Littérature, annonces », *Mercure universel*, 30 janvier 1792, p. 479. Nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire de cette nouvelle édition qui, à en juger par les deux comptes rendus mentionnés, est proche de l'édition originale. Voici le titre donné par le *Mercure universel* : « Calton et Clessamor, poème, suivi d'Athala, la nuit et l'amour, les promenades d'automne, l'éruption de l'Etna et autres pieces, par M*** / A Paris, chez Poinçot, libraire, rue de la Harpe, N.° 135 » (*ibid.*).

son temple majestueux. Comme l'esprit de sociabilité, la mode est un puissant facteur d'unification des peuples européens. En effet, dans le temple de la mode,

la politique, ou les préjugés, n'ont jamais élevé de barrière entre les différentes nations. Les adorateurs de Parasophie y viennent des deux bouts de l'Europe, pour lui présenter leur hommage : quels que soient leur rang, leur naissance, leur patrie, son temple leur est également ouvert. L'habitant des rives du Tibre s'étonne d'y rencontrer celui des bords de la Néva, & le fier Breton y voit, à ses côtés, le Germain qu'il estime, & l'Espagnol dont il se rit.¹²⁶⁴

Ainsi, le génie tutélaire de chaque nation intégrée au « vaste empire de la Mode »¹²⁶⁵ se rend dans le temple pour recevoir les volontés de Parasophie. Même les Anglais, d'abord trop fiers pour se laisser imposer des chaînes, ne peuvent résister aux séductions de la déesse, et même les irréductibles Helvétiens sont représentés au temple, ce qui attriste le narrateur.

Envers d'un cosmopolitisme décentré, l'empire de la mode permet à Bridel de révéler par l'allégorie la domination culturelle de la France à l'égard de tout ce qui touche aux goûts, aux idées ou aux comportements : « L'Europe entière aura les yeux ouverts sur ces murs fameux », annonçait jadis Jupiter en désignant la future ville de Paris, et cette Europe « ira avec joie au devant des fers qu'on y forgera pour elle, & pliera sous un joug dont elle ne sentira pas le poids »¹²⁶⁶. Aussi le temple de la mode est-il bâti sur les bords de la Seine : le culte de cette fausse sagesse qu'incarne Parasophie en a même fait « la patrie de toutes les nations »¹²⁶⁷. Fille de la Frivolité, la déesse a des ministres sur lesquels elle peut s'appuyer : le Caprice et l'Amour propre l'aident à gouverner, le Ridicule se charge des vengeances, tandis que « Néotère » travaille à inventer de nouvelles beautés et que « Panéphore » attise la curiosité des humains. Parmi ses pouvoirs, Parasophie exerce celui d'immortaliser les grands hommes : elle « distribue à son gré la renommée, & dispose des palmes de la gloire »¹²⁶⁸. Cette distribution est aléatoire, les noms étant piochés dans « l'urne de la réputation »¹²⁶⁹ avant que Caprice ne décide s'ils méritent la célébrité ou l'oubli. Illustrant l'injustice de ce système, un poète se lamente d'exceller dans divers genres, de révéler la déesse de la mode avec une assiduité exemplaire et de se voir pourtant refuser toute prétention à la renommée¹²⁷⁰. Mais certains poètes plus chanceux peuvent obtenir les faveurs de la Nature, cette ennemie mortelle de la Mode :

¹²⁶⁴ Samuel-Élisée Bridel, *Le Temple de la mode*. Par M****, éd. cit., p. 24.

¹²⁶⁵ *Ibid.*, p. 83.

¹²⁶⁶ *Ibid.*, p. 129.

¹²⁶⁷ *Ibid.*, p. 295.

¹²⁶⁸ *Ibid.*, p. 208.

¹²⁶⁹ *Ibid.*, p. 210.

¹²⁷⁰ *Ibid.*, p. 272-274.

Quelquefois elle [la Nature] vient embellir les soirées d'un Poète que les Muses ont-elles-mêmes choisi, pour faire revivre dans un siècle corrompu le goût des vertus & de la simplicité du premier âge. Elle lui dicte des chants que la postérité la plus reculée répétera avec transport, & lui tresse de ses mains une couronne de fleurs, que l'haleine impure de l'envie ne saurait flétrir, & dont le temps ne ternira point les couleurs.¹²⁷¹

L'auteur pense ici à Gessner, comme il l'indique en note, et peut-être aussi à lui-même, puisqu'il cite deux vers d'un autre « ami de la Nature »¹²⁷², l'auteur des *Délassemens poétiques*...

L'« Avant-propos » des *Délassemens* et la satire du *Temple de la mode* semblent délivrer un message contradictoire : l'un peint avec un certain optimisme une Europe littéraire décentrée et l'autre réaffirme de manière dénonciatrice le monopole du goût parisien. Les limites d'une position décentrée apparaissent plus clairement dans le second recueil de poésies de l'auteur vaudois, *Les Loisirs de Polymnie et d'Euterpe*, paru en 1808. L'ouvrage dont le titre renvoie aux muses du chant et de la musique, et qui est dédié « Au génie du mont Cyllène »¹²⁷³, c'est-à-dire à Hermès l'inventeur de la lyre, privilégie la veine lyrique : trois livres d'odes remplissent la moitié du volume ; diverses poésies mêlées leur succèdent, parmi lesquelles beaucoup d'épîtres et quelques pages d'épigrammes. Jean-Noël Pascal a signalé la forte influence de Ponce-Denis Échouard-Lebrun (1729-1807), dit Lebrun-Pindare, sur le recueil de Bridel qui se félicitait de compter ce dernier parmi ses relations littéraires¹²⁷⁴ : au moment où le célèbre lyrique vient de mourir, le Vaudois installé en Allemagne a pu être tenté non seulement de lui rendre hommage, mais d'occuper une place restée vacante sur le Parnasse français. *Les Loisirs* sont publiés à Paris et édités par les soins du baron Ludwig Benedict Franz von Bilderbeck (1766 ?-1833), avec qui Bridel a rédigé les *Cahiers de lecture* de Gotha¹²⁷⁵, et le baron date de Paris une « Préface de l'éditeur » dont on peut supposer que l'auteur a au moins validé les propos.

Cette préface tente bien sûr de légitimer les vers de Bridel. On y mentionne la publication antérieure des *Délassemens poétiques* pour préciser : « Le Poème intitulé *la Nuit et l'Amour*, celui de *l'Ethna*, deux imitations d'Ossian, et la *Lettre de Werther à Charlotte*, furent

¹²⁷¹ *Ibid.*, p. 150.

¹²⁷² *Ibid.*, p. 150 n.

¹²⁷³ Samuel-Élisée Bridel, *Les Loisirs de Polymnie et d'Euterpe, ou choix de poésies diverses de M. S. E. de Bridel. Recueillies et publiées par M. le baron de Bilderbeck*, Paris, 1808, s. p.

¹²⁷⁴ Jean-Noël Pascal, « Un poète lyrique suisse émule de Le Brun : le baron Samuel-Élisée Bridel », *Cahiers Roucher – André Chénier*, 2004, n° 23, p. 121-139.

¹²⁷⁵ Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 289 et n. 1 ; et Jean-Noël Pascal, art. cit., p. 122 n. 6. Sur *Les Loisirs* de Bridel, voir aussi Claire Jaquier, « Bienfaits et richesses de la nature : un point de rencontre entre économie rurale et littérature nationale », art. cit., p. 170-171. Sur les *Cahiers* mensuels de Gotha, voir encore Heidrun Wollenweber, « Cahiers de lecture (1784-1794) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, éd. cit., t. 1, p. 215-216.

accueillis favorablement en Suisse et en Allemagne. Ils ont été moins connus en France. »¹²⁷⁶. Quelle que soit la validité d'une telle assertion, elle rend justice au décentrement des *Délassemens* : le recueil a su convaincre hors de Paris et « Ce premier succès » a encouragé l'auteur à prendre « une manière plus sévère, une touche plus large et plus vigoureuse »¹²⁷⁷. Il n'empêche que le nouveau recueil vise plus ouvertement les instances parisiennes, ce qu'appuie la *captatio benevolentiae* qui clôt la préface :

L'Auteur de ces Poésies est loin de croire que ses ouvrages n'aient pas besoin d'indulgence : il la réclame avec d'autant plus de confiance qu'il ne manque pas de titres pour l'obtenir. Né en Suisse, comme nous venons de le dire, il a passé en Allemagne la plus grande partie de sa vie : il ne tient pour ainsi dire à la France que par son admiration pour les hommes illustres qui en font la gloire, et par ses relations avec quelques hommes de lettres, parmi lesquels il compte avec autant de plaisir que de regrets, le poète Le Brun, qu'il aimait à étudier et à consulter ; et M. de Cambry, dont le goût épuré et l'imagination riche et brillante lui ont plus d'une fois fourni et l'expression pour la pensée, et le coloris pour l'image. Attaché à l'une des cours les plus polies et les plus éclairées de l'Allemagne, c'est à son existence auprès d'elle qu'il doit en grande partie l'avantage d'avoir conservé l'amour des sciences et des lettres, et ce sentiment du beau qui lui a servi de guide dans ses écrits.¹²⁷⁸

La tentation de transformer le préjudice, pour un poète francophone, d'une nationalité suisse et d'une vie en Allemagne en un motif d'indulgence est intéressante, parce qu'elle demande qu'on prenne en compte le facteur d'une situation périphérique dans la réception de l'œuvre. Mais Bridel profite de deux cautions importantes – Lebrun et le Breton Jacques Cambry, lui aussi mort récemment¹²⁷⁹ – et, parmi les territoires de l'Allemagne, la cour de Gotha a l'avantage de passer pour un petit centre littéraire étranger, célébré par Voltaire.

Les odes de Bridel sont très diverses : elles embrassent des thématiques artistiques et littéraires, comme des événements politiques ou militaires de l'Europe révolutionnaire et napoléonienne, des thèmes et des motifs propres à la Suisse et à son histoire – certaines pièces ont déjà paru dans les *Étrennes* de Philippe-Sirice –, ainsi que des sujets plus personnels à l'occasion desquels le poète fait un retour sur lui-même. Dans une ode dédiée « A la Lyre »,

¹²⁷⁶ Samuel-Élisée Bridel, *Les Loisirs de Polymnie et d'Euterpe, ou choix de poésies diverses de M. S. E. de Bridel. Recueillies et publiées par M. le baron de Bilderbeck*, éd. cit., p. VIII.

¹²⁷⁷ *Ibid.*

¹²⁷⁸ *Ibid.*, p. X-XI. Une note précise que la cour allemande est celle de Gotha, « si justement célébrée dans les écrits de Voltaire » (*ibid.*, p. XI n.).

¹²⁷⁹ « Jacques Cambry (1749-1807) fut préfet de l'Oise, fondateur de l'Académie celtique, connaisseur érudit des Celtes et des Gaulois, amateur de poésie médiévale et de peinture classique. » (Jean-Noël Pascal, art. cit., p. 124 n. 12.) Cambry est aussi l'auteur de récits de voyage. Dans l'un d'entre eux, publié vers 1800, il prend le contrepied des frères Bridel en remarquant que les Alpes n'ont pas de poète et qu'elles n'en peuvent avoir : « La nature dans les Alpes est grande et belle comme la philosophie : elle n'inspire jamais ces émotions brûlantes qui font le peintre et le poète : [...] » (Jacques Cambry, *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie, par le Cen. Cambry, Préfet du département de l'Oise, de l'académie de Cortone, et membre de la société d'agriculture du département de la Seine*, Paris, an IX [1800 ou 1801], t. 1, p. 147.)

Samuel-Élisée demande à la poésie de l'aider « A fuir les outrages du temps »¹²⁸⁰ comme elle a aidé les poètes de l'ancienne Grèce à devenir « immortels », « Contemporains de l'univers »¹²⁸¹. Malgré le pessimisme qui caractérisait la distribution de lauriers sous la conduite du Caprice dans *Le Temple de la mode*, l'auteur des *Loisirs* estime avec confiance que les poètes modernes peuvent reprendre « la lyre immortelle »¹²⁸² des anciens et trouver leur place dans la mémoire collective aux côtés des héros de l'histoire. La dernière des odes, écrite en 1804, intitulée « Ma carrière poétique » et dédiée « A l'auteur des Poésies helvétiques »¹²⁸³ déborde d'ambitions. Dans sa jeunesse, le poète a tenté imprudemment d'« imiter les accords » des « chantres immortels de Rome et de la Grèce »¹²⁸⁴, jusqu'à ce que « La lecture des Poésies Helvétiques vint donner pour quelque temps une autre direction à son goût, et un autre essor à son imagination »¹²⁸⁵. Mais il a ensuite cherché une voie originale dans la poésie lyrique :

Le luth fuit de mes mains, et j'ai repris la lyre.
Fier de ma propre force, à tout vaincre obstiné,
J'abandonne et ma route et mon guide étonné.
Adieu, vallons obscurs ! Par un noble délire,
Loin des sentiers battus je me sens entraîné.

La nuit a sur nos monts tendu ses voiles sombres :
Je m'élance, j'atteins leurs sommets sourcilleux.
Là, voisin de l'Olympe et seul avec les Dieux,
D'Horace, de Rousseau j'interroge les ombres,
Et j'ose m'écrier, « Je suis peintre comme eux. »¹²⁸⁶

Tandis que Philippe-Sirice demeure « dans le fond des vallées » ou « à l'ombre des vergers » pour charmer les bergers de la Suisse, Samuel-Élisée « parcour[t] l'univers » d'un « rapide essor » ; il signale son désir de faire « voler [ses] chants vers des bords étrangers »¹²⁸⁷ et il rêve que son nom puisse un jour, « De l'envie et du temps braver les vains efforts »¹²⁸⁸. Le petit ruisseau du Boiron, attaché aux plaisirs champêtres dans *Les Délassements*, est de nouveau invoqué dans *Les Loisirs* pour inspirer des vers au poète, mais il marque désormais

¹²⁸⁰ Samuel-Élisée Bridel, « Ode VII. A la lyre », *Les Loisirs de Polymnie et d'Euterpe, ou choix de poésies diverses de M. S. E. de Bridel. Recueillies et publiées par M. le baron de Bilderbeck*, éd. cit., p. 104.

¹²⁸¹ *Ibid.*

¹²⁸² « Ode VII. Au Pindare français. En 1803 », *ibid.*, p. 175.

¹²⁸³ « Ode XII. Ma carrière poétique. A l'auteur des Poésies helvétiques. En 1804 », *ibid.*, p. 196-201.

¹²⁸⁴ *Ibid.*, p. 196.

¹²⁸⁵ *Ibid.*, p. 196 n. 2.

¹²⁸⁶ *Ibid.*, p. 198-199.

¹²⁸⁷ *Ibid.*, p. 199.

¹²⁸⁸ *Ibid.*, p. 200.

« la limite entre la France et la Suisse » et « le dieu Terme de l'Helvétie »¹²⁸⁹, frontière étroite qu'un saut suffirait à franchir pour atteindre le Parnasse français.

Cependant, Samuel-Élisée sait bien qu'il reste ignoré par les instances de consécration parisiennes et sa confiance se transmue vite en doute. Plusieurs textes stigmatisent ses échecs, résultats d'une imprudence et d'une audace punies comme « un trop juste affront »¹²⁹⁰, ou ils racontent d'autres ambitions déçues, comme celles des aéronautes Jean-François Pilâtre de Rozier et Pierre Romain dont le ballon s'est écrasé en 1785¹²⁹¹. Dans une des dernières poésies du recueil, intitulée « Les Deux ruisseaux » et écrite à la même période que l'ode « Ma carrière poétique », Bridel revient encore une fois sur la question de la gloire littéraire. Il compare en effet « le torrent de la Gloire » et « le fleuve du Bonheur »¹²⁹² qui prennent tous deux leur source au pied du trône du destin. Dans le torrent de la gloire, le mortel périt souvent avant d'avoir trouvé « le laurier qui doit le couronner »¹²⁹³. Bridel a puisé dans le fleuve du bonheur mais, à plus de quarante ans, il revendique le droit de s'abreuver enfin à l'autre ruisseau :

O Gloire ! à tes faveurs j'ai quelques droits peut-être
Le chancre de Henri, par tes mains couronné,
Fixa son vol brillant aux champs qui m'ont vu naître :
L'éclat de son couchant a lui sur mon berceau :¹²⁹⁴
Seul, avec la nature, il m'a servi de maître.
J'ai foulé jeune encor les prés qu'aimait Rousseau ;
Bossey ! j'ai parcouru ces jardins, cet asile,
Où l'ami de l'enfance, au bord de ton ruisseau,
Dans ses jeux innocents avançait son Emile.
Soleils qui de la terre éblouissiez les yeux !
Vous qu'un siècle idolâtre osa nommer ses Dieux !
En songe que de fois j'embrassai votre image !
De vos vives clartés peut-être trop épris,
Je demandais au ciel d'échauffer mes écrits
Du feu plus ou moins pur qui vit dans vos ouvrages.
Ce ciel, dispensateur de la célébrité,
Avare de ses dons, ne m'a point écouté.
Mes chants sont inconnus aux rives de la Seine.
Mon nom du peuple-roi serait-il répété,
Quand les bords du Léman le connaissent à peine ?
Mais enfin sur ce globe où le sort m'a jeté,
De mon passage au moins je laisserai la trace.
Les Alpes m'ont vengé des rigueurs du Parnasse,
Et Flore pour ma gloire a fait plus qu'Apollon.

¹²⁸⁹ « Ode I. A l'imagination », *ibid.*, p. 6 n. 1.

¹²⁹⁰ « Ode XII. Ma carrière poétique. A l'auteur des Poésies helvétiques. En 1804 », *ibid.*, p. 196.

¹²⁹¹ « Ode XI. L'aéronaute », *ibid.*, p. 61-69.

¹²⁹² « Les Deux ruisseaux. En 1804 », *ibid.*, p. 374.

¹²⁹³ *Ibid.*, p. 376.

¹²⁹⁴ À cet endroit, une note précise : « Le village où est né l'Auteur n'est qu'à quelques lieues de Ferney. » (*ibid.*, p. 379 n. 1). Il s'agit du village de Crassier, à l'extrémité occidentale du Pays de Vaud.

Une plante à l'oubli dérobera mon nom.
Venez, ô mes amis ! contemplez la couronne
Qui brille sur mon front des siècles respecté.
Le Ciel me la devait, un Sage me la donne,¹²⁹⁵
Et je vole avec elle à l'immortalité.¹²⁹⁶

À une époque où la France napoléonienne s'apprête à dominer l'Europe, ces vers des *Loisirs* annulent définitivement l'option du décentrement que Bridel prenait dans les *Délassemens*. Paris apparaît désormais comme le seul centre capable de créditer une œuvre en vers, alors qu'il en va autrement des sciences naturelles : c'est à l'Académie de Berlin que Bridel vient d'être consacré botaniste de premier ordre par le professeur Willdenow. Les mânes de Voltaire et de Rousseau dans la région où a grandi le poète n'ont pas suffi : celui-ci a expérimenté l'impuissance des institutions suisses et allemandes à couronner seules la poésie francophone d'un auteur non français. Son nouveau recueil recevra pourtant des échos positifs en France, à en croire Philippe-Sirice : « Malgré leur sévérité, je dirai même, malgré leurs préventions contre les étrangers, les journalistes de Paris n'ont point contesté une place honorable à ce poète Suisse sur le Parnasse Français ; [...] »¹²⁹⁷.

Mort en 1828, Samuel-Élisée profite d'une notice nécrologique dans la *Revue encyclopédique*, où l'on rappelle sa double activité de « botaniste et poète »¹²⁹⁸. Cependant, c'est presque exclusivement comme un diplomate et comme un botaniste membre de nombreuses sociétés savantes qu'il est présenté à la postérité, conformément à ce qu'il avait prédit vingt ans plus tôt. Ainsi, la carrière littéraire du cadet des frères Bridel offre un recul sur les « rigueurs du Parnasse », telles qu'un écrivain suisse les éprouve encore au début du XIX^e siècle. Mais l'auteur des *Loisirs* préfère adopter *ante litteram* une posture de poète maudit auquel le « ciel » lui-même a refusé la célébrité en dépit de ses élans vers la gloire, plutôt que d'analyser son échec ou de se rebeller contre le centre parisien à la manière de Philippe-Sirice. Samuel-Élisée réinvestit littérairement son illégitimité de poète, qui devient un thème à part entière, porteur d'un certain pathos et d'une certaine morale – celle de

¹²⁹⁵ À cet endroit, une autre note précise : « M. Willdenow, Professeur de Botanique à Berlin, et continuateur de Linné, a créé, en mémoire de l'Auteur de la Muscologie, la famille des *Bridelia*. » (*ibid.*, p. 380 n. 2). Le botaniste Carl Ludwig Willdenow a en effet baptisé un genre végétal en l'honneur de Samuel-Élisée Bridel et de son ouvrage *Muscologia recentiorum seu analysis, historia, et descriptio methodica omnium muscorum frondosorum hucusque cognitorum ad Normam Hedwigii a Sam. El. Bridel*, Gotha, Paris, 1797-1803.

¹²⁹⁶ « Les Deux ruisseaux. En 1804 », *Les Loisirs de Polymnie et d'Euterpe, ou choix de poésies diverses de M. S. E. de Bridel. Recueillies et publiées par M. le baron de Bilderbeck*, éd. cit., p. 378-380.

¹²⁹⁷ Cette « Note » de Philippe-Sirice Bridel, que nous citons d'après *Le Conservateur suisse* de 1815, a été écrite peu après la parution du recueil de Samuel-Élisée. Voir *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1815, t. 7, p. 455.

¹²⁹⁸ « IV. Nouvelles scientifiques et littéraires », *Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans les sciences, les arts industriels, la littérature et les beaux-arts ; par une réunion de membres de l'Institut, et d'autres hommes de lettres*, t. 38, avril 1828, p. 240. La nécrologie est signée « A. Monnard ».

l'ambition punie. Plusieurs décennies après les vers burlesques de Henzi et les vers descriptifs de Lerber, l'auteur vaudois invente une nouvelle manière de jouer avec l'insécurité de la périphérie quelques années avant que la sensibilité romantique ne fasse de la marginalité, de l'obscurité et de l'échec de véritables *topoi* littéraires. Parmi les romantiques suisses, le jeune Jacques-Imbert Galloix tirera largement parti d'une rhétorique de l'échec littéraire deux décennies plus tard, dans son premier recueil de vers inspiré de Lamartine¹²⁹⁹.

7.3.3. *La tentation du didactisme*

Hors de la poésie lyrique, l'articulation entre une position décentrée et un désir de reconnaissance en France trouve un terrain favorable dans la veine didactique dès les années 1780. D'un côté, en tant qu'il dialogue avec les sciences et la philosophie, le didactisme situe le poète dans le domaine de l'universel et de l'absolu, au-dessus de tout clivage national. D'un autre côté, les genres didactique et descriptif¹³⁰⁰ profitent d'une forte légitimité en France depuis les années 1770. En 1771, Voltaire peut déjà affirmer devant l'Académie française : « Le Poème des *Saisons* et la traduction des *Géorgiques* me paraissent les deux meilleurs poèmes qui aient honoré la France après l'*Art Poétique* »¹³⁰¹. Alors que l'*Encyclopédie* finit de paraître, que les querelles philosophiques s'estompent et que la poésie française semble se régénérer, Saint-Lambert et Delille sont les nouveaux Boileau du temps, et *Les Fastes* de Lemierre comme *Les Mois* de Roucher vont laisser – en dépit des critiques – une empreinte profonde dans le paysage littéraire¹³⁰². Nous avons vu que l'engouement pour ces nouveaux modèles français touchait les poètes de la Suisse francophone et notamment le jeune auteur des *Tombeaux*. Quand en 1782, l'année où paraissent *Les Jardins*, le pasteur et botaniste genevois Jean-Pierre-Étienne Vaucher (1763-1841) voyage à Paris, c'est en véritable pèlerin qu'il se rend au Collège de France pour suivre les conférences de Delille, où règne un

¹²⁹⁹ Voir Jacques-Imbert Galloix, *Méditations lyriques. Par Jacques-Imbert Galloix*, Bruxelles, Genève, Paris, 1826.

¹³⁰⁰ Les frontières génériques qui séparent le poème descriptif du poème didactique sont relativement floues chez les auteurs et les commentateurs de l'époque concernée, et certains textes – à commencer par ceux de l'abbé Delille – peuvent entrer dans les deux catégories. Voir l'« Avant-propos » de Hugues Marchal (dir.), *Muses et ptérodactyles. La poésie de la science de Chénier à Rimbaud*, Paris, Éditions du Seuil, 2013, p. 9-13. Cf. Édouard Guitton (*op. cit.*, p. 11-13) qui refuse pour sa part que les deux genres soient confondus. Ce que nous avons en vue ici, ce sont les longues œuvres en vers qui célèbrent ou décrivent dans une perspective pédagogique, scientifique ou philosophique la nature, comprise au sens le plus large du terme, ou les savoirs humains qui s'y rapportent.

¹³⁰¹ Cité par Édouard Guitton, *op. cit.*, p. 263.

¹³⁰² Voir les chapitres qu'Édouard Guitton consacre à l'« âge d'or de la poésie descriptive » et aux « épopées descriptives » dans *ibid.*, p. 263-287, 289-314.

« silence [...] scrupuleux » et où « le poète est écouté comme un oracle »¹³⁰³. Bien sûr, cela n'empêche pas les voix discordantes : Philippe-Sirice Bridel se distancie de Roucher dans les *Poésies helvétiques*, Chaillet n'admire Delille qu'avec d'importantes réserves et Samuel-Élisée, au détour d'un *incipit*, déclare plus tard la guerre à l'école descriptive¹³⁰⁴.

En dépit de son attrait, le genre didactique représente assurément une prise de risque pour un poète qui évolue dans un contexte d'insécurité littéraire. Pour l'essentiel des commentateurs, le poème didactique est une longue œuvre qui implique à la fois une architecture solide et une forte unité thématique, sans pour autant que la grâce de la versification soit négligée. Comment offrir un monument littéraire de ce type sans prétendre rivaliser avec les grands noms de la poésie antique d'une part et de la poésie française d'autre part. À cela s'ajoutent bien sûr les difficultés inhérentes au choix du sujet et à son traitement, problème bien connu qu'un contributeur anonyme rappelle aux lecteurs du *Journal helvétique* en 1769 :

Mais Uranie n'est-elle donc pas une des muses ? D'ailleurs, pourquoi les poètes ne pourront-ils pas se montrer philosophes dans leurs vers, lorsque tant de philosophes se montrent poètes dans leurs systèmes ? Ne chantons cependant d'un système philosophique que quelques portions bien choisies & propres à recevoir les formes & les accens de la poésie ; en embrasser toute l'étendue, ce seroit s'imposer la nécessité de parcourir des sentiers rocailleux & difficiles, dont le seul aspect épouvanteroit les tendres muses ; non que le sujet de tout poème philosophique doive toujours être facile ; mais il doit toujours être beau.¹³⁰⁵

Tout poète qui se laisserait tenter par le genre didactique en est conscient : ses propos seront jugés à l'aune de leur véracité, mais ses vers n'échapperont pas à un examen esthétique et à l'épreuve d'une comparaison avec des auteurs de référence.

Si le Bernois Emmanuel Salchli sera le seul auteur francophone à se lancer franchement dans la vague du grand poème didactique, la tentation du genre est déjà palpable chez un autre Suisse qui mérite d'être mentionné : Jean Guillaume de la Fléchère (1729-1785), dit John William Fletcher. Ce Vaudois est parti dans sa vingt-deuxième année en Angleterre comme précepteur avant de devenir un prêtre anglican et un influent théologien du méthodisme¹³⁰⁶. En 1781, à la fin d'un séjour de trois ans dans sa ville natale de Nyon, La Fléchère y publie un poème « religieux & moral »¹³⁰⁷ intitulé *La Louange*. De prime abord, cette œuvre appartient

¹³⁰³ Jean-Pierre-Étienne Vaucher, *Journal de mon séjour à Paris (1782)*, Patrick Bungener, Nathalie Vuillemin (éd.), Genève, Éditions Slatkine, 2012, p. 81.

¹³⁰⁴ Voir Jean-Noël Pascal, art. cit., p. 125.

¹³⁰⁵ « Discours sur les Poèmes Philosophiques », *Journal helvétique*, juillet 1769, p. 64.

¹³⁰⁶ Voir Patrick Streiff, *Jean Guillaume de la Fléchère. John William Fletcher 1729-1785. Ein Beitrag zur Geschichte des Methodismus*, Berne, Francfort-sur-le-Main, New-York, Peter Lang, 1984 ; et *Reluctant saint ? A theological biography of Fletcher of Madeley*, G. W. S. Knowles (trad.), Peterborough, Epworth press, 2001.

¹³⁰⁷ Jean Guillaume de la Fléchère, « Avis de l'éditeur », *La Louange, poème moral et sacré, tiré du psaume CXLVIII. Par M. De La F*****, Min..... Ang.....*, Nyon, 1781, s. p.

au genre de la poésie sacrée. Comme Garcin avant lui mais sans le mentionner, La Fléchère active des modèles français (Louis Racine, Jean-Baptiste Rousseau, Lefranc de Pompignan et d'autres) qui se sont distingués dans le registre religieux, et il se propose de régénérer la poésie elle-même en remotivant son caractère sacré. Il le dit dans sa préface et le répète dans ses vers :

MAITRES dans l'art des Vers, dont les Muses terrestres
 Dictent des chants impurs aux profanes orchestres ;
 Consacrant au Dieu-Fort vos cœurs & vos talents,
 Corrigez, soutenez, relevez mes accents.
 Eclairés par la foi, conduits par l'harmonie,
 A l'art des Vers sacrés formez votre génie.¹³⁰⁸

Cependant, le poème est une réécriture du psaume 148 où l'exhortation à la louange de Dieu s'étend à toute la Création. Extrapolant son modèle biblique, La Fléchère s'adresse à de très nombreux individus des règnes animal, végétal et minéral : même les « POLYPES immortels »¹³⁰⁹, le « Superbe TOURNESOL »¹³¹⁰ et l'« ARGILE du Potose »¹³¹¹, c'est-à-dire l'argent, sont convoqués tour à tour pour rendre grâce à la puissance divine. Cette attitude encyclopédique se double d'une velléité descriptive lorsque La Fléchère s'adresse aux ruisseaux, aux torrents et au lac Léman lui-même¹³¹². Enfin, fidèle aussi bien à la tradition exégétique de la Bible qu'au modèle de la poésie didactique, l'auteur ajoute de longues notes explicatives à son texte. Ces notes sont de caractère théologique, mais elles dialoguent avec les thèses des philosophes et des scientifiques¹³¹³. Le didactique s'immisce donc de tous côtés dans le poème religieux. Dans un « Avis de l'éditeur », on précise d'ailleurs que l'ouvrage « unit la saine Philosophie morale aux principaux dogmes de la Révélation évangélique »¹³¹⁴ et qu'il rassemblera toutes les sectes chrétiennes autour des mêmes vérités. Cependant, le poème est présenté avec une prudence typique d'un contexte d'insécurité littéraire. Non seulement l'auteur est « loin de prétendre à tous les suffrages », mais « il pense d'après saint Paul ; que *s'il cherchoit à plaire aux hommes, il ne seroit pas serviteur de Christ* : paroles analogues à celles du Maître des Chrétiens, qui disoit : *malheur à vous quand tout le monde dira du bien de vous*. Luc 6. 26. »¹³¹⁵. Cette manière originale de prévenir la critique sous le couvert de l'humilité chrétienne est suivie d'un autre motif d'excuse, relatif à la qualité du

¹³⁰⁸ *Ibid.*, p. 14.

¹³⁰⁹ *Ibid.*, p. 67.

¹³¹⁰ *Ibid.*, p. 82.

¹³¹¹ *Ibid.*, p. 75.

¹³¹² Voir le chant XIII, *ibid.*, p. 87-96.

¹³¹³ Voir notamment les notes sur les polypes et sur Newton, *ibid.*, p. 160-162, 163-167.

¹³¹⁴ « Avis de l'éditeur », *ibid.*, s. p.

¹³¹⁵ *Ibid.*

français du poète : « l'Auteur ayant écrit & prêché dans la Grande-Bretagne pendant plus de vingt-cinq ans en Anglois, la langue François a cessé de lui être habituelle »¹³¹⁶.

Toutes ces précautions disparaissent lorsque, quatre ans plus tard, La Fléchère imprime à Londres une seconde édition « plus complète » de son œuvre, sous le titre de *La Grace et la nature*¹³¹⁷. Entre-temps, il a donné un *Essai sur la paix en vers*¹³¹⁸, célébré par Philippe-Sirice Bridel qui le présente comme un « *poème didactique* » et qui se félicite que l'auteur soit « né sur les bords du lac Léman »¹³¹⁹. Manifestement plus confiant, l'auteur de *La Grace et la nature* grossit la matière de *La Louange* : de 196 pages, l'œuvre passe à 442 pages, dont une centaine consacrée aux notes, et elle contient dix chants supplémentaires. Mais surtout, La Fléchère dédie son texte à la reine Charlotte de Grande-Bretagne, connue pour être une protectrice des arts, et il se réjouit d'imiter ainsi Voltaire qui avait lui-même dédié sa *Henriade* à une reine d'Angleterre¹³²⁰. Ce qui était un poème sacré et moral adressé aux Suisses est désormais défini comme un « Poème » tout court sur la page de titre et, de manière répétée, comme « un *Poème François* »¹³²¹ dans la dédicace. De même, l'auteur a visiblement gommé avec un grand soin son origine helvétique. La préface ne fait plus références aux Suisses et, si l'auteur conserve sa description du lac Léman, il prétend en note s'être rendu dans la région pour des motifs purement médicaux¹³²². Enfin, on ne lit plus d'excuse relative aux carences linguistiques de l'auteur, mais celui-ci insiste au contraire sur sa bonne connaissance du français. À cette occasion, il éprouve le besoin de signaler son long séjour hors de l'Angleterre, dans sa ville de Nyon, où il a pu rafraîchir sa maîtrise du français, mais il préfère rester vague et éluder toute mention de la Suisse :

[...] quoi que ce Poème ait été ébauché en Angleterre, le François est la Langue maternelle de l'Auteur, qui, dans un long séjour qu'il a fait dernièrement dans des Pays, où cette langue est en usage, a eu l'avantage des Remarques critiques de plusieurs Personnes distinguées par leur Littérature, leur Goût, et les Ouvrages dont elles ont enrichi l'Eglise et la République des Lettres.¹³²³

¹³¹⁶ *Ibid.*

¹³¹⁷ Jean Guillaume de la Fléchère, *La Grace et la nature, poème. Seconde édition plus complète*, Londres, 1785.

¹³¹⁸ Jean Guillaume de la Fléchère, *Essai sur la paix de 1783. Dédié à l'archevêque de Paris, par un pasteur anglican*, Dublin, Londres, 1784.

¹³¹⁹ [Philippe-Sirice Bridel], « Notice sur la littérature de la Suisse française, de 1785 à 1786 », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXVI*, 1786, s. p.

¹³²⁰ Voir « A la Reine de la Grande Bretagne », *ibid.*, p. III.

¹³²¹ *Ibid.*, p. II et passim.

¹³²² Voir une note du chant XXIII, *ibid.*, p. 265 n.

¹³²³ « Préface », *ibid.*, p. XIV.

Même lorsqu'il fait l'apologie de ce « pieux Philosophe » qu'est Haller, La Fléchère se garde d'en faire un compatriote¹³²⁴. Visiblement mal à l'aise avec le statut de poète suisse dans une œuvre qu'il offre à une reine, il ne s'attribue pas pour autant une quelconque autre nationalité.

Cette impression de décentrement est renforcée par la riche palette de savants et d'hommes de lettres auxquels La Fléchère se réfère pour multiplier les preuves de la grandeur de Dieu : il puise ses arguments chez les philosophes de toutes les nations policées. Pourtant, l'auteur est moins « décentré » dans son rapport spécifique aux poètes. Quand il appelle ceux-ci à concentrer leurs efforts littéraires sur la louange de l'Éternel, il ne leur présente que des modèles français :

Dreincourt, & le Franc, avec l'un des Corneilles,
Offrirent à leur *Dieu* des travaux & des veilles ;
Osez les égarer, & vos sublimes Vers,
Récités d'âge en âge, instruiront l'univers.

Jamais l'illustre Auteur, qui peignoit Athalie,¹³²⁵
Ne blasphéma Jésus pour chanter Uranie.
Appui des bonnes mœurs, *le sage Despréaux*¹³²⁶
« *Lança ses premiers traits contre les Desbareaux.* »¹³²⁷
Toujours religieux, le Fils du grand Racine
Annonçoit et Jésus et la Grace divine.
Sous l'étendart sacré que porte la Vertu,
Ces Héros du Parnasse ont cent fois combattu :
Que vos brillants pinceaux, à la Grace fidèles,
Travaillent jour & nuit d'après ces grands Modèles ;
Et bientôt, couronnés de lauriers radieux,
D'Hosannas éternels vous remplirez les cieux.¹³²⁸

Quoique La Fléchère prenne ici pour repoussoir l'antichrétienne « Épître à Uranie » de Voltaire et qu'il stigmatise les vices de ce dernier dans une note¹³²⁹, il réserve également une place à l'auteur de la *Henriade* parmi les « Héros du Parnasse », comme le suggèrent la dédicace à la reine et l'omniprésence du poète français dans les vers et les notes de *La Grace et la nature*. En définitive, si le christianisme et la science renferment des valeurs communes à tous les hommes et peuvent être prises en charge par la voix soigneusement dénationalisée de La Fléchère, l'univers poétique de ce Suisse d'Angleterre reste essentiellement français. L'auteur est d'ailleurs passé presque inaperçu dans son pays d'origine. Philippe-Sirice Bridel lui consacre bien une notice nécrologique en 1787, mais c'est pour remarquer que « comme

¹³²⁴ Voir une note du chant XXI, *ibid.*, p. 391-393.

¹³²⁵ Une note précise ici : « Racine. »

¹³²⁶ Une note précise ici l'origine de la citation : « Racine fils, Epître à J. B. Rousseau. »

¹³²⁷ Ici, une autre note précise : « Desbareaux étoit un grand Débauché connu par son incrédulité, et ensuite par le fameux Sonnet dans le quel il exprima sa repentance. »

¹³²⁸ *Ibid.*, p. 81-82. Une dernière note indique à ce vers l'intertextualité biblique : « Mat. Xxi. 9. » Les vers que nous citons étaient déjà présents dans *La Louange* (éd. cit., p. 14-15).

¹³²⁹ Voir *ibid.*, p. 399-400.

Ecclésiastique & comme poète, sa patrie n'a peut-être ni reconnu le mérite, ni apprécié les talens à leur juste valeur »¹³³⁰.

7.3.4. Emmanuel Salchli à la lisière de l'usage

Le décentrement est également manifeste chez Emmanuel Salchli (1749-1820), qui publie lui aussi un long poème alliant un message chrétien et un argumentaire philosophique en 1784, soit un an avant la seconde édition du texte de La Fléchère. *Les Causes finales et la direction du mal* sont imprimées à Berne et signées du nom complet de l'auteur : « Par Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande »¹³³¹. Cette église allemande se situe à Stettlen, dans le canton de Berne, d'où Salchli date son épître dédicatoire¹³³². L'œuvre est présentée comme un « Poème philosophique » sur la page de couverture et comme un « poème didactique »¹³³³ dans la « Préface ». Malgré l'absence de notes explicatives en fin de volume, il s'agit bien d'un poème didactique et démonstratif doté d'un riche paratexte éditorial et décoré de plusieurs estampes originales. Un « Plan analytique de l'ouvrage » en définit la thèse très leibnizienne – « [...] faire voir que le Mal tend à la perfection universelle, au bonheur de la société en général & à celui de chaque individu en particulier »¹³³⁴ – et présente par avance chaque argument et chaque sous-argument de la démonstration littéraire qui va suivre. Une dissertation historique de l'auteur est destinée à rappeler que la réflexion sur l'utilité du mal et sur la nature providentielle de celui-ci tire ses lettres de noblesse de son caractère intemporel : « Le système que je développe, est, quant au fond, aussi ancien que la philosophie. »¹³³⁵. Cependant, Salchli a « cru devoir le développer à [sa] manière »¹³³⁶ au

¹³³⁰ [Philippe-Sirice Bridel], « Nécrologue des gens de Lettres Suisses », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXVII.*, 1787, s. p.

¹³³¹ Emmanuel Salchli, *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants. Par Mr. Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande*, éd. cit.

¹³³² « À Monsieur B. P. van Wesele Scholten, fils de Mr. Chr. Scholten, Baron de Haarlem, Seigneur d'A-Schat, Trésorier de l'Amirauté d'Amsterdam, &c. &c. », *ibid.*, s. p. Le dédicataire est vraisemblablement le Hollandais Benjamin Petres van Wesele Scholten, juriconsulte qui a étudié les langues anciennes auprès de Daniel Wyttenbach (1746-1820), un adversaire bernois du kantisme devenu professeur à Amsterdam puis à Leyde. Emmanuel Salchli adressera à ce même professeur une épître : *Épître à M.^r Wyttenbach, professeur à Leyden, sur les vrais principes de la morale, établis par l'illustre Kant. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Royale des Sciences et Arts de Paris*, Lausanne, 1814.

¹³³³ Emmanuel Salchli, « Préface », *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants. Par Mr. Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande*, éd. cit., p. XV.

¹³³⁴ « Plan analytique de l'ouvrage », *ibid.*, p. XXVII. Salchli dit avoir lu les *Essais de Théodicée* (1710) de Gottfried Wilhelm Leibniz, mais il se défend de les avoir imités : voir « Remarques historiques sur l'antiquité du système, qui fait l'objet de cet ouvrage », *ibid.*, p. XXV.

¹³³⁵ *Ibid.*, p. XVII.

¹³³⁶ *Ibid.*, p. XXIV.

point d'affirmer quelques pages plus haut : « Le sujet que je traite est entièrement neuf. »¹³³⁷. Peu importe ce que l'auteur bernois doit véritablement à ses prédécesseurs Haller, Leibniz ou encore Pope, et ce qui est vraiment inédit dans son œuvre. Ce qu'on peut souligner ici, c'est son recours ostentatoire à l'affirmation d'une originalité, voire d'une audace susceptible de provoquer l'intérêt du lecteur.

En effet, le sujet du mal et de sa finalité est d'emblée présenté comme « peut-être le plus sublime de tous ceux que la poésie didactique a jamais traités »¹³³⁸. Malgré sa difficulté de mettre en vers des idées métaphysiques, Salchli a l'ambition « de plaire au lecteur que l'on s'efforce de convaincre »¹³³⁹. Son projet philosophique est un « édifice immense »¹³⁴⁰ et ses vers doivent « élever le lecteur dans une région supérieure, d'où il puisse voir l'horizon entier & toute l'étendue de la matière, & en apercevoir d'un coup-d'œil les rapports & les liaisons »¹³⁴¹. Aussi insiste-t-il sur la forte unité de son poème, sur les liaisons entre chacune de ses parties et sur tout ce en quoi « doit consister la perfection du plan & la beauté de l'ordonnance »¹³⁴². Il se flatte d'avoir au moins « rempli [son] but jusqu'à un certain point » : « Oui, j'espère que l'on trouvera dans ce poème de l'ordre, de l'unité, de l'ordonnance, peut-être même de la clarté et de la précision. »¹³⁴³.

En revanche, Salchli est plus modeste à l'égard « de l'élévation, de la force, de l'expression, de l'énergie, du feu, de la chaleur, de l'enthousiasme & ce qu'on appelle la poésie du style » et il n'est pas certain d'avoir satisfait à tous les critères de « la vraie poésie »¹³⁴⁴. Une certaine insécurité se manifeste donc à l'égard des aspects formels et stylistiques de l'œuvre, mais l'auteur en rejette la faute sur « ces règles minutieuses & souvent arbitraires, que les critiques françois ont prescrites par rapport au mécanisme & à l'harmonie du vers »¹³⁴⁵. S'ensuit une critique assez convenue de la versification française et de la tyrannie de ses lois, où le poète s'appuie sur divers ouvrages de Louis-Sébastien Mercier – ce même auteur qui vient de publier une critique impitoyable de la poésie suisse dans *Mon bonnet de nuit*¹³⁴⁶ : « Par-tout il a tâché d'ouvrir les yeux à ses compatriotes, & de leur faire voir que la poésie audacieuse est la vraie poésie ; que la poésie élégante n'est que de la

¹³³⁷ « Préface », *ibid.*, p. XIV.

¹³³⁸ *Ibid.*, p. I.

¹³³⁹ *Ibid.*

¹³⁴⁰ *Ibid.*, p. V.

¹³⁴¹ *Ibid.*, p. IV-V.

¹³⁴² *Ibid.*, p. VI.

¹³⁴³ *Ibid.*

¹³⁴⁴ *Ibid.*, p. VII.

¹³⁴⁵ *Ibid.*, p. VII-VIII.

¹³⁴⁶ Voir *supra*, p. 84.

versification. »¹³⁴⁷. Salchli considère donc l'audace et l'originalité comme des valeurs littéraires, et il est tenté de donner une leçon de versification aux Français :

Ce n'est pas à moi, dont le nom est ignoré, de m'élever au-dessus de ces règles ; mais si j'avais le génie, les talents & la réputation d'un *Voltaire*, je tâcherois d'introduire une prosodie & poétique plus libre & plus étendue. Je ferois valoir mon autorité pour tirer la poésie française des bornes où jusqu'ici elle a été renfermée. Je ferois ensorte, que, par rapport aux licences poétiques, les Poètes français eussent les mêmes privilèges dont jouissent les poètes des autres nations. J'encouragerois le génie à prendre un vol plus hardi, & à sacrifier une vaine élégance à la chaleur, à la force & à l'élévation. Je tâcherois de rendre les auteurs moins scrupuleux à s'attacher à une harmonie trop minutieuse, aussitôt qu'elle seroit nuisible à des beautés plus essentielles.¹³⁴⁸

Le poète suisse n'a donc pas l'« autorité » suffisante pour dispenser ses conseils poétiques autrement que par la prétérition, ou en les reléguant en note de bas de page¹³⁴⁹.

Cependant, Salchli n'est pas un Français et sa langue maternelle est l'allemand. Son éloignement géographique et son plurilinguisme – il semble aussi maîtriser l'anglais – lui donnent une position surplombante sur les littératures allemande, anglaise et française. À ce titre, il se sent autorisé à émettre des jugements directs sur les poètes français :

Jamais je n'admire autant les grands poètes de cette nation, que quand je pense aux entraves & au joug auquel ils étoient soumis. Alors je me dis à moi-même, s'ils ont exécuté de si grandes choses, en portant des chaînes si accablantes, que n'eussent-ils pas fait, s'ils avoient eu cette liberté dont jouissent les poètes anglois & allemands, & s'ils avoient été délivrés de ce joug pesant que les critiques leur avoient imposé.¹³⁵⁰

L'auteur aurait souhaité que les Français connussent mieux la poésie allemande, qu'ils sortissent de la « sphère étroite »¹³⁵¹ de leur versification trop réglée et qu'ils arrêtaient de croire, d'après une assertion de Claude Joseph Dorat, « que la France est toujours le sol que les Muses affectionnent davantage »¹³⁵². Mais chez Salchli comme chez Samuel-Élisée Bridel, le décentrement est un vœu pieux plutôt qu'une option dont l'auteur tirerait toutes les conséquences les plus radicales. Le Bernois s'adresse en effet prioritairement à un public français et il précise en note qu'il a retenu la langue française plutôt que l'allemande en vertu de son caractère dominant en Europe : « Outre qu'elle [la langue française] est plus harmonieuse que l'autre, elle convenoit mieux à mon but, qui doit être celui de tout poème didactique. Je voulois être utile, & j'ai cru l'être davantage dans une langue plus généralement

¹³⁴⁷ Emmanuel Salchli, « Préface », *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants*. Par Mr. Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande, éd. cit., p. IX.

¹³⁴⁸ *Ibid.*, p. VIII.

¹³⁴⁹ Voir une note sur l'harmonie du vers et sur la rime, *ibid.*, p. VIII n.

¹³⁵⁰ *Ibid.*, p. XI.

¹³⁵¹ *Ibid.*, p. XII.

¹³⁵² Cité par *ibid.*

répandue. »¹³⁵³. Là où il dit faire preuve d'une grande originalité, c'est dans le choix de la forme :

L'on sera doute surpris de voir pour la première fois un poème didactique en stances & en vers de dix syllabes. Ce n'étoit pas certainement pour me faciliter mon travail que j'ai choisi une forme qui m'attirera peut-être bien des critiques. Il m'auroit été infiniment plus facile de le mettre suivant l'usage, en vers alexandrins ; mais je voulois faire un essai.¹³⁵⁴

Par cet écart à la tradition didactique, le poète se félicite d'avoir pu s'éloigner de « la lisière de l'usage »¹³⁵⁵.

Cinq ans plus tard, Salchli publie une réécriture de son poème, désormais intitulé *Le Mal, poème philosophique en quatre chants*, où il revient sur le texte de la première édition pour expliquer ses choix primitifs en matière de versification :

[...] à peine eus-je commencé à mettre quelques sentences par écrit, que, redoutant la censure, je sentis la nécessité de donner à cet ouvrage la forme d'un poème, parce que je savais d'avance, que, regardant les productions poétiques comme des ouvrages sans conséquence, elle me permettoit de dire en vers ce qu'elle me refuseroit de dire en prose. N'ayant alors d'autre but que de rimer mes pensées, je crus devoir les mettre en quatrains, afin qu'elles eussent un air plus sententieux, & que l'esprit du lecteur pût s'y arrêter pour les méditer à loisir. Je choisis aussi le vers de dix syllabes afin que cette nouveauté excitât d'avantage la curiosité. Comme dans ce tems je ne faisois cas que de la philosophie, & que d'ailleurs la poésie n'est point estimée dans notre pays, je ne m'appliquai qu'à rendre clairement & avec précision mes idées ; & puisqu'on m'avoit aussi toujours reproché d'avoir trop d'imagination, j'eus grand soin de réprimer ses élans, afin que l'on ne pût m'accuser de manquer de méthode & de justesse de raisonnement. En un mot, je ne m'embranchai uniquement que de faire approuver mon système, & les quatrains que j'avois composés, n'étoient, pour ainsi dire, que comme des theses philosophiques, qui devoient exciter l'attention du public. Je ne voulois cependant point les faire imprimer, avant que d'avoir vu premièrement l'effet que mon manuscrit produiroit sur l'esprit de mes compatriotes. Après que je l'eus fait circuler quelque tems parmi mes connoissances, quelques personnes très-instruites, mais dont l'amitié pour moi avoit séduit dans ce moment le jugement, me sollicitèrent de le leur abandonner pour l'impression ; je ne voulus pas y mettre l'importance d'un refus, & je le leur donnai sans aucune prétention à la poésie, pensant d'ailleurs que cet ouvrage ne passeroit pas les frontières du Canton.¹³⁵⁶

Le ton a changé : ce qui était présenté comme des audaces formelles apparaît rétroactivement comme l'œuvre d'un philosophe sans prétention littéraire. Que valent en effet, sur un plan littéraire, des vers produits seulement pour contourner la censure, sur une terre antipoétique et sans désir de diffusion ? Salchli ne se ménage pas : ce qui n'était qu'un « recueil de sentences versifiées » sans chaleur ne méritait pas de « porter le nom de poème » et, en dépit de quelques louanges, il a été critiqué comme tel dans « le plus célèbre Journal de

¹³⁵³ *Ibid.*, p. XI n.

¹³⁵⁴ *Ibid.*, p. XII-XIII.

¹³⁵⁵ *Ibid.*, p. XIV.

¹³⁵⁶ Emmanuel Salchli, « Discours préliminaire », *Le Mal, poème philosophique en quatre chants. Suivi de Remarques & de Dissertations relatives au sujet*. Par M. Salchli, éd. cit., p. III n.

l'Allemagne »¹³⁵⁷. Peut-être a-t-il aussi pris connaissance du compte rendu des *Causes finales* par Philippe-Sirice Bridel, qui a désapprouvé la qualité du français de Salchli, le recours au décasyllabe et le choix même du sujet, « bien plus fait pour être traité dans une école de *métaphysique* que dans le temple des *Muses* »¹³⁵⁸. Dans tous les cas, Salchli a fait l'expérience de la rigueur des instances littéraires de légitimation à l'égard d'un poème suisse trop ambitieux, mais l'autodépréciation qu'il déploie lui permet de faire amende honorable et de signaler les progrès qu'il a faits depuis.

Suite à son premier échec, le poète s'est en effet remis « à l'étude de la littérature française »¹³⁵⁹, qu'il avait délaissée, et il est en tout cas revenu à la lisière de l'usage. *Le Mal* est un poème didactique dans les plus pures règles de l'art. De longues « Remarques » explicatives occupent désormais le dernier tiers de l'ouvrage qui comporte un peu plus de cinq cents pages. Salchli abandonne le quatrain, le décasyllabe et la rime croisée pour revenir à l'alexandrin à rimes plates et aux strophes de longueur variable. Parfois, il se contente de réaménager les vers du premier poème. On peut s'en convaincre en comparant l'*incipit* des deux œuvres :

J'OFFRE à l'esprit des vérités frappantes :
Je veux, du Mal, contemplant les effets,
Tracer de Dieu les voies consolantes :
Je veux chanter le MAL & ses bienfaits.¹³⁶⁰

J'OFFRE aux esprits pensans des vérités frappantes :
Contemplant la douleur dans ses fins consolantes,
Du crime & des remords discutant les effets,
J'entreprends de chanter le MAL & ses bienfaits.¹³⁶¹

Comme l'indiquent déjà ces premiers vers, et malgré d'importants ajouts et des corrections, *Le Mal* reste l'exposition d'une théodicée nourrie d'arguments théologiques, historiques et philosophiques récoltés tous azimuts.

Le « Discours préliminaire » de la nouvelle édition reste également très proche de la « Préface » des premières *Causes finales*, mais il est plus développé. Libérer la poésie française des règles absurdes qui l'enchaînent constitue toujours le leitmotiv des propos

¹³⁵⁷ *Ibid.*

¹³⁵⁸ [Philippe-Sirice Bridel], « Notice sur la littérature de la Suisse française, de 1785 à 1786 », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXVI.*, 1786, s. p.

¹³⁵⁹ Emmanuel Salchli, « Discours préliminaire », *Le Mal, poème philosophique en quatre chants. Suivi de Remarques & de Dissertations relatives au sujet. Par M. Salchli*, éd. cit., p. 3 n.

¹³⁶⁰ Emmanuel Salchli, *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants. Par Mr. Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande*, éd. cit., p. 3.

¹³⁶¹ Emmanuel Salchli, *Le Mal, poème philosophique en quatre chants. Suivi de Remarques & de Dissertations relatives au sujet. Par M. Salchli*, éd. cit., p. 1.

littéraires de Salchli. Le décentrement salutaire de la poésie y est exprimé avec une vigueur et une urgence nouvelles :

Indignés de voir les Muses, dont l'Univers entier est le domaine, asservies à des règles de convention & à l'empire d'un goût purement local, ils [de célèbres auteurs] ont osé réclamer contre l'autorité usurpée de ces Dictateurs du Parnasse, qui font gémir la poésie sous le poids de préceptes pédantesques, sortis originairement de la poussière des Collèges.¹³⁶²

Le Bernois remarque cependant qu'une « nouvelle carrière s'est ouverte »¹³⁶³ avec les œuvres de Delille et de Lebrun. Au fond, c'est bien parce que « La philosophie a aggrandi le domaine de la poésie »¹³⁶⁴ qu'un Suisse comme Salchli, qui se veut d'abord philosophe, trouve sur le Parnasse français un nouveau territoire sur lequel il se sent le droit de pénétrer.

La presse française semble pourtant l'ignorer. Il faut attendre 1791 pour que l'*Almanach des Muses* publie les quatre vers que nous avons cités plus haut, non sans régler le compte de Salchli en trois mots : « Ouvrage d'un Etranger. »¹³⁶⁵. Toutefois, le poème a dû recevoir quelques échos positifs, comme en témoigne Marie-Elisabeth Polier en 1796. La rédactrice du *Journal littéraire de Lausanne* estime en effet que Salchli est entré « dans les annales de la littérature Suisse » grâce à ce poème du *Mal* « dont les mélanges Helvétiques, ainsi que plusieurs Journaux François, rendirent un compte fort avantageux »¹³⁶⁶. Quoi qu'il en soit, une « Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur » paraît à Lausanne en 1813, réorganisée en neuf chants et allégée de ses remarques explicatives¹³⁶⁷. Comme la page de titre nous l'indique, l'auteur est désormais « Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris »¹³⁶⁸, ce qu'il rappellera à l'abord de plusieurs publications poétiques : gageons que son poème didactique a joué un rôle dans cette

¹³⁶² *Ibid.*, p. XVII.

¹³⁶³ *Ibid.*

¹³⁶⁴ *Ibid.*, p. XVIII.

¹³⁶⁵ « Notice de tous les ouvrages de poésie qui ont paru en 1790 », *Almanach des Muses*, 1791, p. 242. Cette référence est mentionnée par Jean-Noël Pascal, « Le ministre Salchli et son poème du *Mal* », in Michèle Crogiez Labarthe, Sandrine Battistini et Karl Kürtös (dir.), *op. cit.*, p. 319 n. 4.

¹³⁶⁶ [Marie-Elisabeth Polier], « Précis d'un Poème encore manuscrit, intitulé : L'Esprit de la Géographie », *Journal littéraire de Lausanne, ouvrage périodique*, t. 5, n° 6, juin 1796, p. 425. Le compte rendu de Bridel auquel Polier fait allusion se trouve dans les *Etrennes helvétiques* de 1790 (« Belles Lettres », s. p.).

¹³⁶⁷ Salchli Emmanuel, *Le Mal, poème philosophique en neuf chants. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, éd. cit.

¹³⁶⁸ Il s'agit selon toute vraisemblance de la Société académique des sciences, fondée par le médecin Jacques-Louis Doussin-Dubreuil en 1800 et devenue « royale » en 1814, au sein de laquelle on discute de traités savants comme de poèmes. Sur cette société et sa fondation, voir Joost Mertens, « The *Annales de l'industrie* (1820-1827) : a technological laboratory for the industrial modernization of France », *History and technology*, t. 20, n° 2, juin 2004, p. 135-163.

admission¹³⁶⁹. Le nouvel ouvrage est offert à deux dédicataires : Karl Ludwig von Haller, membre du Petit Conseil de Berne et petit-fils du célèbre Albrecht, et Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes¹³⁷⁰, le fameux protecteur des philosophes que Salchli avait rencontré dans les Alpes suisses¹³⁷¹. À la pluralité des dédicataires correspond celle des influences littéraires. Jean-Noël Pascal remarque en effet que l'auteur suisse est difficile à situer parmi les poètes de son temps : il navigue entre la poésie didactique et la poésie sacrée, entre l'Allemagne et la France, entre le poète philosophe des Lumières et « la figure d'un mage romantique »¹³⁷². Chez Salchli, le décentrement est proche de l'éparpillement.

Cela dit, aucun poète suisse n'a jusque-là publié autant de volumes de vers et aucun n'a justifié si abondamment ses propres opinions littéraires. Cette profusion de métatexte contribue à faire de Salchli le prototype de l'écrivain périphérique si souvent tenté, selon Denis et Klinkenberg, de pallier l'insécurité en produisant « à l'intérieur de l'œuvre elle-même ou dans ses marges, un commentaire d'explicitation qui éclairera sur les intentions de l'auteur et fixera le sens de l'œuvre »¹³⁷³. Tantôt défensives, tantôt conquérantes, les préfaces de Salchli oscillent entre un besoin d'autolégitimation et la confiance d'un poète philosophe qui, émule et compatriote du grand poète des *Alpes*, se situe au-dessus des préjugés nationaux et n'a pas peur de regarder le Parnasse français bien en face.

7.3.5. *Le Parnasse français vu de l'extérieur*

Pourtant, Salchli est aveugle. Du moins, il prétend l'être devenu, bien conscient d'avoir ainsi rejoint un groupe mythique de poètes qui comprend Homère, Ossian et Milton qu'il admire. Sa cécité a aussi une valeur épistémique, dans une perspective héritée de la philosophie cartésienne, puisqu'elle permet à l'auteur de se débarrasser de la distraction des « objets sensibles » pour stimuler son imagination et pour regarder la vérité « avec les yeux de

¹³⁶⁹ Emmanuel Salchli est devenu membre correspondant de la société au plus tard en 1808, année pendant laquelle il lui dédie une élégie : *Mes adieux à ma forêt. Élégie dédiée à la Société des Sciences et des Arts de Paris, par Mr. Salchli, membre correspondant de cette Société*, s. l., 1808.

¹³⁷⁰ Emmanuel Salchli, « A Monsieur de Haller, sénateur de la République de Berne », *Le Mal, poème philosophique en neuf chants. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, éd. cit., p. [V]-[VI] ; et « Dédicace de la première édition. À Monsieur de Malesherbe, ministre d'État », *ibid.*, p. [VII]-[VIII].

¹³⁷¹ Voir Michèle Crogiez Labarthe, « Malesherbes et les Suisses : de la réflexion juridique au jugement sur l'émigration », *Annales Benjamin Constant*, 2006, n° 30, p. 179-196.

¹³⁷² Jean-Noël Pascal, « Le ministre Salchli et son poème du *Mal* », art. cit., p. 326. L'étude de Jean-Noël Pascal est la seule que la critique littéraire ait consacrée à Emmanuel Salchli. Dans le livre d'Édouard Guitton, Salchli est brièvement mentionné à côté de Philippe-Sirice Bridel, parmi les « pasteurs » suisses qui se préoccupent « de renflouer le genre descriptif » (*op. cit.*, p. 398).

¹³⁷³ Benoît Denis, Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.*, p. 63.

l'entendement »¹³⁷⁴. Salchli ne voit donc aucun inconvénient à publier une *Optique de l'univers* en 1799, présentée sur la couverture comme une « Philosophie des voyages autour du monde ». Ce long poème hétérométrique est divisé en six parties, comme les *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686) de Fontenelle tout de suite évoqués dans la « Préface » :

[...] ainsi que ce célèbre auteur parcourt les astres & le firmament avec une marquise curieuse de savoir l'état du ciel, je fais le tour du globe terrestre avec des femmes aussi instruites qu'aimables, avec lesquelles je m'entretiens pendant la route sur des objets importants de philosophie & de politique.¹³⁷⁵

En termes de philosophie et de politique, Salchli brandit souvent devant ses lectrices la pensée de Jean-Jacques Rousseau et celle d'Emmanuel Kant qu'il aimerait faire connaître en France¹³⁷⁶. Cependant, il reste surtout tributaire de la littérature de voyage et d'exploration pour parcourir en pensée et à toute allure la surface entière du globe. Son poème forme une sorte d'anthologie des *topoi* de cette littérature, justifiée par l'approche vulgarisatrice, mais il doit nous intéresser à un autre niveau, celui d'une dialectique que l'auteur tente d'établir entre l'extrême variété des peuples et ce qui les unit tous. Nous pouvons en déduire une cartographie mentale des relations culturelles entre les nations et y chercher la place qu'occupe la Suisse.

Au terme du voyage, Salchli recommande à ses destinataires de se montrer sensibles aux contrastes qui distinguent chaque peuple :

Soit des peuples polis, soit des hordes errantes,
Etudiez l'esprit national,
Et de leurs passions si souvent contrastantes
Le caractere original.¹³⁷⁷

Selon ce procédé, les « bons Helvétiques [...] fabriquant d'énormes fromages » forment une entité ethnographique irréductible au même titre que les « Espagnols transis donnant des sérénades »¹³⁷⁸ ou que les « Esquimaux craintifs, rentrant dans leurs tannieres »¹³⁷⁹. Malgré cela, dans la cinquième partie de son poème, Salchli substitue l'œil du philosophe à la description de l'ethnographe et il cherche au sein des « sociétés si souvent contrastantes » les « traits communs », les « formes ressemblantes », les « traces permanentes » et, en définitive, le « modèle général »¹³⁸⁰ d'après lequel la nature a forgé tous les hommes. Ce faisant, le poète

¹³⁷⁴ Emmanuel Salchli, « Préface », *L'Optique de l'univers ou la philosophie des voyages autour du monde. Poème divisé en six parties. Par le Cit. Salchli*, éd. cit., p. V.

¹³⁷⁵ *Ibid.*, p. IV.

¹³⁷⁶ Voir *ibid.*, p. VI et n. 1.

¹³⁷⁷ *Ibid.*, p. 164.

¹³⁷⁸ *Ibid.*, p. 153.

¹³⁷⁹ *Ibid.*, p. 152.

¹³⁸⁰ *Ibid.*, p. 190.

veut ainsi atteindre, parmi ses contemporains tout juste sortis de la période révolutionnaire, « ces cosmopolites contemplatifs, qui dans la crise actuelle du monde politique espèrent tout du développement de la raison »¹³⁸¹. À son tour, il devient le héraut d'un cosmopolitisme moderne, encouragé par « l'industrie » et formant la condition du « bonheur général » :

Que des divers Etats les ressorts politiques
Liés par un nœud social,
Tendent au bonheur général.
Les peuples de l'espèce humaine
Forment tous une longue chaîne,
Qui les unit par des besoins.
L'un sur l'autre a de l'influence,
Leur mutuelle dépendance
S'accroît sans cesse par les soins
Et les travaux de l'industrie,
Qui par d'ingénieux efforts
Rassemble, amasse et s'approprie
Du monde les divers trésors [...] ;
Les arts et les commodités
D'un peuple à l'autre se propagent ;
Chacun concourt au bien de tous ;
Tous les pays enfin partagent
Entr'eux les charmes les plus doux.¹³⁸²

Le cosmopolitisme de Salchli n'est donc pas le résultat d'un nivellement, comme chez Samuel-Élisée Bridel, mais d'une interdépendance économique.

Le poète illustre cette interdépendance dès les premières pages du texte, par l'image des cours d'eau qui « Unissent les mers et les terres / Et les lieux les plus séparés »¹³⁸³, permettant le commerce entre les nations les plus éloignées et resserrant les nœuds entre tous les humains. Parce qu'elle donne naissance à deux des principaux fleuves de l'Europe, la Suisse participe de cet ensemble et elle occupe même, pour ainsi dire, une position centrale dans un monde décentré :

Voyez ces rivières voisines,
Qu'enfantent nos rochers dans leur sein caverneux,
Qui se précipitant des Alpes Lépointines,
Vont baigner nos vallons heureux.
Je veux parler de ce rapide Rhône,
Dont la rive partout de pampre se couronne,
De l'imposant Danube et du superbe Rhin.
Suivez-les dans leur cours lointain,
Voyez ces eaux unir au pays Helvétique,
La Méditerranée et la mer Germanique,

¹³⁸¹ « Préface », *ibid.*, p. XV.

¹³⁸² *Ibid.*, p. 209.

¹³⁸³ *Ibid.*, p. 15.

Le Niepper et le Pont-Euxin,
Ainsi que l'Archipel, le détroit Byzantin [...] ¹³⁸⁴

La Suisse a d'ailleurs un rôle distinctif à jouer, celui d'abriter « les merveilles et les charmes de la nature » ¹³⁸⁵ que tant d'étrangers viennent admirer dans ce pays, et de conserver sur la terre un asile pour le « vrai bonheur » et les « plaisirs tranquilles » ¹³⁸⁶. Cette réaffirmation du *topos* arcadien prend un sens particulier dans le système de Salchli. La Suisse est en effet le dépositaire du « modèle général » de l'homme primitif, dont le nouveau cosmopolite est l'émule lointain.

À l'égard des arts et des lettres, Salchli semble moins ouvert aux échanges entre les cultures. Certes, il propose qu'on prenne pour modèle d'éloquence les discours naturels des Hurons et qu'on cherche « quelque muse nouvelle » ¹³⁸⁷ dans la poésie persane, mais il reste marqué par un profond ethnocentrisme. Depuis que Christophe Colomb et Vasco de Gama ont exporté les savoirs européens,

[...] les arts et la philosophie
Entre tous les mortels serrant d'étroits liens
Le monde est devenu leur commune patrie
Dont l'intérêt public les rend tous Citoyens ;
Surtout dans nos climats leur carrière brillante
A de la vérité découvert l'horizon ;
Le pur éclat de la raison
Dont s'accroît en tous lieux la clarté rayonnante
Fait fuir la supersition. ¹³⁸⁸

C'est également « d'Amsterdam, de Londres, de Bordeaux » que partent chaque jour des bateaux pour aller « éclairer les plus vastes Empires » ¹³⁸⁹. À y regarder d'encore plus près, on constate que cette Europe rayonnante trouve son centre à Paris, le foyer du génie et du civisme. Le poète le suggère aux destinataires de son texte lorsque, par contraste avec les nations barbares, il aborde des « peuples doux [...] par les arts ennoblis » :

Que de soins prites-vous pour connoître Paris !
Car malgré leur humeur légère,
Les François en tout tems eurent l'art de vous plaire.
Il s'en faut bien, que chez les habitans
De Londres, de Bristol, de toute l'Angleterre,

¹³⁸⁴ *Ibid.*, p. 16.

¹³⁸⁵ *Ibid.*, p. 28 n.

¹³⁸⁶ *Ibid.*, p. 28.

¹³⁸⁷ *Ibid.*, p. 238.

¹³⁸⁸ *Ibid.*, p. 220.

¹³⁸⁹ *Ibid.*, p. 217.

Vous avez rencontré d'aussi brillans talens
Et vers la liberté d'aussi nobles élans.¹³⁹⁰

Les femmes auxquelles Salchli s'adresse sont celles dont il espère recevoir, au terme de son voyage poétique, « un brin de laurier »¹³⁹¹. C'est donc entre les mains d'un lectorat pétri de culture littéraire parisienne qu'il met le sort de *L'Optique de l'univers*. Comme le révèle par ailleurs une note de la préface, l'auteur regrette de n'avoir pu écrire son poème dans la capitale française, parce qu'il ne profite pas en Suisse d'un contexte institutionnel favorable à la création d'une œuvre poétique :

Cet ouvrage seroit sans-doute plus limé & en général moins imparfait, si j'avois pu imiter les auteurs de Paris, qui avant que de mettre la dernière main à leurs productions, les exposent, pour ainsi dire, à l'exemple des peintres, en public, en les lisant dans des cercles littéraires pour en recueillir les remarques & les mettre ensuite à profit.¹³⁹²

Se voulant philosophe par goût et poète par vocation, Salchli construit une œuvre cohérente, au sens où ses différentes publications livresques se renvoient les unes aux autres et dialoguent presque toutes avec sa réinterprétation de la théodicée leibnizienne dont il fait son principal cheval de bataille littéraire¹³⁹³. Même dans le recueil des *Amusemens poétiques d'un aveugle* (1801), qui porte la signature cocasse « Par l'auteur de l'Optique de l'univers » et qui contient des poésies de circonstance, Salchli rappelle ses thèses du *Mal* à l'occasion d'une épître¹³⁹⁴.

Sa dernière œuvre imprimée, un *Tableau critique des poètes français les plus célèbres* (1814), fait pourtant exception. L'enjeu est différent : de Marot et Ronsard à Raynouard et Delille, Salchli y brosse le portrait en vers d'une centaine de poètes français. Quoiqu'on ne puisse pas dater précisément la rédaction des nombreuses poésies que rassemble le *Tableau critique*, celui-ci offre un précieux témoignage de l'horizon d'attente poétique d'un Suisse au début du XIX^e siècle et permet de mesurer plus finement les forces d'attraction et de répulsion qui reliaient Salchli au Parnasse français. À ce titre, plusieurs constatations s'imposent.

¹³⁹⁰ *Ibid.*, p. 145.

¹³⁹¹ « Épître à quelques jeunes dames », *ibid.*, p. XXIX. Ces destinataires ne sont pas nécessairement fictives. Dans un recueil de poésies ultérieures, Emmanuel Salchli nous apprend qu'une de ses filles est mariée à Paris et qu'elle loge une jeune femme à qui le poète envoie une copie de *L'Optique de l'univers* : voir « Épître à M^{me}. J*** », pendant son séjour à Paris. En lui envoyant le poème intitulé *L'Optique de l'Univers*, *Amusemens poétiques d'un aveugle. Par l'auteur de l'optique de l'univers*, éd. cit., p. 72-79.

¹³⁹² Emmanuel Salchli, « Préface », *L'Optique de l'univers ou la philosophie des voyages autour du monde. Poème divisé en six parties. Par le Cit. Salchli*, éd. cit., p. XIV n. 8.

¹³⁹³ Outre ses poèmes, Emmanuel Salchli a visiblement laissé un gros volume de *Méditations sur le malheur pour faire naître une parfaite tranquillité d'âme*, imprimé à Berne en 1795, mais nous n'avons pas consulté cet ouvrage dont l'Universitätsbibliothek de Salzbourg conserve un exemplaire.

¹³⁹⁴ Voir Emmanuel Salchli, « Seconde épître », *Amusemens poétiques d'un aveugle. Par l'auteur de l'optique de l'univers*, éd. cit., p. 7-14.

Premièrement, Salchli perçoit la poésie comme une discipline littéraire autonome. Le projet même d'écrire de la poésie sur des poètes campe ce genre en champ particulier dans le paysage littéraire. Salchli s'applique par ailleurs à distinguer la production strictement poétique des auteurs dont il parle et le reste de leur œuvre. Ainsi, il consacre des vers à Voltaire « Considéré à-la-fois comme Poète, Littérateur et Philosophe » et, subséquemment, « considéré uniquement comme Poète »¹³⁹⁵. S'il n'inclut aucun poète étranger sur le Parnasse français, il y place cependant des auteurs néolatins comme Jean de Santeul¹³⁹⁶ ou le père René Rapin qui, « long-tems avant Delille »¹³⁹⁷ a célébré l'art du jardinage dans son *Hortum libri IV* (1665). L'unité de l'espace poétique se définit donc par la nationalité de l'auteur et par la pratique de l'écriture en vers. En termes de limites temporelles, la poésie française naît à l'époque de Clément Marot mais elle n'existe vraiment qu'au moment où Corneille, Boileau, Lafontaine et Racine « Créèrent dans Paris un nouvel Hélicon »¹³⁹⁸. Salchli a donc une vision très classique de l'histoire de la poésie française : elle s'annonce à la Renaissance, brille au siècle de Louis XIV et déchoit à la suite du trop spirituel Fontenelle dont l'exemple « corrompt / La poésie et l'éloquence »¹³⁹⁹. Même Voltaire, qui est « l'écrivain le plus célèbre du dix-huitième siècle »¹⁴⁰⁰, n'a su retrouver la verve « Du grand Corneille et de Racine »¹⁴⁰¹.

Deuxièmement, Salchli perçoit le « Parnasse » comme un espace symbolique très hermétique et fortement hiérarchisé. Voltaire en est le « surintendant »¹⁴⁰², c'est-à-dire l'administrateur en chef, tandis que le duc Louis-Jules Mancini-Mazarini de Nivernais occupe le poste de « secrétaire principal »¹⁴⁰³. Avant eux, c'est bien sûr Boileau qu'on percevait – partiellement à tort, selon Salchli – comme le « juge du vrai beau » et le « grand vicaire » d'Apollon, voire le « Saint-Père »¹⁴⁰⁴ et le « dieu du Parnasse », ou encore le « dictateur du monde poétique »¹⁴⁰⁵. Ce monde poétique est d'ailleurs le lieu de cruelles guerres ; le

¹³⁹⁵ Cf. Emmanuel Salchli, « Voltaire. Considéré à-la-fois comme Poète, Littérateur et Philosophe, et comme l'écrivain le plus célèbre du dix-huitième siècle », *Tableau critique des poètes français les plus célèbres, depuis François I.^{er} jusqu'à nos jours, suivi d'une Épître sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris*, éd. cit., p. 94-102 ; et « Voltaire, considéré uniquement comme Poète », *ibid.*, p. 102-106.

¹³⁹⁶ « Santeul », *ibid.*, p. 54-55.

¹³⁹⁷ « Rapin », *ibid.*, p. 33.

¹³⁹⁸ « Marot », *ibid.*, p. 5.

¹³⁹⁹ « Fontenelle », *ibid.*, p. 67.

¹⁴⁰⁰ « Voltaire. Considéré à-la-fois comme Poète, Littérateur et Philosophe, et comme l'écrivain le plus célèbre du dix-huitième siècle », *ibid.*, p. 94.

¹⁴⁰¹ « Voltaire, considéré uniquement comme Poète », *ibid.*, p. 105.

¹⁴⁰² *Ibid.*, p. 99.

¹⁴⁰³ « Le Duc de Nivernois », *ibid.*, p. 136.

¹⁴⁰⁴ « Despréaux », *ibid.*, p. 44.

¹⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 48.

Parnasse est une montagne dont beaucoup de prétendants ont manqué l'escalade ou ont irrémédiablement chuté. Antoine Houdar de La Motte s'est perdu dans son ascension sur « d'obliques sentiers »¹⁴⁰⁶ et l'indécent Alexis Piron s'est vu « reléguer au pied de l'Hélicon, / Dans un lieu séparé du séjour d'Apollon »¹⁴⁰⁷. Quelles sont, derrière la vague figure d'Apollon, les instances de consécration ? Salchli compte parmi elles le public, mais c'est sans doute la plus faible :

Écrivains couronnés de lauriers éphémères
 Qui pensez être des Voltaires
 Et qui, fiers d'avoir remporté
 Du public abusé les suffrages précaires,
 Sur des louanges mensongères
 Établissez vos droits à l'immortalité ; [...] ¹⁴⁰⁸

Encore faut-il distinguer les publics. C'est seulement le lectorat parisien qui possède un véritable pouvoir décisionnel. Dans les vers de Salchli, « Paris » fonctionne en effet comme métonymie de la France et comme métaphore de la consécration littéraire. Cependant, la voix du « Tout Paris » n'est pas toujours cohérente et son pouvoir n'est pas absolu :

Sur les nombreux écrits de cet esprit étrange [Jean-François de La Harpe]
 Tout Paris prodigua le blâme et la louange ;
 Mais dans ce grand conflit de jugemens divers
 De quel côté le Dieu des vers
 Fera-t-il pencher la balance ? ¹⁴⁰⁹

L'entrée à l'Académie française ne constitue pas non plus un gage suffisant de mérite, comme Salchli le suggère à plusieurs endroits et notamment à l'égard de Marmontel qui « En poésie [...] ne fut rien »¹⁴¹⁰. Plus généralement, l'avis du « monde littéraire » ou de la « cour du Parnasse », c'est-à-dire le jugement des pairs, compte beaucoup pour Salchli sans jamais se suffire à lui-même. Il n'empêche que l'auteur bernois a reçu l'hommage indirect d'un de ses collègues poètes, ce qui lui permet de suggérer discrètement qu'il n'est lui-même pas tout à fait étranger au Parnasse français. En effet, le dernier portrait de sa série est consacré à « Saint V.... », un auteur qui s'est inspiré « des tableaux curieux d'une certaine optique » dans l'espoir « que jamais la critique / Ne pourroit dans Paris découvrir le voleur »¹⁴¹¹. Salchli précise en note quel est le poème qui a fait l'objet du larcin : « Cet ouvrage, intitulé *l'Optique de l'Univers*, ayant été imprimé en Suisse quelques années après la révolution française, est

¹⁴⁰⁶ « Lamotte-Houdard », *ibid.*, p. 72.

¹⁴⁰⁷ « Piron », *ibid.*, p. 85.

¹⁴⁰⁸ « La Fontaine », *ibid.*, p. 40.

¹⁴⁰⁹ « La Harpe », *ibid.*, p. 143.

¹⁴¹⁰ « Marmontel », *ibid.*, p. 144.

¹⁴¹¹ « Saint V.... », *ibid.*, p. 177.

beaucoup moins connu que le *Poème du Mal*, qui a été composé par le même auteur avant cette époque. »¹⁴¹². Subir le plagiat d'un poète français, cela reste un témoignage de reconnaissance littéraire.

Troisièmement, l'auteur bernois veut poser un regard neuf et impartial sur les poètes français. L'épigraphe de la page de couverture l'indique immédiatement :

De ces Bardes fameux dépeints dans ce tableau,
Voulant apprécier le goût et le génie,
Je ne consultai point Aristote et Boileau,
Mais du Dieu de la poésie
J'interrogeai l'oracle au temple du vrai beau.

C'est en effet le privilège d'un poète périphérique, qui n'a jamais vraiment accédé au Parnasse français, de pouvoir juger celui-ci depuis l'extérieur. Salchli n'hésite pas à donner son avis personnel, soit pour revaloriser un poète méconnu, soit pour condamner un auteur français trop célébré. Ce penchant à la contestation des jugements les plus établis est présent partout, mais le cas le plus frappant du recueil est celui de Jacques Delille, dont le Bernois semble avoir lu tous les grands poèmes et auquel il consacre trois poésies. Considéré « Comme Traducteur des Géorgiques », le poète français a su obtenir des « lauriers toujours verts » auprès de « mainte académie »¹⁴¹³ et Salchli admet que Virgile et Delille se sont pour ainsi dire rendus des services mutuels à l'égard de leur postérité. Considéré en revanche « comme Auteur » original, Delille a laissé sa gloire se ternir par « Sa vaine ambition », « sa muse stérile »¹⁴¹⁴, sa froideur et son manque de goût. En dépit de « La cour et [du] sénat de l'Empire français » qui viennent de placer sa dépouille au panthéon et en dépit des éloges dont « chaque lycée et cercle de Paris »¹⁴¹⁵ continue de le couvrir, Delille est un simple rimeur que Salchli refuse d'élever « au rang des grands hommes »¹⁴¹⁶.

Delille est mort en 1813 et on peut se demander si les grandes célébrations dont son cortège funèbre a été l'occasion n'ont pas motivé la publication du *Tableau critique*. Celui-ci se termine en tout cas par une longue épître « sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille » où Salchli, qui s'adresse à un certain « Dr. C*** », se désolidarise des instances de consécration françaises :

Toi qui dans les Bureaux de la littérature
Exerças autrefois l'emploi de la censure ;
Explique moi d'où vient que souvent dans Paris

¹⁴¹² *Ibid.*, p. 177 n.

¹⁴¹³ « Delille. Comme Traducteur des Géorgiques », *ibid.*, p. 164.

¹⁴¹⁴ « Delille comme auteur », *ibid.*, p. 165.

¹⁴¹⁵ *Ibid.*, p. 167.

¹⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 168.

Des ouvrages sans goût et foiblement écrits,
 Fixant tous les regards du monde littéraire
 Sont préférés à ceux de Virgile et d'Homère,
 Tandis que hautement les Critiques Germaines
 Appellent leurs auteurs de fades écrivains.¹⁴¹⁷

Les Jardins ne sont en effet qu'« un ouvrage froid élégamment rimé »¹⁴¹⁸ pour Salchli qui semble oublier tout ce que doit à ce texte la mode du genre didactique qu'il a lui-même suivie. L'auteur bernois n'est ni le premier ni le dernier à critiquer hautement les vers de Delille, mais il le fait du point de vue d'un Suisse et son exaspération rappelle souvent les réserves qu'émettait Chaillet trente ans plus tôt¹⁴¹⁹.

Après tant de ses compatriotes, Salchli reste un pourfendeur du bel esprit français dans la poésie. Dans cette satire en particulier, « jardins trop fleuris » rime avec « vers trop polis »¹⁴²⁰ : la sophistication du jardinage dénature le paysage comme la sophistication de la versification dénature les vraies beautés de la poésie. En fin de compte, Delille a le défaut de n'être pas assez... suisse :

Ah ! si dans ses Jardins sa muse plus hardie
 Eut placé les rochers, les monts de l'Helvétie,
 Et que nous conduisant sur les pas de Thomson,
 Aux sources du vrai beau que découvrit Platon,
 Il eut, de nos glaciers peignant la haute cime,
 Des reflets du soleil décrit le jeu sublime,
 Où le soir sur leurs pics par la neige blanchis
 Brille l'or azuré et le pourpre d'iris ;
 Enfin de la nature ouvrant le sanctuaire
 S'il eut de ses beautés expliqué le mystère,
 Et qu'avec des vallons fleuris, verts et rians
 Il eut fait contraster des rochers menaçans,
 Alors on auroit cru de l'antique féerie
 Reconnaître en ces lieux le charme et la magie ;
 De leurs sites frappans l'originalité
 Eut transporté l'esprit dans un monde enchanté,
 Nous eussions tour-à-tour dans de frais paysages
 Admiré des aspects doux, rians et sauvages ;
 De ces Jardins charmans le magique séjour
 Aux muses consacré, visité par l'amour,
 Eut rappelé soudain dans nos âmes ravies
 De Kleist¹⁴²¹ et de Thomson les douces rêveries ;
 Nous eussions retrouvé dans ces lieux ravissans

¹⁴¹⁷ « Epître à Mr. le Dr. C***, sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille », *ibid.*, p. 178-179.

¹⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 179.

¹⁴¹⁹ Voir *supra*, le point 7.1.3.

¹⁴²⁰ Emmanuel Salchli, « Epître à Mr. le Dr. C***, sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille », *Tableau critique des poètes français les plus célèbres, depuis François I.^{er} jusqu'à nos jours, suivi d'une Épître sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris*, éd. cit., p. 179.

¹⁴²¹ Une note précise ici : « Auteur d'un fameux poème allemand, qui a été traduit en prose et en vers dans plusieurs langues de l'Europe », le poème descriptif *Der Frühling* (1749) d'Ewald Christian von Kleist.

Les rocs de Meillerie et les bois de Clarens ;
 Leur pittoresque aspect, leurs agrestes ombrages
 Eussent été chéris des amans et des sages,
 Et le Pinde eut placé le chanfre des Jardins
 Au-dessus d'Ossian et des Bardes Germaines ;
 Des Alpes contemplant le tableau magnifique
 Paris même eut vanté sa verve romantique,
 Pour la première fois l'orgueilleuse Albion
 D'un poète français eut célébré le nom,
 Et l'artiste eut joui d'une gloire immortelle,
 D'avoir ouvert à l'art une route nouvelle.¹⁴²²

Promontoire d'un romantisme teinté de magie ancienne et de contrastes sublimes, lieu de rencontre des grands modèles poétiques non français, les Alpes sont confrontées aux jardins décrits par Delille pour annoncer conjointement la faillite d'une esthétique obsolète et briser la clôture du monde littéraire français. À propos du registre descriptif, Salchli est très proche de Philippe-Sirice Bridel en postulant que la source du vrai beau se trouve dans les paysages de la Suisse, mais tandis que le théoricien de la poésie nationale expulsait des Alpes les littérateurs français, l'auteur du *Tableau critique* les invite au contraire à venir régénérer leur poésie dans les vallons helvétiques.

Bridel et Salchli, qui ne semblent pas s'être rencontrés, occupent deux positions extrêmes dans l'espace littéraire helvétique, quoique ces extrêmes se rejoignent presque dans leur rapport au modèle descriptif et dans leur ouverture aux lettres germanophones. La poésie nationale de l'un est conçue dans un esprit de distanciation, tandis que la poésie décentrée de l'autre postule une rencontre des littératures nationales dans une région supérieure, celle d'une métaphysique universelle. Selon cette configuration, Samuel-Élisée Bridel chemine pour ainsi dire sur une voie médiane lorsqu'il cherche un équilibre entre le cosmopolitisme et le particularisme suisse. Chacune de ces attitudes individuelles est théoriquement généralisable ; chacune est tournée vers le devenir du genre poétique et participe à sa manière du romantisme naissant. Si la poésie suisse va plutôt se cristalliser autour de l'option nationale, c'est bien sûr en vertu de puissants facteurs politiques et culturels qui s'exercent sur l'Europe entière : l'affirmation de la souveraineté des États postrévolutionnaires et la mobilisation de l'art pour le renforcement des identités nationales. Mais la Suisse, dont l'institutionnalisation politique passe par différentes phases et débouche sur le modèle original d'une structure fédérale au milieu des grands États-nations, entretiendra toujours une relation particulière au phénomène de la littérature nationale. Si cette littérature nourrit assurément l'amour de la patrie suisse, le patriotisme contribue en retour à la consolidation de l'édifice littéraire. Tout particulièrement,

¹⁴²² *Ibid.*, p. 180-181.

la poésie va s'épanouir dans la défense et l'illustration de l'État fédéral : c'est ce qui va maintenant nous occuper.

8. LE CIMENT DE L'UNION FÉDÉRALE

8.1. En quête de matériaux bruts

8.1.1. Histoire et poésie : point de contact et point de fusion

Au début du XIX^e siècle, la vision politique d'une nation à la fois une et plurielle, autonome et reconnue à l'échelle internationale est en quelque sorte transposée dans le domaine de la littérature et notamment dans celui de la poésie. Plusieurs poètes partagent en effet une même représentation de ce qu'est la Suisse ou de ce qu'elle devrait être : ils puisent dans une même matière nationale et se rejoignent dans un même désir de servir la patrie. Si Philippe-Sirice Bridel apparaît comme la figure tutélaire de ce mouvement, le programme qu'il confie à la poésie nationale dans son « Discours préliminaire » de 1782 sera vite dépassé. D'une part, la constitution d'une matière poétique proprement indigène ne peut pas se contenter de privilégier les mœurs pastorales et les paysages alpins : ces deux thématiques appartiennent à la littérature européenne au moins autant qu'à la littérature suisse. D'autre part, l'action patriotique des *Poésies helvétiques* se concentrait sur trois éléments : rehausser l'image littéraire de la Suisse, sensibiliser les francophones aux productions des alémaniques et faire sentir aux habitants du pays toute l'étendue de leur bonheur. Bridel restait donc à l'écart des enjeux politiques, lesquels allaient bientôt devenir prégnants. Dans ce chapitre, nous étudierons l'appropriation par la poésie d'un fonds de thèmes et de motifs distinctifs, et la cimentation des différents matériaux locaux ou cantonaux au profit d'une littérature plus homogène et moins fragile en termes de légitimité.

Le plus solide de ces matériaux est l'histoire, mais une histoire en partie fantasmée ou reconstruite. Bridel a beau rassembler autour de lui une riche documentation livresque et archivistique, aussi bien que des observations recueillies sur le terrain, il ne cherche pas à faire la part du mythe et celle de la vérité historique lorsque la finalité patriotique de ses écrits pourrait en pâtir. C'est donc plutôt un « légendaire » qui se crée progressivement à la frontière de la poésie et de l'histoire, au sens où Claude Millet définit cette notion : « Un dispositif poétique de mise en relation, ou plutôt de soudure, du mythe et de l'Histoire, de la religion et de la politique, avec pour horizon la fondation de la communauté dans son unité. »¹⁴²³. Ainsi se soudent facilement, chez les poètes, des faits historiques irrévocables avec l'imaginaire

¹⁴²³ Claude Millet, *Le légendaire au XIX^e siècle. Poésie, mythe et vérité*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 5.

d'une ancienne Suisse libre et unie, religieuse et fière, le tout au bénéfice d'un message portant sur l'époque des auteurs.

On sait d'ailleurs l'énorme importance qu'a prise, dès le XVIII^e siècle, l'histoire suisse parmi les facteurs constitutifs de l'identité nationale¹⁴²⁴. Les fondateurs mythiques et les libérateurs de la Suisse représentent autant d'objets communs de vénération, de même qu'ils véhiculent à travers les âges des *exempla* du dévouement à la patrie et des vertus morales propres aux Helvètes. Quant aux grands événements – les luttes contre les Habsbourg et les guerres de Bourgogne notamment – ils permettent de rappeler la résistance ancestrale face à l'envahisseur étranger et le sacrifice des intérêts particuliers en faveur de la sacro-sainte liberté helvétique. Olivier Zimmer voit dans l'historicisme patriotique du XVIII^e siècle une forme de palliatif à l'absence d'unité ethnique et surtout linguistique : « by the middle of the eighteenth century historicism was available to the Swiss patriots as a cultural idiom. »¹⁴²⁵. Mais la reconstruction historique du passé national est aussi un moyen d'exprimer une insatisfaction sur l'état présent du pays et la Société helvétique ne s'en prive pas. Dès sa création, elle dirige en effet les enseignements de l'histoire suisse vers les principaux objectifs qu'elle s'est donnés, à savoir la concorde entre les Confédérés et l'amélioration de leurs conditions d'existence : on cherche dans les actions des ancêtres les meilleurs enseignements à tirer pour les compatriotes du jour.

Dans l'espace alémanique, la matière historique ou pseudo-historique investit le genre poétique dès l'époque où Lavater publie ses premiers *Lieder*, visiblement à la demande de la Société helvétique dont les réunions s'accompagnent toujours de chants patriotiques. Les *Schweizerlieder* de 1767 contiennent en effet un livre entier de poésies historiques, célébrant en particulier les grandes victoires militaires des Suisses au Moyen Âge. Émule de Lavater, Bridel sera le premier francophone à suggérer, quinze ans plus tard, que la poésie suisse puise ses épisodes dans l'histoire nationale. Cependant, les pièces en vers des *Poésies helvétiques* ne mettent pas en œuvre ce précepte : une seule de leurs romances sentimentales se déroule sur une toile de fond historique, la guerre de Souabe¹⁴²⁶. Mais dès le lancement des *Étrennes helvétiques*, Bridel va se positionner plus franchement comme poète-historien et c'est dans les pages de ce recueil annuel que la littérature francophone va nouer une relation intime avec l'histoire nationale.

¹⁴²⁴ Voir Olivier Zimmer, *A contested nation. History, memory and nationalism in Switzerland, 1761-1891*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

¹⁴²⁵ *Ibid.*, p. 56.

¹⁴²⁶ Voir Philippe-Sirice Bridel, « Le Mari sauvé. Romance suisse », *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, éd. cit., p. 178-185.

Le programme des *Étrennes*, tel qu'il est donné dans la première livraison de 1783, est encore vague : « [...] voici un peu de Chronologie, un peu de Morale, un peu de Tableaux, un peu de Poésie ; en un mot, un peu de tout. »¹⁴²⁷. L'accent est cependant porté sur des observations concernant « quelques époques d'une histoire trop intéressante pour être négligée »¹⁴²⁸, l'histoire de la nation suisse, et Bridel dirigera bientôt l'essentiel de ses efforts vers la mise au jour de ce matériau à travers une multitude de courtes « Anecdotes » ou d'articles plus développés. Après des tables mensuelles qui recensent les éphémérides et qui sont accompagnées de quatrains, le volume de 1783 propose consécutivement une « Chronologie de la création du monde », une liste des « Souverains de l'Europe » et un « Calendrier national »¹⁴²⁹ de deux pages, qui signale mois par mois les dates mémorables de l'histoire suisse. Arrive ensuite un précis historique sur la « Victoire de Laupen », remportée par les Bernois sur leurs adversaires helvétiques et étrangers en 1339, puis un autre sur la « Victoire de Morat » contre Charles le Téméraire¹⁴³⁰. Viennent enfin « Quelques petites choses sur l'Histoire Littéraire », c'est-à-dire des recensions d'ouvrages, puis de nouvelles pièces en vers dont deux « Tableaux » qui chantent la magnificence des paysages vaudois¹⁴³¹. Érudition historique, critique littéraire et poésie descriptive : voici les trois principaux piliers sur lesquels les *Étrennes* des années suivantes seront bâties. Cependant, d'autres types de textes grossiront bientôt les pages du périodique de manière récurrente : les récits de voyage faits par l'auteur à l'intérieur du pays – parfois truffés de passages en vers – et les comptes rendus annuels des séances la Société helvétique ou d'autres assemblées patriotiques.

Quand, en 1787, Bridel republie un choix d'articles dans la première édition de ses *Mélanges helvétiques*, il réaffirme l'importance de son travail d'historien et il définit le but convergent de toutes les contributions parues dans les *Étrennes* :

[...] traits d'histoire générale & anecdotes particulieres, littérature & voyages, beaux arts & poésie, tout dans ce *recueil* sera national & rappellera le courage, les vertus & les mœurs de l'ancienne *Helvétie* : & si nous ne pouvons engager nos jeunes gens à visiter le *pré* solitaire du *Grutly*, les champs renommés de *Sempach* & le tombeau révééré de l'hermite *Nicolas*, nous tâcherons du moins de leur en esquisser le tableau, de leur apprendre à prononcer avec

¹⁴²⁷ Philippe-Sirice Bridel, « Préface des éditeurs », *Étrennes helvétiques, curieuses et utiles, pour l'An de Grace M. DCC. LXXXIII.*, 1783, s. p. Le texte est signé « Les Éditeurs », mais Bridel en est vraisemblablement l'auteur, comme pour la plupart des textes anonymes des *Étrennes*. Aucun des volumes annuels n'est paginé avant 1799.

¹⁴²⁸ *Ibid.*

¹⁴²⁹ « Chronologie de la création du monde, selon le calcul des plus fameux historiographes [...] », *ibid.* ; « Souverains de l'Europe », *ibid.* ; « Calendrier national, ou Epoques intéressantes de l'Histoire Helvétique », *ibid.*

¹⁴³⁰ « Victoire de Laupen, le 21 juin 1339 », *ibid.* ; « Victoire de Morat, le 22 Juin 1476 », *ibid.*

¹⁴³¹ « Tableau vu du signal de Bougy », *ibid.* ; « Tableau vu de la tour de Gourze », *ibid.*

reconnaissance le nom de nos *Libérateurs*, & de leur retracer l'image de ces combats légitimes, auxquels ils doivent la liberté, la paix & l'abondance.¹⁴³²

La poésie est donc embarquée dans un projet patriotique qui consiste en un encouragement à voyager physiquement dans l'espace helvétique – « des sources de l'*Inn* aux portes de *Geneve* »¹⁴³³ – ou à voyager littérairement dans le passé historique national. Le but étant de « resserrer davantage les divers états de la Confédération Helvétique » ou, pour le dire autrement, de « cimenter plus intimement les nœuds d'une union qui fait seule la base de notre indépendance & de notre bonheur »¹⁴³⁴. Peu importe, au fond, qu'un certain « poète » accuse Bridel « De ne pas savoir la langue » française, « De n'offrir au public que des romances fades & mélancoliques »¹⁴³⁵, d'être trop pesant ou encore trop léger : l'auteur se présente en 1787 comme un « citoyen »¹⁴³⁶ et son dessein patriotique rend caduque toute critique d'ordre linguistique ou stylistique.

La poésie patriotique des *Étrennes* privilégie, dans les premières années, les registres descriptif et idyllique. Les vers imprimés côtoient des récits de victoires historiques, des notices sur de grands personnages suisses et des articles sur les fêtes patriotiques qu'on a célébrées dans divers cantons, mais ils ne s'approprient pas vraiment le matériau de ces textes en prose. En 1785, par exemple, Bridel propose, pour chacun des treize cantons de la Confédération, une poésie sur la page de gauche et une brève chronologie événementielle sur la page de droite : dans ces diptyques, la voix du poète et celle de l'historien se rencontrent, mais elles restent pour ainsi dire juxtaposées¹⁴³⁷. Quant à la « Romance nationale » que contient le volume, elle aurait l'air d'une simple poésie chevaleresque si Bridel ne lui adjoignait pas des « Éclaircissemens nécessaires » qui précisent son ancrage dans l'histoire médiévale des Grisons¹⁴³⁸. En 1786, Bridel visite en vers la « cataracte du Rhin » près de Schaffhouse et il promène sa muse au « vieux château de Habsbourg » pour méditer sur le passé glorieux de sa nation¹⁴³⁹, mais de telles poésies sont à mettre en relation avec les voyages en Suisse de l'auteur et avec son intention, réaffirmée dans l'« Avertissement », de

¹⁴³² Philippe-Sirice Bridel, « Préface », *Mélanges helvétiques de 1782 à 1786*, Lausanne, 1787, p. VII-VIII.

¹⁴³³ *Ibid.*, p.X.

¹⁴³⁴ *Ibid.*

¹⁴³⁵ Philippe-Sirice Bridel, « Préface apologétique », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXVII.*, 1787, s. p.

¹⁴³⁶ *Ibid.*

¹⁴³⁷ Voir les textes rassemblés dans les *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXV.*, 1785, s. p.

¹⁴³⁸ Philippe-Sirice Bridel, « Éclaircissemens nécessaires sur la Romance suivante », *ibid.* ; « Les Trois anneaux, Romance nationale », *ibid.*

¹⁴³⁹ Philippe-Sirice Bridel, « Vers faits à la cataracte du Rhin, près de Schaffouse, le 26 Juillet 1785 », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXVI.*, 1786, s. p. ; « Vers faits au vieux château de Habsbourg, le 19 Juillet 1785 », *ibid.*

« briser le joug des *voyageurs étrangers* » pour rappeler – Bridel le souligne – « qu'un Suisse peut seul décrire sa patrie »¹⁴⁴⁰.

Pourtant, ici ou là, certaines poésies se nourrissent bel et bien d'un matériau historique brut ou perceptible comme tel à l'époque de Bridel. La romance qui clôt le volume de 1785, par exemple, raconte le « Siègne de Zurich » de 1292 et la bravoure des femmes devant l'agresseur autrichien¹⁴⁴¹ ; elle ressemble de plus près aux *historische Lieder* de Lavater. Mais il faudra attendre encore quelques années avant que Bridel ne s'engage plus franchement dans la rédaction d'un poème épique. L'auteur vaudois entreprend en 1790, à la demande de certains membres de la Société helvétique et en prévision du sixième centenaire de la fondation de Berne, la rédaction d'une œuvre en vers sur un des principaux acteurs de celle-ci, le duc Berthold V von Zähringen, événement historique qui a pu être perçu comme la prémisse d'une autre fondation, celle de la Confédération. Ce poème que Reynold considère comme « une *Henriade* suisse »¹⁴⁴² sera provisoirement abandonné par Bridel ; l'auteur le reprendra en 1832 pour lui donner l'ampleur de six chants, mais il ne le publiera jamais dans sa version intégrale¹⁴⁴³. En 1792, l'auteur des *Étrennes* donne à ses lecteurs un fragment de neuf pages de son « Berthold de Zaeringue » qu'il regarde comme « un poème national »¹⁴⁴⁴, puis d'autres morceaux qu'il rassemblera en 1793 dans le troisième volume des *Mélanges helvétiques*¹⁴⁴⁵. À travers cette œuvre en vers fusionnent la matière historique et l'imaginaire de la légende dans un patriotisme tourné vers l'union fédérale.

Pendant plusieurs décennies, recherches historiques, descriptions physiques ou statistiques de la Suisse et poésies héroïques ou descriptives continuent de marcher main dans la main dans les *Étrennes*. Le projet a l'avantage d'être à la fois pluriel et cohérent, ce qui contribue sans doute à lui assurer un succès immédiat, mais également pérenne : si les *Étrennes* peuvent encore être citées, republiées et continuées dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁴⁴⁶, c'est qu'elles ont alimenté tous azimuts un légendaire susceptible d'être refondu dans de nouveaux discours et réorienté vers de nouveaux besoins. Quand Bridel compile une

¹⁴⁴⁰ « Avertissement », *ibid.*

¹⁴⁴¹ « Le Siègne de Zurich », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. LXXXV.*, 1785, s. p.

¹⁴⁴² Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 323.

¹⁴⁴³ Voir *ibid.*, p. 322-338. Le manuscrit du poème « Berthold de Zaringue », annoté par Bridel, est conservé dans le fonds Philippe-Sirice Bridel (Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, Ms 1410 et Ms 22).

¹⁴⁴⁴ Philippe-Sirice Bridel, « Fragmens d'un poème national intitulé Berthold de Zaeringue », *Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'an de Grace M. DCC. XCII.*, 1792, s. p.

¹⁴⁴⁵ Philippe-Sirice Bridel, « III fragmens d'un poème National, intitulé Berthold de Zaeringue, lû à la Société d'Olten », *Mélanges helvétiques des années 1791, 1792, 1793. C.*, Lausanne, 1793, p. 527-535.

¹⁴⁴⁶ Voir *supra*, p. 28-29.

nouvelle fois ses pièces les plus « nationales » dans *Le Conservateur suisse* de 1813, la poésie apparaît comme un moyen privilégié de conserver le souvenir d'événements aussi bien récents qu'anciens : une « Ode sur le massacre des Gardes-Suisses à Paris le 10 août 1792 » précède par exemple une autre ode sur « Le dévouement d'Arnold de Winkelried »¹⁴⁴⁷. Dans la préface de cette nouvelle publication, le libraire éditeur Louis Knab rappelle la forte cohérence du projet rédactionnel. Relayant la voix de Bridel, il insiste également sur le désir de ne livrer aux patriotes suisses que des matériaux bruts : plus précisément, il s'agit de faire la somme de

[...] tous les fragmens inédits de nos vieilles chroniques, tous les morceaux historiques qui intéressent soit le corps helvétique, soit un de ses membres, toutes les poésies véritablement suisses, tous les voyages dans quelque une de nos contrées rédigés sur les lieux mêmes qui y sont décrits ; en un mot tout ce qui tient essentiellement à notre histoire, à notre littérature, à notre géographie statistique, aux lois, coutumes et mœurs de nos pères, à la biographie des compatriotes dignes de nos souvenirs.¹⁴⁴⁸

Parce qu'elle touche les cœurs, marque la mémoire et se prête à la célébration, la poésie suisse s'est découverte une fonction qui lui donne une nouvelle légitimité. D'autres auteurs francophones en tireront bientôt profit, ainsi que les poètes germanophones qui gravitent autour du *Schweizerisches Museum* de Füssli dès 1783 ou, dès 1811, autour des *Alpenrosen* (1811-1830) de Johann Rudolf Wyss, un almanach bernois dont le programme est à plusieurs égards très proche de celui des *Étrennes* de Bridel¹⁴⁴⁹.

8.1.2. L'épopée et le roman

Signalons cependant que l'exploitation littéraire d'un fonds historique et légendaire suisse n'est pas l'apanage des membres du Corps helvétique. On sait que Lemierre avait déjà consacré une tragédie au mythe fondateur de *Guillaume Tell* en 1768, plusieurs fois rééditée, en attendant que Friedrich von Schiller ne s'emparât à son tour du sujet dans son drame *Wilhelm Tell* (1804). En outre, certains poètes français de la fin du XVIII^e siècle recourent

¹⁴⁴⁷ Philippe-Sirice Bridel, « Ode sur le massacre des Gardes-Suisses à Paris le 10 août 1792 », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, t. 1, p. 354-358 ; « Ode. Le dévouement d'Arnold de Winkelried », *ibid.*, p. 358-361. Cette seconde ode est signée « P. B. ». Sur l'attribution de ces initiales à Philippe-Sirice Bridel, voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 284 n. 1.

¹⁴⁴⁸ Louis Knab, « Avis du libraire éditeur », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1813, t. 1, p. V-VI.

¹⁴⁴⁹ Voir Maud Dubois, art. cit., p. 215-222. Sur les *Alpenrosen* et leurs contributeurs, voir Alfred Ludin, *Der schweizerische Almanach « Alpenrosen » und seine Vorgänger (1780-1830). Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doktorwürde vorgelegt der I. Sektion der hohen philosophischen Fakultät der Universität Zürich*, Zurich, A. Markwalder, 1902.

volontiers au légendaire suisse pour chanter les valeurs de leur nouvelle République, trop jeune pour posséder sa propre épopée. Un certain « A. M. C** » publie en 1796 une *Narration en vers de dix-huit principaux traits de l'histoire de Suisse* : bien que l'ouvrage paraisse à Lausanne, l'auteur semble être un Français qui parle de la Suisse d'un point de vue extérieur¹⁴⁵⁰. Par une série de petits poèmes héroïques classés dans un ordre chronologique, les héros historiques ou mythiques de la Suisse antique et médiévale – des Helvètes de la guerre des Gaules au colonel Louis Pfyffer, en passant par l'incontournable Tell – défilent pour dispenser au lecteur « Des leçons de bravoure & d'amour pour les loix »¹⁴⁵¹. Mais surtout, un poème sur les guerres de Bourgogne paraît en 1800 à Paris : *Les Helvétiques, en huit chants, avec des notes historiques* de Charles-François-Philibert Masson, « Citoyen français » né à Blamont en Franche-Comté. Si l'on excepte le fragmentaire « Berthold de Zaringue » de Bridel, la première grande épopée suisse est donc française. L'éditeur de l'ouvrage présente celui-ci comme un « monument authentique à la liberté »¹⁴⁵² et l'Institut de France comme un poème à la gloire des « principes qu'il était réservé à la révolution française de faire triompher sur un plus grand théâtre »¹⁴⁵³. Quant à l'auteur, il voit dans l'originalité de la matière helvétique le moyen adéquat de produire enfin une épopée française qui ne soit pas une copie d'autres copies, mais qui possède des « couleurs primitives », saisies sur des « bords encore inconnus du Parnasse français »¹⁴⁵⁴ : la nation suisse et son passé glorieux. Étudiant le poème au début du XX^e siècle, Jean Ducros rappelle que Masson a séjourné à Neuchâtel en tant qu'apprenti horloger et il estime que l'auteur des *Helvétiques* doit beaucoup à celui des *Étrennes* et des *Mélanges*, tant pour sa conception d'une Suisse à la fois héroïque et idyllique, que pour son amour des détails historiques ou géographiques¹⁴⁵⁵. À en juger par les « Notes historiques » de l'épopée, les deux hommes partagent en tout cas une référence commune en matière d'érudition historique : la volumineuse *Geschichte der Schweizer* du Schaffhousois Johannes von Müller, traduite en français dans les années 1790.

¹⁴⁵⁰ Les plupart des catalogues de bibliothèques donnent à l'auteur le nom de famille « Chappuis ». Comme l'indique la couverture de l'ouvrage, l'anonyme était en tout cas membre des académies de Villefranche et de Marseille.

¹⁴⁵¹ A. M. [Chappuis], « Projet de l'auteur. Idée générale de la Suisse », *Narration en vers de dix-huit principaux traits de l'histoire de Suisse, et mélanges curieux de Littérature légère, d'Histoire naturelle & de Morale agréable, par A. M. C**.* des Académies des Sciences & Belles-Lettres de Ville-Franche & de Marseille, Lausanne, 1796, p. 3.

¹⁴⁵² « Note de l'éditeur », in Charles-François-Philibert Masson, *Les Helvétiques, en huit chants, avec des notes historiques, par Charles-François-Philibert Masson, Citoyen français*, Paris, [1800], p. V.

¹⁴⁵³ Ces paroles de Nicolas François de Neufchâteau, prononcées devant l'Institut de France, sont rapportées dans *ibid.*, p. IX.

¹⁴⁵⁴ « Préface de l'auteur », *ibid.*, p. XIV.

¹⁴⁵⁵ Voir Jean Ducros, « Notes sur une épopée révolutionnaire : “Les Helvétiques”, de Ch.-Ph. Masson », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1915, 22^e année, n° 1-2, p. 248-254.

En Suisse, hors du domaine de la poésie, la matière helvétique gagne aussi le roman historique. Parallèlement à la nouvelle éclosion de ce genre en France et en Allemagne, mais avant que le retentissement international de Walter Scott n'en fasse un fleuron de la littérature romantique, plusieurs romancières de la Suisse francophone s'épanouissent dans le roman historique et y obtiennent des succès publics remarquables¹⁴⁵⁶. Mais dans un groupe qui inclut Isabelle de Gélieu, Isabelle de Montolieu et Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz, seule cette dernière se présente comme une véritable émule de Bridel. Elle publie en effet plusieurs romans ou recueils de longues nouvelles centrés sur des événements et des personnages de l'histoire nationale. Au seuil de ses *Anecdotes suisses* (1796), la Vaudoise répète après le rédacteur des *Étrennes* que « L'histoire de Suisse est une mine féconde » et qu'il ne faut pas craindre « de feuilleter les chroniques poudreuses que renferment les bibliothèques publiques ou particulières »¹⁴⁵⁷ pour y trouver un matériau littéraire neuf et digne d'intérêt. Une lettre écrite à Bridel, au moment de la rédaction des *Anecdotes*, nous apprend toute l'admiration de Pont-Wullyamoz pour son compatriote et pour ses œuvres, ainsi que le rôle direct qu'a joué celui-ci comme dispensateur d'éléments historiques :

J'ai bien des grâces à vous rendre, Monsieur, de tout ce que vous avés bien voulu me fournir, et m'indiquer pour travailler à l'anecdote brillante et *vaudoise* du chev. de Grandson. Je m'en occupe actuellement, mais la seconde partie m'offre beaucoup de travail, et de difficulté, relativement à la partie des *obsèques*, et à celle du *combat*, ne voulant tomber dans aucune erreur de *costume*. Il sera très possible, Monsieur, que, si vous me le permettez, je recoure à vos bontés dans cette occasion ; vous êtes un dictionnaire vivant, plus utile comme plus intéressant, que ceux qu'on trouve dans les bibliothèques.¹⁴⁵⁸

C'est donc auprès de Bridel que la romancière a trouvé, ou du moins cherché, de quoi renforcer le réalisme historique de sa première « Anecdote suisse » consacrée à ce chevalier-trouvère du XIV^e siècle qu'était Othon de Grandson. Caution littéraire et encyclopédie humaine, Bridel fait office de référence dans le domaine de l'histoire comme dans celui de la poésie.

Mais si les textes des *Étrennes* sont tous motivés par leur dessein patriotique, la prose de Pont-Wullyamoz fonde sa légitimité dans le domaine de la littérature. En effet, la matière suisse présente pour elle un intérêt romanesque intrinsèque :

Qui peut douter que le local de la Suisse, ainsi que le caractere & les mœurs de ses habitants, si favorables aux efforts de la liberté, comme nous l'atteste l'histoire, ne l'aient été de même au développement de toutes les autres passions ? Ces lacs, ces forêts, ces rochers hérissés de tours ;

¹⁴⁵⁶ Voir Maud Dubois, art. cit.

¹⁴⁵⁷ Cité par *ibid.*, p. 207.

¹⁴⁵⁸ Lettre de Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz à Philippe-Sirice Bridel, datée de La Clergère [Moudon] et citée par René Burnand, *Histoire de la dame en rose. Madame de Pont-Wullyamoz. Vaudoise émigrée*, Lausanne, Librairie F. Rouge & C^{ie} S. A., 1944, p. 169.

ces châteaux, habités par une noblesse à qui des mœurs agrestes avaient conservé toute sa dignité, ne fourniroient-ils pas à la plume des romanciers un canevas dont le pinceau dramatique lui-même, pourroit s'emparer avec succès ? Ces ruines qui n'offrent plus à l'œil du voyageur que des vues pittoresques, furent sans doute autrefois le théâtre de scènes bien orageuses : ces manoirs antiques, berceaux d'une suite de générations, ont vu naître et mourir une foule d'êtres sensibles, coupables ou vertueux, dont certainement l'histoire mérite d'être connue, et dont l'oubli couvre jusqu'aux noms. C'est là que le peintre, le poète ou le romancier, aussi bien que l'historien, trouveront des sujets dignes d'eux.¹⁴⁵⁹

Marie-Elisabeth Polier, qui publie dans son *Journal littéraire de Lausanne* des extraits des *Anecdotes suisses* de son amie, remarque significativement que la romancière s'exerce dans « une branche de la littérature agréable & utile chez toutes les nations qui ont une littérature »¹⁴⁶⁰. Certes, cette branche « manquoit à la Suisse romande » jusque-là et les *Anecdotes* forment un « monument Helvétique »¹⁴⁶¹ digne des meilleures bibliothèques, mais le patriotisme n'est pas le moteur ni l'élément justificatif essentiel des récits historiques. Pont-Wullyamoz trouvera d'ailleurs dans l'histoire de la France le sujet d'autres romans et elle réaffirmera dans ses *Nouvelles Anecdotes suisses* de 1802 son désir de chercher dans le passé des nations ce qui a le pouvoir d'« émouvoir toute âme sensible »¹⁴⁶². Quant à Isabelle de Montolieu, elle a pour sa part l'intention avouée d'atteindre en tout premier lieu le lectorat français, y compris dans ses très helvétiques *Châteaux suisses* de 1816¹⁴⁶³. Si les *Étrennes helvétiques*, le *Journal littéraire de Lausanne* et les romans suisses contribuent tous à l'établissement et à l'exploitation simultanée d'un réservoir symbolique national, leurs rapports au centre français diffèrent passablement et leurs lectorats respectifs ne se recoupent qu'en partie : il ne s'agit pas d'un groupe ou d'un mouvement littéraire organisé autour d'une figure de proue et d'un projet commun, mais d'initiatives singulières qui convergent à certains égards.

À la fin des années 1820, soit près de trente ans après que Bridel a esquissé son « Berthold », un Genevois se tournera à son tour vers ce genre noble qu'est le grand poème héroïque, mais son courage ne sera pas récompensé. Ce Jean-Pierre-Marc Fetsch, dont nous ne savons rien en dehors de ce qu'il dit de lui dans ses propres ouvrages, a d'abord imprimé en 1828 deux chants d'une *Nouvelle Louisiade*, sorte d'épopée de la Restauration consacrée à

¹⁴⁵⁹ Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz, « Préface générale de l'auteur, sur les Romans Historiques », *Anecdotes tirées de l'histoire et des chroniques suisses*, Lausanne, 1796, t. 1, p. 5-7.

¹⁴⁶⁰ [Marie-Elisabeth Polier], « Annonce littéraire suisse », *Journal littéraire de Lausanne, ouvrage périodique*, t. 6, n° 8, août 1796, p. 121-122.

¹⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 122.

¹⁴⁶² Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz, « Avant-propos », *Nouvelles Anecdotes suisses ; par l'auteur des premières. Clodomir, ou le château d'Orbe*, Brunswick, 1802, p. III.

¹⁴⁶³ Isabelle de Montolieu, *Les Châteaux suisses, anciennes anecdotes et chroniques, publiées par Madame la Baronne Isabelle de Montolieu. Orné de quatre figures en taille-douce, dessinées d'après nature*, Paris, 1816. Voir Maud Dubois, art. cit., p. 222-225.

la gloire des Bourbon et dédiée à Charles X. Cependant, il avoue amèrement qu'il a envoyé au roi de France son poème dans l'espoir d'obtenir une gratification ou peut-être une « belle médaille »¹⁴⁶⁴, mais qu'on a jugé son œuvre trop courte¹⁴⁶⁵. Qui plus est, on ne lui a pas rendu le manuscrit, ce dont il se désole... Deux ans plus tard, dans un *Nouveau recueil composé de fragmens de poésies diverses* donné à compte d'auteur¹⁴⁶⁶, Fetsch annonce qu'il a décidé de se rabattre sur la publication d'une « Helvétide » en trente chants ; il « supplie l'estimable public »¹⁴⁶⁷ de nourrir la souscription qu'il a ouverte pour ce texte et de lui acheter ses deux œuvres déjà parues pour l'encourager. En attendant, il donne des extraits de son poème patriotique qui chantera « la Suisse et ses héros divers »¹⁴⁶⁸ et qu'il hésite à dédier – visiblement sans ironie – à la Haute Diète helvétique ou au Président des États-Unis d'Amérique¹⁴⁶⁹. Inutile de préciser que « L'Helvétide » ne sera jamais imprimée. Projeter d'écrire une épopée suisse en français implique d'être pour le moins excentrique comme Fetsch ou, comme Bridel, de disposer d'une forte légitimité d'historien et de poète à l'échelle nationale. C'est comme si la poésie historique était condamnée, en Suisse, aux formes plus modestes du chant, de l'ode ou du petit poème héroïque : les « helvétiques » nous en offriront bientôt de nouveaux exemples.

8.1.3. La matière genevoise

Cela dit, la poésie patriotique ne doit pas nécessairement être suisse pour exister. Les différents territoires francophones qui sont rattachés au Corps helvétique ont leurs propres traditions, leurs propres dialectes, leur propre histoire et leur propre culture qui les distinguent les uns des autres : autant d'éléments qu'ils peuvent brandir dans une perspective identitaire. Les modalités selon lesquelles va s'articuler, dans le domaine de la poésie, cette matière cantonale ou régionale avec une matière nationale commune sont particulièrement

¹⁴⁶⁴ Jean-Pierre-Marc Fetsch, « Comparaison du Poème de la Louisiade, avec celui de la Henriade de feu Mr. de Voltaire », *La Nouvelle Louisiade. Poème héroïque, concernant, l'Histoire de la Révolution Française, depuis l'époque de la mort de Louis-seize jusqu'à celle du couronnement de S. M. Charles X. A laquelle il fut dédié, et adressé le 28. Octobre 1826. Et dans lequel est inséré la bienheureuse circonstance de la Restauration de Genève. Par J : P : M : Fetsch. De Genève*, Genève, 1828, p. 44.

¹⁴⁶⁵ Voir les « Stances » et l'avis sans titre qui les précède (*ibid.*, p. 45-47).

¹⁴⁶⁶ Sans nom de libraire, l'ouvrage est vendu « A Genève, chez J. P. M. Fetsch, rue du Boule, maison Berts, N. 246 ».

¹⁴⁶⁷ Jean-Pierre-Marc Fetsch, [avis sans titre], *Nouveau recueil composé de fragmens de poésies diverses, propres à annoncer l'actuelle composition du poème helvétique intitulé L'Helvétide, qui devrait être publié par les cent bouches de la renommée. Par l'auteur de l'Alexandrade, de la Nouvelle Louisiade, de l'Épître contre la Miliciade, de celle adressée à S. S. le Pape Pie VIII, à l'époque de son élection au trône Pontifical, et du futur Poème Helvétique*, Genève, 1830, p. 21.

¹⁴⁶⁸ « Prologue », *ibid.*, p. 7.

¹⁴⁶⁹ « Avis important », *ibid.*, p. 14.

intéressantes à l'égard de la République de Genève. L'institutionnalisation du littéraire y est plus avancée que sur aucun autre territoire francophone et l'activité des poètes y est abondante depuis longtemps. Seulement, avant le rattachement de Genève à la Confédération helvétique de 1815, la production poétique de cet État allié se caractérise souvent par son autonomie : les Genevois du XVIII^e siècle écrivent des vers à l'adresse de leurs compatriotes et ils commentent surtout la vie politique et culturelle de leur capitale, souvent au risque d'encourir un procès. Il faut certes excepter un cas marquant comme celui de Jean-Baptiste Tollot, qui se positionne comme poète suisse dans le *Journal helvétique*, mais l'essentiel des épîtres, odes, hymnes et autres chansons qui paraissent de plus en plus massivement à Genève, n'en révèle pas moins une forte tendance à l'autocentrisme. Genève dispose en effet d'un efficace marché local de l'imprimé sur lequel paraît au rythme de l'actualité des brochures de quelques pages qui se substituent partiellement, sur un plan fonctionnel, à la presse périodique¹⁴⁷⁰. En 1768 déjà, une brochure de quatre pages, exprime en vers les remerciements amusés « des vendeurs de brochures au public » :

Vendre en un jour cent exemplaires
Et gagner deux sols sur chacun,
N'est pas de petites affaires,
Un pareil gain est peu commun.¹⁴⁷¹

Et neuf ans plus tard, une épître écrite « à l'occasion de la Foire de Genève » va dans le même sens en versifiant l'appel au secours d'un libraire qui s'est vu priver de son « Poète » et donc de son gagne-pain :

[...] ce qui m'afflige & me tue,
C'est mon Poète, il ne veut plus rimer.
Dans son esprit il forge mille obstacles ;
Je suis vieux, m'a-t-il dit, & *je sais m'estimer*,
La nature chez moi ne fait plus de miracles,
Pour Ferney seul ils sont tous réservés.
Il dit ; & moi je reste avec deux pieds de nez,
Tremblant sur le fâcheux déboire,
De me voir déchû de ma gloire,
Et sifflé par mes envieux,
Si je parois sans Epître à la foire.
Daignez, Monsieur ! me servir cette année,
Vous le ferez avec facilité ;
En vous jouant vous tenez votre lyre,
Le Dieu des vers se plaît à vous instruire....¹⁴⁷²

¹⁴⁷⁰ Voir les pages qu'Étienne Burgy consacre au « Siècle des Lumières entre sciences et troubles politiques » dans son article « Dépôt légal et *genevensia*. La mémoire imprimée de Genève », in Danielle Buyssens, Thierry Dubois, Jean-Charles Giroud, Barbara Roth-Lochner (dir.), *Patrimoines de la Bibliothèque de Genève. Un état des lieux au début du XXI^e siècle*, Genève, Éditions Slatkine, 2006, p. 107-109.

¹⁴⁷¹ Antoine Roland, *Le Remerciement des vendeurs de brochures au public. Chanson nouvelle sur l'Air, du Vaudeville d'Epicure*, s. l., [1768], p. 3.

Grâce à la *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle* d'Émile Rivoire¹⁴⁷³, il est possible de prendre un recul quantitatif sur le phénomène de la poésie brochurière. Outre quelques publications antérieures et isolées, cette poésie émerge vraiment dans les années 1730. Le nombre d'imprimés en vers explosera à la fin de chaque période de trouble que connaîtra Genève, comme le montre le graphique que nous donnons en annexe¹⁴⁷⁴. Le premier pic se situe en 1738, après la signature de l'acte de Médiation par lequel la France a mis fin à une violente querelle sociale et politique opposant la bourgeoisie au gouvernement oligarchique. Les vers publiés chantent l'action des médiateurs étrangers et la paix retrouvée. C'est également dans un moment d'accalmie que se situe le pic de 1768, au terme de l'« affaire Rousseau », une longue querelle consécutive à la condamnation de l'*Émile* et du *Contrat social* (1762). On y trouve beaucoup de chansons sur le rétablissement de la paix civile à Genève, écrites notamment par le maître perruquier Jean-Jacques Béreaud, un défenseur du groupe social des « natifs » dont les membres sont nés à Genève sans posséder les mêmes prérogatives politiques et économiques que la bourgeoisie. Ces chansons sont composées sur des refrains populaires ou des airs d'opéra. Une *Chanson nouvelle* de Béreaud, par exemple, se fredonne sur l'air final de l'opéra-comique *Tom Jones* (1765) du compositeur français Danican Philidor, dont le dénouement est heureux comme l'est celui de la petite révolution genevoise. Le perruquier, qui s'est impliqué dans les événements, signe son texte d'un acrostiche – « P[ar] Béreaud » – décelable dans les tout derniers vers :

Pour les Natifs par mon excès de zèle
 Bien souvent je vous ait déplu ;
 Et cependant Patriote fidèle
 Rien contre vous je n'ai voulu :
 Etre à l'abri d'un injuste arbitraire
 Aux seules Loix être soumis,

¹⁴⁷² *Épître à monsieur Galissart de Marignac, ancien régent, à l'occasion de la Foire de Genève. Suivie d'une chanson*, Genève, 1777, p. 3-4. Parmi les brochures de la même époque, voir aussi le texte en prose : *Lettre d'un citoyen à un de ses amis, sur l'étonnement où il est de voir paroître un aussi grand nombre de Brochures*, s. l., [1777]. Le libraire mis en scène dans l'*Épître à monsieur Galissart de Marignac* s'appelle « Caille ». Il s'agit peut-être de Louis Antoine Caille (1733-1805) : voir la fiche de ce libraire sur « R. I. E. C. H. Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 », Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire : dbserv1-bcu.unil.ch/riech/intro.php (consulté le 8 janvier 2015).

¹⁴⁷³ Émile Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle*, t. 1-2 : Genève, Paris, 1897 ; t. 3 : Genève, A. Jullien, Georg & C^{ie}, 1935. Nous devons à cet ouvrage l'attribution, indiquée entre crochets, des noms d'auteur et des dates de parution de la plupart des brochures citées ci-après.

¹⁴⁷⁴ Voir l'annexe E, p. 380. Cette annexe est construite sur la base du nombre de brochures écrites en vers, ou principalement en vers, tel que nous l'avons déterminé à partir de la somme bibliographique de Rivoire. Certaines pièces ayant pu échapper à notre recensement, les chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les pics des brochures poétiques correspondent d'assez près aux principaux pics éditoriaux genevois, tous types d'imprimés confondus : cf. le graphique proposé par Étienne Burgy, art. cit., p. 109.

Un tel désir en vous j'espère
Doit peut craindre des ennemis.¹⁴⁷⁵

Ainsi, quoique de nombreuses brochures émanant des publicistes genevois paraissent pendant les troubles, la poésie – chantée ou non – a plutôt la fonction de commenter ceux-ci *a posteriori* et de célébrer la concorde. Cependant, la veine hymnique le dispute à la veine satirique : satire politique d'une part et satire littéraire de l'autre. Les poètes des brochures se répondent souvent, et parfois sur le ton du plus violent mépris. En 1777, par exemple, un poète anonyme recourt à l'invective pour donner une leçon d'humilité à un piètre rimeur qui se moque des honnêtes gens et dont les vers sont encore plus mauvais que ceux de Béreaud :

Vil ambrion, excrément du Parnasse !
A rimait quelle est donc ton audace ?
Si, par hasard, du perruquier Béraud
Tu possédais la petite science,
En te plaignant, on dirait patience,
Le pauvre diable épuise son cerveau ;
C'est un malheur, c'est une frénésie ;
Sur ce trottoir chacun a sa folie :
Voulant tâter de cet Art tout divin,
Béraud souvent négligea les perruques ;
S'il eut toujours travaillé pour les nuques,
Honnêtement il eut gagné son pain.
Mais toi ! Grands Dieux ! sans art & sans principe,
Vouloir rimer ! quel démon t'émancipe ?
Ne crains-tu pas de trouver un écueil,
Qui réduira ton insolent orgueil,
A se cacher, avec son impudence,
Sous le crotin de ta crasse ignorance ?¹⁴⁷⁶

Les satires vont bon train entre 1781 et 1782, époque d'un nouveau pic dans la production de brochures en vers. Brûlée par le bourreau, une *Catilinaire moderne* anonyme veut combattre ces « nouveaux Catilinas »¹⁴⁷⁷ que sont les « négatifs », c'est-à-dire les membres de l'aristocratie qui rejettent systématiquement les revendications des natifs et des représentants du peuple. Une nouvelle querelle a en effet éclaté entre ces divers groupes, impliquant bientôt l'intervention de Louis XVI et des armées française, bernoise et sarde¹⁴⁷⁸. Cette fois, les mesures radicales imposées aux Genevois ne laissent aucune prise à l'enthousiasme. Les chansons enregistrent avec cynisme ou moquerie la reddition de la République. La dernière

¹⁴⁷⁵ Jean-Jacques Béreaud, *Chanson nouvelle, sur la paix de Genève, sur l'Air ; Du Vaudeville de Tom Jones : je vous obtient [sic] vous qui m'êtes si Chère*, s. l., [1768], p. [1].

¹⁴⁷⁶ *Leçon pour un fat. Poème*, s. l., [1777]. Émile Rivoire estime que le poète ciblé par cette leçon pourrait être Jean-Jacques Puech. Voir *op. cit.*, t. 1, p. 246.

¹⁴⁷⁷ *Catilinaire moderne, suivie de Notes Historiques*, s. l., 1781, p. 3.

¹⁴⁷⁸ Voir Éric Golay, Anne de Herdt, Manuela Nassif, Corinne Walker, *Révolutions genevoises 1782-1798*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 1989.

grande poussée de la poésie genevoise au XVIII^e siècle, celle de 1793, suit directement la révolution de décembre 1792 qui marque la chute du gouvernement oligarchique. Les nombreux hymnes, couplets et autres chansons qui paraissent glorifient le patriotisme, les valeurs révolutionnaires et la figure de Jean-Jacques Rousseau. Beaucoup de textes sont chantés sur l'air de la Marseillaise ou de la Carmagnole, parfois dans une perspective parodique et bachique¹⁴⁷⁹. Quelques voix détonnent pourtant, comme celle d'un anonyme qui propose une satire des clubs patriotiques genevois dans un dialogue de seize pages intitulé *Les Soirées à la mode*¹⁴⁸⁰. Encore une fois, malgré la francomanie ambiante, la poésie genevoise de l'ère révolutionnaire privilégie l'autoreprésentation.

À Genève, on peut être apothicaire, horloger ou perruquier et publier des vers dans un contexte qui échappe en partie à l'insécurité littéraire. Parce qu'elles visent avant tout une action dans l'espace social et politique, les poésies genevoises se moquent souvent du bon usage de la langue comme des conventions subtiles de la versification française. À titre d'exemple, on peut signaler l'originalité des dialogues des *Morts politiques*, un opuscule de 1768 où s'entremêlent prose et poésie engagées, vers français et vers latins¹⁴⁸¹. Par ailleurs, le genre de la chanson offre une grande liberté dans l'alternance des rimes et la variation des mètres, voire même dans la longueur des vers¹⁴⁸², liberté qui s'étend parfois à des poésies non chantées¹⁴⁸³. Les pièces satiriques et circonstanciées développent également une approche ludique de la versification¹⁴⁸⁴ qui peut aller jusqu'à un encryptage du contenu par l'allégorie ou par l'énigme¹⁴⁸⁵. Sans être assimilable à un terrain d'expérimentation formelle, ce microcosme littéraire genevois partiellement clos sur lui-même est donc le lieu d'une

¹⁴⁷⁹ On réimprime visiblement à Genève la parodie attribuée à Michel-Jean Sedaine, qui commence par les vers suivants dans la version genevoise : « Allons Enfants de la Courtille, / Le jour de boire est arrivé ; / C'est pour vous que le Boudin grille, / C'est pour vous qu'on l'a préparé. Bis. » (*Chanson nouvelle. Sur l'air : Aux armes Citoyens, &c., s. l., [1793], p. 1.*) Voir Hinrich Hudde, « "Le jour de boire est arrivé..." Parodies burlesques de *La Marseillaise* (1792-1799) », *Dix-huitième siècle*, 1985, n° 17, p. 377-395. Par ailleurs, on trouve bien sûr le même type de textes dans d'autres régions francophones et notamment dans d'autres parties de la Suisse : voir celles qui sont recueillies dans les 130 pages des *Etrennes aux Vaudois, ou recueil de chansons patriotiques*, Lausanne, 1799.

¹⁴⁸⁰ *Les Soirées à la mode, ou le tableau des clubs patriotes, situés dans le Quartier de St. Gervais, s. l., [1793].*

¹⁴⁸¹ Voir ce passage : « Claudien rend lui-même témoignage : / *Ad mores facilis natura revertit* / Juvénal tient le même langage : / *Tamen ad mores natura recurrit* / *Damnatos, fixa & mutari nescia.* » (*Les Morts politiques. Ou dialogues républicains. Entre Esope Bourgeois d'Amorie, et Abauzit Bourgeois de Genève. Par un Vieillard Moribond très-célèbre, qui ne sçait rien, s. l. [« Aux Enfers »], 1768, p. 33.*)

¹⁴⁸² Un hymne de 1793 contient un refrain composé de deux octosyllabes et de deux vers de quatorze syllabes, un mètre très inhabituel. Voir *Les Destinées de la République française. Hymne chanté a deux représentans de la Nation française par un Citoyen de Genève. Air de Renaud d'Ast : Vous qui &c., s. l., [1793].*

¹⁴⁸³ Voir par exemple l'*Éloge poétique des Auteurs de la Déclaration du 27^e. Septembre 1779. Précédé d'une lettre à Mr. M..., s. l., 1779* ; ou encore *L'Esprit de parti. Pièce aussi vraie que les autres, s. l., [1779].*

¹⁴⁸⁴ Cf. par exemple deux textes écrits seulement sur deux rimes, dont le second est une réponse au premier : [Étienne-Salomon Reybaz], *Aux citoyens représentans, s. l., [1779]* ; et [Jean-Antoine Comparet], *Épître à l'auteur des Vers en if et en ence, s. l., [1780].*

¹⁴⁸⁵ Voir par exemple *Énigme* [« J'ai du talent, de l'esprit ; [...] »], s. l., [1780].

production poétique nombreuse, apparemment rentable et dans tous les cas notoirement décomplexée.

La tradition des brochures poétiques perdurera au XIX^e siècle, de même que celle plus spécifique des chansons bachiques, burlesques ou patriotiques dont les auteurs du Caveau genevois feront leur activité favorite. À plusieurs égards, le modèle genevois sera d'ailleurs transposé dans la poésie nationale et fédératrice des années 1820. Avant la vague des « helvétiques », les poètes genevois chantent déjà l'union politique à l'échelle locale. En tant que cette littérature se nourrit d'une matière qui est propre à la région – des événements historiques comme l'Escalade, des grands hommes comme Rousseau, des valeurs et des institutions républicaines –, elle dispose très tôt d'un système de références et de symboles qui lui est propre, ou qu'elle revendique tel. Enfin, les lettres genevoises sont pionnières dans le domaine de l'histoire littéraire suisse : bibliothécaire de la République, Jean Senebier (1742-1809) publie en 1786 trois volumineux tomes d'une *Histoire littéraire de Genève* qu'il place tout entière sous le signe du patriotisme le plus zélé¹⁴⁸⁶. Son ouvrage donne une existence palpable à la poésie genevoise du XVIII^e siècle en n'omettant jamais de mentionner, dans les pages consacrées aux belles-lettres mais aussi dans les autres sections du livre, les vers qu'ont laissés les principaux auteurs genevois morts ou vivants. L'important patrimoine littéraire genevois vient grossir de plein droit celui de la Suisse francophone dès 1815 et, d'Amiel à Rossel, tous les futurs historiens qui consacreront leurs efforts à la reconstruction d'un passé littéraire romand puiseront abondamment dans les volumes de Senebier.

8.1.4. Ralliement littéraire et changement d'optique

En outre, après le ralliement de Genève à la Confédération, les poètes du nouveau canton optent plus facilement pour une position d'auteur suisse et pour des thématiques nationales. Sur ce point, le cas de Jean-Louis Mallet (1757-1832), dit Mallet-Butini, est exemplaire. Ce citoyen de Genève est un juriste et un membre du conseil législatif des Deux-Cents dès 1786. À partir de 1796, il publie plusieurs recueils de poésies. Le premier d'entre eux, *Marcoméris ou le beau troubadour*, contient des contes en vers et des poésies brèves, mais surtout un long et surprenant récit de chevalerie où se succèdent des passages en prose et d'autres rédigés dans des mètres variés. Ce volume imprimé à Genève se laisse porter par un élan centripète vers Paris. Il est dédié à la poétesse et romancière parisienne Anne-Marie de Beaufort

¹⁴⁸⁶ Jean Senebier, *Histoire littéraire de Genève*. Par Jean Senebier, Ministre du St. Évangile & Bibliothécaire de la République, Genève, 1786.

d'Hautpoul, que l'auteur présente comme son amie et qui a vraisemblablement joué le rôle d'une relectrice¹⁴⁸⁷. Dans une courte préface, Mallet demande qu'on regarde son *Marcoméris* comme une humble nouvelle, plutôt que comme un poème, et il signale les deux modèles français dont il a suivi les traces¹⁴⁸⁸ : Jean-Pierre Claris de Florian qui avait notamment publié une nouvelle de chevalerie intitulée « Bliombéris » en 1784¹⁴⁸⁹ et Louis-Élisabeth de la Vergne, comte de Tressan, qui s'était lui aussi fait connaître dans le registre chevaleresque. Enfin, le héros *Marcoméris* est l'héritier du trône de la Gaule. Il traverse la Manche pour aller rencontrer la jeune Astérie, destinée quant à elle à régner sur l'Angleterre, dont il tombe éperdument amoureux.

La publication d'une romance franco-anglaise est pour le moins cocasse en 1796, l'année de l'Expédition d'Irlande, quoique Mallet prétende avoir presque terminé son texte avant la Révolution¹⁴⁹⁰. Certains passages sont d'ailleurs politisés, et notamment celui où *Marcoméris*, sous un nom d'emprunt, visite Genève pour y recevoir une leçon d'indépendance nationale et d'égalité civile. Au milieu de ce long épisode, le poète-nouvelliste change de niveau de narration pour ouvrir une parenthèse métadiscursive et patriotique :

J'ai célébré les murs qui m'ont vu naître,
Où l'homme est libre & jouit de ses droits ;
Tandis qu'ailleurs on rampe aux pieds des rois,
Il fait les siens, n'a que la loi pour maître.
L'antique Rome a servi de berceau
A des brigands, nommés foudres de guerre ;
A ma patrie, on doit Calvin, Rousseau,
Lecteur ! laquelle a plus fait pour la terre ?¹⁴⁹¹

Centre théologique, centre philosophique, Genève est également un petit centre littéraire grâce à Voltaire, dont les années passées à Ferney font rejaillir une aura poétique sur toute la région et sur Mallet notamment :

J'ai vu venir tous les grands de la terre,
Y rendre hommage au moderne Apollon,
Et chaque auteur accourir chez Voltaire,
Comme un dévôt vers le saint son patron. [...]
Mes yeux, Voltaire, ont entrevu ta gloire ;
A tes côtés, dans les champs de Ferney,

¹⁴⁸⁷ Voir Jean-Louis Mallet, « À mon amie », *Marcoméris ou le beau troubadour. Nouvelle de chevalerie. Suivi de contes en vers*. Par J. L. Mallet, éd. cit., p. [5].

¹⁴⁸⁸ Voir la « Préface » dans *ibid.*, p. 8.

¹⁴⁸⁹ Jean-Pierre Claris de Florian, « Bliombéris, nouvelle françoise », *Les Six nouvelles de M. de Florian, Capitaine des dragons, et Gentilhomme de S. A. S. Mgr le Duc de Penthièvre ; des acad. De Madrid et de Lyon*, Paris, 1784, p. 7-86.

¹⁴⁹⁰ Voir Jean-Louis Mallet, « Préface », *Marcoméris ou le beau troubadour. Nouvelle de chevalerie. Suivi de contes en vers*. Par J. L. Mallet, éd. cit., p. 7 n.

¹⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 118.

Si j'ai passé le printemps de ma vie,
Reçois ces vers, ces vers sont mon essai,
Protège-les, Ferney fut leur patrie.¹⁴⁹²

Dans les « Remarques » qui accompagnent la nouvelle, Mallet répète sa conviction que Genève « devint, grâce à l'empire des lettres & des arts, une ville importante dans le système de l'Europe, & qui, si elle ne mit pas un grand poids dans la balance générale, influa du moins puissamment sur l'opinion de ses habitants »¹⁴⁹³.

Certes, ce poète genevois, encore « très-inconnu » selon le *Journal littéraire de Lausanne*¹⁴⁹⁴, chante aussi l'Helvétie, qui est « libre comme Genève »¹⁴⁹⁵ depuis que Guillaume Tell l'a délivrée du joug des rois. Il approuve une politique de l'union fédérale, qui aurait été jadis prononcée à la diète par un vénérable guerrier : « [...] ne craignez pas de multiplier les liens d'une confédération, qui n'a pour but que la défense de la liberté. »¹⁴⁹⁶. Mais le point de vue genevois prédomine dans l'ouvrage et le patriotisme cède volontiers le pas au poncif littéraire du Suisse balourd : l'auteur n'hésite pas à associer la « Bravoure helvétique » à l'ivrognerie dans un de ses nombreux « Contes épigrammatiques »¹⁴⁹⁷ ou à se moquer d'un garde suisse du palais des Tuileries fort peu différencié¹⁴⁹⁸.

Présenté comme la suite du premier recueil¹⁴⁹⁹, un volume de *Mélanges historiques et littéraires* paraît l'année suivante, surtout composé de pièces en vers. Plusieurs d'entre elles sont prépubliées dès 1796¹⁵⁰⁰ ; elles forment un livre plus mince et très caractéristique de la production poétique genevoise par son contenu. On y trouve d'abord un long poème sur « L'Escalade », le motif historique le plus récurrent dans les chansons et les poésies genevoises des XVII^e et XVIII^e siècles, accompagné d'un « Tableau de l'histoire de Genève »¹⁵⁰¹. Ensuite, deux odes sont consacrées aux grands hommes dont Genève s'honore, Rousseau et Voltaire¹⁵⁰², tandis qu'une troisième constitue une nouvelle variation poétique

¹⁴⁹² *Ibid.*, p. 119.

¹⁴⁹³ *Ibid.*, p. 187.

¹⁴⁹⁴ [Marie-Elisabeth Polier], « Prospectus. Marcomécis [sic], ou le beau Troubadour ; nouvelle de chevalerie, suivi de contes en vers, par M. J. L. Mallet ; un vol. in-8°. sous presse, beau papier & beaux caractères. Imprimé à Genève, chez Luc Sestié, & se vend chez Paschoud, libraire à Genève. Prix 3 livres de France, espèces, lettres & argent franco », *Journal littéraire de Lausanne, ouvrage périodique*, t. 6, n° 12, décembre 1796, p. 413.

¹⁴⁹⁵ Jean-Louis Mallet, *Marcomécis ou le beau troubadour. Nouvelle de chevalerie. Suivi de contes en vers. Par J. L. Mallet*, éd. cit., p. 122.

¹⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 125-126.

¹⁴⁹⁷ « La Bravoure helvétique », *ibid.*, p. 245.

¹⁴⁹⁸ « Le Suisse aux Tuileries », *ibid.*, p. 247.

¹⁴⁹⁹ Voir l'« Avis » de l'imprimeur dans Jean-Louis Mallet, *Mélanges historiques et littéraires*, par Jean-Louis Mallet, Genève, 1797, p. [X].

¹⁵⁰⁰ Jean-Louis Mallet, *L'Escalade. Poème suivi d'un tableau de l'histoire de Genève, et d'odes sur J. J. Rousseau, Voltaire & sur la Paix prochaine*, Genève, 1796.

¹⁵⁰¹ « L'Escalade. Poème », *ibid.*, p. 7-33 ; et « Tableau de l'histoire de Genève », *ibid.*, p. 37-82.

¹⁵⁰² « Ode sur J. J. Rousseau », *ibid.*, p. 83-90 ; et « Ode sur Voltaire », *ibid.*, p. 91-99.

sur le thème de la paix à l'occasion des guerres révolutionnaires¹⁵⁰³. L'ensemble est signé « J. L. Mallet-Butini, Citoyen de Genève » et *L'Escalade* est bien sûr dédiée « À mes compatriotes », seuls lecteurs autorisés à émettre une opinion sur les vers de l'auteur :

Lors que dans ce poème, enfant de mon délire,
De nos communs aïeux je chante les exploits,
GENEVOIS ! à mes vers vous seuls avez des droits,
Et je mets à vos pieds mon ouvrage & ma lyre !¹⁵⁰⁴

Malgré cette déclaration, on devine facilement que la publication livresque de Mallet vise un public qui déborde Genève et sa région, ce qui distingue le poète des auteurs de brochures. Décidément mal à l'aise avec le genre du poème, l'auteur prie en effet « le lecteur étranger [...] de croire qu'il n'a point prétendu faire un véritable poème »¹⁵⁰⁵ et ses remarques historiques sur Genève ne s'adressent spécifiquement « qu'aux étrangers, aux femmes & aux gens du monde »¹⁵⁰⁶. Les Français, ces « maîtres du monde »¹⁵⁰⁷, sont d'ailleurs les destinataires explicites de l'« Ode sur la paix prochaine ».

Jusque-là, Mallet est donc tourné à la fois vers le lectorat de Genève et vers le lectorat français. Selon Marc Monnier, ce « fécond producteur d'hémistiches confia "quelques tragédies" à un nommé Second qui se rendit à Paris en avril 1796 pour montrer son talent et celui de Mallet sur les théâtres de Paris »¹⁵⁰⁸, mais sans le moindre succès. Les textes que l'auteur adjoint à ses poèmes genevois dans les *Mélanges historiques et littéraires* de 1797 continuent de rendre hommage aux modèles français et notamment à cet auteur quasi genevois qu'est Voltaire, si souvent visité à Ferney dans l'espoir d'obtenir « un brevet d'esprit »¹⁵⁰⁹. On y trouve par exemple une longue ode sur « Le Siècle de Louis XIV »¹⁵¹⁰, avec des notes historiques directement puisées dans l'ouvrage éponyme du philosophe. Mallet s'intéresse également à un autre poète français, Clément Marot, qu'il propose à ses contemporains de redécouvrir en republiant quelques-unes de ses poésies¹⁵¹¹. Marot sera massivement lu et commenté par la génération romantique mais, si Mallet anticipe cet engouement, il a une raison patriotique d'exhumer les pièces du poète du XVI^e siècle : il

¹⁵⁰³ « Ode sur la paix prochaine », *ibid.*, p. 101-109. L'ode est suivie d'un commentaire en prose qui termine le volume : « Remarque sur l'ode précédente » (*ibid.*, p. 112-123).

¹⁵⁰⁴ « À mes compatriotes », *ibid.*, p. [5].

¹⁵⁰⁵ « Avis », *ibid.*, p. [2].

¹⁵⁰⁶ « Avis au lecteur », *ibid.*, p. [35].

¹⁵⁰⁷ « Ode sur la paix prochaine », *ibid.*, p. 109.

¹⁵⁰⁸ Marc Monnier, *op. cit.*, p. 145.

¹⁵⁰⁹ Jean-Louis Mallet, « Éloge aux mânes de Voltaire », *Mélanges historiques et littéraires*, par Jean-Louis Mallet, éd. cit., p. 260.

¹⁵¹⁰ « Le Siècle de Louis XIV. Ode », *ibid.*, p. 239-255.

¹⁵¹¹ La « Notice sur Marot » et les poésies republiées occupent les vingt dernières pages du recueil (*ibid.*, p. 281-302).

rappelle que celui-ci a entretenu des liens avec Genève et avec Calvin en particulier, ce qui motive au moins partiellement sa place dans les *Mélanges*.

C'est en 1804 que Mallet s'ouvre vraiment à la matière suisse, lorsqu'il publie des *Idylles à l'usage des enfans et des amateurs de la vie champêtre*¹⁵¹². La ville de Genève est désormais rattachée à la République française en tant que chef-lieu du département du Léman. Sous le couvert d'une littérature enfantine et édifiante, les *Idylles* constituent un acte de résistance douce à l'annexion. Elles seront en tout cas perçues ainsi au moment où Mallet en préparera la quatrième édition, comme nous le verrons bientôt. Dans l'édition originale du recueil, le poète se réclame de Gessner et d'Arnaud Berquin, célèbre auteur français d'ouvrages pour la jeunesse : la « Préface » en vers rend en effet hommage au « Tombeau de Gessner », tandis que l'« Épilogue » qui clôt le volume ranime les « Cendres de Berquin »¹⁵¹³. Entre ces deux pôles littéraires qui enserment de nombreuses petites idylles, Mallet promène les jeunes lecteurs et les amateurs de la campagne à travers tout l'espace géographique et toute l'histoire de la Confédération helvétique. Les dates et les lieux qu'il visite forment un catalogue dont on retrouverait la plupart des éléments dans les *Étrennes helvétiques* de Bridel ou dans ses différents récits de voyage en Suisse. Mallet chante « L'Hospitalité helvétique » dans les montagnes du Valais et regarde avec un berger « La Cascade de Pisse-vache » avant de passer le tout nouveau col du Simplon, celui du Saint-Bernard et le célèbre pont du Diable¹⁵¹⁴ ; il s'arrête devant un « Sapin du Jura », devant l'« Hermitage de Fribourg » et devant « L'Ossuaire de Morat » qui témoigne des guerres de Bourgogne¹⁵¹⁵ ; il visite dans le nouveau canton de Vaud le village de Vallorbe, les sources de l'Orbe et la merveilleuse « Grotte des fées »¹⁵¹⁶ ; il pleure sur le tombeau de Jacques Necker, tout juste décédé, et se rend après tant d'autres voyageurs au monument funéraire de Hindelbank¹⁵¹⁷ ; il célèbre le courage patriotique d'Arnold von Winkelried et prend une leçon de vertu suisse

¹⁵¹² Jean-Louis Mallet, *Idylles à l'usage des enfans et des amateurs de la vie champêtre*, par J. L. Mallet, Genève, 1804. La même année, Mallet publie également à Genève un volume d'*Odes à l'usage des enfans*, par J. L. Mallet, de diverses sociétés littéraires, qui contient successivement des « odes sacrées », des « odes morales », des « odes littéraires » et des « odes héroïques ».

¹⁵¹³ Jean-Louis Mallet, « Le Tombeau de Gessner », *Idylles à l'usage des enfans et des amateurs de la vie champêtre*, par J. L. Mallet, éd. cit., p. [5] ; « Les Cendres de Berquin », *ibid.*, p. 108.

¹⁵¹⁴ « L'Hospitalité helvétique », *ibid.*, p. 38 ; « La Cascade de Pisse-vache », *ibid.*, p. 51 ; « Le Simplon », *ibid.*, p. 52 ; « Le Saint-Bernard », *ibid.*, p. 54 ; « Le Pont du Diable », *ibid.*, p. 60-61.

¹⁵¹⁵ « Le Sapin du Jura », *ibid.*, p. 48 ; « L'Hermitage de Fribourg », *ibid.*, p. 49 ; « L'Ossuaire de Morat », *ibid.*, p. 54-55.

¹⁵¹⁶ « Valorbe », *ibid.*, p. 50 ; « La Source de l'Orbe », *ibid.*, p. 55 ; « La Grotte des fées », *ibid.*, p. 50. Voir aussi « Le Chalet de la Dole », *ibid.*, p. 57-58.

¹⁵¹⁷ « Le Tombeau de Necker », *ibid.*, p. 51 ; « Le Tombeau de Mme. Langhans, à Hindelbanck près de Berne », *ibid.*, p. 58-59.

auprès d'un vieillard de l'Oberland bernois¹⁵¹⁸ ; il chante encore le Rhône, cet « enfant du Vallais » qui est la métaphore de la vie humaine et « La Chute du Rhin », symbole de la résistance aux Habsbourg, puis il médite devant les ruines d'Avanches qui valent bien celles de la Rome antique¹⁵¹⁹. Des thèmes et les motifs genevois sont intégrés à cette série helvétique : on y trouve une « Fête de Rousseau » très genevoise, des « Bergers de Fernex-Voltaire », une peinture du « Lac de Genève, heureux Léman » ou encore un hommage à Horace-Bénédict de Saussure, le conquérant du Mont-Blanc¹⁵²⁰.

Ainsi, la composition du recueil réaffirme symboliquement l'appartenance de la Genève française à la Suisse dont elle partage les valeurs et les références culturelles. Dans les rééditions ultérieures des *Idylles*, de nombreux autres textes helvétiques viendront grossir le volume. Parmi eux, on trouve par exemple un significatif « Mur de César » à la mémoire des fortifications que le proconsul romain avait bâti près de Genève pour protéger la Gaule « Des fils de l'Helvétie, / Comme un torrent fougueux sortant de leur patrie »¹⁵²¹. Genève ferait donc corps avec la Suisse depuis la plus haute antiquité. La poésie de Mallet devient encore plus ouvertement « helvétique » dans la quatrième et dernière édition du recueil, parue en 1823, qui porte désormais le titre d'*Idylles helvétiques*, qui contient des « Lettres sur la Suisse » et qui est publiée sous le signe du patriotisme : « Patrie, union, liberté » sont les trois valeurs affichées sur la page de couverture¹⁵²². Une lettre de « L'Auteur à l'éditeur », publiée en guise de préface, justifie sa focalisation sur l'optique helvétique :

Vous me demandez, Monsieur, pourquoi je donne à ces nouvelles Idylles le nom d'*Helvétiques*, et si ce nom ne fera point sourire le malin lecteur ? – Peut-être ; mais j'ai voulu par-là faire entendre que ces Idylles sont destinées à inspirer aux jeunes Helvétiens l'amour de la patrie, de l'union et de la liberté. Je n'avois d'abord pensé qu'à donner une quatrième édition de mes Idylles : et comme nous étions alors soumis au joug impérial, il m'en fallut demander la permission. Quelle ne fut pas ma surprise, quand le ministre, que je supposois occupé d'objets tout autrement importants, après avoir pris la peine de parapher page à page mon manuscrit, en biffant ce qui n'étoit pas conforme à ses vues, le rendit en disant *que les Génevois n'étoient déjà que trop amoureux de leur liberté, pour qu'il les y excitât encore par la réimpression de ces Idylles*. A qui en appeler ? Au temps ; c'est ce que je fis. Depuis la restauration de ma patrie, occupé d'objets plus graves, je n'ai plus songé à mes Idylles. Aujourd'hui l'idée m'en est revenue, et je vous fais passer ce manuscrit proscrit par ce gouvernement inquisitorial, qui gênoit l'expression de la

¹⁵¹⁸ « Arnold de Vinkelried », *ibid.*, p. 52 ; « Le Vieillard du Hassly », *ibid.*, p. 65-68.

¹⁵¹⁹ « La Source du Rhône », *ibid.*, p. 53 ; « La Chute du Rhin », *ibid.*, p. 62 ; « Les Ruines d'Avanches », *ibid.*, p. 56-57 ; « Le Mont-Blanc », *ibid.*, p. 64-65. Voir aussi « La Perte du Rhône », *ibid.*, p. 61-62 ; et « La Campagne », *ibid.*, p. 83-86.

¹⁵²⁰ « La Fête de Rousseau », *ibid.*, p. 28-29 ; « Les Bergers de Fernex-Voltaire », *ibid.*, p. 33 ; « Le Lac Léman », *ibid.*, p. 59 ;

¹⁵²¹ Jean-Louis Mallet, « Le Mur de César », *Idylles pour la jeunesse*, par J. L. Mallet. Troisième édition, revue et corrigée par l'Auteur, Genève, 1809, p. 33.

¹⁵²² Jean-Louis Mallet, *Idylles helvétiques, et lettres sur la Suisse. Patrie, union, liberté*, Genève, 1823.

pensée jusqu'à.... j'ai presque honte pour lui de le dire, jusqu'à supprimer de misérables Idylles destinées aux enfans qui sont aux lisières : *risum teneatis amici*.¹⁵²³

L'auteur genevois du poème sur *L'Escalade* est donc devenu un poète national. Tandis qu'il publiait, en 1796, un tableau de l'histoire de Genève destiné aux étrangers, il donne maintenant « un Précis de l'origine et des mœurs de la Confédération Helvétique, composé dans le même esprit qui a dicté ces Idylles »¹⁵²⁴ et adressé à ses compatriotes qui ne sont plus seulement les Genevois, mais tous les Suisses. On retrouve dans le recueil les pièces suisses des précédentes éditions, mais toutes les idylles n'ayant pas un rapport explicite avec le pays, ses grands hommes ou ses paysages ont complètement disparu.

La fusion littéraire de la République de Genève avec la Confédération suisse naturalise une matière dont les Genevois s'étaient jusqu'alors fait une spécialité, en même temps qu'elle renforce l'institution littéraire helvétique. C'est en effet dans ce nouveau contexte qu'Albert Richard va produire à Genève ses premières œuvres qui le positionneront immédiatement comme un « poète national »¹⁵²⁵ et dans lesquelles beaucoup de Suisses romands du XIX^e siècle se reconnaîtront. Significativement, c'est aussi à Genève qu'on projette en 1822 – mais sans y donner suite – de publier un recueil biennuel de poésies suisses, intitulé *La Muse helvétique* et ouvert à tous « les poètes helvétiques » : on estime alors qu'un tel ouvrage « manque essentiellement à leur patrie [celle des Suisses] »¹⁵²⁶. Bien sûr, certains auteurs genevois continuent d'écrire une poésie plus autocentrée, qui s'adresse prioritairement aux membres du canton. Parmi eux, le politicien radical James Fazy (1794-1878) publie en 1826 une « tragédie nationale genevoise, en trois actes et en vers »¹⁵²⁷ sur Amé Lévrier, un défenseur de la cause genevoise face au duc Charles III de Savoie, exécuté par celui-ci en 1524. Quant aux membres du Caveau, ils peuvent alternativement centrer leurs poésies sur la vie genevoise ou sur les valeurs partagées du patriotisme suisse. Vers 1830, John Petit-Senn peut aussi bien publier une *Miliciade genevoise* en quatre chants¹⁵²⁸ qui fait la satire des régiments de Genève, qu'imiter en vers français – à la manière de Bridel – une pièce alémanique où l'antique Liberté helvétique supplie elle-même tous les soldats au service

¹⁵²³ « L'Auteur a l'éditeur », *ibid.*, p. V-VI.

¹⁵²⁴ *Ibid.*, p. VII.

¹⁵²⁵ Voir *infra*, le point 8.2.2.

¹⁵²⁶ Le prospectus annonçant la publication de *La Muse helvétique* est cité parmi les « Nouvelles scientifiques et littéraires » de la *Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts, par une réunion de membres de l'Institut, et d'autres hommes de lettres* (t. 15, septembre 1822, p. 622).

¹⁵²⁷ James Fazy, *La Mort de Levrier, tragédie nationale genevoise, en trois actes et en vers*. Par J. J. Fazy, Genève, 1826.

¹⁵²⁸ John Petit-Senn, *La Miliciade genevoise, poème en quatre chants*. Par M. J. Petit-Senn, Genève, 1829.

étranger de revenir dans leur patrie¹⁵²⁹. Il n'y a qu'à parcourir les trois volumes de *Poésies genevoises* éditées par Barbezat en 1830¹⁵³⁰ pour y constater l'intime entremêlement des matières suisse et genevoise.

8.1.5. La brique onomastique

Tandis que la littérature suisse s'approprie un contenu national, se dote-t-elle également d'un langage qui la distinguerait ? En d'autres termes, les auteurs trouvent-ils dans la langue des matériaux bruts qui contribueraient à définir leur originalité dans l'espace francophone ? La réponse la plus rapide serait bien sûr négative : l'insécurité linguistique pèse trop lourdement sur une littérature périphérique qui ne dispose pas encore d'institutions solides pour contrevenir ouvertement à la norme du centre. Il faudra attendre la génération de Charles Ferdinand Ramuz pour qu'une littérature romande mieux établie s'accorde le droit de transformer la langue française dans la perspective d'explorer « une écriture moulée à la fois sur le rythme syntaxique du parler vaudois et sur la topographie du paysage lémanique »¹⁵³¹. Cependant, avant de renvoyer trop péremptoirement la génération de Bridel à son hypercorrectisme, nous devons regarder de plus près l'usage que les poètes font des dialectalismes, des régionalismes et d'autres catégories de mots réputés illégitimes.

Le vif intérêt de Bridel pour les « solécismes & barbarismes Suisses » remonte à l'époque des *Poésies helvétiques*¹⁵³², même si le poète écartait clairement la « langue [...] patoise » de sa définition de la poésie nationale¹⁵³³. C'est à l'activité de l'historien que se rattachent en effet les recherches du dialectologue. Bridel emboîte le pas à des antiquaires suisses du XVIII^e siècle qui se sont penchés sur les langues vernaculaires de leur pays : Abraham Ruchat, Guillaume Loys de Bochat et, plus proche de lui, Élie Bertrand qui a publié des *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse* en 1758. Derrière la question des dialectes se cache celle de l'appartenance nationale. Bertrand se demande en effet si l'on ne peut supposer « que les *Gaulois* & les *Germanis* peuplèrent nos contrées insensiblement & successivement, chacun de leur côté, en sorte que nous appartiendrions à ces deux

¹⁵²⁹ John Petit-Senn, *Les Gardes suisses aux 27, 28 et 19 juillet 1830. Ode allemande de M. Aug. Naeff, insérée dans la Gazette d'Appenzell, du 14 août. Imitation libre, s. l., 1830*. L'auteur alémanique semble être le journaliste et publiciste saint-gallois Friedrich August Naeff (1806-1842).

¹⁵³⁰ Jean Barbezat (éd.), *op. cit.*

¹⁵³¹ Jérôme Meizoz, *op. cit.*, p. 59.

¹⁵³² Voir la lettre citée de Henri-David Chaillet à Philippe-Sirice Bridel, f° 1 v°.

¹⁵³³ Voir *supra*, p. 245.

Nations »¹⁵³⁴, mais il penche pour une autre interprétation : tous les Helvètes étaient d’abord des Celtes, avant que le latin ne s’impose et que les invasions barbares ne germanisent la Suisse septentrionale et orientale. La langue celtique constituerait donc le substrat commun de l’Helvétie et appuierait l’idée d’un peuple homogène dès les origines, mais les dialectes qui subsistent entre l’Évêché de Bâle et Genève, qui possèdent des traits communs et qui sont antérieurs à l’importation du français de France, n’en définissent pas moins l’identité linguistique de ce que Bertrand nomme « la Suisse Occidentale, Bourguignone, ou Romande »¹⁵³⁵. À la même époque, le Zurichois Bodmer publie les minnesingers suisses du *Codex Manesse* dont la langue allemande des XII^e et XIII^e siècles lui apparaît comme « la justification littéraire des dialectes suisses »¹⁵³⁶. Dès le milieu du XVIII^e siècle, tout semble donc en place pour une revalorisation littéraire des parlers franco-provençaux.

Tandis que Python traduit les *Bucoliques* en grüérien, Bridel met au jour plusieurs morceaux en dialecte dans son almanach, republiés ultérieurement dans *Le Conservateur*. Parmi ces textes, on trouve le fameux « Ranz des vaches », avec la partition de son air, une traduction en français et une notice historico-linguistique¹⁵³⁷ : l’article contribuera largement au succès ultérieur de ce chant populaire dans sa version grüérienne. À l’occasion, Bridel s’essaie lui-même à l’écriture dialectale, aussi bien en prose¹⁵³⁸ qu’en vers¹⁵³⁹. Enfin, dans une brève dissertation intitulée « Du patois de la Suisse Romande », ce membre suisse de l’Académie celtique de France rappelle que l’ensemble de dialectes romands est « antérieur au Français, et qu’une partie [de ses mots] dérive d’un idiome plus ancien, lequel tire lui-même ses racines étymologiques du Celtique »¹⁵⁴⁰. Langue originaire, le patois romand est, comme l’histoire nationale, un élément culturel fédérateur. Pour cette raison, Bridel annonce qu’il a

¹⁵³⁴ Élie Bertrand, *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse, et principalement du Pays de Vaud. Par Elie Bertrand, des Académies de Berlin, de Gottingue, de Leipsic, de Mayence &c.*, Genève, 1758, p. 8.

¹⁵³⁵ *Ibid.*, p. 49.

¹⁵³⁶ Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 81. Voir aussi le chapitre que Reynold consacre à « Bodmer et la poésie du moyen âge allemand », dans *Bodmer et l’école suisse au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 289-330.

¹⁵³⁷ Philippe-Sirice Bridel, « Ranz des vaches avec la traduction du patois en français », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1813, t. 1, p. 425-428 ; « Note sur le Ranz des vaches », *ibid.*, p. 429-437.

¹⁵³⁸ Voir Philippe-Sirice Bridel, « Le Charivari. Histoire villageoise en patois Vaudois », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1815, t. 7, p. 408-412 ; « Lé Valét, Histoire Villageoise en patois Vaudois », *ibid.*, p. 413-418. À la fin du second texte, on trouve la signature « P. B. ».

¹⁵³⁹ Voir Philippe-Sirice Bridel, « La Bergère abandonnée. (Ronde en patois Fribourgeois.) », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1814, t. 6, p. 458-460 ; « La Carra de Pliodje. Chanson patoise imitée de la Romance, il pleut, il pleut, bergère ! et sur le même air », *ibid.*, p. 461-462.

¹⁵⁴⁰ Philippe-Sirice Bridel, « Du patois de la Suisse Romande », *ibid.*, p. 404.

commencé de préparer « un Glossaire ou Vocabulaire patois, qui renferme déjà près de mille mots, dont les origines ne sont ni latines ni françaises »¹⁵⁴¹. Alimenté pendant de longues années, ce glossaire constituera un des principaux piliers de la recherche dialectologique en Suisse romande, dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁵⁴². En attendant, l'auteur en appelle au concours de ses compatriotes « pour compléter ce *monument de l'ancien dialecte de nos pères* »¹⁵⁴³ : il s'agit de rassembler un matériau oral ou écrit, et surtout littéraire, puisque les dialectes se conservent essentiellement à l'écrit dans des contes, des chansons ou des petites poésies.

Poésie dialectale et poésie française restent cependant deux entités distinctes. L'immixtion volontaire de dialectalismes dans la poésie suisse francophone est tout simplement inconcevable. Quant au genre du roman, il est moins réfractaire à l'alternance codique. Dès 1784, Isabelle de Charrière en offre un très bel exemple avec ses *Lettres neuchâteloises*, où la prose de l'épistolière fictive Julianne est cousue de nombreux régionalismes et dialectalismes neuchâtelois dont la traduction française est donnée en note, choix littéraire audacieux qui accompagne ici une réflexion d'ordre « sociologique »¹⁵⁴⁴. Lorsqu'elle écrit son anecdote sur Othon de Grandson, Pont-Wullyamoz ne se prive pas non plus de mettre dans la bouche de ses personnages et dans celle du narrateur extradiégétique des mots et des phrases pseudo-médiévaux, qu'elle écrit en italique. Au détour d'un chapitre, elle rédige même une romance en vers entièrement faite dans un ancien français reconstruit¹⁵⁴⁵. À la fin de sa carrière, Bridel s'autorisera à son tour l'emploi de dialectalismes dans sa nouvelle historique *Le Sauvage du lac d'Arnon* (1837). Les termes issus du dialecte sont signalés par l'italique et accompagnés de leur traduction, comme dans le passage suivant :

A peine a-t-il fini, qu'on entend trois sons de l'*Alphorn* (cor des Alpes), signal pour entrer dans la tour, fermée dès qu'il est nuit : peu après paraît le portier Fritsch, vieux soldat, qui annonce que

¹⁵⁴¹ *Ibid.*

¹⁵⁴² Une partie du glossaire manuscrit de Bridel est publiée en 1866 par un membre de la Société d'histoire de la Suisse romande : Philippe-Sirice Bridel, *Glossaire du patois de la Suisse romande par le doyen Bridel, auteur du Conservateur suisse. Avec un appendice comprenant une série de traductions de la parabole de l'enfant prodigue[,] quelques morceaux patois en vers et en prose et une collection de proverbes*, Louis Favrat (éd.), Lausanne, 1866. Voir Norbert Furrer, « Le pasteur Philippe-Sirice Bridel, le peuple et les patois », *Acta historiae*, 2009, t. 17, n° 1-2, p. 163-184.

¹⁵⁴³ Philippe-Sirice Bridel, « Du patois de la Suisse Romande », art. cit., p. 404.

¹⁵⁴⁴ Voir Yvette Went-Daoust, « La place des *Lettres neuchâteloises* dans le roman épistolaire du XVIII^e siècle », in Jean-Daniel Candaux, Doris Jakubec (dir.), *op. cit.*, p. 187-196. Isabelle de Charrière développe dans l'ensemble de son œuvre romanesque une réflexion riche sur la langue et le langage : voir François Rosset, « La reine s'amuse : le bruissement des langues dans les romans d'Isabelle de Charrière », in *ibid.*, p. 159-173.

¹⁵⁴⁵ Louise-Françoise de Pont-Wullyamoz, « Vie mémorable, et mort funeste de Messire Othon de Grandson. Tirée d'une ancienne Chronique du Pays-de-Vaud », *Anecdotes tirées de l'histoire et des chroniques suisses*, éd. cit., t. 1, p. 172-173.

Mathis berger en chef (*Armailler*) des pâturages du lac d'Arnon (*Arnensée*) demande audience. – Il entre ; bonne nouvelle, mon noble sire ! Nous tenons enfin notre sauvage : il est à Gessenai chez l'*obmann* (officier de police), gardé par deux de nos plus robustes vachers ; [...]¹⁵⁴⁶

Le récit est suivi d'un lexique qui donne la signification et l'étymologie des « quelques termes de notre Patois roman » qui s'y trouvent¹⁵⁴⁷. Ici, la fiction littéraire est donc mise au service d'une pédagogie de l'histoire des traditions suisses et de l'appropriation des parlers dialectaux, dont Bridel a depuis longtemps constaté la disparition progressive. En revanche, les huit poésies que renferme la prose du *Sauvage* sont toutes écrites dans le plus strict esprit de purisme français, sans dialectalisme ni régionalisme¹⁵⁴⁸.

Un autre ouvrage de Bridel confirme le fait que, pour cette figure de proue de la poésie nationale, le vers français est impensable hors du bon usage de la langue, à moins que de grands auteurs n'aient déjà validé certaines licences poétiques. En 1821, le Vaudois publie en effet sa nouvelle traduction en vers hétérométriques des *Idilles de Gessner*, où de nombreuses notes motivent dans le détail ses choix lexicaux, phonétiques et sémantiques. À propos du vers « Je respire la fleur prête à s'épanouir », par exemple, on lit la note suivante :

Prête à s'épanouir, qui signifie disposée à s'épanouir, est réellement une faute de sens aussi bien qu'un solécisme : il faut absolument pour la pureté de la langue, *près de s'épanouir*, c'est-à-dire sur le point de s'épanouir ; mais la première locution, toute incorrecte qu'elle est, est consacrée en vers par l'usage des plus grands poètes, et c'est maintenant une élégance de ne point parler français. La prose commune cependant doit s'astreindre inviolablement à la pureté grammaticale : autrement que deviendrait donc la langue ?¹⁵⁴⁹

Sur la base de sa traduction de Gessner, l'auteur rédige également de longues « Remarques sur l'art des vers » : il s'agit – en 1821 ! – du premier traité de versification classique écrit en Suisse. Bridel a réfléchi à de nombreuses questions touchant au vers français, à la rime ou au style poétique, et il reste très marqué par la poésie de Delille et par son approche de l'harmonie imitative. Au moment où l'institution littéraire suisse francophone est suffisamment solide pour qu'un auteur puisse développer une théorie complète de la poésie française et tenter même quelques expérimentations en matière de versification¹⁵⁵⁰, le scrupule de l'autocorrection linguistique n'a rien perdu de sa force.

¹⁵⁴⁶ Philippe-Sirice Bridel, *Le Sauvage du lac d'Arnon. Esquisses*. Par Ph. Bridel, pasteur à Montreux, Vevey, 1837, p. 9.

¹⁵⁴⁷ « Appendice. Explication étymologique de quelques termes de notre Patois roman, qui se trouvent dans le *Sauvage du lac d'Arnon* », *ibid.*, p. 173.

¹⁵⁴⁸ Voir *ibid.*, p. 13-16, 47, 48-49, 60-62, 72-76, 78-80, 95-97, 141-147.

¹⁵⁴⁹ Philippe-Sirice Bridel (trad.), *Idilles de Gessner, traduites en vers français ; suivies de remarques sur l'art des vers, du chant de la nuit de Gessner en prose française mesurée, et du Dartulla d'Ossian en vers iambiques sans rime ni césure*, éd. cit., p. 225.

¹⁵⁵⁰ Bridel s'essaie à la « prose nombrée iambique » et aux « vers nombrés iambiques » : voir « Chant de la Nuit. Prose nombrée iambique. Imitation des poésies allemandes de Gesner », *ibid.*, p. 289-298 ; et « Dartulla d'Ossian. Essai de vers nombrés iambiques », *ibid.*, p. 299-326.

Contrairement aux dialectalismes, les régionalismes intègrent parfois les vers suisses. Dans une parodie bachique des *Métamorphoses* d'Ovide, un « jeune poète de Cully »¹⁵⁵¹ transforme par exemple un « grand Bibron » en une « Eprouvette »¹⁵⁵² et il précise la signification de ce terme : « *Eprouvette*, est nom qu'on donne en Suisse à l'œnomètre [...] »¹⁵⁵³. Dans un registre plus sérieux, Salchli place dans le poème des *Causes finales* « nos froides Glacieres »¹⁵⁵⁴ à la rime et il explique en note : « Terme du pays. L'Académie les appelle *Glaciers*. »¹⁵⁵⁵. Mais dans ses publications ultérieures, il revient à la variante masculine validée par l'Académie française. Au temps de l'*Almanach genevois*, dans des vers destinées à un public local, tel ou tel auteur du Caveau glisse à l'occasion un régionalisme. L'horloger Jean-Antoine Thomeguex, lorsqu'il décrit en vers les activités ludiques et sociales des cercles de sa ville, place également à la rime et en italique ce qu'une note désigne comme une « Locution genevoise »¹⁵⁵⁶ :

A l'écart, les amis de la chuchoterie,
Mystérieuse confrérie,
Assemblés d'un coup-d'œil se glissent *du nouveau*
Qu'on débite sous le manteau.¹⁵⁵⁷

Dans la poésie de John Petit-Senn, on peut également rencontrer un « *fayard* »¹⁵⁵⁸ – dialectalisme issu du franco-provençal pour parler du hêtre – ou des termes désignant des réalités spécifiquement genevoises. Cependant, son épigramme « Sur un puriste » a beau se moquer de l'autosurveillance linguistique, elle témoigne de la vive angoisse que représente un écart à la norme, angoisse qui peut déboucher sur le mutisme :

Censeur terrible et circonspect,
Vrai champion de la grammaire,
Damis à chaque mot suspect
Feuilleton son vocabulaire.
Chacun frémit à son aspect
Et se voit forcé de se taire,
De peur d'offenser le respect
Qu'il porte à son dictionnaire :

¹⁵⁵¹ « Métamorphose imitée d'Ovide », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1815, t. 7, p. 477.

¹⁵⁵² *Ibid.*, p. 477.

¹⁵⁵³ *Ibid.*, p. 477 n. 15.

¹⁵⁵⁴ Emmanuel Salchli, *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants. Par Mr. Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande*, éd. cit., p. 53.

¹⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 53 n.

¹⁵⁵⁶ Jean-Antoine Thomeguex, « Le Cercle », *Almanach genevois, pour l'Année 1825*, p. 24 n. Le texte est signé « X. », initiale qui désigne Thomeguex.

¹⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 24.

¹⁵⁵⁸ John Petit-Senn, « L'Ivresse pardonnable. Conte », *ibid.*, p. 99. Le texte est signé « T. ».

C'est l'ennuyeux le plus correct
Qu'on puisse trouver sur la terre.¹⁵⁵⁹

Quant à Jean Aimé Gaudy, éditeur de l'*Almanach genevois* et « Boileau » du Caveau, il publie en 1820 un *Glossaire genevois* au seuil duquel il se demande dans quelle mesure ses compatriotes doivent préserver les usages populaires ou céder à « cette pureté [du français] qu'on nous recommande »¹⁵⁶⁰. Pour lui, l'idiome national mérite d'être conservé, mais il ne peut appartenir qu'à la langue orale :

[...] si nos écrits, ainsi que nos discours soutenus, doivent être éminemment français, je ne prétends point engager mes compatriotes à bannir entièrement nos expressions locales de la conversation familière, et à se tenir, comme certaines personnes, roidement sur le qui vive, pour ne laisser échapper aucun terme genevois, aucune locution nationale.¹⁵⁶¹

Expression langagière de l'identité genevoise, le parler genevois a « contribué à rappeler à notre souvenir que nous avons été un peuple indépendant » ; régionalismes et dialectalismes possèdent en outre une « énergie », une « harmonie imitative »¹⁵⁶² mais, malgré ces qualités remarquablement poétiques, leur présence dans la littérature francophone reste contestée.

Une petite conquête linguistique de la poésie suisse francophone des années 1780 à 1830 consiste en l'usage de noms propres issus de l'espace germanophone. Philippe-Sirice Bridel se rendait bien compte, au moment de prononcer devant la Société littéraire son discours sur la poésie nationale, que cette poésie risquait de buter sur la rudesse des noms allemands :

On me dira sans doute que nos noms suisses peuvent bien s'adapter à la poésie allemande, mais non à la française ; mais, je vous en prie, les noms hollandais et flamands sont-ils plus doux que nos noms suisses. – *Zuidersée, Berghen, Vaart*, sont-ils plus sonores qu'*Underwald, Morgarten* ou *Zurich* ; cependant, voilà le parti qu'en tire un grand maître (Boileau) dans son épître au Roi sur le passage du Rhin. D'ailleurs nos poésies seront premièrement pour nous, et les mots ne nous paraîtront point barbares, parce qu'ils nous intéresseront ; – si le cœur est vivement touché du sublime dévouement de Vinkelried, l'esprit n'ira point chicaner sur la rudesse de son nom. Enfin le grand art pour placer un mot dur, est de l'encadrer convenablement : si le vers est prosaïque ou sec, ou que l'idée soit triviale, le mot paraîtra dans tout son ridicule ; au contraire, si le vers est doux ou majestueux, ou que l'idée soit neuve ou frappante, le mot passera à la faveur de cet entourage.¹⁵⁶³

Quand Bridel propose d'enrober les patronymes et les toponymes non français dans des vers bien tournés, à la manière de Boileau, il signale seulement un défi à relever pour le

¹⁵⁵⁹ John Petit-Senn, « Sur un puriste. Épigramme », in Jean Barbezat (éd.), *op. cit.*, t. 2, p. 256.

¹⁵⁶⁰ Jean Aimé Gaudy, *Glossaire genevois, ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève, 1820, p. I.

¹⁵⁶¹ *Ibid.*

¹⁵⁶² *Ibid.*, p. II.

¹⁵⁶³ Philippe-Sirice Bridel, « Question. Les Suisses ont-ils une poésie nationale, & quelle doit être cette poésie ? », transcription citée, p. 506. L'épître où Boileau fait la « conquête » poétique des toponymes hollandais est la suivante : « Epistre IV. Au Roy », *Epistres, Œuvres complètes*, éd. cit., p. 113-117.

versificateur qui s'en emparerait. Un poète du XVII^e siècle disait déjà, dans une « Géographie en Rithmes » restée manuscrite et dont Bridel publierait plus tard un fragment :

Les Catholiques sont Fribourg ;
Lucerne est ville ; Zug est bourg ;
Soleure, Uri, Undervald, Schwitz...
Mais qui pourroit rimer en wits ?¹⁵⁶⁴

Mais quand Bridel suggère que les noms des cantons primitifs, des grandes batailles ou des héros suisses toucheront le cœur du lecteur suisse indépendamment de leur sonorité, il postule une beauté propre à ces mots chargés de souvenirs collectifs.

Cela ne va pas de soi pour Samuel-Élisée, dont le scepticisme à l'égard de la poésie nationale s'explique entre autres par la « dureté des noms Suisses » :

La [langue] Française a sur-tout une délicatesse qui s'offense de la dureté des noms Suisses. Veut-on chanter la bataille de Morgarten, le dévouement de Winkelried, ou les prodiges de valeur dont furent témoins les remparts de Farnspurg, les Muses effarouchées s'enfuient, & le Poète rébuté sent qu'avec de tels noms, il ne peut prétendre à des vers coulants & harmonieux.¹⁵⁶⁵

Ainsi, patronymes et toponymes alémaniques semblent dessiner une ligne de partage entre une poésie centripète et une poésie centrifuge, mais cette ligne est vite franchie. Samuel-Élisée lui-même ne prononce pas les noms des champs de bataille sans émotion quand il rend hommage à la liberté :

Sempach, Näfels, Morat, sont pleins de tes trophées ;
Par toi, de nos voisins les lignes étouffées
Ne peuvent désormais troubler notre repos :
Si l'étranger parcourt les champs de l'Helvétie,
Ta voix, à chaque pas, l'avertit & lui crie :
*Arrête, sous tes pieds tu foules un héros.*¹⁵⁶⁶

Quant à Philippe-Sirice, dont les chants patriotiques et la poésie héroïque sont naturellement pleins de noms propres issus de l'allemand, il a tendance à les franciser : Morgarten devient parfois « Morgate », Unterwald peut se transformer en « Subsylvanie », les rivières Reuss et Thur se muent respectivement en « Reuse » et en « Ture »¹⁵⁶⁷... Pourtant, ce procédé n'est pas systématique et il semble souvent dicté par le décompte des syllabes ou l'impératif de féminiser une rime. L'onomastique se heurte donc au carcan de la versification. Il n'en demeure pas moins que les toponymes et les patronymes suisses sont revalorisés parce qu'ils

¹⁵⁶⁴ « La Suisse. Fragment d'un manuscrit anonyme de l'an 1662, intitulé la Géographie en Rithmes », [Philippe-Sirice Bridel (éd.)], *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1815, t. 7, p. 472.

¹⁵⁶⁵ Samuel-Élisée Bridel, « Avant-propos », *Les Délassements poétiques*, par M**, éd. cit., p. XI-XII.

¹⁵⁶⁶ « Regrets d'un officier suisse absent de sa Patrie », *ibid.*, p. 211.

¹⁵⁶⁷ Voir Gonzague de Reynold, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande*, éd. cit., p. 299-301.

suscitent un émoi chez le lecteur suisse. Plusieurs poètes diront avec l'auteur du *Conservateur* :

Helvétie ! ô noble Helvetie !
De tous les mots harmonieux
Le nom de ma bonne Patrie
Est celui que j'aime le mieux.¹⁵⁶⁸

Parmi ces poètes, Charles François Recordon veut peindre « notre Suisse telle qu'elle est »¹⁵⁶⁹, sans rien emprunter aux lettres étrangères et sans atténuer la rudesse des tableaux que sa nature lui présente. Il demande à ses contemporains :

Que votre poésie soit hardie comme nos monts, fière et simple comme notre nature ! – Ne craignez pas un vers un peu dur, qu'il soit fort de pensée, il sera toujours poétique ; que les noms de vos ayeux soient répétés dans vos hymnes, ces noms seront toujours harmonieux à notre oreille reconnaissante.¹⁵⁷⁰

Le Vaudois Alexandre Vinet se prononce à la même époque sur un recueil de poésies que la société de Zofingue projette de publier, et dans lequel on souhaite insérer des vers qu'il a faits sur « Le départ du jeune Suisse ou le service étranger ». Après avoir proposé la correction d'une strophe, il explique au responsable de la publication Louis Vulliemin :

Je voulais, monsieur, faire d'autres corrections ; le temps et la patience me manquent ; peut-être faut-il passer bien des fautes à un pâtre ; et de la rudesse helvétique peut se pardonner dans les vers d'un Suisse. Le recueil que vous projetez est moins une œuvre littéraire qu'un petit monument patriotique ; et il sied bien à la muse helvétique de n'être pas pomponnée comme les muses de Paris. Sans me déclarer partisan de l'incorrection et de la barbarie (ce que je ne puis en vérité, jusqu'à ce que certains docteurs m'aient pleinement convaincu que le langage de la nature est le langage des halles), je crois que des chants helvétiques doivent porter essentiellement l'empreinte d'une simplicité mâle ; et je rappellerais volontiers aux poètes de notre Suisse ces mots d'un ancien : « Ne rougisiez-vous point de savoir si bien chanter ? ». Nos poètes doivent être des bardes ; il faut qu'ils soient utiles ; il faut que leurs chansons soient une propriété nationale, et non l'exclusive jouissance de quelques lettrés ; que, sur le champ de bataille, ils fassent entendre ce *barditus* des Germains qui les précipitait à la victoire, et que dans la paix ils réchauffent au fond des cœurs l'amour de la religion et des mœurs antiques.¹⁵⁷¹

Entre la fin des Lumières et le début du romantisme, on cherche partout à retrouver un ton plus naturel, une poésie plus primitive, et ce renouveau offre bien sûr une légitimité bienvenue à l'aridité des réalités linguistiques et géographiques de la Suisse. Pourtant, Vinet est un francophile convaincu en matière de littérature, un puriste en matière de langue et un

¹⁵⁶⁸ Philippe-Sirice Bridel, *Dithyrambe pour la Société suisse de musique réunie à Fribourg les 7, 8 et 9 Aoust 1816*, s. l., [1816], p. [4]. Signé « P. B. », le texte est republié dans *Le Conservateur Suisse, ou recueil complet des Etrennes helvétiques* (Lausanne, 1829, t. 9, p. 124-127).

¹⁵⁶⁹ Charles François Recordon, « Discours préliminaire », *op. cit.*, p. 18.

¹⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 20.

¹⁵⁷¹ Alexandre Vinet, « [Lettre à Louis Vulliemin sur des vers suisses] », *Littérature et histoire suisses. Recueil d'articles et d'essais divers publiés d'après les éditions originales et les manuscrits*, Henri Perrochon (éd.), Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Montreux, Vevey, Librairie Payot & C^{ie}, 1932, p. 2-3. Cette lettre de Vinet à Louis Vulliemin, datée du 6 novembre 1820, est publiée dans la *Feuille centrale de Zofingue* en 1914.

grand admirateur du XVII^e siècle classique, autant de goûts que son œuvre ultérieure de critique confirmera toujours¹⁵⁷². Mais, plutôt que le professeur ou le critique, c'est le jeune patriote qui s'exprime ici, comme dans d'autres poésies inspirées du *Conservateur* de Bridel¹⁵⁷³.

Ainsi, l'inélégance légendaire du Suisse et sa barbarie linguistique, qui étaient jadis des motifs d'exclusion du Parnasse français, peuvent au besoin se transmuter en qualités littéraires. Chez le classique Bridel comme chez le romantique Recordon, la légitimation d'une matière suisse semble avant tout absorbée par le sentiment patriotique qui se substitue, pour ainsi dire, à l'universalité de l'expérience esthétique : les poètes nationaux se plaisent à fantasmer une littérature qui serait appréciable, sinon *lisible*, par leurs seuls concitoyens. La tentation de s'exprimer dans un langage spécifique n'est donc pas tout à fait étrangère aux poètes suisses. Cependant, plus que la forme ou le contenu, c'est la dimension profondément « fonctionnelle » de leur œuvre qui formera, dès les années 1820, la véritable clef de voûte de l'édifice littéraire national.

8.2. La dernière naissance de la poésie nationale

8.2.1. Un double trait d'union : Charles François Recordon

Quoique peu diffusé et vite oublié, le recueil de *Poésies lyriques* que Charles François Recordon (1800-1870) publie en 1823 fait date dans l'histoire de la littérature suisse francophone¹⁵⁷⁴. Il forme en effet un pivot entre deux périodes que l'historiographie à l'habitude de distinguer nettement : le siècle de l'« helvétisme » qui s'achève avec Philippe-Sirice Bridel et l'ère de la littérature romande inaugurée par la génération de Juste Olivier. Arrivé au terme de son cursus de théologie à l'Académie de Lausanne, Recordon se donne pour mission de faire renaître la poésie nationale bridélienne auprès des jeunes auteurs de la Suisse francophone. Mais cette renaissance est aussi une réorientation du programme initial.

¹⁵⁷² On peut cependant déceler, dans l'œuvre critique d'Alexandre Vinet, les symptômes d'un romantisme qui s'exprime malgré l'auteur : voir Claire Jaquier, « Vinet et le romantisme », in Doris Jakubec, Bernard Reymond (dir.), *Relectures d'Alexandre Vinet*, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 1993, p. 11-20. Le critique vaudois développera ultérieurement ses réflexions sur la langue, les dialectes et la philologie : voir Jacques-Philippe de Saint-Gérard, « Vinet et la philologie », in *ibid.*, p. 87-104.

¹⁵⁷³ Voir Daniel Maggetti, « La poésie de Vinet », in *ibid.*, p. 69-86. Dans sa jeunesse, Alexandre Vinet s'adonne volontiers à deux types de poésie fortement légitimés : la poésie patriotique et la poésie religieuse.

¹⁵⁷⁴ Les pages qui suivent s'appuient sur un article déjà paru : voir Timothée Lécho, « La "poésie helvétique" (1775-1830) : fonctions patriotiques et vertus civiques d'une littérature émergente », *Études Lumières. Lausanne*, n° 1, décembre 2014, Université de Lausanne : <https://lumières.unil.ch/fiches/biblio/7072/> (consulté le 9 janvier 2015).

Le « Discours préliminaire » des *Poésies lyriques* semble, à certains égards mais avec quarante ans de décalage, hériter du « Discours préliminaire » des *Poésies helvétiques*. Outre le rejet des influences étrangères, Recordon imagine une poésie calquée sur la géographie du pays : « Que votre poésie soit hardie comme nos monts, fière et simple comme notre nature ! »¹⁵⁷⁵. Comme Bridel, il voit dans l'histoire nationale une mine féconde pour le poète : « Combien notre histoire nous présenteroit de faits et d'exploits glorieux qui pourroient être chantés par la trompette héroïque, ou faire le sujet de drames nationaux. »¹⁵⁷⁶. Il se demande également ce qui fait l'essence de la poésie mais, sur ce point, il n'invoque plus la tradition horacienne de l'*ut pictura poesis* et il lui préfère une vision herdérienne de la poésie comme voix d'un peuple et reflet d'une nation¹⁵⁷⁷ :

Qu'est-ce que la poésie, sinon l'expression des sentimens d'un peuple ? Qu'exprimerait donc la nôtre ? La reconnaissance envers l'Eternel pour tous les bienfaits dont il nous comble ; l'amour de la patrie et de la liberté, sentimens qui, après les sentimens religieux, sont ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans le cœur humain. L'indépendance, la franchise, la fierté nationale et le patriotisme le plus vif seroient les caractères principaux et distinctifs de nos productions.¹⁵⁷⁸

Recordon publiera plus tard de la poésie consacrée aux « sentimens religieux »¹⁵⁷⁹, parmi d'autres ouvrages théologiques et pieux. Mais pour l'instant, il identifie la poésie à l'expression du sentiment patriotique et perçoit le lyrisme comme le registre le plus adéquat. Son recueil contient successivement des odes et des chansons ou « romances » qui ne sont pas toutes des « compositions patriotiques », dans la mesure où le jeune poète n'a « pas trouvé dans [son] portefeuille assez de pièces de ce genre »¹⁵⁸⁰ dignes d'être imprimées.

Enfant de son siècle, Recordon publie ainsi une ode sur « Le Jeune Poète mourant », l'année même où paraissent les *Nouvelles méditations poétiques* de Lamartine, qui contiennent la fameuse élégie sur « Le Poète mourant »¹⁵⁸¹. Si Bridel était méfiant à l'égard de l'imagination des poètes, Recordon pousse avec sa génération l'enthousiasme poétique jusqu'au « délire » inspirateur :

¹⁵⁷⁵ Charles François Recordon, « Discours préliminaire », *op. cit.*, p. 20.

¹⁵⁷⁶ *Ibid.*, p. 18.

¹⁵⁷⁷ Voir Mario Longo, « Voix des peuples et idée de nation chez Herder », *The historical review / La revue historique*, 2004, t. 1, p. 19-34 ; et Gerhard Sauder, « La conception herdérienne de peuple/langue, des peuples et de leurs langues », *Revue germanique internationale*, 2003, t. 20, p. 123-132.

¹⁵⁷⁸ Charles François Recordon, « Discours préliminaire », *op. cit.*, p. 16-17.

¹⁵⁷⁹ Une œuvre poétique et religieuse de Charles François Recordon sera rééditée à maintes reprises : *Quatrains évangéliques pouvant servir à l'instruction religieuse de l'enfance, suivis de quelques cantiques*. Par C. F. Recordon, ministre de l'Évangile, Genève, Lausanne, Paris, 1834.

¹⁵⁸⁰ Charles François Recordon, « Discours préliminaire », *Poésies lyriques, par un étudiant suisse*, éd. cit., p. 21.

¹⁵⁸¹ Alphonse de Lamartine, « Le Poète mourant », *Nouvelles méditations poétiques, Œuvres poétiques*, Marius-François Guyard (éd.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1963, p. 144-149. José-Louis Diaz rappelle que Lamartine n'est pas le premier auteur à traiter le motif du poète mourant : voir son article sur « Lamartine et le poète mourant », *Romantisme*, 1990, t. 20, n° 67, p. 47 n. 1.

Et toi, poétique délire !
A peine hélas ! je te connus ;
Et, sous mes doigts, déjà ma lyre
Jamais ne résonnera plus.¹⁵⁸²

Même quand Recordon emboîte le pas à son prédécesseur vaudois pour chanter « Les Alpes et le Léman », la description pittoresque le dispute désormais à la vision romantique du poète dont les émotions se reflètent et s'exacerbent dans le paysage :

D'ici Léman ! j'admire tes rivages,
D'ici, je vois, dans tes limpides eaux,
Se répéter les montagnes sauvages,
L'azur du ciel et nos rians côteaux.

Ainsi dans l'œil, cette vivante flamme,
On voit se peindre et passer tour à tour
Les passions qui tyrannisent l'âme,
L'ardent désir, la tendresse ou l'amour.¹⁵⁸³

Les chansons sont plus conformes au modèle bridélien de la romance nationale, véhiculé par les *Étrennes helvétiques*. L'une d'entre elles chante « La Chapelle de Tell » sur l'air du *Rütlilied*¹⁵⁸⁴. D'autres célèbrent encore l'« Anniversaire de la réunion des conjurés suisses au Grütli »¹⁵⁸⁵ ou une « Course en Suisse » évoquant les voyages de Bridel¹⁵⁸⁶. La matière nationale y est omniprésente.

Mais d'autres textes commentent l'actualité. Parmi eux, une ode est consacrée à la Grèce et à son combat pour l'indépendance, un an après le massacre de Chios et un an avant la mort de Lord Byron auprès des Souliotes de Missolonghi. Surtout, on découvre dans les *Poésies lyriques* deux poésies dédiées au « Départ des colons suisses pour le Brésil »¹⁵⁸⁷. L'auteur s'attaque à l'émigration lointaine de nombreux concitoyens qui fuient leur misère matérielle, encouragés et aidés par divers types d'agences ou de sociétés. Depuis 1819, des familles suisses s'installent dans la ville de Nova Friburgo, ou « Nouvelle Fribourg », près de cette capitale coloniale qu'est Rio de Janeiro. Recordon a un point de vue bien tranché sur la question sensible de l'émigration. Pour lui, les Suisses expatriés sont d'inadmissibles traîtres :

Suisses que faites-vous ? Où courez-vous infâmes ?
Où traînez-vous ainsi vos enfans et vos femmes ?

¹⁵⁸² Charles François Recordon, « Le Jeune Poète mourant », *Poésies lyriques, par un étudiant suisse*, éd. cit., p. 42.

¹⁵⁸³ « Les Alpes et le Léman », *ibid.*, p. 38.

¹⁵⁸⁴ « La Chapelle de Tell. Air : *Von ferne sey herzlich gegrüsset* », *ibid.*, p. 54-56. L'air du *Rütlilied* a été composé par le Saint-gallois Franz Joseph Greith en 1820.

¹⁵⁸⁵ « Anniversaire de la réunion des conjurés suisses au Grütli. Célébré à Lausanne en 1820. Air : T'en souviens-tu ? », *ibid.*, p. 60-61.

¹⁵⁸⁶ « Course en Suisse. Air : *Vom hoh'n Olymp herab etc.* », *ibid.*, p. 74-77.

¹⁵⁸⁷ « Aux colons suisses au Brésil », *ibid.*, p. 72-73 ; « Départ des colons suisses pour le Brésil », *ibid.*, p. 31-34.

Pourquoi quitter vos champs, vos vallons et vos bois ?
Enfans dégénérés d'une noble patrie,
Ecoutez l'Helvétie,
Elle-même, en ces mots, vous parle par ma voix.

« Ciel ! quelle est ma douleur ! mon peuple m'abandonne,
Arrêtez, arrêtez, la Suisse vous l'ordonne ;
Sur vos paisibles monts venez vivre et mourir ;
Mais hélas ! sur vos cœurs, ma voix n'a plus de force,
Une trompeuse amorce
Vous conduit dans l'abyme où vous allez périr. »¹⁵⁸⁸

Mage romantique à sa manière, le poète vaudois peut donc prendre la voix de la patrie elle-même pour indiquer la route à ses membres. Sa poésie nationale n'est plus seulement le véhicule d'un patriotisme atemporel, mais celui d'un discours plus politisé et plus étroitement lié à la situation présente du pays. Recordon le dit dans son « Discours préliminaire » :

La situation où se trouve la Suisse de nos jours est des plus intéressantes. Il est impossible de parcourir notre pays ; il est impossible de réfléchir aux événements qui s'y passent, sans se convaincre que l'esprit général, que le besoin de tous, est l'union. On voit peu à peu s'écrouler ces étroites barrières, qu'élevaient entre les Suisses des différences de localité, de mœurs, de religion ou de langage. D'anciens préjugés s'éteignent, les intérêts froissés s'oublient ; chaque main est tendue pour serrer une main fraternelle, chaque cœur cherche un cœur qui lui réponde.¹⁵⁸⁹

Cette observation est nourrie par l'activité récente de diverses institutions patriotiques :

De-là ces nombreuses réunions de tout genre que nous voyons chaque année. Ici, ce sont les amateurs des sciences qui se font part mutuellement de leurs travaux et de leurs découvertes ; là, ce sont les fils d'Orphée et de Linus qui font monter au ciel leurs chants et leurs concerts ; ici, les défenseurs de la patrie vident ensemble la coupe de l'amitié, avec la loyauté des anciens Suisses ; là, les élèves des diverses académies viennent chaque année fraterniser, et célébrer une même patrie.¹⁵⁹⁰

Recordon pense certainement à des sociétés précises, comme la Société suisse d'utilité publique, fondée en 1810 à Zurich, qui rassemble les principaux membres de l'élite libérale politique, économique et religieuse autour de réformes visant le bien commun. Vraisemblablement, il désigne aussi les sociétés militaires qui réunissent les Confédérés à l'occasion de fêtes nationales, ou encore les sociétés d'étudiants comme Belles-Lettres dont le poète compte parmi les membres. Ces différentes structures ont en commun de favoriser l'intégration nationale, de renforcer la cohésion fédérale et de soutenir l'État à une époque où les cantons profitent d'une forte souveraineté politique. Il est intéressant de remarquer que les fils des poètes-musiciens Orphée et Linos, eux-mêmes fils de Calliope, la muse de la poésie

¹⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 31-32.

¹⁵⁸⁹ « Discours préliminaire », *ibid.*, p. 7.

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 7-8.

épique et de l'éloquence, ont un rôle à jouer : la littérature et en particulier la poésie lyrique forment une institution patriotique parmi les autres.

Dans la mesure où les gouvernements cantonaux eux-mêmes « semblent encourager et partager cet esprit de ralliement »¹⁵⁹¹, la poésie nationale de Recordon devient une forme de poésie officielle de l'État fédéral. Sous l'égide d'un discours politisé, la poésie peut contribuer à resserrer « nos liens d'un nœud indissoluble »¹⁵⁹² : « Je l'ai senti, je me suis dit : *Et moi aussi je puis être de quelque utilité à mon pays*. Cela m'a décidé à publier ce recueil où je voudrais que l'on ne cherchât qu'un bon Suisse et non pas un littérateur. »¹⁵⁹³. Recordon insiste trop sur la fonction fédératrice de sa poésie pour qu'on soupçonne cette déclaration d'être la simple précaution oratoire d'un jeune poète qui livre timidement son premier recueil au public. Le dessein civique de son œuvre place en tout cas celle-ci à l'abri du jugement littéraire et la poésie nationale peut enfin renaître sur un terrain qui lui sera plus favorable qu'auparavant :

La Suisse française a peu de poésies nationales ; on en trouve pourtant quelques-unes dans les belles odes de l'auteur *des loisirs de Polymnie et d'Euterpe*,¹⁵⁹⁴ et d'autres composées ou recueillies par le savant rédacteur *du Conservateur Suisse*.¹⁵⁹⁵ De jeunes poètes suisses gardent en leurs portefeuilles de nombreuses productions dont la publication seroit utile et agréable à leurs concitoyens. Moi qui ne suis que leur admirateur, je vais donc leur montrer l'exemple ! je m'élance, seul et foible, dans l'arène, tandis que l'athlète superbe et vigoureux dédaigne de la parcourir !... Leur modestie m'empêche de nommer ces hommes dont notre patrie s'honore, et dont les écrits prouveroient que le beau ciel de l'Helvétie possède, comme autrefois le beau ciel de la Grèce, ses Alcées et ses Pindares.¹⁵⁹⁶

Recordon se perçoit donc comme un double trait d'union : entre les différents Confédérés d'une part, et entre les frères Bridel et ses contemporains d'autre part. La poésie du jeune Vaudois a bien quelque chose d'une rencontre entre le lyrisme des *Loisirs* de Samuel-Élisée et l'héroïsme patriotique du *Conservateur*, mais réinterprétés dans une perspective byronienne et lamartinienne, et investie d'un discours libéral tourné vers le devenir de la Confédération.

Le poète n'a pas manqué d'envoyer son recueil à Philippe-Sirice, seul auteur capable de lui offrir toute la légitimité à laquelle il peut prétendre dans l'espace littéraire suisse

¹⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁵⁹² *Ibid.*

¹⁵⁹³ *Ibid.*, p. 9.

¹⁵⁹⁴ Une note indique ici : « Mr. S. E. de BRIDEL. – On remarque dans ses Odes un sentiment poétique remarquable et le plus vif patriotisme. »

¹⁵⁹⁵ Une note indique ici : « Mr. Philippe BRIDEL, pasteur à Montreux. »

¹⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 9-10.

francophone. Le doyen lit l'ouvrage et accepte de jouer le rôle d'un « collègue en poésie »¹⁵⁹⁷ plutôt que d'un mentor :

Vos vers sont charmans[.] Si je les meritois je devrais vous remercier mais je le ferai au moins pour le plaisir, que j'ai pris à les lire car c'est toujours un plaisir pour moi de lire de la bonne poésie. Sans doute j'aime notre patrie, j'en ai chanté ou décrit assez¹⁵⁹⁸ petitement une partie et j'ai tâché de lui être utile selon mes moyens, – Mais pour cela je le répète je ne mérite point l'encens que vous me prodiguez.

Bridel joint à ces compliments deux pages de dates concernant les batailles historiques des confédérés, ainsi que les jours de naissance et de mort de grands hommes suisses¹⁵⁹⁹ : les deux Vaudois communient autant dans leur amour de la belle poésie que dans celui de la patrie.

Ce sont les premiers maillages d'une filiation littéraire. À son tour, Recordon devient vite une référence pour un autre poète, de sept ans son cadet : Juste Olivier (1807-1876). Les deux Vaudois se sont promis d'avoir ensemble « une correspondance active & poétique »¹⁶⁰⁰. Olivier a tout juste dix-huit ans lorsque, en 1825, il envoie à Recordon le manuscrit de *Marcos Botzaris au Mont Aracynthe* dans l'espoir de recevoir des encouragements et des commentaires, quelques jours avant de soumettre son texte au concours de poésie ouvert par l'Académie de Lausanne :

Si ce n'est pas être trop indiscret, j'attends votre réponse au plus vite ; & j'espère y trouver quelques remarques instructives soit sur les vers eux-mêmes, soit sur les idées. Je crains sur-tout (au fond je ne sais trop pourquoi) que mon plan ne m'attire des reproches. S'il est mauvais, vous comprenez que ce n'est pas de [8] jours que je pourrais le changer ; & dans ce cas je me résignerai à laisser mes vers dans mon portefeuille.¹⁶⁰¹

Olivier faisait-il déjà partie des « jeunes poètes suisses » trop modestes pour publier leurs œuvres, que mentionnait l'auteur des *Poésies lyriques* l'année précédente ? Il se plaît en tout cas à considérer son aîné comme un modèle et un guide :

[...] si quelques vers énergiques se présentent à moi, c'est à vous que j'en suis redevable. C'est elle [votre affection] qui me donne la force de résister à ce que la raison, la froide raison, me dirait peut-être pour me dégoûter des chemins du Parnasse ; c'est elle qui m'élève au dessus de ces hommes vulgaires dont les âmes de glace ne battent que pour de vils intérêts, c'est elle qui me les fait mépriser. Il ne vous reste plus qu'à continuer votre ouvrage. Maintenant que vous m'avez fait

¹⁵⁹⁷ Lettre de Philippe-Sirice Bridel à Charles François Recordon, s. l. n. d. [avant 1825], Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, IS 45/1, f° 1 r°.

¹⁵⁹⁸ Lettre de Philippe-Sirice Bridel à Charles François Recordon, Montreux, novembre 1824, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, IS 45/2, f° 1 r°.

¹⁵⁹⁹ *Ibid.*, f° 1 v°-2 r°.

¹⁶⁰⁰ Lettre de Juste Olivier à Charles François Recordon, Eysins, 12 juillet 1825, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, IS 45, f° 2 r°.

¹⁶⁰¹ Lettre de Juste Olivier à Charles François Recordon, Eysins, 20 octobre 1825, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, IS 45, f° 1 r°.

entrer [dans] le chemin ; vous devez m’y guider ; vous devez me montrer les précipices qu’on y rencontre ; &

Si tu daignes jeter un regard favorable
Sur moi chétif enfant du sublime Hélicon,
Appuyé sur le tien j’espère que mon nom,
Un jour, au temps se rendra redoutable.¹⁶⁰²

Olivier va retoucher son poème sur Markos Botzaris et la guerre d’indépendance grecque conformément aux critiques de Recordon ; vainqueur du concours de l’Académie de Lausanne, il rend hommage à son censeur au moment de publier le poème : la couverture porte, en épigraphe, trois vers de l’ode des *Poésies lyriques* consacrée à « La Grèce libre »¹⁶⁰³.

8.2.2. Le genre de l’helvétienne

Il ne faut certes pas surévaluer l’impact de Recordon sur l’émergence d’une nouvelle poésie suisse francophone : l’auteur abandonnera sa carrière de poète lyrique et Olivier lui-même volera bientôt de ses propres ailes. Cependant, l’idée de fonder la légitimité d’une patrie littéraire sur la patrie politique fait mouche auprès de plusieurs poètes vaudois et genevois qui, nés entre 1792 et 1801, entrent dans la carrière des lettres par la voie de la poésie nationale. De 1825 à 1832 paraissent des poèmes ou des recueils dont le titre contient l’adjectif *helvétienne* sous sa forme substantivée. Le corpus que forment ces textes est concevable comme un sous-genre distinct au sein de la poésie héroïque : ce sont des poèmes d’une longueur assez semblable, qui recourent systématiquement au registre patriotique, ainsi qu’à une matière suisse, soit historique, soit contemporaine et politisée. À la différence de la romance nationale, qui vient de la Suisse alémanique, l’helvétienne émane de la Suisse romande et constitue une des premières expressions génériques de cet espace littéraire. Malgré cela, elle doit être comprise dans le cadre plus large des littératures française et francophone.

En effet, si les « helvétiques » s’inscrivent dans la continuité des *Poésies lyriques* de Recordon et, en amont, des *Poésies helvétiques* de Bridel, elles sont également tributaires d’un énorme engouement pour un type d’élégies hétérométriques que Casimir Delavigne nomme « messéniennes ». *Les Messéniennes* que le poète et dramaturge du Havre publie à

¹⁶⁰² Lettre de Juste Olivier à Charles François Recordon, Lausanne, 10 janvier 1825, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, fonds Philippe-Sirice Bridel, IS 45, f° 1 r°.

¹⁶⁰³ Juste Olivier, *Marcos Botzaris au mont Aracynthe. Pièce qui a obtenu, en 1825, le prix de poésie proposé par l’Académie de Lausanne*. Par J. Olivier, éd. cit. L’épigraphe est donnée comme suit : « Au ciel un glaive se balance ; / C’est le glaive de la vengeance / Et de la mort et de l’effroi. / *Poésies lyriques d’un Étudiant Suisse*, Ode VII. »

partir de 1815 pleurent les défaites de la France à la fin du Premier Empire, rendent hommage aux vaincus ou clament le « besoin de s'unir après le départ des étrangers »¹⁶⁰⁴, entre autres sujets. Souvent réédités, imités et même parodiés¹⁶⁰⁵, ces textes patriotiques sont présentés par l'auteur français comme « un genre de poésies nationales qu'on n'a pas encore essayé d'introduire dans notre littérature »¹⁶⁰⁶. Dans les années 1820, on voit paraître en France des *Élégies vendéennes*¹⁶⁰⁷, des *Lacédémoniennes*¹⁶⁰⁸ ou encore des *Soreziennes*¹⁶⁰⁹. Les helvétiques s'inscrivent dans cette série d'œuvres où la poésie romantique se nourrit du sentiment patriotique. Jean Huber fait imprimer une *Première Helvétique* en 1825¹⁶¹⁰ ; en 1827, Albert Richard publie *Deux helvétiques*¹⁶¹¹ et John Petit-Senn un « chant guerrier » intitulé *L'Helvétique*¹⁶¹². Philippe Corsat chante une *Marche helvétique* sur l'air « De la Parisienne » en 1830¹⁶¹³. Cette année-là, Richard insère une autre « Helvétique » dans le recueil des *Poésies genevoises*¹⁶¹⁴ ; il donne encore trois « helvétiques » entre 1831 et 1832¹⁶¹⁵.

Le militaire genevois Jean Huber (1798-1881), dit Huber-Saladin, est un défenseur des idées libérales et du lien fédéral¹⁶¹⁶. Sa *Première Helvétique* fait la peinture de l'ancienne Suisse opprimée par les Habsbourg pour rappeler la nécessité d'entretenir la « force éprouvée du lien fédéral »¹⁶¹⁷. Cette première œuvre publiée inaugure une carrière d'écrivain, de publiciste et d'historien qui se développera après 1830. Huber sera par ailleurs l'ami de Lamartine qui lui dédiera en 1841 son « Ressouvenir du lac Léman » et qui lui reconnaîtra une « Âme de citoyen dans un cœur de poète »¹⁶¹⁸. Mais celui qui se forgera une véritable

¹⁶⁰⁴ Casimir Delavigne, *Messéniennes et poésies diverses*, par M. Casimir Delavigne, Neuvième édition, Paris, 1824, p. 37.

¹⁶⁰⁵ Voir par exemple Charles Jacques Odry, *Trois Messéniennes*, par M. Odry, auteur du Poème des Gendarmes et du Canon des Cuisinières. Enrichies de notes brillantes rédigées par M. PFSKGZ, ex-savant francé, membre de la 5^e classe de l'Académie d'Otaïti, électeur de S. M. le roi des îles Sandwich, Paris, 1824.

¹⁶⁰⁶ Casimir Delavigne, *op. cit.*, p. [16].

¹⁶⁰⁷ Jean Sapinaud de Boishuguet, *Élégies vendéennes, dédiées à madame la marquise de Larochejaquelin*, par M. Sapinaud de Boishuguet, chevalier de Saint-Louis, Paris, 1820.

¹⁶⁰⁸ Auguste Bonjour, *Les Lacédémoniennes, dédiées aux élèves de l'école polytechnique*, Paris, 1825.

¹⁶⁰⁹ *Soreziennes*, par M. H., Paris, 1824.

¹⁶¹⁰ Jean Huber, *Première Helvétique*, Genève, 1825.

¹⁶¹¹ Albert Richard, *Deux helvétiques*. Par Albert Richard, d'Orbe, éd. cit.

¹⁶¹² John Petit-Senn, *L'Helvétique, chant guerrier dédié aux contingents suisses*, Genève, [1827].

¹⁶¹³ Philippe Corsat, *Marche helvétique. Air : De la Parisienne*. Par Phe. C..... le Barbier, s. l., [1830].

¹⁶¹⁴ Albert Richard, « Le Soldat de Morat. Helvétique », in Jules Barbezat (éd.), *op. cit.*, t. 2, p. 92-102.

¹⁶¹⁵ Albert Richard, *Le Massacre du Nidwald, helvétique*. Par Albert Richard, d'Orbe, Genève, 1831 ; *Deux helvétiques. La Vision*. – Neuchâtel, Lausanne, 1832.

¹⁶¹⁶ Voir Charles Fournet, *Un Genevois cosmopolite ami de Lamartine. Huber-Saladin 1798-1881. Le mondain – le diplomate – l'écrivain*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1932.

¹⁶¹⁷ Ces mots placés en épigraphe par par Jean Huber (*op. cit.*, p. [1]) sont tirés de Charles Pictet de Rochemont, *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe* (1821).

¹⁶¹⁸ Alphonse de Lamartine, « Ressouvenir du lac Léman. À M. Huber-Saladin », *Pièces nouvelles de l'édition des Œuvres complètes* (1843), *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 179.

position de poète-patriote, c'est Albert Richard (1801-1881). Originaire d'Orbe et de Genève, celui-ci exploite la veine nationale dès ses premières publications. Les *Deux helvétiques* de 1827 sont précédées d'une préface où l'auteur regrette l'atténuation des vertus nationales en Suisse, au premier rang desquelles la valeur guerrière et l'amour de l'indépendance que trop de Confédérés ont oubliés à la fin du XVIII^e siècle, quand la France républicaine a envahi le pays. Ses *Helvétiques* ont une visée politique claire :

Puisse le passé nous éclairer sur l'avenir, et ses rudes leçons nous faire comprendre l'urgence de bannir l'esprit cantonal, si mesquin, si rétréci ; de serrer toujours plus les nœuds fédéraux, de savoir nous faire respecter au dehors, et de tout risquer plutôt que de nous avilir par une lâche condescendance aux volontés étrangères !¹⁶¹⁹

En premier lieu, il veut « rendre un hommage »¹⁶²⁰ poétique et édifiant à Alois Reding, ce capitaine schwytois qui, en 1798, a provisoirement repoussé les troupes françaises près de Rothenthurm. Sa première helvétique est donc consacrée à cet homme¹⁶²¹, dans un registre héroïque et sous une forme hétérométrique qui rappellent l'helvétique de Huber. Les deux textes possèdent par ailleurs un nombre de vers comparable : 257 chez Huber et 310 chez Richard. Un peu plus courte, la seconde des *Deux helvétiques* a pour sujet le « Hemvé », c'est-à-dire le mal du pays ou *Heimweh*¹⁶²², mais elle porte surtout une charge à l'encontre du service étranger, stigmatisé avec la même intransigeance que déploiera Petit-Senn dans ses *Gardes suisses*¹⁶²³. Richard sait qu'il ne contentera pas tout le monde en prenant un parti si radical, mais ce jeune poète n'a rien à perdre : « prolétaire chétif, je n'ai ni pensions, ni titres, ni cordons, ni aucune espèce de hochet à conserver. »¹⁶²⁴. Enfin, cet homme libre d'exposer la vérité se présente comme le héraut suisse d'un droit universel, celui de l'indépendance nationale : son « but le plus cher » est de reverser « le mince produit de ces Helvétiques » aux « Grecs qui gémissent dans l'esclavage »¹⁶²⁵. Les valeurs mobilisées par les helvétiques ont donc une résonance internationale. En même temps qu'elle se recentre sur la question de l'autonomie politique de la Suisse, la poésie francophone retrouve des thématiques et des ambitions qui l'inscrivent dans un mouvement littéraire beaucoup plus large. Parmi tant d'autres, Delavigne lui-même a consacré plusieurs messéniennes à la cause grecque.

Richard restera fidèle à la formule qu'il a choisie d'emblée. L'helvétique portant sur « Le Soldat de Morat » évoque une autre lutte des Suisses contre l'agresseur étranger, celle de

¹⁶¹⁹ Albert Richard, « Préface », *Deux helvétiques*. Par Albert Richard, d'Orbe, éd. cit., p. VII.

¹⁶²⁰ *Ibid.*, p. VIII.

¹⁶²¹ « Alois Réding, ou la bataille de Rothenthurm », *ibid.*, p. 11-23.

¹⁶²² « L'Hemvé », *ibid.*, p. 25-31.

¹⁶²³ Voir *supra*, p. 331-332.

¹⁶²⁴ Albert Richard, « Préface », *Deux helvétiques*. Par Albert Richard, d'Orbe, éd. cit., p. IX.

¹⁶²⁵ *Ibid.*

1476¹⁶²⁶. L'helvétienne qui raconte le *Massacre du Nidwald* brode sur un épisode dont Charles Didier s'était déjà emparé¹⁶²⁷ et sa « Préface » réaffirme avec des phrases impérieuses la nécessité d'« une volonté de fer [qui] nous unisse contre l'étranger »¹⁶²⁸. Quant au recueil de 1832, qui contient deux helvétiques, il associe le délire d'un poète mourant à une vision guerrière où se distingue Winkelried, puis il fustige les Neuchâtelois qui, en 1814, ont intégré la Confédération tout en restaurant leur allégeance au roi de Prusse, menaçant ainsi la liberté du reste de la Suisse¹⁶²⁹. Cette série très cohérente de textes contribuera à faire entrer Richard parmi les « classiques de la littérature romande » et les « piliers de la poésie nationale »¹⁶³⁰ chez les historiens et les faiseurs d'anthologies de la seconde moitié du XIX^e siècle. Francophones et germanophones s'accorderont à faire de lui « Ein schweizerischer Nationaldichter » ou même « le plus populaire de nos poètes nationaux »¹⁶³¹. Pourtant, l'influence de Delavigne a quelque chose de gênant chez les premiers promoteurs de la littérature suisse francophone. Vendues à Paris, les *Deux helvétiques* de 1827 sont présentées dans la *Revue encyclopédique* par Charles Monnard qui se demande : « Sans les Messéniennes, aurions-nous des *Helvétiques* ? Je n'en sais rien ; mais à coup sûr nous n'en posséderions pas moins dans M. Richard un jeune poète dont le talent est réel et de bon aloi. »¹⁶³². Plus tard, en 1835, une lettre-préface du professeur français André Thourel est publiée en tête d'un recueil de *Poèmes helvétiques* dont Richard est l'auteur. On y lit que le poète suisse a peut-être su s'élever « à la hauteur du poète national »¹⁶³³, mais qu'il n'a pas toujours été suffisamment lui-même :

En 1831, je lus ses *Helvétiques* ; elles me montrèrent, au fond, un patriote énergique, ce que j'aimais ; pour la forme, un élève de Casimir Delavigne, ce qui me plaisait moins. Grand dommage ! disais-je ; je ne sache pas que, pour être bien vêtu, on envoie son tailleur prendre

¹⁶²⁶ Albert Richard, « Le Soldat de Morat. Helvétienne », in Jules Barbezat (éd.), *op. cit.*

¹⁶²⁷ Voir *infra*, p. 351.

¹⁶²⁸ Albert Richard, « Préface », *Le Massacre du Nidwald, helvétienne. Par Albert Richard, d'Orbe*, éd. cit., p. VI. La préface a pour épigraphe trois vers issus des *Helvétiques* de Charles-François-Philibert Masson : « Pensez à vos aïeux, libres et triomphants ; / Et si leur liberté devint votre héritage, / Lâches, laisseriez-vous un joug à vos enfans ? / (Masson, les Helvétiques.) » (*ibid.*, p. III).

¹⁶²⁹ Albert Richard, « La Vision », *Deux helvétiques. La Vision. – Neuchâtel*, éd. cit., p. 3-17 ; « Neuchâtel », *ibid.*, p. 19-32. Cette seconde helvétienne a pour épigraphe un vers issu d'une messénienne de Delavigne, la « Promenade au Lido » : « Un peuple a tout perdu s'il perd l'indépendance. » (*ibid.*, p. 19).

¹⁶³⁰ Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 190.

¹⁶³¹ Ces qualificatifs de Johann Schachtler et de Marc Debrit sont cités par Marc Monnier, *op. cit.*, p. 404, 405.

¹⁶³² « Bulletin bibliographique. Livres étrangers », *Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans les sciences, les arts industriels, la littérature et les beaux-arts*, t. 38, avril 1828, p. 138. La partie de la rubrique consacrée à la Suisse est signée « C. Monnard ».

¹⁶³³ « Avis de l'éditeur », in Albert Richard, *Poèmes helvétiques. Par Albert Richard, d'Orbe*, Berne, Genève, Lausanne, 1835, p. IV.

mesure sur la taille du voisin. Pourquoi donc chercher à être un autre, quand on est de force à être soi ?¹⁶³⁴

C'est que, sans doute, il n'est pas encore possible d'« être soi » en poésie, dans un espace périphérique désormais inondé de vers romantiques en provenance de Paris. Même la poésie nationale a besoin d'appuis français et Thourel y contribue en signalant que Richard a été « reconnu et encouragé »¹⁶³⁵ par Victor Hugo lui-même.

Notons qu'il existe une autre tradition littéraire d'« helvétiques », qui concerne le genre de la nouvelle et qui se développe seulement à l'extérieur de la Suisse francophone. On trouve en effet des nouvelles « helvétiques » chez un Zurichois, Jakob Heinrich Meister¹⁶³⁶, chez un Hollandais, Lucas-Frédéric Verenet¹⁶³⁷, et chez un Français, Audouin de Gérrouval¹⁶³⁸. Mais ces récits en prose ne partagent pas avec les helvétiques poétiques leur focalisation sur la matière historique ; elles dialoguent plus souvent avec les récits de voyage en Suisse¹⁶³⁹. Quant à la vogue des helvétiques suisses francophones, elle s'atténue manifestement après 1830. Poésies nationales et autres « poésies d'un Helvétique »¹⁶⁴⁰ continuent de paraître à des dates plus avancées, mais l'étiquette « helvétique » est de plus en plus galvaudée : dans les années 1880, une helvétique peut encore désigner une poésie patriotique¹⁶⁴¹, mais aussi une société de chant¹⁶⁴² ou un produit de nettoyage pour les textiles¹⁶⁴³...

8.2.3. Envol suisse, atterrissage français

Pour mieux saisir à la fois les forces et les limites de l'institution littéraire suisse francophone des années 1820, nous pouvons remarquer que la poésie patriotique n'est pas

¹⁶³⁴ *Ibid.*, p. III-IV.

¹⁶³⁵ *Ibid.*, p. V.

¹⁶³⁶ Jakob Heinrich Meister, *Cinq nouvelles helvétiques*, par M. M***, Paris, 1805.

¹⁶³⁷ Lucas-Frédéric Verenet, *Charles, nouvelle helvétique, suivie de poésies diverses*. Par L. F. Verenet, Amsterdam, Bruxelles, 1828.

¹⁶³⁸ Audouin de Gérrouval, *Céline, par Audouin de Gérrouval, gratifié de la médaille d'or du mérite civil de Prusse ; de la Société académique de Mézières*, Paris, 1829. Sur la page de faux-titre, Céline est présentée comme une « nouvelle helvétique ».

¹⁶³⁹ Nous pouvons encore signaler la publication antérieure d'un récit de voyage écrit par un auteur français : Alexandre-Frédéric-Jacques Masson de Pezay, *Les Soirées helvétiques, alsaciennes, et fran-comtoises*, Amsterdam, Paris, 1771. Selon toute vraisemblance, cet ouvrage littéraire est le premier dont le titre contient l'ajectif *helvétique* compris comme un synonyme de « suisse », par opposition au sens premier du mot qui, au XVIII^e siècle, désigne spécifiquement ce qui se rapporte au peuple antique des Helvètes.

¹⁶⁴⁰ Jules Mülhauser, *Exil et patrie. Poésies d'un Helvétique*, Lausanne, 1840.

¹⁶⁴¹ *Onze helvétiques ou la Suisse il y a vingt ans. Pensées patriotiques et religieuses*, Lausanne, 1880 [ou 1881].

¹⁶⁴² De nombreuses sociétés de chant s'appellent « L'Helvétique ». C'est par exemple le nom de celle que tient la colonie suisse de New-York. Voir « L'Helvétique de New-York », *Conteur vaudois. Journal de la Suisse romande paraissant tous les samedis*, 3 mars 1888.

¹⁶⁴³ On trouve une publicité pour « L'Helvétique. Nouvelle découverte industrielle » dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel et du vignoble neuchâtelois*, 11 août 1885.

seulement une matrice à « poètes nationaux » : elle est désormais pensable comme un tremplin pour des auteurs qui chercheront leur voie à Paris. Sur ce point, la trajectoire de Charles Didier (1805-1864) est des plus éloquentes. Cet étudiant genevois donne son premier recueil en 1825, une *Harpe helvétique* qui se présente dès la page de titre comme une œuvre guidée par le plus vif patriotisme. Elle arbore en effet une épigraphe tirée des *Lusíadas* (1572) du poète épique portugais Luís de Camões : « L'amour de la Patrie et le plaisir pur de célébrer ses héros ont seuls inspiré mes chants. »¹⁶⁴⁴. Le texte qui ouvre le volume est consacré à une « Vierge du Léman » qui surgit du lac pour raconter au poète la légende de la fondation de Genève par le Troyen Lemanus, un des fils de Paris, et pour s'étonner que la poésie soit si peu au goût des Genevois du XIX^e siècle :

[...] Faudrait-il qu'une main écrive
 Qu'aucun mortel né sur ta rive,
 Au Pinde n'a gravé ton nom [celui de Genève] ?...
 Fils de Genève ! prend la lyre,
 Les chants que la patrie inspire
 Sont toujours dignes d'Apollon.¹⁶⁴⁵

Les deux derniers vers sont répétés par le poète à la toute fin de son texte¹⁶⁴⁶ : chez Didier comme chez Recordon, le patriotisme est un motif qui se suffit à lui-même pour qu'un poète décide de monter sa lyre ou de faire entendre sa harpe épique. L'auteur s'empresse de relativiser son commentaire sur l'absence de poésie patriotique à Genève en signalant en note la parution récente de la *Première Helvétique* de Jean Huber¹⁶⁴⁷, mais il prend sur lui d'exécuter l'injonction de la vierge du Léman : le deuxième poème de la *Harpe helvétique* met en scène un barde ossianique qui chante les victoires des Helvètes contre les troupes de César aux portes de Genève¹⁶⁴⁸. Plus loin, dans « Le Grutli », Didier célèbre le serment fondateur prêté par les trois Suisses sur le fameux pâturage, ainsi qu'un événement plus récent, la résistance des hommes et des femmes du demi-canton de Nidwald devant l'armée française en 1798¹⁶⁴⁹. Ces sujets puisés dans la matière suisse et genevoise sont emballés par un « Épilogue » où Didier redit son amour des héros morts pour la gloire de la patrie et pour sa liberté :

Oui, c'est à toi, douce Patrie,
 Si fertile en faits éclatants,

¹⁶⁴⁴ Charles Didier, *Harpe helvétique*. Par Charles-Manuel Didier, Genève, 1825.

¹⁶⁴⁵ « La Vierge du Léman », *ibid.*, p. 14.

¹⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 17.

¹⁶⁴⁷ Voir *ibid.*, p. 16 n.

¹⁶⁴⁸ « Chant du barde », *ibid.*, p. 19-28.

¹⁶⁴⁹ « Le Grutli », *ibid.*, p. 35-44 ; « Les Derniers Efforts de la liberté helvétique », *ibid.*, p. 55-65.

A toi seule, Suisse chérie,
Que je devais mes premiers chants.¹⁶⁵⁰

À Genève comme à Lausanne, on peut choisir d'« entrer en littérature » par la porte qu'a ouverte Bridel et dans laquelle s'est engouffrée Recordon.

Mais Didier change de ton lorsqu'il donne, à peine trois ans plus tard, un nouveau recueil de *Mémoires helvétiques*. Plus lyrique et plus introspective, cette œuvre reste très « suisse » par son contenu : le poète y promène son lecteur aussi bien dans son propre univers émotionnel que dans les paysages de son pays qu'il parcourt de long en large. Par exemple, une « mélodie » sur « Les Ruines du Château d'Orbe » en précède directement une autre consacrée au « Désenchantement »¹⁶⁵¹. Pourtant, toutes « helvétiques » qu'elles soient, les *Mémoires* de Didier sont vendues à Paris et l'auteur s'adresse dorénavant « Aux Français » :

Accueillez, ô Français ! une muse étrangère
Qui se présente à vous sans faste et sans orgueil ;
Elle a pour seul trésor l'expérience amère
De vingt ans de vie et de deuil.¹⁶⁵²

En effet, la perspective de Didier s'est radicalement infléchie vers le centre français. Se peignant comme un homme entouré d'ennemis, rempli de désillusion, le poète opte désormais pour une stratégie d'entrisme. Ses premiers succès l'ont-ils encouragé à se lancer à la conquête de l'espace français ? Sa muse patriotique a-t-elle au contraire connu l'échec auprès du lectorat suisse et genevois en particulier, comme le pense John Sellards¹⁶⁵³ ? Dans tous les cas, c'est en France qu'il veut être lu :

Enfant d'une patrie où l'on rit du poète,
Pourquoi chanter ? Pourquoi d'un sourire moqueur
Contre moi provoquer l'outrageante froideur ?...
Français ! c'est parmi vous que je cherche un refuge,
Et, de l'obscurité téméraire transfuge,
C'est de vous que j'implore un généreux appui.¹⁶⁵⁴

Comme on le voit, en 1828, le *topos* d'une Suisse ennemie des vers est toujours activable. Pourtant, il prend un sens tout neuf chez un romantique qui cite André Chénier¹⁶⁵⁵ et qui trouve son inspiration poétique dans la douloureuse expérience d'une mise à l'écart de la

¹⁶⁵⁰ « Épilogue », *ibid.*, p. 70.

¹⁶⁵¹ Charles Didier, « Les Ruines du Château d'Orbe. Orbe, 1826 », *Mémoires helvétiques*, par Charles Didier, Genève, Paris, 1828, p. 47-51 ; « Désenchantement. 1826 », *ibid.*, p. 53-60.

¹⁶⁵² « Aux Français », *ibid.*, p. 1. Ces vers sont répétés à la fin du texte (*ibid.*, p. 5).

¹⁶⁵³ Voir John Sellards, *Dans le sillage du romantisme. Charles Didier (1805-1864)*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1933, p. 7-8.

¹⁶⁵⁴ Charles Didier, « Aux Français », *Mémoires helvétiques*, par Charles Didier, éd. cit., p. 3.

¹⁶⁵⁵ Voir l'épigraphe de la mélodie intitulée « L'Obscurité », *ibid.*, p. 61.

société. Chez lui, la situation périphérique du poète suisse profite à la posture littéraire du mal-aimé et doit favoriser une adoption française.

Nous avons signalé que Jacques-Imbert Galloix, qui est l'ami de Didier, se présentait avec la même complaisance comme un auteur méconnu. Pendant quelques années, ces deux poètes forment une sorte de duo, se mentionnant l'un et l'autre dans leurs œuvres respectives et partageant la même admiration pour le centre parisien. Galloix passe lui aussi par la case nationale, mais très brièvement : il sacrifie ses premiers vers publiés à l'épisode le plus emblématique de la poésie patriotique genevoise : l'Escalade¹⁶⁵⁶. En revanche, ses *Méditations lyriques* de 1826 se veulent « absolument individuelles »¹⁶⁵⁷ et l'auteur développe dans sa « Préface » une vision de la littérature comme champ strictement autonome. Son admiration ne porte ni sur Guillaume Tell ni sur Winkelried, mais seulement sur « les noms contemporains des Byron, des Moore, des Chateaubriand, des Lamartine, des Nodier »¹⁶⁵⁸ ou sur des figures héroïques comme celle de Napoléon¹⁶⁵⁹ qui fascine par ailleurs les autres écrivains de sa génération. Galloix tente l'aventure de la bohème parisienne et il s'attire vite l'estime de Nodier et de Hugo mais, un an après son arrivée, il meurt dans des conditions misérables en 1828. Cinq ans plus tard, Hugo offre une consécration posthume à l'écrivain genevois dans un article de *L'Europe littéraire* : il érige Galloix en « symbole »¹⁶⁶⁰ du jeune artiste romantique, mais non sans marquer de sérieuses réticences sur la qualité de sa poésie maladroite et sur sa prose victime de « tous ces embarras d'expression propres au style genevois »¹⁶⁶¹. Didier s'établit quant à lui dans la capitale en 1830, où il est également reçu par Nodier et Hugo, et où il se liera entre autres avec Sainte-Beuve, George Sand et Félicité de Lamennais. C'est dans le domaine de la prose qu'il obtient son principal succès, avec un roman de 1833 intitulé *Rome souterraine* (1833)¹⁶⁶². Cependant, en prose comme en vers, l'expatrié suisse qui se donnera la mort en 1881 reste, même à Paris, dans la périphérie des auteurs les mieux légitimés dans l'espace français ; son œuvre ne lui apporte ni une aisance matérielle, ni une reconnaissance symbolique à la hauteur de ses attentes.

¹⁶⁵⁶ Jacques-Imbert Galloix, *La Nuit du 12 Décembre 1602. Poème, suivi de deux Élégies*. Par Jaques-Imbert Galloix, Paris, Genève, 1825.

¹⁶⁵⁷ Jacques-Imbert Galloix, « Préface », *op. cit.*, p. V.

¹⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. VII.

¹⁶⁵⁹ Voir la « Méditation troisième » consacrée à « Napoléon » (*Ibid.*, p. 13-15) et le dialogue en prose : *Saint Ignace et Napoléon, dialogue philosophique, en prose*. Par Jacques-Imbert Galloix, Genève, Paris, 1826.

¹⁶⁶⁰ Victor Hugo, « Ymbert Galloix », *Littérature et philosophie mêlées*, Anthony R. W. James (éd.), *Œuvres complètes. Critique*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1985, p. 205.

¹⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 194. Voir Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 49-51 ; et « Les écrivains romantiques », art. cit.

¹⁶⁶² Voir l'introduction proposée par Sophie Guermès dans son édition critique de Charles Didier, *Rome souterraine*, Genève, Librairie Droz, 2007, p. 7-134. Sur la carrière de Didier, voir aussi John Sellards, *op. cit.*

Si les premiers poètes suisses qui tentent une carrière littéraire en France ne parviennent pas à s’y épanouir complètement, la réception de leur œuvre dans leur pays natal est également problématique¹⁶⁶³. Qu’on y exerce sa muse patriotique ou qu’on y teste un lyrisme lamartinien rigoureusement centripète, le tremplin de l’espace littéraire suisse francophone est loin de garantir un atterrissage sans heurts dans le centre français. On sait qu’un troisième poète suisse de la même époque, Juste Olivier, voyagera à Paris en 1830¹⁶⁶⁴. Rencontrant à son tour les principales figures du romantisme français, il invitera plus tard Sainte-Beuve à l’Académie de Lausanne, quand il y officiera comme professeur d’histoire. Enfin, il vivra à Paris de 1846 à 1870, sans jamais parvenir à y jouer un rôle de premier plan¹⁶⁶⁵. Le départ d’Olivier vers Paris est motivé par un événement politique : la révolution vaudoise de 1845 qui lui fait perdre son poste de professeur. Mais cela n’empêche pas qu’il considère la Suisse comme un espace trop étroit pour qu’une voix poétique puisse y prendre son essor. Dans un recueil publié en 1835 et composé avec sa femme Caroline, née Ruchet (1803-1879), il se complaisait lui aussi dans la peinture d’une Suisse sans poètes :

IV.

Poète Suisse ! Eh bien, ta destinée
 La voilà donc ! Ah ! tu voudrais, vainqueur,
 La tête libre, et fière, et couronnée,
 Suivre et saisir les rêves de ton cœur !
 Mais de ces rocs la pesante ceinture,
 Comme un camp noir d’immobiles géants
 Aux bras de glace, aux yeux secs et béants,
 T’enserre, et même étouffe ton murmure.

Cœur de poète, irritable et brûlant,
 Dévore-toi sous ton lien sanglant.

V.

Là-bas, là bas, dans les plaines fertiles,
 Au pied des monts où rien ne peut mûrir,
 La Poésie élève, au sein des villes,
 Sa voix, ici condamnée à mourir.
 Là, dans la force et la verdure de l’âge,
 Avec une âme assise en son vouloir,
 Sous l’œil d’Enhaut, on peut, avant le soir,
 S’environner d’un poétique ombrage.

La Suisse est pauvre, et n’a point de cité,
 Point de poète et d’immortalité.¹⁶⁶⁶

¹⁶⁶³ Voir les pages que Daniel Maggetti consacre à « La réception des Suisses de Paris », *op. cit.*, p. 300-318.

¹⁶⁶⁴ Voir Juste Olivier, *Paris en 1830. Journal*, André Delattre, Marc Denkinger (éd.), Paris, Mercure de France, 1951.

¹⁶⁶⁵ Voir Daniel Maggetti, « Les écrivains romantiques », art. cit., p. 34-38 ; et *op. cit.*, p. 28-34.

¹⁶⁶⁶ Caroline Olivier, Juste Olivier, « Le Poète suisse. Distiques. A M. Frédéric F.... », *Les Deux voix. Par Juste et Caroline Olivier*, Lausanne, Paris, 1835, p. 265-266.

Certes, la vieille opposition entre l'« ici » stérile et le « là » poétique est exploitée littérairement dans un registre élégiaque, plutôt qu'elle sert de prétexte au mutisme. Cependant, quand Olivier sera établi en France, il répétera au seuil d'un nouveau recueil de poésies très helvétiques que les Suisses ne se préoccupent pas d'imprimer leurs vers, quoique la poésie émane naturellement des paysages que leur pays recèle¹⁶⁶⁷.

Comme l'analyse Daniel Maggetti, l'écrivain vaudois « entend se placer sous l'égide de la culture française »¹⁶⁶⁸ ; il articule dans son œuvre littéraire et critique l'amour du pays natal et le francocentrisme le plus marqué, se distinguant par là d'un auteur comme Bridel qui se replie pour sa part sur un patriotisme exclusif et parfois vindicatif à l'égard de la domination culturelle de la France. Figure centrale du romantisme suisse et du « sous-champ dominé » qui caractérise l'institution littéraire romande sous la Régénération, Olivier sera récupéré après sa mort par des commentateurs comme Eugène Rambert et Philippe Godet en tant que porte-parole d'une identité spécifiquement romande et d'une littérature plus autonome¹⁶⁶⁹. Malgré cela, c'est bien dans le giron de la poésie nationale que l'auteur a fait ses premières expériences littéraires et a obtenu ses premiers succès au tournant des années 1830.

8.2.4. *Juste Olivier, héritage ou fondation ?*

Faisons un bond de cent ans pour noter que, en 1938, Juste Olivier peut encore passer pour « notre seul classique vaudois »¹⁶⁷⁰. Ainsi s'exprime Ramuz dans sa lettre-préface à une réédition du *Canton de Vaud*. Aujourd'hui que Ramuz est devenu le principal « classique » romand, Olivier a complètement perdu ce statut-là, du moins au sens scolaire du terme. Il n'en reste pas moins un auteur qui a marqué plusieurs générations de Suisses francophones. Or, si l'on admet l'importance de Juste Olivier – et de son œuvre poétique en particulier – dans la constitution d'un espace littéraire romand, on doit aussi remarquer que l'invention de la première poésie romande est une réinvention de la poésie nationale suisse. En d'autres termes, la génération de Bridel et celle d'Olivier ne se succèdent pas selon une dynamique de l'action et de la réaction, mais elles s'enchâssent étroitement. Les *Poèmes suisses* héritent-ils

¹⁶⁶⁷ Voir Juste Olivier, [note liminaire sans titre], *Les Chansons lointaines. Poésies par Juste Olivier*, Lausanne, Paris, 1847, p. V-VIII. Cette note est datée de « Paris, novembre 1846 ».

¹⁶⁶⁸ Daniel Maggetti, *op. cit.*, p. 32.

¹⁶⁶⁹ Voir Daniel Maggetti, « Les écrivains romantiques », art. cit.

¹⁶⁷⁰ Charles Ferdinand Ramuz, « Lettre à Messieurs les membres de la section vaudoise de Zofingue [Préface à Juste Olivier, *Le Canton de Vaud*] », *Articles et chroniques*, éd. cit., t. 4, Vincent Verselle (éd.), p. 202. Sur le contexte culturel et politique particulier de la réédition de l'œuvre d'Olivier, voir la notice de Vincent Verselle qui accompagne l'œuvre (*ibid.*, p. 212-215), ainsi que la notice de Jérôme Meizoz dans Charles Ferdinand Ramuz, *Critiques littéraires*, Jérôme Meizoz (éd.), Genève, Éditions Slatkine, 1997, p. 402.

indirectement des *Poésies helvétiques*, publiées presque un demi-siècle plus tôt, ou marquent-ils au contraire la fondation d'une nouvelle ère ? Au lieu de donner une réponse tranchée à cette question et d'entrer dans le jeu historiographique des « pères fondateurs », nous chercherons à saisir les effets de filiation produits par les textes. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire d'évaluer de quelconques influences objectives entre les auteurs, mais de rester attentif aux postures rhétoriques adoptées au seuil ou au sein de leurs œuvres, ainsi qu'aux renvois intertextuels explicites ou implicites.

Nous avons montré que Recordon se présentait comme l'héritier des frères Bridel et que le jeune Olivier appréciait son rôle de disciple auprès de Recordon : c'est déjà suggérer que l'auteur des *Poèmes suisses* est le dépositaire d'une tradition poétique indigène. Cependant, le volume de 1830 est présenté au public sans activer de caution littéraire : l'épigraphe qui précède chacun des deux poèmes du recueil est anonyme et tirée de pièces inédites¹⁶⁷¹. Dans sa « Préface », Olivier reconnaît qu'il n'a pas « le moindre petit brin de réputation littéraire » et, par conséquent, « pas d'amis qui diraient pour moi, et bien haut, ce que j'ose à peine souffler à l'oreille du public »¹⁶⁷². Sa *captatio benevolentiae* consiste à demander au lecteur de méditer le titre de son livre :

[...] quand vous aurez bien lu ces deux mots : *Poèmes Suisses*, vous comprendrez que, si l'on cherchait dans ce recueil autre chose que la Suisse, que des peintures de ce pays ou des récits de son histoire ; d'abord, on agirait un peu injustement, et l'on s'exposerait ensuite à être complètement déçu dans son attente ; ce qui, je le crois et je l'avoue, serait un bien petit malheur pour vous, mais un très-grand pour moi, convenez-en !¹⁶⁷³

Olivier prétend par ailleurs qu'il a écrit ses poèmes « principalement pour des lecteurs suisses », mais l'ouvrage est publié à Paris et il prend en compte « les lecteurs étrangers, supposé que le hasard ou la curiosité lui en envoient quelques-uns »¹⁶⁷⁴. Lire des poèmes « suisses », qui émanent d'une périphérie littéraire, implique donc selon l'auteur un horizon d'attente spécifique : on ne jugera pas les vers d'après leur qualité, mais on y cherchera seulement la Suisse, ses paysages et son histoire. Cette légitimation de la poésie par son principal référent – le pays dépeint – rappelle celle de Bridel et Recordon. Comme ce dernier, mais aussi comme Albert Richard, Olivier voit dans le motif patriotique une raison suffisante

¹⁶⁷¹ Le poème « Julia Alpinula » a pour épigraphe un hémistiche des « *Poésies inédites* de F. C. » : il s'agit d'une poésie de Félix Chavannes, un pasteur né à Vevey, qu'Olivier publiera plus tard dans les « *Éclaircissements* » de son ouvrage historique sur *Le Canton de Vaud. Sa vie et son histoire* (éd. cit., t. 2, p. LXII-LXIII). « La Bataille de Grandson » a pour épigraphe cinq vers des « *Poésies inédites* de M^{lle} *** » : il s'agit d'une « *Rêverie* » de Caroline Ruchet, qu'Olivier s'apprête à épouser, intitulée « L'Écossais en Suisse » ; le texte paraîtra en 1835 dans le recueil des *Deux voix* (éd. cit., p. 111-116).

¹⁶⁷² Juste Olivier, « Préface », *Poèmes suisses. Par J. Olivier. Julia Alpinula. La Bataille de Grandson*, éd. cit., p. 5.

¹⁶⁷³ *Ibid.*, p. 6-7.

¹⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 7.

d'imprimer des vers. Il met dos à dos les partisans de l'esthétique « romantique » et ceux de l'esthétique « classique » pour demander à l'ensemble de ses lecteurs : « [...] pour conclusion et arrêt définitifs, si vous êtes bien doux, bien indulgent : "Au moins, l'intention est bonne !" direz-vous. »¹⁶⁷⁵.

Le sujet des deux poèmes est tiré d'épisodes de l'histoire suisse et il provient de ce même réservoir littéraire que Bridel alimente depuis une cinquantaine d'années. Maggetti l'a noté dans une étude sur « Julia Alpinula », le premier des deux *Poèmes* qui reconstitue, sur la base d'une inscription funéraire de l'Avenches romaine, le destin tragique d'une jeune prêtresse morte pour venger son père victime d'un général tyrannique : comptant parmi les « figures mythiques de l'Helvétie antique »¹⁶⁷⁶ à la fin du XVIII^e siècle, Julia « résume en elle tout un pan de la sensibilité romantique »¹⁶⁷⁷ ; elle intéressera notamment Byron, Amable Tastu et Hugo. Dès 1792, Bridel imitait en vers et commentait l'inscription latine dans les fragments de son « Berthold de Zaringue »¹⁶⁷⁸. À cette liste, il faut ajouter Recordon qui, dans ses *Poésies lyriques*, mentionnait Julia et son père Julius, et rédigeait une note programmatique sur l'exploitation poétique du fonds légendaire de l'Antiquité suisse :

Julius Alpinus se sacrifiant pour son pays ne seroit-il pas un beau sujet de drame ? là tous nous favorise, la grandeur du caractère de ce héros, augmentée encore parce qu'elle se dessine sur les ténèbres du passé ; le portrait de Cécina tracé de main de maître par Tacite en ce peu de mots : *Cæcina decorâ juventâ, corpore ingens, animi immodicus, cito sermone, erecto incessu* ; le culte superbe de la déesse Aventia dont Julia étoit prêtresse ; combien la poésie ne pourroit-elle pas tirer parti de toutes ces choses ?¹⁶⁷⁹

La Julia d'Olivier n'est pas seulement la prêtresse d'Aventia, divinité locale d'Avenches ; elle est aussi et surtout une poétesse. S'accompagnant à la lyre, elle célèbre en latin « ce pays enchanté »¹⁶⁸⁰ qu'est la belle Helvétie montagnaise et lacustre, mais c'est en vers gaulois qu'elle touche les cœurs lorsqu'elle s'adonne à la chanson populaire. À travers ce personnage, le poème héroïque exploite la veine historique nationale, mais il offre également une figure fondatrice à la poésie suisse francophone, fonction qui semble échoir à Olivier lui-même¹⁶⁸¹.

¹⁶⁷⁵ *Ibid.*

¹⁶⁷⁶ Daniel Maggetti, *Julia Alpinula à la trace*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 2005, p. 7-8.

¹⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 9.

¹⁶⁷⁸ Philippe-Sirice Bridel, « Fragments d'un poème national intitulé Berthold de Zaeringue », *op. cit.*, s. p. Voir aussi Philippe-Sirice Bridel, « Épitaphes. De Julia Alpinula d'Avenches », *Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée*, Lausanne, 1815, t. 7, p. 428.

¹⁶⁷⁹ Charles François Recordon, « Course en Suisse. Air : Vom hoh'n Olymb herab etc. », *Poésies lyriques, par un étudiant suisse*, éd. cit., p. 74 n. 9. Voir aussi le « Discours préliminaire », *ibid.*, p. 18-19.

¹⁶⁸⁰ Juste Olivier, « Julia Alpinula », *Poèmes suisses. Par J. Olivier. Julia Alpinula. La Bataille de Grandson*, éd. cit., p. 32.

¹⁶⁸¹ Voir l'argumentation probante de Daniel Maggetti, *Julia Alpinula à la trace*, éd. cit.

Notons cependant que Julia s'inscrit elle-même dans une filiation de poètes. À côté de son père naturel, elle possède également un père littéraire qu'incarne le vieux barde Hélik, un fervent défenseur de l'autonomie de l'Helvétie préromaine qui a consacré sa vie à chanter les exploits de ses héros. Les chants d'Hélik sont tournés vers un passé glorieux mais, si les habitants d'Avenches portent un grand respect au vieux chanteur de l'indépendance, ils vivent désormais contents dans un état de soumission aux Romains. Les chants de Julia abordent quant à eux l'Helvétie romaine, donc moderne, et ils s'ouvrent au lyrisme d'une âme préoccupée. Or, la voix des deux poètes se superpose parfois ; celle du barde accompagne et appuie celle de sa jeune émule : « Et le barde, au refrain, soutenant la mesure, / Suivait de Julia la voix flexible et pure. »¹⁶⁸². Si les deux personnages sont assimilables à deux approches de la poésie helvétique, l'une héroïque et quelque peu dépassée, l'autre lyrique et plus intime, Olivier ne les représente pas dans un esprit de rupture, mais de transition.

Le poète renoue d'ailleurs avec le luth épique dans le second texte, consacré à « La Bataille de Grandson » et présenté comme un « chant guerrier »¹⁶⁸³. Cet épisode des guerres de Bourgogne, qui voit les Cantons suisses venir au secours de la petite ville de Grandson pour repousser Charles le Téméraire, flatte bien sûr l'idéologie de l'union fédérale et s'inscrit dans le registre littéraire privilégié du *Conservateur suisse*, se nourrissant des chroniques médiévales, des travaux publiés par les historiens modernes – Johannes von Müller et Heinrich Zschokke notamment – et faisant référence, en outre, au poème de Masson sur *Les Helvétiques*¹⁶⁸⁴. Malgré cela, on sent bien que l'épisode intéresse Olivier plus pour son potentiel dramatique et pathétique que pour sa portée édifiante, et que le patriotisme de l'auteur est plus ostentatoirement centré sur son canton que sur la Confédération. En effet, un des personnages principaux vient du pays de Vaud alors sous domination savoyarde : cet Yzolier Davel rejoint spontanément la coalition des Suisses pour faire l'expérience de la liberté et pour offrir sa vie à la cause helvétique. Olivier fait de lui un lointain ancêtre fictionnel du fameux major Jean Daniel Abraham Davel (1670-1723) qui est érigé en héros de l'indépendance vaudoise au moment de la révolution¹⁶⁸⁵. Sans pousser plus loin l'analyse des *Poèmes suisses*, on peut donc situer ce volume – par ses thématiques et par sa composition même, soit deux poèmes héroïques comme dans les recueils de Richard – dans la continuité de la poésie helvétique, telle qu'elle s'est développée dans la décennie précédente. Dans une

¹⁶⁸² Juste Olivier, « Julia Alpinula », *Poèmes suisses. Par J. Olivier. Julia Alpinula. La Bataille de Grandson*, éd. cit., p. 34.

¹⁶⁸³ « La Bataille de Grandson », *ibid.*, p. 88.

¹⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 112 n. 12.

¹⁶⁸⁵ Voir Daniel Maggetti, « Constructions, applications, déconstructions et reconstructions du légendaire en Suisse romande : le cas du Major Davel », *Revista de Universidade de Aveiro*, 2001, n° 18, p. 151-168.

romance adjointe à « La Bataille de Grandson », Olivier suggère que ce passage par la case héroïque n'est qu'une première étape dans sa carrière d'auteur :

Aussi je veux à mon luth helvétique
Apprendre encor des accens tout nouveaux.
Déjà, fouillant dans la poussière antique,
Du temps passé j'ai ranimé les os ;
Mais pour nous brille une nouvelle aurore ;
Le temps présent, jeune et verte saison,
Offre à mes yeux une riche moisson...
Oh ! laissez-moi chanter, chanter encore !

Refrains légers ; refrains graves et doux,
Naissez dans l'ombre, et ne mourez pas tous !¹⁶⁸⁶

L'année suivante, Olivier recentre sa poésie sur la matière vaudoise en publiant deux nouveaux poèmes, « L'Avenir » et « Le Canton de Vaud ». Le premier s'adresse « Aux étudiants vaudois » ; il leur propose de reconstruire leur propre passé national pour exister pleinement dans l'avenir :

Là, c'est Wufflens et sa tour bourguignonne,
Ici, Chillon et ses murs savoyards.
La vieille Avenche, aux débris de colonne,
Garde en son sein l'empreinte des Césars. –
Où sont, Vaudois, nos titres, notre gloire ?
Qu'avons-nous fait ? Que dit notre passé ?
Notre nom même à peine y fut tracé. –
C'est le moment de fonder notre histoire !

Sinon, rayés du rôle des vivans,
Nous passerons, poudre jetée aux vents.¹⁶⁸⁷

Le second poème, qui restera le plus célèbre de l'auteur, répond à ce désir en faisant le catalogue des communes vaudoises de la région lémanique au sein desquelles l'auteur se plaît à imaginer « Des romances d'amour ou des chants de soldats »¹⁶⁸⁸. Par la description des beautés locales ou par la réminiscence des événements qui s'y sont produits, Olivier signale les titres de gloire de chaque ville et de chaque hameau, s'appuyant à l'occasion sur *Le Conservateur* de Bridel¹⁶⁸⁹. Il s'agit, là aussi, d'annoncer « l'aube d'un jour brillant » pour le canton qui, pris dans l'orbite puissante de la France, doit conquérir une vie culturelle propre : « Vivons de notre vie ! »¹⁶⁹⁰ sera le nouveau mot d'ordre qu'on répétera longtemps à la suite

¹⁶⁸⁶ Juste Olivier, « Romance », *Poèmes suisses. Par J. Olivier. Julia Alpinula. La Bataille de Grandson*, éd. cit., p. 175. Le titre de cette pièce, qui est adjointe à « La Bataille de Grandson », est donné dans la table des matières.

¹⁶⁸⁷ Juste Olivier, *L'Avenir. Par J. Olivier*, Lausanne, 1831, p. 7.

¹⁶⁸⁸ Juste Olivier, *Le Canton de Vaud. Par J. Olivier*, éd. cit., p. 6.

¹⁶⁸⁹ Voir *ibid.*, p. 7 n.

¹⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 14.

d'Olivier. L'émergence de cette culture ira de pair avec l'émergence d'une poésie vaudoise et c'est encore sur la base de l'histoire nationale qu'on préparera ce double envol :

Vous, poètes Vaudois, – car il en est plusieurs,
Mais, oiseaux trop craintifs, chantant avec mystère
Leurs airs nationaux dans le bois solitaire,
Sans chercher un écho qui les répète ailleurs –
Amis, ah ! c'est à vous de porter la lumière
Dans ce passé qui dort sans ame et sans couleurs,
Et de le réveiller de sa froide poussière !¹⁶⁹¹

Olivier publiera plus tard une histoire du canton de Vaud¹⁶⁹² et de nombreuses poésies qui, comme on l'a vu, apporteront leurs briques à ce projet tout en réaffirmant la prévalence du centre littéraire parisien. Bridel se reconnaîtra-t-il dans ce nouveau programme, avant de mourir en 1845 ? Oui, à en juger d'après les critiques et les historiens de la seconde moitié du siècle. Louis Vulliemin lui prête en effet des paroles qui manifestent très explicitement le désir d'une paternité littéraire. En 1837, le poète aurait dit :

Au moment d'entrer dans ma quatre-vingtième année, il est grand temps de faire mes adieux à notre Muse nationale ; de plus jeunes, et de mieux inspirés que moi, reproduisent déjà dans leurs vers, avec plus de succès que je ne l'ai fait, les scènes historiques et pittoresques de notre poétique patrie ; et si la harpe désaccordée, et les pinceaux usés du vieux barde du Léman, valaient d'être légués, je voudrais que le chantre touchant d'*Alpinula* ne dédaignât pas cette chétive succession.¹⁶⁹³

Rambert dira encore : « Mais le vrai prédécesseur d'Olivier, celui qui a le mieux prêté l'oreille au *génie du lieu*, est Philippe Bridel. »¹⁶⁹⁴. Bien sûr, ces témoignages sont plus révélateurs des visées historiographiques de ceux qui les rapportent, que du point de vue effectif des auteurs concernés, mais ils confirment l'importance qu'a prise le tissage d'une relation entre la littérature nationale et la littérature romande du XIX^e siècle pour donner à celle-ci une assise et un surplus de légitimité.

*

Entre 1780 et 1830, la poésie suisse est progressivement passée d'un corps nébuleux à un corps solide possédant son propre pouvoir de gravité – aussi faible soit-il. La décennie ouverte par les *Poésies helvétiques* se caractérise d'abord par un certain malaise à l'égard de la poésie française que nous désignons aujourd'hui comme « classique », en même temps

¹⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 11.

¹⁶⁹² Voir le troisième livre de Juste Olivier, *Le Canton de Vaud. Sa vie et son histoire*, éd. cit., t. 2, p. 527-1334.

¹⁶⁹³ Cité par Louis Vulliemin, *op. cit.*, p. 318-319.

¹⁶⁹⁴ Cité par Daniel Maggetti, *L'invention de la littérature romande 1830-1910*, éd. cit., p. 181 n. 68.

qu'elle manifeste un sentiment vif de pouvoir outrepasser les bornes qui enserrent le genre. Philippe-Sirice Bridel se propose de recentrer la poésie descriptive sur la Suisse ; son frère veut libérer le vers de tout enfermement national ; Emmanuel Salchli redéfinit les contours du grand poème didactique ; Pierre-François de Boaton expérimente l'octave ; François Vernes cherche à la croisée des genres une alternative à l'épopée traditionnelle ; Jean-Pierre Python confronte le vers gruérien à la poésie de Virgile et à celle de Delille. Ce souffle de liberté n'est ni le propre de la littérature suisse francophone, ni celui du genre poétique, puisque la littérature de la fin du XVIII^e siècle est plus largement le lieu, selon les mots de Lieven D'Hulst, de nombreuses « interférences intersystémiques »¹⁶⁹⁵ : des interférences entre les différents domaines des lettres, entre les différents genres littéraires et entre les littératures produites dans les différentes langues. Mais en explorant des terrains nouveaux, ou des zones placées à distance des canons littéraires, les poètes suisses explorent souvent leur propre périphérie et ils y découvrent parfois des richesses sur lesquelles ils posent un scellé helvétique. Tels sont les paysages alpins, l'histoire et la légende nationales, et tous ces éléments qui constituent bientôt une matière suisse à la disposition des auteurs.

Quant à la décennie qui se clôt à l'époque des *Poèmes suisses* et du *Canton de Vaud*, elle se caractérise par l'effort évident de faire converger la poésie nationale vers un même dessein patriotique. Jean-Louis Mallet « helvétise » ses idylles ; Charles François Recordon chante l'union fédérale ; Albert Richard se spécialise dans la composition d'helvétiques ; Juste Olivier rassemble autour de lui les jeunes poètes vaudois. Des filiations s'établissent et se renforcent, et beaucoup d'auteurs font désormais leur baptême littéraire dans le domaine de la poésie patriotique, soit pour recevoir le statut de poète national et s'épanouir dans ce rôle, soit pour lorgner déjà vers le centre français et ses nouveaux ténors romantiques. Certes, l'heure n'est pas encore venue où un auteur français pourra écrire, en 1846, dans la préface d'un recueil de John Petit-Senn :

C'est encore des bords du Léman que nous vient ce nom entouré d'une célébrité légitime. Depuis quelques années, Genève et Lausanne semblent se piquer d'honneur et menacer Paris d'une levée d'écrivains contre lesquels ses remparts seraient impuissants à le défendre. Conscience et talent, voilà ce qu'ils portent sur leur drapeau, et c'est une devise que l'on déserte autour de nous. Les lettres françaises, si longtemps victorieuses, en sont arrivées à cette heure d'énervement qui suit de pénibles campagnes, et peut-être ont-elles besoin, pour se retremper, de l'aiguillon d'une rivalité redoutable. Bienvenus soient donc les écrivains chargés de préparer et d'accomplir cette réaction !¹⁶⁹⁶

¹⁶⁹⁵ Lieven D'Hulst, *op. cit.*, p. 18.

¹⁶⁹⁶ Louis Reybaud, [note liminaire sans titre], in John Petit-Senn, *Bluettes et boutades par J. Petit-Senn de Genève avec un avant-propos de M. Louis Reybaud. Deuxième édition*, Paris, 1846, p. V-VI.

Mais, offrant une alternative à l'entrisme dans l'espace français, l'institution de la littérature nationale a provisoirement délesté le vers suisse du poids de la critique littéraire en détournant sa vocation vers un idéal politique.

Par rapport à la poésie suisse francophone du siècle antérieur, cette poésie nationale représente donc une conquête d'autonomie relative à l'égard des instances françaises et un pilier important de la littérature romande qui va se développer au XIX^e siècle, mais elle ne constitue évidemment pas un terreau favorable à l'autonomisation du littéraire proprement dit, puisqu'elle subsume celui-ci sous un discours historique et patriotique¹⁶⁹⁷. Produire une littérature qui soit inaliénablement romande et qui n'ait aucune visée morale ou politique, ce nouveau défi reviendra à Charles Ferdinand Ramuz et à certains de ces contemporains. Significativement, Ramuz mettra une grande distance entre la génération de Bridel et la sienne. Au début du roman *La Guerre dans le Haut-Pays* (1915), il représente à travers le personnage du régent Devenoge un rimailleur de la fin du XVIII^e siècle qui s'efforce d'accoucher d'une petite poésie. Ses vers doivent « réconcilier [...] le monde antique et le monde moderne, les mers de la Grèce et les montagnes de l'Helvétie »¹⁶⁹⁸, mais la rime ne vient pas : « C'est bien dommage, pensait-il [Devenoge], moi qui voulais envoyer cette pièce à M. Bridel pour son recueil. Elle est dans ses principes ; sûrement qu'il l'aurait acceptée. »¹⁶⁹⁹. Bridel a donc un pouvoir d'attraction sur un poète médiocre de la campagne vaudoise mais, au-dessus de la tête de Devenoge est suspendu le portrait d'un écrivain beaucoup plus intimidant : « L'abbé Delille, du haut de son cadre, le considérait malicieusement ; l'abbé Delille avait l'air de dire : “Mon pauvre Devenoge, tu ne seras jamais des élus du Parnasse.” »¹⁷⁰⁰. Le romancier situe finement la poésie helvétique dans le sillage et dans l'ombre de la poésie descriptive de Delille, mais il la présente comme un palliatif insuffisant pour surmonter l'insécurité littéraire. Quant au francophile Blaise Cendrars, il se désolidarise lui aussi, en 1932, de l'approche nationale en prenant pour repoussoir son

¹⁶⁹⁷ Sur la double logique de l'autonomisation du littéraire et de la distinction nationale en dialogue avec l'institution politique, voir l'article de Lieven D'Hulst sur la Belgique des années 1830 : « Comment “construire” une littérature nationale ? À propos des deux premières “Revue belge” (1830 et 1835-1843) », art. cit.

¹⁶⁹⁸ Charles Ferdinand Ramuz, *La Guerre dans le Haut-Pays, Romans*, Doris Jakubec (dir.), Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, t. 1, p. 841-842.

¹⁶⁹⁹ *Ibid.*, p. 842

¹⁷⁰⁰ *Ibid.* La référence à Philippe-Sirice Bridel doit aussi se comprendre comme un clin d'œil du romancier à Gonzague de Reynold : alors proche de Reynold, Ramuz s'était rendu à la soutenance de sa thèse sur Bridel le 26 mars 1909. Voir Alain Clavier, *op. cit.*, p. 121 ; et la lettre de Gonzague de Reynold à Robert de Traz (Paris, 29 mars 1909) dans Gilbert Guisan (éd.), *C.-F. Ramuz. Ses amis et son temps*, Lausanne, Paris, La Bibliothèque des arts, 1967-1970, t. 4, p. 115-118. En 1913, deux ans avant la parution de *La Guerre dans le Haut-Pays*, Ramuz avait pris ses distances avec certains aspects de l'helvétisme de Reynold dans sa chronique « Mythes ». Voir Charles Ferdinand Ramuz, « Mythes », *Articles et chroniques*, éd. cit., t. 2, Virginie Jaton (éd.), p. 81-84.

propre père qui « faisait des vers suisses, c'est-à-dire des vers platement, bassement patriotiques »¹⁷⁰¹.

¹⁷⁰¹ Ce propos de *Vol à voiles. Prochronie* est cité par Jérôme Meizoz, « Français ou francophones ? Parcours comparés de C. F. Ramuz et Blaise Cendrars », *L'œil sociologue et la littérature*, Genève, Éditions Slatkine, 2004, p. 119.

Conclusion

Si la poésie suisse des années 1730 à 1830 apparaît comme le planétésimal d'une littérature romande à venir, ce n'est pas en vertu d'un déterminisme comparable aux lois de la physique qui régissent la formation des corps célestes. Dans la nébuleuse francophone, cette poésie-là représente un corpuscule dont l'attraction propre est faible, mais dont les auteurs ont pu s'emparer pour le remodeler. Cependant, fussent-elles satellitaires et entraînées dans l'orbite de la France, les œuvres en vers que nous avons étudiées et les débats relatifs à la poésie ont joué un rôle remarquable, durant tout un siècle : celui de favoriser la perception d'un écart avec le centre et d'établir la possibilité d'une vie littéraire dans cet écart.

Toute littérature émergente présuppose d'ailleurs l'existence préalable d'une littérature qu'on pourrait qualifier d'« immergée », en tant qu'elle manque de visibilité. Cette immersion de la poésie suisse francophone, identifiée comme un problème dès le lancement du *Mercur suisse*, renvoie d'abord à la réception française des œuvres. Si l'on excepte les échos discrets que les vers d'un Jean-Laurent Garcin ou d'un Samuel-Élisée Bridel rencontrent dans la presse française, il faut attendre Imbert Galloix pour qu'un poète profite – de manière posthume et dans des circonstances particulières – d'une forme de consécration à Paris. Jusque-là, les premiers signes d'une reconnaissance littéraire à l'extérieur du pays émanent plutôt de la province française ou de l'Allemagne. Pour Seigneux, c'est l'Académie de Marseille. Pour Lerber, c'est Ferney où se trouve Voltaire. Pour Boaton, c'est Weimar où règne Wieland. Cet homme-institution qu'est Voltaire, en particulier, a non seulement créé une émulation littéraire à Genève et à Lausanne, mais sa présence a encore diffusé une aura poétique légitimante sur la région dont Samuel-Élisée Bridel et Jean-Louis Mallet peuvent s'estimer les bénéficiaires longtemps après la mort du patriarche de Ferney.

Cela dit, l'immersion est aussi un phénomène caractérisant la perception que les auteurs de la Suisse francophone ont de leur propre production : en l'absence d'une légitimation du centre, il peut s'avérer difficile de prendre acte, même de l'intérieur, qu'une activité poétique s'est déployée dans la région ou qu'elle mérite l'attention. Si Seigneux, Philippe-Sirice Bridel, Vernes et Olivier peuvent tour à tour passer pour les fondateurs d'une poésie suisse, c'est non

seulement parce que la définition du genre évolue avec le temps, mais encore et surtout parce que les œuvres de leurs prédécesseurs n'ont jamais été sanctionnées par les instances de consécration. Ne portant pas le poids de son propre canon, une jeune littérature périphérique peut rompre avec elle-même et se réinventer à l'envi. En contrepartie, elle ne peut pas s'appuyer sur le prestige symbolique de sa propre tradition pour se définir hors d'un dialogue avec d'autres espaces littéraires mieux établis. Chez les poètes suisses du XVIII^e siècle, on l'a vu, ce caractère éminemment relationnel se manifeste d'emblée ; il reste prégnant lorsque se tissent, avec Bridel, les premières filiations d'auteurs endogènes. « Ayons aussi une poésie nationale », s'exclame Chaillet à la lecture des *Poésies helvétiques* : dans un état d'immersion partielle, la singularité même reste impensable sans cautions externes.

Le fait qu'une littérature nationale se construise dans son rapport à l'étranger semble désormais admis. Michel Espagne et Michael Werner l'exprimaient ainsi il y a vingt ans :

Il n'y a pas de littérature nationale sans contacts interculturels qui font alterner une volonté de distance radicale et la nécessité de processus de traduction, qui sont à la fois une appropriation de l'altérité, un détour pour parler de soi-même et peut-être aussi la reconnaissance d'une altérité intime. Lorsqu'on aborde en effet les étapes historiques de constitution d'une littérature nationale, on ne peut manquer d'observer la présence obligatoire de références à l'étranger.¹⁷⁰²

Cette analyse s'applique efficacement au cas suisse, comme nous l'avons constaté dans l'étude des textes. Mais l'analyse sociologique nous a également permis de renverser la question de la construction nationale. En effet, on a souvent tendance à subsumer l'émergence des littératures nationales sous un projet plus vaste, celui d'échafauder des représentations collectives et une expression culturelle commune à travers lesquelles un peuple pourrait développer la conscience d'appartenir à une même entité. Espace privilégié du légendaire, véhicule des chansons populaires, mode d'expression susceptible de toucher les cœurs, la poésie a bien sûr été mise au service – très tôt en Suisse – d'un sentiment national à consolider : Recordon, par exemple, le demande ouvertement. Mais en retour, la construction d'un identitaire a offert à la littérature suisse l'opportunité de se trouver de nouvelles fonctions et une légitimité plus sûre. En d'autres termes, il faut rappeler que les écrivains ne sont pas seulement les architectes d'une patrie : de nombreux poètes avouent leur joie de badiner en vers, de résoudre un logogriphe, de composer une ode ou d'entreprendre une traduction versifiée. Ces plaisirs, possiblement frustrés par l'insécurité linguistique ou par des préventions d'ordre moral, deviennent accessibles et plus facilement admissibles dès lors que l'activité littéraire coïncide avec un projet patriotique.

¹⁷⁰² Michel Espagne, Michael Werner, « Avant-propos », in Michel Espagne, Michael Werner (dir.), *op. cit.*, p. 8.

En faisant le pari de transposer au XVIII^e siècle certains concepts forgés dans le domaine des études francophones, nous avons pris le risque de postuler l'existence d'une *francophonie* cent cinquante ans avant la première occurrence du terme chez Onésime Reclus, en 1880, et plus de deux siècles avant l'institutionnalisation d'une Francophonie littéraire dans un contexte post-colonial¹⁷⁰³. Dans un ouvrage de synthèse sur la problématique – féconde en débats – des littératures francophones et de leurs origines, Dominique Combe observe qu'on pourrait éventuellement « se livrer à une archéologie sinon du mot, du moins du fait de la francophonie, entendue dans un sens purement descriptif, en remontant jusqu'à l'Ancien Régime »¹⁷⁰⁴. La remarquable extension géographique du français au XVIII^e siècle, le mythe de son universalité et son statut de sociolecte de l'élite sociale et intellectuelle nous y encourageraient. C'est bien dans un sens « purement descriptif » que nous avons mobilisé l'adjectif « francophone » pour regrouper des espaces suisses qui ne sont pas réductibles à une « patrie romande », mais qui n'en partagent pas moins une langue et certaines préoccupations littéraires ou culturelles. Au niveau de l'analyse institutionnelle, notre approche s'est bornée à l'étude des relations entre des centres et une périphérie complexe, sans présupposer l'existence d'une superstructure francophone qui prédéterminerait ces relations. Pourtant, au terme de cette étude, la question mérite d'être posée : la situation de la Suisse dans l'aire d'expression française est-elle comparable à celle d'autres espaces ?

Lorsqu'on rapproche la Suisse du Canada qu'a étudié Bernard Andrès, de surprenants parallèles se dessinent entre ces régions qui entretiennent toutes deux un rapport au centre littéraire parisien, mais qui ne communiquent presque jamais directement entre elles¹⁷⁰⁵. D'abord, on peut relever le partage d'un certain malaise à l'égard du bel esprit français et de ses déclinaisons littéraires. On observe ce malaise dans la *Gazette littéraire de Montréal* dont les contributeurs sont aussi prompts à la critique que les Suisses du *Journal helvétique*. Le rejet de l'affectation et la nécessité de rester conforme au caractère québécois évoquent, pour la Suisse, les positions du parti que nous avons appelé « muraltien ». Pour le dire autrement, on cherche dans les deux espaces à respecter la conformité d'une littérature avec le génie national : cet impératif rend difficile l'érection d'un Helvète en poète français comme celle

¹⁷⁰³ Voir le chapitre « Comment peut-on être francophone ? » de Dominique Combe, *Les littératures francophones. Questions, débats, polémiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 27-41.

¹⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 35.

¹⁷⁰⁵ Il faut cependant rappeler que Frédéric Haldimand (1718-1791), un Vaudois d'Yverdon, occupe le poste de gouverneur de la province de Québec entre 1778 et 1784, au terme d'une riche carrière d'administrateur, de diplomate et de militaire au service de l'Angleterre. Fondateur de la première bibliothèque publique de Québec, Haldimand a été accueilli comme un libérateur des lettres, avant de durcir la censure et de mettre plusieurs auteurs en prison. Voir Bernard Andrès, *Histoires littéraires des canadiens au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 186-189 et *passim*.

d'un Canadien en conteur oriental¹⁷⁰⁶. La solution de restreindre la création littéraire à des sujets locaux se manifeste à peu près conjointement chez les journalistes canadiens et chez Philippe-Sirice Bridel, au tournant des années 1780, avant que ne se dessine la nécessité de rassembler des matériaux historiques et littéraires dont les écrivains peuvent à leur tour s'emparer – ambition qui caractérise l'historien et poète bas-canadien Michel Bibaud (1782-1857).

Ensuite, la faiblesse de l'institution littéraire pour dispenser un prestige symbolique aux auteurs transparait également dans les sources canadiennes. La question de la reconnaissance est thématisée dans la correspondance de Joseph Quesnel (1746-1809), un négociant originaire de Saint-Malo qui, s'étant établi à Montréal en 1779, entame une riche carrière de poète, musicien et dramaturge. À Louis Labadie, un ami québécois qui s'adonne lui aussi à la poésie, Quesnel adresse au tournant du XIX^e siècle des vers empreints d'un cynisme lucide en même temps que d'une forte autodérision :

Mais nous, cher L[abadie], dans ce pays ingrat,
Où l'esprit est plus froid encor que le climat,
Nos talents sont perdus pour le siècle où nous sommes.
Mais la postérité fournira d'autres hommes
Qui, goûtant les beautés de nos écrits divers
Célébreront ma prose ; aussi bien que tes vers.
Pénétrer l'avenir est ce dont je me pique
Tu peux en croire enfin mon esprit prophétique
Nos noms seront connus partout le Canada,
Et chantés depuis Longueuil... jusques... à Yamaska.¹⁷⁰⁷

À défaut de consécration possible auprès du centre français, où les Canadiens situent naturellement une part importante de leurs modèles littéraires, seule une reconnaissance à l'échelle locale est envisageable selon Quesnel, mais cette consécration est reportée à un avenir hypothétique où l'institution canadienne disposerait d'un véritable pouvoir légitimant. Cependant, le temps de la reconnaissance arrivera bientôt pour le poète-dramaturge dont les opéras seront vivement applaudis à Montréal (sauf par le clergé) et loués dans la gazette de la ville¹⁷⁰⁸.

Enfin, d'un point de vue général et en faisant abstraction d'évidentes dissimilitudes qu'il serait facile de rappeler, les espaces suisse et canadien coexistent dans un état d'immersion où l'insécurité littéraire s'exprime de mille et une manières. Ils se situent l'un et l'autre au carrefour d'aires linguistiques, ethniques, confessionnelles et politiques qui ne coïncident pas

¹⁷⁰⁶ Voir le chapitre qu'Andrès consacre à la réception turbulente d'une « Histoire de Zélim » entre 1778 et 1779 (*ibid.*, p. 175-182).

¹⁷⁰⁷ Cité par *ibid.*, p. 204.

¹⁷⁰⁸ Voir *ibid.*, p. 205-212.

entre elles et qui complexifient drastiquement les problématiques identitaires¹⁷⁰⁹. Dès lors, faut-il conclure à l'existence d'une proto-Francophonie dont les sous-ensembles littéraires se refléteraient mutuellement ? Il nous semble que le paradigme de la « Francophonie » ne s'impose pas pour expliquer la situation d'homologie relative que connaissent la Suisse et le Canada. Cette homologie confirmerait plutôt la pertinence du concept de « périphérie littéraire » pour approcher des espaces de l'Ancien Régime qui, faiblement dotés en ressources institutionnelles, ne dévoileraient pas toutes leurs facettes si on les étudiait dans le seul prisme des lettres françaises. Or, les littératures d'expression française ne sont pas les seules à compter des « périphéries ». Comme le remarque Andrès, le Canada du XVIII^e siècle mérite par exemple d'être pensé dans un cadre américain qui englobe d'autres territoires coloniaux et non francophones¹⁷¹⁰. Dans une perspective comparatiste, il pourrait également s'avérer porteur de rapprocher la Suisse francophone d'autres espaces littéraires européens – francophones, anglophones, germanophones – qui entretiennent un rapport de contiguïté avec leurs centres respectifs. Il faudrait alors commencer par... la Suisse alémanique que nous avons surtout regardée, dans ce travail, à travers les modèles littéraires qu'elle présente aux poètes et aux traducteurs de langue française.

Sans avancer plus loin sur le chemin du comparatisme, une dernière observation plaide en faveur d'une analyse de type « gravitationnel » à l'égard de la Suisse des XVIII^e et XIX^e siècles, en même temps qu'elle nous encourage à dépasser une lecture trop étroitement sociologique des sources. Il s'agit de l'inscription, au sein même des écrits littéraires, de la position particulière qu'occupe le scripteur périphérique. Des auteurs exploitent la relation centre-périphérie dans leurs textes, et ils le font en écrivains plutôt qu'en stratèges travaillant à définir leur position sur l'échiquier du Parnasse. Claire Jaquier l'a montré à propos de certains romanciers, en particulier Isabelle de Montolieu. Dans une fable de 1811 intitulée *Le Serin de Jean-Jacques Rousseau*, la femme de lettres vaudoise prend du recul par la fiction sur son propre rapport aux cautions littéraires et à l'imitation déférente d'auteurs consacrés, pratique susceptible d'être servile aussi bien que libératrice¹⁷¹¹.

Chez les poètes, de telles mises à distance apparaissent bien plus tôt et se manifestent de différentes manières. L'élaboration d'un imaginaire de l'écart compte parmi elles. L'expérience de l'illégitimité, le renforcement de l'insécurité linguistique et l'autojustification

¹⁷⁰⁹ Sur les rapprochements possibles entre le Québec et la Suisse francophone ou romande, voir encore les études rassemblées dans Martin Doré, Doris Jakubec (dir.), *op. cit.*

¹⁷¹⁰ Voir Bernard Andrès, *Histoires littéraires des canadiens au XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 16-17.

¹⁷¹¹ Voir Isabelle de Montolieu, *Le Serin de Jean-Jacques Rousseau*, Claire Jaquier (éd.), Éditions Zoé, 1998 ; Claire Jaquier, « Les marionnettes du sentiment », art. cit. ; et « Mme de Montolieu, romancière de l'idylle », art. cit.

sont autant de facteurs qui peuvent encourager un recul de l'auteur sur sa pratique littéraire. Loin d'être toujours les victimes naïves de l'écart, les poètes le représentent et lui découvrent parfois une valeur esthétique. Dans leurs pièces descriptives, Lerber et Garcin jouent sur l'éloignement de Paris pour chanter des paysages méconnus. Ils mettent au jour des beautés secrètes, invisibles à ceux qu'éblouissent les fastes du Parnasse, et ils réinvestissent d'une valeur affective des lieux par ailleurs insignifiants. À l'opposé du froid didactisme, cette perspective met la figure du poète et son expérience personnelle au centre de l'œuvre. Dans d'autres registres, Vernes et Samuel-Élisée Bridel établissent une cartographie imaginaire de l'Europe aussi complexe qu'originale. Le premier redessine sur fond d'idylle sentimentale les relations politiques et culturelles entre des peuples d'une même langue pour en faire le théâtre d'une histoire touchante. Le second représente la toute-puissance du « Temple de la mode » parisien par l'allégorie, dans une perspective critique mais sans manquer d'exploiter en termes esthétiques la fascination qu'exerce ce centre culturel sur le narrateur. Ainsi, la « matière suisse » qui se développe au XVIII^e siècle et dans laquelle puisent les poètes n'est pas seulement faite de héros légendaires, de hauts faits guerriers, de valeurs républicaines et de paysages alpins : l'imaginaire de l'écart participe de ce répertoire.

L'autodépréciation et l'autocritique, conséquences de l'insécurité, peuvent également fournir de précieuses ressources littéraires aux auteurs qui prennent le parti de les exploiter. Bien avant Petit-Senn et le Caveau genevois, des poètes anonymes du *Journal helvétique* l'ont compris très vite : l'écart culturel et les relations littéraires tendues entre la France et la Suisse deviennent la matière de leurs épigrammes. Chez les poètes, le bel esprit français et la gravité helvétique ne renvoient pas seulement à une caractériologie nationale, mais ils forment encore des *topoi* faciles à détourner vers le divertissement. Henzi va jusqu'à faire de l'autocritique un moteur essentiel de sa poésie comique, renversant l'échelle des valeurs littéraires et substituant fièrement la grossièreté à l'élégance. Les Suisses sont-ils en outre mal prédisposés à la poésie ? Celle-ci constitue-t-elle une menace pour les mœurs ? À la bonne heure : Tollot répond par l'affirmative à ces deux questions lancinantes, mais sa réponse se coule dans le moule d'une longue épître versifiée... Si l'on fabrique du rire à partir de l'insécurité littéraire, celle-ci peut à l'inverse servir l'écriture du pathos dans le domaine de la poésie lyrique. Samuel-Élisée Bridel et Charles Didier se peignent comme des auteurs isolés et méconnus, dont les élans vers la gloire sont frustrés par la faible reconnaissance dont disposent les poètes suisses. Bien sûr, les deux auteurs mettent le stigmate de l'illégitimité au profit d'une stratégie explicite d'entrisme dans l'espace français, mais ils lui donnent aussi une résonance plaintive

qui doit susciter la compassion du lecteur sensible. Le vers se dote alors d'une charge émotionnelle, celle de l'exclusion sociale.

Si l'écrivain romand (ou périphérique ?) se caractérise par un « décalage fécond », comme l'a écrit Jean Starobinski dans un article souvent cité ¹⁷¹², les poètes suisses francophones des années 1730 à 1830 ne dérogent pas à la règle. À la fois contesté et revendiqué, subi et exploité, ce décalage n'est perceptible dans toute la richesse de ses diverses manifestations qu'en croisant l'étude des phénomènes socio-culturels et sociolinguistiques avec l'analyse des œuvres. Telle est du moins l'hypothèse qui a sous-tendu notre recherche. Par là, nous espérons avoir suggéré l'intérêt de rouvrir des textes qui portent le sceau d'une double illégitimité – établie d'abord à l'époque de leur parution, puis dans l'historiographie –, non pour réparer une quelconque injustice, mais pour interroger cette illégitimité même. Remarquons enfin que choisir « la “petite porte” de l'institution littéraire » ¹⁷¹³ permet d'affiner notre compréhension de la littérarité dans sa dimension évolutive et relative ; cette focalisation jette une nouvelle lumière sur les littératures légitimes dont elle aide à cerner les frontières mouvantes. Et en effet : à quoi ressemblerait un centre, sans sa périphérie ?

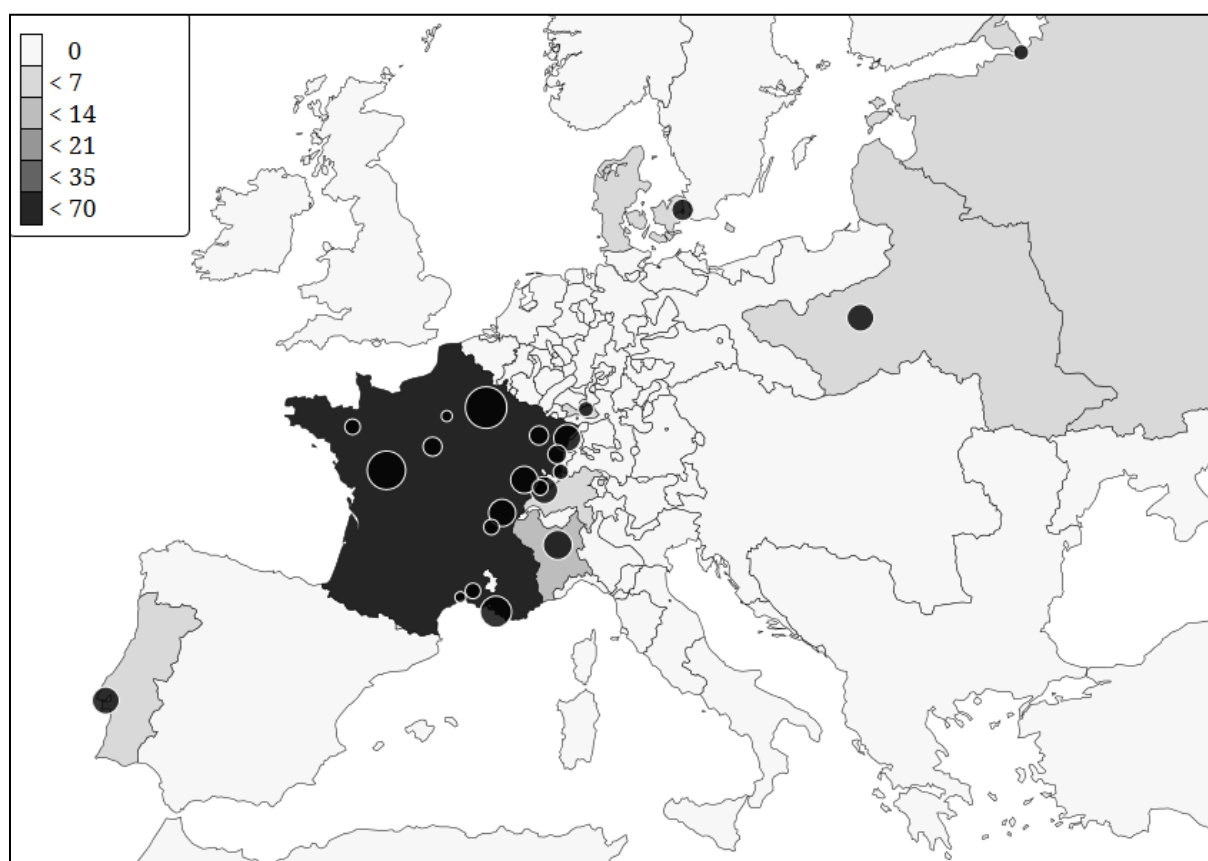
¹⁷¹² Jean Starobinski, art. cit.

¹⁷¹³ Luc Fraisse (dir.), *Pour une esthétique de la littérature mineure. Colloque « Littérature majeure, littérature mineure »*. Strasbourg, 16-18 janvier 1997, Paris, Honoré Champion, 2000, [quatrième de couverture].

Annexes

A. La diffusion des *Muses helvétiques* par la STN (1775-1779)

Carte représentant la répartition des exemplaires des *Muses helvétiques* (1775) de Gabriel Seigneux de Correvon vendus ou donnés par la Société typographique de Neuchâtel entre 1775 et 1779. Graphique et données obtenus sur la base de données « STN Online Database Archive », University of Western Sydney : <http://fbtee.uws.edu.au/stn/interface/> (consulté le 26 novembre 2014).



Nombre total d'exemplaires vendus ou donnés : 106.

Par pays : France 69, Suisse (y compris Neuchâtel) 8, Piémont-Sardaigne 7, Pologne 6, Portugal 6, Danemark 4, Palatinat 2, Russie 2.

Par localité : Reims 14, Loudun 12, Marseille 8, Turin 7, Besançon 6, Bourg-en-Bresse 6, Lisbonne 6, Neuchâtel 6, Strasbourg 6, Varsovie 6, Copenhague 4, Colmar 3, Lunéville 3, Orléans 3, Bâle 2, Le Locle 2, Lyon 2, Mannheim 2, Nîmes 2, Rennes 2, Saint-Petersbourg 2, Montpellier 1, Paris 1.

B. La « Table des auteurs » des *Odes sacrées* (1764)

Jean-Laurent Garcin et al., *Odes sacrées, ou les Pseaumes de David, en vers françois. Traduction nouvelle par divers auteurs*, Berne, 1764, p. XXIX-XXXII. Exemplaire personnel de Philippe-Sirice Bridel, avec des annotations de sa main, conservé à Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, TP 578. Reproductions : Lausanne, BCU.

TABLE DES AUTEURS.	
NB. On a désigné sous le nom général d'Anonyme les Auteurs dont les noms ne sont pas connus, & ceux qui n'ont pas voulu être nommés. Les Pseaumes notés par un simple * sont ceux que j'ai composés.	
PL. MESSIEURS.	PL. MESSIEURS.
1 Le Franc.	17 *.
2 Le Franc.	18 De Bologne.
3 Picquet.	19 Rousseau.
4 Des Fontaines.	20 Racine.
5 Anonyme.	21 *.
6 Melle. Chéron.	22 Racine.
7 Le Franc.	23 De Bologne.
8 Malherbe.	24 *.
9 *.	25 Dourxigné.
10 Anonyme.	26 *.
11 De Bois Ragon.	27 *.
12 Racine.	28 *.
13 Racine.	29 Olivier.
14 Le Franc.	30 Portes.
15 Rousseau.	31 *.
16 *.	32 De Bologne.

xxx TABLE DES AUTEURS.	
PL. MESSIEURS.	PL. MESSIEURS.
33 Portes.	57 De Chavigny.
34 *.	58 Rousseau.
35 Anonyme.	59 *.
36 *.	60 *.
37 Des Fontaines.	61 *.
38 De Bologne.	62 *.
39 Racine.	63 Melle. Chéron.
40 *.	64 *.
41 *.	65 De Bologne.
42 De Pradal.	66 De Bologne.
43 Racine.	67 Anonyme.
44 Séguy.	68 Le Franc.
45 Racine.	69 Racine.
46 Anonyme.	70 Anonyme.
47 Le P. Manuel.	71 *.
48 *.	72 Rousseau.
49 Rousseau.	73 Rousseau.
50 Rousseau.	74 De Bologne.
51 De Bologne.	75 De Bois Ragon.
52 Anonyme.	76 Rousseau.
53 De Bologne.	77 Le Franc.
54 Anonyme.	78 *.
55 Melle. Chéron.	79 Racine.
56 Frénicle.	80 Le Franc.

TABLE DES AUTEURS. XXXI

Pl. MESSIEURS	Pl. MESSIEURS
81 *	105 *
82 Racine.	106 *
83 Racine.	107 Pallas.
84 Racine.	108 Anonyme.
85 De Cerify.	109 Melle. D.
86 Anonyme.	110 Racine.
87 Racine.	111 Portes.
88 *.	112 De Sainte Palaye.
89 Séguy.	113 De Sainte Palaye.
90 *.	114 De Malleville.
91 Rousseau.	115 De Malleville.
92 Anonyme.	116 Anonyme.
93 Conrart.	— Pause*.
94 Rousseau.	117 B.
95 Roy.	118 *.
96 De la Motte.	119 Anonyme. <i>Le Franc</i>
97 Rousseau.	120 Rousseau.
98 Anonyme.	121 Melle. Chéron. <i>Le Franc</i>
99 *.	122 Racine.
100 De la Motte.	123 Anonyme.
101 *.	124 De la Motte.
102 De Bologne.	125 *.
103 De Bologne.	126 Anonyme.
104 Le Franc.	127 De la Motte.

XXXII TABLE DES AUTEURS.

Pl. MESSIEURS	Pl. MESSIEURS
128 Moreau.	140 Anonyme.
129 Malherbe.	141 *.
130 De Bologne.	142 Anonyme.
131 Anonyme.	143 De Bologne.
132 Racine.	144 Rousseau.
133 *.	145 *.
134 *.	146 Rousseau.
135 Anonyme.	147 Gautier.
136 *.	— Pause*.
137 Le Franc.	148 D'Aire.
138 De la Motte.	149 Moreau.
139 Le Franc.	150 *.



PSEAUME

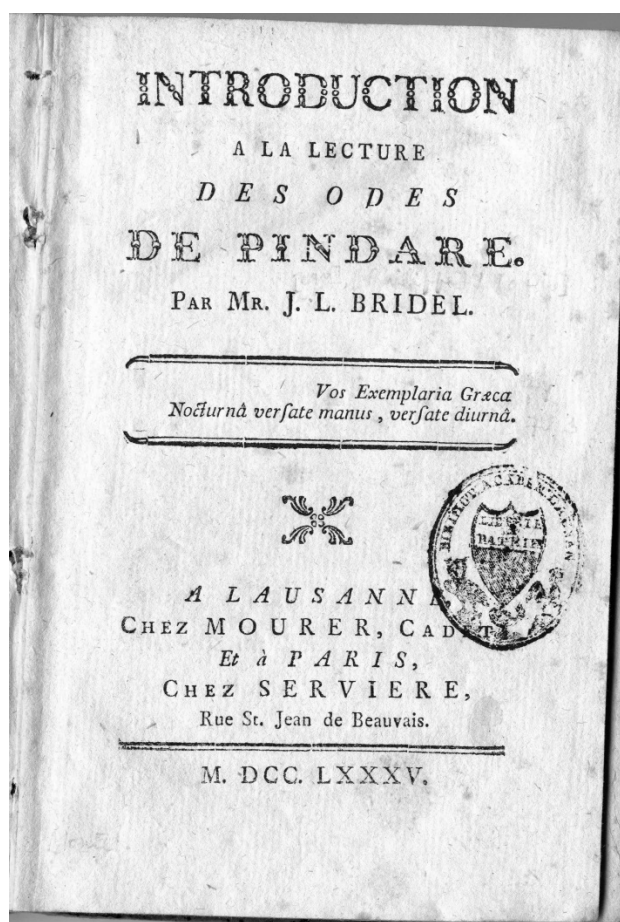
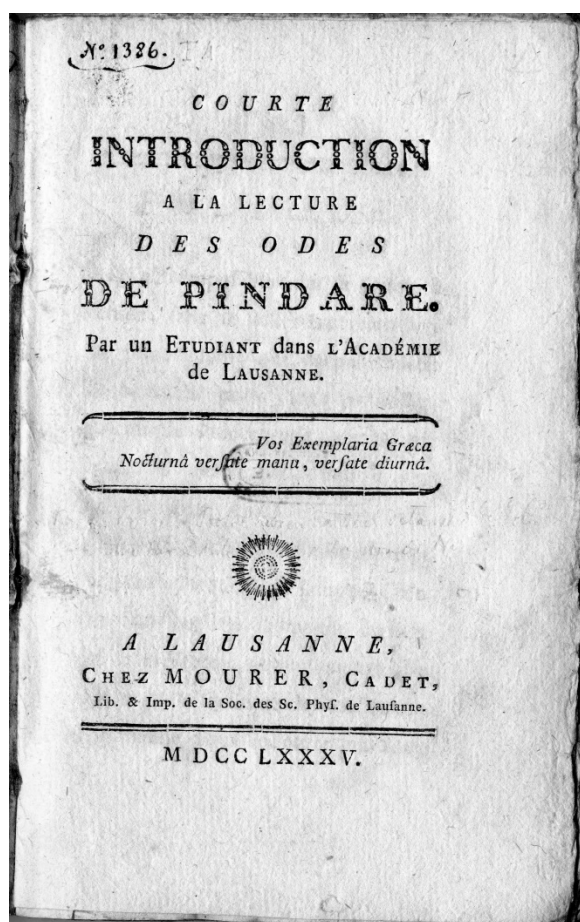
C. La « Table des matières » d'un cours de Charles Monnard (1837)

Charles Monnard, *Extraits du Cours d'Histoire de la littérature française dès la fin de l'Empire jusqu'à nos jours donné par M^r. le Professeur Monnard aux Etudiants de l'Académie de Lausanne. 1836-1837* [manuscrit autographié], [Genève], [1837], p. 215. Exemplaire ayant appartenu à Henri-Frédéric Amiel, conservé à Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1M 534 A. Reproduction : Lausanne, BCU.

Table des matières.		215
Introduction	page 1	Ecrivains
Caractère général de notre siècle et de la littérature contemporaine	5	qui ont fait connaître à la France des poètes étrangers.
Parallèle entre M ^{rs} de Chateaubriant et M ^{rs} de Staël	38	M ^{rs} Chénier
M ^{rs} de Staël	42	Fauriel
M ^{rs} de Chateaubriant	59	Lamartine
Poësie lyrique		Guizot
M ^{rs} de Staël	77	Laugier
Les Delavigne	92	M ^{rs} de Staël
Lamartine	97	M ^{rs} de Staël
V. Hugo	115	M ^{rs} de Staël
P. de Vigny	142	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Vigny	148	M ^{rs} de Staël
Ch. de Vigny	154	M ^{rs} de Staël
Ch. de Vigny	155	M ^{rs} de Staël
G. de Vigny	156	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Vigny	157	M ^{rs} de Staël
G. de Vigny	158	M ^{rs} de Staël
Leon de Vigny	159	M ^{rs} de Staël
Didier et Gallot	160	M ^{rs} de Staël
Poësie		M ^{rs} de Staël
qui ont écrit sur des sujets religieux.		M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	161	M ^{rs} de Staël
Les Delavigne	162	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	163	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	164	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	165	M ^{rs} de Staël
Poësie		M ^{rs} de Staël
qui ont écrit sur des sujets politiques.		M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	166	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	167	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	168	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	169	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	170	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	171	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	172	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	173	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	174	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	175	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	176	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	177	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	178	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	179	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	180	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	181	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	182	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	183	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	184	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	185	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	186	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	187	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	188	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	189	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	190	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	191	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	192	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	193	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	194	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	195	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	196	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	197	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	198	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	199	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	200	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	201	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	202	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	203	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	204	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	205	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	206	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	207	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	208	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	209	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	210	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	211	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	212	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	213	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	214	M ^{rs} de Staël
M ^{rs} de Staël	215	M ^{rs} de Staël

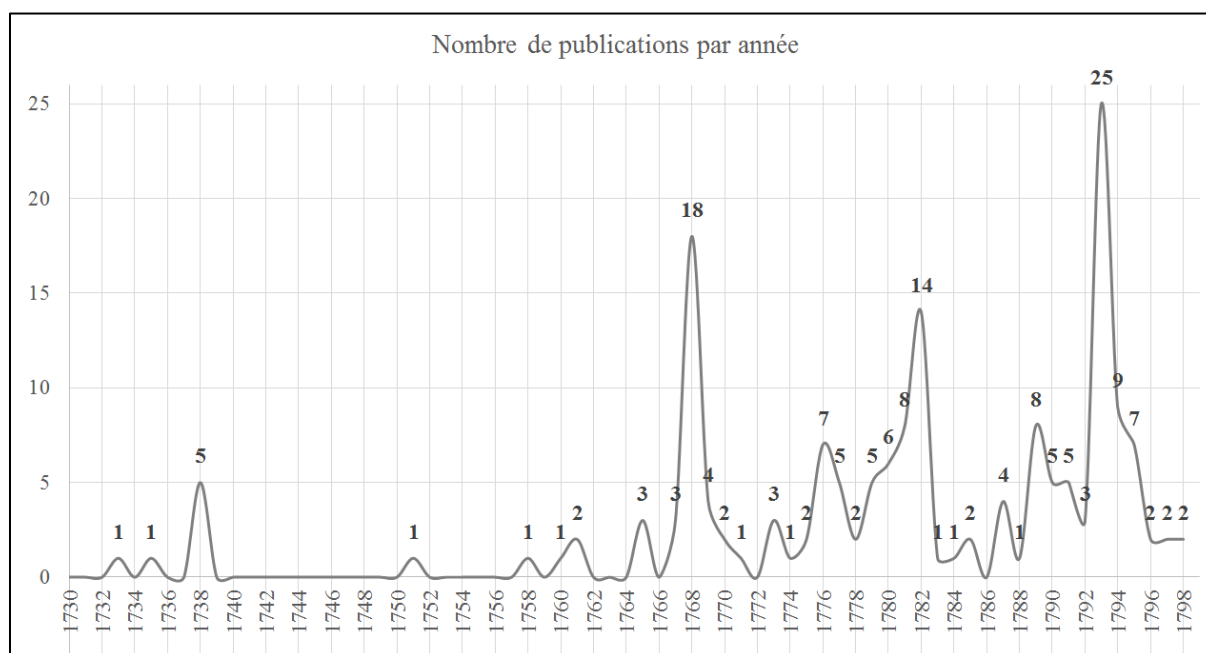
D. Les pages de titre de l'*Introduction à la lecture des odes de Pindare* (1785)

Jean-Louis Bridel, *Courte introduction à la lecture des odes de Pindare. Par un Etudiant dans l'Académie de Lausanne*, Lausanne, 1785 ; et *Introduction à la lecture des odes de Pindare. Par Mr. J. L. Bridel*, Lausanne, Paris, 1785. Les deux exemplaires reproduits sont conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne sous les cotes AZ 2001 et 1L 723. Reproductions : Lausanne, BCU.



E. Publication de brochures poétiques à Genève (1730-1798)

Tableau représentant le nombre approximatif d'œuvres en vers parues chaque année sous la forme de brochures sur le territoire de la République de Genève, entre janvier 1730 et juin 1798. Source principale du recensement : Émile Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle*, t. 1-2 : Genève, Paris, 1897 ; t. 3 : Genève, A. Jullien, Georg & C^{ie}, 1935.



Nombre de brochures poétiques recensées pour la période concernée : 175 dont 2 sans hypothèse de date.

Nombre total d'imprimés de tous les types (y compris les décrets officiels), selon Émile Rivoire : environ 6 000.

Bibliographie

SOURCES

Principaux fonds manuscrits

Correspondance de Seigneux de Correvon, Genève, Bibliothèque de Genève.

Fonds Gonzague de Reynold, Berne, Archives littéraires suisses.

Fonds Grenier, Lausanne, Archives de la Ville de Lausanne.

Fonds Philippe-Sirice Bridel, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire.

Périodiques suisses¹⁷¹⁴

- *Éditions du Mercure suisse et du Journal helvétique*

Journal helvétique ou recueil de Pièces de Littérature choisie ; de Poësie ; de Traits d'Histoire, ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités interessantes & Curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers [janvier 1738], Neuchâtel, 1738-1769.

Mercure suisse, ou recueil de Nouvelles Historiques, Politiques, Litteraires & Curieuses [décembre 1732], Neuchâtel, 1732-1737.

Nouveau Journal helvétique, ou annales littéraires et politiques de l'Europe et principalement de la Suisse. Dediées au roi [septembre 1769], Neuchâtel, 1769-1782.

¹⁷¹⁴ Les titres de certains périodiques variant dans le temps, nous nous référerons ci-après à la page de couverture d'une édition particulière dont la date est indiquée entre crochets.

- *Les Étrennes helvétiques et leurs rééditions*

Étrennes helvétiques et patriotiques, pour l'An de Grace & Bissextil M. DCC. LXXXIV [1784], Lausanne, 1783-1815, 1823-1825 et 1830-1831 ; Vevey, 1816-1819 ; Genève, 1820-1823 et 1826-1829.

Le Conservateur suisse, ou recueil complet des Étrennes helvétiques. Édition augmentée [1813], Lausanne, 1813-1819, 1823-1825 et 1831 ; Vevey, 1817-1819 ; Genève, 1820-1822, 1826-1828 et 1831 ; Paris, 1826-1828.

Mélanges helvétiques de 1782 à 1786 [1787], Lausanne, 1787, 1793-1797 ; Bâle, 1791.

- *Autres périodiques consultés*

Almanach genevois, pour l'Année 1823 [1823], Genève, 1823-1829.

Bibliothèque britannique ; ou recueil extrait des ouvrages Anglais périodiques & autres, des Mémoires & Transactions des Sociétés & Académies de la Grande-Bretagne, d'Asie, d'Afrique & d'Amérique ; en Deux Séries, intitulées : littérature et sciences et arts, rédigé à Genève, par une société de gens de lettres [1796], Genève, 1796-1816.

Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres, et arts, faisant suite à la Bibliothèque britannique. Rédigée à Genève par les auteurs de ce dernier recueil [1816], Genève, 1816-1861.

Choix littéraire, Genève, 1755-1760 ; Copenhague, 1756-1760.

Étrennes patriotiques genevoises, avec un Recueil de chansons analogues aux différentes fêtes qui se sont célébrées à Genève dans le mois de Décembre 1793. Et le Calendrier Français réuni à l'ancien, pour l'année 1794 [1794], Genève, 1794-1795.

Journal de Lausanne, Lausanne, 1786-1792.

Journal littéraire de Lausanne : ouvrage périodique [janvier 1794], Lausanne, 1793-1798.

Nouveau Journal de littérature et de politique de l'Europe, et sur-tout de la Suisse, Lausanne, 1784.

Revue suisse [1838], Lausanne, 1838-1845 ; Neuchâtel, 1846-1861.

Poèmes et recueils de poésies suisses francophones

BARBEZAT Jean (éd.), *Poésies genevoises*, Genève, Paris, 1830.

BOATON (DE) Pierre-François, *Essais en vers et en prose de Mr. le capitaine de B***, Berlin, 1783.

BOATON (DE) Pierre-François (trad.), *Oberon. Poème en quatorze chants, de Monsieur Wieland. Traduction libre en Vers*, Berlin, 1784.

BOATON (DE) Pierre-François (trad.), *Traduction libre en vers de la Mort d'Abel, poème en cinq chants de feu Monsieur Gessner, Sénateur de la Ville de Zurich. Par Mr. Le Capitaine de Boaton*, Hambourg, 1791.

BOATON (DE) Pierre-François (trad.), *Traduction libre en vers, d'une partie des œuvres de Mr. Gesner, sénateur de la Ville & République de Zurich*, Berlin, 1775.

BORNET Louis, PYTHON Jean-Pierre, *Les Bucoliques de Virgile et Les Chevriers*, Jacques-Louis Moratel (trad.), *Bibliothèque romane de la Suisse ou recueil de morceaux écrits en langue romane de la Suisse occidentale, accompagnés d'une traduction littérale, suivis de notes grammaticales et philologiques, par J. L. M.*, Lausanne, 1855, t. 1.

BRIDEL Jean-Louis, *Histoire du Lycée de Flore, dédiée aux dames et aux messieurs qui l'ont fréquenté*, [Bâle], 1804.

BRIDEL Jean-Louis, *Lettre de Louis Bridel à Carion de Nizas. Sur la manière de traduire Dante. Suivie de la traduction en vers françois, du cinquième chant de l'Enfer, par Mr. Bridel, et de celle de Mr. Carion de Nizas, avec des notes*, Bâle, 1805.

BRIDEL Philippe-Sirice, *Dithyrambe pour la Société suisse de musique réunie à Fribourg les 7, 8 et 9 Aoust 1816, s. l.*, [1816].

BRIDEL Philippe-Sirice, *Épître à la Société helvétique lue dans son assemblée publique à Olten le 19 Mai 1790*, Bâle, [1790].

BRIDEL Philippe-Sirice, *Les Tombeaux, poème en quatorze chants, imité d'Hervey*, Lausanne, 1779.

BRIDEL Philippe-Sirice, *Poésies helvétiques. Par M^r. B******, Lausanne, 1782.

BRIDEL Philippe-Sirice (trad.), *Idilles de Gessner, traduites en vers français ; suivies de remarques sur l'art des vers, du chant de la nuit de Gessner en prose française mesurée, et du Dartulla d'Ossian en vers iambiques sans rime ni césure*, Lausanne, Paris, 1821.

BRIDEL Philippe-Sirice, *Sermons de circonstance suivis de quelques poésies religieuses. Par Ph. Bridel, pasteur à Montreux et membre de la Société de Zurich pour l'avancement de l'utilité générale de la Suisse et de diverses autres sociétés helvétiques*, Vevey, 1816.

- BRIDEL Samuel-Élisée, *Les Délassemens poétiques, par M***, Lausanne, 1788.
- BRIDEL Samuel-Élisée, *Les Loisirs de Polymnie et d'Euterpe, ou choix de poésies diverses de M. S. E. de Bridel. Recueillies et publiées par M. le baron de Bilderbeck*, Paris, 1808.
- BRIDEL Samuel-Élisée, *Le Temple de la mode. Par M****, Lausanne, 1789.
- BUTINI Jean-François, *Othello, drame en cinq Actes & en vers, imité de Shakespeare ; Par Monsieur Butini, ancien Procureur Général de Genève, s. l.*, 1785.
- CLÉMENT Pierre, *La Pipée, comédie en deux actes et en vers, Mêlée d'Ariettes. Traduction libre de l'Intermede Italien IL PARATAJO. Représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi le Lundi 19 Janvier 1756*, Paris, 1756.
- CLÉMENT Pierre, *Méropé, tragédie. Par Monsieur Clément*, Paris, 1749.
- CLÉMENT Pierre, *Pièces posthumes de l'auteur des cinq années littéraires*, Amsterdam, 1766.
- CONSTANT Benjamin, *Wallstein, tragédie en cinq actes et en vers, précédée de quelques réflexions sur le théâtre allemand, et suivie de notes historiques par Benjamin Constant de Rebecque, Écrits littéraires (1800-1813)*, Paul Delbouille, Martine de Rougemont et al. (éd.), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1995, t. 2.
- CONSTANT Benjamin, *Wallstein, tragédie en cinq actes et en vers, précédée de quelques réflexions sur le théâtre allemand, et suivie de notes historiques, par Benjamin Constant de Rebecque*, Paris, 1809.
- CORSAT Philippe, *Marche helvétique. Air : De la Parisienne. Par Phe. C..... le Barbier, s. l.*, [1830].
- DIDIER Charles, *Harpe helvétique. Par Charles-Manuel Didier*, Genève, 1825.
- DIDIER Charles, *Mélodies helvétiques. Par Charles Didier*, Genève, Paris, 1828.
- DURAND Charles, *L'Ombre de Jean-Jacques Rousseau. Par Charles Durand*, Genève, 1826.
- Étrennes aux Vaudois, ou recueil de chansons patriotiques*, Lausanne, 1799.
- FAZY James, *La Mort de Levrier, tragédie nationale genevoise, en trois actes et en vers. Par J. J. Fazy*, Genève, 1826.
- FETSCH Jean-Pierre-Marc, *La Nouvelle Louisiade. Poème héroïque, concernant, l'Histoire de la Révolution Française, depuis l'époque de la mort de Louis-seize jusqu'à celle du couronnement de S. M. Charles X. A laquelle il fut dédié, et adressé le 28. Octobre 1826. Et dans lequel est inséré la bienheureuse circonstance de la Restauration de Genève. Par J : P : M : Fetsch. De Genève*, Genève, 1828.
- FETSCH Jean-Pierre-Marc, *Nouveau recueil composé de fragmens de poésies diverses, propres à annoncer l'actuelle composition du poème helvétique intitulé L'Helvétide, qui devrait être publié par les cent bouches de la renommée. Par l'auteur de l'Alexandrade, de la*

- Nouvelle Louisiade, de l'Épître contre la Miliciade, de celle adressée à S. S. le Pape Pie VIII, à l'époque de son élection au trône Pontifical, et du futur Poème Helvétique*, Genève, 1830.
- FROSSARD DE SAUGY Marc-Étienne-Emmanuel, *Mes dernières folies, ou opuscules d'un jeune militaire*, Vienne, 1790.
- GALLOIX Jacques-Imbert, *La Nuit du 12 Décembre 1602. Poème, suivi de deux Élégies. Par Jaques-Imbert Galloix*, Genève, Paris, 1825.
- GALLOIX Jacques-Imbert, *Méditations lyriques. Par Jacques-Imbert Galloix*, Bruxelles, Genève, Paris, 1826.
- GALLOIX Jacques-Imbert, *Poésies de J. I. Galloix*, Genève, Paris, 1834.
- GARCIN Jean-Laurent et al., *Odes sacrées, ou les Pseaumes de David, en vers françois. Traduction Nouvelle par divers auteurs*, Amsterdam, 1764.
- GARCIN Jean-Laurent et al., *Odes sacrées, ou les Pseaumes de David, en vers françois. Traduction nouvelle par divers auteurs*, Berne, 1764.
- GARCIN Jean-Laurent et al., *Odes sacrées, tirées des pseames de David. Ouvrage traduit par les plus grands poètes de la France*, Yverdon, 1781.
- GARCIN Jean-Laurent, *La Ruillière, Epitre à Monsieur ****, Paris, 1760.
- GAUDY Jean Aimé, *Esquisses genevoises, Offertes par l'Auteur à ses compatriotes établis dans l'étranger*, Genève, 1829.
- GRENUJ Jacques, *Les Victimes du despotisme, romances patriotiques adressées aux Genevois, Suisses et Savoisiens*, [Versoix], 1791.
- GRENUJ Jean-Louis, *Fables diverses ; critiques, politiques et littéraires. Faisant suite aux Fables pour l'Enfance et la Jeunesse. Par J. L. G. Avec gravures*, Paris, 1807.
- GRENUJ Jean-Louis, *Fables diverses, tant originales qu'imitées des fabulistes étrangers et quelques autres poésies. Édition ornée de huit Gravures*, Paris, 1807.
- GRENUJ Jean-Louis, *Fables pour l'enfance et la jeunesse ; Par J. L. G. Avec gravures*, Paris, 1807.
- HENZI Samuel, *Amusement de Misodeme ou pieces fugitives en Prose & en Vers, s. l.* [Neuchâtel], 1745.
- HENZI Samuel, *Grisler ou l'ambition punie / Grisler oder der bestrafte Ehrgeiz. 1748/49, Tragédie / Tragödie*, Kurt Steinmann (trad.), Bâle, Éditions Theaterkultur Verlag, 1996.
- HENZI Samuel, *Grisler ou l'ambition punie. Tragédie en cinq actes, s. l.*, 1762.
- HENZI Samuel, *La Bataille de Friedberg. Poème*, Neuchâtel, 1745.
- HENZI Samuel, *La Conquête de la Saxe. Ode. Par M. Samuel Hentzi....*, Neuchâtel, 1745.

HENZI Samuel, *La Messagerie du Pinde*. Par M. O. L. E. E. B. H., s. l. [Neuchâtel], 1747-1748.

HUBER Jean, *Première Helvétique*, Genève, 1825.

IVERNOIS (D') César, *Épître sur les jeux de société et Le Mari consolé*. Poésies neuchâteloises par M. C. d'I. (Extraites du Musée historique de Neuchâtel et Valangin.), [Neuchâtel], 1844.

LA FLÉCHÈRE (DE) Jean Guillaume, *Essai sur la paix de 1783. Dédié à l'archevêque de Paris, par un pasteur anglican*, Dublin, Londres, 1784.

LA FLÉCHÈRE (DE) Jean Guillaume, *La Grace et la nature, poème*. Seconde édition plus complète, Londres, 1785.

LA FLÉCHÈRE (DE) Jean Guillaume, *La Louange, poème moral et sacré, tiré du psaume CXLVIII*. Par M. De La F*****, Min..... Ang....., Nyon, 1781.

Le Carnaval de la barbarie et le temple des yvrognes. Par M. de M.***, s. l. [« Fez en Barbarie »], 1765.

Le Temple des yvrognes. En forme d'épître au procureur S—ter, par M. de M.***, s. l. [« Fez en Barbarie »], 1765.

LERBER Sigmund Ludwig, *Essays de Poésie de Monsieur Lerber*. Edition Nouvelle, La Haye, 1749.

LERBER Sigmund Ludwig, *La Vue d'Anet*. Poème, s. l., 1756.

LERBER Sigmund Ludwig, *Opuscules de M. L***, Berne, 1778.

LERBER Sigmund Ludwig, *Poésies et opuscules philosophiques de feu M. le Professeur Lerber*. Membre du Conseil Souverain à Berne, s. l., 1792.

LERBER Sigmund Ludwig, *La Vue d'Anet. À laquelle on a joint quelques autres pièces en vers*, par S. L. Lerber, du conseil souverain de Berne, baillif de Trachselwald, auteur des *Essais sur l'étude de la morale et autres ouvrages*, Berne, 1832.

MALLET Jean-Louis, *Idylles à l'usage des enfans et des amateurs de la vie champêtre*, par J. L. Mallet, Genève, 1804.

MALLET Jean-Louis, *Idylles helvétiques, et lettres sur la Suisse. Patrie, union, liberté*, Genève, 1823.

MALLET Jean-Louis, *Idylles pour la jeunesse*, par J. L. Mallet. Troisième édition, revue et corrigée par l'Auteur, Genève, 1809.

MALLET Jean-Louis, *L'Escalade*. Poème suivi d'un tableau de l'histoire de Genève, et d'odes sur J. J. Rousseau, Voltaire & sur la Paix prochaine, Genève, 1796.

- MALLET Jean-Louis, *Marcoméris ou le beau troubadour. Nouvelle de chevalerie. Suivi de contes en vers. Par J. L. Mallet*, Genève, 1796.
- MALLET Jean-Louis, *Mélanges historiques et littéraires, par Jean-Louis Mallet*, Genève, 1797.
- MALLET Jean-Louis, *Odes à l'usage des enfans, par J. L. Mallet, de diverses sociétés littéraires*, Genève, 1804.
- MÜLHAUSER Jules, *Exil et patrie. Poésies d'un Helvétien*, Lausanne, 1840.
- OCHS Pierre, *La Journée des quatre sapins, scene lyrique lue dans une des assemblées de la Société helvétique à Olten le 14 May 1782, par Monsieur Ox de Bâle*, Bâle, [1782].
- OLIVIER Caroline, OLIVIER Juste, *Les Deux voix. Par Juste et Caroline Olivier*, Lausanne, Paris, 1835.
- OLIVIER Juste, *L'Avenir. Par J. Olivier*, Lausanne, 1831.
- OLIVIER Juste, *L'Évocation. Par Juste Olivier*, Lausanne, 1833.
- OLIVIER Juste, *Le Canton de Vaud. Par J. Olivier*, Lausanne, 1831.
- OLIVIER Juste, *Marcos Botzaris au mont Aracynthe. Pièce qui a obtenu, en 1825, le prix de poésie proposé par l'Académie de Lausanne. Par J. Olivier*, Lausanne, 1826.
- OLIVIER Juste, *Poèmes suisses. Par J. Olivier. Julia Alpinula. La Bataille de Grandson*, Paris, 1830.
- PELLETIER Léon, *La Typographie, poème, par M. L. Pelletier*, Genève, Paris, 1832.
- PETIT-SENN John, *Épître à une pile d'Écus. Par J. Petit-Senn, de Genève. Auteur de la Miliciade. Seconde édition*, Genève, 1830.
- PETIT-SENN John, *La Carillonéide, placet poétique, avec un chœur national*, Genève, 1827.
- PETIT-SENN John, *La Miliciade genevoise, poème en quatre chants. Par M. J. Petit-Senn*, Genève, 1829.
- PETIT-SENN John, *Les Gardes suisses aux 27, 28 et 19 juillet 1830. Ode allemande de M. Aug. Naeff, insérée dans la Gazette d'Appenzell, du 14 août. Imitation libre, s. l.*, 1830.
- PETIT-SENN John, *L'Helvétienne, chant guerrier dédié aux contingens suisses*, Genève, [1827].
- PORCHAT Jean-Jacques, *Durand, ou la cascade de Sauvabelin, suivi des Rives du Léman*, Lausanne, 1824.
- PORCHAT Jean-Jacques, *Notre-Dame ou l'incendie de la flèche*, Lausanne, 1825.
- [PORCHAT Jean-Jacques], *Recueil de fables, par J.-J. Valamont*, Paris, 1826.
- PYTHON Jean-Pierre (trad.), *Bucolicos dè Virjile in dix Éclôguès, traduitès in Vers hèreïcos & Dialecte Gruvèren, per on Poète Helvèto-Nuithonien, et dèdiaáyès à tits lès*

- Compatriotes, Amateurs dès la Poësie & Protecteurs deis Hienhès & deis Arts*, Fribourg, 1788-1792.
- RACCAUD Jean-Pierre et al., *Le Tocsin fribourgeois, pour être entendu de la ville et de la campagne, poème avec des notes et des réflexions historiques, politiques et satyriques, en prose, contre les Secrets, par un Citoyen inspiré par la patrie*, Fribourg [Carouge], 1783.
- RASPIELER François Ferdinand, *Les Paniers. Poème patois par Ferdinand Raspieler, curé de Courroux. Précédé d'une Étude sur quelques poésies en patois de l'ancien Évêché de Bâle*, Ferdinand Feusier, Xavier Kohler (éd.), Porrentruy, 1849.
- RECORDON Charles François, *Poésies lyriques, par un étudiant suisse*, Lausanne, 1823.
- RECORDON Charles François, *Quatrains évangéliques pouvant servir à l'instruction religieuse de l'enfance, suivis de quelques cantiques. Par C. F. Recordon, ministre de l'Évangile*, Genève, Lausanne, Paris, 1834.
- RICHARD Albert, *Deux helvétiques. La Vision. – Neuchâtel*, Lausanne, 1832.
- RICHARD Albert, *Deux helvétiques. Par Albert Richard, d'Orbe. Au profit des Grecs captifs*, Genève, Paris, 1827.
- RICHARD Albert, *Le Massacre du Nidwald, helvétique. Par Albert Richard, d'Orbe*, Genève, 1831.
- RICHARD Albert, *Poèmes helvétiques. Par Albert Richard, d'Orbe*, Berne, Genève, Lausanne, 1835.
- SALCHLI Emmanuel, *Amusemens poétiques d'un aveugle. Par l'auteur de l'optique de l'univers*, Lausanne, 1801.
- SALCHLI Emmanuel, *Épître à M.^r Wytttenbach, professeur à Leyden, sur les vrais principes de la morale, établis par l'illustre Kant*, Lausanne, 1814.
- SALCHLI Emmanuel, *Hymne aux Français composée quelques heures avant leur entrée victorieuse dans cette Ville. Dédié au Général Brune, Commandant en Chef de l'armée Française en Helvétie, s. l., [1798]*.
- SALCHLI Emmanuel, *Hymne aux Suisses. Consacré au Corps législatif de l'Helvétie. Publiée quelques jours après que tous les Cantons eurent accepté la constitution de la République Helvétique une & indivisible, s. l., [1798]*.
- SALCHLI Emmanuel, *Le Mal, poème philosophique en neuf chants. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur*, Lausanne, 1813.
- SALCHLI Emmanuel, *Le Mal, poème philosophique en quatre chants. Suivi de Remarques & de Dissertations relatives au sujet. Par M. Salchli*, Berne, 1789.

- SALCHLI Emmanuel, *Les Causes finales et la direction du mal. Poème philosophique en quatre chants. Par Mr. Emanuel Salchli, pasteur d'une Eglise allemande*, Berne, 1784.
- SALCHLI Emmanuel, *L'Optique de l'univers ou la philosophie des voyages autour du monde. Poème divisé en six parties. Par le Cit. Salchli*, Berne, 1799.
- SALCHLI Emmanuel, *Mes adieux à ma forêt. Elégie dédiée à la Société des Sciences et des Arts de Paris, par Mr. Salchli, membre correspondant de cette Société*, s. l., 1808.
- SALCHLI Emmanuel, *Ode aux poètes lyriques qui veulent chanter Napoléon. Dédiée à l'Institut national par M. Salchli en Helvétie*, s. l. n. d.
- SALCHLI Emmanuel, *Ode sur la paix. Par Em. Salchli*, s. l., [1801].
- SALCHLI Emmanuel, *Ode sur le salon des arts, ouvert à Berne au mois de Juin 1804. Par E*** S****, Berne, [1804].
- SALCHLI Emmanuel, *Ode sur les réformes de l'empereur, par l'auteur du Poème des causes finales & de la direction du mal*, s. l. [« En Suisse »], 1785.
- SALCHLI Emmanuel, *Tableau critique des poètes français les plus célèbres, depuis François I.^{er} jusqu'à nos jours, suivi d'une Épître sur le Poème des Jardins de l'Abbé Delille. Par M.^r Salchli, Membre correspondant de la Société Académique des Sciences et Arts de Paris*, Lausanne, 1814.
- SEIGNEUX DE CORREVON Gabriel, *La Poésie, ode à Monsieur de Fontenelle*, Lausanne, 1746.
- SEIGNEUX DE CORREVON Gabriel, *Les Muses helvétiques, ou Recueil de pièces fugitives de l'Helvétie, en vers et en prose*, Lausanne, 1775.
- SEIGNEUX DE CORREVON Gabriel, *Les Vœux de l'Europe pour la paix. Par Mr. S. D. C***. De l'Académie de Marseille &c.*, Lausanne, 1760.
- TOLLOT Jean-Baptiste, *Epître à Damon sur Mr. J. J. Rousseau*, s. l., 1765.
- TOLLOT Jean-Baptiste, *Épître à Son Excellence Monseigneur le comte de Lautrec, lieutenant général du roi en la province de Guyenne, maréchal de ses camps et armées, inspecteur-général de son infanterie, et plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne pour la pacification des troubles de la République de Genève*, [Genève], 1738.
- VATTEL (DE) Charles-Alphonse-Maurice, *Mes premiers pas ou essai de poésie et de prose. Par M. C. A. M. d. V.*, Paris, 1791.
- VATTEL (DE) Emer, *Poliergie, ou mélange de littérature et de poésies*, Amsterdam, 1757.
- VERNES François, *Hymne national pour la Fête civique célébrée à Genève le 28 Juin 1793, l'an 2^e. de l'égalité, à l'occasion du placement solennel d'une Pierre avec inscription sur la face de la Maison où est né J. J. Rousseau : en présence des Comités Administratif*

- & de Sûreté, & des Membres de l'Assemblée Nationale, suivis du Cortège de la Jeunesse Genevoise du premier âge. Par le citoyen Vernes, [Genève], 1793.
- VERNES François, *La Création, ou les premiers fastes de l'homme et de la nature ; poème en six chants, par Vernes, de Genève*, Paris, 1804.
- VERNES François, *La Franciade ou l'ancienne France. Poème en seize chants*, Lausanne, 1789.
- [VERNES François], *Les Destinées de la République française. Hymne chanté a deux représentans de la Nation française par un Citoyen de Genève. Air de Renaud d'Ast : Vous qui &c., s. l., [1793]*.
- VERNES François, *Poésies de Monsieur Vernes le fils*, Genève, 1783.
- VERNES François, *Pöesies [sic] de M. Vernes fils, Citoyen de Genève*, Londres, 1786.
- VERRE André, *Le Dernier Jour. Mystère. Par André Verre*, Genève, Paris, 1827.

Autres sources imprimées

- ALTMANN Johann Georg, *L'État et les délices de la Suisse, ou description helvétique historique et géographique, nouvelle édition corrigée & considérablement augmentée, par plusieurs Auteurs celebres. Enrichi de Figures en Tailles douces & de Cartes Géographiques, en IV. Volumes*, Bâle, 1764.
- BARBEYRAC Jean, *Discours sur l'utilité des Lettres et des Sciences, par rapport au bien de l'Etat. Prononcé aux Promotions publiques du Collège de Lausanne, le 2. de Mai M. DCC. XIV. Par Jean Barbeyrac, Professeur en Droit & en Histoire, Membre de la Societé Roiale des Sciences de Berlin, & présentement Recteur de l'Académie de Lausanne*, Amsterdam, 1715.
- BERTRAND Élie, *Le Solitaire du Mont Jura ou récréations d'un philosophe. Par M. E. Bertrand, conseiller-privé de la cour de Pologne, membre de plusieurs académies des sciences, &c. &c. &c., Neuchâtel*, 1782.
- BERTRAND Élie, *Le Thévenon ou les journées de la montagne. Par M. E. Bertrand, conseiller-privé de la cour de Pologne, membre de plusieurs académies des Sciences, &c. &c. &c., Neuchâtel*, 1777.
- BERTRAND Élie, *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse, et principalement du Pays de Vaud. Par Elie Bertrand, des Académies de Berlin, de Gottingue, de Leipsic, de Mayence &c., Genève*, 1758.

- BOYER D'ARGENS (DE) Jean-Baptiste, *Lettres chinoises*, Jacques Marx (éd.), Paris, Éditions Champion, 2009.
- BOYER D'ARGENS (DE) Jean-Baptiste, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique, entre un Chinois Voyageur à Paris & ses Correspondans à la Chine, en Moscovie, en Perse & au Japon. Par l'Auteur des Lettres Juives & des Lettres Cabalistiques*, La Haye, 1739-1740.
- BOYER D'ARGENS (DE) Jean-Baptiste, *Lettres juives*, Jacques Marx (éd.), Paris, Éditions Champion, 2013.
- BOYER D'ARGENS (DE) Jean-Baptiste, *Lettres juives, ou correspondance philosophique, historique et critique, entre un Juif Voyageur à Paris & ses Correspondans en divers Endroits*, Amsterdam, 1736-1737.
- BRIDEL Jean-Louis, *Courte introduction à la lecture des odes de Pindare. Par un Etudiant dans l'Académie de Lausanne*, Lausanne, 1785.
- BRIDEL Jean-Louis, *Introduction à la lecture des odes de Pindare. Par Mr. J. L. Bridel*, Lausanne, Paris, 1785.
- BRIDEL Jean-Louis, *Les Infortunes du jeune chevalier de La Lande*, Yves Giraud (éd.), Genève, Éditions Slatkine, 2002.
- BRIDEL Philippe-Sirice, *Glossaire du patois de la Suisse romande par le doyen Bridel, auteur du Conservateur suisse. Avec un appendice comprenant une série de traductions de la parabole de l'enfant prodigue[,] quelques morceaux patois en vers et en prose et une collection de proverbes*, Louis Favrat (éd.), Lausanne, 1866.
- BRIDEL Philippe-Sirice, *Le Sauvage du lac d'Arnon. Esquisses. Par Ph. Bridel, pasteur à Montreux*, Vevey, 1837.
- BÜRKL Johannes (éd.), *Schweizerische Blumenlese*, Winterthur, Zurich, 1780-1783.
- CALLIÈRES (DE) François, *Du bel esprit. Où sont examinez les sentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde*, Paris, 1695.
- [CHAPPUIS] A. M., *Narration en vers de dix-huit principaux traits de l'histoire de Suisse, et mélanges curieux de Littérature légère, d'Histoire naturelle & de Morale agréable, par A. M. C**. des Académies des Sciences & Belles-Lettres de Ville-Franche & de Marseille*, Lausanne, 1796.
- CLÉMENT Pierre (trad.), *Le Marchand de Londres, ou l'histoire de George Barnwell. Tragédie bourgeoise, traduite de l'Anglois de M. Lillo. Seconde édition, augmentée de deux Scenes*, Londres, 1751.

- CROUSAZ (DE) Jean-Pierre, *Traité de l'éducation des enfans. Par J. P. de Crousaz, Professeur en Philosophie & en Mathématique, à Lausanne*, La Haye, 1722.
- DE FELICE Fortunato Bartolomeo (dir.), *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, Yverdon, 1770-1780.
- DE FELICE Fortunato Bartolomeo, *Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfans, pour servir d'Introduction aux Institutions d'éducation raisonnable de la jeunesse à l'usage de la Pension d'Yverdon. Par M. de Felice, ancien Professeur en Phil. & en Mathématiques, & Directeur de ladite Pension*, Yverdon, 1763.
- DELAVIGNE Casimir, *Messéniennes et poésies diverses, par M. Casimir Delavigne*, Neuvième édition, Paris, 1824.
- DEYVERDUN Jacques Georges (trad.), *Werther, traduit de l'allemand*, Maastricht [Yverdon ou Berne], 1776.
- DIDEROT Denis, LE ROND D'ALEMBERT Jean (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, 1751-1772.
- DUNANT David, *Les Souvenirs genevois, ornés de gravures*, Genève, 1824.
- FOUGEREUX Jean, *Abrégé de l'histoire poétique, ou introduction à la mythologie, par demandes et par réponses, à l'usage du Collège de Lausanne. Pour faciliter l'intelligence de la Religion des Anciens Grecs & Romains. Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée*, Lausanne, 1774 [1^{ère} édition : 1758].
- GALLOIX Jacques-Imbert, *Saint Ignace et Napoléon, dialogue philosophique, en prose. Par Jacques-Imbert Galloix*, Genève, Paris, 1826.
- GAUDY Jean Aimé, *Glossaire genevois, ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève, 1820.
- HALLER (VON) Albrecht, *Versuch Schweizerischer Gedichten*, Berne, 1734.
- HUBER Michael (éd.), *Choix de poésies allemandes, par M. Huber*, Paris, 1766.
- HUBER Michael (trad.), *Idylles et poèmes champêtres de M. Gessner, traduits de l'allemand par M. Huber, Traducteur de la Mort d'Abel*, Lyon, 1762.
- HUBER Michael (trad.), *La Mort d'Abel ; poème, en cinq chants, traduit de l'Allemand de M. Gessner, par M. Huber. Nouvelle édition, revue & corrigée*, Amsterdam, 1760.
- HUMBERT Jean-Pierre-Louis, *Plan d'améliorations pour le Collège de Genève proposé par Jean Humbert, ministre, professeur d'arabe, membre de la Société helvétique d'utilité publique, de la Société d'éducation élémentaire fondée à Paris, et de plusieurs académies de France*, Genève, Paris, 1827.

- LANTEIRES Jean, *Bibliothèque du père de famille, ou cours complet d'éducation. Ouvrage destiné non-seulement aux peres de famille, mais encore aux jeunes gens des deux sexes, à leurs Instituteurs ou Institutrices ; & particulièrement aux personnes dont les études ont été négligées, & qui desireraient de trouver, autant qu'il est possible, dans un seul ouvrage, de quoi les réparer*, Lausanne, 1795-1796.
- LANTEIRES Jean, *Manuel élémentaire de littérature et de Belles-Lettres, en forme de dictionnaire, a l'usage des Dames et des jeunes gens. Par M. le Professeur Lanteires*, Lausanne, 1796.
- LAVATER Johann Kasper, *Schweizerlieder. Von einem Mitgliede der helvetischen Gesellschaft zu Schinznach*, Berne, 1767.
- LESBROUSSART Jean-Baptiste, *De l'éducation Belgique, ou réflexions sur le plan d'études, adopté par Sa Majesté pour les Collèges des Pays-Bas Autrichiens, suivies du Développement du même Plan dont ces Réflexions forment l'Apologie*, Bruxelles, 1783.
- MANGET Jacques-Louis, *Essai sur le langage considéré dans ses rapports avec la poésie. Lû devant le Conseil Académique de Lausanne, au concours pour la Chaire de Littérature française de cette Ville, le 19 janvier 1807. Par J. L. Manget, de Genève*, [Lausanne], [1807].
- MARINDIN Louis-Abraham-Timothée, *Des belles-lettres considérées dans leurs rapports avec ceux qui les cultivent et l'État qui les protège. Discours présenté au Concours pour la Chaire de Littérature françoise dans l'Académie de Lausanne, le 4 Septembre 1810. Par T. Marindin*, [Lausanne], [1810].
- MASSON Charles-François-Philibert, *Les Helvétiens, en huit chants, avec des notes historiques, par Charles-François-Philibert Masson, Citoyen français*, Paris, [1800].
- MERCIER DE COMPIÈGNE Claude-François-Xavier, *Rosalie et Gerblois, ou l'époux généreux, nouvelle champenoise. Par M. Mercier. Avec des Romances mises en musique par M. Pollet*, Paris, 1792.
- MERCIER Louis-Sébastien, *Mon bonnet de nuit. Par M. Mercier*, Neuchâtel, 1784 ; Lausanne, 1785.
- MONNARD Charles, *Dissertation sur les causes de la décadence du goût, présentée au concours pour la chaire de littérature française dans l'Académie de Lausanne. Par Charles Monnard, Ministre du St. Evangile. Octobre 1816*, [Lausanne], [1816].
- MONNARD Charles, *Extraits du Cours d'Histoire de la littérature française dès la fin de l'Empire jusqu'à nos jours donné par M^r. le Professeur Monnard aux Etudiants de l'Académie de Lausanne. 1836-1837* [manuscrit autographié], [Genève], [1837].

- MONTOLIEU (DE) Isabelle, *Les Châteaux suisses, anciennes anecdotes et chroniques, publiées par Madame la baronne Isabelle de Montolieu. Orné de quatre figures en taille-douce, dessinées d'après nature*, Paris, 1816.
- MONTOLIEU (DE) Isabelle, *Le Serin de Jean-Jacques Rousseau*, Claire Jaquier (éd.), Éditions Zoé, 1998.
- MURALT (VON) Beat Ludwig, *Lettres sur les Anglois et les François. Et sur les voiajes*, Cologne, 1725.
- MURALT (VON) Beat Ludwig, *Lettres sur les Anglois et les François et sur les voiajes (1728)*, Charles Gould, Charles Oldham (éd.), Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1933.
- OLIVIER Juste, *Paris en 1830. Journal*, André Delattre, Marc Denkinge (éd.), Paris, Mercure de France, 1951.
- PELLETIER Léon, *Essai sur la prononciation de la langue française et sur la lecture, dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, et sur les moyens à prendre pour remédier à la lacune qui existe à cet égard dans les divers établissemens d'éducation de ces cantons. Par M. L. Pelletier*, Genève, Paris, 1832.
- PESCHIER Adolphe, *Essai sur cette question proposée par un anonyme : d'où vient que les sciences et les arts sont cultivés à Genève avec plus de succès que la littérature, et quel serait le moyen de favoriser au même degré l'étude des lettres anciennes et modernes ? Mémoire qui a remporté le seul accessit décerné à Genève au mois de décembre 1826. Par Adolphe Peschier*, Genève, Paris, 1827.
- PETITPIERRE Frédéric-Louis (trad.), *Le Messie, poème. Traduction nouvelle & seule complete de l'original Allemand de Klopstock, Par feu M. Frédéric-Louis Petitpierre, Pasteur à Neuchatel*, Neuchâtel, 1795.
- PETIT-SENN John, *Chroniques du Fantastique et autres textes*, Bernard Lescaze (éd.), Lausanne, Éditions L'Âge d'homme, 2008.
- PONT-WULLYAMOZ (DE) Louise-Françoise, *Anecdotes tirées de l'histoire et des chroniques suisses*, Lausanne, 1796.
- PONT-WULLYAMOZ (DE) Louise-Françoise, *Nouvelles Anecdotes suisses ; par l'auteur des premières. Clodomir, ou le château d'Orbe*, Brunswick, 1802.
- PREVOST Pierre (trad.), *Les Tragédies d'Euripide, traduites du grec. Par M. Prévost, Professeur & Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin*, Paris, 1782.
- [RASPIELER François Ferdinand], *Recueil des synonymes français qui entrent dans le beau stile, avec les épithètes applicables à leurs noms substantifs. La différente Signification des*

- principaux & plus usités ; & le Choix qu'il en faut faire pour parler ou écrire avec Justesse. Ouvrage fort propre pour illustrer toutes Compositions Françaises. Donné au Public par un Prêtre de l'Évêché de Bâle, La Neuveville, 1745.*
- SCHILLER (VON) Friedrich, *Poésie naïve et poésie sentimentale (Ueber naive und sentimentalische Dichtung)*, Robert Leroux (trad.), Paris, Aubier-Éditions Montaigne, 1947.
- SEIGNEUX DE CORREVON Gabriel, *Histoire d'Ismène et de Corisante. Nouvelle suisse*, Amsterdam, 1727.
- SEIGNEUX DE CORREVON Gabriel (trad.), *Usong, histoire orientale, par M. le Baron de Haller, Seigneur de Goumoens le Jux, Président de la Société royale de Gottingue & de la Société Economique de Berne, Associé de l'Académie royale des Sciences de Paris, &c. &c. Membre du Conseil Souverain des Deux-Cents de la République de Berne, &c. Traduit de l'Allemand*, Paris, 1763.
- SENEBIER Jean, *Histoire littéraire de Genève. Par Jean Senebier, Ministre du St. Évangile & Bibliothécaire de la République*, Genève, 1786.
- SINNER DE BALLAIGUES Johann-Rudolf (trad.), *Auli Persii Flacci satyrae*, Berne, 1765.
- SINNER DE BALLAIGUES Johann-Rudolf, *Extraits de quelques poësies du XII. XIII. & XIV. Siecle*, Lausanne, 1759.
- SULZER Johann Georg, *Allgemeine Theorie der schönen Künste in einzeln, nach alphabetischer Ordnung der Kunstwörter auf einander folgenden, Artikeln abgehandelt, von Johann George Sulzer, Mitglied der Königlichen Academie der Wissenschaften in Berlin*, Leipzig, 1771-1774.
- TSCHARNER Vinzenz Bernhard (trad.), *Die Alpen / Les Alpes. Par M. Alb. De Haller*, Berne, 1795.
- TSCHARNER Vinzenz Bernhard (trad.), *Poësies choisies de M. de Haller. Traduites en prose par M. de T.*, Göttingen, 1750.
- TSCHARNER Vinzenz Bernhard (trad.), *Poësies de Monsieur de Haller. Traduites de l'Allemand. Seconde Édition*, Zurich, 1750.
- TSCHARNER Vinzenz Bernhard (trad.), *Poësies de Monsieur de Haller. Traduites de l'Allemand*, Zurich, 1752.
- TSCHARNER Vinzenz Bernhard (trad.), *Poësies de Mr. Haller. Traduites de l'Allemand. Édition retouchée et augmentée*, Berne, 1760.
- TSCHARNER Vinzenz Bernhard (trad.), *Traductions qui peuvent servir de suite aux poësies de M. Haller*, Berne, 1760.

- VERNES François, *Le Voyageur sentimental. Ou ma promenade à Yverdun. Par M^r. Vernes le fils*, Neuchâtel [Lausanne], 1786.
- VINET Alexandre, *Chrestomathie française, ou choix de morceaux tirés des meilleurs écrivains français ; ouvrage destiné à servir d'application méthodique et progressive à un cours régulier de langue française ; par A. Vinet*, Bâle, 1829-1830.
- VOLTAIRE, *Épître de l'auteur, en arrivant dans sa terre près du lac de Genève, en mars 1755*, Nicholas Cronk (éd.), *Writings of 1753-1757*, Oxford, The Voltaire Foundation, 2009-2010, t. 1.
- VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* [1756], Bruno Bernard, Nicholas Cronk, Janet Godden, John Renwick (éd.), Oxford, The Voltaire Foundation, 2009-2012.
- VOLTAIRE, *La Guerre civile de Genève*, John Renwick (éd.), Oxford, The Voltaire Foundation, 1998.
- WARNERY (DE) Charles Emmanuel, *Remarques sur l'Essai général de tactique de Guibert. Pour servir de suite aux Commentaires & Remarques sur Turpin, César & autres Auteurs militaires, anciens & modernes ; par le G. de W...y*, Varsovie, 1782.

ÉTUDES

Orientations générales

- *Réflexion méthodologique*

ANDRÈS Bernard, *Écrire le Québec. De la contrainte à la contrariété. Essai sur la constitution des Lettres*, Montréal, XYZ, 2001.

ANDRÈS Bernard, *Histoires littéraires des Canadiens au XVIII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012.

ANDRÈS Bernard, « La constitution des Lettres au Québec. (Archéologie de l'institution aux XVII^e et XVIII^e) », in Lise Gauvin, Jean-Marie Klinkenberg (dir.), *Trajectoires : littérature & institutions au Québec & en Belgique francophones*, Bruxelles, Éditions Labor, 1985, p. 93-102.

BENIAMINO Michel, GAUVIN Lise (dir.), *Vocabulaire des études francophones. Les concepts de base*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005.

BERTRAND Jean-Pierre, GAUVIN Lise (dir.), *Littératures mineures en langue majeure. Québec / Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles, Montréal, Peter Lang, 2003.

BLANCHARD Nelly, MANNAIG Thomas (dir.), *Des littératures périphériques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

BOURDIEU Pierre, « Existe-t-il une littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », *Études de lettres. Revue de la Faculté des lettres. Université de Lausanne*, octobre-décembre 1985, p. 3-6.

BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éditions du Seuil, 1998 [1^{ère} édition : 1992].

CAMBRON Micheline, LÜSEBRINK Hans-Jürgen (dir.), *Presse et littérature. La circulation des discours dans l'espace public*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2000.

COMBE Dominique, *Les littératures francophones. Questions, débats, polémiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

COUPERUS Marianne (dir.), *L'étude des périodiques anciens. Colloque d'Utrecht*, Paris, Nizet, 1973.

DENIS Benoît, KLINKENBERG Jean-Marie, *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Lovreval, Éditions Labor, 2005.

- D'HULST Lieven, « Comment “construire” une littérature nationale ? À propos des deux premières “Revue belge” (1830 et 1835-1843) », *Contextes*, n° 4, 2008 : <http://contextes.revues.org/3853> (consulté le 13 avril 2015).
- D'HULST Lieven, « Quel(s) centre(s) et quelle(s) périphérie(s) ? », in Lieven D'Hulst, Jean-Marc Moura (dir.), *Les études francophones : état des lieux. Actes du colloque organisé par les Universités de Leuven, Kortrijk et de Lille 2-4 mai 2002*, Lille, Éditions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2003, p. 85-98.
- ESPAGNE Michel, WERNER Michael (dir.), *Qu'est-ce qu'une littérature nationale? Approches pour une théorie interculturelle du champ littéraire*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1994.
- FRANCILLON Roger, « Comment peut-on être Français ? », *La Licorne*, 1989, n° 16, p. 21-35.
- HALEN Pierre, « Construction identitaire et stratégies d'émergence : notes pour une analyse institutionnelle du système littéraire francophone », *Études françaises*, 2001, t. 37, n° 2, p. 13-31.
- JAKIER Claire, « Littérature romande et questions d'identité », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 4, p. 409-421.
- KLINKENBERG Jean-Marie, « Insécurité linguistique et production littéraire. Le problème de la langue d'écriture dans les lettres francophones », in Michel Francard (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993*, *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 1993-1994, t. 20, n° 1, p. 71-80.
- KLINKENBERG Jean-Marie, *Périphériques nord. Fragments d'une histoire sociale de la littérature francophone en Belgique*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège, 2010 [1^{ère} édition : 2005].
- MAGGETTI Daniel, « La littérature romande n'existe pas... sauf en sciences sociales ! », in Raphaël Baroni, Jérôme Meizoz, Giuseppe Merrone (dir.), *Littérature et sciences sociales dans l'espace romand, A contrario*, 2006, t. 4, n° 2, p. 19-24.
- MEIZOZ Jérôme, *L'œil sociologue et la littérature*, Genève, Éditions Slatkine, 2004.
- MILLET Claude, *Le légendaire au XIX^e siècle. Poésie, mythe et vérité*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- NATCHKOVA Nora, VALLOTTON François, « Entre éclat et repli, l'histoire culturelle en Suisse », in Philippe Poirrier (dir.), *L'histoire culturelle. Un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008, p. 93-109.

- SAINT-JACQUES Denis, « Comment devient-on “écrivain national” ? », in Martin Doré, Doris Jakubec (dir.), *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 301-312.
- SINGY Pascal (dir.), *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Berne, Peter Lang, 2004.
- SINGY Pascal, *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- STAROBINSKI Jean, « L'écrivain romand : un décalage fécond », *La Licorne*, 1989, n° 16, p. 17-20.
- VIALA Alain, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Les éditions de minuit, 1985.

- *Histoire littéraire et historiographie*

- AMIEL Henri-Frédéric, *Du mouvement littéraire dans la Suisse romane, et de son avenir*, Genève, 1849.
- BALDENSBERGER Fernand, *Gottfried Keller. Sa vie et ses œuvres*, Paris, 1899.
- BERCHTOLD Alfred, *La Suisse romande au cap du XX^e siècle. Portrait littéraire et moral*, Lausanne, Éditions Payot, 1963.
- BUTIKOFER Roland, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise : une extrême droite et la Suisse (1919-1945)*, Lausanne, Éditions Payot, 1996.
- CLAVIEN Alain, HAUSER Claude, « L'intellectuel suisse entre expertise et critique », *Traverse*, 2010, n° 2, p. 11-15.
- CLAVIEN Alain, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Éditions d'En bas, 1993.
- DARMON Jean-Charles, DELON Michel (dir.), *Histoire de la France littéraire. Classicismes XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- DUPUIS Sylviane, « Connexions, filiations et transversalités », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande. Nouvelle édition*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 2015, p. 1616-1629.
- ERNST Fritz, « Gibt es eine schweizerische Nationalliteratur ? », in *Späte Essays*, Zurich, Atlantis Verlag, 1963, p. 93-115.
- ERNST Fritz, « La tradition médiatrice de la Suisse aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Revue de littérature comparée*, 1926, p. 549-607.

- FRANCILLON Roger, *De Rousseau à Starobinski. Littérature et identité suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011.
- FRANCILLON Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999.
- FRANCILLON Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande. Nouvelle édition*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 2015.
- FRANCILLON Roger, « Écrire l'Histoire littéraire », in Martin Doré, Doris Jakubec (dir.), *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 31-40.
- FRANCILLON Roger, JAQUIER Claire et PASQUALI Adrien, *Filiations et filatures. Littérature et critique en Suisse romande*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1991.
- FROIDEVAUX Gérald, « Pluralité et médiocrité de la littérature romande », *Littératures*, automne 1991, n° 25, p. 149-161.
- GAULLIEUR Eusèbe-Henri, *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Genève, 1856.
- GODET Philippe, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel, 1890.
- GSTEIGER Manfred, « Helvétisme, un concept périmé ? », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 2003, t. 60, n° 1-2, p. 161-164.
- « Helvétisme. Suisse française », in Pierre-Olivier Walzer (dir.), *Dictionnaire des littératures suisses*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1991, p. 174-176.
- JOST François, *La Suisse dans les lettres françaises au cours des âges*, Fribourg, Éditions universitaires, 1956.
- LANSON Gustave, *Essais de méthode de critique et d'histoire littéraire*, Paris, Hachette, 1965.
- LANSON Gustave, « L'histoire littéraire et la sociologie », *Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1904, t. 12, n° 4, p. 621-642.
- LANSON Gustave, « Programme d'études sur l'histoire provinciale de la vie littéraire en France », in *Études d'histoire littéraire réunies et publiées par ses collègues et ses amis*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1929, p. 1-25.
- MAGGETTI Daniel, « L'historiographie des lettres romandes (1960-2000) : de la célébration à la normalisation », in Lieven D'Hulst, Jean-Marc Moura (dir.), *Les études francophones : état des lieux. Actes du colloque organisé par les Universités de Leuven, Kortrijk et de Lille 2-4 mai 2002*, Éditions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2003, p. 197-207.

- MATTIOLI Aram, « *Au pays des aïeux. Gonzague de Reynold und die Erfindung des neohelvetischen Nationalismus (1899-1912)* », in Guy P. Marchal, Aram Mattioli (dir.), *Erfundene Schweiz – La Suisse imaginée*, Zurich, Chronos Verlag, 1992, p. 275-289.
- MATTIOLI Aram, « Gonzague de Reynold, écrivain nationaliste et doctrinaire catholique », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 2, p. 293-303.
- MATTIOLI Aram, *Gonzague de Reynold. Idéologue d'une Suisse autoritaire*, Dorothea Elbaz, Jean Steinauer (trad.), Fribourg, Éditions universitaires, 1997.
- MEIZOZ Jérôme, « Quand la critique se fait nationale : apories et enjeux d'un Jean-Jacques Rousseau "Suisse" au XX^e siècle », in Martin Doré, Doris Jakubec (dir.), *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2004, p. 313-326.
- MICHAUD Marius, *Catalogue sommaire du Fonds Gonzague de Reynold. Centième anniversaire de la naissance de Gonzague de Reynold (1880-1970)*, Berne, Bibliothèque nationale suisse, 1980.
- OLIVIER Juste, *Le Canton de Vaud. Sa vie et son histoire*, Lausanne, 1837-1841.
- PAGEAUX Daniel-Henri, « Le Suisse Gonzague de Reynold entre latinité et germanité », in Pascal Dethurens (dir.), *Une amitié européenne. Nouveaux horizons de la littérature comparée. Mélanges offerts à Olivier-H. Bonnerot*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 167-178.
- PROVENZANO François, *Historiographies périphériques. Enjeux et rhétorique de l'histoire littéraire en francophonie du Nord. Belgique. Suisse romande. Québec*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2011.
- REICHLER Claude, « Fabrication symbolique et histoire littéraire nationale. Gonzague de Reynold et l'«esprit suisse» », *Les temps modernes*, mai 1992, n° 550, p. 171-185.
- REYNOLD (DE) Gonzague, *Défense et illustration de l'esprit suisse*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1939.
- ROSSEL Virgile, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1990 [1^{ère} édition : 1889-1891].
- RUSTERHOLZ Peter, SOLBACH Andreas (dir.), *Schweizer Literaturgeschichte*, Stuttgart, Weimar, Verlag J. B. Metzler, 2007.
- SANTSCHI Eric, *Par delà la France et l'Allemagne. Gonzague de Reynold, Denis de Rougemont et quelques lettrés libéraux suisses face à la crise de la modernité*, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2009.

SAYOUS Pierre-André, *Le dix-huitième siècle à l'étranger. Histoire de la littérature française dans les divers pays de l'Europe depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la Révolution française*, Paris, 1861.

STEINLEN Aimé, « De la littérature suisse. Introduction d'un cours sur l'histoire littéraire nationale », *Revue suisse*, 1851, t. 14, p. 740-753.

VAILLANT Alain, *L'histoire littéraire*, Paris, Armand Colin, 2010.

- *Cadre institutionnel, contexte historique et intellectuel*

ANDREY Georges et al., *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Éditions Payot, 2004.

ANDREY Georges, *La Suisse romande. Une histoire à nulle autre pareille !*, Fleurier, Pontarlier, Éditions du Belvédère, 2012.

AUBERSON David, BISSEGGER Paul, FAURE Didier, MARGOT François, MARION Gilbert, MEUWLY Olivier, SCHÖPFER Olivier, STROHM Jean-Luc, *Abbaye, vie associative et tir à l'arc à Lausanne. XVIII^e au XX^e siècles, Bibliothèque historique vaudoise*, n° 14, 2014.

BONNANT Georges, *Le livre genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Librairie Droz, 1999.

BORGEAUD Charles, *Histoire de l'Université de Genève*, Genève, Georg & C^o libraires, 1900-1959.

BOSSON Alain, *L'atelier typographique de Fribourg (Suisse). Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, 2009.

BURGY Étienne, *Les sources imprimées de la Restauration genevoise 31 décembre 1813-8 octobre 1846. Catalogue chronologique*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1998.

CANDAUX Jean-Daniel, « Imprimeurs et libraires dans la Suisse des Lumières », in Robert Darnton, Michel Schlup (dir.), *La Société typographique de Neuchâtel 1769-1789. Le rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel 31 octobre-2 novembre 2002*, Neuchâtel, Éditions Gilles Attinger, 2005, p. 51-68.

CANDAUX Jean-Daniel, LESCAZE Bernard (dir.), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève 27-30 avril 1978*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980-1981.

- CANDAUX Jean-Daniel, « Les gazettes helvétiques : inventaire provisoire des périodiques littéraires et scientifiques de langue française publiés en Suisse de 1693 à 1795 », in Marianne Couperus, *L'étude des périodiques anciens. Colloque d'Utrecht*, Paris, Nizet, 1973, p. 126-171.
- CANDAUX Jean-Daniel, « Les “sociétés de pensée” du pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », *Annales Benjamin Constant*, 1993, n° 14, p. 63-73.
- CHAVANNES Jules, « La presse périodique vaudoise », *Bibliothèque universelle. Revue suisse et étrangère*, 1861, vol. 66, t. 12, p. 161-212.
- CHEVREL Yves, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Éditions Retz, 2006.
- CLAVIEN Alain, VALLOTTON François, « Les supports de la critique littéraire en Suisse romande : grandes revues, “variétés” et suppléments littéraires 1830-1960 », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 2007, n° 59, p. 337-355.
- CORSINI Silvio (dir.), *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie. 1493-1993*, Lausanne, Éditions Payot, 1993.
- CORSINI Silvio, « On ne prête qu'aux riches... Les bibliothèques publiques du Pays de Vaud au dix-huitième siècle », *Revue française d'histoire du livre*, 1987, n° 56, p. 381-407.
- DARNTON Robert, *L'aventure de l'Encyclopédie 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Marie-Alyx Revellat (trad.), Paris, Librairie académique Perrin, 1982.
- DARNTON Robert, « Le Marché littéraire français vu de Neuchâtel (1769-1789) », in Jacques Rychner, Michel Schlup (dir.), *Aspects du livre neuchâtelois. Études réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986, p. 59-75.
- DARNTON Robert, SCHLUP Michel (dir.), *La Société typographique de Neuchâtel 1769-1789. Le rayonnement d'une maison d'édition dans l'Europe des Lumières. Actes du colloque organisé par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel 31 octobre-2 novembre 2002*, Neuchâtel, Éditions Gilles Attinger, 2005.
- DELACRÉTAZ Anne-Lise, « La vie littéraire et intellectuelle sous la Révolution et l'Empire », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 1, p. 341-356.
- DELON Michel (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

- DUBOIS Alain, HOFMANN Anne, ROSSET François (dir.), *Les conditions de la vie culturelle et intellectuelle en Suisse romande au temps des Lumières. Actes du colloque organisé par l'Institut Benjamin Constant, Lausanne, 17-18 novembre 1995, Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19.
- DUBOIS Thierry, « Un aspect de la sociabilité dans le Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime : la fondation des bibliothèques publiques d'Yverdon et de Morges », *Revue historique vaudoise*, 2012, t. 120, p. 241-260.
- ERNE Emil, *Die Schweizerischen Sozietäten. Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich, Chronos Verlag, 1988.
- GEISENDORF Paul-Frédéric, *L'Université de Genève. 1559-1959. Quatre siècles d'histoire*, Genève, Alexandre Jullien, 1959.
- GILLIARD Charles, *La Société de Zofingue 1819-1919. Cent ans d'histoire nationale*, Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1919.
- GINDROZ André, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1853.
- GIROD Roger, « Le recul de l'analphabétisme dans la région de Genève, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », in *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, Genève, Tribune de Genève, 1963, t. 2, p. 179-189.
- CASTELLA Gaston, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, Fragnière frères, 1922.
- GOLAY Éric, HERDT (DE) Anne, NASSIF Manuela, WALKER Corinne, *Révolutions genevoises 1782-1798*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 1989.
- HOBBSBAWM Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Éditions Gallimard, 1992.
- IM HOF Ulrich, CAPITANI (DE) François, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz*, Frauenfeld, Stuttgart, Verlag Huber, 1983.
- JORIO Marco (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, Éditions Gilles Attinger, 2002-2014.
- KIENER Marc, *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Lausanne, Université de Lausanne, 2005.
- KUNDERT Werner et al., *Der schweizerische Zofingerverein 1819-1969*, Berne, 1969.
- MAGGETTI Daniel, « Zofingue et les écrivains vaudois : un dialogue ininterrompu », *Feuille centrale de la Société suisse de Zofingue*, 150^e année, n° 3, avril 2010, p. 196-199.
- MEUWLY Olivier, *Histoire des sociétés d'étudiants à Lausanne*, Lausanne, Université de Lausanne, 1987.

- PANCHAUD Georges, *Les Écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, Librairie de l'Université, F. Rouge & Cie S. A., 1952.
- REBETEZ Jean-Claude, « L'Évêché de Bâle et la vie intellectuelle au XVIII^e siècle. Quelques propositions de recherches », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 37-45.
- ROSSET François, « La vie littéraire et intellectuelle au XVIII^e siècle », in FRANCILLON Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996, t. 1, p. 193-223.
- RYCHNER Jacques, SCHLUP Michel (dir.), *Aspects du livre neuchâtelois. Études réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986.
- SCHLUP Michel (dir.), *L'édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002.
- SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1999.
- SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991.
- SURATTEAU Jean-René et al., *Les Lumières : cosmopolitisme et nationalités*, Dijon, Faculté des lettres de Dijon, s. d.
- THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- VAILLANT Alain (dir.), *Dictionnaire du romantisme*, Paris, CNRS éditions, 2012.
- VALLOTTON François, *L'édition romande et ses acteurs 1850-1920*, Genève, Éditions Slatkine, 2001.
- VERDEIL Auguste, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne, 1849-1852.
- ZIMMER Olivier, *A contested nation. History, memory and nationalism in Switzerland, 1761-1891*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- ZURBUCHEN Simone, *Patriotismus und Kosmopolitismus. Die Schweizer Aufklärung zwischen Tradition und Moderne*, Zurich, Chronos Verlag, 2003.

Travaux relatifs aux sources

- Ouvrages

- AFFOLTER Hans, *Un jurisconsulte bernois poète français. Sigismond-Louis de Lerber (1723-1783)*, Bienne, Paris, Les éditions du chandelier, 1947.
- BAEBLER Johan Jakob, *Samuel Henzi's Leben und Schriften*, Aarau, 1879.
- BAUD-BOVY Daniel *et al.*, *La vie romantique au pays romand*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1930.
- BEAUJON Georges, *Un critique neuchâtelois au XVIII^e siècle. Henri-David Chaillet, 1751-1824*, Bâle, 1894.
- BÉCHET Vincent, *Biographie populaire du doyen (Philippe-Cyriaque) Bridel*, Lausanne, 1891.
- BERTHOUD Dorette, *César d'Ivernois ou le poète enjoué*, Lausanne, Éditions Spes, 1932.
- BIOLEY Henri (éd.), *Les poètes du Valais romand. Anthologie*, Henri Bioley (éd.), Lausanne, Imprimerie J. Couchoud, 1903.
- BOCHET Henri, *Le romantisme à Genève*, Genève, A. Jullien, 1930.
- BÖHLER Michael, HOFMANN Étienne, REILL Peter H., ZURBUCHEN Simone (dir.), *Republikanische Tugend. Ausbildung eines Schweizer Nationalbewusstseins und Erziehung eines neuen Bürgers / Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques. 16. Kolloquium der Schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften*, Genève, Éditions Slatkine, 2000.
- BONHÔTE James-Henri, JEANNERET Frédéric-Alexandre, *Biographies neuchâteloises*, Le Locle, 1863.
- BREGNARD Anne-France, MUELLER Christine, *Inventaire sommaire du fonds Philippe-Sirice Bridel*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1986.
- BRIDEL Yves, FRANCILLON Roger (dir.), *La « Bibliothèque universelle » (1815-1924). Miroir de la sensibilité romande au XIX^e siècle*, Lausanne, Éditions Payot, 1998.
- BUNKE Simon, *Heimweh. Studien zur Kultur- und Literaturgeschichte einer tödlichen Krankheit*, Fribourg-en-Brisgau, Rombach Verlag, 2009.
- BURNAND René, *Histoire de la dame en rose. Madame de Pont-Wullyamoz. Vaudoise émigrée*, Lausanne, Librairie F. Rouge & C^{ie} S. A., 1944.
- BUYSENS Danielle, *La question de l'art à Genève. Du cosmopolitisme des Lumières au romantisme des nationalités*, Genève, Éditions de la Baconnière, 2008.

- CANDAUX Jean-Daniel, CERNUSCHI Alain, DONATO Clorinda, HÄSELER Jens (dir.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne. Contextes – contenus – continuités*, Genève, Éditions Slatkine, 2005.
- CHAPONNIÈRE Paul, *Vieille gaîté genevoise*, [Genève], Éditions du « Journal de Genève », 1939.
- COSSY Valérie, *Jane Austen in Switzerland. A study of the early French translations*, Genève, Éditions Slatkine, 2006.
- COSSY Valérie, KAPOSSY Béla, WHATMORE Richard (dir.), *Genève, lieu d'Angleterre 1725-1814 / Geneva, an English enclave 1725-1814*, Genève, Éditions Slatkine, 2009.
- CROGIEZ LABARTHE Michèle, BATTISTINI Sandrine, KÜRTÖS Karl (dir.), *Les écrivains suisses alémaniques et la culture francophone au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Berne 24-26 novembre 2004*, Genève, Éditions Slatkine, 2008.
- CRUCITTI ULLRICH Francesca Bianca, *La « Bibliothèque italique ». Cultura « italianisante » e giornalismo letterario*, Milan, Naples, Riccardo Ricciardi Editore, 1974.
- CUNCHE Gabriel, *La renommée de A. de Haller en France. Influence du poème des Alpes sur la littérature descriptive du XVIII^e siècle*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé S. A., [1921].
- D'HULST Lieven, *Cent ans de théorie française de la traduction. De Batteux à Littré (1748-1847)*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1990.
- D'HULST Lieven, *L'évolution de la poésie en France (1780-1830). Introduction à une analyse des interférences systémiques*, Louvain, Leuven University Press, 1987.
- FERRAZINI Arthur, *Béat de Muralt et Jean-Jacques Rousseau. Études sur l'histoire des idées au XVIII^e siècle*, La Neuveville, Éditions du Griffon, 1952.
- FOURNET Charles, *Un Genevois cosmopolite ami de Lamartine. Huber-Saladin 1798-1881. Le mondain – le diplomate – l'écrivain*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1932.
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger frères, t. 1, 1912.
- GIDDEY Ernest (dir.), *Préromantisme en Suisse ? / Vorromantik in der Schweiz ?*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg, 1982.
- GODET Philippe, *Madame de Charrière et ses amis. D'après de nombreux documents inédits (1740-1805)*, Genève, A. Jullien, 1905.
- GUITTON Édouard, *Jacques Delille (1738-1813) et le poème de la nature en France de 1750 à 1820*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1974.
- GUYOT Charly, *Henri-David de Chaillet critique littéraire 1751-1823*, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger S. A., 1946.

- GUYOT Charly, *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII^e siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1946.
- HAESSIG Hans-Alfred, *Sigmund Ludwig Lerber (1723-1783) und Berns Rechtsschule im XVIII. Jahrhundert*, Zurich, [1973].
- HÄNY Arthur (dir.), *Die Dichter und ihre Heimat. Studien zum Heimatverhalten deutschsprachiger Autoren im achtzehnten, neunzehnten und zwanzigsten Jahrhundert*, Berne, Francke Verlag, 1978.
- HASLER Hubert, *Les Vaudois et le sentiment de la nature à l'époque préromantique et romantique*, Dijon, Imprimerie Jobard, 1933.
- HEGER-ÉTIENVRE Marie-Jeanne, POISSON Guillaume (dir.), *Entre attraction et rejet : deux siècles de contacts franco-suisses (XVIII^e-XIX^e s.)*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2011.
- HENTSCHEL Uwe, *Mythos Schweiz. Zum deutschen literarischen Philhvetismus zwischen 1700 und 1850*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2002.
- HOFMANN Étienne, ROSSET François, *Le Groupe de Coppet. Une constellation d'intellectuels européens*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, « Le savoir suisse », 2005.
- IM HOF Ulrich, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*, Munich, C. H. Beck, 1982.
- JAKUBEC Doris, REYMOND Bernard (dir.), *Relectures d'Alexandre Vinet*, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 1993.
- JAQUIER Claire (dir.), *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, Genève, Paris, Éditions Slatkine, Honoré Champion, 2005.
- JAQUIER Claire (dir.), *La Suisse sensible, 1780-1830*, *Annales Benjamin Constant*, 2001, n° 25.
- JAQUIER Claire, *Gustave Roud et la tentation du romantisme. Fables et figures de l'esthétique littéraire romande 1930-1940*, Lausanne, Éditions Payot, 1987.
- JAQUIER Claire, *L'erreur des désirs. Romans sensibles au XVIII^e siècle*, Lausanne, Éditions Payot, 1998.
- JECHOVA Hana, MOURET François, VOISINE Jacques, *La Poésie en prose. Des Lumières au romantisme (1760-1820)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993.
- KREMER Nathalie, *Préliminaires à la théorie esthétique du XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Kimé, 2008.
- LILTI Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.

- LUDIN Alfred, *Der schweizerische Almanach « Alpenrosen » und seine Vorgänger (1780-1830). Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doktorwürde vorgelegt der I. Sektion der hohen philosophischen Fakultät der Universität Zürich*, Zurich, A. Markwalder, 1902.
- MAGGETTI Daniel, *Julia Alpinula à la trace*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 2005.
- MAGGETTI Daniel, *L'invention de la littérature romande 1830-1910*, Lausanne, Éditions Payot, 1995.
- MASSON Nicole, *La poésie fugitive au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- MENANT Sylvain, *La chute d'Icare. La crise de la poésie française (1700-1750)*, Genève, Librairie Droz, 1981.
- MEIZOZ Jérôme, *Le droit de « mal écrire » : quand les auteurs romands déjouent le « français de Paris »*, Genève, Éditions Zoé, 1998.
- MEYLAN Philippe, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne. Contribution à l'histoire du droit naturel*, Lausanne, F. Rouge & C^{ie} S. A., 1937.
- MOLINO Jean, « Le bon sens du marquis d'Argens. Un philosophe en 1740 » [document dactylographié], thèse de doctorat, Université de Paris, Faculté des lettres et sciences humaines, 1972.
- MONNIER Marc, *Genève et ses poètes. Du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, 1885 [1^{ère} édition : 1874].
- MONTET (DE) Albert, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger par leurs talents, leurs actions, leurs œuvres littéraires ou artistiques, etc.*, Lausanne, 1877-1878.
- MÖRIKOFER Johann Kaspar, *Die schweizerische Literatur des XVIII. Jahrhunderts*, Leipzig, 1861.
- MOSER-VERREY Monique, *Isabelle de Charrière : salonnière virtuelle. Un itinéraire d'écriture au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann éditeurs, 2013.
- NICOLI Miriam, *Apporter les Lumières au plus grand nombre. Médecine et physique dans le Journal de Lausanne (1786-1792)*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2006.
- NORDMANN Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon. Ein schweizerischer Kosmopolit 1695-1775*, Florence, Leo S. Olschki, 1947.
- PERROCHON Henri, *Évasion dans le passé romand. Études littéraires*, Lausanne, Librairie Payot, 1941.
- PIZZORUSSO Arnaldo, *Teorie letterarie in Francia*, Pise, Nistri-Lischi, 1968.

- Poètes neuchâtelois. Fragments & notices. Par la section neuchâteloise de la Société de Zofingue*, Genève, Neuchâtel, 1879.
- REICHLER Claude, RUFFIEUX Roland (éd.), *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- REYNOLD (DE) Gonzague, *Bodmer et l'école suisse*, Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1912.
- REYNOLD (DE) Gonzague, *Le doyen Bridel (1757-1845) et les origines de la littérature suisse romande. Étude sur l'helvétisme littéraire au XVIII^e siècle*, Lausanne, Georges Bridel & C^{ie}, 1909.
- RIESZ János, *Beat Ludwig von Muralts « Lettres sur les Anglais et les Français et sur les Voyages » und ihre Rezeption. Eine literarische « Querelle » der französischen Frühaufklärung*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1979.
- RIVOIRE Émile, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle*, t. 1-2 : Genève, Paris, 1897 ; t. 3 : Genève, A. Jullien, Georg & C^{ie}, 1935.
- RÖBEN DE ALENCAR XAVIER Wiebke, *Salomon Gessner im Umkreis der Encyclopédie. Deutsch-französischer Kulturtransfer und europäische Aufklärung*, Genève, Éditions Slatkine, 2006.
- ROSCIONI Gian Carlo, *Beat Ludwig von Muralt e la ricerca dell'umano*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1961.
- ROSSEL Virgile, *Un jurisconsulte bernois du XVIII^{me} siècle. Sigismond-Louis de Lerber 1723-1783*, Berne, 1891.
- SABATIER Robert, *Histoire de la poésie française*, Paris, Éditions Albin Michel, 1975-1988.
- SALAÜN Franck (dir.), *Entre belles-lettres et disciplines. Les savoirs au XVIII^e siècle*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2011.
- SCHLUP Michel (dir.), *Biographies neuchâteloises*, Hauterive, Éditions Gilles Attinger, 1996-1998.
- SCHNETZLER Charles, *Charles Monnard et son époque 1790-1865*, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Montreux, Vevey, Librairie Payot & C^{ie}, 1934.
- SELLARDS John, *Dans le sillage du romantisme. Charles Didier (1805-1864)*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1933.
- SENARCLENS (DE) Jean (dir.), *Un journal témoin de son temps. Histoire illustrée du Journal de Genève 1826-1998*, Genève, Éditions Slatkine, 1999.
- SIOUFFI Gilles, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2010.

- STÖRI Fritz, *Der Helvetismus des « Mercure suisse » (« Journal helvétique »), 1732-1784. Ein Beitrag zur Geschichte des schweizerischen Nationalbewusstseins*, Zurich, Juris-Verlag, 1953.
- STOYE Enid, *Vincent Bernard de Tscharnier 1728-1778. A study of Swiss culture in the eighteenth century*, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1954.
- STREIFF Patrick, *Jean Guillaume de la Fléchère. John William Fletcher 1729-1785. Ein Beitrag zur Geschichte des Methodismus*, Berne, Francfort-sur-le-Main, New-York, Peter Lang, 1984.
- STREIFF Patrick, *Reluctant saint ? A theological biography of Fletcher of Madeley*, G. W. S. Knowles (trad.), Peterborough, Epworth press, 2001.
- TRÖSCH Ernst, *Die helvetische Revolution im Lichte der deutsch-schweizerischen Dichtung*, Leipzig, H. Haessel Verlag, 1911.
- VAN TIEGHEM Paul, *La Poésie de la nuit et des tombeaux en Europe au XVIII^e siècle*, Genève, Éditions Slatkine, « Slatkine Reprints », 1970 [1^{ère} édition : 1921].
- VULLIEMIN Louis, *Le doyen Bridel. Essai biographique*, Lausanne, 1855.
- WAGNER Jacques, *Marmontel journaliste et le Mercure de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1975.

- *Articles*

- ALESIC Branko, « Chaillet, Haller et le baron Bilderbeck louent Rétif à Berne, Zürich et Lausanne 1773-1789 », in Michèle Crogiez Labarthe, Sandrine Battistini et Karl Kürtös (dir.), *Les écrivains suisses alémaniques et la culture francophone au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Berne 24-26 novembre 2004*, Genève, Éditions Slatkine, 2008, p. 287-299.
- ANDRÈS Bernard, « Le fantasme du champ littéraire dans *La Gazette de Montréal* », in Micheline Cambron, Hans-Jürgen Lüsebrink (dir.), *Presse et littérature. La circulation des discours dans l'espace public*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 11-26.
- ANDREY Georges, « Recherches sur la littérature politique relative aux troubles de Fribourg durant les années 1780 », in Jean-Daniel Candaux, Bernard Lescaze (dir.), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève 27-30 avril 1978*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980-1981, t. 1, p. 115-156.

- BERTHOUD Charles, « Les deux Bertrand. Le colonel Chaillet – le patois neuchâtelais », in *Études et biographies*, Neuchâtel, 1894, p. 86-115.
- BÖHLER Michael, « The construction of cultural space. Processes of differentiation and integration between German-speaking Switzerland and Germany in the eighteenth century », in Patrick Coleman, Anne Hofmann, Simone Zurbuchen (dir.), *Reconceptualizing Nature, Science and Aesthetic. Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques*, Genève, Éditions Slatkine, 1998, p. 117-134.
- BRIDEL Auguste, « Les étrennes helvétiques du doyen Bridel », *Étrennes helvétiques*, 1901, n° 1, p. 325-343.
- BUFFET Thomas, « Le *Choix de poésies allemandes* de Michael Huber (1766), une traduction poétique et une histoire critique de la poésie allemande », *Revue de littérature comparée*, 2009, t. 330, n° 2, p. 207-220.
- BURBULLA Julia, « Helvetische Poesie. Zur landschaftlichen Gartentheorie in der Schweiz im 18. Jahrhundert », in Julia Burbulla, Susanne Karn (dir.), *Deutschsprachige Quellen zum landschaftlichen Garten im 18. Jahrhundert* [livre électronique], Rapperswil, GTLA Institut für Geschichte und Theorie der Landschaftsarchitektur an der HSR Hochschule für Technik Rapperswil, 2011, p. 27-46.
- BURGY Étienne, « Dépôt légal et *genevensia*. La mémoire imprimée de Genève », in Danielle Buyssens, Thierry Dubois, Jean-Charles Giroud, Barbara Roth-Lochner (dir.), *Patrimoines de la Bibliothèque de Genève. Un état des lieux au début du XXI^e siècle*, Genève, Éditions Slatkine, 2006, p. 75-119.
- BURNAND Léonard, CERNUSCHI Alain, « Circulation de matériaux entre l'*Encyclopédie* d'Yverdon et quelques dictionnaires spécialisés », *Dix-huitième siècle*, 2006, n° 38, p. 253-267.
- CANDAUX Jean-Daniel, « D'Argens et les Suisses : le dossier du "Journal helvétique" », in Jean-Louis Vissière (dir.), *Le marquis d'Argens. Colloque international de 1988*, Aix-en-Provence, Service des publications de l'Université de Provence, 1990, p. 185-198.
- CANDAUX Jean-Daniel, « Le Doyen Bridel lecteur de Belle de Charrière », *Lettre de Zuylen et du Pontet*, 1982, t. 7, p. 10-11, 15.
- CANDAUX Jean-Daniel, « Le *Mercure suisse* dans son premier lustre (1732-1737) : un périodique à la recherche de son public », in Hans Bots (dir.), *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime. Actes du colloque international de Nimègue 3-5 juin 1987*, Amsterdam, Maarssen, Holland University Press, 1988, p. 49-57.

- CANDAUX Jean-Daniel, « *Les Rêveries d'un jeune Suisse*. Premier recueil autographe de Philippe-Sirice Bridel (1777-1778) », in Catriona Seth (dir.), *L'éveil des muses. Poétique des Lumières et au-delà. Mélanges offerts à Edouard Guitton*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2002, p. 61-86.
- CERNUSCHI Alain, « Lectures de l'«Encyclopédie» d'Yverdon : images d'une œuvre et réflexions méthodologiques à partir des comptes rendus du «Journal helvétique» », *Annales Benjamin Constant*, 1993, n° 14, p. 85-109.
- CERNUSCHI Alain, « Lettres et belles-lettres dans les métamorphoses du *Journal helvétique* (1732-1782) : quelques sondages », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 117-126.
- CHUARD Jean-Pierre, « Philippe Corsat (1809-1874), éditeur du «Carillon de Saint-Gervais» et ses amis vaudois », *Revue historique vaudoise*, 1981, t. 89, p. 127-150.
- CORSINI Silvio, « Les *Étrennes* du Doyen Bridel », in CORSINI Silvio (dir.), *Le Livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie*, Lausanne, Éditions Payot, 1993, p. 69.
- COSSY Valérie, « An English touch : Laurence Sterne, Jane Austen et le roman sentimental en Suisse romande », in Claire Jaquier (dir.), *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, Genève, Paris, Éditions Slatkine, Honoré Champion, 2005, p. 135-166.
- CROGIEZ LABARTHE Michèle, « Malesherbes et les Suisses : de la réflexion juridique au jugement sur l'émigration », *Annales Benjamin Constant*, 2006, n° 30, p. 179-196.
- DENIS Andrée, « Poésie populaire, poésie nationale. Deux intercesseurs : Fauriel et Mme de Staël », *Romantisme*, n° 35, 1982, p. 3-24.
- DUBOIS Maud, « Le roman sentimental en Suisse romande (1780-1830) », in Claire Jaquier (dir.), *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, Genève, Paris, Éditions Slatkine, Honoré Champion, 2005, p. 167-256.
- DUCROS Jean, « Notes sur une épopée révolutionnaire : «Les Helvétiens», de Ch.-Ph. Masson », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1915, 22^e année, n° 1-2, p. 248-254.
- FRANCILLON Roger, « Benjamin Constant ou la Suisse refoulée », *Annales Benjamin Constant*, n° 13, 1992, p. 115-128.
- FRANCILLON Roger, « L'helvétisme au XVIII^e siècle : de Bêat de Muralt au Doyen Bridel », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 1, p. 225-241.
- FURRER Norbert, « Le pasteur Philippe-Sirice Bridel, le peuple et les patois », *Acta historiae*, 2009, t. 17, n° 1-2, p. 163-184.

- GARDT Andreas, « *Nation und Sprache in der Zeit der Aufklärung* », in Andreas Gardt (dir.), *Nation und Sprache. Die Diskussion ihres Verhältnisses in Geschichte und Gegenwart*, Berlin, New York, De Gruyter, 2000, p. 171-198.
- GAULLIEUR Eusèbe-Henri, « Des mystères et de l'art dramatique en Suisse après la Réforme, ou essai sur quelques drames en langue française, des XVI^e et XVII^e siècles », *Revue suisse*, 1848, t. 11, p. 133-148, 202-212.
- GAULLIEUR Eusèbe-Henri, « La poésie satyrique dans la Suisse romande, aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue suisse*, 1851, t. 14, p. 171-185, 246-261.
- GSTEIGER Manfred, « Jacques-Georges Deyverdun traducteur de Werther », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 91-95.
- GSTEIGER Manfred, « Les écrivains alémaniques francophones de l'Ancien Régime », *Études de lettres*, 1989, n° 2, p. 41-49.
- GSTEIGER Manfred, « Verschwörer und Literat : Samuel Henzi, ein französischer Schriftsteller des bernischen Ancien Régime », *Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wissenschaft, Kultur*, 1984, t. 64, n° 5, p. 431-439.
- GSTEIGER Manfred, « Verschwörer und Literat : Samuel Henzi, ein französischer Schriftsteller des bernischen Ancien Régime und sein Tell-Drama », in Manfred Gsteiger, Peter Utz (éd.), *Telldramen des 18. Jahrhunderts. Samuel Henzi : Grisler ou l'ambition punie. Johann Ludwig am Bühl : Wilhelm Tell*, Berne, Stuttgart, Paul Haupt, 1985, p. 87-100.
- GSTEIGER Manfred, « Westschweizer als Entdecker und Vermittler der deutschen Romantik », *Schweizer Monatshefte*, 1975-1976, n° 55, p. 216-232.
- GUITTON Édouard, « Jeu, poésie et jeux poétiques au XVIII^e siècle », in Henri Coulet *et al.*, *Le jeu au XVIII^e siècle. Colloque d'Aix-en-Provence (30 avril, 1^{er} et 2 mai 1971)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1976, p. 215-230.
- GUYOT Charly, « Documents nouveaux sur Henri-David de Chaillet », *Musée neuchâtelois*, 1948, p. 193-210.
- GUYOT Charly, « Henri-David de Chaillet critique de Shakespeare », in Edmund Stadler (dir.), *Shakespeare und die Schweiz. Zum 400. Geburtstag von William Shakespeare*, Berne, Theaterkultur-Verlag, 1964, p. 51-64.
- GUYOT Charly, « Relations intellectuelles franco-neuchâteloises vers 1780 », *Musée neuchâtelois*, 1940, p. 97-105 ; 1941, p. 15-26.
- HELMENSDORFER Urs, « La tête à l'échafaud ou Guillaume Tell à Berne », in Samuel Henzi, *Grisler ou l'ambition punie*, Bâle, Theaterkultur Verlag, 1996, p. 152-181.

- HUDDE Hinrich, « “Le jour de boire est arrivé...” Parodies burlesques de *La Marseillaise* (1792-1799) », *Dix-huitième siècle*, n° 17, 1985, p. 377-395.
- HUGUENIN Séverine, LÉCHOT Timothée, « Les noyés du Mercure suisse : production et diffusion d’un savoir scientifique dans la première moitié du XVIII^e siècle », in Pierre-Olivier Léchet, Virginie Pasche (dir.), *Neuchâtel dans le concert des Lumières européennes. Acteurs locaux et cultures transnationales / Neuchâtel im Konzert der Europäischen Aufklärung. Lokale Akteure und transnationalen Kulturen, XVIII.ch*, 2012, n° 3, p. 55-71.
- HUGUENIN Séverine, « Sociétés littéraires et *Journal helvétique* (1732-1782) : un échange de bons procédés », *Revue historique vaudoise*, 2012, t. 120, p. 315-327.
- IMER Florian, « Rose de Gélieu et les siens », *Actes de la Société jurassienne d’émulation*, t. 77, 1974, p. 235-355.
- IM HOF Ulrich, « Das neue schweizerische Nationalbewusstsein im Zeitalter der Vorromantik », in Ernest Gidey (dir.), *Préromantisme en Suisse? / Vorromantik in der Schweiz ?*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg, 1982, p. 191-215.
- JAQUIER Claire, « Bienfaits et richesses de la nature : un point de rencontre entre économie rurale et littérature nationale », in André Holenstein, Béla Kapossy, Danièle Tosato-Rigo, Simone Zurbuchen (dir.), *Richesses et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle*, Genève, Éditions Slatkine, 2010, p. 163-173.
- JAQUIER Claire, « La littérature de langue française dans le Pays de Vaud sous le régime bernois », in André Holenstein (éd.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne, Stämpfli Verlag AG, 2008, p. 390-393.
- JAQUIER Claire, « Le roman au XVIII^e siècle : Mme de Charrière et les romanciers locaux », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 1, p. 311-324.
- JAQUIER Claire, « Les marionnettes du sentiment », in Claire Jaquier (dir.), *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, Genève, Paris, Éditions Slatkine, Honoré Champion, 2005, p. 21-49.
- JAQUIER Claire, « L’idylle sensible », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 107-115.
- JAQUIER Claire, « Mme de Montolieu, romancière de l’idylle », *Lettre de Zuylen et du Pontet. Bulletin van het Genootschap Belle de Zuylen/Association Isabelle de Charrière en van de Association suisse Isabelle de Charrière / Bulletin de l’Association Belle de Zuylen/Isabelle de Charrière et de l’Association suisse Isabelle de Charrière*, n° 21, septembre 1996, p. 9-12.

- JAQUIER Claire, « Pour une histoire littéraire transversale : l'exemple de la poésie nationale suisse émergente », à paraître dans les actes du colloque international « Une “période sans nom” : les années 1780-1820 et la fabrique de l'histoire littéraire », Université de Toulouse II-Le Mirail, 2-4 avril 2014.
- JAQUIER Claire, « Usage idéologique, usage esthétique de la Suisse dans le roman (1780-1820) », in Thomas Hunkeler, Sylvie Jeanneret, Martin Rizek (dir.), *L'art du roman, l'art dans le roman. Variations*, Berne, Peter Lang, 2000, t. 1, p. 11-22.
- KOHLER André, « Bridel, poète et narrateur », *Revue de Belles-Lettres*, avril 1886, t. 6, p. 161-171.
- KOHLER Pierre, « Samuel de Constant et l'histoire de la poésie », *Revue historique vaudoise*, t. 39, n° 3, 1931, p. 129-147.
- KOHLER Xavier, « Les œuvres poétiques de Samuel Henzi. Étude suivie de quelques notes relatives à la conspiration bernoise de 1749 », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1869, t. 21, p. 56-125.
- KOPP Robert, « *Locus amoenus* ou *locus horribilis* ? Impressions helvétiques de quelques voyageurs français de la Renaissance au XX^e siècle », in Peter Schnyder, Philippe Wellnitz (dir.), *La Suisse – une idylle ? / Die Schweiz – eine Idylle ? Festschrift für Peter André Bloch*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002, p. 63-78.
- LAUTEL-RIBSTEIN Florence, « Poésie », in Yves Chevrel, Annie Cointre, Yen-Mai Tran-Gervat (dir.), *Histoire des traductions en langue française. XVII^e et XVIII^e siècles. 1610-1815*, Lagrasse, Éditions Verdier, 2014, p. 949-1120.
- LÉCHOT Timothée, « Du Parnasse aux Alpes : la critique suisse de la poésie descriptive », *Dix-huitième siècle*, 2012, n° 44, p. 485-502.
- LÉCHOT Timothée, « La “poésie helvétique” (1775-1830) : fonctions patriotiques et vertus civiques d'une littérature émergente », *Études Lumières.Lausanne*, n° 1, décembre 2014, Université de Lausanne : <https://lumières.unil.ch/fiches/biblio/7072/> (consulté le 9 janvier 2015).
- LÉCHOT Timothée, « L'exception qui confirme les règles : le génie littéraire de Rousseau perçu par Isabelle de Charrière et Henri-David Chaillet », in Valérie Cossy et al., *Jean-Jacques Rousseau et Isabelle de Charrière : regards croisés / Reading Charrière in the light of Rousseau and vice versa, Cahiers Isabelle de Charrière / Belle de Zuylen papers*, 2012, n° 7, p. 41-54.

- LÉCHOT Timothée, « Une poésie sans langue propre : la tentation suisse d'une littérature nationale », in Yen-Mai Tran-Gervat (dir.), *Traduire en français à l'âge classique. Génie national et génie des langues*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 183-193.
- LONGO Mario, « Voix des peuples et idée de nation chez Herder », *The historical review / La revue historique*, 2004, t. 1, p. 19-34.
- MAGGETTI Daniel, « À la frontière de la vie et du roman : la correspondance d'Isabelle de Charrière et d'Isabelle de Gélieu », in Jean-Daniel Candaux, Doris Jakubec (dir.), *Une Européenne : Isabelle de Charrière en son siècle*, Hauterive, Neuchâtel, Éditions Gilles Attinger, 1994, p. 255-269.
- MAGGETTI Daniel, « L'âge d'or de la "littérature nationale" », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 2, p. 135-158.
- MAGGETTI Daniel, « La poésie de Vinet », in Doris Jakubec, Bernard Reymond (dir.), *Relectures d'Alexandre Vinet*, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 1993, p. 69-86.
- MAGGETTI Daniel, « La vie littéraire en Suisse romande entre 1815 et 1848 », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 2, p. 23-32.
- MAGGETTI Daniel, « Les écrivains romantiques », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Payot, 1996-1999, t. 2, p. 33-47.
- MARX Jacques, « La renommée helvétique de Restif de la Bretonne au XVIII^e siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1970, t. 48, n° 3, p. 789-802.
- MORATEL Jacques-Louis, « Notice biographique sur l'auteur du *Conservateur suisse* », *Le Conservateur suisse ou recueil complet des étrennes helvétiques*, 1858, p. 1-22.
- MÜTZENBERG Gabriel, « La destinée de trois journaux genevois du temps de la Restauration sous l'égide du français Élisée Lecomte », in Jean-Daniel Candaux, Bernard Lescaze (dir.), *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève 27-30 avril 1978*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1980-1981, t. 2, p. 239-260.
- PASCAL Jean-Noël, « Le ministre Salchli et son poème du *Mal* », in Michèle Crogiez Labarthe, Sandrine Battistini et Karl Kürtös (dir.), *Les écrivains suisses alémaniques et la culture francophone au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Berne 24-26 novembre 2004*, Genève, Éditions Slatkine, 2008, p. 319-344.
- PASCAL Jean-Noël, « Un poète lyrique suisse émule de Le Brun : le baron Samuel-Élisée Bridel », *Cahiers Roucher – André Chénier*, 2004, n° 23, p. 121-139.

- PERREGAUX Béatrice, « Le français de Henzi : ambition à punir ? / Das Französisch von Henzi : Sträflicher Ehrgeiz ? », Hansueli W. Moser-Ehinger (trad.), in Samuel Henzi, *Grisler ou l'ambition punie / Grisler oder der bestrafte Ehrgeiz. 1748/49, Tragédie / Tragödie*, Kurt Steinmann (trad.), Bâle, Éditions Theaterkultur Verlag, 1996, p. 188-201.
- PERROCHON Henri, « Cosmopolitisme et littérature au XVIII^e siècle en Suisse française », in François Jost (dir.), *Actes du IV^e Congrès de l'Association Internationale de Littérature Comparée*, La Hague, Paris, Mouton & Co., 1966, p. 558-563.
- PERROCHON Henri, « Le journaliste Jean Lanteires (1756-1797) », *Revue historique vaudoise*, 1930, t. 38, pp. 257-272.
- PERROCHON Henri, « Une femme d'esprit : Mme de Charrière-Bavois (1732-1817) », *Revue historique vaudoise*, 1934, t. 42, p. 100-117, 165-188.
- PERROCHON Henri, « Un Vaudois général et poète : Marc Frossard (1757-1815) », *Revue historique vaudoise*, 1930, t. 38, n^o 1, p. 23-54.
- REICHLER Claude, « Le rapatriement des différences : Beat-Ludwig de Muralt entre deux mondes », *Rivista di letteratura moderna e comparate*, 1995, t. 48, n^o 2, p. 141-154.
- RENARD Georges, « Une querelle littéraire dans la Suisse romande au XVIII^e siècle », *Revue historique vaudoise*, 1894, t. 2, p. 97-110, 129-141.
- ROSSET François, « La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », in Béla Kapossy, Danièle Tosato-Rigo, François Rosset (dir.), *L'Europe en province : la Société du comte de la Lippe (1743-1747). Actes du colloque organisé à l'Université de Lausanne du 25 au 26 juin 2009*, Université de Lausanne, Lumières.Lausanne, 2013 : <http://lumieres.unil.ch/fiches/biblio/5685/> (consulté le 9 avril 2015).
- ROSSET François, « La reine s'amuse : le bruissement des langues dans les romans d'Isabelle de Charrière », in Jean-Daniel Candaux, Doris Jakubec (dir.), *Une Européenne : Isabelle de Charrière en son siècle*, Hauterive, Neuchâtel, Éditions Gilles Attinger, 1994, p. 159-173.
- ROSSET François, « “Spectacle sublime” et “petite mécanique” : un contentieux poétique au XVIII^e siècle », in Marie-Jeanne Heger-Étienvre, Guillaume Poisson (dir.), *Entre attraction et rejet : deux siècles de contacts franco-suisses (XVIII^e-XIX^e s.)*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2011, p. 132-151.
- ROSSET François, « Un poème pastoral-épique à Genève en 1789 : *La Franciade* de François Vernes », in Catriona Seth (dir.), *L'éveil des muses. Poétique des Lumières et au-delà. Mélanges offerts à Edouard Guitton*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2002, p. 271-282.

- ROULIN Jean-Marie, « La réflexion sur l'épopée en Suisse au dix-huitième siècle », in Patrick Coleman, Anne Hofmann, Simone Zurbuchen (dir.), *Reconceptualizing Nature, Science and Aesthetic. Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques*, Genève, Éditions Slatkine, 1998, p. 199-211.
- ROYÉ Jocelyn, « Pédant et bel esprit : la représentation du savant mondain et du mondain savant dans les comédies du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, 2006, n° 58, p. 105-113.
- SAGGIORATO Laura, « Le *Journal de Lausanne* : la sensibilité au quotidien, 1786-1798 », in Claire Jaquier (dir.), *La sensibilité dans la Suisse des Lumières. Entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, Genève, Paris, Éditions Slatkine, Honoré Champion, 2005, p. 51-134.
- SAMSON Guillemette, « Madame de Charrière et la poésie », *Cahiers Roucher-André Chénier. Études sur la poésie du 18^e siècle*, 1998, n° 17, p. 97-109.
- SAUDER Gerhard, « La conception herdérienne de peuple/langue, des peuples et de leurs langues », *Revue germanique internationale*, 2003, t. 20, p. 123-132.
- SCHLUP Michel, « Diffusion et lecture du *Journal helvétique* au temps de la Société typographique de Neuchâtel, 1769-1782 », in Hans Bots (dir.), *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime. Actes du colloque international de Nimègue 3-5 juin 1987*, Amsterdam, Maarssen, Holland University Press, 1988, p. 59-71.
- SCHLUP Michel, « Le rêve impossible de la STN : un *Journal helvétique* et "parisien" », in Michel Schlup (dir.), *L'édition neuchâteloise au siècle des Lumières. La Société typographique de Neuchâtel (1769-1789)*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 2002, p. 143-155.
- STEINLEN Aimé, « De la poésie suisse au commencement du XIX^e siècle », *Revue suisse*, 1849, t. 12, p. 369-382, 447-459, 595-609, 713-727.
- STOECKLIN Christophe, « Laclos jugé par le *Journal helvétique* », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1976, n° 6, p. 979-985.
- TOBLER Gustav, « Aus dem Haushaltbuche des Professors Sigismund Ludwig Lerber : 1723-1782 », *Neues Berner Taschenbuch*, 1995, t. 11, p. 77-105.
- VALLOTTON François, « Le rôle des almanachs au sein des politiques éditoriales des éditeurs suisses romands (1750-1950) », in Hans-Jürgen Lüsebrink, York-Gothart Mix, Jean-Yves Mollier, Patricia Sorel (dir.), *Les lectures du peuple en Europe et dans les Amériques (XVII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003, p. 225-233.

- VANNOTTI Françoise, « Trois aspects de la vie culturelle en Valais au XVIII^e siècle », *Annales Benjamin Constant*, 1996, n° 18-19, p. 47-63.
- VERCRUYSSSE Jeroom, « Poésie et poésie chez Isabelle de Charrière », *Lettre de Zuylen et du Pontet*, 1982, t. 7, p. 15.
- VINET Alexandre, « Le doyen Bridel et Clavel de Brenles », in *Littérature et histoire suisses*, Henri Perrodchon (éd.), Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Montreux, Neuchâtel, Vevey, Librairie Payot & C^{ie}, 1932, p. 410-414.
- WAQUET Jean-Claude, *François de Callières. L'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005.
- ZELLWEGER Rodolphe, « Jean-Jacques Rousseau et le *Mercure suisse* », *Musée neuchâtelois*, 1983, p. 15-33.
- ZELLWEGER Rodolphe, « Le “Mercure suisse” de Neuchâtel : “délicat” ou “détestable” ? », *Musée neuchâtelois*, 1976, p. 3-16.
- ZELLWEGER Rodolphe, « “Ô Haller ! Ô Gessner ! Ô Bodmer”. Le “Journal helvétique” et la littérature suisse-allemande », *Musée neuchâtelois*, 1979, p. 123-138.
- ZELLWEGER Rodolphe, « Une cause célèbre du “Mercure suisse” : la défense de la nation helvétique », in Jacques Rychner, Michel Schlup (dir.), *Aspects du livre neuchâtelois. Études réunies à l'occasion du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1986, p. 37-58.
- ZERMATTEN Maurice, « Note sur le poète Pierre-Joseph de Riedmatten », *Annales valaisannes. Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 1940, t. 4, n° 20, p. 49-56.
- ZIMMERMANN Barbara, « La littérature dans la *Bibliothèque universelle* de 1816 à 1857 », in Yves Bridel, Roger Francillon (dir.), *La « Bibliothèque universelle » (1815-1924). Miroir de la sensibilité romande au XIX^e siècle*, Lausanne, Éditions Payot, 1998, p. 221-250.

Ressources numériques

- « Biblos 18. Les presses lausannoises au siècle des Lumières », Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire : <http://dbserv1-bcu.unil.ch/biblos/intro.php> (consulté le 8 janvier 2015).
- « Lumières.Lausanne », Lausanne, Université de Lausanne : www.lumieres.lausanne.ch (consulté le 8 janvier 2015).

- « R. I. E. C. H. Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 », Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire : dbserve1-bcu.unil.ch/riech/intro.php (consulté le 8 janvier 2015).
- « STN Online Database Archive », Sydney, University of Western Sydney : <http://fbtee.uws.edu.au/stn/interface/> (consulté le 26 novembre 2014).

Index

A

ABAUZIT Firmin, 69
 AFFOLTER Hans, 156, 157, 161, 162
 ALBANI Francesco (dit l'Albane), 276
 ALBON (D') Camille-François-Claude, 123
 ALEMBERT (D') Jean le Rond, 60, 65, 89, 97, 100, 170, 205
 ALESIC Branko, 215
 ALLETZ Pons-Augustin, 104-105
 ALT (D') François-Joseph-Nicolas, 40, 185
 ALTMANN Johann Georg, 59, 60, 141
 AMIEL Henri-Frédéric, 36, 47, 325, 378
 ANDRÈS Bernard, 21-22, 24, 49, 215, 367, 368, 369
 ANDREY Georges, 25, 65, 206, 256
 APOLLINAIRE Guillaume, 45
 ARISTOTE, 307
 AUBERSON David, 237

B

BACULARD D'ARNAUD (DE) François-Thomas-Marie, 100, 141-142, 148
 BAEBLER Johan Jakob, 113, 127, 133
 BALAYE Simone, 84, 233-234
 BALDENSBERGER Fernand, 42, 43
 BALDI Rossella, 122
 BALZAC (DE) Honoré, 99
 BARBEYRAC Jean, 56-57, 94
 BARBEZAT Jean, 226-228, 332, 337
 BARBEZAT Jules, 347, 349
 BARDIN Jacques, 62, 140-141
 BARILIER Étienne, 47
 BARONI Raphaël, 10, 398
 BARZAEUS Johannes, 141

BATTEUX Charles, 15, 97, 99
 BATTISTINI Sandrine, 215, 299
 BAUDELAIRE Charles, 49
 BAULACRE Léonard, 62
 BAYLE Pierre, 68
 BEAUMARCHAIS (DE) Pierre-Augustin Caron, 277
 BENIAMINO Michel, 11
 BENÍTEZ Miguel, 96
 BÉRANGER (DE) Pierre-Jean, 237-238
 BERCHTOLD Alfred, 44
 BÉREAUD Jean-Jacques, 322-323
 BÉRENGER Laurent Pierre, 262
 BERNARD Bruno, 98
 BERNARD Pierre-Joseph, 66
 BERNIS (DE) François-Joachim de Pierre, 151
 BERNOULLI Daniel, 59
 BERNOULLI Jean, 59
 BERNY DE NOGENT Pierre-Jean-Paul, 105
 BERQUIN Arnaud, 329
 BERTHELIN Pierre Charles, 105
 BERTHOUD Dorette, 16
 BERTRAND Élie, 67, 121-122, 228, 332-333
 BERTRAND Jean-Pierre, 118
 BESTERMAN Theodore, 143
 BÈZE (DE) Théodore, 12
 BIBAUD DU LIGNON Jacques, 94, 124, 152
 BIBAUD Michel, 368
 BILDERBECK (VON) Ludwig Benedict Franz, 215, 284-286, 288
 BIOLEY Henri, 26
 BISSEGGER Paul, 237
 BLANCHARD Nelly, 11, 274
 BLUNCK Jürgen, 9
 BOATON (DE) Pierre-François, 59, 186-190, 196-200, 231, 361, 365
 BOCCAGE (DU) Anne-Marie, 195
 BODMER Johann Jakob, 38-39, 41, 45, 128-129, 132, 141,

185, 192, 196, 199, 260-261, 333
 BÖHLER Michael, 14, 150
 BOILEAU Nicolas, 15, 60, 81, 88, 92, 102, 124, 128, 137, 155, 178, 208, 216, 239, 289, 293, 305, 307, 337
 BOISSIER Henri, 210
 BOLOGNE (de) Pierre, 176
 BONAPARTE Napoléon, 232-233, 282, 353
 BONHÔTE James-Henri, 258
 BONJOUR Auguste, 347
 BONNANT Georges, 224
 BONNET Charles, 123, 185
 BORDE Charles, 101
 BORGEAUD Charles, 211
 BORNET Louis, 269
 BOSSON Alain, 269
 BOSSON Pierre, 12
 BOSSUET Jacques-Bénigne, 208, 237
 BOTS Hans, 70, 107
 BOTZARIS Markos, 346
 BOURDIEU Pierre, 19-21
 BOURGEOIS DE LONGEVILLE Jean-Daniel, 122
 BOURGUET Louis, 57, 69, 71, 77, 94-95, 236
 BOURQUI Claude, 259
 BOUSQUET Marc-Michel, 69, 79
 BOUTHILLIER David, 66
 BOVET Pierre, 84
 BOYER D'ARGENS (DE) Jean-Baptiste, 46-47, 79-85, 93, 102-103, 112, 120, 130, 136, 201
 BRANDOIN Michel-Vincent, 251
 BRAUN Theodore E. D., 174
 BREITINGER Johann Jakob, 39-40, 128, 185, 196
 BRIDEL Jean-Louis, 190-191, 216, 224-225, 227-228, 235-236, 274, 379
 BRIDEL Philippe-Sirice, 13-14, 17, 27-35, 38-44, 48-49, 52,

56, 63-64, 77, 88, 123, 125, 152, 169, 180-186, 190-191, 199-200, 204, 217-219, 222, 224-225, 227, 229-231, 237-238, 241-264, 266, 269, 273-274, 276-277, 281, 284-286, 288, 290, 292-294, 298-300, 309, 311-320, 329, 331-335, 337-342, 344-346, 352, 355-357, 359-362, 365-366, 368, 376, 379
 BRIDEL Samuel-Élisée, 17, 33, 190, 224, 227, 256-258, 275, 279-288, 290, 296, 302, 309, 338, 344, 356, 365, 370
 BRIDEL Yves, 221
 BRISSART-BINET Charles Antoine, 263
 BRUEYS (DE) David Augustin, 156
 BUFFET Thomas, 189
 BUNGNER Patrick, 290
 BUNKE Simon, 257
 BURGÉ Étienne, 227, 321-322
 BÜRKLİ Johannes, 260-261
 BURNAND Léonard, 170-171
 BURNAND René, 318
 BUTINI Jean-François, 190
 BUYSENS Danielle, 281, 321
 BYRON George Gordon (dit Lord Byron), 221, 342, 353, 357

C

CABANIS Jean, 234
 CAILLE Louis Antoine, 322
 CALAME Christophe, 45
 CALANDRINI Jean-Louis, 69, 139
 CALLIÈRES (DE) François, 85-91
 CALVIN Jean, 326, 329
 CAMBRON Micheline, 215
 CAMBRY Jacques, 285
 CAMÕES (DE) Luís, 351
 CAMUSAT François, 70
 CANDAU Jean-Daniel, 61, 65-66, 68-69, 79, 82-83, 107, 113, 119, 121, 129, 170, 216, 220, 231, 256, 334
 CAPELLE Pierre, 238
 CAPITANI (DE) François, 63, 65
 CASTELLA Gaston, 56
 CASTILLON (DE) Frédéric, 59, 188, 189
 CAZE Jean, 69
 CAZIN Hubert-Martin, 263
 CENDRARS Blaise, 45, 362-363

CERCEAU (DU) Jean-Antoine, 15
 CERNUSCHI Alain, 65, 73, 94, 107, 170-171
 CHABANON (DE) Michel Paul Guy, 96
 CHAILLET Henri-David, 58, 66, 77, 117, 123, 185-186, 213-218, 223, 230, 247, 251-256, 258, 290, 308, 332, 366
 CHAMBRIER D'OLEYRES (DE) Jean-Pierre, 231
 CHAPONNIÈRE Jean-François, 220, 238, 240
 CHAPONNIÈRE Paul, 238
 CHAPPUIS A. M., 317
 CHAPUZEAU Samuel, 13
 CHARLES III DE SAVOIE, 331
 CHARLES X, 320
 CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 313, 358
 CHARLOTTE DE GRANDE-BRETAGNE, 292
 CHARRIÈRE (DE) ISABELLE, 16, 216, 230-231, 258, 334
 CHARRIÈRE DE BAVOIS (DE) Angélique, 153, 230
 CHATEAUBRIAND (DE) François-René, 353
 CHAUCER Geoffrey, 11
 CHAULIEU (DE) Guillaume Amfrye, 156
 CHAVANNES Félix, 356
 CHAVANNES Fernand, 46
 CHÉNIER André, 32-33, 237, 352
 CHESNE (DU) Joseph, 37
 CHEVREL Yves, 172, 207
 CICÉRON, 57
 CIORANESCU Alexandre, 188
 CLAVIEN Alain, 36, 38-39, 48, 362
 CLÉMENT Pierre, 172, 190
 COINTRE Annie, 172
 COLARDEAU Charles-Pierre, 178, 182
 COLEMAN Patrick, 14, 266
 COLLINET Jean-Pierre, 178
 COLLINUS Rodolphe, 141
 COLOMB Christophe, 303
 COMBE Dominique, 367
 COMPARET Jean-Antoine, 324
 CONSTANT DE REBECQUE (D'HERMENCHES) David-Louis, 231
 CONSTANT DE REBECQUE Benjamin, 232-234
 CONSTANT DE REBECQUE David, 13

CONSTANT DE REBECQUE Samuel, 93
 CORBIN Alain, 274
 CORCELLES (DE) Louise, 230
 CORNEILLE Pierre, 141, 208, 293, 305
 CORNEILLE Thomas, 293
 CORSAT Philippe, 347, 413
 CORSINI Silvio, 13, 28, 218, 224
 COSSY Valérie, 220, 264
 COTIN Charles, 103
 COUGNARD Salomon, 220, 238
 COULET Henri, 112
 COUPERUS Marianne, 68
 COURTNEY Cecil P., 231
 CRAMER Gabriel, 66
 CRAMER Philibert, 66
 CRÉBILLON (DE) Prosper Jolyot (dit Crébillon père), 208
 CROGIEZ LABARTHE Michèle, 215, 299, 300
 CRONK Nicholas, 98, 242
 CROUSAZ (DE) Jean-Pierre, 52-53, 74, 123-125, 185
 CRUCITTI-ULLRICH Francesca Bianca, 69
 CURCHOD Suzanne, 233

D

DACIER Anne, 99, 124
 DANN Otto, 205
 DANTE Alighieri, 190
 DARMON Jean-Charles, 15
 DARNTON Robert, 65, 223
 DAUDÉ DE JOSSAN, 117, 179
 DAVEL Jean Daniel Abraham, 358
 DEBRIT Marc, 349
 DECKER Jean-Henri, 225
 DELACRÉTAZ Anne-Lise, 231, 258
 DELATTRE André, 354
 DELAVIGNE Casimir, 208, 237, 346-349
 DELEUZE Jacques-Antoine-Henri, 185
 DELILLE Jacques, 31, 34, 67, 96, 155, 171, 182, 184, 190, 217, 226, 234, 238, 244, 252-254, 273, 289, 290, 299, 304-305, 307-309, 335, 361-362
 DELON Michel, 15, 205, 232
 DELPRAT Guillaume, 273
 DENIS Andrée, 234
 DENIS Benoît, 23, 26, 49, 118, 300
 DENKINGER Marc, 354

DESCARTES René, 135
 DETHURENS Pascal, 43
 DEYVERDUN Jacques Georges, 154, 172-173, 181, 242-243, 281
 DIAZ José-Louis, 341
 DIDEROT Denis, 60, 65, 89, 97, 100, 170-171, 205
 DIDIER Charles, 17, 213, 226-227, 237, 349, 351-353, 370
 DONATO Clorinda, 65, 170
 DONNEAU DE VISÉ Jean, 103
 DORAT Claude Joseph, 251, 296
 DORÉ Martin, 44, 369
 DOUSSIN-DUBREUIL Jacques-Louis, 299
 DRELINCOURT Laurent, 293
 DROZ Abraham, 71
 DROZ Laurent, 61
 DUBOIS Maud, 264, 316, 318-319
 DUBOIS Pierre H., 231
 DUBOIS Thierry, 61, 321
 DUBOS Jean-Baptiste, 15, 244
 DUCROS Jean, 317
 DUFRESNY Charles, 80
 DUNANT David, 211
 DUPEYROU Pierre-Alexandre, 230
 DUPUIS Sylviane, 50
 DURAND Charles, 226
 DURAND François-Jacques, 58

E

EBERT Johann Jacob, 196
 ÉCHOUARD-LEBRUN Ponce-Denis, 284-285, 299
 ELBAZ Dorothea, 38
 ERNE Emil, 61-62
 ERNST Fritz, 44, 191
 ESCAL Françoise, 155
 ESPAGNE Michel, 244-245, 366
 ESTIENNE Henri, 12
 EULER Leonhard, 59, 279, 281

F

FAURE Didier, 237
 FAVRAT Louis, 334
 FAZY James, 226, 331
 FELICE (DE) Fortunato Bartolomeo, 55, 65, 71, 98, 153, 169-171
 FÉNELON (François de Salignac de La Mothe-Fénelon, dit), 15
 FETSCH Jean-Pierre-Marc, 319-320

FEUSIER Ferdinand, 121
 FEUTRY Aimé-Ambroise-Joseph, 181
 FICK Édouard, 13
 FISCHER Antoine, 226
 FISCHER Henri, 225
 FLÉCHÈRE (DE LA) Jean Guillaume, 290-294
 FLÉCHIER Esprit, 208
 FLORIAN (DE) Jean-Pierre Claris, 208, 258, 262, 326
 FLOTHUIS Marius, 231
 FONTENELLE (DE) Bernard Le Bouyer, 15, 96, 124-125, 141, 148-150, 155-156, 200, 254, 301, 305
 FORESTIER Georges, 259
 FORMEY Jean Henri Samuel, 170
 FOUGERET DE MONBRON Louis-Charles, 131, 281
 FOUGEREUX Jean, 56
 FOURNET Charles, 347
 FRAGUIER Claude, 99
 FRAISSE Luc, 371
 FRANCARD Michel, 118
 FRANCILLON Roger, 10-11, 30, 34, 39, 48, 50, 54, 80, 88, 119, 163, 204, 221, 231-233, 269
 FRANCO Bernard, 234
 FRÉDÉRIC II DE PRUSSE, 100, 141
 FRÈNE Marguerite Isabelle, 259
 FRÉRON Élie, 168-169, 178, 236
 FROIDEVAUX Gérald, 47, 49
 FROSSARD DE SAUGY Étienne-Emmanuel, 275-279, 282
 FUMAROLI Marc, 171
 FURRER Norbert, 334
 FÜSSLER Johann Heinrich, 225, 236, 260, 316

G

GAGNEBIN Bernard, 84
 GALIFFE Jean-Barthélémy-Gaïfre, 13
 GALLOIX Jacques-Imbert, 213, 226, 289, 353, 365
 GAMA (DE) Vasco, 303
 GARCIN Jean-Laurent, 34, 156, 163-169, 173-180, 182, 186, 190, 231, 255, 291, 365, 370, 376
 GAUCHAT Louis, 272
 GAUDY Jean Aimé, 226, 239, 337

GAULLIEUR Eusèbe-Henri, 12-13, 29-30, 33-34, 36-38, 93, 123, 189, 197
 GAUVIN Lise, 11, 22, 118
 GAYOT DE PITAVAL François, 105
 GEINOZ François, 59
 GEISENDORF Paul-Frédéric, 57
 GÉLAS DE LAUTREC (DE) Daniel François, 139-140
 GÉLIEU (DE) Isabelle, 231, 258-259, 318
 GÉLIEU (DE) Jonas, 258
 GÉNETIOT Alain, 15
 GENGEMBRE Gérard, 233
 GENLIS (DE) Félicité, 215
 GÉROUVAL (DE) Audouin, 350
 GESSNER Salomon, 39-40, 43, 59, 63, 123, 129, 141, 155, 184-186, 191-192, 195-199, 225, 230, 246, 257, 261, 263, 266, 281, 284, 329, 335
 GILLIARD Charles, 237
 GILL-MARK Grace, 195
 GINDROZ André, 12, 56, 58
 GIRARD Gabriel, 126, 177
 GIRAUD Yves, 191
 GIROD Roger, 54
 GIROUD Jean-Charles, 321
 GLAYRE Pierre-Maurice, 150
 GODEAU Antoine, 175, 177
 GODET Philippe, 30-31, 33-35, 40, 231, 355
 GOETHE (VON) Johann Wolfgang, 43, 173, 181, 221, 233, 277
 GOLAY Éric, 323
 GOLDZINK Jean, 233
 GOTTSCHED Johann Christoph, 128, 130, 133
 GOUFFÉ Armand, 238
 GOULD Charles, 85, 88
 GRANDSON (DE) Othon, 11, 318, 334
 GRASSET François, 67, 146, 224
 GRÉCOURT (DE) Jean-Baptiste, 131, 133
 GRÉGOIRE LE GRAND, 264
 GREITH Franz Joseph, 342
 GRESSET Jean-Baptiste, 168-169, 216
 GRIMOD DE LA REYNIÈRE Alexandre Balthazar Laurent, 216
 GSTEIGER Manfred, 49, 132, 173, 273
 GUERMÈS Sophie, 353
 GUIMPS (DE) Roger, 122
 GUIRAN Michel, 68

GUISAN Gilbert, 362
 GUITTON Édouard, 15, 96, 112,
 234, 273, 289, 300
 GUYARD Marius-François, 341
 GUYOT Charly, 58, 214

H

HAAS Guillaume, 225
 HAESSIG Hans-Alfred, 162
 HAGEDORN (VON) Friedrich,
 128, 194, 196
 HAGENBUCH Johann Caspar,
 59
 HALDIMAND Frédéric, 367
 HALLER (VON) Albrecht, 34, 39,
 52, 59, 96, 121-123, 128-
 129, 141, 145, 156, 160-162,
 168, 172, 191-195, 199, 215,
 246, 248, 254, 257, 261, 264,
 276, 279, 293, 295, 300
 HALLER (VON) Karl Ludwig,
 300
 HALLER Albrecht Emanuel,
 226
 HAREN (VAN) Willem, 128
 HARREVELT (VAN) Evert, 179
 HÄSELER Jens, 65, 170
 HAZARD Paul, 43
 HEGER-ÉTIENVRE Marie-
 Jeanne, 18
 HENRI II, 158
 HENTSCHEL Uwe, 18, 191
 HENZI Samuel, 33, 37, 113-114,
 126-135, 146, 160, 200, 289,
 370
 HÉRAULT DE SÉCHELLES
 Marie-Jean, 63
 HERDER (VON) Johann
 Gottfried, 245
 HERDT (DE) Anne, 323
 HERSCHEL William, 9
 HERVEY James, 64, 171, 181-
 182, 184-186, 199
 HÉSIODE, 127
 HIGNOU Isaac, 225
 HIRZEL Hans Caspar, 230
 HOFMANN Anne, 14, 150, 266
 HOFMANN Étienne, 150, 232-
 234
 HOLBACH (D') Paul Henri
 Thiry, 153
 HOLENSTEIN André, 242
 HOMÈRE, 127, 131-132, 175,
 247, 300
 HONEGGER Arthur, 45
 HORACE, 152, 199, 286
 HORTIN Emanuel, 226

HOUDAR DE LA MOTTE
 Antoine, 96-97, 124, 174,
 306
 HUBER Jean, 347-348, 351
 HUBER Michael, 188-189, 195-
 196, 199
 HUDDE Hinrich, 324
 HUGO Victor, 213, 237, 350,
 353, 357
 HUGUENIN Séverine, 61-62, 71
 HULST (D') Lieven, 10-11, 48,
 191, 204, 233, 361-362
 HUMBERT Jean-Pierre-Louis,
 207-208

I

IM HOF Ulrich, 63
 IMER Florian, 258
 ISELIN Isaak, 40, 59
 IVERNOIS (D') César, 16

J

JACOBI Johann Georg, 277
 JAKUBEC Doris, 44, 231, 334,
 340, 362, 369
 JAMES Anthony R. W., 353
 JAQUIER Claire, 10, 48, 145,
 204, 219, 232, 242, 250,
 264-265, 284, 340, 369
 JATON Virginie, 46, 362
 JAUCOURT (DE) Louis, 97-98,
 170, 261
 JAUSS Hans Robert, 68
 JEANJAQUET Jules, 272
 JEANNERET Frédéric-Alexandre,
 258
 JORIO Marco, 273
 JOST François, 44, 154, 191,
 281
 JUNG Marc-René, 11

K

KANT Emmanuel, 294, 301
 KAPOSSY Béla, 53, 220, 242
 KELLER Gottfried, 42-43
 KIENER Marc, 210
 KLEE Paul, 45
 KLEIST (VON) Ewald Christian,
 123, 196, 308
 KLEIST (VON) Heinrich, 277
 KLINKENBERG Jean-Marie, 22-
 24, 26, 49, 118, 300
 KLOOCKE Kurt, 234
 KNAB Louis, 316
 KNOWLES G. W. S., 290
 KOHLER Xavier, 121, 259
 KOPP Robert, 248

KOTZEBUE (VON) August, 236
 KREMER Nathalie, 15
 KRISTOL Andres, 273
 KUNDERT Werner, 237
 KÜRTÖS Karl, 215, 299

L

LABADIE Louis-Généreux, 368
 LA BRUYÈRE (DE) Jean, 56, 85,
 208
 LACHAT Stéphanie, 61
 LACLOS (DE) Pierre Choderlos,
 67, 215
 LACOMBE François, 67, 282
 LA FONTAINE (DE) Jean, 80,
 132, 152, 166, 177-178, 208,
 281, 306
 LA HARPE (DE) Jean-François,
 306
 LAMARTINE (DE) Alphonse, 16,
 208, 237, 289, 341, 347, 353
 LAMBERT Michel, 163, 168
 LAMENNAIS (DE) Félicité, 353
 LA METTRIE (DE) Julien Jean
 Offroy, 194
 LANSON Gustave, 40-41
 LANTEIRES Jean, 208-209, 219
 LA ROCHEFOUCAULD (DE)
 François, 56, 85
 LAUNAY (DE) Marguerite, 282
 LAUTEL-RIBSTEIN Florence,
 172
 LAVATER Johann Kaspar, 40,
 63, 185, 229, 246, 312, 315
 LE BERRE Yves, 11
 LE BRETON Charles, 175
 LÉCHOT Pierre-Olivier, 71
 LÉCHOT Timothée, 71, 181,
 204, 242, 340
 LEFRANC DE POMPIGNAN Jean-
 Jacques, 126, 173-176, 178-
 180, 182, 291, 293
 LE FRANC Martin, 11
 LEIBNIZ Gottfried Wilhelm,
 281, 294
 LEMIERRE Antoine-Marin, 289,
 316
 LE NOBLE Eustache, 175
 LÉONARD Nicolas-Germain, 62,
 170-171, 182
 LERBER Sigmund Ludwig, 34,
 67, 156-163, 165-166, 200,
 263, 289, 365, 370
 LESBROUSSART Jean-Baptiste,
 244
 LESCAZE Bernard, 220, 256
 LESSING Gotthold Ephraim,
 196

LETOURNEUR Pierre-Prime-
Félicien, 171, 182
LEU Johann Jacob, 199
LÉVRIER Amé, 331
LHULLIER Claude-Emmanuel
(dit Chapelle), 80
LIGNE (DE) Charles-Joseph,
277
LILLO George, 172
LILTI Antoine, 103
LIPPE-DETMOLD (DE LA) Simon
Auguste, 53-54, 81, 98
LONGO Mario, 341
LORIS Heinrich (dit Glareanus),
141
LOSEA (DE) Pierre, 12, 37
LOUIS XIV, 30, 98, 213, 305,
328
LOUIS XV, 133
LOUIS XVI, 233, 323
LOUIS Béatrice, 154
LOYS DE BOCHAT Charles
Guillaume, 69, 185, 199,
332
LUCAIN, 56
LUDIN Alfred, 316
LULLIN Ami, 185
LÜSEBRINK Hans-Jürgen, 215

M

MACCHI Jean-Daniel, 173
MAFFEI Scipione, 190
MAGGETTI Daniel, 10, 28, 30,
36-37, 46, 48, 163, 204, 206,
221-223, 231, 233, 238, 340,
349, 353-355, 357-358, 360
MAILLARD Claude, 68
MALESHERBES (DE) Chrétien-
Guillaume Lamoignon, 300
MALLET Henri, 25
MALLET Jean-Louis, 25, 219,
325-330, 361, 365
MANCINI-MAZARINI Louis-
Jules (dit de Nivernais), 305
MANGET Jacques-Louis, 209,
210
MARCET DE MÉZIÈRES Isaac
Amy, 76, 115-116
MARCHAL Hugues, 289
MARGOT François, 237
MARINDIN Louis-Abraham-
Timothée, 210, 212
MARION Gilbert, 237
MARIVAUX (DE) Pierre Carlet
de Chamblain, 131
MARMONTEL Jean-François, 67,
71, 306
MAROT Clément, 175, 304-305,
328

MARTIAL, 127, 281
MARTIN Marc-Michel, 66
MARX Jacques, 47, 79, 81, 215
MASSILLON Jean-Baptiste, 208
MASSON Charles-François-
Philibert, 317, 349, 358
MASSON DE PEZAY Alexandre-
Frédéric-Jacques, 350
MATTIOLI Aram, 38-39
MEISTER Jakob Heinrich, 350
MEIZOZ Jérôme, 10, 24, 44, 48,
119, 332, 355, 363
MENANT Sylvain, 14-15, 19,
55, 57, 96-97, 99, 112
MERCIER DE COMPIEGNE
Claude-François-Xavier,
261-262, 273
MERCIER Louis-Sébastien, 84,
295
MERRONE Giuseppe, 10
MERTENS Joost, 299
MESTRAL (famille de), 230
MEURON Étienne, 77
MEUWLY Olivier, 237
MEYLAN Philippe, 57
MILLET Claude, 311
MILLEVOYE Charles-Hubert,
237
MILTON John, 136, 195, 300
MINUTOLI Vincent, 68
MOLIÈRE (Jean-Baptiste
Poquelin, dit), 80, 85, 110,
120, 130, 132, 144, 235, 259
MOLINO Jean, 79
MONCHABLON Étienne-Jean,
177
MONNARD Charles, 210, 212-
213, 230, 237, 259-260, 288,
349, 378
MONNERON Frédéric, 223
MONNIER Marc, 238-239, 328,
349
MONTAIGNE (DE) Michel, 56
MONTESQUIEU (DE) Charles
Louis de Secondat de la
Brède, 60, 67, 96
MONTMOLLIN (DE) Frédéric-
Guillaume, 57
MONTMORENCY-LUXEMBOURG
(DE) Charles François
Frédéric, 84
MONTOLIEU (DE) Isabelle, 231-
232, 264-265, 318-319, 369
MOORE Thomas, 353
MORATEL Jacques-Louis, 269-
272
MORET PETRINI Sylvie, 52, 259
MOSER-EHINGER Hansueli W.,
133

MOSER-VERREY Monique,
230-231
MOULTOU Paul-Claude, 179-
180
MOURA Jean-Marc, 11, 48
MOURER Jean, 123, 224-225,
227, 251, 254, 256, 262
MÜLHAUSER Jules, 350
MÜLLER (VON) Johannes, 39,
317, 358
MÜLLER Wulf, 270
MURALT (VON) Beat Ludwig,
18, 49, 80, 83, 85, 88-93,
102, 109, 120, 124, 135, 138,
144-145, 264
MURGET Marc, 211
MÜTZENBERG Gabriel, 220

N

NAEFF Friedrich August, 332
NAHL Johann August (dit
l'Ancien), 150-151, 183-184
NASSIF Manuela, 323
NECKER Jacques, 233, 329
NETZ Robert, 13
NEUFCHÂTEAU (DE) Nicolas
François, 317
NEWTON Isaac, 95, 281, 291
NICOLAS DE FLÜE, 15, 66, 137,
192, 313, 317
NICOLI Miriam, 208, 219
NIDERST Alain, 103
NIHAN Christophe, 173
NODIER Charles, 213, 353
NORA Pierre, 171
NORDMANN Paul, 17, 33, 63,
71, 95, 144-145, 150, 152,
199

O

OCHS Jean-Antoine, 226
OCHS Pierre, 63
ODRY Charles Jacques, 347
OLDHAM Charles, 85, 88
OLIVIER Caroline, 354, 356
OLIVIER Juste, 9, 12, 28-29, 31,
33, 43, 84, 204, 210, 222-
223, 229, 237, 312, 340,
345-346, 354-361, 365
OPITZ Martin, 282
OSSIAN, 171, 182-183, 225,
230, 247, 252, 254, 257, 281,
284, 300, 309, 335
OSTERVALD Frédéric-Samuel,
117
OSTERVALD Jean-Frédéric, 54,
185
OVIDE, 127, 160, 336

P

PAGEAUX Daniel-Henri, 43
 PANCHAUD Georges, 54-55
 PANCKOUCKE Charles-Joseph, 171
 PARNELL Thomas, 184
 PARNY (DE) Évariste Désiré de Forges, 33
 PASCAL Jean-Noël, 17, 284-285, 290, 299, 300
 PASCHE Virginie, 71
 PASQUALI Adrien, 48
 PASQUIER (DU) Suzanne-Marie, 231
 PAUL Jacques, 220
 PAVILLARD Daniel, 53
 PELLETIER Léon, 207
 PÉNISSON Pierre, 245
 PERCHELLET Jean-Pierre, 234
 PERREGAUX Béatrice, 132
 PERROCHON Henri, 44, 153, 275, 277, 281, 339
 PESCHIER Adolphe, 198, 211-212
 PESTALOZZI Johann Heinrich, 40
 PETIT-SENN John, 213, 220, 226, 238, 331-332, 336-337, 347-348, 361, 370
 PETITY (DE) Jean-Raymond, 105
 PÉTRARQUE, 243
 PEYROT Jean-Claude, 273
 PFYFFER Louis, 317
 PHILIDOR François-André Danican, 322
 PICARD Roger, 103
 PICHOIS Claude, 49
 PICTET DE ROCHEMONT Charles, 220, 222, 347
 PICTET Marc-Auguste, 220, 222
 PILÂTRE de Rozier Jean-François, 287
 PILLER Béat-Louis, 270
 PIRON Alexis, 306
 PIRON Maurice, 49
 PIZZORUSSO Arnaldo, 86
 PLATON, 129, 308
 PLUTARQUE, 99
 POISSON Guillaume, 18
 POITIERS (DE) Diane, 158
 POLIER Marie-Elisabeth, 219, 299, 319, 327
 PONT-WULLYAMOZ (DE) Louise-Françoise, 219, 255, 318-319, 334
 POPE Alexander, 9, 128, 136, 148, 159, 160, 162, 281, 295

POPE Laurence, 86
 POT Olivier, 12
 PRÉVOST Antoine François, 171
 PREVOST Pierre, 173, 220
 PROVENZANO François, 44
 PUECH Jean-Jacques, 323
 PYTHON Jean-Pierre, 263, 269-274, 333, 361

Q

QUESNEL Joseph, 368

R

RABELAIS François, 236
 RACCAUD Jean-Pierre, 255, 256
 RACINE Jean, 141, 182, 237, 281, 293, 305
 RACINE Louis, 15, 34, 139, 174, 176, 182, 291, 293
 RAMBERT Eugène, 28, 355, 360
 RAMUZ Charles Ferdinand, 17, 45-46, 119, 332, 355, 362-363
 RAPIN René, 305
 RASPIELER François Ferdinand, 120-121, 126
 RAYMOND Marcel, 12, 84
 RAYNAL Guillaume-Thomas (dit l'abbé Raynal), 277
 RAYNOUARD François Just Marie, 304
 RECLUS Onésime, 367
 RECORDON Charles François, 229, 237, 255, 339-346, 351-352, 356-357, 361, 366
 REDING Alois, 348
 RÉGNIER Philippe, 168
 REICHLER Claude, 18, 38-39, 48, 88, 243, 249
 REILL Peter H., 150
 RENARD Georges, 79, 93
 RENWICK John, 98, 143
 RESTIF DE LA BRETONNE Nicolas Edme, 66, 215
 REVELLAT Marie-Alyx, 65
 REY Marc-Michel, 171, 177-178
 REYBAUD Louis, 361
 REYBAZ Étienne-Salomon, 324
 REYMOND Bernard, 340
 REYNOLD (DE) Gonzague, 17-18, 27-28, 31-36, 38-45, 48, 56, 63, 152, 182-183, 191, 218, 225, 229, 241-243, 251,

260, 274, 277, 284, 315-316, 333, 338, 362
 RICCOBONI Marie-Jeanne, 67
 RICHARD Albert, 31, 33, 226-227, 239, 331, 347-350, 356, 358, 361
 RICHELET César-Pierre, 121-122
 RICOU Jean Pierre Louis, 259
 RIEBEN Pierre-André, 119
 RIEDMATTEN (DE) Pierre-Joseph, 26
 RIESZ János, 88, 102
 RIQUETI de Mirabeau Victor, 196
 RIVAROL (DE) Antoine, 271
 RIVOIRE Émile, 322-323, 380
 ROBINET Jean-Baptiste-René, 171
 ROCHMONDET Jean Bénédict, 161, 163
 ROD Édouard, 46
 ROGERS Pat, 159
 ROLAND Antoine, 321
 ROLLIN Charles, 57
 ROMAIN Pierre, 287
 RÖMER Thomas, 173
 RONSARD (de) Pierre, 266, 304
 ROSCIONI Gian Carlo, 89
 ROSE Martin, 173
 ROSSEL Virgile, 12-13, 31, 33-34, 40, 190, 197, 325
 ROSSELET Pierre-Jacques, 237
 ROSSET François, 18-19, 49, 53-54, 61, 65, 81, 84, 93-94, 98, 232-234, 241, 265-267, 274, 334
 ROST Johann Christoph, 128
 ROTH-LOCHNER Barbara, 321
 ROUCHER Jean-Antoine, 248, 284, 289-290
 ROUD Gustave, 145
 ROUGEMONT (DE) Denis, 38, 44-45
 ROUGEMONT (DE) Martine, 234
 ROULIN Jean-Marie, 266
 ROUSSEAU Jean-Baptiste, 60, 74, 112, 123-125, 129, 137, 174-175, 178-179, 208, 291
 ROUSSEAU Jean-Jacques, 33-35, 39, 44, 59, 67, 84, 88, 119, 123, 151, 155, 177, 180, 225, 230, 233, 249, 264-265, 277, 279, 281, 286-288, 301, 322, 324-327, 330, 369
 ROYÉ Jocelyn, 86
 RUBENS Pierre Paul, 276
 RUCHAT Abraham, 25, 69, 332
 RUFFIEUX Roland, 18, 243, 249
 RUSTERHOLZ Peter, 128

RYCHNER Jacques, 69

S

SABATIER Robert, 187, 273
SACHSEN-GOTHA-ALTENBURG
(VON) Emil Leopold August,
282
SACHSEN-GOTHA-ALTENBURG
(VON) Friedrich, 282
SAGGIORATO Laura, 219
SAINTE-BEUVE Charles-
Augustin, 223, 353-354
SAINT-GERAND (DE) Jacques-
Philippe, 340
SAINT-LAMBERT (DE) Jean-
François, 34, 155, 289
SAINT-RÉAL (DE) César
Vichard, 208
SALAÜN Franck, 16
SALCHLI Emmanuel, 17, 190,
225-226, 275, 290, 294-309,
336, 361
SAND George (Amantine
Aurore Lucile Dupin, dite),
353
SANTEUIL (DE) Jean, 184
SANTSCHI Eric, 38
SAPINAUD DE BOISHUGUET
Jean, 347
SARRASIN Jean-François, 92
SAUDER Gerhard, 341
SAUSSURE (DE) Horace-
Bénédict, 185, 220, 330
SAYOUS Pierre-André, 30, 93
SCARRON Paul, 92, 131
SCHACHTLER Johann, 349
SCHILLER (VON) Friedrich,
233-234, 316
SCHLEGEL (VON) August
Wilhelm, 233
SCHLUP Michel, 65, 69-70, 117,
216, 223
SCHMID Christian, 273
SCHNEGG Alfred, 231
SCHNEIDER Annerose, 189
SCHNETZLER Charles, 210, 213
SCHNYDER Peter, 248
SCHÖPFER Olivier, 237
SCOTT Walter, 221, 318
SECRETAN Charles, 222-223
SEDAINE Michel-Jean, 324
SEIGNEUX DE CORREVON
Gabriel, 17, 33, 53, 59, 62-
63, 66-67, 69, 71, 76-77, 95-
96, 99, 101, 112, 124, 135,
144-152, 154-155, 162, 167,
172, 177, 183, 193, 199, 200,
241-242, 244, 260-261, 263,
365, 375

SEIPPEL Paul, 40
SELLARDS John, 17, 352-353
SENARCLENS (DE) Jean, 220
SENEBIER Jean, 220, 325
SERINI Charles-Auguste, 225
SERVIÈRES Jean, 224
SETH Catriona, 15, 265
SGARD Jean, 68-70, 79, 103,
113, 119, 121, 129, 216, 220,
284
SHAKESPEARE William, 9
SINGY Pascal, 119
SIOUFFI Gilles, 210
SMZURLO Karyna-Maria, 234
SOJCHER Jacques, 49
SOLBACH Andreas, 128
SPANHEIM Friedrich, 119-120,
126
SPITTELER Carl, 45
SPRENG Johann Jakob, 141
STADLER Johann Peter Konrad,
236
STAËL (DE) Germaine, 84, 183,
225, 232-234
STAËL VON HOLSTEIN Erik
Magnus, 233
STANISLAS II DE POLOGNE, 150
STAROBINSKI Jean, 119, 371
STEINAUER Jean, 38
STEINLEN Aimé, 37-39, 213
STEINMANN Kurt, 132
STERNE Laurence, 264
STOECKLIN Christophe, 215
STÖRI Fritz, 44, 69
STOYE Enid, 193-194
STRIEFF Patrick, 290
STRIEN (VAN) Kees, 168-169,
173
STROHM Jean-Luc, 237
SUCHET Myriam, 118
SULPICE-SÈVÈRE, 281-282
SULZER Johann Georg, 169-
171, 185
SURBECK (DE) Pierre-Eugène,
59

T

TAGAUT Jean, 12
TASTU Amable (Sabine
Casimire Amable Voïart,
dite), 357
TAYLOR Owen R., 158
TERRASSON Jean, 96
THÉOCRITE, 156, 250, 254
THOMAS Mannaig, 11
THOMEGUËX Jean-Antoine,
239, 336
THOMSON James, 96, 246, 254,
308

THOULIER D'OLIVET Pierre-
Joseph, 126
THOUREL André, 349-350
TIBULLE, 199
TIEGHEM (VAN) Paul, 43, 183
TISSOT Auguste, 185
TOLLOT Jean-Baptiste, 17, 63,
68, 76-77, 97, 100-101, 135,
137-144, 146, 148, 152,
154-155, 162, 175, 193, 200,
321, 370
TÖPFFER Rodolphe, 221
TOSATO-RIGO Danièle, 53, 242
TRAN-GERVAT Yen-Mai, 172,
181
TRAZ (DE) Robert, 362
TSCHARNER Vinzenz Bernhard,
40, 193-194
TURRETTINI Jean-Alphonse, 57,
185

V

VADIAN Joachim, 141
VAILLANT Alain, 16, 19, 204-
205
VALBERT Gérard, 47
VALLOTTON François, 36, 48,
224, 226
VANNOTTI Françoise, 56
VATTEL (DE) Emer, 162
VAUCHER Jean-Pierre-Étienne,
289-290
VAUVENARGUES (Luc de
Clapiers, dit), 56
VERCRUYSSÉ Jeroom, 231
VERDEIL Auguste, 242, 251
VERENET Lucas-Frédéric, 350
VERGNE (DE LA) Louis-
Élisabeth, 326
VERLAC DE LA BASTIDE
Bernard Louis, 61
VERNES François, 101, 224,
263-269, 274, 361, 365, 370
VERNES Jacob, 101, 163
VERNET Jacob, 69, 139
VERRE André, 226
VERSELLE Vincent, 46, 355
VIALA Alain, 20-21, 58, 85,
188
VINCENT Henri, 218, 225
VINCENT Luc, 226
VINET Alexandre, 84, 209,
339-340
VINTIMILLE (DE) Charles-
François, 124
VIRET Pierre, 12
VIRGILE, 12-13, 31, 34, 57, 127,
131, 160, 171, 175, 190, 197,

237, 244, 246-247, 250, 254,
269, 271-274, 307-308, 361
VISSIÈRE Jean-Louis, 79
VOITURE Vincent, 92, 99
VOLTAIRE (François-Marie
Arouet, dit), 60, 66, 73, 96,
98-100, 120, 124, 128, 131,
141, 143, 148, 155, 157-164,
171, 179-180, 182, 190, 208,
215, 236, 242, 277-278, 282,
285, 287-289, 292-293, 296,
305, 320, 326-328, 330, 365
VUILLEMIN Nathalie, 290
VUILLEUMIER-LAURENS
Florence, 103
VULLIEMIN Louis, 206, 238,
259-260, 339, 360

W

WAGNER Jacques, 71
WALKER Corinne, 323
WAQUET Jean-Claude, 86-87

WARNERY (DE) Charles
Emmanuel, 93
WAVRE Daniel, 71
WELLNITZ Philippe, 248
WENT-DAOUST Yvette, 334
WERNER Michael, 244-245,
366
WESELE SCHOLTEN (VAN)
Benjamin Petres, 294
WHATMORE Richard, 220
WIELAND Christoph Martin,
186-190, 194, 196-197, 233,
365
WILLDENOW Carl Ludwig, 288
WILLEMS Paul, 49
WINKELER Markus, 235
WINKELRIED (VON) Arnold,
316, 329-330, 337
WOLLENWEBER Heidrun, 284
WYSS Johann Rudolf, 316
WYSSBROD Adrien, 237
WYTTEBACH Daniel, 294

Y

YOUNG Edward, 171, 179-180,
255, 277

Z

ZÄHRINGEN (VON) Berthold V,
315, 357
ZAY Karl, 260-261
ZELLWEGER Rodolphe, 69, 79,
84, 129, 191-192
ZENKER Markus, 194
ZERMATTEN Maurice, 26
ZIMMER Olivier, 312
ZIMMERMANN Barbara, 221
ZIMMERMANN Johann Georg,
194-195
ZSCHOKKE Heinrich, 358
ZURBUCHEN Simone, 14, 135,
150, 242, 266, 281
ZURLAUBEN Beat Fidel, 40, 59